



Courses plates

Avis et communiqués III

Décisions V

Résultats (n° 1905 à 2123) :

jeudi 3 juin 2021

LYON-PARILLY 1
PARISLONGCHAMP 3

vendredi 4 juin 2021

COMPIÈGNE 7
TOULOUSE 10

samedi 5 juin 2021

SALON-DE-PROVENCE 13

dimanche 6 juin 2021

AGEN-LA GARENNE 16
CHANTILLY 19
CORLAY 23
MARTINIQUE 24
MONTLUÇON 26
NORT-SUR-ERDRE 28
ROYAN-LA PALMYRE 30

lundi 7 juin 2021

MARSEILLE-PONT-DE-VIVAUX 32
NANTES 34

mardi 8 juin 2021

SAINT-CLOUD 36

mercredi 9 juin 2021

LA TESTE DE BUCH 40
LYON-PARILLY 42

jeudi 10 juin 2021

PARISLONGCHAMP 45

vendredi 11 juin 2021

COMPIÈGNE 49
LYON-PARILLY 54

samedi 12 juin 2021

MÂCON-CLUNY 57
MARSEILLE-PONT-DE-VIVAUX 58
TARBES 61

dimanche 13 juin 2021

AIX-LES-BAINS 64
GUADELOUPE 66
MORLAIX 68
NIORT 69
ORLÉANS 70
PARISLONGCHAMP 71
PRUNELLI-DI-FIUMORBO 76
STRASBOURG 78

lundi 14 juin 2021

GABARRET 79
SALON-DE-PROVENCE 80

mardi 15 juin 2021

COMPIÈGNE 83

mercredi 16 juin 2021

SAINT-CLOUD 88

Index des chevaux cités dans ce numéro 95

FRANCE GALOP

Département Technique
46 place Abel Gance
92655 Boulogne CEDEX

ISSN 1241-266X

France Galop – Imprimeur
Dépôt légal : juillet 2021
Quantité de tirage : 200 ex.



Avis et communiqués

Liste des oppositions	IV
-----------------------------	----

Liste des oppositions

(Mise à jour le 28 mai 2021)

DÉBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE
Jérôme GUILLET	STE ENT. Alain COUETIL	Non-paiement factures de frais de pension
Carole TRANCHANT	Christophe CHEMINAUD	Non-paiement factures de frais de pension
Christophe BURGUET	STE ENT Keven BORGEL	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry DURAND	STE ENT Olivier SAUVAGET	Non-paiement factures de frais de pension
Jade Prescillia ANGELINI	ST Ent Jean-Marc CAPITTE	Non-paiement factures de frais de pension
Fang SUN	ST Ent Charles GOURDAIN	Non-paiement factures de frais de pension
Bachir YAHYA	Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de frais de pension
Saeed Nasser AL ROMAITHI	Ste Ent. François ROHAUT	Non-paiement factures de frais de pension
SOUTH KENSINGTON STABLES	Ste Ent. J. BERTAN de BALANDA	Non-paiement factures de frais de pension
GAAR Racing	Nicolas BELLANGER	Non-paiement factures de frais de pension
Claude DONDI	Ste Courses NANCY-BRABOIS	Non paiement location de boxes et utilisation installations
I. LEON-SOTELO GARCIA	Christian DELCHER SANCHEZ	Non-paiement factures de frais de pension
I. LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	Non-paiement factures de frais de pension
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments – Non paiement frais de pension
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non paiement factures de frais de pension
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non paiement factures de frais de pension
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non paiement factures de frais de pension
Timothy CLAYDON	Eric DANIEL	Non paiement factures de frais de pension
David ATAR	France Galop	Non paiement excédent de réclamation
Eric DRAI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension
Reynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non paiement factures de frais de pension
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non paiement factures de frais de pension
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non paiement factures de frais de pension
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non paiement factures de frais de pension
Beryl Violet CHENNELS	Eric LIBAUD	Non paiement factures de frais de pension
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non paiement location de boxes et utilisation installations
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non paiement factures de frais de pension
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non paiement factures de frais de pension
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non paiement factures de frais de pension

Décisions

*Les décisions publiées au présent BO sont susceptibles de recours
en application des dispositions du Code des Courses au Galop*

DÉCISION DES COMMISSAIRES DE LA SOCIÉTÉ DES COURSES DE KARUKERA

Les Commissaires de la Société de Courses KARUKERA, agissant en application des dispositions de l'article 224 du Code des Courses au Galop,

Sont saisis d'un dossier relatif à un incident qui s'est déroulé dans l'enceinte du centre d'entraînement, le lundi 17 Mai 2021 à 10 heures impliquant Messieurs : Jean-François TARET, entraîneur propriétaire et Cédric REYNAUD, Jockey.

Suite à la réception du courrier de Monsieur REYNAUD Cédric le 18 mai dernier, les Commissaires ont convoqué les intéressés à se présenter le samedi 29 mai 2021 :

- Monsieur Cédric REYNAUD
- Monsieur Jean-François TARET

Pour l'examen contradictoire de la situation.

Les Commissaires ont entendu Monsieur Cédric REYNAUD, en ses explications.

Monsieur REYNAUD Cédric était en train de faire brouter de l'herbe à son cheval au sein de son écurie, quand Monsieur TARET Jean-François au volant de son véhicule pickup à remorque, lui a foncé dessus et a failli de justesse percuter son cheval, qui a pris peur. Ensuite il est sorti de sa voiture en l'agressant verbalement et le menaçant. Monsieur TARET l'a attrapé par le col et cela à plusieurs reprises, allant jusqu'à lui mettre un coup de poing dans la poitrine.

Il l'invita d'aller rentrer son cheval pour qu'ils en viennent aux mains. Monsieur REYNAUD n'a pas répondu à ses menaces car Monsieur TARET avait un couteau dans un fourreau à la ceinture, et qu'il tenait dans sa main.

Par la suite, Monsieur REYNAUD est parti récupérer son téléphone dans sa sellerie, afin d'appeler de l'aide et prévenir la gendarmerie.

L'ayant aperçu au téléphone, Monsieur TARET a récupéré à son tour son cheval et est reparti.

Attendu que Monsieur Jean François TARET ne s'est pas présenté à la convocation,

Attendu qu'il ressort des éléments du dossier, que Monsieur Jean-François TARET a eu un comportement grave, incorrect et réitéré,

Attendu qu'un tel comportement, de la part d'une personne titulaire d'un agrément délivré par les Commissaires de France Galop, ne saurait être toléré,

Attendu que le comportement grave de Monsieur Jean-François TARET aux termes de l'article 224, constitue une faute disciplinaire contraire au Code des Courses, aux règles professionnelles, ainsi que tout manquement à la probité, à l'honneur et à la délicatesse. Comportement portant gravement atteinte à la réputation des courses même se rapportant à des faits extra-professionnels,

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de sanctionner Monsieur Jean-François TARET à une amende de 1 500 euros.

Anse-Bertrand, le 29 mai 2021

Les Commissaires,

Richard MERLO - Yohan MARIE - Franck MEYNARD - Camille VAITILINGON

DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL
PARISLONGCHAMP – 13 SEPTEMBRE 2020 - PRIX QATAR CUP - PRIX DRAGON

La Commission d'appel prévue par les dispositions de l'article 232 du Code des Courses au Galop et agissant conformément aux dispositions des articles 233 et 234 dudit Code ;

Saisie d'un appel interjeté par l'entraîneur Kim AUGENBROE contre la décision des Commissaires de France Galop en date du 2 avril 2021 de :

- prendre acte de l'interdiction de courir prononcée aux termes de la mesure conservatoire en date du 25 septembre 2020 et d'interdire, pour l'avenir, LIGHTNING BOLT de courir dans les courses régies par le Code des Courses au Galop, pour une durée de 17 mois, au vu de la période déjà écoulée ;
- distancer LIGHTNING BOLT de la 3ème place du Prix QATAR CUP - Prix DRAGON ;
- sanctionner l'entraîneur Kim AUGENBROE par la suspension de l'équivalence de son autorisation d'entraîner délivrée par le STICHTING NEDERLANDSE DRAF EN RENSPORT et par l'interdiction d'engager et de faire courir tout cheval même en qualité de porteur de parts d'une personne morale dans des courses publiques régies par le Code des Courses au Galop pour une durée de 12 mois ;
- suspendre pour une durée de 12 mois son autorisation d'accéder aux installations, enceintes et terrains ou tout autre lieu placé sous l'autorité des Sociétés de Courses ;
- demander à l'autorité dont les pouvoirs correspondent aux PAYS-BAS à ceux de France Galop, à savoir le STICHTING NEDERLANDSE DRAF EN RENSPORT, d'étendre les effets de la présente décision dans ce pays ;

Après avoir pris connaissance du courrier recommandé en date du 6 avril 2021, transmis par son conseil, par lequel l'entraîneur Kim AUGENBROE a interjeté appel et motivé celui-ci ;

Après avoir dûment appelé la société D. KOOMAN BUSINESS MANAGEMENT et l'entraîneur Kim AUGENBROE, respectivement propriétaire et entraîneur de LIGHTNING BOLT à se présenter à la réunion fixée au mardi 11 mai 2021, puis au jeudi 20 mai 2021 suite à une demande de report motivée du conseil de Mme Kim AUGENBROE pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la non-présentation du représentant légal de la société susvisée et dudit entraîneur néanmoins représenté par son conseil ;

Après avoir examiné les éléments du dossier et pris connaissance des explications fournies par l'entraîneur Kim AUGENBROE et par la société D. KOOMAN BUSINESS MANAGEMENT et des déclarations du conseil de l'appelant, étant observé qu'il lui a été proposé de signer la retranscription écrite de ses déclarations orales, possibilité non utilisée ;

Après en avoir délibéré sous la présidence du Dr. Jean-Pierre COLOMBU ;

Attendu que l'appel est recevable sur la forme ;

Sur le fond ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu la décision des Commissaires de France Galop en date du 2 avril 2021 et l'ensemble des éléments qu'elle contient ;

Vu les conclusions d'enquête du vétérinaire de France Galop telles que développées dans la décision susvisée desdits Commissaires ;

Vu la déclaration d'appel adressée par courrier électronique le 6 avril 2021 et confirmée par courrier recommandé envoyé le même jour, par le conseil de l'entraîneur, mentionnant notamment :

- que l'appel est motivé d'abord concernant la procédure de prélèvement ;
- qu'il résulte de l'instruction 01 Révision-05 émanant de la FNCH et applicable à l'article 200 du Code des Courses au Galop que la procédure de prélèvement doit répondre à des modalités particulières et en particulier qu'il doit être établi un document d'identification du cheval dont l'identité doit être vérifiée avant les opérations de prélèvement ;
- que tel n'est absolument pas le cas en l'espèce, que la procédure est fatalement entachée d'irrégularité ;

- que pourtant lesdits Commissaires dans leur décision ont fait fi de cette irrégularité patente et estimé que la seule signature de l'appelant sur le procès-verbal couvrirait cette irrégularité ;
- que s'agissant des conséquences de la positivité, il existe en l'espèce un doute quant à l'existence d'un faux positif ;
- qu'en outre, il n'existe que très peu de recul sur le plan scientifique concernant la substance incriminée ;
- que pourtant malgré l'existence de ses doutes évidents, lesdits Commissaires ont conclu à la nécessité de distancer le cheval, plutôt que de lui laisser le bénéfice du doute ;
- que concernant les conséquences sur l'entraîneur, le doute doit profiter au mis en cause, qu'il s'agit d'une expression du principe du droit au respect de la présomption d'innocence ;
- que pourtant malgré la négation de l'appelant, ferme et constante, des faits qui lui sont reprochés et dont aucun élément ne permet d'établir que ledit entraîneur aurait administré la substance litigieuse au cheval, il fait l'objet d'une lourde sanction ;
- que concernant le quantum de la sanction, la sanction disciplinaire infligée n'est absolument pas proportionnelle aux faits ni individualisée ;
- que subsidiairement il convient de relever une critique relative à la peine infligée, que lesdits Commissaires soulignent bien l'absence de récidive et décident en conséquence d'infliger une peine de 12 mois de suspension, mais qu'il appert de l'examen de la lettre de notification jointe à la décision et qui fait corps avec celle-ci que les suspensions prononcées de 12 mois prendront effet à compter du 17 avril 2022 jusqu'au 17 avril 2023 inclus ;
- qu'en procédant de la sorte et en additionnant les peines infligées sans récidive par plusieurs décisions du même jour et alors que l'audiencement des dossiers dépend de France Galop et qu'aucun texte ne prévoit ce cumul, lesdits Commissaires ont outrepassé leurs pouvoirs, ce qui constitue indubitablement un motif sérieux supplémentaire de recours à l'encontre de la décision ;
- que l'appel est ainsi bien fondé et que des motivations complémentaires seront développées dans un mémoire devant la Commission d'appel par son conseil ;

Vu les explications du représentant de la société D. KOOMAN BUSINESS MANAGEMENT en date du 23 avril 2021, accompagnées de leur pièce jointe, mentionnant notamment :

- qu'il ne pourra se rendre à la convocation en raison de la crise sanitaire ;
- qu'il adresse de nouveau sa lettre jointe en copie, écrite précédemment en réponse à la demande antérieure des Commissaires de France Galop, demandant de la considérer comme faisant partie intégrante de ses explications ;
- qu'il ajoute, en ce qui concerne le recours introduit par ledit entraîneur, qu'il est vraiment très surpris de la sanction très sévère qui lui a été infligée en première instance et également au niveau international ;
- qu'à son avis ledit entraîneur n'est pas à blâmer, qu'il s'agit d'une coïncidence désagréable causée par des tiers, qu'il semble que trois affaires soient maintenant simplement ajoutées, ce qui entraîne une punition disproportionnée à son avis ;
- qu'il est et restera «100 % convaincu» que ledit entraîneur n'est pas à blâmer ;
- qu'il peut assurer que ledit entraîneur est toujours guidé par le bien-être des chevaux qu'il entraîne et que le dopage bien sûr était hors de question ;
- qu'à son avis la conclusion est justifiée que cela lui est arrivé, sans aucun reproche ;
- que bien sûr cela ne lui était jamais arrivé auparavant, qu'il considère que cette première punition est excessive ;
- que compte-tenu également des dommages et des souffrances qui ont dû être causés par des tiers, il demande de faire preuve du maximum de clémence possible dans ce cas ;

Vu les explications du représentant de la société D. KOOMAN BUSINESS MANAGEMENT en date du 4 mai 2021, mentionnant notamment dans sa traduction libre «avoir mis au point son concept avec l'aide précieuse «d'Elbert», tout en assurant que les différences de couleur disparaissent» ;

Vu les échanges de courriers de procédure avec le conseil dudit entraîneur en date du 6 mai 2021 ;

Vu le mémoire du conseil de l'entraîneur Kim AUGENBROE adressé le 13 mai 2021 mentionnant notamment :

- un rappel des faits et de la procédure ;
- que les Commissaires de France Galop ont interdit le cheval LIGHTNING BOLT de courir dans les courses régies par le Code des courses au galop pour une durée de 17 mois, suspension prenant

- effet à compter du 2 avril 2021 jusqu'au 2 septembre 2022 inclus ;
- que Mme Kim AUGENBROE s'est vue suspendre l'équivalence de son autorisation d'entraîner délivrée par le STICHTING NEDERLANDSE DRAF EN RENSPORT pour une durée totale de trois ans, suspension prenant effet du 16 avril 2021 au 18 avril 2024 au regard du cumul de sa sanction avec celles des dossiers FLYING HIGH et LIGHTNING BOLT DEAUVILLE ;
 - l'irrégularité de la procédure de prélèvement, en développant des arguments relatifs à l'annexe 5 du Code des Courses au Galop qui fixe les conditions dans lesquelles sont effectuées et analysées les prélèvements biologiques prévus à l'article 200 dudit Code et l'instruction 01 Révision-05, émanant de la FNCH ;
 - que ni le document d'identification, ni la fiche signalétique de FLYING HIGH n'ont été versés au dossier et que rien ne permet d'affirmer que les prélèvements analysés concernent ledit cheval ;
 - que quoique puissent penser les Commissaires en première instance, il résulte de l'instruction 01 Révision-05 de la Fédération Nationale des Courses Hippiques et applicable à l'article 200 du Code des Courses au Galop, que la procédure de prélèvement doit répondre à des modalités particulières et qu'il doit en particulier être établi un document d'identification du cheval dont l'identité doit être vérifiée avant les opérations de prélèvement ;
 - que le vice de légalité externe est manifeste et entache la régularité de l'acte ;
 - des éléments concernant la nature de la substance ;
 - que l'ITPP est un nouveau médicament apparemment capable d'augmenter la quantité d'oxygène dans les tissus hypoxiques, non expressément prohibé par ledit Code, susceptible d'agir sur l'érythropoïèse, en phase de développement, qu'aucune étude n'a démontré l'accroissement de la performance sportive des équidés et que le manque de recul sur ses effets est flagrant ;
 - que les méthodes permettant de déceler la présence de cette substance ont été mises au point récemment et que les faux positifs ne sont pas à exclure ;
 - que l'ITPP ne fait pas partie ni de la liste des interdictions du Code mondial antidopage (éd. 2021), ni de l'arrêté du 2 mai 2011 relatif aux substances et aux procédés mentionnés à l'article L.241-2 du Code du sport, que cette absence ne peut qu'interpeller sur l'hypothétique caractère dopant de l'ITPP ;
 - qu'en l'espèce, il ne peut être reproché à Mme AUGENBROE une faute étant donné que l'ITPP n'est pas une matière avérée dopante et n'est pas prohibée explicitement par le Code des Courses au Galop, le Code Mondial antidopage ou le Code du sport ;
 - l'absence de faute de l'entraîneur et l'exonération de Mme AUGENBROE en citant l'article 1243 du Code civil encadrant le régime de la responsabilité du fait des animaux et que la responsabilité est fondée sur la notion de garde qui suppose le contrôle, l'usage et la direction de l'animal ;
 - que comme tout gardien d'animaux, l'entraîneur est tenu d'une obligation de surveillance sanitaire des chevaux qui lui sont confiés, qu'il doit apporter des soins constants comme une alimentation appropriée ou des soins vétérinaires, afin que le cheval puisse être raisonnablement entraîné et courir en course selon ses capacités et des jurisprudences à cet égard ;
 - que si l'entraîneur doit assurer une sécurité maximale, la présomption pesant sur le gardien d'un animal n'est pas irréfragable et des jurisprudences selon lesquelles celui qui exerce lesdits pouvoirs (contrôle, usage, direction) est responsable, même s'il n'est pas le propriétaire ou l'entraîneur officiel de l'animal, et que la garde peut être transférée dans le cas où l'animal est confié temporairement à une personne pour qu'elle en assure la surveillance ;
 - que la responsabilité de l'hébergeur est donc confirmée, que malgré le fait que la lutte contre le dopage s'appuie sur le principe de responsabilité objective, l'absence de faute ou de négligence du compétiteur doit d'être prise en compte, qu'en matière de dopage le renversement de la présomption de culpabilité est d'ordre public et que dans ce cas, il n'est pas exigé une preuve exacte et irréfutable ;
 - que le degré de preuve est établi par la prépondérance des probabilités citant l'article 3.1 du Code mondial antidopage, que c'est la probabilité d'un fait qui est recherchée et une jurisprudence du Tribunal Arbitral du Sport indiquant que, si la probabilité d'absence de faute ou de négligence de l'athlète est supérieure ou égale à 51%, ce dernier doit être innocenté et que chacune des parties au litige est alors appelée à collaborer à l'administration de la preuve en présentant des hypothèses soumises à l'appréciation de la formation ;
 - que l'autorité disciplinaire a le pouvoir d'annuler ou de réduire la sanction, citant l'article 10.5.1

- du Code mondial antidopage et des jurisprudences du Tribunal Arbitral du Sport indiquant que lorsque le sportif établit dans un cas particulier l'absence de faute ou de négligence de sa part, la période de suspension applicable sera annulée ;
- qu'en l'espèce, LIGHTNING BOLT a fait l'objet d'un prélèvement urinaire le 13 septembre 2020 ensuite de sa course, qu'a été décelée la présence de MYO-INOSITOL TRISPYROPHOSPHATE dans l'urine dudit cheval ;
 - que la course a eu lieu à 14h35, que le cheval se trouvait dans son box de l'hippodrome de PARISLONGCHAMP depuis de nombreuses heures, ce qui entraîne tout d'abord un transfert de garde et l'irresponsabilité de l'entraîneur ;
 - que Mme AUGENBROE n'est pas en mesure d'apporter une quelconque explication quant à la présence de l'ITPP dans le prélèvement effectué sur le cheval qu'elle entraîne dès lors qu'elle n'a rien administré à son cheval et que le propriétaire, M. KOOMAN, se trouve également dans l'impossibilité d'apporter un élément de réponse et n'imagine pas que Mme AUGENBROE puisse en être à l'origine ;
 - que la seule hypothèse plausible pour Mme AUGENBROE est que LIGHTNING BOLT ait pu être contaminé, alors qu'il se trouvait dans son box hors la surveillance des grooms et en l'absence de toute vidéosurveillance ;
 - que l'administration de l'ITPP peut parfaitement résulter d'un acte de malveillance ;
 - que la carrière dudit cheval est marquée par ses très bons résultats et qu'il n'a nul besoin de bénéficier de substances dopantes ;
 - qu'au regard de ce contexte de menaces, de l'absence de vidéosurveillance et de la courte période durant laquelle la substance était détectable, l'administration de cette dernière ne peut que résulter d'un acte de malveillance durant le séjour du cheval LIGHTNING BOLT sur l'hippodrome de PARISLONGCHAMP et qu'il s'agit là de l'hypothèse la plus probable ;
 - qu'en conséquence, Mme AUGENBROE ne saurait être tenue pour responsable dès lors qu'elle n'a pas administré quoi que ce soit au cheval, qu'il est incontestable que l'entraîneur n'a aucun moyen de contrôler et de s'assurer de l'absence d'intrusion d'une personne étrangère dans le box de son cheval venue administrer une substance prohibée lorsqu'il n'est pas présent, que même si l'entraîneur réalisait un prélèvement biologique, il est impossible matériellement d'obtenir les résultats d'analyse au jour de la course ;
 - qu'on ne peut reprocher à l'entraîneur un manque de vigilance ou de prudence lorsque l'organisateur ne satisfait pas à ses propres obligations, que la responsabilité de la sécurité incombe aux sociétés organisatrices des courses ;
 - le droit au respect d'innocence et l'absence de nécessité de peine ;
 - une jurisprudence de la CEDH selon laquelle toutes les exigences de l'article 6 de la CEDH doivent être prises en considération dans les procédures disciplinaires ;
 - que toute sanction doit être nécessaire et proportionnée, que l'équilibre interne de la mesure disciplinaire consiste en l'adéquation entre la faute et la sanction, que le Conseil Constitutionnel rappelle régulièrement l'application aux sanctions administratives de l'article 8 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen citant des jurisprudences du Conseil Constitutionnel ;
 - que le principe de proportionnalité, en référence au principe de légalité des délits et des peines, se doit d'être respecté en matière disciplinaire, mentionnant des jurisprudences de la CEDH, du Conseil Constitutionnel et du Conseil d'Etat ;
 - que le cumul de sanctions administratives est prohibé, citant un article de doctrine à ce titre ;
 - que la règle *non bis in idem* ou de non-cumul des sanctions administratives a été reconnue de longue date par la jurisprudence administrative comme étant un principe général du droit selon des jurisprudences du Conseil d'Etat et de la CEDH et que ce principe interdit le cumul de deux sanctions administratives ;
 - que le droit au respect de la présomption d'innocence implique la règle suivant laquelle le doute profite à l'accusé, citant des jurisprudences de la CEDH et que l'absence de doute de la culpabilité de l'accusé caractérise cette règle ;
 - que la règle *in dubio pro reo* n'est pas spécifique à la matière pénale, s'agissant d'un principe général reconnu en matière de dopage, citant une jurisprudence Tribunal Arbitral du Sport ;
 - que ce principe constitue une expression du droit au respect de la présomption d'innocence, citant l'article 9 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, ainsi que des jurisprudences du

Conseil Constitutionnel et du Conseil d'Etat ;

- qu'aucun élément ne permet d'établir que l'administration de la substance ITPP est imputable à Mme AUGENBROE, laquelle nie avoir administré une telle substance à ses chevaux, cette dernière favorisant les méthodes naturelles et que la thèse selon laquelle les chevaux qu'elle entraîne ont été testés positifs à l'ITPP résulte d'un acte malveillant est l'hypothèse la plus probable ;
- qu'il existe donc un sérieux doute quant à l'implication de Mme AUGENBROE et que ce doute doit lui bénéficier ;
- que Mme AUGENBROE est mère célibataire de deux enfants âgés de 9 et 11 ans, que le père dont elle est divorcée depuis 2014 ne contribue pas à l'entretien et à l'éducation des enfants, qu'afin de pouvoir assumer l'ensemble des charges qui lui incombent, celle-ci mène de front depuis plus de 12 ans deux carrières parallèles, l'une en qualité d'entraîneur de chevaux de course, la seconde en qualité de chef de projet dans une entreprise de construction et qu'à ce titre elle perçoit un modeste salaire de 1.850 euros par mois ;
- qu'à la suite d'un accident à cheval en 2017, son effectif en qualité d'entraîneur s'est réduit, mais lui permet d'assurer un complément de revenus ;
- que sa situation familiale et les circonstances précédemment exposées doivent être prises en considération, qu'elle ne saurait être sanctionnée pour les faits qui lui sont reprochés et que, dans ces conditions, il n'y a pas lieu de prononcer une quelconque sanction à son endroit ;
- que les Commissaires ont commis une erreur de droit en condamnant Mme AUGENBROE, mais, qu'au surplus, la sanction prononcée est manifestement disproportionnée étant donné que l'entraîneur s'est vu suspendre l'équivalence de son autorisation d'entraîner délivrée par le STICHTING NEDERLANDSE DRAF EN RENSPORT pour une durée de totale de trois ans et que l'équivalence de son autorisation d'entraîner est donc suspendue du 16 avril 2021 au 18 avril 2024 ;
- que si la sanction est manifestement disproportionnée, France Galop a, avant tout, manifestement méconnu la règle de non cumul des peines et que dans le cas présent, trois sanctions administratives se cumulent ;
- que de manière surprenante et incohérente, l'interdiction de courir du cheval LIGHTNING BOLT ne fait l'objet que d'une suspension (du 2 avril 2021 au 2 septembre 2022), les sanctions ne se cumulant pas ;
- qu'il est demandé subsidiairement vu la règle non bis in idem ou de non-cumul des sanctions administratives, de réformer la décision de première instance et la notification avec laquelle elle fait corps, et dire n'y avoir lieu au prononcé de sanctions cumulatives ;

Attendu que le conseil de l'entraîneur susvisé a repris en séance les points de son mémoire en les développant et en indiquant notamment :

- qu'il plaidera les trois dossiers en même temps et que le dernier point justifie des observations particulières ;
- les arguments développés en première instance et dans son mémoire concernant l'irrégularité de la procédure, en insistant sur le fait qu'à terme la question de l'identification du cheval posera problème ;
- concernant la nature de la substance, les développements de son mémoire d'appel, en soulignant notamment une tendance à une certaine homogénéité des décisions en matière sportive pour essayer d'avoir des décisions communes en matière de lutte contre le dopage et que bien que le présent dossier ne relève pas des articles du Code Mondial antidopage ni du Code du sport, il ne peut pas en être totalement fait abstraction et que le doute existe ainsi sur le caractère dopant de ladite substance qui n'est pas expressément prohibée par le Code des Courses au Galop ;
- qu'en France la procédure était accusatoire en matière de dopage, que les règles françaises s'inspirent des règles extranationales du Code Mondial antidopage et des jurisprudences du Tribunal Arbitral du sport et que peu à peu la France a récemment réformé, en 2019, sa réglementation et considère qu'il convient de s'inspirer de la balance des probabilités, système selon lequel chaque partie doit apporter sa contribution et que c'est la balance de probabilité qui prédomine ;
- que France Galop devra élaborer une réflexion sur la probabilité relative au doute au regard des «*faux positifs*» surtout dans le dossier du cheval LIGHTNING BOLT- Deauville dans lequel un prélèvement a été réalisé après la course et s'est avéré négatif, ajoutant que le vétérinaire de

- France Galop a ressenti une volonté de collaborer de sa cliente ;
- que les dossiers qu'il gagne devant le Tribunal Administratif le sont grâce à ses arguments sur le caractère disproportionné de la peine, car le juge administratif est très sensible à cette question et vérifie si la sanction est légale, prévue par les textes, nécessaire et proportionnée et que c'est le point le plus important sur le plan juridique dans ses dossiers ;
 - que chaque décision prise individuellement a ensuite été cumulée et que le Paris-Turf a ainsi fait état de trois ans de suspension, alors qu'il ne s'agit pas du «*tarif*» applicable à une personne qui n'a jamais été sanctionnée par le Code des Courses au Galop et pour laquelle aucun grief n'a été formulé par l'autorité hippique néerlandaise ;
 - qu'un tel cumul est intolérable pour des faits survenus sur une période identique, le même jour, concernant les mêmes chevaux, des courses identiques et aux termes de conclusions identiques du vétérinaire de France Galop ;
 - que le cumul aurait été possible si sa cliente avait été jugée au regard d'un premier dossier, qu'elle serait revenue devant les instances disciplinaires de France Galop avec un deuxième dossier, puis un troisième et que son attitude aurait ainsi été jugée inacceptable, mais qu'en l'espèce sa cliente s'est présentée devant les Commissaires de France Galop une seule fois, pour des dossiers examinés en même temps ;
 - qu'il est illégal de superposer ces sanctions, que cela doit être prévu par un texte, que ce cumul n'est pas prévu par le Code des Courses au Galop reprenant l'arrêt du Conseil d'État du 30 juin 1993 cité dans son mémoire en indiquant que c'est l'avertissement qui compte pour ne pas répéter la faute ;
 - qu'il est d'ailleurs interjeté appel à l'encontre des décisions et de la notification de celles-ci qui fait corps avec les décisions à tel point que les journalistes ne s'y sont pas trompés en parlant d'une sanction de trois ans ;
 - que ce cumul serait injuste par rapport à d'autres dossiers comme celui de Mme VAN DEN BOS qui «*a écopé*» d'un an de sanction, précisant que sa cliente a fait part de son ressentiment en première instance à l'égard de Mme VAN DEN BOS, que sa cliente est un petit entraîneur hollandais, qu'elle aurait aimé venir, mais n'a pas pu se déplacer financièrement, qu'il ne l'a jamais rencontrée, mais l'a vue, que c'est une très belle femme, qu'elle perçoit l'équivalent de l'allocation «*parent isolé*», que le père de ses enfants est parti depuis neuf ans et qu'elle est seule pour les élever ;
 - que la rencontre avec Mme VAN DEN BOS s'est déroulée de façon intrigante, précisant que sa cliente voulait acheter une selle et que Mme VAN DEN BOS est venue pour la lui acheter et que c'est à cette occasion que sa cliente, admirative, s'est vue conseiller de prendre attache avec le propriétaire d'un cheval qu'elle rêvait d'entraîner ;
 - que Mme VAN DEN BOS a procédé à cette mise en relation et que sa cliente a fait l'objet d'un choix qui la dépasse, que c'est une tragédie et qu'il pense qu'elle a été totalement manipulée, que tout lui a échappé dans ce dossier ;

Attendu qu'à la question de M. Bernard GOURDAIN de savoir comment sa cliente a eu l'opportunité d'utiliser ce produit, ledit conseil a répondu qu'elle n'a pas utilisé ce produit, qu'elle a tenté de comprendre la situation, que l'écurie est ouverte et que Mme VAN DEN BOS était passée les jours précédents, ajoutant qu'il ressort du rapport du vétérinaire de France Galop que la pharmacie est bien tenue, et que rien dans ce dossier ne permet d'affirmer que sa cliente a utilisé ce produit et qu'elle a toujours été prête à collaborer ;

Attendu qu'à la question de M. Bernard GOURDAIN de savoir si sa cliente a conscience qu'elle est responsable de ses chevaux, ledit conseil a indiqué qu'il développe toute une partie de son mémoire sur la responsabilité en droit du sport et qu'à ce titre le contrôle du juge administratif est plus modéré que les décisions de France Galop, faisant état de deux dossiers dans lesquels le doute a profité à l'entraîneur, car les boxes étaient souillées, mais qu'il ne les a pas évoqués, car il s'agit de dossiers distincts qui n'ont pas le même profil ;

Attendu que le Dr. Jean-Pierre COLOMBU a précisé qu'il est en effet conseillé à l'entraîneur d'intervenir immédiatement pour indiquer qu'il ne veut pas prendre possession du box dans une telle situation, ce à quoi ledit conseil a affirmé qu'il recommande effectivement à ses clients d'appeler tout de suite un huissier dans ce cas pour le faire constater car il peut y avoir des seringues ou autre et que les règles en matière d'antidopage pour les concours équestres ne sont pas du tout les mêmes qu'en matière hippique ;

Attendu que le conseil de l'entraîneur Kim AUGENBROE a indiqué que dans ce dossier il pense que sa cliente s'est faite piéger et que M. Emmanuel CHEVALIER du FAU a fait remarquer que cela n'est pas expressément repris dans le mémoire, ce à quoi ledit conseil a indiqué que cela ne se dit pas, que sa cliente a voulu collaborer mais n'a pas su comment faire, qu'elle s'est renseignée en Hollande, mais qu'elle a été prise de haut avec ses histoires de chevaux, qu'elle a été en contact avec un avocat hollandais qui ne voyait pas où son conseil français voulait en venir ;

Attendu qu'à la question de M. Emmanuel CHEVALIER du FAU de savoir si sa cliente est restée en relation avec Mme VAN DEN BOS, ledit conseil indiqué que non, qu'elle a rompu tout contact, qu'elle a même essayé de la piéger, l'a appelée et que cela fait partie des doutes qui l'animent ;

Attendu que le Dr. Jean-Pierre COLOMBU a demandé si sa cliente avait encore des rapports avec cette écurie, ce à quoi ledit conseil a indiqué que non, qu'elle est cadre dans le domaine de la construction, qu'elle aime les chevaux, mais que non ;

Attendu que le Dr. Jean-Pierre COLOMBU a demandé s'il savait si quelqu'un avait repris cet établissement, ce à quoi ledit conseil a indiqué qu'elle n'en a pas la moindre idée, ajoutant qu'elle n'avait pas été mandatée par le propriétaire, que sa cliente n'est pas un professionnel du milieu hippique et qu'elle pense que c'est pour cette raison qu'elle a été «choisie», le Dr. Jean-Pierre COLOMBU indiquant qu'il ne s'improvise pas d'être entraîneur et ledit conseil répliquant que c'est la flatterie qui l'y a incité ;

Attendu que l'intéressé a indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président de séance en ce sens ;

Vu les articles 198, 201, 216, 223 et les annexes 5 et 15 du Code des Courses au Galop ;

Sur la procédure de prélèvement

Attendu que devant la Commission d'appel, l'appelant se contente de reprendre les mêmes arguments que ceux développés en première instance ;

Que de la même façon que devant les Commissaires de France Galop, l'appelant conteste toujours de façon contradictoire le fait que le cheval LIGHTNING BOLT a été prélevé tout en indiquant dans les premières phrases de son mémoire «*Attendu que le 13 septembre 2020, le cheval LIGHTNING BOLT a été prélevé sur l'hippodrome de PARISLONGCHAMP à l'issue de la QATAR CUP – Prix DRAGON dont il a fini 3ème*» ;

Qu'à cet égard, lesdits Commissaires ont rappelé que l'entraîneur Kim AUGENBROE a signé elle-même le Procès-Verbal de prélèvement mentionnant, notamment dans son paragraphe «*IDENTIFICATION DU CHEVAL ET DU PRELEVEMENT*», le nom du cheval LIGHTNING BOLT ;

Attendu que sans apporter aucun nouvel élément en appel, l'appelant se contente désormais d'indiquer que «*quoique puissent penser lesdits Commissaires, il résulte de l'instruction 01 Révision-05 de la Fédération Nationale des Courses Hippiques et applicable à l'article 200 du Code des Courses au Galop, que la procédure de prélèvement doit répondre à des modalités particulières et qu'il doit en particulier être établi un document d'identification du cheval dont l'identité doit être vérifiée avant les opérations de prélèvement*» ;

Que lesdits Commissaires, qui faisaient déjà observer que ledit entraîneur avançait cet argument sans communiquer d'élément probant ni aucune copie du document d'identification dudit cheval, ont déjà indiqué en première instance que l'instruction de la FNCH :

- était destinée aux vétérinaires chargés des opérations de prélèvement et que l'argument relatif à son éventuel non-respect par le vétérinaire en charge du prélèvement biologique en cause est inopérant ;
- ne présente pas le caractère d'une disposition dont le contrôle relève de la compétence des Commissaires de France Galop et qu'il ne s'agit pas d'un document publié en annexe du Code des Courses au Galop ;

Attendu qu'il convient également de reprendre les nombreux éléments factuels mis à dispositions desdits Commissaires permettant de contester l'irrégularité soulevée, puisqu'aux termes de leur décision, lesdits Commissaires ont retenu que :

- le contrôle de l'identité dudit cheval est attesté par le Procès-Verbal de Prélèvement dûment signé par ledit entraîneur qui n'a jamais soulevé de problème de compréhension et que la mention du prélèvement qui peut être faite dans le document d'accompagnement du cheval n'a qu'une valeur

indicative ;

- ledit entraîneur a demandé une analyse de contrôle du prélèvement durant l'enquête sans contester à une seule reprise l'identité du cheval ;
- les chevaux qui doivent être prélevés sont accompagnés dans les boxes des vétérinaires par leur entourage et que ledit cheval a dû être emmené par ledit entraîneur, ce dernier déclarant aux termes du procès-verbal de prélèvement avoir assisté lui-même audit prélèvement ;
- Mme Kim AUGENBROE n'a jamais contesté les opérations de prélèvement pendant plus de 6 mois (à savoir depuis le jour de sa signature du procès-verbal susvisé mentionnant le prélèvement à l'issue de la course du 13 septembre 2020, ni lors de la notification de la positivité qu'elle avait signée elle-même le 12 octobre 2020) ;
- le propriétaire indique également que le cheval a été prélevé aux termes de ses explications et ne conteste aucunement l'identité du cheval ainsi prélevé ;

Attendu enfin, que tout en précisant les dispositions de l'article 200 du Code des Courses au Galop et l'annexe 5 dudit Code relative au déroulement des opérations de prélèvement, lesdits Commissaires ont rappelé qu'il ressort notamment du procès-verbal de prélèvement que l'entraîneur du cheval LIGHTNING BOLT a signé lui-même le procès-verbal en cochant la mention «*déclare avoir assisté aux opérations de prélèvement des échantillons biologiques, connaître les dispositions relatives à leur réalisation et atteste qu'elles ont été effectuées conformément aux procédures réglementaires dont les principales modalités sont reproduites au verso du présent document*» ;

Attendu qu'au regard de l'ensemble des éléments qui précèdent, la Commission d'appel confirme que les opérations de prélèvement effectuées sur cheval LIGHTNING BOLT donc été réalisées conformément aux dispositions de l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Attendu enfin qu'il convient de relever, comme l'ont fait lesdits Commissaires, que le cheval LIGHTNING BOLT avait été contrôlé positif à la même substance un mois plus tôt, à savoir le 13 août 2020 sur l'hippodrome de DEAUVILLE à l'occasion du Prix DOHA CUP, de même qu'un autre cheval, également entraîné par l'entraîneur Kim AUGENBROE, et participant également à cette course ;

Sur la nature du MYO-INOSITOL TRISPYROPHOSPHATE aussi dénommé ITPP

Attendu que l'appelant soutient qu'il ne pourrait être reproché à Mme AUGENBROE une faute car l'ITPP n'est pas selon lui une matière avérée dopante et n'est pas prohibée explicitement par le Code des Courses au Galop, le Code Mondial antidopage ou le Code du sport ;

Attendu qu'il résulte de la fiche de la Fédération Nationale des Courses Hippiques que l'ITPP, MYO-INOSITOL TRISPYROPHOSPHATE ou encore OXY111A, est une substance développée en recherche médicale depuis 2005 ayant la capacité de favoriser la délivrance de l'oxygène par l'hémoglobine aux tissus souffrants d'hypoxie, l'ITPP étant un effecteur allostérique de l'hémoglobine qui agit en se fixant sur celle-ci ;

Que l'ITPP a la capacité de pénétrer à l'intérieur des globules rouges, ce qui en fait actuellement la molécule la plus puissante et donc la plus intéressante dans ce domaine ;

Que suite à des tests effectués notamment sur des souris, il ressort qu'une augmentation de 60 % environ de la résistance à l'effort peut être obtenue après injection intra-péritonéale d'ITPP (0,5 à 0,3 g/kg) et qu'une augmentation de 35% de l'effort physique est obtenue lorsque l'ITPP est administrée par voie orale diluée dans de l'eau ;

Que les propriétés de cette substance en font un candidat idéal comme agent dopant pour améliorer l'endurance et les performances des athlètes, notamment celles des chevaux de courses et que cette substance :

- fait partie des substances totalement interdites ne pouvant jamais être administrées à un cheval ;
- ne fait l'objet d'aucune autorisation de commercialisation en tant que médicament, étant en phase de développement pour la recherche médicale ;

Qu'il n'existe aucun médicament officiel disponible sur le marché, ce que reconnaît l'entraîneur Kim AUGENBROE, celui-ci expliquant que cette substance est en phase de développement et fait l'objet d'essais cliniques, et précisant qu'elle augmente la quantité d'oxygène dans les tissus hypoxiques ;

Qu'enfin, il est possible d'en trouver en vente sur Internet comme agent améliorateur de performance ;

Qu'il convient de relever que l'appelant n'apporte toujours aucune documentation scientifique officielle en la matière pour justifier qu'il ne serait pas démontré un accroissement de la performance sportive des équidés, alors que le document scientifique susvisé présente notamment cette substance comme un «*améliorateur de performance*» ;

Attendu qu'il convient en tout état de cause de relever qu'aucune explication quant à la positivité du cheval LIGHTNING BOLT n'est apportée, l'entraîneur Kim AUGENBROE se contentant d'émettre l'hypothèse d'un acte de malveillance, sans que celle-ci ne soit étayée par le moindre élément et n'ait donné lieu à la moindre plainte ;

Que le raisonnement de l'entraîneur Kim AUGENBROE consistant à qualifier l'acte de malveillance de scénario le plus probable ne saurait donc être suivi en de telles circonstances ;

Attendu enfin qu'aux termes de leur décision, lesdits Commissaires ont précisé que le MYO-INOSITOL TRISPYROPHOSPHATE (ITPP) est une substance figurant à l'article 198 § I a) du Code des Courses au Galop s'agissant d'un agent stimulant l'érythropoïèse ;

Attendu qu'au regard de ce descriptif, la Commission d'appel constate que la nature de l'ITPP a ainsi pu permettre auxdits Commissaires de considérer qu'il s'agit bien d'une substance prohibée par le Code des Courses au Galop ;

Sur les conséquences de la positivité au MYO-INOSITOL TRISPYROPHOSPHATE du cheval LIGHTNING BOLT

Attendu qu'aux termes de leur décision, lesdits Commissaires ont rappelé que :

- l'analyse de la première partie du prélèvement biologique sur le cheval LIGHTNING BOLT, effectuée par le Laboratoire des Courses Hippiques, a conclu à la présence de MYO-INOSITOL TRISPYROPHOSPHATE (ITPP) ;
- le 25 septembre 2020, lesdits Commissaires ont pris une mesure conservatoire interdisant ledit cheval de courir dans des courses publiques en FRANCE jusqu'au prononcé de leur décision sur le fond, tout en indiquant ladite mesure fut prise au vu des éléments de l'enquête à disposition à cette date, notamment de la nature de la substance décelée et de la nécessité d'assurer la régularité des courses ;
- l'analyse de la seconde partie du prélèvement par le Laboratoire QUANTILAB a confirmé la présence de MYO-INOSITOL TRISPYROPHOSPHATE (ITPP) ;

Qu'au regard de ces éléments, des données scientifiques résultant expressément de la fiche produit de la Fédération Nationale des Courses Hippiques susvisées, de l'absence d'explication de la positivité en question et de la présence de ladite substance, les Commissaires de France Galop ont distancé ledit cheval de la 3ème place du Prix QATAR CUP - Prix DRAGON dans le nécessaire respect de l'égalité des chances, conformément aux dispositions de l'article 201 dudit Code ;

Attendu que s'agissant de l'interdiction de courir prononcée à l'encontre du cheval LIGHTNING BOLT, les contestations de l'entraîneur sur l'absence de cumul des mesures d'interdiction de courir sont à la fois irrecevables et mal fondées ;

Qu'en effet la décision a été dûment notifiée au propriétaire du cheval LIGHTNING BOLT, qui a été convoqué à l'audience et a fait parvenir ses observations lesquelles ne contestent aucunement la durée de la mesure d'interdiction prononcée ;

Qu'en outre, il convient de rappeler comme l'ont précédemment fait lesdits Commissaires que l'article 201 du Code des Courses au Galop dispose qu'«A l'issue de l'enquête, ce cheval est passible d'une interdiction pour une durée de six mois au moins et de deux ans au plus, qui peut prendre effet à compter de la date de la première notification d'interdiction de courir du cheval faite au propriétaire, et, s'il a couru, le distancer de la course à l'occasion de laquelle a été effectué le prélèvement, le distancement pouvant être prononcé avant la fin de l'enquête» ;

Qu'au regard des éléments en cause dans le présent dossier, c'est ainsi de façon parfaitement cohérente que lesdits Commissaires ont entendu appliquer la durée maximale d'interdiction de courir prévue par cet article au cheval LIGHTNING BOLT, à savoir deux ans, mais ont tenu compte tant de la période déjà écoulée au titre de la mesure conservatoire que de l'absence de nécessité de cumul de deux périodes d'interdiction concernant le même cheval et la même substance, étant rappelé que l'objet de ce type d'interdiction

consiste notamment à écarter des courses un cheval positif à une substance prohibée et dont les effets dans la durée demeurent incertains ;

Attendu qu'au regard de ce qui précède, la Commission d'appel confirme ainsi la décision des Commissaires de France Galop en ce qu'ils ont distancé ledit cheval de la 3ème place du Prix QATAR CUP - Prix DRAGON et lui ont interdit de courir pour une durée de 17 mois, au vu de la période déjà écoulée étant précisé que cette période se superposera à toute mesure similaire prononcée à la même date et concernant le même cheval ;

Sur les conséquences de la positivité au MYO-INOSITOL TRISPYROPHOSPHATE sur l'entraîneur Kim AUGENBROE, gardien responsable du cheval LIGHTNING BOLT

Attendu que la décision des Commissaires de France Galop rappelle :

- que l'entraîneur Kim AUGENBROE est titulaire d'une autorisation d'entraîner délivrée par le STICHTING NEDERLANDSE DRAF EN RENSPORT ;
- l'article 1er du Code des Courses au Galop dispose, notamment en ses § III et IV, que toute personne qui a reçu des Commissaires de France Galop l'autorisation de faire courir, l'autorisation d'entraîner, l'autorisation de monter, l'autorisation de percevoir des primes à l'élevage d'un cheval de courses au galop et toute personne qui achète un cheval mis à réclamer est réputée connaître le présent Code et qu'elle adhère par là-même, sans réserve, à toutes ses dispositions et à toutes les conséquences qui peuvent en résulter ;
- qu'il en est de même de toute personne qui a reçu une autorisation similaire d'une autorité hippique dont les pouvoirs correspondent, hors de France, à ceux de France Galop, et qui fait courir, entraîne ou monte dans une course régie par le présent Code ;
- que l'article 216 du même Code dispose en son § IV que les Commissaires de France Galop «peuvent également suspendre ou retirer les équivalences des autorisations délivrées à l'étranger pour toutes les courses publiques régies par le présent Code» ;

Attendu qu'en appel, ledit entraîneur, se contente toujours de faire part de son incompréhension quant à la positivité du cheval LIGHTNING BOLT, de sorte que la positivité en question et la présence de ladite substance ne sont toujours pas expliquées ;

Que l'appelant se contente toujours de sous-entendre un éventuel acte de malveillance ou un manquement de l'hippodrome de PARISLONGCHAMP, mais qu'il n'apporte toujours pas d'élément concret à ce titre qui permettrait de les caractériser ;

Que l'appelant n'apporte en effet toujours aucun élément concernant l'hypothèse d'acte de malveillance, alors qu'il était pourtant certain en première instance du rôle de l'entraîneur Mme VAN DEN BOS et que lesdits Commissaires avaient déjà relevé qu'aucun justificatif d'une plainte pénale ou du moindre élément probant n'était transmis à ce titre ;

Attendu qu'il en est de même concernant la mise en cause de la responsabilité de la société organisatrice, puisque si l'appelant continue d'invoquer cet argument en se fondant désormais sur la responsabilité de l'article 1243 du Code civil et la notion de garde qui peut être transférée à une personne pour qu'elle en assure la surveillance, force est de constater qu'aucun élément concret n'est là encore versé aux débats pour étayer cet argument ;

Qu'il est là encore particulièrement surprenant de constater que l'appelant, tout en accusant la société organisatrice d'un manque de surveillance, ne démontre aucunement avoir émis la moindre réserve à la réception des boxes ou avoir constaté le moindre manquement, ni avoir engagé une quelconque poursuite judiciaire à son encontre ;

Attendu que ledit entraîneur n'apporte toujours aucun élément quant à l'organisation de la sécurité dudit cheval par son personnel qui permettrait d'écarter ou de réduire sa responsabilité au regard du Code des Courses au Galop, et ce, alors que lesdits Commissaires avaient souligné l'insuffisance de l'organisation à cet égard en indiquant que ledit entraîneur avait lui-même accepté la façon dont ledit cheval a été hébergé sans surveillance et qu'aucun élément n'était versé, susceptible de remettre en cause la sécurité du box attribué ou la présence de scellés sur celui-ci ;

Que la Commission d'appel considère ainsi, comme les Commissaires de France Galop, que ledit entraîneur ne saurait reporter son absence de vigilance sur d'éventuel manquement de la société organisatrice, ledit

cheval ayant été laissé sans surveillance, ce qui dénote un manque de précautions dudit entraîneur au regard de ses obligations au sens du Code des Courses au Galop, quant aux conditions d'hébergement, de protection et de sécurité de ce cheval dont il a la garde ;

Que ledit entraîneur est en effet le gardien du cheval, qu'il doit prendre toute mesure nécessaire afin de contrôler et surveiller les boxes dans lesquels sont stationnés les chevaux de son effectif et que l'hypothèse de contamination dudit cheval qui se trouvait dans son box hors surveillance, au motif que la course a eu lieu à 14h35, qu'il se trouvait dans son box depuis de nombreuses heures, hors la surveillance des grooms et en l'absence de toute vidéosurveillance, caractérisent un manquement dudit entraîneur à ses obligations ;

Attendu que l'entraîneur Kim AUGENBROE, gardien responsable du cheval LIGHTNING BOLT, de son environnement, de son alimentation, de son hébergement, de son entraînement et de la gestion de ses soins, doit ainsi en effet être sanctionné, les résultats des analyses de la première partie et de la seconde partie du prélèvement ayant révélé et confirmé la présence de MYO-INOSITOL TRISPYROPHOSPHATE, substance totalement interdite par le Code des Courses au Galop, faisant notamment peser un risque sur la santé du cheval et assimilée à un produit dit «*dopant*» par les scientifiques, étant observé que les éléments du dossier ne permettent toujours pas d'expliquer la présence de cette substance dans le prélèvement dudit cheval ;

Qu'en effet, en appel, aucun nouvel élément probant n'est ainsi communiqué au soutien des prétentions de l'appelant qui se contente de contester les éléments du dossier sans fournir le moindre élément permettant de le disculper, alors que les Commissaires de France Galop, au regard de l'ensemble des faits et éléments concrets de ce dossier, ont au contraire pu constater qu'il existait un faisceau d'indices suffisamment probants et concordants pour le sanctionner ;

Que pour l'ensemble de ces raisons, la Commission d'appel considère donc qu'il y a bien lieu de sanctionner ledit entraîneur pour l'infraction constituée par la présence de la substance visée à l'article 198 § I a) et sa violation du Code des Courses au Galop en sa qualité d'entraîneur gardien responsable dudit cheval, au vu de la gravité des faits mettant en péril la santé du cheval et son bien-être, rompant l'égalité des chances entre concurrents, compromettant la régularité des courses et des paris hippiques et nuisant à l'image des courses hippiques ;

Attendu que la Commission d'appel, confirme ainsi la décision desdits Commissaires en toutes ses dispositions et notamment en ce qu'elle a sanctionné l'entraîneur Kim AUGENBROE pour l'infraction constituée par la présence de la substance visée à l'article 198 § I a) et sa violation du Code des Courses au Galop, par :

- la suspension pour une durée de 12 mois de l'équivalence de son autorisation d'entraîner délivrée par le STICHTING NEDERLANDSE DRAF EN RENSPORT et par l'interdiction d'engager et de faire courir tout cheval même en qualité de porteur de parts d'une personne morale dans des courses publiques régies par le Code des Courses au Galop ;
- la suspension pour une durée de 12 mois de l'autorisation d'accéder aux installations, enceintes et terrains ou tout autre lieu placé sous l'autorité des Sociétés de Courses ;

et de demander à l'autorité dont les pouvoirs correspondent aux PAYS-BAS à ceux de France Galop d'étendre les effets de la présente décision dans ce pays ;

Que la Commission d'appel considère également que la durée de la suspension des équivalences et autorisations précitées, fixée à 12 mois, est proportionnée aux faits susvisés, les Commissaires de France Galop ayant à juste titre retenu que les faits constituaient un acte de dopage ;

Attendu s'agissant de la durée cumulée des suspensions, que c'est également à juste titre que lesdits Commissaires ont relevé que 3 faits distincts ont été recensés, concernant deux chevaux différents, deux courses différentes, courues lors de deux journées distinctes sur deux hippodromes différents, à savoir :

- la jument FLYING HIGH prélevée en amont du Prix DOHA CUP (Prix MANGANATE) couru le 13 août 2020 sur l'hippodrome de DEAUVILLE ;
- le cheval LIGHTNING BOLT prélevé en amont du Prix DOHA CUP (Prix MANGANATE) couru le 13 août 2020 sur l'hippodrome de DEAUVILLE ;
- le cheval LIGHTNING BOLT prélevé à l'issue du Prix QATAR CUP - Prix DRAGON couru le 13 septembre 2020 sur l'hippodrome de PARISLONGCHAMP ;

et qu'une suspension de 12 mois pour chacune de ces infractions constitue une sanction proportionnée

conformément à la jurisprudence en la matière, étant observé que ces trois dossiers ont été examinés le même jour par les Commissaires de France Galop pour faciliter la tenue de la commission et la venue dudit entraîneur au regard du contexte sanitaire, sans pour autant que ces dossiers ne soient joints ;

Attendu, par ailleurs, que chacune de ces infractions a été traitée comme une première infraction, les conditions de la récidive ne trouvant pas à s'appliquer ;

Attendu enfin, qu'aucune contamination susceptible de lier le sort des trois dossiers et leur traitement disciplinaire n'a été démontrée par l'appelant, de sorte que c'est à juste titre que les Commissaires de France Galop ont traité chacun des prélèvements individuellement ;

Attendu en conséquence, qu'il y a lieu de confirmer la décision des Commissaires de France Galop en toutes ses dispositions ;

PAR CES MOTIFS :

Décide :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par l'entraîneur Kim AUGENBROE ;
- de maintenir la décision des Commissaires de France Galop en date du 2 avril 2021 en ce qu'ils ont décidé :
 - de prendre acte de l'interdiction de courir prononcée aux termes de la mesure conservatoire en date du 25 septembre 2020 et d'interdire, pour l'avenir, le cheval LIGHTNING BOLT de courir dans les courses régies par le Code des Courses au Galop, pour une durée de 17 mois à compter du 2 avril 2021, au vu de la période déjà écoulée, étant observé que cette période se superposera à toute mesure similaire prononcée à la même date et concernant le même cheval ;
 - de distancer le cheval LIGHTNING BOLT de la 3ème place du Prix QATAR CUP - Prix DRAGON ;
 - de sanctionner l'entraîneur Kim AUGENBROE par la suspension de l'équivalence de son autorisation d'entraîner délivrée par le STICHTING NEDERLANDSE DRAF EN RENSPORT et par l'interdiction d'engager et de faire courir tout cheval dans des courses publiques régies par le Code des Courses au Galop pour une durée de 12 mois ;
 - de demander à l'autorité dont les pouvoirs correspondent aux PAYS-BAS à ceux de France Galop d'étendre les effets de la présente décision dans ce pays.

Boulogne, le 8 juin 2021

E. CHEVALIER du FAU – J-P. COLOMBU – B. GOURDAIN

DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL

DEAUVILLE - 13 AOUT 2020 - PRIX DOHA CUP (PRIX MANGANATE)

La Commission d'appel prévue par les dispositions de l'article 232 du Code des Courses au Galop et agissant conformément aux dispositions des articles 233 et 234 dudit Code ;

Saisie d'un appel interjeté par l'entraîneur Kim AUGENBROE contre la décision des Commissaires de France Galop en date du 2 avril 2021 de :

- prendre acte de l'interdiction de courir prononcée aux termes de la mesure conservatoire en date du 25 septembre 2020 et d'interdire, pour l'avenir, la jument FLYING HIGH de courir dans les courses régies par le Code des Courses au Galop, pour une durée de 17 mois, au vu de la période déjà écoulée ;
- distancer la jument FLYING HIGH de la 8ème place du Prix DOHA CUP (Prix MANGANATE) ;
- sanctionner l'entraîneur Kim AUGENBROE par la suspension de l'équivalence de son autorisation d'entraîner délivrée par le STICHTING NEDERLANDSE DRAF EN RENSPORT et par l'interdiction d'engager et de faire courir tout cheval même en qualité de porteur de parts d'une personne morale dans des courses publiques régies par le Code des Courses au Galop pour une durée de 12 mois ;
- suspendre pour une durée de 12 mois son autorisation d'accéder aux installations, enceintes et

terrains ou tout autre lieu placé sous l'autorité des Sociétés de Courses ;

- demander à l'autorité dont les pouvoirs correspondent aux PAYS-BAS à ceux de France Galop, à savoir le STICHTING NEDERLANDSE DRAF EN RENSPOORT, d'étendre les effets de la présente décision dans ce pays ;

Après avoir pris connaissance du courrier recommandé en date du 6 avril 2021, transmis par son conseil, par lequel l'entraîneur Kim AUGENBROE a interjeté appel et motivé celui-ci ;

Après avoir dûment appelé la société D. KOOMAN BUSINESS MANAGEMENT et l'entraîneur Kim AUGENBROE, respectivement propriétaire et entraîneur de la jument FLYING HIGH à se présenter à la réunion fixée au mardi 11 mai 2021, puis au jeudi 20 mai 2021 suite à une demande de report motivée du conseil de Mme Kim AUGENBROE pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la non-présentation du représentant légal de la société susvisée et dudit entraîneur néanmoins représenté par son conseil ;

Après avoir examiné les éléments du dossier et pris connaissance des explications fournies par l'entraîneur Kim AUGENBROE et la société D. KOOMAN BUSINESS MANAGEMENT et des déclarations du conseil dudit entraîneur, étant observé qu'il lui a été proposé de signer la retranscription écrite de ses déclarations orales, possibilité non utilisée ;

Après en avoir délibéré sous la présidence du Dr. Jean-Pierre COLOMBU ;

Attendu que l'appel est recevable sur la forme ;

Sur le fond ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu la décision des Commissaires de France Galop en date du 2 avril 2021 et l'ensemble des éléments qu'elle contient ;

Vu les conclusions d'enquête du vétérinaire de France Galop, telles que développées dans la décision susvisée desdits Commissaires ;

Vu la déclaration d'appel adressée par courrier électronique le 6 avril 2021 et confirmée par courrier recommandé envoyé le même jour, par le conseil de l'entraîneur, mentionnant notamment :

- que l'appel est motivé d'abord concernant la procédure de prélèvement ;
- qu'il résulte de l'instruction 01 Révision-05 émanant de la FNCH et applicable à l'article 200 du Code des Courses au Galop que la procédure de prélèvement doit répondre à des modalités particulières et en particulier qu'il doit être établi un document d'identification du cheval dont l'identité doit être vérifiée avant les opérations de prélèvement ;
- que tel n'est absolument pas le cas en l'espèce, que la procédure est fatalement entachée d'irrégularité ;
- que pourtant lesdits Commissaires dans leur décision ont fait fi de cette irrégularité patente et estimé que la seule signature de l'appelant sur le procès-verbal couvrirait cette irrégularité ;
- que s'agissant des conséquences de la positivité, rien ne permet d'affirmer que la jument était positive au moment où elle a couru, qu'il existe un doute sérieux quant à l'existence d'un faux positif ;
- qu'en outre, il n'existe que très peu de recul sur le plan scientifique concernant la substance incriminée ;
- que pourtant malgré l'existence de ces doutes évidents, lesdits Commissaires ont conclu à la nécessité de distancer le cheval, plutôt que de lui laisser le bénéfice du doute ;
- que concernant les conséquences sur l'entraîneur, le doute doit profiter au mis en cause, qu'il s'agit d'une expression du principe du droit au respect de la présomption d'innocence ;
- que pourtant malgré la négation de l'appelant, ferme et constante, des faits qui lui sont reprochés et dont aucun élément ne permet d'établir que ledit entraîneur aurait administré la substance litigieuse au cheval, il fait l'objet d'une lourde sanction ;
- que concernant le quantum de la sanction, la sanction disciplinaire infligée n'est absolument pas proportionnelle aux faits ni individualisée ;
- que subsidiairement il convient de relever une critique relative à la peine infligée, que lesdits Commissaires soulignent bien l'absence de récidive et décident en conséquence d'infliger une

peine de 12 mois de suspension, mais qu'il appert de l'examen de la lettre de notification jointe à la décision et qui fait corps avec celle-ci que les suspensions prononcées de 12 mois prendront effet à compter du 17 avril 2022 jusqu'au 17 avril 2023 inclus ;

- qu'en procédant de la sorte et en additionnant les peines infligées sans récidive par plusieurs décisions du même jour et, alors que l'audiencement des dossiers dépend de France Galop et qu'aucun texte ne prévoit ce cumul, lesdits Commissaires ont outrepassé leurs pouvoirs, ce qui constitue indubitablement un motif sérieux supplémentaire de recours à l'encontre de la décision ;
- que l'appel est ainsi bien fondé et que des motivations complémentaires seront développées dans un mémoire devant la Commission d'appel par son conseil ;

Vu les explications du représentant de la société D. KOOMAN BUSINESS MANAGEMENT en date du 23 avril 2021, accompagnées de leur pièce jointe, mentionnant notamment :

- qu'il ne pourra se rendre à la convocation en raison de la crise sanitaire ;
- qu'il adresse de nouveau sa lettre jointe en copie, écrite précédemment en réponse à la demande antérieure des Commissaires de France Galop, demandant de la considérer comme faisant partie intégrante de ses explications ;
- qu'il ajoute, en ce qui concerne le recours introduit par ledit entraîneur, qu'il est vraiment très surpris de la sanction très sévère qui lui a été infligée en première instance et également au niveau international ;
- qu'à son avis ledit entraîneur n'est pas à blâmer, qu'il s'agit d'une coïncidence désagréable causée par des tiers, qu'il semble que trois affaires soient maintenant simplement ajoutées, ce qui entraîne une punition disproportionnée à son avis ;
- qu'il est et restera «100 % convaincu» que ledit entraîneur n'est pas à blâmer ;
- qu'il peut assurer que ledit entraîneur est toujours guidé par le bien-être des chevaux qu'il entraîne et que le dopage, bien sûr, était hors de question ;
- qu'à son avis la conclusion est justifiée que cela lui est arrivé, sans aucun reproche ;
- que bien sûr cela ne lui était jamais arrivé auparavant, qu'il considère que cette première punition est excessive ;
- que compte-tenu également des dommages et des souffrances qui ont dû être causés par des tiers, il demande de faire preuve du maximum de clémence possible dans ce cas ;

Vu les explications du représentant de la société D. KOOMAN BUSINESS MANAGEMENT en date du 4 mai 2021, mentionnant notamment dans sa traduction libre «avoir mis au point son concept avec l'aide précieuse «d'Elbert» tout en assurant que les différences de couleur disparaissent» ;

Vu les échanges de courriers de procédure avec le conseil dudit entraîneur en date du 6 mai 2021 ;

Vu le mémoire du conseil de l'entraîneur Kim AUGENBROE adressé le 13 mai 2021 mentionnant notamment :

- un rappel des faits et de la procédure ;
- que Mme Kim AUGENBROE, s'est vue suspendre l'équivalence de son autorisation d'entraîner délivrée par le STICHTING NEDERLANDSE DRAF EN RENSPORT pour une durée totale de trois ans, suspension prenant effet du 16 avril 2021 au 18 avril 2024 au regard du cumul de sa sanction avec celles des dossiers LIGHTNING BOLT DEAUVILLE (Prix Doha Cup) et LIGHTNING BOLT PARISLONGCHAMP ;
- l'irrégularité de la procédure de prélèvement, en développant des arguments relatifs à l'annexe 5 du Code des Courses au Galop qui fixe les conditions dans lesquelles sont effectuées et analysées les prélèvements biologiques prévus à l'article 200 dudit Code et l'instruction 01 Révision-05, émanant de la FNCH ;
- que ni le document d'identification, ni la fiche signalétique de FLYING HIGH n'ont été versés au dossier et que rien ne permet d'affirmer que les prélèvements analysés concernent le cheval ;
- que quoique puissent penser les Commissaires en première instance, il résulte de l'instruction 01 Révision-05 de la Fédération Nationale des Courses Hippiques et applicable à l'article 200 du Code des Courses au Galop, que la procédure de prélèvement doit répondre à des modalités particulières et qu'il doit en particulier être établi un document d'identification du cheval dont l'identité doit être vérifiée avant les opérations de prélèvement ;
- que le vice de légalité externe est manifeste et entache la régularité de l'acte ;
- des éléments concernant la nature de la substance et ses caractéristiques ;
- que l'ITPP est un nouveau médicament apparemment capable d'augmenter la quantité d'oxygène

- dans les tissus hypoxiques, qu'il s'agirait d'une substance susceptible d'agir sur l'érythropoïèse ;
- que l'ITPP n'est pas expressément prohibée par ledit Code, en phase de développement, qu'aucune étude n'a démontré l'accroissement de la performance sportive des équidés et que le manque de recul sur ses effets est flagrant ;
 - que les méthodes permettant de déceler la présence de cette substance ont été mises au point récemment et que les faux positifs ne sont pas à exclure ;
 - que l'ITPP ne fait pas partie ni de la liste des interdictions du Code mondial antidopage (éd. 2021), ni de l'arrêté du 2 mai 2011 relatif aux substances et aux procédés mentionnés à l'article L.241-2 du Code du sport, que cette absence ne peut qu'interpeler sur l'hypothétique caractère dopant de l'ITPP ;
 - qu'en l'espèce, il ne peut être reproché à Mme AUGENBROE une faute étant donné que l'ITPP n'est pas une matière avérée dopante et n'est pas prohibée explicitement par le Code des Courses au Galop, le Code Mondial antidopage ou le Code du sport ;
 - l'absence de faute de l'entraîneur et l'exonération de Mme AUGENBROE en citant l'article 1243 du Code civil encadrant le régime de la responsabilité du fait des animaux et que la responsabilité est fondée sur la notion de garde qui suppose le contrôle, l'usage et la direction de l'animal ;
 - que comme tout gardien d'animaux, l'entraîneur est tenu d'une obligation de surveillance sanitaire des chevaux qui lui sont confiés, qu'il doit apporter des soins constants comme une alimentation appropriée ou des soins vétérinaires, afin que le cheval puisse être raisonnablement entraîné et courir en course selon ses capacités et des jurisprudences à cet égard ;
 - que si l'entraîneur doit assurer une sécurité maximale, la présomption pesant sur le gardien d'un animal n'est pas irréfragable et des jurisprudences selon lesquelles celui qui exerce lesdits pouvoirs (contrôle, usage, direction) est responsable, même s'il n'est pas le propriétaire ou l'entraîneur officiel de l'animal, et que la garde peut être transférée dans le cas où l'animal est confié temporairement à une personne pour qu'elle en assure la surveillance ;
 - que la responsabilité de l'hébergeur est donc confirmée, que malgré le fait que la lutte contre le dopage s'appuie sur le principe de responsabilité objective, l'absence de faute ou de négligence du compétiteur doit d'être prise en compte, qu'en matière de dopage le renversement de la présomption de culpabilité est d'ordre public et que dans ce cas, il n'est pas exigé une preuve exacte et irréfutable ;
 - que le degré de preuve est établi par la prépondérance des probabilités, citant l'article 3.1 du Code mondial antidopage, que c'est la probabilité d'un fait qui est recherchée et une jurisprudence du Tribunal Arbitral du Sport indiquant que si la probabilité d'absence de faute ou de négligence de l'athlète est supérieure ou égale à 51%, ce dernier doit être innocenté et que chacune des parties au litige est alors appelée à collaborer à l'administration de la preuve en présentant des hypothèses soumises à l'appréciation de la formation ;
 - que l'autorité disciplinaire a le pouvoir d'annuler ou de réduire la sanction, citant l'article 10.5.1 du Code mondial antidopage et des jurisprudences du Tribunal Arbitral du Sport indiquant que lorsque le sportif établit dans un cas particulier l'absence de faute ou de négligence de sa part, la période de suspension applicable sera annulée ;
 - qu'en l'espèce, FLYING HIGH a fait l'objet d'un prélèvement urinaire et sanguin le 13 août 2020, a été prélevée en amont de la course, prélèvement qui s'est révélé positif à l'ITPP ;
 - que les chevaux qui se trouvaient dans les boxes de vente ARQANA sont arrivés à 4h00 du matin, que les grooms, après les avoir installés, les ont laissés durant trois heures et que, durant ce laps de temps, les chevaux se sont trouvés hors de la surveillance de quiconque, les boxes n'étant pas équipés d'un dispositif de vidéosurveillance ;
 - qu'il ne saurait être imputé à l'entraîneur un défaut de prudence ou de vigilance, obligations incombant à la société organisatrice de l'événement, ajoutant que la contamination peut parfaitement résulter d'un acte malveillant ;
 - que compte-tenu du peu de recul dans ce domaine, la seule présence, sans que soit effectué un dosage, ne permet nullement d'affirmer que le cheval aurait ou a été positif au moment de la course qui s'est courue l'après-midi ;
 - qu'un doute est sérieusement permis compte-tenu de la double problématique d'une substance instable et de l'absence de recul scientifique en la matière qui ne permet pas d'exclure de manière absolument affirmative que des faux positifs existent, et ce, d'autant que l'analyse n'indique

pas le taux de positivité, et qu'un doute est d'autant plus permis, que l'enquête a révélé que l'établissement dudit entraîneur était très bien tenu, la responsable de l'écurie ayant collaboré de son mieux ;

- que sont utilisés des compléments naturels dont la seule présence a pu être constatée dans la pharmacie du centre d'entraînement ;
- que la seule hypothèse plausible pour Mme AUGENBROE est que FLYING HIGH ait pu être contaminée, alors qu'elle se trouvait dans son box hors la surveillance des grooms et en l'absence de toute vidéosurveillance ;
- que l'administration de l'ITPP peut parfaitement résulter d'un acte de malveillance, ce qui semble le scénario le plus probable ;
- que FLYING HIGH est un cheval obtenant des résultats constants en ce qu'il se classe régulièrement dans les premières places, sans qu'il n'ait besoin de recourir à des substances dopantes ;
- qu'il est manifeste que Mme AUGENBROE n'a commis aucune faute ;
- le droit au respect d'innocence et l'absence de nécessité de peine ;
- une jurisprudence de la CEDH selon laquelle toutes les exigences de l'article 6 de la CEDH doivent être prises en considération dans les procédures disciplinaires ;
- que toute sanction doit être nécessaire et proportionnée, que l'équilibre interne de la mesure disciplinaire consiste en l'adéquation entre la faute et la sanction, que le Conseil Constitutionnel rappelle régulièrement l'application aux sanctions administratives de l'article 8 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, citant des jurisprudences du Conseil Constitutionnel ;
- que le principe de proportionnalité, en référence au principe de légalité des délits et des peines, se doit d'être respecté en matière disciplinaire, citant une jurisprudence du Conseil Constitutionnel ;
- qu'en conséquence, Mme AUGENBROE ne saurait être tenue pour responsable, qu'il est incontestable que l'entraîneur n'a aucun moyen de contrôler et de s'assurer de l'absence d'intrusion d'une personne étrangère dans le box de son cheval venue administrer une substance prohibée, lorsqu'il n'est pas présent, et que même si l'entraîneur réalisait un prélèvement biologique, il est impossible matériellement d'obtenir les résultats d'analyse au jour de la course ;
- que le cumul de sanctions administratives est prohibé, citant un article de doctrine à ce titre ;
- que la règle *non bis in idem* ou de non-cumul des sanctions administratives a été reconnue de longue date par la jurisprudence administrative comme étant un principe général du droit selon des jurisprudences du Conseil d'État et de la CEDH et que ce principe interdit le cumul de deux sanctions administratives ;
- que le droit au respect de la présomption d'innocence implique la règle suivant laquelle le doute profite à l'accusé, citant des jurisprudences de la CEDH, et que l'absence de doute de la culpabilité de l'accusé caractérise cette règle ;
- que la règle *in dubio pro reo* n'est pas spécifique à la matière pénale, s'agissant d'un principe général reconnu en matière de dopage, citant une jurisprudence Tribunal Arbitral du Sport ;
- l'adage selon lequel le doute doit profiter au mis en cause, principe constituant une expression du droit au respect de la présomption d'innocence et l'article 9 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, ainsi que des jurisprudences du Conseil Constitutionnel et du Conseil d'État ;
- qu'aucun élément ne permet d'établir que l'administration de la substance ITPP est imputable à Mme AUGENBROE, laquelle nie avoir administré une telle substance à ses chevaux, cette dernière favorisant les méthodes naturelles et que la thèse selon laquelle les chevaux qu'elle entraîne ont été testés positifs à l'ITPP résulte d'un acte malveillant est l'hypothèse la plus probable ;
- qu'il existe donc un sérieux doute quant à l'implication de Mme AUGENBROE et que ce doute doit lui bénéficier ;
- que Mme AUGENBROE est mère célibataire de deux enfants âgés de 9 et 11 ans, que le père dont elle est divorcée depuis 2014 ne contribue pas à l'entretien et à l'éducation des enfants, qu'afin de pouvoir assumer l'ensemble des charges qui lui incombent, celle-ci mène de front depuis plus de 12 ans deux carrières parallèles, l'une en qualité d'entraîneur de chevaux de course, la seconde en qualité de chef de projet dans une entreprise de construction et qu'à ce titre elle perçoit un modeste salaire de 1.850 euros par mois ;
- qu'à la suite d'un accident à cheval en 2017, son effectif en qualité d'entraîneur s'est réduit, mais lui permet d'assurer un complément de revenus ;

- que sa situation familiale et les circonstances précédemment exposées doivent être prises en considération et que, dans ces conditions, il n'y a pas lieu de prononcer une quelconque sanction à son endroit ;
- que les Commissaires ont commis une erreur de droit en condamnant Mme AUGENBROE, mais, qu'au surplus, la sanction prononcée est manifestement disproportionnée étant donné que l'entraîneur s'est vu suspendre l'équivalence de son autorisation d'entraîner délivrée par le STICHTING NEDERLANDSE DRAF EN RENSPORT pour une durée de totale de trois ans et que l'équivalence de son autorisation d'entraîner est donc suspendue du 16 avril 2021 au 18 avril 2024 ;
- que si la sanction est manifestement disproportionnée, France Galop a, avant tout, manifestement méconnu la règle de non cumul des peines et que dans le cas présent, trois sanctions administratives se cumulent ;
- que de manière surprenante et incohérente, l'interdiction de courir du cheval ne fait l'objet que d'une suspension (du 2 avril 2021 au 2 septembre 2022), les sanctions ne se cumulant pas ;
- qu'il est demandé subsidiairement vu la règle *non bis in idem* ou de non-cumul des sanctions administratives, de réformer la décision de première instance et la notification avec laquelle elle fait corps, et dire n'y avoir lieu au prononcé de sanctions cumulatives ;

Attendu que le conseil de l'entraîneur susvisé a repris en séance les points de son mémoire en les développant et en indiquant notamment :

- qu'il plaidera les trois dossiers en même temps et que le dernier point justifie des observations particulières ;
- les arguments développés en première instance et dans son mémoire concernant l'irrégularité de la procédure, en insistant sur le fait qu'à terme la question de l'identification du cheval posera problème ;
- concernant la nature de la substance, les développements de son mémoire d'appel, en soulignant notamment une tendance à une certaine homogénéité des décisions en matière sportive pour essayer d'avoir des décisions communes en matière de lutte contre le dopage et que bien que le présent dossier ne relève pas des articles du Code Mondial antidopage ni du Code du sport, il ne peut pas en être totalement fait abstraction et que le doute existe ainsi sur le caractère dopant de ladite substance qui n'est pas expressément prohibée par le Code des Courses au Galop ;
- qu'en France la procédure était accusatoire en matière de dopage, que les règles françaises s'inspirent des règles extranationales du Code Mondial antidopage et des jurisprudences du Tribunal Arbitral du sport et que peu à peu la France a récemment réformé, en 2019, sa réglementation et considère qu'il convient de s'inspirer de la balance des probabilités, système selon lequel chaque partie doit apporter sa contribution et que c'est la balance de probabilité qui prédomine ;
- que France Galop devra élaborer une réflexion sur la probabilité relative au doute au regard des faux positifs surtout dans le dossier du cheval LIGHTNING BOLT- Deauville dans lequel un prélèvement a été réalisé après la course et s'est avéré négatif, ajoutant que le vétérinaire de France Galop a ressenti une volonté de collaborer de sa cliente ;
- que les dossiers qu'il gagne devant le Tribunal Administratif le sont grâce à ses arguments sur le caractère disproportionné de la peine, car le juge administratif est très sensible à cette question et vérifie si la sanction est légale, prévue par les textes, nécessaire et proportionnée et que c'est le point le plus important sur le plan juridique dans ses dossiers ;
- que chaque décision prise individuellement a ensuite été cumulée et que le Paris-Turf a ainsi fait état de trois ans de suspension, alors qu'il ne s'agit pas du tarif applicable à une personne qui n'a jamais été sanctionnée par le Code des Courses au Galop et pour laquelle aucun grief n'a été formulé par l'autorité hippique néerlandaise ;
- qu'un tel cumul est intolérable pour des faits survenus sur une période identique, le même jour, concernant les mêmes chevaux, des courses identiques et aux termes de conclusions identiques du vétérinaire de France Galop ;
- que le cumul aurait été possible si sa cliente avait été jugée au regard d'un premier dossier, qu'elle serait revenue devant les instances disciplinaires de France Galop avec un deuxième dossier, puis un troisième et que son attitude aurait ainsi été jugée inacceptable, mais qu'en l'espèce sa cliente s'est présentée devant les Commissaires de France Galop une seule fois, pour

des dossiers examinés en même temps ;

- qu'il est illégal de superposer ces sanctions, que cela doit être prévu par un texte, que ce cumul n'est pas prévu par le Code des Courses au Galop, reprenant l'arrêt du Conseil d'État du 30 juin 1993 cité dans son mémoire en indiquant que c'est l'avertissement qui compte pour ne pas répéter la faute ;
- qu'il est d'ailleurs interjeté appel à l'encontre des décisions et de la notification de celles-ci qui fait corps avec les décisions à tel point que les journalistes ne s'y sont pas trompés en parlant d'une sanction de trois ans ;
- que ce cumul serait injuste par rapport à d'autres dossiers comme celui de Mme VAN DEN BOS qui a écopé d'un an de sanction, précisant que sa cliente a fait part de son ressentiment en première instance à l'égard de Mme VAN DEN BOS, que sa cliente est un petit entraîneur hollandais, qu'elle aurait aimé venir, mais n'a pas pu se déplacer financièrement, qu'il ne l'a jamais rencontrée, mais l'a vue, que c'est une très belle femme, qu'elle perçoit l'équivalent de l'allocation parent isolé, que le père de ses enfants est parti depuis neuf ans et qu'elle est seule pour les élever ;
- que la rencontre avec Mme VAN DEN BOS s'est déroulée de façon intrigante, précisant que sa cliente voulait acheter une selle et que Mme VAN DEN BOS est venue pour la lui acheter et que c'est à cette occasion que sa cliente, admirative, s'est vue conseiller de prendre attache avec le propriétaire d'un cheval qu'elle rêvait d'entraîner ;
- que Mme VAN DEN BOS a procédé à cette mise en relation et que sa cliente a fait l'objet d'un choix qui la dépasse, que c'est une tragédie et qu'il pense qu'elle a été totalement manipulée, que tout lui a échappé dans ce dossier ;

Attendu qu'à la question de M. Bernard GOURDAIN de savoir comment sa cliente a eu l'opportunité d'utiliser ce produit, ledit conseil a répondu qu'elle n'a pas utilisé ce produit, qu'elle a tenté de comprendre la situation, que l'écurie est ouverte et que Mme VAN DEN BOS était passée les jours précédents, ajoutant qu'il ressort du rapport du vétérinaire de France Galop que la pharmacie est bien tenue, que rien dans ce dossier ne permet d'affirmer que sa cliente a utilisé ce produit et qu'elle a toujours été prête à collaborer ;

Attendu qu'à la question de M. Bernard GOURDAIN de savoir si sa cliente a conscience qu'elle est responsable de ses chevaux, ledit conseil a indiqué qu'il développe toute une partie de son mémoire sur la responsabilité en droit du sport et qu'à ce titre le contrôle du juge administratif est plus modéré que les décisions de France Galop, faisant état de deux dossiers dans lesquels le doute a profité à l'entraîneur, car les boxes étaient souillés, mais qu'il ne les a pas évoqués, car il s'agit de dossiers distincts qui n'ont pas le même profil ;

Attendu que le Dr. Jean-Pierre COLOMBU a précisé qu'il est en effet conseillé à l'entraîneur d'intervenir immédiatement pour indiquer qu'il ne veut pas prendre possession du box dans une telle situation, ce à quoi ledit conseil a affirmé qu'il recommande effectivement à ses clients d'appeler tout de suite un huissier dans ce cas pour le faire constater car il peut y avoir des seringues ou autre et que les règles en matière d'antidopage pour les concours équestres ne sont pas du tout les mêmes qu'en matière hippique ;

Attendu que le conseil dudit entraîneur a indiqué que dans ce dossier il pense que sa cliente s'est faite piéger et que M. Emmanuel CHEVALIER du FAU a fait remarquer que cela n'est pas expressément repris dans le mémoire, ce à quoi ledit conseil a indiqué que cela ne se dit pas, que sa cliente a voulu collaborer, mais n'a pas su comment faire, qu'elle s'est renseignée en Hollande, mais qu'elle a été prise de haut avec ses histoires de chevaux, qu'elle a été en contact avec un avocat hollandais qui ne voyait pas où son conseil français voulait en venir ;

Attendu qu'à la question de M. Emmanuel CHEVALIER du FAU de savoir si sa cliente est restée en relation avec Mme VAN DEN BOS, ledit conseil a indiqué que non, qu'elle a rompu tout contact, qu'elle a même essayé de la piéger, l'a appelée et que cela fait partie des doutes qui l'animent ;

Attendu que le Dr. Jean-Pierre COLOMBU a demandé si sa cliente avait encore des rapports avec cette écurie, ce à quoi ledit conseil a indiqué que non, qu'elle est cadre dans le domaine de la construction, qu'elle aime les chevaux, mais que non ;

Attendu que le Dr. Jean-Pierre COLOMBU a demandé s'il savait si quelqu'un avait repris cet établissement, ce à quoi ledit conseil a indiqué qu'elle n'en a pas la moindre idée, ajoutant qu'elle n'avait pas été mandatée par le propriétaire, que sa cliente n'est pas un professionnel du milieu hippique et qu'elle pense que c'est

pour cette raison qu'elle a été choisie, le Dr. Jean-Pierre COLOMBU indiquant qu'il ne s'improvise pas d'être entraîneur et ledit conseil répliquant que c'est la flatterie qui l'y a incité ;

Attendu que l'intéressé a indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président de séance en ce sens ;

Vu les articles 198, 201, 216, 223 et les annexes 5 et 15 du Code des Courses au Galop ;

Sur la procédure de prélèvement

Attendu que devant la Commission d'appel, l'appelant se contente de reprendre les mêmes arguments que ceux développés en première instance ;

Que de la même façon que, devant les Commissaires de France Galop, l'appelant conteste toujours de façon contradictoire le fait que la jument FLYING HIGH a été prélevée, tout en indiquant dans les premières phrases de son mémoire *«Attendu que le 13 août 2020, le cheval FLYING HIGH a été prélevé sur l'hippodrome de DEAUVILLE en amont dans le cadre d'une opération partants du Prix Manganate de la DOHA CUP dont il a fini 8ème»* ;

Qu'à cet égard, lesdits Commissaires avaient également rappelé que le propriétaire de ladite jument indiquait pour sa part que *«les tests de laboratoire ont malheureusement montré que les chevaux (...) mentionnés avaient une substance interdite dans leur corps»* et, qu'en tout état de cause, le représentant de l'entraîneur Kim AUGENBROE a signé :

- l'attestation concernant les traitements des chevaux prélevés de la Fédération Nationale des Courses Hippiques (FNCH) mentionnant explicitement le nom de la jument FLYING HIGH en date du 13 août 2020 ;
- le Procès-Verbal de prélèvement de la FNCH mentionnant notamment dans son paragraphe IDENTIFICATION DU CHEVAL ET DU PRELEVEMENT, le nom de la jument FLYING HIGH ;

Attendu que sans apporter aucun nouvel élément en appel, l'appelant se contente désormais d'indiquer que *«quoique puissent penser lesdits Commissaires, il résulte de l'instruction 01 Révision-05 de la Fédération Nationale des Courses Hippiques et applicable à l'article 200 du Code des Courses au Galop, que la procédure de prélèvement doit répondre à des modalités particulières et qu'il doit en particulier être établi un document d'identification du cheval dont l'identité doit être vérifiée avant les opérations de prélèvement»* ;

Que lesdits Commissaires, qui faisaient déjà observer que ledit entraîneur avançait cet argument sans communiquer d'élément probant ni aucune copie du document d'identification de ladite jument, ont déjà indiqué en première instance que l'instruction de la FNCH :

- est destinée aux vétérinaires chargés des opérations de prélèvement et que l'argument relatif à son éventuel non-respect par le vétérinaire en charge du prélèvement biologique en cause est inopérant ;
- ne présente pas le caractère d'une disposition dont le contrôle relève de la compétence des instances disciplinaires de France Galop et qu'il ne s'agit pas d'un document publié en annexe du Code des Courses au Galop ;

Attendu qu'il convient également de reprendre les nombreux éléments factuels mis à dispositions desdits Commissaires permettant de contester l'irrégularité soulevée, puisqu'aux termes de leur décision, lesdits Commissaires ont retenu que :

- le contrôle de l'identité de ladite jument est attesté par le Procès-Verbal de Prélèvement dûment signé par le représentant dudit entraîneur qui n'a jamais soulevé de problème de compréhension, tout en précisant que la mention du prélèvement qui peut être faite dans le document d'accompagnement de ladite jument n'a qu'une valeur indicative ;
- ledit entraîneur a demandé une analyse de contrôle du prélèvement durant l'enquête sans contester à une seule reprise l'identité de la jument ;
- l'entraîneur a indiqué lui-même en première instance que le propriétaire de ladite jument *«a effectué le transport avec la groom et était sur place lors du contrôle anti-dopage qu'il a suivi et par ailleurs filmé»* ;
- ledit propriétaire ne conteste aucunement l'identité du cheval prélevé ;
- Mme Kim AUGENBROE n'a jamais contesté les opérations de prélèvement pendant plus de 7 mois (à savoir depuis le jour de la signature du procès-verbal susvisé mentionnant le prélèvement le 13 août 2020, ni lors de la notification de la positivité le 23 septembre 2020) ;

Attendu, enfin, que tout en précisant les dispositions de l'article 200 du Code des Courses au Galop et l'annexe 5 dudit Code relative au déroulement des opérations de prélèvement, lesdits Commissaires ont rappelé qu'il ressort notamment du procès-verbal de prélèvement que le représentant de l'entraîneur de ladite jument a signé le procès-verbal en cochant la mention «déclare avoir assisté aux opérations de prélèvement des échantillons biologiques, connaître les dispositions relatives à leur réalisation et atteste qu'elles ont été effectuées conformément aux procédures réglementaires dont les principales modalités sont reproduites au verso du présent document» ;

Attendu qu'au regard de l'ensemble des éléments qui précèdent, la Commission d'appel confirme que les opérations de prélèvement effectuées sur la jument FLYING HIGH ont donc été réalisées conformément aux dispositions de l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Sur la nature du MYO-INOSITOL TRISPYROPHOSPHATE aussi dénommé ITPP

Attendu que l'appelant soutient qu'il ne pourrait être reproché à Mme AUGENBROE une faute, car l'ITPP n'est pas selon lui une matière avérée dopante et n'est pas prohibée explicitement par le Code des Courses au Galop, le Code Mondial antidopage ou le Code du sport ;

Attendu qu'il résulte de la fiche de la Fédération Nationale des Courses Hippiques que l'ITPP, MYO-INOSITOL TRISPYROPHOSPHATE ou encore OXY111A, est une substance développée en recherche médicale depuis 2005 ayant la capacité de favoriser la délivrance de l'oxygène par l'hémoglobine aux tissus souffrants d'hypoxie, l'ITPP étant un effecteur allostérique de l'hémoglobine qui agit en se fixant sur celle-ci ;

Que l'ITPP a la capacité de pénétrer à l'intérieur des globules rouges, ce qui en fait actuellement la molécule la plus puissante et donc la plus intéressante dans ce domaine ;

Que suite à des tests effectués notamment sur des souris, il ressort qu'une augmentation de 60 % environ de la résistance à l'effort peut être obtenue après injection intra-péritonéale d'ITPP (0,5 à 0,3 g/kg) et qu'une augmentation de 35% de l'effort physique est obtenue lorsque l'ITPP est administrée par voie orale diluée dans de l'eau ;

Que les propriétés de cette substance en font un candidat idéal comme agent dopant pour améliorer l'endurance et les performances des athlètes, notamment celles des chevaux de courses et que cette substance :

- fait partie des substances totalement interdites ne pouvant jamais être administrées à un cheval ;
- ne fait l'objet d'aucune autorisation de commercialisation en tant que médicament étant en phase de développement pour la recherche médicale ;

Qu'il n'existe aucun médicament officiel disponible sur le marché, ce que reconnaît l'entraîneur Kim AUGENBROE, celui-ci expliquant que cette substance est en phase de développement et fait l'objet d'essais cliniques, et précisant qu'elle augmente la quantité d'oxygène dans les tissus hypoxiques ;

Qu'enfin, il est possible d'en trouver en vente sur Internet comme agent «améliorateur de performance» ;

Attendu qu'il convient de relever que l'appelant n'apporte toujours aucune documentation scientifique officielle en la matière pour justifier qu'il ne serait pas démontré un accroissement de la performance sportive des équidés, alors que le document scientifique susvisé présente notamment cette substance comme un «améliorateur de performance» ;

Qu'il convient, en tout état de cause, de relever qu'aucune explication quant à la positivité de la jument FLYING HIGH n'est apportée, l'entraîneur Kim AUGENBROE se contentant d'émettre l'hypothèse d'un acte de malveillance, sans que celle-ci ne soit étayée par le moindre élément et n'ait donné lieu à la moindre plainte ;

Que le raisonnement de l'entraîneur Kim AUGENBROE consistant à qualifier l'acte de malveillance de scénario le plus probable ne saurait donc être suivi en de telles circonstances ;

Attendu enfin qu'aux termes de leur décision, lesdits Commissaires ont précisé que le MYO-INOSITOL TRISPYROPHOSPHATE (ITPP) est une substance figurant à l'article 198 § I a) du Code des Courses au Galop s'agissant d'un agent stimulant l'érythropoïèse ;

Attendu qu'au regard de ce descriptif, la Commission d'appel constate que la nature de l'ITPP a ainsi pu permettre auxdits Commissaires de considérer qu'il s'agit bien d'une substance prohibée par le Code des

Courses au Galop ;

Sur les conséquences de la positivité au MYO-INOSITOL TRISPYROPHOSPHATE de la jument FLYING HIGH

Attendu qu'aux termes de leur décision, lesdits Commissaires ont rappelé que :

- l'analyse de la première partie du prélèvement biologique sur la jument FLYING HIGH, effectuée par le Laboratoire des Courses Hippiques, a conclu à la présence de MYO-INOSITOL TRISPYROPHOSPHATE (ITPP) ;
- le 25 septembre 2020, lesdits Commissaires ont pris une mesure conservatoire interdisant ladite jument de courir dans des courses publiques en FRANCE jusqu'au prononcé de leur décision au fond, tout en indiquant que ladite mesure fut prise au vu des éléments de l'enquête à leur disposition à cette date, notamment de la nature de la substance et de la nécessité d'assurer la régularité des courses ;
- l'analyse de la seconde partie du prélèvement par le Laboratoire LGC a confirmé la présence de MYO-INOSITOL TRISPYROPHOSPHATE (ITPP) ;

Qu'au regard de ces éléments, des données scientifiques résultant expressément de la «fiche produit» de la Fédération Nationale des Courses Hippiques susvisées, de l'absence d'explication de la positivité en question et de la présence de ladite substance, les Commissaires de France Galop ont distancée de la 8ème place du Prix DOHA CUP (Prix MANGANATE) la jument FLYING HIGH dans le nécessaire respect de l'égalité des chances, conformément aux dispositions de l'article 201 dudit Code ;

Attendu s'agissant de l'interdiction de courir prononcée à l'encontre de la jument FLYING HIGH, dûment notifiée au propriétaire, qui a été convoqué à l'audience et a fait parvenir ses observations qui ne contestent aucunement la durée de la mesure d'interdiction prononcée, qu'il convient de rappeler comme l'ont précédemment fait lesdits Commissaires que, compte-tenu de la nature de la substance en cause, l'article 201 dudit Code dispose qu'«A l'issue de l'enquête, ce cheval est passible d'une interdiction pour une durée de six mois au moins et de deux ans au plus, qui peut prendre effet à compter de la date de la première notification d'interdiction de courir du cheval faite au propriétaire, et, s'il a couru, le distancer de la course à l'occasion de laquelle a été effectué le prélèvement, le distancement pouvant être prononcé avant la fin de l'enquête» ;

Qu'une telle mesure obéit à un double objectif de sanction et de respect de l'équité des courses consistant à écarter des courses un cheval dont un prélèvement a révélé la présence d'une substance appartenant à la liste figurant au § I alinéa a) de l'article 198 du présent Code, ou qui n'a pas d'autorisation officielle en tant que médicament vétérinaire, ou qui n'a pas été reconnue comme traitement légitime par les autorités scientifiques, ou d'une substance ayant des propriétés analogues aux substances ci-dessus, ou la présence d'un métabolite d'une des substances indiquées ci-dessus, ou d'un isomère d'une telle substance ou d'un métabolite de cet isomère ;

Qu'au regard des éléments en cause dans le présent dossier et notamment de la substance concernée, c'est ainsi de façon parfaitement cohérente que lesdits Commissaires ont appliqué la durée maximale d'interdiction de courir prévue par cet article pour le cheval faisant l'objet d'une telle infraction, à savoir deux ans, mais ont tenu compte de la période déjà écoulée au titre de la mesure conservatoire, étant rappelé que l'objet de ce type d'interdiction consiste à écarter des courses un cheval auquel une substance prohibée a été administrée et dont les effets dans la durée demeurent incertains ;

Attendu qu'au regard de ce qui précède, la Commission d'appel confirme ainsi la décision des Commissaires de France Galop en ce qu'ils ont distancé ladite jument de la 8ème place du Prix DOHA CUP (Prix MANGANATE) et lui ont interdit de courir pour une durée de 17 mois, au vu de la période déjà écoulée ;

Sur les conséquences de la positivité au MYO-INOSITOL TRISPYROPHOSPHATE sur l'entraîneur Kim AUGENBROE, gardien responsable de la jument FLYING HIGH

Attendu que la décision des Commissaires de France Galop rappelle :

- que l'entraîneur Kim AUGENBROE est titulaire d'une autorisation d'entraîner délivrée par le STICHTING NEDERLANDSE DRAF EN RENSPORT ;
- l'article 1er du Code des Courses au Galop qui dispose, notamment en ses § III et IV, que toute personne qui a reçu des Commissaires de France Galop l'autorisation de faire courir, l'autorisation d'entraîner, l'autorisation de monter, l'autorisation de percevoir des primes à l'élevage d'un cheval de courses au galop et toute personne qui achète un cheval mis à réclamer, est réputée connaître

le présent Code et qu'elle adhère par là-même, sans réserve, à toutes ses dispositions et à toutes les conséquences qui peuvent en résulter ;

- qu'il en est de même de toute personne qui a reçu une autorisation similaire d'une autorité hippique dont les pouvoirs correspondent, hors de France, à ceux de France Galop, et qui fait courir, entraîne ou monte dans une course régie par le présent Code ;
- que l'article 216 du même Code dispose en son § IV que les Commissaires de France Galop «*peuvent également suspendre ou retirer les équivalences des autorisations délivrées à l'étranger pour toutes les courses publiques régies par le présent Code*» ;

Attendu qu'en appel, ledit entraîneur, se contente toujours de faire part de son incompréhension quant à la positivité de la jument FLYING HIGH, de sorte que la positivité en question et la présence de ladite substance ne sont toujours pas expliquées ;

Que l'appelant se contente toujours de sous-entendre un éventuel acte de malveillance ou un manquement de l'hippodrome de DEAUVILLE, mais qu'il n'apporte toujours pas d'élément concret à ce titre qui permettrait de les caractériser ;

Que l'appelant n'apporte en effet toujours aucun élément concernant l'hypothèse d'acte de malveillance, alors qu'il était pourtant certain en première instance du rôle de l'entraîneur Mme VAN DEN BOS et que lesdits Commissaires avaient déjà relevé qu'aucun justificatif d'une plainte pénale ou du moindre élément probant n'était transmis à ce titre ;

Attendu qu'il en est de même concernant la mise en cause de la responsabilité de la société organisatrice, puisque si l'appelant continue d'invoquer cet argument en se fondant désormais sur la responsabilité de l'article 1243 du Code civil et la notion de garde qui peut être transférée à une personne pour qu'elle en assure la surveillance, force est de constater qu'aucun élément concret n'est là encore versé aux débats pour étayer cet argument ;

Qu'il est là encore particulièrement surprenant de constater que l'appelant, tout en accusant la société organisatrice d'un manque de surveillance, ne démontre aucunement avoir émis la moindre réserve à la réception des boxes ou avoir constaté le moindre manquement, ni avoir engagé une quelconque poursuite judiciaire à son encontre ;

Attendu que ledit entraîneur n'apporte toujours aucun élément quant à l'organisation de la sécurité de ladite jument par son entourage qui permettrait d'écarter ou de réduire sa responsabilité au regard du Code des Courses au Galop, et ce, alors que lesdits Commissaires avaient souligné l'insuffisance de l'organisation à cet égard en indiquant que le personnel dudit entraîneur et l'entourage de ladite jument avaient accepté la façon dont cette dernière a été hébergée sans surveillance et qu'aucun élément n'était versé, susceptible de remettre en cause la sécurité du box attribué ou la présence de scellés sur celui-ci ;

Que la Commission d'appel considère ainsi, comme les Commissaires de France Galop, que ledit entraîneur ne saurait reporter son absence de vigilance sur d'éventuel manquement de la société organisatrice, son personnel ayant laissé ladite jument sans surveillance, ce qui dénote un manque de précautions dudit entraîneur au regard de ses obligations au sens du Code des Courses au Galop, quant aux conditions d'hébergement, de protection et de sécurité de cette jument dont il a la garde ;

Que ledit entraîneur est en effet le gardien du cheval, qu'il doit prendre toute mesure nécessaire afin de contrôler et surveiller les boxes dans lesquels sont stationnés les chevaux de son effectif et que l'hypothèse de contamination de ladite jument, placée dans son box hors surveillance, au motif que les chevaux qui se trouvaient dans les boxes de vente ARQANA sont arrivés à 4h00 du matin, que les grooms après les avoir installés les ont laissés durant trois heures et que, durant ce laps de temps, les chevaux se sont trouvés hors la surveillance de quiconque, les boxes n'étant pas équipés d'un dispositif de vidéosurveillance, caractérisent un manquement dudit entraîneur à ses obligations ;

Attendu que l'entraîneur Kim AUGENBROE, gardien responsable de la jument FLYING HIGH, de son environnement, de son alimentation, de son hébergement, de son entraînement et de la gestion de ses soins, doit ainsi en effet être sanctionné, les résultats des analyses de la première partie et de la seconde partie du prélèvement ayant révélé et confirmé la présence de MYO-INOSITOL TRISPYROPHOSPHATE, substance totalement interdite par le Code des Courses au Galop, faisant notamment peser un risque sur la santé du cheval et assimilée à un produit dit dopant par les scientifiques, étant observé que les éléments du dossier ne permettent toujours pas d'expliquer la présence de cette substance dans le prélèvement de

la jument FLYING HIGH ;

Qu'en effet, en appel, aucun nouvel élément probant n'est ainsi communiqué au soutien des prétentions de l'appelant qui se contente de contester les éléments du dossier sans fournir le moindre élément permettant de le disculper, alors que les Commissaires de France Galop, au regard de l'ensemble des faits et éléments concrets de ce dossier ont au contraire pu constater qu'il existait un faisceau d'indices suffisamment probants et concordants pour le sanctionner ;

Que pour l'ensemble de ces raisons, la Commission d'appel considère donc qu'il y a bien lieu de sanctionner ledit entraîneur pour l'infraction constituée par la présence de la substance visée à l'article 198 § I a) et sa violation du Code des Courses au Galop en sa qualité d'entraîneur gardien responsable de ladite jument, au vu de la gravité des faits mettant en péril la santé du cheval et son bien-être, rompant l'égalité des chances entre concurrents, compromettant la régularité des courses et des paris hippiques et nuisant à l'image des courses hippiques ;

Attendu que la Commission d'appel, confirme ainsi la décision desdits Commissaires en toutes ses dispositions et notamment en ce qu'elle a sanctionné l'entraîneur Kim AUGENBROE pour l'infraction constituée par la présence de la substance visée à l'article 198 § I a) et sa violation du Code des Courses au Galop par :

- la suspension pour une durée de 12 mois de l'équivalence de son autorisation d'entraîner délivrée par le STICHTING NEDERLANDSE DRAF EN RENSPORT et par l'interdiction d'engager et de faire courir tout cheval même en qualité de porteur de parts d'une personne morale dans des courses publiques régies par le Code des Courses au Galop ;
- la suspension pour une durée de 12 mois de l'autorisation d'accéder aux installations, enceintes et terrains ou tout autre lieu placé sous l'autorité des Sociétés de Courses ;

tout en demandant à l'autorité dont les pouvoirs correspondent aux PAYS-BAS à ceux de France Galop d'étendre les effets de la présente décision dans ce pays ;

Que la Commission d'appel considère également que la durée de la suspension des équivalences et autorisations précitées, fixée à 12 mois, est proportionnée aux faits susvisés, les Commissaires de France Galop ayant à juste titre retenu que les faits constituaient un acte de dopage sur l'hippodrome avant la course ;

Attendu, s'agissant de la durée cumulée des suspensions, que c'est également à juste titre que lesdits Commissaires ont relevé que 3 faits distincts ont été recensés, concernant deux chevaux différents, deux courses différentes, courues lors de deux journées distinctes sur deux hippodromes différents à savoir :

- la jument FLYING HIGH prélevée en amont du Prix DOHA CUP (Prix MANGANATE) couru le 13 août 2020 sur l'hippodrome de DEAUVILLE ;
- le cheval LIGHTNING BOLT prélevé en amont du Prix DOHA CUP (Prix MANGANATE) couru le 13 août 2020 sur l'hippodrome de DEAUVILLE ;
- le cheval LIGHTNING BOLT prélevé à l'issue du Prix QATAR CUP- Prix DRAGON couru le 13 septembre 2020 sur l'hippodrome de PARISLONGCHAMP ;

et qu'une suspension de 12 mois pour chacune de ces infractions constitue une sanction proportionnée conformément à la jurisprudence en la matière, étant observé que ces trois dossiers ont été examinés le même jour par les Commissaires de France Galop pour faciliter la tenue de la commission et la venue dudit entraîneur au regard du contexte sanitaire, sans pour autant que ces dossiers ne soient joints ;

Attendu, par ailleurs, que chacune de ces infractions a été traitée comme une première infraction, les conditions de la récidive ne trouvant pas à s'appliquer ;

Attendu, enfin, qu'aucune contamination susceptible de lier le sort des trois dossiers et leur traitement disciplinaire n'a été démontrée par l'appelant, de sorte que c'est à juste titre que les Commissaires de France Galop ont traité chacun des prélèvements individuellement ;

Attendu, en conséquence, qu'il y a lieu de confirmer la décision des Commissaires de France Galop en toutes ses dispositions ;

PAR CES MOTIFS :

Décide :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par l'entraîneur Kim AUGENBROE ;
- de maintenir la décision des Commissaires de France Galop en date du 2 avril 2021 en ce qu'ils ont décidé :
 - d'interdire à la jument FLYING HIGH de courir dans des courses publiques régies par le Code des Courses au Galop pour une durée de 17 mois à compter du 2 avril 2021 ;
 - de distancer la jument FLYING HIGH de la 8ème place du Prix DOHA CUP (Prix MANGANATE) ;
 - de sanctionner l'entraîneur Kim AUGENBROE par la suspension de l'équivalence de son autorisation d'entraîner délivrée par le STICHTING NEDERLANDSE DRAF EN RENSPORT et par l'interdiction d'engager et de faire courir tout cheval dans des courses publiques régies par le Code des Courses au Galop pour une durée de 12 mois ;
- de demander à l'autorité dont les pouvoirs correspondent aux PAYS-BAS à ceux de France Galop d'étendre les effets de la présente décision dans ce pays.

Boulogne, le 8 juin 2021
E. CHEVALIER du FAU – J-P. COLOMBU – B. GOURDAIN

DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL
DEAUVILLE - 13 AOUT 2020 - PRIX DOHA CUP (PRIX MANGANATE)

La Commission d'appel prévue par les dispositions de l'article 232 du Code des Courses au Galop et agissant conformément aux dispositions des articles 233 et 234 dudit Code ;

Saisie d'un appel interjeté par l'entraîneur Kim AUGENBROE contre la décision des Commissaires de France Galop en date du 2 avril 2021 de :

- prendre acte de l'interdiction de courir prononcée aux termes de la mesure conservatoire en date du 25 septembre 2020 et d'interdire, pour l'avenir, LIGHTNING BOLT, de courir dans les courses régies par le Code des Courses au Galop, pour une durée de 17 mois, au vu de la période déjà écoulée ;
- distancer LIGHTNING BOLT, de la 2ème place du Prix DOHA CUP (Prix MANGANATE) ;
- sanctionner l'entraîneur Kim AUGENBROE par la suspension de l'équivalence de son autorisation d'entraîner délivrée par le STICHTING NEDERLANDSE DRAF EN RENSPORT, et par l'interdiction d'engager et de faire courir tout cheval même en qualité de porteur de parts d'une personne morale dans des courses publiques régies par le Code des Courses au Galop pour une durée de 12 mois ;
- suspendre pour une durée de 12 mois son autorisation d'accéder aux installations, enceintes et terrains ou tout autre lieu placé sous l'autorité des Sociétés de Courses ;
- demander à l'autorité dont les pouvoirs correspondent aux PAYS-BAS à ceux de France Galop, à savoir le STICHTING NEDERLANDSE DRAF EN RENSPORT, d'étendre les effets de la présente décision dans ce pays ;

Après avoir pris connaissance du courrier recommandé en date du 6 avril 2021, transmis par son conseil, par lequel l'entraîneur Kim AUGENBROE a interjeté appel et motivé celui-ci ;

Après avoir dûment appelé la société D. KOOMAN BUSINESS MANAGEMENT et l'entraîneur Kim AUGENBROE, respectivement propriétaire et entraîneur à se présenter à la réunion fixée au mardi 11 mai 2021 puis au jeudi 20 mai 2021 suite à une demande de report motivée du conseil de Mme Kim AUGENBROE pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la non-présentation du représentant légal de la société susvisée et dudit entraîneur néanmoins représenté par son conseil ;

Après avoir examiné les éléments du dossier et pris connaissance des explications fournies par l'entraîneur Kim AUGENBROE et la société D. KOOMAN BUSINESS MANAGEMENT et des déclarations du conseil dudit entraîneur, étant observé qu'il lui a été proposé de signer la retranscription écrite de ses déclarations orales, possibilité non utilisée ;

Après en avoir délibéré sous la présidence du Dr. Jean-Pierre COLOMBU ;

Attendu que l'appel est recevable sur la forme ;

Sur le fond ;

* * *

Vu les éléments du dossier ;

Vu la décision des Commissaires de France Galop en date du 2 avril 2021 et l'ensemble des éléments qu'elle contient ;

Vu les conclusions d'enquête du vétérinaire de France Galop telles que développées dans la décision susvisée desdits Commissaires ;

Vu la déclaration d'appel adressée par courrier électronique le 6 avril 2021 et confirmé par courrier recommandé envoyé le même jour, par le conseil de l'entraîneur, mentionnant notamment :

- que l'appel est motivé d'abord concernant la procédure de prélèvement ;
- qu'il résulte de l'instruction 01 Révision-05 émanant de la FNCH et applicable à l'article 200 du Code des Courses au Galop que la procédure de prélèvement doit répondre à des modalités particulières et en particulier qu'il doit être établi un document d'identification du cheval dont l'identité doit être vérifiée avant les opérations de prélèvement ;
- que tel n'est absolument pas le cas en l'espèce, que la procédure est fatalement entachée d'irrégularité ;
- que pourtant lesdits Commissaires dans leur décision ont fait fi de cette irrégularité patente et estimé que la seule signature de l'appelant sur le procès-verbal couvrait cette irrégularité ;
- que s'agissant des conséquences de la positivité, il existe en l'espèce un doute quant à l'existence d'un faux positif, le cheval ayant fait l'objet d'un prélèvement immédiatement ensuite de la course qui s'est avéré négatif ;
- qu'en outre, il n'existe que très peu de recul sur le plan scientifique concernant la substance incriminée ;
- que pourtant malgré l'existence de ses doutes évidents, lesdits Commissaires ont conclu à la nécessité de distancer le cheval, plutôt que de lui laisser le bénéfice du doute ;
- que concernant les conséquences sur l'entraîneur, le doute doit profiter au mis en cause, qu'il s'agit d'une expression du principe du droit au respect de la présomption d'innocence ;
- que pourtant malgré la négation de l'appelant, ferme et constante, des faits qui lui sont reprochés et dont aucun élément ne permet d'établir que ledit entraîneur aurait administré la substance litigieuse au cheval, il fait l'objet d'une lourde sanction ;
- que concernant le quantum de la sanction, la sanction disciplinaire infligée n'est absolument pas proportionnelle aux faits ni individualisée ;
- que des motivations complémentaires seront développées par son conseil ;

Vu les explications du représentant de la société D. KOOMAN BUSINESS MANAGEMENT en date du 23 avril 2021, accompagnées de leur pièce jointe, mentionnant notamment :

- qu'il ne pourra se rendre à la convocation en raison de la crise sanitaire ;
- qu'il adresse de nouveau sa lettre jointe en copie, écrite précédemment en réponse à la demande antérieure des Commissaires de France Galop, demandant de la considérer comme faisant partie intégrante de ses explications ;
- qu'il ajoute, en ce qui concerne le recours introduit par ledit entraîneur, qu'il est vraiment très surpris de la sanction très sévère qui lui a été infligée en première instance et également au niveau international ;
- qu'à son avis ledit entraîneur n'est pas à blâmer, qu'il s'agit d'une coïncidence désagréable causée par des tiers, qu'il semble que trois affaires soient maintenant simplement ajoutées, ce qui entraîne une punition disproportionnée à son avis ;
- qu'il est et restera 100 % convaincu que le dit entraîneur n'est pas à blâmer ;
- qu'il peut assurer que ledit entraîneur est toujours guidé par le bien-être des chevaux qu'il entraîne et que le dopage bien sûr était hors de question ;
- qu'à son avis «la conclusion est justifiée que cela lui est arrivé», sans aucun reproche ;
- que bien sûr cela ne lui était jamais arrivé auparavant, qu'il considère que cette première punition est excessive ;

- que compte-tenu également des dommages et des souffrances qui ont dû être causés par des tiers, il demande de faire preuve du maximum de clémence possible dans ce cas ;

Vu les explications du représentant de la société D. KOOMAN BUSINESS MANAGEMENT en date du 4 mai 2021, mentionnant notamment dans sa traduction libre «avoir mis au point son concept avec l'aide précieuse «d'Elbert», tout en assurant que les différences de couleur disparaissent» ;

Vu les échanges de courriers de procédure avec le conseil dudit entraîneur en date du 6 mai 2021 ;

Vu le mémoire du conseil de l'entraîneur Kim AUGENBROE adressé le 13 mai 2021 mentionnant notamment :

- un rappel des faits et de la procédure précisant notamment que ledit cheval a été prélevé sur l'hippodrome de DEAUVILLE dans le cadre d'une opération de contrôle des partants du Prix MANGANATE de la DOHA CUP et à l'issue de la course ;
- que le premier prélèvement a été analysé le 14 septembre 2020 et a mis en évidence la présence de MYO-INOSITOL TRISPYROPHOSPHATE (ITPP) dans l'urine mais qu'en revanche le second prélèvement, réalisé le même jour sur le même cheval mais immédiatement après la course s'est révélé négatif ;
- que lesdits Commissaires ont interdit le cheval LIGHTNING BOLT de courir dans les courses régies par le Code des courses au galop pour une durée de 17 mois, suspension prenant effet à compter du 2 avril 2021 jusqu'au 2 septembre 2022 inclus ;
- que Mme Kim AUGENBROE, s'est vue suspendre l'équivalence de son autorisation d'entraîner délivrée par le STICHTING NEDERLANDSE DRAF EN RENSPORT pour une durée totale de trois ans, suspension prenant effet du 16 avril 2021 au 18 avril 2024 au regard du cumul de sa sanction avec celles des dossiers FLYING HIGH et LIGHTNING BOLT PARISLONGCHAMP ;
- l'irrégularité de la procédure de prélèvement, en développant des arguments relatifs à l'annexe 5 du Code des Courses au Galop qui fixe les conditions dans lesquelles sont effectuées et analysées les prélèvements biologiques prévus à l'article 200 dudit Code et l'instruction 01 Révision-05, émanant de la FNCH ;
- que ni le document d'identification, ni la fiche signalétique de LIGHTNING BOLT n'ont été versés au dossier et que rien ne permet d'affirmer que les prélèvements analysés concernent ledit cheval ;
- que quoique puissent penser les Commissaires en première instance, il résulte de l'instruction 01 Révision-05 de la Fédération Nationale des Courses Hippiques et applicable à l'article 200 du Code des Courses au Galop, que la procédure de prélèvement doit répondre à des modalités particulières et qu'il doit en particulier être établi un document d'identification du cheval dont l'identité doit être vérifiée avant les opérations de prélèvement ;
- que le vice de légalité externe est manifeste et entache la régularité de l'acte ;
- des éléments concernant la nature de la substance mise en évidence et l'analyse négative après la course ;
- que l'ITPP est un nouveau médicament apparemment capable d'augmenter la quantité d'oxygène dans les tissus hypoxiques ;
- que l'ITPP n'est pas expressément prohibé par ledit Code, il s'agirait d'une substance susceptible d'agir sur l'érythropoïèse, en phase de développement, qu'aucune étude n'a démontré l'accroissement de la performance sportive des équidés et que le manque de recul sur ses effets est flagrant ;
- que les méthodes permettant de déceler la présence de cette substance ont été mises au point récemment et la possibilité de faux positifs n'est pas à exclure ;
- que l'ITPP ne fait pas partie ni de la liste des interdictions du Code mondial antidopage (éd. 2021), ni de l'arrêté du 2 mai 2011 relatif aux substances et aux procédés mentionnés à l'article L.241-2 du Code du sport, que cette absence ne peut qu'interpeller sur l'hypothétique caractère dopant de l'ITPP ;
- qu'en l'espèce, il ne peut être reproché à Mme AUGENBROE une faute étant donné que l'ITPP n'est pas une matière avérée dopante et n'est pas prohibée explicitement par le Code des Courses au Galop, le Code Mondial antidopage ou le Code du sport ;
- l'absence de faute de l'entraîneur et l'exonération de Mme AUGENBROE en citant l'article 1243 du Code civil encadrant le régime de la responsabilité du fait des animaux ;
- que l'entraîneur doit apporter des soins constants comme une alimentation appropriée ou des soins vétérinaires, afin que le cheval puisse être raisonnablement entraîné et courir en course

selon ses capacités, que si l'entraîneur doit assurer une sécurité maximale, la présomption pesant sur le gardien d'un animal n'est pas irréfutable ;

- que malgré le fait que la lutte contre le dopage s'appuie sur le principe de responsabilité objective, l'absence de faute ou de négligence du compétiteur se doit d'être prise en compte, ajoutant qu'en matière de dopage le renversement de la présomption de culpabilité est d'ordre public et que dans ce cas, il n'est pas exigé une preuve exacte et irréfutable ;
- que le degré de preuve est établi par la prépondérance des probabilités, citant l'article 3.1 du Code mondial antidopage, que c'est la probabilité d'un fait qui est recherchée, citant des jurisprudences du Tribunal Arbitral du Sport indiquant que, si la probabilité d'absence de faute ou de négligence de l'athlète est supérieure ou égale à 51%, ce dernier doit être innocenté, que chacune des parties au litige est alors appelée à collaborer à l'administration de la preuve en présentant des hypothèses soumises à l'appréciation de la formation ;
- que l'autorité disciplinaire a le pouvoir d'annuler ou de réduire la sanction, en reprenant l'article 10.5.1 du Code mondial antidopage et de nouvelles jurisprudences du Tribunal Arbitral du Sport indiquant que lorsque le sportif établit dans un cas particulier l'absence de faute ou de négligence de sa part, la période de suspension applicable sera annulée ;
- des doutes quant à un faux positif et qu'en l'espèce, LIGHTNING BOLT a fait l'objet d'un prélèvement urinaire et sanguin le 13 août 2020, qu'a été décelée la présence de MYO-INOSITOL TRISPYROPHOSPHATE dans l'urine, dudit cheval lors de son contrôle ;
- que compte-tenu du peu de recul dans ce domaine, la seule présence sans que soit effectué un dosage ne permet nullement d'affirmer que le cheval aurait ou a été positif au moment de la course qui s'est tenue l'après-midi ;
- qu'un doute est sérieusement permis compte tenu de la double problématique d'une substance instable et de l'absence de recul scientifique en la matière qui ne permet pas d'exclure de manière absolument affirmative que des faux positifs existent, ce d'autant que l'analyse n'indique pas le taux de positivité ;
- que le doute est d'autant plus probable que fort curieusement, le second prélèvement, réalisé le même jour sur le même cheval, mais immédiatement après la course s'est révélé négatif, ainsi qu'il ressort de l'attestation établie par la Fédération des Courses Hippiques le 6 octobre 2020 et qu'il n'est pas vain de s'interroger sur la réalité même de l'infraction reprochée à Mme AUGENBROE ;
- que le doute est d'autant plus permis que l'enquête menée au sein de l'établissement d'entraînement a révélé que ledit établissement était très bien tenu, la responsable de l'écurie ayant collaboré de son mieux à l'enquête ;
- que sont utilisés des compléments naturels dont la seule présence a pu être constatée dans la pharmacie du centre d'entraînement lorsque le vétérinaire de France Galop s'est rendu aux PAYS-BAS ;
- que la seule hypothèse plausible pour Mme AUGENBROE est que LIGHTNING BOLT ait pu être contaminé, alors qu'il se trouvait dans son box hors la surveillance des grooms et en l'absence de toute vidéosurveillance ;
- que l'administration de l'ITPP peut parfaitement résulter d'un acte de malveillance ;
- que Mme AUGENBROE a appris postérieurement aux faits que Mme VAN DEN BOS serait venue dans l'écurie où les chevaux sont entraînés le soir du départ des chevaux pour la France ;
- que LIGHTNING BOLT est un cheval obtenant des résultats constants en ce qu'il se classe régulièrement dans les premières places sans qu'il n'ait besoin de recourir à des substances dopantes ;
- que toute sanction doit être nécessaire et proportionnée, mentionnant des jurisprudences de la CEDH, du Conseil Constitutionnel et du Conseil d'Etat ;
- que le cumul de sanctions administratives est prohibé, citant un article de doctrine à ce titre ;
- que la règle non bis in idem ou de non-cumul des sanctions administratives a été reconnue de longue date par la jurisprudence administrative comme étant un principe général du droit selon des jurisprudences du Conseil d'Etat et de la CEDH et que ce principe interdit le cumul de deux sanctions administratives ;
- que le droit au respect de la présomption d'innocence implique la règle suivant laquelle le doute profite à l'accusé, citant des jurisprudences de la CEDH et que l'absence de doute de la culpabilité de l'accusé caractérise cette règle ;

- que la règle in dubio pro reo n'est pas spécifique à la matière pénale, s'agissant d'un principe général reconnu en matière de dopage, citant une jurisprudence Tribunal Arbitral du Sport ;
- que ce principe constitue une expression du droit au respect de la présomption d'innocence et l'article 9 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, ainsi que des jurisprudences du Conseil Constitutionnel et du Conseil d'Etat ;
- que Mme AUGENBROE nie fermement avoir administré une telle substance à ses chevaux, cette dernière favorisant les méthodes naturelles et que la thèse selon laquelle les chevaux qu'elle entraîne ont été testés positifs à l'ITPP résulte d'un acte malveillant est l'hypothèse la plus probable ;
- qu'il existe donc un sérieux doute quant à l'implication de Mme AUGENBROE et que ce doute doit lui bénéficier ;
- que Mme AUGENBROE est mère célibataire de deux enfants âgés de 9 et 11 ans, que le père dont elle est divorcée depuis 2014 ne contribue pas à l'entretien et à l'éducation des enfants, qu'afin de pouvoir assumer l'ensemble des charges qui lui incombent, celle-ci mène de front depuis plus de 12 ans deux carrières parallèles, l'une en qualité d'entraîneur de chevaux de course, la seconde en qualité de chef de projet dans une entreprise de construction et qu'à ce titre elle perçoit un modeste salaire de 1.850 euros par mois ;
- qu'à la suite d'un accident à cheval en 2017, son effectif en qualité d'entraîneur s'est réduit, mais lui permet d'assurer un complément de revenus ;
- que sa situation familiale et les circonstances précédemment exposées doivent être prises en considération, qu'elle ne saurait être sanctionnée pour les faits qui lui sont reprochés et que, dans ces conditions, il n'y a pas lieu de prononcer une quelconque sanction à son endroit ;
- que les Commissaires ont commis une erreur de droit en condamnant Mme AUGENBROE, mais, qu'au surplus, la sanction prononcée est manifestement disproportionnée étant donné que l'entraîneur s'est vu suspendre de l'équivalence de son autorisation d'entraîner délivrée par le STICHTING NEDERLANDSE DRAF EN RENSPORT pour une durée de totale de trois ans et que l'équivalence de son autorisation d'entraîner est donc suspendue du 16 avril 2021 au 18 avril 2024 ;
- que si la sanction est manifestement disproportionnée, France Galop a, avant tout, manifestement méconnu la règle de non cumul des peines et que dans le cas présent, trois sanctions administratives se cumulent ;
- que de manière surprenante et incohérente, l'interdiction de courir du cheval LIGHTNING BOLT ne fait l'objet que d'une suspension (du 2 avril 2021 au 2 septembre 2022), les sanctions ne se cumulant pas ;
- qu'il est demandé subsidiairement vu la règle non bis in idem ou de non-cumul des sanctions administratives, de réformer la décision de première instance et la notification avec laquelle elle fait corps, et dire n'y avoir lieu au prononcé de sanctions cumulatives ;

Attendu que le conseil de l'entraîneur susvisé a repris en séance les points de son mémoire en les développant et en indiquant notamment :

- qu'il plaidera les trois dossiers en même temps et que le dernier point justifie des observations particulières ;
- les arguments développés en première instance et dans son mémoire concernant l'irrégularité de la procédure, en insistant sur le fait qu'à terme la question de l'identification du cheval posera problème ;
- concernant la nature de la substance, les développements de son mémoire d'appel, en soulignant notamment une tendance à une certaine homogénéité des décisions en matière sportive pour essayer d'avoir des décisions communes en matière de lutte contre le dopage et que bien que le présent dossier ne relève pas des articles du Code Mondial antidopage ni du Code du sport, il ne peut pas en être totalement fait abstraction et que le doute existe ainsi sur le caractère dopant de ladite substance qui n'est pas expressément prohibée par le Code des Courses au Galop ;
- qu'en France la procédure était accusatoire en matière de dopage, que les règles françaises s'inspirent des règles extranationales du Code Mondial antidopage et des jurisprudences du Tribunal Arbitral du sport et que peu à peu la France a récemment réformé, en 2019, sa réglementation et considère qu'il convient de s'inspirer de la balance des probabilités, système selon lequel chaque partie doit apporter sa contribution et que c'est la balance de probabilité qui

prédomine ;

- que France Galop devra élaborer une réflexion sur la probabilité relative au doute au regard des faux positifs, surtout dans le dossier du cheval LIGHTNING BOLT- Deauville dans lequel un prélèvement a été réalisé après la course et s'est avéré négatif, ajoutant que le vétérinaire de France Galop a ressenti une volonté de collaborer de sa cliente ;
- que les dossiers qu'il gagne devant le Tribunal Administratif le sont grâce à ses arguments sur le caractère disproportionné de la peine, car le juge administratif est très sensible à cette question et vérifie si la sanction est légale, prévue par les textes, nécessaire et proportionnée et que c'est le point le plus important sur le plan juridique dans ses dossiers ;
- que chaque décision prise individuellement a ensuite été cumulée et que le Paris-Turf a ainsi fait état de trois ans de suspension, alors qu'il ne s'agit pas du «tarif» applicable à une personne qui n'a jamais été sanctionnée par le Code des Courses au Galop et pour laquelle aucun grief n'a été formulé par l'autorité hippique néerlandaise ;
- qu'un tel cumul est intolérable pour des faits survenus sur une période identique, le même jour, concernant les mêmes chevaux, des courses identiques et aux termes de conclusions identiques du vétérinaire de France Galop ;
- que le cumul aurait été possible si sa cliente avait été jugée au regard d'un premier dossier, qu'elle serait revenue devant les instances disciplinaires de France Galop avec un deuxième dossier, puis un troisième et que son attitude aurait ainsi été jugée inacceptable, mais qu'en l'espèce sa cliente s'est présentée devant les Commissaires de France Galop une seule fois, pour des dossiers examinés en même temps ;
- qu'il est illégal de superposer ces sanctions, que cela doit être prévu par un texte, que ce cumul n'est pas prévu par le Code des Courses au Galop reprenant l'arrêt du Conseil d'État du 30 juin 1993 cité dans son mémoire en indiquant que c'est l'avertissement qui compte pour ne pas répéter la faute ;
- qu'il est d'ailleurs interjeté appel à l'encontre des décisions et de la notification de celles-ci qui fait corps avec les décisions à tel point que les journalistes ne s'y sont pas trompés en parlant d'une sanction de trois ans ;
- que ce cumul serait injuste par rapport à d'autres dossiers comme celui de Mme VAN DEN BOS qui a «écopé» d'un an de sanction, précisant que sa cliente a fait part de son ressentiment en première instance à l'égard de Mme VAN DEN BOS, que sa cliente est un petit entraîneur hollandais, qu'elle aurait aimé venir mais n'a pas pu se déplacer financièrement, qu'il ne l'a jamais rencontrée, mais l'a vue, que c'est une très belle femme, qu'elle perçoit l'équivalent de l'allocation «parent isolé», que le père de ses enfants est parti depuis neuf ans et qu'elle est seule pour les élever ;
- que la rencontre avec Mme VAN DEN BOS s'est déroulée de façon intrigante, précisant que sa cliente voulait acheter une selle et que Mme VAN DEN BOS est venue pour la lui acheter et que c'est à cette occasion que sa cliente, admirative, s'est vue conseiller de prendre attache avec le propriétaire d'un cheval qu'elle rêvait d'entraîner ;
- que Mme VAN DEN BOS a procédé à cette mise en relation et que sa cliente a fait l'objet d'un choix qui la dépasse, que c'est une tragédie et qu'il pense qu'elle a été totalement manipulée, que tout lui a échappé dans ce dossier ;

Attendu qu'à la question de M. Bernard GOURDAIN de savoir comment sa cliente a eu l'opportunité d'utiliser ce produit, ledit conseil a répondu qu'elle n'a pas utilisé ce produit, qu'elle a tenté de comprendre la situation que l'écurie est ouverte et que Mme VAN DEN BOS était passée les jours précédents, ajoutant qu'il ressort du rapport du vétérinaire de France Galop que la pharmacie est bien tenue et que rien dans ce dossier ne permet d'affirmer que sa cliente a utilisé ce produit et qu'elle a toujours été prête à collaborer ;

Attendu qu'à la question de M. Bernard GOURDAIN de savoir si sa cliente a conscience qu'elle est responsable de ses chevaux, ledit conseil a indiqué qu'il développe toute une partie de son mémoire sur la responsabilité en droit du sport et qu'à ce titre le contrôle du juge administratif est plus modéré que les décisions de France Galop, faisant état de deux dossiers dans lesquels le doute a profité à l'entraîneur car les boxes étaient souillées, mais qu'il ne les a pas évoqués, car il s'agit de dossiers distincts qui n'ont pas le même profil ;

Attendu que M. Jean-Pierre COLOMBU a précisé qu'il est en effet conseillé à l'entraîneur d'intervenir

immédiatement pour indiquer qu'il ne veut pas prendre possession du box dans une telle situation, ce à quoi ledit conseil a affirmé qu'il recommande effectivement à ses clients d'appeler tout de suite un huissier dans ce cas pour le faire constater, car il peut y avoir des seringues ou autre et que les règles en matière d'antidopage pour les concours équestres ne sont pas du tout les mêmes qu'en matière hippique ;

Attendu que le conseil de l'entraîneur Kim AUGENBROE a indiqué que dans ce dossier il pense que sa cliente s'est faite piéger et que M. Emmanuel CHEVALIER du FAU a fait remarquer que cela n'est pas expressément repris dans le mémoire, ce à quoi ledit conseil a indiqué que cela ne se dit pas, que sa cliente a voulu collaborer, mais n'a pas su comment faire, qu'elle s'est renseignée en Hollande, mais qu'elle a été «prise de haut» avec «ses histoires de chevaux», qu'elle a été en contact avec un avocat hollandais qui ne voyait pas où son conseil français voulait en venir ;

Attendu qu'à la question de M. Emmanuel CHEVALIER du FAU de savoir si sa cliente est restée en relation avec Mme VAN DEN BOS, ledit conseil indiqué que non, qu'elle a rompu tout contact, qu'elle a même essayé de la piéger, l'a appelée et que cela fait partie des doutes qui l'animent ;

Attendu que M. Jean-Pierre COLOMBU a demandé si sa cliente avait encore des rapports avec cette écurie ce à quoi ledit conseil a indiqué que non, qu'elle est cadre dans le domaine de la construction, qu'elle aime les chevaux mais que non ;

Attendu que le Dr. Jean-Pierre COLOMBU a demandé s'il savait si quelqu'un avait repris cet établissement, ce à quoi ledit conseil a indiqué qu'elle n'en a pas la moindre idée, ajoutant qu'elle n'avait pas été mandatée par le propriétaire, que sa cliente n'est pas un professionnel du milieu hippique et qu'elle pense que c'est pour cette raison qu'elle a été «choisie», le Dr. Jean-Pierre COLOMBU indiquant qu'il ne s'improvise pas d'être entraîneur et ledit conseil répliquant que c'est la flatterie qui l'y a incité ;

Attendu que l'intéressé a indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président de séance en ce sens ;

Vu les articles 198, 201, 216, 223 et les annexes 5 et 15 du Code des Courses au Galop ;

Sur la procédure de prélèvement

Attendu que devant la Commission d'appel, l'appelant se contente de reprendre les mêmes arguments que ceux développés en première instance ;

Que de la même façon que devant les Commissaires de France Galop, l'appelant conteste toujours de façon contradictoire le fait que le cheval LIGHTNING BOLT a été prélevé tout en indiquant dans les premières phrases de son mémoire «Attendu que le 13 août 2020, le cheval LIGHTNING BOLT a été prélevé sur l'hippodrome de DEAUVILLE en amont dans le cadre d'une opération de contrôle de partants du Prix Manganate de la DOHA CUP dont il a fini deuxième» ;

Qu'à cet égard, lesdits Commissaires avaient également rappelé que le propriétaire dudit cheval indiquait pour sa part que les tests de laboratoire ont malheureusement montré que les chevaux (...) mentionnés avaient une substance interdite dans leur corps , et qu'en tout état de cause, le représentant de l'entraîneur Kim AUGENBROE a signé :

- *l'attestation concernant les traitements des chevaux prélevés de la Fédération Nationale des Courses Hippiques (FNCH) mentionnant explicitement le nom du cheval LIGHTNING BOLT en date du 13 août 2020 ;*
- *le Procès-Verbal de prélèvement de la FNCH mentionnant notamment dans son paragraphe IDENTIFICATION DU CHEVAL ET DU PRELEVEMENT, le nom du cheval LIGHTNING BOLT ;*

Attendu que sans apporter aucun nouvel élément en appel, l'appelant se contente désormais d'indiquer que «quoique puissent penser lesdits Commissaires, il résulte de l'instruction 01 Révision-05 de la Fédération Nationale des Courses Hippiques et applicable à l'article 200 du Code des Courses au Galop, que la procédure de prélèvement doit répondre à des modalités particulières et qu'il doit en particulier être établi un document d'identification du cheval dont l'identité doit être vérifiée avant les opérations de prélèvement» ;

Que lesdits Commissaires, qui faisaient déjà observer que ledit entraîneur avançait cet argument sans communiquer d'élément probant ni aucune copie du document d'identification dudit cheval, ont déjà indiqué en première instance que l'instruction de la FNCH :

- est destinée aux vétérinaires chargés des opérations de prélèvement, et que l'argument relatif à

son éventuel non-respect par le vétérinaire en charge du prélèvement biologique en cause est inopérant ;

- ne présente pas le caractère d'une disposition dont le contrôle relève de la compétence des instances disciplinaires de France Galop et qu'il ne s'agit pas d'un document publié en annexe du Code des Courses au Galop ;

Attendu qu'il convient également de reprendre les nombreux éléments factuels mis à dispositions desdits Commissaires permettant de contester l'irrégularité soulevée puisqu'aux termes de leur décision, lesdits Commissaires ont retenu que :

- le contrôle de l'identité dudit cheval est attesté par le Procès-Verbal de Prélèvement dûment signé par le représentant dudit entraîneur qui n'a jamais soulevé de problème de compréhension et que la mention du prélèvement qui peut être faite dans le document d'accompagnement dudit cheval n'a qu'une valeur indicative ;
- ledit entraîneur a, en outre, demandé une analyse de contrôle du prélèvement durant l'enquête sans contester à une seule reprise l'identité du cheval ;
- l'entraîneur a indiqué lui-même en première instance que le propriétaire dudit cheval «a effectué le transport avec la groom et était sur place lors du contrôle anti-dopage qu'il a suivi et par ailleurs filmé» ;
- ledit propriétaire ne conteste aucunement l'identité du cheval prélevé ;
- Mme Kim AUGENBROE n'a jamais contesté les opérations de prélèvement pendant plus de 7 mois (à savoir depuis le jour de la signature du procès-verbal susvisé mentionnant le prélèvement le 13 août 2020, ni lors de la notification de la positivité le 23 septembre 2020) ;

Attendu enfin, que tout en précisant les dispositions de l'article 200 du Code des Courses au Galop et l'annexe 5 dudit Code relative au déroulement des opérations de prélèvement, lesdits Commissaires ont rappelé qu'il ressort notamment du procès-verbal de prélèvement que le représentant de l'entraîneur dudit cheval a signé le procès-verbal en cochant la mention «*déclare avoir assisté aux opérations de prélèvement des échantillons biologiques, connaître les dispositions relatives à leur réalisation et atteste qu'elles ont été effectuées conformément aux procédures réglementaires dont les principales modalités sont reproduites au verso du présent document*» ;

Attendu qu'au regard de l'ensemble des éléments qui précèdent, la Commission d'appel confirme que les opérations de prélèvement effectuées sur le cheval LIGHTNING BOLT ont donc été réalisées conformément aux dispositions de l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Qu'il convient enfin de rappeler, comme l'ont fait lesdits Commissaires, concernant l'argument relatif au résultat négatif réalisé juste après la course, que la seule présence de la substance dans les tissus dudit cheval, en amont de la course, est constitutive de l'infraction susvisée indépendamment du résultat postérieur à la course et que l'élimination de la substance pendant la course peut s'expliquer scientifiquement, étant en outre observé :

- d'une part, que le cheval LIGHTNING BOLT a été contrôlé positif à la même substance un mois plus tard, à savoir le 13 septembre 2020 sur l'hippodrome de PARISLONGCHAMP ;
- et d'autre part, qu'un autre cheval également entraîné par l'entraîneur Kim AUGENBROE et participant, comme le cheval LIGHTNING BOLT, au Prix DOHA CUP, couru le 13 août 2020 sur l'hippodrome de DEAUVILLE, a également été contrôlé positif à la même substance ce même jour ;

Sur la nature du MYO-INOSITOL TRISPYROPHOSPHATE aussi dénommé ITPP

Attendu que l'appelant soutient qu'il ne pourrait être reproché à Mme AUGENBROE une faute car l'ITPP n'est pas selon lui une matière avérée dopante et n'est pas prohibée explicitement par le Code des Courses au Galop, le Code Mondial antidopage ou le Code du sport ;

Attendu qu'il résulte de la fiche de la Fédération Nationale des Courses Hippiques que l'ITPP, MYO-INOSITOL TRISPYROPHOSPHATE ou encore OXY111A, est une substance développée en recherche médicale depuis 2005 ayant la capacité de favoriser la délivrance de l'oxygène par l'hémoglobine aux tissus souffrants d'hypoxie, l'ITPP étant un effecteur allostérique de l'hémoglobine qui agit en se fixant sur celle-ci ;

Que l'ITPP a la capacité de pénétrer à l'intérieur des globules rouges, ce qui en fait actuellement la molécule la plus puissante et donc la plus intéressante dans ce domaine ;

Que suite à des tests effectués notamment sur des souris, il ressort qu'une augmentation de 60 % environ de la résistance à l'effort peut être obtenue après injection intra-péritonéale d'ITPP (0,5 à 0,3 g/kg) et qu'une augmentation de 35% de l'effort physique est obtenue lorsque l'ITPP est administrée par voie orale diluée dans de l'eau ;

Que les propriétés de cette substance en font un candidat idéal comme agent dopant pour améliorer l'endurance et les performances des athlètes, notamment celles des chevaux de courses, et que cette substance :

- fait partie des substances totalement interdites ne pouvant jamais être administrées à un cheval ;
- ne fait l'objet d'aucune autorisation de commercialisation en tant que médicament, étant en phase de développement pour la recherche médicale ;

Qu'il n'existe aucun médicament officiel disponible sur le marché, ce que reconnaît l'entraîneur Kim AUGENBROE, celui-ci expliquant que cette substance est en phase de développement et fait l'objet d'essais cliniques, et précisant qu'elle augmente la quantité d'oxygène dans les tissus hypoxiques ;

Qu'enfin, il est possible d'en trouver en vente sur Internet comme agent «améliorateur de performance» ;

Qu'il convient en tout état de cause de relever qu'aucune explication quant à la positivité du cheval LIGHTNING BOLT n'est apportée, l'entraîneur Kim AUGENBROE se contentant d'émettre l'hypothèse d'un acte de malveillance, sans que celle-ci ne soit étayée par le moindre élément et n'ait donné lieu à la moindre plainte ;

Que le raisonnement de l'entraîneur Kim AUGENBROE consistant à qualifier l'acte de malveillance de scénario le plus probable ne saurait donc être suivi en de telles circonstances ;

Qu'il convient de relever que l'appelant n'apporte toujours aucune documentation scientifique officielle en la matière pour justifier qu'il ne serait pas démontré un accroissement de la performance sportive des équidés, alors que le document scientifique susvisé présente notamment cette substance comme un «améliorateur de performance» ;

Attendu enfin qu'aux termes de leur décision, lesdits Commissaires ont précisé que le MYO-INOSITOL TRISPYROPHOSPHATE (ITPP) est une substance figurant à l'article 198 § I a) du Code des Courses au Galop s'agissant d'un agent stimulant l'érythropoïèse ;

Attendu qu'au regard de ce descriptif, la Commission d'appel constate que la nature de l'ITPP a ainsi pu permettre auxdits Commissaires de considérer qu'il s'agit bien d'une substance prohibée par le Code des Courses au Galop ;

Sur les conséquences de la positivité au MYO-INOSITOL TRISPYROPHOSPHATE du cheval LIGHTNING BOLT

Attendu qu'aux termes de leur décision, lesdits Commissaires ont rappelé que :

- l'analyse de la première partie du prélèvement biologique sur le cheval LIGHTNING BOLT, effectuée par le Laboratoire des Courses Hippiques, a conclu à la présence de MYO-INOSITOL TRISPYROPHOSPHATE (ITPP) ;
- le 25 septembre 2020, lesdits Commissaires ont pris une mesure conservatoire concernant le cheval LIGHTNING BOLT, l'interdisant de courir dans des courses publiques en FRANCE jusqu'au prononcé de leur décision au fond, tout en indiquant que ladite mesure fut prise au vu des éléments de l'enquête à leur disposition à cette date, notamment de la nature de la substance et de la nécessité d'assurer la régularité des courses ;
- que l'analyse de la seconde partie du prélèvement par le Laboratoire LGC de Newmarket a confirmé la présence de MYO-INOSITOL TRISPYROPHOSPHATE (ITPP) ;

Au regard de ces éléments, des données scientifiques résultant expressément de la fiche produit de la Fédération Nationale des Courses Hippiques susvisées, de l'absence d'explication de la positivité en question et de la présence de ladite substance, les Commissaires de France Galop ont distancé de la 2ème place du Prix DOHA CUP (Prix MANGANATE) le cheval LIGHTNING BOLT dans le nécessaire respect de l'égalité des chances, conformément aux dispositions de l'article 201 dudit Code ;

Attendu que s'agissant de l'interdiction de courir prononcée à l'encontre du cheval LIGHTNING BOLT, les contestations de l'entraîneur sur l'absence de cumul des mesures d'interdiction de courir sont à la fois

irrecevables et mal fondées ;

Qu'en effet la décision a été dûment notifiée au propriétaire du cheval LIGHTNING BOLT, qui a été convoqué à l'audience et a fait parvenir ses observations qui ne contestent aucunement la durée de la mesure d'interdiction prononcée ;

Qu'en outre, il convient de rappeler comme l'ont précédemment fait lesdits Commissaires que l'article 201 du Code des Courses au Galop dispose qu' «A l'issue de l'enquête, ce cheval est passible d'une interdiction pour une durée de six mois au moins et de deux ans au plus, qui peut prendre effet à compter de la date de la première notification d'interdiction de courir du cheval faite au propriétaire, et, s'il a couru, le distancer de la course à l'occasion de laquelle a été effectué le prélèvement, le distancement pouvant être prononcé avant la fin de l'enquête» ;

Qu'au regard des éléments en cause dans le présent dossier, c'est ainsi de façon parfaitement cohérente que lesdits Commissaires ont entendu appliquer la durée maximale d'interdiction de courir prévue par cet article au cheval LIGHTNING BOLT, à savoir deux ans, mais ont tenu compte tant de la période déjà écoulée au titre de la mesure conservatoire que de l'absence de nécessité de cumul de deux périodes d'interdiction concernant le même cheval et la même substance, étant rappelé que l'objet de ce type d'interdiction consiste notamment à écarter des courses un cheval positif à une substance prohibée et dont les effets dans la durée demeurent incertains ;

Attendu qu'au regard de ce qui précède, la Commission d'appel confirme ainsi la décision des Commissaires de France Galop en ce qu'ils ont distancé ledit cheval de la 2ème place du Prix DOHA CUP (Prix MANGANATE) et lui ont interdit de courir pour une durée de 17 mois, au vu de la période déjà écoulée, étant précisé que cette période se superposera à toute mesure similaire prononcée à la même date et concernant le même cheval ;

Sur les conséquences de la positivité au MYO-INOSITOL TRISPYROPHOSPHATE sur l'entraîneur Kim AUGENBROE, gardien responsable du cheval LIGHTNING BOLT

Attendu que la décision des Commissaires de France Galop rappelle :

- que l'entraîneur Kim AUGENBROE est titulaire d'une autorisation d'entraîner délivrée par le STICHTING NEDERLANDSE DRAF EN RENSPORT ;
- l'article 1er du Code des Courses au Galop dispose, notamment en ses § III et IV, que toute personne qui a reçu des Commissaires de France Galop l'autorisation de faire courir, l'autorisation d'entraîner, l'autorisation de monter, l'autorisation de percevoir des primes à l'élevage d'un cheval de courses au galop et toute personne qui achète un cheval mis à réclamer est réputée connaître le présent Code et qu'elle adhère par là-même, sans réserve, à toutes ses dispositions et à toutes les conséquences qui peuvent en résulter ;
- qu'il en est de même de toute personne qui a reçu une autorisation similaire d'une autorité hippique dont les pouvoirs correspondent, hors de France, à ceux de France Galop, et qui fait courir, entraîne ou monte dans une course régie par le présent Code ;
- que l'article 216 du même Code dispose en son § IV que les Commissaires de France Galop «peuvent également suspendre ou retirer les équivalences des autorisations délivrées à l'étranger pour toutes les courses publiques régies par le présent Code» ;

Attendu qu'en appel, ledit entraîneur, se contente toujours de faire part de son incompréhension quant à la positivité du cheval LIGHTNING BOLT, de sorte que la positivité en question et la présence de ladite substance ne sont toujours pas expliquées ;

Que l'appelant se contente toujours de sous-entendre un éventuel acte de malveillance ou un manquement de l'hippodrome de DEAUVILLE, mais qu'il n'apporte toujours pas d'élément concret à ce titre qui permettrait de les caractériser ;

Que l'appelant n'apporte en effet toujours aucun élément concernant l'hypothèse d'acte de malveillance, alors qu'il était pourtant certain en première instance du rôle de l'entraîneur Mme VAN DEN BOS et que lesdits Commissaires avaient déjà relevé qu'aucun justificatif d'une plainte pénale ou du moindre élément probant n'était transmis à ce titre ;

Attendu qu'il en est de même concernant la mise en cause de la responsabilité de la société organisatrice, puisque si l'appelant continue d'invoquer cet argument en se fondant désormais sur la responsabilité de

l'article 1243 du Code civil et la notion de garde qui peut être transférée à une personne pour qu'elle en assure la surveillance, force est de constater qu'aucun élément concret n'est là encore versé aux débats pour étayer cet argument ;

Qu'il est là encore particulièrement surprenant de constater que l'appelant, tout en accusant la société organisatrice d'un manque de surveillance, ne démontre aucunement avoir émis la moindre réserve à la réception des boxes ou avoir constaté le moindre manquement, ni avoir engagé une quelconque poursuite judiciaire à son encontre ;

Attendu que ledit entraîneur n'apporte toujours aucun élément quant à l'organisation de la sécurité dudit cheval par son entourage qui permettrait d'écarter ou de réduire sa responsabilité au regard du Code des Courses au Galop, et ce, alors que lesdits Commissaires avaient souligné l'insuffisance de l'organisation à cet égard en indiquant que le personnel dudit entraîneur et l'entourage dudit cheval avaient accepté la façon dont ce dernier a été hébergé sans surveillance et qu'aucun élément n'était versé, susceptible de remettre en cause la sécurité du box attribué ou la présence de scellés sur celui-ci ;

Que la Commission d'appel considère ainsi, comme les Commissaires de France Galop, que ledit entraîneur ne saurait reporter son absence de vigilance sur d'éventuel manquement de la société organisatrice, son personnel ayant laissé ledit cheval sans surveillance, ce qui dénote un manque de précautions dudit entraîneur au regard de ses obligations au sens du Code des Courses au Galop, quant aux conditions d'hébergement, de protection et de sécurité de ce cheval dont il a la garde ;

Que ledit entraîneur est en effet le gardien du cheval, qu'il doit prendre toute mesure nécessaire afin de contrôler et surveiller les boxes dans lesquels sont stationnés les chevaux de son effectif et que l'hypothèse de contamination dudit cheval qui se trouvait dans son box hors la surveillance de quiconque, les boxes n'étant pas équipés d'un dispositif de vidéosurveillance, caractérisent un manquement dudit entraîneur à ses obligations ;

Attendu que l'entraîneur Kim AUGENBROE, gardien responsable dudit cheval, de son environnement, de son alimentation, de son hébergement, de son entraînement et de la gestion de ses soins, doit ainsi en effet être sanctionné, les résultats des analyses de la première partie et de la seconde partie du prélèvement ayant révélé et confirmé la présence de MYO-INOSITOL TRISPYROPHOSPHATE, substance totalement interdite par le Code des Courses au Galop, faisant notamment peser un risque sur la santé du cheval et assimilée à un produit dit dopant par les scientifiques, étant observé que les éléments du dossier ne permettent toujours pas d'expliquer la présence de cette substance dans le prélèvement du cheval LIGHTNING BOLT ;

Qu'en effet, en appel, aucun nouvel élément probant n'est ainsi communiqué au soutien des prétentions de l'appelant qui se contente de contester les éléments du dossier sans fournir le moindre élément permettant de le disculper, alors que les Commissaires de France Galop, au regard de l'ensemble des faits et éléments concrets de ce dossier, ont au contraire pu constater qu'il existait un faisceau d'indices suffisamment probants et concordants pour le sanctionner ;

Que pour l'ensemble de ces raisons, la Commission d'appel considère donc qu'il y a bien lieu de sanctionner ledit entraîneur pour l'infraction constituée par la présence de la substance visée à l'article 198 § I a) et sa violation du Code des Courses au Galop en sa qualité d'entraîneur gardien responsable dudit cheval, au vu de la gravité des faits mettant en péril la santé du cheval et son bien-être, rompant l'égalité des chances entre concurrents, compromettant la régularité des courses et des paris hippiques et nuisant à l'image des courses hippiques ;

Attendu que la Commission d'appel, confirme ainsi la décision desdits Commissaires en toutes ses dispositions et notamment en ce qu'elle a sanctionné l'entraîneur Kim AUGENBROE pour l'infraction constituée par la présence de la substance visée à l'article 198 § I a) et sa violation du Code des Courses au Galop, par :

- la suspension pour une durée de 12 mois de l'équivalence de son autorisation d'entraîner délivrée par le STICHTING NEDERLANDSE DRAF EN RENSPORT et par l'interdiction d'engager et de faire courir tout cheval même en qualité de porteur de parts d'une personne morale dans des courses publiques régies par le Code des Courses au Galop ;
- la suspension pour une durée de 12 mois de l'autorisation d'accéder aux installations, enceintes et terrains ou tout autre lieu placé sous l'autorité des Sociétés de Courses ;

tout en demandant à l'autorité dont les pouvoirs correspondent aux PAYS-BAS à ceux de France Galop

d'étendre les effets de la présente décision dans ce pays ;

Que la Commission d'appel considère également que la durée de la suspension des équivalences et autorisations précitées, fixée à 12 mois, est proportionnée aux faits susvisés, les Commissaires de France Galop ayant à juste titre retenu que les faits constituaient un acte de dopage sur l'hippodrome avant la course ;

Attendu, s'agissant de la durée globale cumulée des suspensions, que c'est également à juste titre que lesdits Commissaires ont relevé 3 faits distincts ont été recensés, concernant deux chevaux différents, deux courses différentes, courues lors de deux journées distinctes sur deux hippodromes différents, à savoir :

- la jument FLYING HIGH prélevée en amont du Prix DOHA CUP (Prix MANGANATE) couru le 13 août 2020 sur l'hippodrome de DEAUVILLE ;
- le cheval LIGHTNING BOLT prélevé en amont du Prix DOHA CUP (Prix MANGANATE) couru le 13 août 2020 sur l'hippodrome de DEAUVILLE ;
- le cheval LIGHTNING BOLT prélevé à l'issue du Prix QATAR CUP- Prix DRAGON couru le 13 septembre 2020 sur l'hippodrome de PARISLONGCHAMP ;

et qu'une suspension de 12 mois pour chacune de ces infractions constitue une sanction proportionnée conformément à la jurisprudence en la matière, étant observé que ces trois dossiers ont été examinés le même jour par les Commissaires de France Galop pour faciliter la tenue de la commission et la venue dudit entraîneur au regard du contexte sanitaire, sans pour autant que ces dossiers ne soient joints ;

Attendu, par ailleurs, que chacune de ces infractions a été traitée comme une première infraction, les conditions de la récidive ne trouvant pas à s'appliquer ;

Attendu enfin, qu'aucune contamination susceptible de lier le sort des trois dossiers et leur traitement disciplinaire n'a été démontrée par l'appelant, de sorte que c'est à juste titre que les Commissaires de France Galop ont traité chacun des prélèvements individuellement ;

Attendu, en conséquence, qu'il y a lieu de confirmer la décision des Commissaires de France Galop en toutes ses dispositions ;

PAR CES MOTIFS :

Décide :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par l'entraîneur Kim AUGENBROE ;
- de maintenir la décision des Commissaires de France Galop en date du 2 avril 2021 en ce qu'ils ont décidé :
 - d'interdire au cheval LIGHTNING BOLT de courir dans des courses publiques régies par le Code des Courses au Galop pour une durée de 17 mois à compter du 2 avril 2021 ;
 - de distancer le cheval LIGHTNING BOLT de la 2ème place du Prix DOHA CUP (Prix MANGANATE) ;
 - de sanctionner l'entraîneur Kim AUGENBROE par la suspension de l'équivalence de son autorisation d'entraîner délivrée par le STICING NEDERLANDSE DRAF EN RENSPOORT et par l'interdiction d'engager et de faire courir tout cheval dans des courses publiques régies par le Code des Courses au Galop pour une durée de 12 mois ;
 - de demander à l'autorité dont les pouvoirs correspondent aux PAYS-BAS à ceux de France Galop d'étendre les effets de la présente décision dans ce pays.

Boulogne, le 8 juin 2021

E. CHEVALIER du FAU – J-P. COLOMBU – B. GOURDAIN

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Koen HUYBERS ;

Attendu qu'un contrôle à l'entraînement a été effectué le 24 mars 2021 dans l'effectif de la Société d'entraînement Frédéric ROSSI dont il ressort que le vétérinaire, missionné par la Fédération Nationale des Courses Hippiques, a constaté l'existence d'une ordonnance indiquant que le poulain MELANDROS a fait l'objet, le 22 février 2021, d'une administration de corticoïde par voie d'infiltration intra-articulaire ;

Attendu que ledit poulain a participé le 28 février 2021 au Prix ORTOLAN couru sur l'hippodrome de LYON

LA SOIE à l'occasion duquel il s'est classé 1er ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et invité M. Rolland CAPOZZI et la Société d'entraînement Frédéric ROSSI à fournir des explications écrites avant le lundi 7 juin 2021 pour l'examen contradictoire de ce dossier et leur avoir proposé d'être entendus par les Commissaires de France Galop ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier, des explications de M. Rolland CAPOZZI et de celles de l'entraîneur Frédéric ROSSI dans le cadre de l'enquête développées ci-dessous ;

Sur le fond ;

Vu le rapport du Département Livrets et Contrôles en date du 27 mai 2021 et ses pièces jointes, mentionnant notamment que :

- le cheval MELANDROS est entré à l'effectif de M. Frédéric ROSSI le 28 novembre 2020 et a été vendu à réclamer le 9 avril 2021 ;
- le délai d'attente de 14 jours entre l'infiltration intra-articulaire et la participation à une course n'a pas été respecté ;
- M. Frédéric ROSSI a été interrogé à ce sujet et indique qu'il n'était pas prévenu que le cheval avait reçu une infiltration (attestation jointe au dossier) et se justifie par les nombreux déplacements entre ces deux centres d'entraînement ;
- pour courir le 28 février 2021 la clôture des engagements devait être le 20 février, soit 2 jours avant l'infiltration ;
- si, après avoir été engagé dans une course, un cheval a besoin après la clôture des engagements supplémentaires de soins nécessitant l'administration d'une substance prohibée, l'entraîneur aurait dû déclarer le retrait du cheval de la course et fournir un certificat vétérinaire ;
- l'adresse postale de M. Frédéric ROSSI est la même déclarée dans la base de France Galop que celle de son centre d'entraînement, que le courrier envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception est revenu avisé, mais non réclamé (attestation de la Poste jointe) et que lorsque M. Frédéric ROSSI a été interrogé sur ce sujet, il déclare que personne ne s'occupe du courrier à cette adresse, étant observé que le délai de réponse de M. Frédéric ROSSI a de ce fait été presque d'un mois, avec une adresse d'expéditeur différente que celle figurant dans la base de France Galop et qu'à ce jour le Service Contrôles n'a reçu aucune demande de modification d'adresse postale, bien que M. Frédéric ROSSI ait été prévenu d'effectuer le changement ;

Vu les explications de M. Rolland CAPOZZI en date du 29 mai 2021 mentionnant notamment ne rien savoir sur cette enquête, car c'est son entraîneur qui gère personnellement les pensions, les engagements et les soins vétérinaires de son effectif, car il réside en REPUBLIQUE DOMINICAINE depuis des années ;

Vu l'ordonnance vétérinaire en date du 22 février 2021 mentionnant un traitement vétérinaire consistant en une infiltration administrée par voie intra-articulaire, contenant une substance appartenant à la classe des corticoïdes, et indiquant notamment la mention selon laquelle «le délai à l'issue duquel votre cheval peut participer à une compétition est impossible à déterminer. Vous pouvez pratiquer une analyse de courtoisie auprès d'un laboratoire officiel. Le traitement que votre cheval vient de subir vous engage à respecter le code des courses dès lors que vous le déclarer partant dans une épreuve» ;

Vu le rapport de mission pour les contrôles à l'entraînement au galop, en sa page 6/8, mentionnant expressément une infiltration en date du 22 février 2021 effectuée sur ledit poulain, document signé le 24 mars 2021 par l'entraîneur lui-même qui n'a émis aucune remarque, bien que ledit poulain avait couru 6 jours après la date de l'infiltration en question et avait gagné sa course ;

Vu les articles 62 et 198, 201 du Code des Courses au Galop et l'annexe 15 dudit Code ;

Attendu que l'ordonnance vétérinaire décrivant un traitement par infiltration effectué à l'aide de DEXADRESON 4 ml, substance appartenant à la classe des corticoïdes, administrée au poulain MELANDROS, mentionne de manière non équivoque la date du 22 février 2021 ;

Attendu que le poulain MELANDROS a participé au Prix ORTOLAN couru sur l'hippodrome de LYON LA SOIE le 28 février 2021, à l'occasion duquel il s'est classé 1er ;

Que ledit poulain avait couru, alors qu'une ordonnance présente dans l'établissement de son entraîneur mentionne expressément et de manière non équivoque une infiltration intra-articulaire contenant une

substance de la classe des corticoïdes, effectuée le 22 février 2021, soit 6 jours avant la course en cause ;

Que s'il convient de prendre acte des explications du représentant de ladite Société d'entraînement selon lesquelles il n'était pas prévenu que le cheval avait reçu une infiltration, qu'il fait de nombreux déplacements entre ses centres d'entraînement, le traitement décrit par ladite ordonnance, document officiel soumis audit Code, implique une situation non conforme audit Code en matière d'infiltration intra-articulaire de substance glucocorticoïde ;

Que la situation dudit poulain, qui a gagné sa course 6 jours après la date mentionnée sur l'ordonnance susvisée et le rapport de mission, est donc objectivement constitutive d'une infraction audit Code ;

Que les éléments du dossier ne permettent pas d'exonérer l'entraîneur de sa responsabilité, celui-ci étant responsable de son personnel, de la gestion des soins, des ordonnances qui doivent être contrôlées et des engagements des chevaux de son effectif, étant observé que lesdits engagements doivent être pris en conformité avec les documents vétérinaires relatifs aux chevaux concernés ;

Qu'une telle exonération de responsabilité n'est d'autant pas avérée que le représentant de ladite Société d'entraînement a, dans le cadre de l'enquête, indiqué au Chef du Services Contrôles *«qu'il n'a pas été prévenu que ce cheval avait besoin d'infiltration et qu'il en avait reçu une. Qu'il lui a donc semblé logique de pouvoir l'engager pour le 28 février. Qu'il est vrai qu'il est souvent en déplacement entre son annexe de CHANTILLY, son écurie sur le centre de CALAS et les courses. Qu'il semblerait donc que l'information ne lui a pas été transmise. (...) Qu'il sait qu'il est de son ressort de contrôler ses effectifs et ce qui s'y passe et qu'il assumera donc pleinement la responsabilité de cette erreur»* ;

Que de telles explications mettent ainsi au contraire en exergue les carences dudit entraîneur quant à son ignorance des traitements administrés aux chevaux de son effectif, ce qui est inacceptable ;

Que la situation mettant en évidence la participation dudit poulain à une course, seulement 6 jours après avoir reçu ladite infiltration, en plus de porter atteinte à l'égalité des chances, porte atteinte, en outre, à l'image des courses et au bien-être animal, ces questions étant primordiales pour les Commissaires de France Galop ;

Qu'il y a lieu, par conséquent, en application des dispositions susvisées de constater que la situation dudit poulain n'est pas conforme aux règles relatives aux conditions spéciales de qualification selon son état sanitaire, précisément au regard du délai de 14 jours à respecter entre l'administration à un cheval d'une infiltration intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde et la participation dudit poulain à une course publique ;

Attendu que cette situation est d'autant plus inacceptable, dans la mesure où :

- le 13 juin 2019, l'entraîneur Frédéric ROSSI a déjà été sanctionné par les Commissaires de France Galop par une amende de 1 500 euros et qu'il ressortait de leur décision que :
 - l'entraîneur Frédéric ROSSI ne se souvenait pas d'une infiltration effectuée sur cette pouliche et que c'est un membre de son personnel qui s'en est souvenu, ce qui n'est pas acceptable au vu des obligations du Code en matière de traitements vétérinaires effectués sur des chevaux, et de la nécessaire connaissance desdits traitements par les entraîneurs ayant le gardiennage desdits chevaux ;
 - ledit entraîneur reconnaît sa responsabilité et ses manquements à ses obligations d'entraîneur en matière de gestion des traitements vétérinaires de ladite pouliche et de conservation des ordonnances ;
- le 18 juin 2020, l'entraîneur Frédéric ROSSI a de nouveau été sanctionné par lesdits Commissaires par une amende de 2 000 euros et qu'il ressortait de cette décision que :
 - la personne ayant présenté les chevaux lors du contrôle à l'entraînement ne s'est pas rappelé le traitement administré audit poulain, que l'ordonnance avait été perdue, et que ce n'est qu'a posteriori (...) dans le cadre de l'enquête (...) qu'un double d'ordonnance a été transmis ;
 - l'entraîneur indique quant à lui que le vétérinaire avait préféré garder l'ordonnance, ce qui ne correspond pas aux déclarations durant l'enquête, et qu'il n'est pas tolérable de ne pas être en possession de l'ordonnance que ledit entraîneur est dans l'obligation de pouvoir présenter au moment du contrôle ;
 - ledit entraîneur a déjà été sanctionné au cours des 5 dernières années, il y a 11 mois, ce qui est particulièrement récent, pour des faits de même nature, étant observé que ledit entraîneur

s'était vu infliger une amende majorée au regard des circonstances aggravantes de cette espèce, puisqu'il ne se souvenait pas d'une infiltration effectuée sur la pouliche en question et qu'il ne disposait pas d'une ordonnance à ce titre au moment du contrôle à l'entraînement ;

Attendu qu'il y a donc lieu, au regard des éléments du dossier et des dispositions qui précèdent, de :

- distancer le poulain MELANDROS de la 1er place du Prix ORTOLAN couru sur l'hippodrome de LYON LA SOIE le 28 février 2021 ;
- et en l'espèce, au vu de ce nouveau manquement grave à ses obligations d'entraîneur constituant une troisième faute et infraction sur une période extrêmement courte en matière de gestion des traitements vétérinaires des chevaux de son effectif, de sanctionner la Société d'entraînement Frédéric ROSSI par une suspension de son autorisation en qualité d'entraîneur public pour une durée de 3 mois, étant observé que cette suspension est assortie d'un sursis total révocable sur une durée de 5 ans ;

PAR CES MOTIFS :

Les Commissaires de France Galop, en application des dispositions des articles 62, 198, 201, 213 et de l'annexe 15 du Code des Courses au Galop ont décidé :

- de distancer le poulain MELANDROS de la 1er place du Prix ORTOLAN couru sur l'hippodrome de LYON LA SOIE le 28 février 2021 ;

Le classement est en conséquence le suivant :

1er SURABAYA ; 2ème ABOUT MIDNIGHT ; 3ème FEEDESREVES ; 4ème MIDRAND ; 5ème RECUERDAME ;

- de sanctionner la Société d'entraînement Frédéric ROSSI, en sa qualité d'entraîneur, gardien du poulain MELANDROS, par une suspension de son autorisation en qualité d'entraîneur public pour une durée de 3 mois, étant observé que cette suspension est assortie d'un sursis total révocable sur une durée de 5 ans.

Boulogne, le 9 juin 2021

R. FOURNIER SARLOVEZE – N. LANDON – K. HUYBERS

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop et sous la présidence de M. Koen HUYBERS ;

Rappel des faits :

Le hongre SINGAPORE TRIP a couru le 16 mai 2021 sur l'hippodrome d'ANGERS le Prix de LA SERENITE, course à réclamer, à l'issue de laquelle il s'est classé premier ;

Vu le rapport des Commissaires de courses en fonction sur l'hippodrome d'ANGERS mentionnant notamment :

- que le rapport du Docteur vétérinaire, responsable des prélèvements biologiques sur l'hippodrome d'ANGERS lors de la réunion du 16 mai 2021, précise que le cheval entraîné par M. Julien MOREL ne s'est pas présenté dans les conditions réglementaires ;
- qu'à l'issue des opérations à l'arrivée de la course ledit cheval a été réclamé et il a été notifié à l'entraîneur qu'il devait se présenter à l'endroit prévu pour les opérations de prélèvements ;
- qu'il s'avère que le cheval a regagné directement son box et que c'est le vétérinaire qui a été obligé de venir le chercher ;
- que de fait et au regard du temps passé après la course, le cheval n'a pas été prélevé dans les meilleures conditions ;
- que les Commissaires ont appelé et tenté de joindre l'entraîneur précité pour avoir ses explications ;

Vu le rapport du Chef du Service Contrôles de France Galop en date du 25 mai 2021 et ses pièces jointes, mentionnant notamment que :

- bien que les Commissaires déclarent avoir notifié à l'entraîneur de se présenter à l'endroit prévu pour les opérations de prélèvements, le cheval SINGAPORE TRIP a regagné directement son box, le vétérinaire a été obligé de venir le chercher et le cheval n'a donc pas été prélevé dans les meilleures conditions ;

- suite au rapport des Commissaires joint, l'entraîneur Julien MOREL a été interrogé et déclare qu'il ne savait pas que le cheval SINGAPORE TRIP était réclamé, car il y avait, selon lui, beaucoup de vent ce jour-là, qu'il déclare ne pas avoir entendu les annonces du haut-parleur et ne pas avoir été prévenu par M. PLISSON qui a remis le bulletin au nom de M. Frédéric DUVIVIER ;

- M. Julien MOREL, étant seul sur l'hippodrome, déclare qu'il avait remis le cheval au box après la course et que le vétérinaire préleveur est venu le chercher, alors qu'il s'était rendu au secrétariat pour déterminer le montant éventuel de la réclamation ;

- M. Julien MOREL déclare qu'il est parti de l'hippodrome après la sixième course, sans jamais avoir été averti de la demande des Commissaires qui souhaitaient l'interroger ;

Après avoir invité M. Thierry CORBEL et l'entraîneur Julien MOREL à fournir des explications écrites avant le lundi 7 juin 2021 pour l'examen contradictoire de ce dossier et leur avoir proposé d'être entendus par les Commissaires de France Galop ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier et des explications dudit entraîneur ;

Vu le courrier d'explications de l'entraîneur Julien MOREL en date du 28 mai 2021 mentionnant notamment :

- qu'il a pu lire que les Commissaires de l'hippodrome d'Angers lui avaient notifié que le cheval avait été réclamé, mais que ceci n'est pas vrai, qu'il n'a vu personne après la course et a été obligé d'aller vérifier lui-même s'il y avait eu réclamation ;
- que ni M. PLISSON ni les Commissaires ne sont venus l'en informer et qu'il demande ce qu'il doit faire pour régler ce problème ;
- que même ses confrères entraîneurs n'avaient pas entendu l'annonce des réclamations ;

Vu le second courrier d'explications dudit entraîneur en date du 28 mai 2021 mentionnant notamment :

- qu'il ne voit pas par quel moyen les Commissaires affirment avoir tenté de l'appeler et de le joindre, qu'ils ont peut-être essayé de l'appeler au micro, mais comme il l'a dit, ils n'entendaient pas les annonces à cause du fort vent qu'il y avait ce jour-là ;
- que les Commissaires notifient aussi qu'ils ont tenté de le contacter, donc essayé certainement de l'appeler sur son téléphone, parce qu'il ne voit pas d'autre moyen que les annonces au micro ou sur son téléphone portable, mais qu'il n'a reçu aucun appel de leur part ;
- qu'il trouve vraiment dommage que les Commissaires de l'hippodrome fassent suivre un rapport erroné et qu'il laisse les Commissaires de France Galop juger de son honnêteté et leur fait confiance concernant leur juste décision ;

Vu le troisième courrier d'explications de l'entraîneur Julien MOREL en date du 28 mai 2021 mentionnant notamment que c'est la secrétaire de l'hippodrome qui lui a signalé que le cheval avait été réclamé quand il a voulu aller récupérer le livret après la course ;

Sur le fond ;

Vu les articles 200 et 224 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que le hongre SINGAPORE TRIP a gagné le Prix de LA SERENITE couru le 16 mai 2021 sur l'hippodrome d'ANGERS ;

Qu'il ressort du rapport du Chef du Service Contrôles susvisé que les Commissaires de courses déclarent avoir notifié à l'entraîneur Julien MOREL de se présenter à l'endroit prévu pour les opérations de prélèvements, mais que le hongre SINGAPORE TRIP a regagné directement son box, que le vétérinaire a été obligé de venir le chercher et que le cheval n'a donc pas été prélevé dans les meilleures conditions ;

Attendu que ledit entraîneur, tout en déclarant ne pas savoir que ledit cheval était réclamé, car il y avait beaucoup de vent et ne pas avoir entendu les annonces du haut-parleur, reconnaît notamment que, seul sur l'hippodrome, il a remis le cheval au box après la course et que le vétérinaire préleveur est venu le chercher, alors qu'il s'était rendu au secrétariat pour déterminer le montant éventuel de la réclamation et qu'il est parti de l'hippodrome après la sixième course, sans jamais, selon lui, avoir été averti de la demande desdits Commissaires qui souhaitaient l'interroger ;

Que ledit hongre a finalement été prélevé à l'issue de ladite course ;

Que ledit entraîneur en ne présentant pas directement le hongre SINGAPORE TRIP, à l'issue de la course,

au personnel expérimenté et habilité en charge de cette mission, alors que ledit hongre avait terminé à la 1ère place, qu'il était réclamé et que cela constitue une obligation relevant du Code des Courses au Galop, ces contrôles étant motivés par la nécessité de veiller à la régularité des courses, a eu un comportement contraire aux règles en matière de contrôle de l'absence de substance prohibée dans le prélèvement biologique effectué sur le hongre ;

Que l'argument selon lequel il était seul sur l'hippodrome et n'entendait pas les haut-parleurs en raison du fort vent ce jour-là ne permet pas de suffisamment justifier la situation ;

Attendu qu'il y a lieu, dans ces conditions, de sanctionner le comportement fautif de l'entraîneur Julien MOREL, puisque par son comportement il a perturbé les opérations de prélèvements qui ne se sont pas déroulées dans les meilleures conditions ;

Attendu que le comportement dudit entraîneur constitue donc une infraction aux dispositions de l'article 200 et de l'article 224 du Code des Courses au Galop et qu'il y a lieu, dans ces conditions, au vu de ces articles, de le sanctionner, en l'espèce et au vu de l'ensemble des éléments qui précèdent et de son attitude fautive, par une amende de 800 euros ;

Attendu que les éléments du dossier permettent cependant de constater que grâce aux démarches du vétérinaire, le hongre SINGAPORE TRIP a pu être prélevé et que son prélèvement biologique est négatif, aucune nécessité de l'interdire de courir ou de le distancer n'étant donc caractérisée ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de sanctionner le comportement fautif de l'entraîneur Julien MOREL par une amende de 800 euros.

Boulogne, le 9 juin 2021

R. FOURNIER SARLOVEZE – N. LANDON – K. HUYBERS

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 171, 213 et 216 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Le 21 septembre 2020, les Commissaires de France Galop, constatant un nombre récurrent de sanctions relatives à l'usage abusif de la cravache par le jockey Frédéric CORALLO, lui ont adressé un courrier à vocation pédagogique mentionnant notamment :

- un constat relatif aux trop nombreuses décisions concernant son usage de la cravache notamment au cours du début de l'année 2020 ;
- que soucieux qu'il prenne conscience de ce problème un peu trop récurrent, ils désiraient attirer son attention sur cette situation, puisqu'il était effectivement nécessaire de corriger ce comportement, lequel est trop répétitif ;
- que le respect du bien-être animal, la bonne image des courses et la nécessité de veiller à la régularité des arrivées et des parcours motivent notamment les règles établies en matière d'usage de la cravache et qu'il est donc primordial de veiller à respecter lesdites règles ;
- que la réitération trop fréquente d'un comportement fautif peut conduire à une convocation devant eux pour s'en expliquer ;
- que c'était donc dans un esprit pédagogique et constructif qu'ils souhaitaient tout d'abord l'alerter et lui demander la plus grande vigilance à ce sujet ;

Le 31 mai 2021 ledit jockey a de nouveau été sanctionné pour usage abusif de la cravache ;

Après avoir convoqué l'intéressé devant les Commissaires de France Galop à la réunion du 16 juin 2021, décalée au 14 juin 2021, pour l'examen contradictoire de ce dossier et avoir constaté sa non-présentation ;

Après avoir examiné les éléments du dossier et pris connaissance des explications écrites dudit jockey ;

Vu les explications écrites du jockey Frédéric CORALLO en date du 9 juin 2021 mentionnant notamment :

- qu'il tient vraiment à s'excuser pour son comportement excessif ;
- que chaque fois qu'il a donné des coups de cravache c'était pour gagner des courses et lutter pour une place ou pour la victoire et que dans le feu de l'action il n'a pas réfléchi ;

- qu'il en est vraiment désolé et qu'il sait que cela ne se reproduira plus, car il n'a pas envie de gâcher le reste de sa carrière ;
- qu'à l'avenir, il comptera les coups de cravache et fera très attention, qu'il demande à ce qu'on le croit, qu'il est vraiment navré, implore l'indulgence des Commissaires et leur compréhension et s'excuse encore ;

Vu les articles 43, 171, 213 et 216 du Code des Courses au Galop ;

Attendu qu'au regard des dispositions du Code des Courses au Galop, des éléments du dossier, des très nombreuses sanctions dont a fait l'objet le jockey Frédéric CORALLO et de son engagement à être plus vigilant à l'avenir, les Commissaires de France Galop ont décidé de classer son dossier sans suite, tout en lui demandant la plus grande vigilance en matière d'usage de la cravache lors de ses futures montes en courses publiques, puisqu'il lui appartient de toujours privilégier le respect des règles, afin que chacun coure dans le respect de l'image des courses et de l'égalité des chances ;

PAR CES MOTIFS :

Décident de :

- de classer ce dossier sans suite, tout en demandant au jockey Frédéric CORALLO la plus grande vigilance en matière d'usage de la cravache lors de ses futures montes en courses publiques.

Boulogne, le 14 juin 2021

R. FOURNIER SARLOVEZE – C. du BREIL – G. HOVELACQUE

Décisions

STRASBOURG

0907 152

mardi 1^{er} juin 2021

Terrain BON

1892 ⁵⁵⁵² **PRIX ROCK'N ROLL** **2 350 m**
(Classe 2)

22 000 € (11 000, 4 180, 3 080, 1 760, 880, 660, 440) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant pas dans leurs deux dernières courses reçu une allocation de 15.000 ni, dans leurs trois dernières courses depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus gagné une Classe 2. **Poids: 56 k. 1/2.** Les chevaux ayant depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus reçu une allocation de 8.000 porteront 1 k. 1/2; une allocation de 9.000, 2 k. 1/2; une allocation de 14.000, 3 k. 1/2.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P6: Plat, Dist. 2 350 m env.

- 1517** ² **Mika (D'O)**, h, al, 3 ans, par Martinborough JPN et Allez Hongkong GER (Sakhee USA), 59 k, M^{me} K. Brieskorn (A. Crastus), S. Richter – (n° corde 5) **1**
- 1517** ³ **De La Fayette GER**, m, b, 3 ans, par Soldier Hollow GB et Dynamica GER (Dashing Blade GB), 59 k (57^{1/2} k), Stall Carpe Diem (H. Besnier), W. Hickst – (n° corde 2) **2**
- Felisha**, f, b, 3 ans, par Papal Bull GB et Fantastic Flash [Oratorio (IRE)], 55 k (53^{1/2} k), M^{me} C. Metz (M^{me} D. Santiago), M^{me} C. Whitfield – (n° corde 12) **3**
- 1416** ³ **Nizami GER**, m, b, 3 ans, par New Approach IRE et Next Holy IRE (Holy Roman Emperor IRE), 56^{1/2} k, φ, Darius Racing (C. Lecoeuvre), A. Wohler – (n° corde 9) **4**
- 1157** ¹ **Django Unchained**, m, b, 3 ans, par Pastorius GER et Donna Lavinia GER (Acatenango GER), 60 k, E. Sauren (T. Bachelot), H. Grewe – (n° corde 4) **5**
- 1517** ⁷ **Kamssio**, m, gr, 3 ans, par Kendargent et Rampoldina GB [Montjeu (IRE)], 56^{1/2} k (A. Pouchin), V. Luka – (n° corde 8) **6**
- 1365** ¹ **Baptisia (GB)**, f, b, 3 ans, par Helmet AUS et Bella Ida (Hernando), 55 k, φ (A. Madamet), L. Vanska (s) – (n° corde 3) **7**
- 1670** ³ **Absinth (FR)**, m, 3 ans, 56^{1/2} k, ♂, Stall Avatara (L. Delozier), A. Suborics – (n° corde 7) **8**
- 1692** ⁵ **Fearless**, h, 3 ans, 56^{1/2} k, Δ p, Ecurie Luck (C. Stefan), M^{me} Y. Vollmer – (n° corde 10) **9**
- 1416** **Lionheart GER**, m, 3 ans, 56^{1/2} k (55 k), Stall Nizza (M^{me} A. van den Troost), von der C. Recke – (n° corde 1) **dér**

10 partants; 25 eng.; 12 part def. – Total des entrées: 1 577 €
Sans motif: Irish Hill GER

2 long 1/2, 1 long, courte encolure, 2 long, 2 long 1/2, 8 long, 2 long 1/2, loin.
11 000€ – 4 180€ – 3 080€ – 1 760€ – 880€ – 660€ – 440€

Primes aux propriétaires:

- 5 940 € *Mika D'O*.
2 257 € *De La Fayette Ger*, prime non attribuée.
1 663 € *Felisha*.
950 € *Nizami Ger*, prime non attribuée.
475 € *Django Unchained*.
356 € *Kamssio*.
237 € *Baptisia (Gb)*.

Primes aux éleveurs:

- 2 202 € Christophe Jouandou.
616 € M^{me} Christine Metz, Jeannot Gast.
355 € Bernhard Matusche, prime non attribuée.
149 € Gestut Wittekindshof, prime non attribuée.
132 € Hugues Rousseau, Guy Pariente Holding.
115 € Pascal Noue.
57 € Elevage Haras De Bourgeauville.

Prime F.E.E.:

2 500 € *Mika D'O*.

Temps total: 2'26"52"

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Anna VAN DEN TROOST au sujet du comportement du poulain LIONHEART.

L'intéressé a déclaré que le poulain était très compliqué et qu'il avait dérobé seul.

Elle a précisé que ledit poulain avait déjà eu un comportement similaire lors de ses précédentes courses.

Les Commissaires ont enregistré ces explications et ont demandé que ledit poulain subisse un prélèvement biologique à l'issue de la course.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications aux jockeys Luka DELOZIER (ABSINTH) et Anthony CRASTUS (MIKA D'O) au sujet d'un incident dans le dernier tournant.

De l'examen du film de contrôle et de l'audition des jockeys, il résulte que l'incident constaté était du au mouvement des deux chevaux sans que cela n'ait de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

Le hongre MIKA D'O a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Le poulain DE LA FAYETTE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Les Commissaires de courses, après avoir recueilli par écrit les explications du jockey Anna VAN DEN TROOST au sujet de son comportement sur le poulain LIONHEART, l'ont sanctionné, en application des dispositions des articles 194 et 224 du Code des Courses au Galop, par une interdiction de monter pour une durée de 20 jours pour avoir eu, en assénant deux coups de cravaches sur la tête dudit poulain, un comportement portant gravement atteinte à l'image des courses.

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

STRASBOURG - 1ER JUIN 2021 - PRIX ROCK'N ROLL

Rappel de la décision des Commissaires de courses

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Anna VAN DEN TROOST au sujet du comportement du poulain LIONHEART. L'intéressé a déclaré que le poulain était très compliqué et qu'il avait dérobé seul. Elle a précisé que ledit poulain avait déjà eu un comportement similaire lors de ses précédentes courses. Les Commissaires ont enregistré ces explications et ont demandé que ledit poulain subisse un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Les Commissaires de courses, après avoir recueilli par écrit les explications du jockey Anna VAN DEN TROOST au sujet de son comportement sur le poulain LIONHEART, l'ont sanctionné, en application des dispositions des articles 194 et 224 du Code des Courses au Galop, par une interdiction de monter pour une durée de 20 jours pour avoir eu, en assénant deux coups de cravache sur la tête dudit poulain, un comportement portant gravement atteinte à l'image des courses.

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop;

Saisis d'un courrier d'appel du jockey Anna VAN DEN TROOST contre la décision des Commissaires de courses de l'avoir sanctionnée par une interdiction de monter d'une durée de 20 jours;

Après avoir dûment appelé le jockey Anna VAN DEN TROOST à se présenter à la réunion du lundi 14 juin 2021 et constaté sa non-présentation;

Après avoir examiné les éléments du dossier, notamment la décision des Commissaires de courses, le film de contrôle et pris connaissance des explications écrites de l'appelante;

Attendu que cet appel est recevable sur la forme;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Gérald HOVELACQUE;
Sur le fond;

Vu les courriers électroniques du jockey Anna VAN DEN TROOST en date du 7, 8 et 9 juin 2021, le courrier du 7 étant confirmé par courrier recommandé envoyé le 7 juin 2021, mentionnant notamment:

- que le poulain a eu le même comportement dangereux le 3 mai à NANCY;

- qu'elle espérait qu'il avait gagné en maturité entre les deux courses, mais que ce ne fut pas le cas;

- qu'il ne répondait plus à ses sollicitations avec les rênes et les jambes, et que le mors à gauche était bloqué ;

- que compte tenu de cet état de fait, elle n'avait aucun contrôle sur sa monture pendant 400 mètres ;

- que s'estimant en grand danger, elle a pris une décision malencontreuse, elle l'avoue, d'utiliser sa cravache sur la bouche du poulain, afin qu'il lache le mors ;

- qu'elle est consciente que ce geste est totalement répréhensible, mais que, cependant, compte tenu de sa situation très périlleuse pendant 30 secondes elle demande l'indulgence des Commissaires sur la sanction prise ;

- que c'est pour cela qu'elle interjette appel de cette décision qui encore une fois est totalement justifiée ;

- sa présence à la séance d'appel avec son représentant ;

Vu le courrier électronique du jockey Anna VAN DEN TROOST en date du 10 juin 2021, mentionnant notamment :

- qu'elle ne pourra pas se déplacer d'Allemagne pour la Commission du lundi 14 juin 2021 en raison de la circulation routière et/ou l'encombrement des transports en commun ;

- qu'elle ne conteste pas que l'emploi d'une cravache sur la tête d'un cheval est un geste répréhensif qui mérite une sanction, dans le cadre du bien-être animal et qui peut, mal interprété, nuire à l'image des courses et qu'elle en est consciente ;

- que néanmoins, à la vue du film de la course, le cheval avait pris le mors aux dents, ce qui la privait de tout contrôle de direction à partir de la 60ème seconde de la course où le poulain s'est dérobé vers la gauche dans le tournant et qu'elle a, à ce moment-là, employé une première fois sa cravache sur l'encolure pour qu'il lache le mors ;

- que l'on voit ensuite sur le film sa nette tentative d'inciter le poulain à accepter ses directives par une sollicitation à la jambe (minute 1'22) en vain ;

- que constatant la désobéissance caractérisée, à la minute 1'24 elle a, afin qu'il libère le mors du côté gauche, donné un coup de cravache sur le haut de l'encolure (et non pas sur la tête!) en vain de nouveau, ajoutant que le commentateur d'Equidia l'a constaté et en fait la remarque démontrant que son premier geste pour libérer le mors n'a eu aucun effet ;

- qu'à la minute 1'58 le cheval fait une glissade ayant, en plus du manque de contrôle, eu peur des box de départ qui étaient alignées droit devant elle, qu'il a débordé de la piste et s'est avancé dans les lices extérieures, où elle a pu l'arrêter avant qu'une catastrophe se produise, précisant croire qu'elle a agi avec professionnalisme ;

- que ces gestes ont probablement évité le pire, à savoir une blessure rédhibitoire du cheval et un risque majeur d'accident, qu'elle s'en est expliquée en allemand aux Commissaires de courses qui ont enregistré ses déclarations sans faire mention d'un délibéré et sans l'avoir questionné quant aux coups portés sur la tête ;

- qu'il semblerait que cette allégation ne leur soit venue qu'après la vision du film de contrôle et que sa surprise fut grande lorsqu'elle a appris avoir été mise à pied pour 20 jours au motif de deux coups sur la tête, ce qu'elle conteste, ajoutant que si elle avait voulu atteindre la tête, elle aurait levé la cravache de façon verticale, ce qui n'est pas le cas ;

- que concernant la première correction sur le bas de l'encolure, elle a sa cravache orientée vers l'arrière et que le deuxième coup qui atteint le haut de l'encolure est effectivement porté avec le bout de la cravache vers l'avant ;

- qu'elle se demande quel aurait été l'effet sur le bien-être animal et l'image des courses si elle n'avait pas agi ainsi, précisant que cela aurait été pire, tout en demandant de considérer ces gestes dans le cadre d'un danger imminent pour le poulain et elle-même ;

- qu'elle ne demande pas d'infirmer la décision de sanction, qu'elle estime justifiée, mais d'en revoir la teneur par une éventuelle réprimande sévère, une mise à pieds conditionnelle ou si cela ne semble pas approprié de réduire le quantum et, enfin, si la décision était confirmée, de limiter la sanction au territoire de juridiction de France Galop et de ne pas demander l'extension à l'étranger, ce qui lui permettra de ne pas perdre la confiance de son employeur allemand ;

Vu les dispositions des articles 194 et 224 du Code des Courses au Galop et les éléments du dossier ;

Attendu que l'examen du film de contrôle permet de constater que l'appelante avait asséné un coup de cravache violent sur la tête du poulain LIONHEART, ce qu'elle reconnaît, mais en indiquant cependant que c'était un coup sur l'encolure qualifiant elle-même son geste de «totalement répréhensible» et sa décision de «malencontreuse» ;

Attendu que porter un coup de cravache sur la tête dudit poulain était inutile à sa sécurité, pouvant au contraire la mettre en plus grandes difficultés, que porter un coup ou plusieurs coups de cravache sur la tête de son cheval constitue une atteinte non acceptable à l'image des courses et qu'un tel comportement à cheval ne saurait être toléré ;

Qu'en effet, le comportement du poulain LIONHEART qui se déportait vers sa gauche ne saurait excuser ce choix inapproprié qui en plus de donner une image violente à l'égard d'un cheval n'a eu aucun effet sur son partenaire ;

Que l'appelante aurait dû s'évertuer à reprendre ledit poulain d'une manière plus appropriée avec ses rênes et son corps, étant observé qu'elle aurait également pu faire le choix de laisser ledit poulain trouver un appui sur la lice extérieure, quitte à ne plus le solliciter, en privilégiant ainsi le bon déroulement de la situation, une bonne image des courses et un respect adapté de la notion du bien-être animal ;

Que l'appelante en adoptant le comportement décrit ci-dessus avait privilégié sa volonté de tenter de progresser et sa position au sein du peloton ;

Qu'en décidant de frapper le poulain sur la tête, elle a adopté un comportement intolérable qui a été dûment sanctionné par les Commissaires de courses au moyen d'une interdiction de monter qu'il convient de maintenir, le quantum étant proportionné à la faute commise, l'appelante qualifiant elle-même la décision de «totalement justifiée» ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par le jockey Anna van den TROOST ;

- de maintenir la décision des Commissaires de courses.

Boulogne, le 14 juin 2021

R. FOURNIER SARLOVEZE – C. du BREIL – G. HOVELACQUE

Résultats des courses plates

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

LYON-PARILLY

jeudi 3 juin 2021

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Arnaud de SEYSSEL – Stanislas de VILLETTE – Cécile BENOIST D'AZY

0712 154

1905⁵³⁴³ PRIX TORNIBUSH 1 600 m

(Handicap de catégorie)

18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapé aura attribué une valeur égale ou inférieure à 34 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 59 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 1 600 m env.

Référence : +26,5.

- | | | | |
|------|--------------|--|----|
| 1519 | ⁴ | Amicalino , h, gr, 3 ans, par Rajsaman et Amicale [American Post (GB)], 55 ^{1/2} k (56 k), ϕ , E. Krahenbuhl (S. Maillot), M. Pimbonnet – (n° corde 11) | 1 |
| 1544 | | Quiviven GB , f, b, 3 ans, par Kendargent et Queen Margherita GB [Montjeu (IRE)], 57 ^{1/2} k (55 ^{1/2} k), M ^{me} I. Pantall (L. Rousseau), HA. Pantall – (n° corde 3) | 2 |
| 1461 | | Beni Khiair , m, al, 3 ans, par Amaron GB et Elea GER (Lord Of England GER), 59 k (59 ^{1/2} k), β , Y. Jacquin (A. Orani), N. Perret (s) – (n° corde 2) | 3 |
| 1480 | ³ | So You Say , f, b.f, 3 ans, par Dabirsim et Snow Valley [Choisir (AUS)], 57 ^{1/2} k (58 k), E. Schmid (J. Guillochon), HA. Pantall – (n° corde 6) | 4 |
| 1480 | ⁵ | We Love Daisy , f, b, 3 ans, par Crossharbour GB et Green Daisy [Green Tune (USA)], 58 k (58 ^{1/2} k), P. Carosso (G. Congiu), JP. Gauvin (s) – (n° corde 7) | 5 |
| 1461 | | Great Team , f, 3 ans, 56 k (56 ^{1/2} k), ϕ β , M ^{me} L. Samoun (A. Crastus), C. Escuder – (n° corde 1) | 6 |
| 1351 | ⁵ | Calas Queen , f, 3 ans, 55 k (55 ^{1/2} k), JP. Chuzeville (G. Mandel), M. Pimbonnet – (n° corde 9) | 7 |
| 1613 | ² | Roxy Music , h, 3 ans, 56 ^{1/2} k (57 k), Δ , Ecurie Gribomont (F. Blondel), Cé. Rossi – (n° corde 5) | 8 |
| 1415 | ⁵ | Tselena , f, 3 ans, 53 ^{1/2} k (54 k), M. Figge (S. Ruis), M. Figge – (n° corde 10) | 9 |
| 1652 | | Wundertuete , m, 3 ans, 53 ^{1/2} k (54 k), Stall Dovaja M (F. Veron), G. Geisler – (n° corde 8) | 10 |
| 1386 | | Vallee De Joie (GB) , f, 3 ans, 54 ^{1/2} k (55 k), β (M. Forest), F. Vermeulen (s) – (n° corde 4) | - |

11 partants ; 29 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 1013 €
nez, 1 long, 1 long ¼, ½ long, ¾ long, ¾ long, nez, 2 long, 2 long ½.
9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires :

- 4 860 € *Amicalino*.
1 944 € *Quiviven Gb*, prime non attribuée.
1 458 € *Beni Khiair*.
972 € *So You Say*.
486 € *We Love Daisy*.

Primes aux éleveurs :

- 1 801 € Erich Krahenbuhl.
360 € Erich Schmid.
353 € Ridha Saidi.
306 € Newsells Park Stud, prime non attribuée.
180 € Pierre Carosso, Cyprien Carosso.

Temps total : 1'43"54"

La température enregistrée par la société organisatrice le jour de la course étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 Kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire STALL DOVAJA M par une amende de 60 euros pour couleurs non-conformes.

Les Commissaires ont autorisé le poulain BENI KHIAR à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Franck BLONDEL au sujet de la performance du hongre ROXY MUSIC arrivé non placé.

L'intéressé a indiqué que ledit hongre s'était montré très allant, ajoutant ne pas avoir eu toutes ses aises dans la ligne d'arrivée et précisant ne plus avoir les ressources nécessaires pour pouvoir prendre une part active à l'arrivée. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Le poulain BENI KHIAR a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1906⁵³⁴⁴ PRIX PHILIPPE ET EMMANUEL TASSIN 2 200 m

(Classe 2)

20000 € (10000, 3800, 2800, 1600, 800, 600, 400) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus. Poids : 56 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 3 décembre de l'année dernière inclus (A réclamer et Handicaps de dotation totale inférieure à 25.000 exceptés) : 1 k. par 9.000 reçus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P6 : Plat, Dist. 2 200 m env.

- | | | | |
|------|--------------|---|---|
| 1272 | | Mykiss , h, al, 4 ans, par Makfi GB et Kissin Sign (GB) [Turtle Bowl (IRE)], 56 k (56 ^{1/2} k), LH (F. Blondel), Fred Rossi (s) – (n° corde 3) | 1 |
| 1661 | | Mr De Pourceaugnac , h, b, 4 ans, par Camelot GB et Russian Hill (GB) (Indian Ridge IRE), 56 k (54 k), B ^{on} de Ed. Rothschild (H. Besnier), A. Fabre (s) – (n° corde 6) | 2 |
| | | San Salvador GER , h, al, 8 ans, par Lord Of England GER et Saratina IRE (Monsun GER), 56 k (56 ^{1/2} k), Stall Bocskai (M. Forest), M ^{me} C. Bocskai – (n° corde 1) | 3 |
| 1478 | ⁵ | Good Question , h, b, 6 ans, par Manduro GER et Question Of Time [Olden Times (GB)], 59 k (58 k), β , G. Duca (M ^{me} M. Velon), C. Escuder – (n° corde 4) | 4 |
| | | Kellahen GER , h, b, 4 ans, par Wiesenpfad FR et Kurfürstin GER (Tannenkonig IRE), 56 k (56 ^{1/2} k), Stall Salzburg (R. Piechulek), M ^{me} S. Steinberg – (n° corde 7) | 5 |
| 1441 | | Kamaron GER , m, al, 4 ans, par Amaron GB et Kellemoi De Pepita GB (Hawk Wing USA), 57 k (57 ^{1/2} k), Δ , Stall Alpenland (C. Lecoeuvre), M ^{me} C. Bocskai – (n° corde 5) | 6 |
| 1608 | ⁴ | Afterglow IRE , f, al, 4 ans, par Teofilo IRE et Fading Light GB (King'S Best USA), 54 ^{1/2} k (55 k), Godolphin SNC (J. Guillochon), HA. Pantall – (n° corde 2) | 7 |

7 partants ; 27 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 974 €
 ¾ long, 1 long, 1 long ¼, encolure, 1 long ½, 2 long.
 10 000€ – 3 800€ – 2 800€ – 1 600€ – 800€ – 600€ – 400€

Primes aux propriétaires :

- 4 050 € *Mykiss*.
 1 539 € *Mr De Pourceaugnac*.
 882 € *San Salvador Ger*, prime non attribuée.
 504 € *Good Question*.
 324 € *Kellahen Ger*, prime non attribuée.
 243 € *Kamaron Ger*, prime non attribuée.
 162 € *Afterglow Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 1 826 € Berend Van Daltsen.
 453 € Sc Ecurie De Meautry.
 364 € Gestut Etzean, prime non attribuée.
 273 € M^{me} Magalen Bryant.
 68 € Klaus-Henning Schmoock, prime non attribuée.
 51 € August Foeckler, prime non attribuée.
 34 € Godolphin, prime non attribuée.

Temps total : 2'17"2"

La température enregistrée par la société organisatrice le jour de la course étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 Kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre MYKISS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1907⁵³⁴⁵ PRIX DES BALANCES 1 350 m

(Handicap de catégorie divisé)

(Classe 3)

Première épreuve

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 32 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 350 m env.

Référence : +28.

- 1695 **Mascalino GER**, m, b, 7 ans, par Jukebox Jury (IRE) et Marny GER (Dashing Blade GB), 59 k (59^{1/2} k), Stall Lahn-Sieg (*T. Speicher*), H. Blume – (n° corde 6) 1
- 750 **Notte A Roma (IRE)**, h, b, 7 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Japan GER (Key Royal GER), 60 k (59 k), M^{me} M. Stadelmann (*M^{me} M. Velon*), M^{me} C. Erni – (n° corde 4) 2
- 1559 **Chambonas**, h, b, 4 ans, par Wootton Bassett GB et Elusive Queen (Elusive City (USA)), 59 k (59^{1/2} k), Δ ♂, G. Barbarin (*J. Claudic*), S. Cerulis – (n° corde 8) 3
- 1695 **En Dansant**, f, b, 6 ans, par Zoffany IRE et Madeenh [Pivotal (GB)], 57^{1/2} k (56^{1/2} k), ♂ ♂, E. Luding (*M^{me} M. Eon*), M^{me} Y. Vollmer – (n° corde 2) 4
- 1597 **Bassette**, f, b, 4 ans, par Wootton Bassett GB et Jaillamgraine (IRE) (King Charlemagne USA), 57^{1/2} k (58 k), ♂, J.C. Seroul (*G. Millet*), J. Reynier – (n° corde 11) 5
- 1666 **Jasmina**, f, 4 ans, 58^{1/2} k (59 k), Ecurie des Charmes (*M. Forest*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 1) 6
- 1479 **Astrachem (IRE)**, h, 6 ans, 57^{1/2} k (58 k), ♂, M^{me} AM. Roux (*S. Maillot*), P. Cottier – (n° corde 3) 7
- 1666 **Peterhof**, h, 6 ans, 57 k (57^{1/2} k), ♂, M. Lehmann (*C. Lecoeuvre*), M. Lehmann – (n° corde 5) 8
- 1439 **Leeroy Gold**, h, 4 ans, 59 k (59^{1/2} k), German Racing Club (*F. Veron*), J.P. Carvalho – (n° corde 9) 9
- 1695 **Brigantine**, f, 5 ans, 58 k (57 k), ♂, Stall Hernstein (*M^{me} EM. Geisler*), G. Geisler – (n° corde 7) 10
- 1695 **Esta Bonita IRE**, f, 4 ans, 57^{1/2} k (58 k), ♂, M^{me} S. Vollmer (*C. Stefan*), M^{me} Y. Vollmer – (n° corde 10) –
- 1695 **Mojo Boy**, h, 6 ans, 58 k (58^{1/2} k), ♂, Turffreunde Baden E.V. (*S. Ruis*), G. Geisler – (n° corde 12) –

12 partants ; 49 eng. ; 2 eng. sup. ; 12 part def. – Total des entrées : 1 443 €

Eng. Sup. : *En Dansant, Leroy Gold*

1 long ¼, courte encolure, courte tête, 1 long ¼, 1 long, tête, 1 long, courte tête, courte tête.

9 000€ – 3 600€ – 2 700€ – 1 800€ – 900€

Primes aux propriétaires :

- 2 835 € *Mascalino Ger*, prime non attribuée.
 1 134 € *Notte A Roma (Ire)*.
 1 093 € *Chambonas*.
 567 € *En Dansant*.
 364 € *Bassette*.

Primes aux éleveurs :

- 765 € Stall Lahn-Sieg, prime non attribuée.
 493 € Mathieu Daguzan-Garros, Frederic Bragato.
 402 € Ecurie Haras Du Cadran, M^{me} Martina Stadelmann.
 246 € Jean-Claude Seroul.
 201 € Mathieu Daguzan-Garros, Axel Lorca.

Temps total : 1'27"50"

La température enregistrée par la société organisatrice le jour de la course étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 Kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Guillaume MILLET (BASSETTE) en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'un jour pour ne pas avoir strictement conservé sa ligne après le départ jusqu'au signal prévu à cet effet sans que cela n'ait eu de conséquence sur le bon déroulement du départ.

Le hongre CHAMBONAS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1908⁵³⁴⁶ PRIX DU PAVILLON 1 350 m

(Handicap de catégorie divisé)

(Classe 4)

Deuxième épreuve

14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 350 m env.

Référence : +31.

- 1722 **Wasachop**, h, al, 4 ans, par Kheleyf USA et Wa Zine [Iron Mask (USA)], 60 k (60^{1/2} k), O. Martinelli (*A. Crastus*), C. Escuder – (n° corde 2) 1
- 1330 **Desert Heights IRE**, h, b, 7 ans, par So You Think NZ et Desert Fantasy GB (Oasis Dream GB), 58^{1/2} k (59 k), M^{me} V. Deiss (*S. Ruis*), M^{me} V. Deiss – (n° corde 10) 2
- 1738 **Makhzen**, h, b, 7 ans, par Motivator GB et Hatikva (GB) (Hawk Wing USA), 53 k (51 k), ♂, J. Frigara (*M^{me} P. Cheyer*), R. Martens (s) – (n° corde 3) 3
- 1778 **Navalis GER**, h, b, 6 ans, par Soldier Hollow GB et Nouvelle Perle IRE (Lando GER), 56 k (55 k), ♂ ♂, M^{me} J. Burger (*M^{me} M. Velon*), C. Escuder – (n° corde 4) 4
- 1694 **Riverwing GB**, f, al, 5 ans, par Mayson GB et Lady Hen GB (Efnio GB), 58^{1/2} k (59 k), ♂, Stall Life Style (*T. Speicher*), H. Blume – (n° corde 7) 5
- On The Edge**, f, 5 ans, 57^{1/2} k (56^{1/2} k), ♂, K. Wilde (*M^{me} M. Eon*), M. Rolland (s) – (n° corde 1) 6
- Daimyo (GB)**, h, 6 ans, 60 k (59 k), Rennstall Geisler (*M^{me} EM. Geisler*), G. Geisler – (n° corde 11) 7
- 1783 **Robin Des Plages**, h, 4 ans, 57^{1/2} k (58 k), J. Khalifa (*F. Veron*), M. Planard – (n° corde 5) 8
- 1778 **Queen Of The Night**, f, 4 ans, 58 k (58^{1/2} k), ♂, J. Piasco (*A. Orani*), C. Escuder – (n° corde 8) 9
- 1694 **Best Evening**, f, 4 ans, 56 k (56^{1/2} k), ♂, Stall Ad Episas (*C. Lecoeuvre*), A. Suborics – (n° corde 6) 10

10 partants ; 10 eng. ; 1 eng. sup. ; 11 part def. – Total des entrées : 630 €

Eng. Sup. : *Navalis GER*

Sans motif : *Glorious Emaraty*

1 long, 2 long, courte encolure, ½ long, courte tête, nez, 1 long ¼, 2 long ½, 1 long ¾.

7 000€ – 2 800€ – 2 100€ – 1 400€ – 700€

Primes aux propriétaires :

- 2 835 € *Wasachop*.
 882 € *Desert Heights Ire*, prime non attribuée.
 661 € *Makhzen*.
 441 € *Navalis Ger*, prime non attribuée.
 283 € *Riverwing Gb*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 1 278 € Alain Chopard.
 358 € Boutin (S), Jean-Pierre Vanden Heede.
 238 € Calumet Farm, prime non attribuée.
 119 € Harald Gritscher, prime non attribuée.
 59 € A. C. Coombs, J. William Rowley, prime non attribuée.

Temps total : 1'19'70"

La température enregistrée par la société organisatrice le jour de la course étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 Kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires, après avoir entendu l'entraîneur GORDAN BATISTIC en ses explications, n'ont pas autorisé le hongre GLORIOUS EMARATY, à participer à la course, les formalités d'exportation du hongre n'ayant pas été fournies dans les délais fixés, conformément aux dispositions de l'article 69 du Code des Courses au Galop, et ont sanctionné l'entraîneur par une amende de 150 euros. Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire RENNSTALL GEISLER par une amende de 60 euros pour couleurs non-conformes.

Le hongre DESERT HEIGHTS IRE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

PARISLONGCHAMP

0001 154

jeudi 3 juin 2021

Terrain BON

Commissaires de courses : Dominique Le BARON-DUTACQ – Jean-Pierre CHARTIER – Jean-Louis de WATRIGANT

1909 ⁵⁵⁵ PRIX DE L'OPERA COMIQUE 1 400 m (Maiden)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

NOUVELLE PISTE - 2^e POTEAU

Parcours n° A2 : Plat, Dist. 1 400 m env.

- | | | | |
|------|--------------|--|----|
| 1442 | ² | Pinwheel IRE , m, b, 3 ans, par Exceed And Excel AUS et Quilting USA (King'S Best USA), 58 k, ♂, Cheik MO. Al Maktoum (<i>M. Barzalona</i>), HF. Devin (s) – (n° corde 7) | 1 |
| 1442 | ³ | Doctor Carl (GB) , m, b, 3 ans, par Fastnet Rock AUS et Sivoliere (IRE) (Sea The Stars IRE), 58 k, ♂, Martin S. Schwartz Racing (<i>T. Bachelot</i>), F. Vermeulen (s) – (n° corde 9) | 2 |
| 1443 | ³ | Sparklia (IRE) , f, gr, 3 ans, par Dark Angel IRE et Gwenseb [Green Tune (USA)], 56 ^{1/2} k, Wertheimer & Frere, C. Laffon-Parias – (n° corde 3) | 3 |
| 1534 | ⁵ | Time To Run , h, n, 3 ans, par American Devil et Okapina [Okawango (USA)], 58 k, M. Wasylucha (<i>J. Cabre</i>), M. Seror (s) – (n° corde 10) | 4 |
| | | Serido GER , m, b, 3 ans, par Air Force Blue USA et Superb USA (Arch USA), 58 k, Gestut Fahrhof (<i>E. Hardouin</i>), Mar. Hofer – (n° corde 12) | 5 |
| 1443 | | Schooner Ridge IRE , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k, A. Bowden (<i>T. Trullier</i>), N. Clement (s) – (n° corde 13) | 6 |
| | | Zenhaya , f, 3 ans, 54 ^{1/2} k, EARL de La Vallée (<i>G. Benoist</i>), H. Shimizu – (n° corde 14) | 7 |
| 1687 | | Nouvel Empire IRE , h, 3 ans, 58 k, ♂♂, Gouffern Thoroughbred Invest I (<i>A. Pouchin</i>), A. & G. Botti (s) – (n° corde 1) | 8 |
| 1560 | | Aparna IRE , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k (54 k), E. Schwaiger (<i>B. Marie</i>), M. Munch (s) – (n° corde 6) | 9 |
| 1687 | ⁵ | L'Orpheline (GB) , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k (54 k), LG Bloodstock (<i>A. Chesneau</i>), F. Vermeulen (s) – (n° corde 4) | 10 |
| 1731 | | Lovni Tender , h, 3 ans, 58 k (55 ^{1/2} k), B. Dunn (<i>M^{me} F. Valle Skar</i>), M ^{me} J. Dupont-Fahn – (n° corde 2) | – |
| | | Zara De Luxe , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k, German Racing Club (<i>G. Mosse</i>), A. Suborics – (n° corde 5) | – |
| | | Looping GB , f, 3 ans, 54 ^{1/2} k, ♂, de P. Rochebouet (<i>I. Mendizabal</i>), G. Hernon (s) – (n° corde 8) | – |

13 partants; 28 eng.; 1 eng. sup.; 14 part def. – Total des entrées: 1 898 €

Eng. Sup.: L'Orpheline (GB)

Certif. vétérinaire: Laura Mars IRE

1 long ¼, courte encolure, 2 long ½, courte encolure, 1 long ¼, courte tête, 1 long ¼, courte encolure, 2 long ½.

13 500 € – 5 400 € – 4 050 € – 2 700 € – 1 350 €

Primes aux propriétaires:

7 290 € Pinwheel Ire, prime non attribuée.

2 916 € Doctor Carl (Gb).

2 187 € Sparklia (Ire).

1 458 € Time To Run.

729 € Serido Ger, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs:

- 1 147 € Cheik Mohammed Obaid Al Maktoum, prime non attribuée.
810 € Ecurie Haras De Queteville, M^{me} Pascale Sels, M^{me} Isabelle Sels.
706 € Martin S. Schwartz Racing.
530 € Wertheimer & Frere.
114 € Gestut Fahrhof, prime non attribuée.

Temps total: 1'22"31"

M. Tony CLOUT ayant eu un empêchement, a été remplacé dans sa fonction de Commissaire de courses par M. Jean-Louis de WATRIGANT pour toutes les courses de la réunion.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche APARNA IRE à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Thomas TRULLIER sur la performance de la pouliche SCHOONER RIDGE IRE, arrivée non-placée.

L'intéressé a déclaré qu'il avait eu pour consignes de l'entraîneur de monter ladite pouliche à l'arrière du peloton car cette dernière est très allante, qu'il s'était appliqué à la décontracter et qu'il s'était retrouvé bloqué derrière plusieurs chevaux dans la ligne d'arrivée notamment à deux reprises.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Les pouliches PINWHEEL IRE et TIME TO RUN ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1910 ⁵⁵⁷ PRIX DU PONT ALEXANDRE III 1 400 m (Handicap)

40 000 € (20 000, 7 600, 5 600, 3 200, 1 600, 1 200, 800)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, ayant couru au moins une fois, soit dans une course à condition Classe 2 à 2 ans, soit dans une course à condition Classe 1 ou une catégorie supérieure, ou ayant terminé dans les trois premiers d'une Classe 2 à 3 ans.

La référence applicable dans ce Handicap sera fixée entre +15 et +17.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 59 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

NOUVELLE PISTE - 2^e POTEAU

Parcours n° A2 : Plat, Dist. 1 400 m env.

Référence: +16,5.

- | | | | |
|------|--------------|---|---|
| 1453 | ¹ | Ocean , h, b, 3 ans, par Exosphere AUS et Tevara GB (Compton Place GB), 54 ^{1/2} k, Trois Mille (<i>T. Bachelot</i>), S. Cerulis – (n° corde 2) | 1 |
| 1679 | ⁵ | Central Park West , h, al, 3 ans, par Martinborough JPN et Rapid Transaction USA (A P Indy USA), 59 ^{1/2} k, Δ, Ecurie Victoria Dreams (<i>E. Hardouin</i>), JPh. Dubois – (n° corde 1) | 2 |
| 683 | ² | Marcella Mia GB , f, b, 3 ans, par Marcel IRE et Carenot IRE (Iffraaj GB), 54 ^{1/2} k, GWH. Schmitt (<i>M^{me} F. Valle Skar</i>), JP. Carvalho – (n° corde 4) | 3 |
| 1464 | ³ | Atsana , f, b, 3 ans, par Oasis Dream GB et Ashiqana USA (Giant'S Causeway USA), 54 ^{1/2} k (<i>I. Mendizabal</i>), JC. Rouget (s) – (n° corde 7) | 4 |
| 1579 | ⁶ | Evereste , f, b, 3 ans, par Dabirsim et Lady Of Light IRE (Shamardal USA), 54 ^{1/2} k, L. Benoit (<i>A. Madamet</i>), A. Fabre (s) – (n° corde 3) | 5 |
| 1679 | ³ | National Bank GB , h, b, 3 ans, par Dubawi IRE et Nargys IRE (Lawman), 56 ^{1/2} k, Cheik MO. Al Maktoum (<i>M. Barzalona</i>), HF. Devin (s) – (n° corde 5) | 6 |
| 1456 | ³ | Gunma , m, al, 3 ans, par Literato et Griotte [Excelebration (IRE)], 55 ^{1/2} k, T. Raber (<i>S. Pasquier</i>), H. Shimizu – (n° corde 8) | 7 |
| | | My Kurkum GB , h, 3 ans, 57 ^{1/2} k, Δ, K. Dasmal (<i>S. Saadi</i>), E. O'Neill (s) – (n° corde 6) | 8 |

8 partants; 25 eng.; 8 part def. – Total des entrées: 1 836 €

2 long, 1 long ¼, courte tête, ¾ long, ½ long, ¾ long, 2 long ½.

20 000 € – 7 600 € – 5 600 € – 3 200 € – 1 600 € – 1 200 € – 800 €

Primes aux propriétaires:

10 800 € Ocean.

4 104 € Central Park West.

3 024 € Marcella Mia Gb, prime non attribuée.

1 728 € Atsana.

864 € Evereste.

648 € National Bank Gb, prime non attribuée.

432 € Gunma.

Primes aux éleveurs :

- 4 004 € Earl Haras Du Logis, Julian Ince.
 1 521 € Jean-Philippe Dubois.
 476 € Suc. Paul Makin, prime non attribuée.
 418 € S.A. Aga Khan.
 320 € Haras De Trelis.
 160 € M^{me} Guy De Chatelperron.
 102 € Cheik Mohammed Obaid Al Maktoum, prime non attribuée.

Temps total : 1'21''95'''

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Mickael BARZALONA sur les raisons pour lesquelles il avait cessé de solliciter le poulain NATIONAL BANK un peu avant le premier poteau d'arrivée et qu'il l'avait fortement repris entre les deux poteaux d'arrivée.

L'intéressé a déclaré que ledit poulain avait légèrement penché vers l'intérieur, perdant son action et pensant qu'il s'était accidenté, il avait cessé de le solliciter.

Il a par ailleurs ajouté que ledit poulain était plus stressé qu'à son habitude en se rendant au départ et qu'il n'avait pas le même comportement que lors de ses précédentes sorties.

Les Commissaires ont enregistré ces explications et ont demandé au vétérinaire d'effectuer un examen clinique complet dudit poulain et également une endoscopie.

L'examen vétérinaire et l'endoscopie n'ayant pas révélé de problème physique apparent.

Les hongres OCEAN et CENTRAL PARK WEST ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1911 ⁵⁶⁰ **PRIX DE L'ILE SAINT-LOUIS** **1 800 m**
 (Handicap divisé)
 (Classe 3)
 Deuxième épreuve

25 000 € (12500, 4750, 3500, 2000, 1000, 750, 500)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 3 décembre 2020 inclus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

MOYENNE PISTE

Parcours n° M1 : Plat, Dist. 1 800 m env.

Référence : +23,5.

- 1528** ² **Royal Force**, h, gr, 5 ans, par Mastercraftsman IRE et Ilhabela (IRE) (Azamour IRE), 57 k, ♂, M^{me} C. Vandell (G. Benoist), E. Mikhalides – (n° corde 5) **1**
- 1676** ⁴ **Trezy Boy**, h, b, 4 ans, par Le Havre (IRE) et Kozaka [Mark Of Esteem (IRE)], 57 k, p, E. Feuret (E. Hardouin), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 7) **2**
- 1356** ⁴ **By The Way**, h, b, 4 ans, par Galiway (GB) et Byburg [Sageburg (IRE)], 59^{1/2} k (57 k), p, Ecurie Seyssel (J. Mobian), P. Decouz (s) – (n° corde 18) **3**
- 1556** **Calaconta**, f, b, 6 ans, par Muhtathir GB et Triki Miki [Della Francesca (USA)], 58^{1/2} k (57 k), Al. Haddad (M^{me} M. Michel), S. Dehez (s) – (n° corde 2) **4**
- 1547** **Lettyt Fight**, h, al, 4 ans, par Dunkerque et Letty GB (Trade Fair GB), 59^{1/2} k, p, Trois Mille (I. Mendizabal), S. Cerulis – (n° corde 6) **5**
- 1458** ¹ **Five Ice Cubes**, m, al, 6 ans, par Rip Van Winkle IRE et Victoria College [Rock Of Gibraltar (IRE)], 56^{1/2} k, D. Smaga (S. Pasquier), D. Smaga – (n° corde 8) **6**
- 1239** **Ronaldo GER**, h, n.p, 7 ans, par Scalo GB et Reine Galante IRE (Danehill USA), 55 k (55^{1/2} k), D. Rosport (G. Mosse), S. Smrczek – (n° corde 10) **7**
- 1556** **Tarida**, f, 4 ans, 58 k, p, M. Lagasse (M. Barzalona), FH. Graffard (s) – (n° corde 4) **8**
- 1065** ¹ **Ideal King**, h, 4 ans, 55^{1/2} k, Leram S.R.O., V. Luka – (n° corde 3) **9**
- 1555** ³ **Frosty Bay**, h, 7 ans, 57 k, p, P. Drioton (T. Trullier), N. Caullery – (n° corde 17) **10**
- 606** ² **Maxi Bello**, h, 4 ans, 55 k, F. Jolivet (A. Pouchin), G. Collet – (n° corde 16) **–**
- 497** **Kiaz Apapa**, h, 4 ans, 60 k, Ecurie Normandie Pur Sang (T. Bachelot), MF. Weissmeier – (n° corde 11) **–**
- 1763** **Nice To See You**, m, 8 ans, 60 k, p, J. Hayoz (A. Chesneau), Rob. Collet (s) – (n° corde 14) **–**
- 1004** ⁴ **Nosdargent**, h, 6 ans, 58^{1/2} k (57 k), B. Giraudon (M^{me} A. Duporte), D. & P. Prod'Homme (s) – (n° corde 12) **–**
- 1697** **Katafonic**, m, 4 ans, 58 k, Ecuries de La Roussiere SARL (R. Thomas), H. Fortineau – (n° corde 13) **–**
- 1654** ¹ **Magnetique IRE**, h, 6 ans, 55 k (53^{1/2} k), p, M^{me} ML. Gast (M^{me} A. Molins), J. Parize – (n° corde 15) **–**
- 1653** **Troiscentsept**, h, 5 ans, 55^{1/2} k (54^{1/2} k), M^{me} C. Fuchs (M^{me} E. Weissmeier), M^{me} C. Fuchs – (n° corde 1) **–**
- 935** ³ **First Sight**, m, 4 ans, 60 k (58^{1/2} k), NBH Racing (M^{me} L. Bails), JM. Beguigne – (n° corde 9) **tbé**
- 18 partants ; 18 eng. ; 18 part def. – Total des entrées : 990 €

1 long ¾, 1 long ½, 1 long ¼, tête, tête, ¾ long, courte encolure, ¾ long, 1 long ¼.

12500€ – 4750€ – 3500€ – 2000€ – 1000€ – 750€ – 500€

Primes aux propriétaires :

- 5 062 € Royal Force.
 1 923 € Trezy Boy.
 1 417 € By The Way.
 630 € Calaconta.
 405 € Lettyt Fight.
 236 € Five Ice Cubes.
 157 € Ronaldo Ger, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 1 492 € Robert Nahas, Alain Louis-Dreyfus.
 867 € Scea Eric Feuret.
 639 € Guillaume Vitse, M^{me} Camille Vitse, M^{me} Valerie Decouz.
 341 € Alain Haddad.
 182 € M^{me} Eva Klimscha.
 83 € Suc. Alain Michel Haddad.
 42 € Gestut Ittlingen, prime non attribuée.

Temps total : 1'52''37'''

Les Commissaires ont autorisé le hongre LETTYT FIGHT à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les causes et les circonstances de la chute du poulain FIRST SIGHT survenue à environ 200 mètres du poteau d'arrivée.

Après examen du film de contrôle et audition de la femme-jockey Léa BAILS, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que le poulain FIRST SIGHT s'était accidenté seul et que la chute n'était pas dû à l'irrégularité de l'un des concurrents.

Par ailleurs, à l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en leurs explications d'une part la femme-jockey Léa BAILS et d'autre part l'entraîneur Jean-Marie BEGUIGNE sur le problème physique qu'avait rencontré le poulain FIRST SIGHT.

La femme-jockey a déclaré que ledit poulain était toujours un peu raide à l'entraînement, que ce dernier préférait des pistes beaucoup plus souple qu'aujourd'hui, le terrain proposé aujourd'hui ayant certainement contribué au problème qu'avait rencontré le cheval.

L'entraîneur a déclaré que ledit poulain n'avait pas de problème physique à l'entraînement et que l'état de la piste n'avait pas convenu aux aptitudes dudit poulain, raison pour laquelle il s'était accidenté.

Les Commissaires ont enregistré ces explications et ont demandé au vétérinaire de service d'effectuer un prélèvement biologique du poulain FIRST SIGHT.

Les hongres ROYAL FORCE et BY THE WAY et le poulain FIRST SIGHT ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1912 ⁵⁵⁶ **PRIX DE TREVISE** **2 100 m**
 (Maiden)

27 000 € (13500, 5400, 4050, 2700, 1350)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

MOYENNE PISTE

Parcours n° M6 : Plat, Dist. 2 100 m env.

- 1672** ³ **Diverge GB**, m, al, 3 ans, par Frankel GB et Sparkling Beam IRE (Nayef USA), 58 k, G. Strawbridge (V. Cheminaud) – (n° corde 2) **1**
- 1360** ³ **Quartilla**, f, b, 3 ans, par Elusive City USA et Quamoclit (GB) (Sea The Stars IRE), 56^{1/2} k, Haras de La Perelle (T. Bachelot), S. Wattel (s) – (n° corde 1) **2**
- 1692** ³ **Vazir**, m, b, 3 ans, par Sijouni et Vazira [Sea The Stars (IRE)], 58 k, . Aga Khan (G. Mosse), de A. Royer Dupre – (n° corde 7) **3**
- 1515** ⁴ **Bakhchisaray**, m, b, 3 ans, par Motivator GB et Brioniya GB (Pivotal GB), 58 k, V. Timoshenko, V. Luka – (n° corde 6) **4**
- 1835** ² **Twin Boy**, h, b, 3 ans, par Myboycharlie IRE et Twinkly [Zanzibari (USA)], 58 k, p, Ch. Plisson (s) (Y. Rousset), Ch. Plisson (s) – (n° corde 3) **5**
- 1313** **Full Of Grace**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, Roy Racing Ltd (S. Pasquier), M. Delzangles – (n° corde 5) **6**
- 1540** ² **Larchamp**, h, 3 ans, 58 k, G. Augustin-Normand (M. Barzalona), D. Smaga – (n° corde 9) **7**
- 1711** **Inveterate IRE**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, M^{me} AG. Kavanagh (A. Pouchin), M^{me} J. Soudan – (n° corde 4) **8**
- 1792** **Chuka**, h, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), G. Verheye (J. Monteiro), G. Verheye – (n° corde 8) **9**
- 9 partants ; 22 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 1015 €
 2 long ½, 2 long, 2 long, 1 long ¼, 1 long ½, 1 long, 1 long, 1 long.
 13500€ – 5400€ – 4050€ – 2700€ – 1350€

Primes aux propriétaires :

- 7 290 € *Diverge Gb*, prime non attribuée.
 2 916 € *Quartilla*.
 2 187 € *Vazir*.
 1 458 € *Bakhchisaray*.
 729 € *Twin Boy*.

Primes aux éleveurs :

- 1 147 € George Strawbridge, prime non attribuée.
 1 081 € Haras De La Perelle.
 810 € Haras De S.A. Aga Khan Scea, Viktor Tymoshenko, Andriy Milovanov.
 270 € Michel Pehu, M^{me} Philippe Desbois, Christophe Plisson, Louis-Rene Kambrun-Herve.

Temps total : 2'13"38"

Les Commissaires ont autorisé le poulain DIVERGE GB à être muni d'un bonnet assourdisant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Jérémie MONTEIRO en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache dans la ligne d'arrivée en l'utilisant à deux reprises et d'une manière inappropriée sur le hongre CHUKA, alors que ce dernier ne pouvait plus du tout prétendre obtenir une allocation, ledit hongre étant déjà dernier et terminant à plus de 10 longueurs du cheval qui le précédait.

Le poulain DIVERGE et la pouliche QUARTILLA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Primes aux propriétaires :

- 3 645 € *Perle De Nuit*.
 1 134 € *Elysee D'Osvin*.
 1 093 € *Cleostorm*.
 567 € *Green Bay*.
 364 € *Jacques Coeur (Ire)*.

Primes aux éleveurs :

- 1 643 € Pierre Cornou.
 615 € Daniel Alexandre.
 493 € Jean-Paul Boin.
 307 € Xavier Malaviole.
 164 € Gestut Zur Kuste Ag.

Temps total : 1'54"33"

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Mickael BARZALONA sur la performance du hongre ULTRA COOL, arrivé non-placé.

L'intéressé a déclaré que ledit hongre aurait préféré un terrain beaucoup plus souple pour ses aptitudes et qu'il s'était retrouvé très vite sans ressource dans la ligne d'arrivée malgré un bon déroulement de parcours.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Tristan BARON en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (4^e infraction - 6 coups).

La jument PERLE DE NUIT et le hongre GREEN BAY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1913 10560 **PRIX DE L'ILE AUX CYGNES** 1 800 m

(Handicap divisé)

(Classe 3)

Troisième épreuve

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 3 décembre 2020 inclus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

MOYENNE PISTE

Parcours n° M1 : Plat, Dist. 1 800 m env.

Référence : +28,5.

- 1402 ³ **Perle De Nuit**, f, b, 5 ans, par Siyouni et Sagariya [Shamardal (USA)], 59^{1/2} k, P. Cornou (*E. Hardouin*), Ed. Monfort (s) - (n° corde 4) 1
- 1562 ¹ **Elysee D'Osvin**, f, gr, 7 ans, par Gris De Gris (IRE) et Inzara [Sendawar (IRE)], 59^{1/2} k, p, C. Restout (*Y. Rousset*), C. Restout - (n° corde 3) 2
- 1674 **Cleostorm**, f, al, 5 ans, par Stormy River et Esquinade [Archange D'Or (IRE)], 55^{1/2} k (54 k), H. Declercq (*B. Marie*), BV van den Troost - (n° corde 8) 3
- 1455 **Green Bay**, h, n.p, 7 ans, par American Post GB et High Ville (Highest Honor), 54 k, p, M^{me} S. Heumer (*R. Thomas*), P. Van de Poele (s) - (n° corde 2) 4
- 1733 **Jacques Coeur (IRE)**, m, al, 4 ans, par Le Havre (IRE) et Shasta Daisy GB (Champs Elysees GB), 58^{1/2} k (56 k), B. Nardone (*M^{me} S. Chuette*), G. Juillet - (n° corde 5) 5
- 1447 **Nile Paris**, h, 7 ans, 58^{1/2} k (57 k), M^{me} A. Berger (*M^{me} D. Santiago*), M^{me} G. Rarick - (n° corde 17) 6
- 1716 ¹ **Giantissime**, h, 6 ans, 57 k, B^{sn} d'A. Arexy (*G. Congiu*), C. Martinon - (n° corde 10) 7
- 1699 **Junvieve**, f, 4 ans, 58^{1/2} k, M^{me} M. Groll-Flynn (*G. Benoist*), M^{me} G. Rarick - (n° corde 7) 8
- 1776 **Man Or**, m, 4 ans, 58 k, p, F. Hassine (*T. Baron*), G. Juillet - (n° corde 1) 9
- 1605 **Moremi**, h, 4 ans, 59 k, p, F. Dambacher (*T. Trullier*), F. Dambacher - (n° corde 14) 10
- 1654 ³ **My Buddy**, m, 6 ans, 59 k (57^{1/2} k), p, A. Mischler (*M^{me} F. Valle Skar*), M. Krebs (s) - (n° corde 16) -
- 1766 ⁷ **Grisbi (GB)**, h, 6 ans, 56^{1/2} k, M^{me} C. Collet-Vidal (*A. Chesneau*), Rob. Collet (s) - (n° corde 13) -
- 1210 ⁵ **Jayadeeva**, h, 4 ans, 51 k (48^{1/2} k), p, Stal Guskys (*M^{me} M. Pestlier*), N. Lantsoght - (n° corde 9) -
- 1768 ² **Rio Del Jack**, h, 4 ans, 58^{1/2} k, p, M^{me} MB. Boche (*T. Bachelot*) - (n° corde 15) -
- 1605 ⁵ **On Y Va IRE**, m, 4 ans, 59 k, p, D. Dumoulin, R. Le Gal - (n° corde 18) -
- 1536 ¹ **Rochenka**, f, 8 ans, 56^{1/2} k, p, La Fleche Racing (*A. Roussel*), M. Brasme (s) - (n° corde 12) -
- 1683 ³ **Ultra Cool**, h, 6 ans, 60 k, p, M^{me} C. Stephenson (*M. Barzalona*), G. Doleuze - (n° corde 11) -

17 partants ; 18 eng. ; 18 part def. - Total des entrées : 1 069 €

1 long 1/2, encolure, courte encolure, courte tête, 1/2 long, courte encolure, 1 long 1/2, tête, tête.

9 000€ - 3 600€ - 2 700€ - 1 800€ - 900€

1914 559 **PRIX DU VAL DE GRACE** 2 000 m

(À réclamer valeur handicap)

(Classe 3)

16 000 € (8 000, 3 200, 2 400, 1 600, 800)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, ayant valeur égale ou inférieure à 34 k. et mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids : 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 1 k. 1/2 ; pour 12.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 3 janvier 2021 inclus, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 7.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

MOYENNE PISTE

Parcours n° I1 : Plat, Dist. 2 000 m env.

- 1361 ⁶ **San Pablo**, m, b, 5 ans, par Joshua Tree IRE et Aroma Bella [King'S Best (USA)], 59^{1/2} k (57 k), p, (10 000), Haras du Grand Courgeon (*d'O. Andigne*), J. de Mieulle (s) - (n° corde 8) 1
- 1545 ¹ **Ladybug (IRE)**, f, al, 4 ans, par Olympic Glory IRE et Hot Fudge SWE (Lornitas GB), 56^{1/2} k, p, (8 000), F. Blichfeldt, P. & J. Brandt (s) - (n° corde 9) 2
- 1545 ² **Yellow Samba**, f, gr, 4 ans, par Rio De La Plata USA et Yellow Queen (Slickly), 57^{1/2} k, (12 000), EARL Haras du Logis (*E. Hardouin*), E. Libaud (s) - (n° corde 7) 3
- 1361 **Moudir**, m, b, 5 ans, par Joshua Tree IRE et Mayyadah (IRE) (Invincible Spirit IRE), 59 k (56^{1/2} k), (12 000), JP. Vanden Heede (*H. Boutin*), M. Boutin (s) - (n° corde 5) 4
- 1685 ¹ **Eclectic Bird IRE**, h, al, 6 ans, par Zoffany IRE et Early Bird GER (Shirocco GER), 59^{1/2} k (57 k), (10 000), M. Steeland (*B. Marie*), BV van den Troost - (n° corde 12) 5
- 1064 **Zawadi GER**, f, 8 ans, 54^{1/2} k (52 k), (8 000), Mme M. Bruer/C. Bruer (*M^{me} F. Valle Skar*), M^{me} V. Henkenjohann - (n° corde 4) 6
- 1346 ² **Valentino**, h, 5 ans, 56 k (54^{1/2} k), p, (8 000), G. Augustin-Normand (*C. Guitraud*), A. Fracas - (n° corde 1) 7
- 1545 ³ **Salt Rock**, h, 4 ans, 59 k (56^{1/2} k), (12 000), C. Trecco (*J. Mobian*), D. Windrif - (n° corde 2) 8
- 1545 ⁴ **Empire Hurricane GER**, h, 11 ans, 56 k, p, (8 000), Hubertus Diers & Associes (*M. Barzalona*), A. Bolte - (n° corde 10) 9
- 1674 **Jaayiz IRE**, h, 5 ans, 56 k (54^{1/2} k), p, (8 000), JP. Sauvage (*M^{me} D. Santiago*), JP. Sauvage - (n° corde 14) 10
- 1455 **Mon Ciel Etoile**, h, 5 ans, 57^{1/2} k, p, (10 000), R. Monnier (*T. Bachelot*), E. Lyon - (n° corde 6) -
- 1545 **Marbot IRE**, h, 5 ans, 59 k (56^{1/2} k), p, (12 000), G. Barbarin (*M^{me} A. Duporte*), S. Cerulis - (n° corde 3) -
- 1612 **Damavand GER**, h, 6 ans, 59^{1/2} k (58 k), (10 000), Gentlemen Racing (*M^{me} E. Weissmeier*), M^{me} R. Weissmeier - (n° corde 13) -
- 590 **Aimee IRE**, f, 9 ans, 54^{1/2} k (53 k), (8 000) (*M^{me} M. Michel*), BV van den Troost - (n° corde 11) -

14 partants ; 30 eng. ; 1 eng. sup. ; 14 part def. - Total des entrées : 912 €

Eng. Sup. : Aimee IRE
 nez, 3/4 long, 2 long 1/2, 1 long 1/2, 1 long 3/4, 1/2 long, 1 long 1/4, 1 long 3/4.

8 000€ - 3 200€ - 2 400€ - 1 600€ - 800€

Primes aux propriétaires :

- 3 240 € *San Pablo*.
 1 296 € *Ladybug (Ire)*.
 972 € *Yellow Samba*.
 648 € *Moudir*.
 252 € *Eclectic Bird Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 1 461 € Haras Du Grand Courgeon.
 584 € Ab Ascot.
 438 € Earl Haras Du Logis, M^{lle} Sandra Kamikian, Julian Ince.
 292 € Scea Du Haras De Victot.
 68 € Stall Ullmann, prime non attribuée.

Temps total : 2'6"2"

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jockeys Eddy HARDOUIN (YELLOW SAMBA), Mickaëlle MICHEL (AIMEE IRE) et Delphine SANTIAGO (JAAYIZ IRE), sur un mouvement survenu dans la ligne droite d'en face à environ 300 mètres après l'ouverture des stalles de départ.

De l'examen du film de contrôle et de l'audition des jockeys précités, il ressort que le jument AIMEE IRE était très allante au moment où le hongre JAAYIZ IRE se rapprochait légèrement de l'intérieur et qu'aucune faute ne pouvait être retenue à l'encontre de l'un des concurrents.

Le vétérinaire de service a informé les Commissaires de courses que le hongre DAMAVAND GER s'était défermé du postérieur gauche, que des clous étaient rentrés dans la sole du pied et que ledit hongre était de ce fait boiteux.

Le cheval SAN PABLO et les pouliches YELLOW SAMBA et LADYBUG (IRE) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1915 ⁵⁵⁴ PRIX DU MONT-PARNASSE 1 300 m (À réclamer)

24 000 € (12 000, 4 800, 3 600, 2 400, 1 200)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans, mis à réclamer pour 20.000, 28.000 ou 36.000. Poids : 56 k. Les chevaux mis à réclamer pour 28.000 porteront 1 k. 1/2 ; pour 36.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant reçu une allocation de 10.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

NOUVELLE PISTE - 1^{er} POTEAU

Parcours n° A1 : Plat, Dist. 1 300 m env.

- 1598 ¹ **Best Sixteen**, m, n, 2 ans, par Penny'S Picnic (IRE) 1
 et Surpressa (Take Risks), 61 k (58^{1/2} k), (36 000),
 Infinity Nine Horses (C. Guitraud), Y. Barberot (s) –
 (n° corde 1)
- 1564 ² **Feelin Lucky**, f, b, 2 ans, par Olympic Glory IRE et Feelin 2
 Foxy GB (Foxhound USA), 54^{1/2} k, (20 000), Ecurie Jeffroy
 (I. Mendizabal), S. Brogi – (n° corde 2)
- 1823 ³ **Beauty Fatale**, f, b, 2 ans, par Whitecliffsofdovery USA 3
 et Linorova USA (Tremolino USA), 56 k, φ, (28 000),
 Ch. Plisson (s) (Y. Rousset), Ch. Plisson (s) – (n° corde 4)
- 1222 ² **Pink City (GB)**, f, b, 2 ans, par Showcasing GB et Vedela 4
 [Selkirk (USA)], 56 k, φ, (28 000), LH, Fred Rossi (s) –
 (n° corde 5)
- 1615 ³ **Kathalina**, f, al, 2 ans, par Captain Chop et L'Aventura 5
 [Librettist (USA)], 56 k (54^{1/2} k), (28 000), A. Chopard
 (H. Besnier), D. Morisson (s) – (n° corde 7)
- 1805 **Baileys Blessing**, f, 2 ans, 57^{1/2} k (55 k), ♂, (36 000), 6
 G.R. Bailey Ltd (J. Mobian), W. Walton – (n° corde 6)
- 1549 ⁴ **Star Of Cecca IRE**, m, 2 ans, 57^{1/2} k, β, (28 000), 7
 Racing Club Bruno Bard (S. Pasquier), FX. Belvisi –
 (n° corde 3)

7 partants ; 14 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 566 €

4 long 1/2, encolure, 3/4 long, 4 long, 3/4 long, 1 long.

12 000 € – 4 800 € – 3 600 € – 2 400 € – 1 200 €

Primes aux propriétaires :

- 7 560 € *Best Sixteen*.
 3 024 € *Feelin Lucky*.
 2 268 € *Beauty Fatale*.
 1 512 € *Pink City (Gb)*.
 756 € *Kathalina*.

Primes aux éleveurs :

- 2 542 € Jerome Brion, Herve Bunel, M^{me} Herve Bunel, Jean Justin Fournier.
 1 017 € S.C.E.A. Des Prairies, Thomas Jeffroy, Benoît Jeffroy.
 762 € Christophe Plisson, M^{me} Nathalie Viot, Kailyen Plisson, M^{me} Lucie Plisson.
 332 € Ecurie Des Charmes.
 254 € Albert Rivetti, Alain Chopard, Jean-Luc Rivetti, Aldo Volo.

Temps total : 1'16"96"

Le poulain BEST SIXTEEN et les pouliches PINK CITY (GB) et FEELIN LUCKY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1916 ⁵⁵³ PRIX DE L'ILE DE LA CITE 1 800 m (Handicap divisé) (Classe 2) Première épreuve

50 000 € (25 000, 9 500, 7 000, 4 000, 2 000, 1 500, 1 000)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 3 décembre 2020 inclus.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

MOYENNE PISTE

Parcours n° M1 : Plat, Dist. 1 800 m env.

Référence : +16,5.

- 1193 ⁴ **Bobydargent**, h, gr, 5 ans, par Kendargent et Maybe 1
 GER (Dashing Blade GB), 55^{1/2} k, Ecurie Mathieu Offenstadt
 (M. Forest), JP. Gauvin (s) – (n° corde 10)
- 1763 ¹ **Go To Hollywood**, h, b, 5 ans, par Penny'S 2
 Picnic (IRE) et Agence Belge [Librettist (USA)], 59 k,
 Ecurie Bred To Win SC (G. Benoist), Y. Barberot (s) –
 (n° corde 9)
- 1547 ⁷ **King Cobra**, h, b, 5 ans, par Rajsaman et Kinlochrannoch 3
 GB (Kyllachy GB), 53^{1/2} k, β, Ecurie Franck Boucey
 (I. Mendizabal), C. Lotoux (s) – (n° corde 4)
- 1193 ⁵ **Roberto Mount GB**, h, b, 5 ans, par Lethal Force 4
 IRE et Our Poppet IRE (Warning GB), 56 k, G. Robinson
 (T. Bachelot), Rod. Collet (s) – (n° corde 6)
- 1286 **Hootton**, h, b, 4 ans, par Wootton Bassett GB et 5
 Hot Marmalade [Duke Of Marmalade (IRE)], 57 k, β,
 Ecurie Normandy Spirit (E. Hardouin), F. Vermeulen (s) –
 (n° corde 13)
- 1686 ¹ **Kemoco Bello**, h, al, 5 ans, par Montmartre et Lidawar 5
 [Sendawar (IRE)], 56^{1/2} k, β, R. Stasi (A. Madamet),
 G. Collet – (n° corde 5)
- 1356 **El Manifico**, h, b, 6 ans, par High Chaparral IRE et 7
 Envoutement [Vettori (IRE)], 53^{1/2} k, A. Louis-Dreyfus
 (S. Pasquier), D. Smaga – (n° corde 11)
- 1763 ³ **Pegasus (GB)**, h, 6 ans, 56^{1/2} k, P. Van Belle 8
 (V. Cheminaud), F. Vermeulen (s) – (n° corde 7)
- 1447 ³ **Anodor**, h, 5 ans, 57^{1/2} k, Ecurie Jean-Louis Bouchard – 9
 (n° corde 8)
- 1661 **Khochenko**, h, 6 ans, 61 k, JL. Bouyenvat (R. Thomas), 10
 D. & P. Prod'Homme (s) – (n° corde 14)
- 1547 ² **Talap GB**, h, 4 ans, 54 k, φ, β, N. Bizakov (M. Barzalona), –
 G. Alimpinisis – (n° corde 15)
- 1553 ² **Gemcutter USA**, f, 4 ans, 53^{1/2} k, Ecurie Victoria Dreams –
 (H. Besnier), JPh. Dubois – (n° corde 12)
- 1200 ³ **Wow GER**, h, 7 ans, 54 k, Δ, GWH. Schmitt –
 (M^{me} C. Pacaut), A. Suborics – (n° corde 2)
- 1547 ⁴ **Rajkumar**, h, 8 ans, 57^{1/2} k, M^{me} A. Fabre (A. Pouchin), –
 A. Fabre (s) – (n° corde 1)
- 1553 **Kyra**, f, 4 ans, 53^{1/2} k, JPh. Dubois (A. Crastus), –
 JPh. Dubois – (n° corde 3)

15 partants ; 53 eng. ; 1 eng. sup. ; 16 part def. – Total des entrées : 2 821 €

Eng. Sup. : *Bobydargent*Sans motif : *Letty'S Marvel*Chev. élim. : *Ugotthelook (IRE)*, *Lie High*

courte tête, tête, 3/4 long, 3/4 long, dead-heat, courte encolure, nez, tête, courte encolure.

25 000 € – 9 500 € – 7 000 € – 4 000 € – 1 750 € – 1 750 € – 1 000 €

Primes aux propriétaires :

- 10 125 € *Bobydargent*.
 3 847 € *Go To Hollywood*.
 2 835 € *King Cobra*.
 1 620 € *Roberto Mount Gb*, prime non attribuée.
 708 € *Hootton*.
 708 € *Kemoco Bello*.
 315 € *El Manifico*.

Primes aux éleveurs :

- 4 566 € Guy Pariente Holding.
 1 735 € Ludovic Fleury.
 1 278 € M^{me} Elisabeth Ribard.
 340 € Graham Robinson, M^{me} Graham Robinson, prime non attribuée.
 319 € M^{me} Yolande Seydoux De Clausonne, Rocco Stasi, M^{me} Alexandra Stasi, M^{me} Sandra Sulfart, Kevin Sulfart.
 111 € Robert Nahas, Alain Louis-Dreyfus.

Temps total : 1'51"47"

Les hongres BOBYDARGENT, GO TO HOLLYWOOD, KING COBRA, ROBERTO MOUNT GB et KEMOCO BELLO ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1917 558 PRIX DE L'AQUEDUC

2 250 m

(Classe 3)

23 000 € (11 500, 4 370, 3 220, 1 840, 920, 690, 460)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, ayant couru en France cette année et ayant une valeur Handicap inférieure ou égale à 36 k. Poids : 57 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 4.000 reçus en victoires et places.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

MOYENNE PISTE - 2^e POTEAU

Parcours n° M4 : Plat, Dist. 2 250 m env.

- 1791 4 **L'Ienissei**, m, b, 3 ans, par Dariyan et Devaki GER (Sholokhov IRE), 58 k, l. Endaltsev (S. Maillot), l. Endaltsev – (n° corde 2) 1
- 1791 2 **Innovator GB**, h, b, 3 ans, par Showcasing GB et Delivery GB (Rail Link GB), 59 k (56^{1/2} k), Ecurie de L'Empereur (J. Mobian), N. Caullery – (n° corde 5) 2
- 1700 5 **Swiss Tigress IRE**, f, al, 3 ans, par Exceed And Excel AUS et Swiss Roll IRE (Entrepreneur GB), 56^{1/2} k, E. Schwaiger (G. Mosse), M. Munch (s) – (n° corde 1) 3
- 1673 3 **Play All Day USA**, f, al, 3 ans, par Kitten'S Joy USA et Nominative USA (Johar USA), 58^{1/2} k, La Fayette Partnership SAS (T. Trullier), N. Clement (s) – (n° corde 3) 4
- 1409 **Timsar**, m, al, 3 ans, par Siyouni et Mancora [Iffraaj (GB)], 59 k (55^{1/2} k), φ, Ecurie Philippe Segalot (S. Planque), J.C. Rouget (s) – (n° corde 7) 5
- 1648 1 **Garrick Harmony GB**, h, b, 3 ans, par Zoffany IRE et Alpensinfonie IRE [Montjeu (IRE)], 59 k, φ, G. Heald (S. Saadi), HA. Pantall – (n° corde 6) 6
- 1320 3 **Marina Gamba**, f, b, 3 ans, par Intello (GER) et Vista [Mr Sidney (USA)], 56^{1/2} k, Ecu. Ecuries Moise Ohana (M. Barzalona), F. Belmont – (n° corde 4) 7

7 partants ; 15 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 788 €

1 long 1/2, 1 long 1/2, 1 long 1/2, tête, 3/4 long, 3 long 1/2.

11 500€ – 4 370€ – 3 220€ – 1 840€ – 920€ – 690€ – 460€

Primes aux propriétaires :

- 6 210 € L'Ienissei.
2 359 € Innovator Gb, prime non attribuée.
1 738 € Swiss Tigress Ire, prime non attribuée.
993 € Play All Day Usa, prime non attribuée.
496 € Timsar.
372 € Garrick Harmony Gb, prime non attribuée.
248 € Marina Gamba.

Primes aux éleveurs :

- 2 302 € I. G. E. P. .
371 € Juddmonte Farms Ireland, prime non attribuée.
273 € G. O'Brien, prime non attribuée.
184 € Ecurie Philippe Segalot.
156 € Kenneth L. Ramsey, M^{me} Sarah K. Ramsey, prime non attribuée.
92 € Haras Du Quesnay.
58 € G. B. Partnership, prime non attribuée.

Temps total : 2'28"43"

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment les changements de ligne concomitant à environ 200 mètres du poteau d'arrivée du hongre INNOVATOR GB (Jules MOBIAN), arrivé 2^e, et de la pouliche SWISS TIGRESS IRE (Gérald MOSSE), arrivée 3^e, et les conséquences sur la progression et la performance du poulain TIMSAR (Simon PLANQUE), arrivé 5^e.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que le poulain TIMSAR n'aurait pas devancé la pouliche SWISS TIGRESS IRE et le hongre INNOVATOR GB lors du passage du poteau d'arrivée, malgré la gêne constatée.

En outre, les Commissaires n'ont pas pris de sanction à l'encontre des jockeys Gérald MOSSE et Jules MOBIAN, considérant que ces derniers avaient fait tout leur possible pour éviter l'incident constaté.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle et entendu le jockey Gérald MOSSE (SWISS TIGRESS IRE), arrivée 3^e en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour s'être trompé de poteau d'arrivée, sans que cela n'ait eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la pouliche SWISS TIGRESS IRE, cette dernière ne pouvant manifestement plus obtenir une meilleure allocation.

Le poulain L'IENISSEI et le hongre INNOVATOR GB ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

COMPIÈGNE

vendredi 4 juin 2021

0880 155

Terrain LOURD

Commissaires de courses : Gérald SAUQUE – Nicole BRAEM – Gérard LAVOINE – Joanna SABARLY

1918 4537 PRIX DE BETHISY SAINT-PIERRE 1 400 m
(À réclamer)

19 000 € (9 500, 3 800, 2 850, 1 900, 950) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans, mis à réclamer pour 11.000, 14.000 ou 17.000. Poids : 56 k. Les chevaux mis à réclamer pour 14.000 porteront 1 k. 1/2 ; pour 17.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant reçu une allocation de 8.500 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 8.500, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P1 : Plat, Dist. 1 400 m env.

- 1777 **Dream Ice**, f, b.f, 2 ans, par Rajsaman et Croisiere USA (Capote USA), 56 k (54^{1/2} k), φ, (14 000), J.N. Temam (R. Mangione), Fred Rossi (s) – (n° corde 1) 1
- 1777 5 **Hurly Cane**, f, b, 2 ans, par Olympic Glory IRE et Qubah (IRE) (Nathaniel IRE), 54^{1/2} k, (11 000), C. Sarrazin (S. Maillot), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 2) 2
- 1777 2 **La Mathilde**, f, b, 2 ans, par Kheleyf USA et La Fanette [Whipper (USA)], 56 k, ♂, (14 000), R. Olivier (S. Pasquier), N. Perret (s) – (n° corde 3) 3
- 1426 3 **Hypnotized**, f, b.f, 2 ans, par Dream Ahead USA et Agent Mimi [Medecis (GB)], 57^{1/2} k, φ, (17 000), S. Kobayashi (s) (J. Claudic), S. Kobayashi (s) – (n° corde 4) 4
- 1474 5 **Blind Drunk IRE**, f, b, 2 ans, par Due Diligence USA et Precautionary GB (Green Desert USA), 56 k (54^{1/2} k), (14 000), M^{me} T. Marnane (M^{me} M. Velon), F. Guyader (s) – (n° corde 7) 5
- 1623 5 **Redliner**, m, 2 ans, 56 k, (11 000), JV. Toux (V. Cheminaud), JV. Toux – (n° corde 6) 6
- 1797 5 **Ultra Marin**, m, 2 ans, 56 k (53^{1/2} k), φ, (11 000), Ecurie Premiers Pas (M^{me} F. Valle Skar), P. Adda (s) – (n° corde 5) 7

7 partants ; 13 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 545 €

Certif. vétérinaire : Petit Amour

5 long, 2 long 1/2, tête, 5 long, 1 long 1/2, 4 long 1/2.

9 500€ – 3 800€ – 2 850€ – 1 900€ – 950€

Primes aux propriétaires :

- 5 985 € Dream Ice.
2 394 € Hurly Cane.
1 795 € La Mathilde.
1 197 € Hypnotized.
598 € Blind Drunk Ire, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 2 013 € Petra Bloodstock Agency Ltd.
805 € Agb Agency, Chauvigny Global Equine Sasu, Ecurie De Castillon, Nicolas De Chambure.
603 € M^{me} Sarah Brel, M^{me} Amandine Saint-Marc, Baptiste Urizzi, Pascal Saint Marc.
402 € S.C.E.A. Ecurie De Montfort, M^{me} Karine Morice.
80 € Michael Phelan, prime non attribuée.

Temps total : 1'33"98"

La pouliche DREAM ICE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1919 4542 PRIX DE LA CLAIRIERE DE L'ARMISTICE 1 800 m
(Handicap)

40 000 € (20 000, 7 600, 5 600, 3 200, 1 600, 1 200, 800) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, ayant couru au moins une fois, soit dans une course à condition Classe 2 à 2 ans, soit dans une course à condition Classe 1 ou une catégorie supérieure, ou ayant terminé dans les trois premiers d'une Classe 2 à 3 ans.

La référence applicable dans ce Handicap sera fixée entre +15 et +17.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 59 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 800 m env.

Référence : +19,5.

- 1475** ³ **Girl On The Moon**, f, b, 3 ans, par Wootton Bassett GB et Tempra Noire [Miesque'S Son (USA)], 55 k, J.E. Dubois (S. Pasquier), F. Chappet – (n° corde 1) **1**
- 1271** **Jet Ito**, f, n, 3 ans, par Ito GER et Most Welcome GER (Lope De Vega IRE), 57 k, M^{me} F. Faurie (E. Hardouin), RC. Montenegro – (n° corde 7) **2**
- 1445** ³ **Sweet Victory IRE**, f, b, 3 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Swish GER (Monsun GER), 55^{1/2} k, Ecurie des Monnaies (G. Benoist), Y. Barberot (s) – (n° corde 3) **3**
- 1557** ² **Everstorm**, m, gr, 3 ans, par Stormy River et Quatuor (IRE) (Kodiac GB), 55^{1/2} k, B. Raber (T. Bachelot), L. Gadbin (s) – (n° corde 5) **4**
- 1079** **Solashenka**, f, b, 3 ans, par Fastnet Rock AUS et Zvalinska [Sea The Stars (IRE)], 53 k, A. Jathiere (A. Crastus), C. Laffon-Parias – (n° corde 4) **5**
- 1466** ¹ **Boomerang**, m, b, 3 ans, par Literato et Briante [Turtle Bowl (IRE)], 57^{1/2} k, Ecurie Normandy Spirit (JB. Eyquem), JC. Rouget (s) – (n° corde 2) **6**
- Takachiho (IRE)**, f, b.f, 3 ans, par Excelebration IRE et Toxic Girl [Soldier Of Fortune (IRE)], 56^{1/2} k, p, H. Shimizu (C. Stefan), H. Shimizu – (n° corde 9) **7**
- 1424** ¹ **Wildwood**, f, 3 ans, 59 k, M^{me} S. Thayer (T. Trullier), N. Clement (s) – (n° corde 8) **8**
- 1692** **La Cintura**, f, 3 ans, 53^{1/2} k, ⊗, Black Forest Racing (A. Pouchin), P. Schiergen – (n° corde 6) **9**
- 9 partants ; 19 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 1 432 €
 1/2 long, courte encolure, encolure, courte tête, encolure, 2 long, 2 long, 9 long.
 20 000€ – 7 600€ – 5 600€ – 3 200€ – 1 600€ – 1 200€ – 800€
- Primes aux propriétaires :
- 10 800 € *Girl On The Moon*.
 4 104 € *Jet Ito*.
 3 024 € *Sweet Victory Ire*, prime non attribuée.
 1 728 € *Everstorm*.
 864 € *Solashenka*.
 648 € *Boomerang*.
 432 € *Takachiho (Ire)*.
- Primes aux éleveurs :
- 4 004 € Pierre Jabot, Haras D'Etreham.
 994 € Haras Gamar.
 640 € Anton Doerner.
 476 € Swish Syndicate, prime non attribuée.
 240 € Ecurie La Vallée Martigny Earl, Ecurie Normandy Spirit.
 209 € Alain Jathiere.
 104 € Ecurie Haras D'Elbe Earl.
- Temps total : 1'58"80"
- Les Commissaires ont autorisé la pouliche SWEET VICTORY IRE à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.
- Les pouliches GIRL ON THE MOON et SWEET VICTORY IRE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1920 ⁴⁵³⁸ **PRIX DE TRACY-LE-MONT** **2 000 m**
 (Mâles et Hongres)
 (Inédits)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350) – dotation France Galop
 Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 58 k.**
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.
 Parcours n° P4 : Plat, Dist. 2 000 m env.

- Crafter IRE**, h, b, 3 ans, par Muhaarar GB et Boston Rocker IRE (Acclamation GB), 58 k, Godolphin SNC (M. Barzalona), A. Fabre (s) – (n° corde 2) **1**
- It'S Magic**, m, b, 3 ans, par Morandi et Maureenada [Shamardal (USA)], 58 k (54^{1/2} k), M^{me} J. Cygler (L. Rousseau), HA. Pantall – (n° corde 3) **2**
- Hokku**, m, n.p, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Stunning View USA (Dynaformer USA), 58 k, G. Strawbridge (V. Cheminaud) – (n° corde 5) **3**
- Ninja Wonder (GER)**, h, b, 3 ans, par Soldier Hollow GB et Neckara GER (Shirocco GER), 58 k, ⊗, B. Dietel (C. Lecoivre), A. Suborics – (n° corde 6) **4**
- Janulis**, h, b, 3 ans, par Toronado (IRE) et Leen (IRE) (Danhill Dancer IRE), 58 k, ⊗, p, C. Langlois-Meurinne (S. Maillot), N. Clement (s) – (n° corde 1) **5**
- Shabandoz GB**, h, 3 ans, 58 k (55^{1/2} k), Caenepeel/Legrand (B. Marie), F. Caenepeel – (n° corde 4) **6**
- Cameroon**, m, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), NBH Racing (M^{me} L. Bails), JM. Beguigne – (n° corde 7) **7**
- 7 partants ; 10 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 623 €
 4 long 1/2, 1/2 long, 1 long 3/4, 2 long 1/2, 9 long, 2 long.
 13 500€ – 5 400€ – 4 050€ – 2 700€ – 1 350€

Primes aux propriétaires :

7 290 € *Crafter Ire*, prime non attribuée.
 2 916 € *It'S Magic*.
 2 187 € *Hokku*.
 1 458 € *Ninja Wonder (Ger)*.
 729 € *Janulis*.

Primes aux éleveurs :

1 147 € James F. Hanly, Howard Anthony Stroud, Ecurie Skymarc Farm, prime non attribuée.
 1 081 € Hugues Rousseau.
 810 € George Strawbridge.
 353 € Bernd Dietel.
 176 € Al Shaqab Racing, Ecurie De Castillon.

Prime F.E.E. :

2 500 € *Crafter Ire*.

Temps total : 2'23"1"

Le hongre CRAFTER IRE et le poulain IT'S MAGIC ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1921 ⁴⁵³⁹ **PRIX DE VIGNEMONT** **2 000 m**
 (Femelles)
 (Inédits)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350) – dotation France Galop
 Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 58 k.**

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 2 000 m env.

- Rumbles Of Thunder IRE**, f, al, 3 ans, par Night Of Thunder IRE et Blanche Neige GB (Halling USA), 58 k, M. Coleman (M. Barzalona), J. Reynier – (n° corde 1) **1**
- Iznajar**, f, b, 3 ans, par Myboycharlie IRE et Briviesca GB (Peintre Celebre USA), 58 k, SARL Darpat France (O. Peslier), C. Laffon-Parias – (n° corde 5) **2**
- Deep Sea**, f, b, 3 ans, par Anodin (IRE) et Zilly Fish [Generous (IRE)], 58 k, M^{me} A. Kurth (M. Berto), E. Libaud (s) – (n° corde 7) **3**
- Legend**, f, al, 3 ans, par French Fifteen et Massaye (IRE) (Monsun GER), 58 k, Ecurie Ades Hazan (G. Mosse), S. Kobayashi (s) – (n° corde 4) **4**
- Integrale**, f, b, 3 ans, par Dream Ahead USA et De Haute Lutte (USA) (Alleged USA), 58 k (56^{1/2} k), p, N. Pharaon (M^{me} L. Bails), JM. Beguigne – (n° corde 2) **5**
- Dirty Thirty GB**, f, 3 ans, 58 k, Al Shira'AA Farms (S. Pasquier), P. Bary (s) – (n° corde 8) **6**
- Luci Del Faro**, f, 3 ans, 58 k, J. Cousteres (T. Trullier), N. Caullery – (n° corde 9) **7**
- Regarde Moi**, f, 3 ans, 58 k (55^{1/2} k), B. Giraudon (A. Chesneau), F. Vermeulen (s) – (n° corde 3) **8**
- Peruvien'S Gold**, f, 3 ans, 58 k, E. Echaiz-Guevara (V. Cheminaud), FX. Belvisi – (n° corde 6) **9**

9 partants ; 19 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 1 782 €
 2 long 1/2, encolure, encolure, 1 long, 1 long, 3 long, 1 long 3/4, 3 long.
 13 500€ – 5 400€ – 4 050€ – 2 700€ – 1 350€

Primes aux propriétaires :

7 290 € *Rumbles Of Thunder Ire*, prime non attribuée.
 2 916 € *Iznajar*.
 2 187 € *Deep Sea*.
 1 458 € *Legend*.
 729 € *Integrale*.

Primes aux éleveurs :

1 147 € F. Killen, prime non attribuée.
 1 081 € Sarl Darpat France.
 810 € M^{me} Angela Kurth.
 540 € M^{me} Patrick Ades-Hazan, M^{lle} Karine Morice.
 270 € Naji Pharaon.

Prime F.E.E. :

2 500 € *Rumbles Of Thunder Ire*.

Temps total : 2'19"75"

Les Commissaires ont autorisé la pouliche REGARDER MOI à être emmenée en main au départ non montée, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Les pouliches RUMBLES OF THUNDER IRE et LEGEND ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1922 ⁴⁵⁴⁰ **PRIX DE LA FONTAINE ROCH** **1 800 m**
 (Mâles et Hongres)
 (Maiden)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350) – dotation France Galop
 Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 800 m env.

- 1427 ⁴ **New Chance**, m, b, 3 ans, par New Bay GB et One Chance IRE (Invincible Spirit IRE), 58 k, Ballylinch Stud (A. Pouchin), A. Fabre (s) – (n° corde 2) 1
- 1540 **Ace Card IRE**, m, b, 3 ans, par Dream Ahead USA et Sure [Muhtathir (GB)], 58 k (56^{1/2} k), N. Pharaon (M^{me} L. Bails), JM. Beguigne – (n° corde 5) 2
- 1456 ⁴ **Kalaos (IRE)**, h, gr, 3 ans, par Helmet AUS et Pale Pearl (IRE) (King'S Best USA), 58 k (55^{1/2} k), Tolmi Racing SC (M^{me} P. Cheyer), C. Laffon-Parias – (n° corde 9) 3
- 1540 **The Natural**, m, b, 3 ans, par Bow Creek IRE et Moortown IRE (Grand Lodge USA), 58 k, p, J. Romel (T. Bachelot), F. Vermeulen (s) – (n° corde 1) 4
- 1568 **Cabal**, h, gr, 3 ans, par Charm Spirit (IRE) et Aliyeska IRE (Fasliyev USA), 58 k (55^{1/2} k), U. Ammann (M^{me} F. Valle Skar), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 10) 5
- 1712 ⁵ **Botas IRE**, h, 3 ans, 58 k, J. Maldonado Trinchant (O. Peslier), M. Delcher Sanchez – (n° corde 8) 6
- 1558 **Nipper**, h, 3 ans, 58 k, B. Fraize (S. Maillot), Rob. Collet (s) – (n° corde 7) 7
- Dorico**, m, 3 ans, 58 k, C. Di Pasquale (M. Barzalona), A. & G. Botti (s) – (n° corde 3) 8
- 1205 **Mitarc BEL**, m, 3 ans, 58 k, JM. Plasschaert (S. François), JM. Plasschaert – (n° corde 4) 9
- Red Master**, h, 3 ans, 58 k, M^{me} N. Moons (L. Boisseau), M^{me} N. Moons – (n° corde 6) 10

10 partants; 17 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. – Total des entrées: 1422 €

Eng. Sup.: *New Chance*

2 long, 1 long, 1/2 long, 1/2 long, 1/2 long, 2 long, 5 long, 1/2 long, 2 long.

13500€ – 5400€ – 4050€ – 2700€ – 1350€

Primes aux propriétaires:

7 290€ *New Chance*.

2 916€ *Ace Card Ire*, prime non attribuée.

2 187€ *Kalaos (Ire)*.

1 458€ *The Natural*.

729€ *Cabal*.

Primes aux éleveurs:

1 767€ China Horse Club International.

810€ J. B. S. Invest N. V. .

530€ Alain Jathiere, Stilvi Compania Financiera S. A.

459€ Najj Pharaon, prime non attribuée.

176€ Ecurie Haras Du Cadran, Adrian Von Gunten, Antoine Gilibert.

Temps total: 1'57"93"

Le poulain NEW CHANCE et le hongre KALAOS (IRE) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1923 ⁴⁵⁴¹ **PRIX DE FRANCIERES** 1 800 m
(Femelles)
(Maiden)

27 000 € (13500, 5400, 4050, 2700, 1350) – dotation France Galop

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 800 m env.

- Noticeable Grace IRE**, f, b, 3 ans, par Make Believe GB et Redemption GB (Olden Times GB), 58 k, P^{ce} A. Faisal (M. Barzalona), A. Fabre (s) – (n° corde 7) 1
- 1360 ⁴ **Sunny Morning**, f, b, f, 3 ans, par Lope De Vega IRE et Eldacar (GB) (Verglas IRE), 58 k (54^{1/2} k), Ecurie Jean-Louis Bouchard (S. Planque), JC. Rouget (s) – (n° corde 8) 2
- 972 **Paris**, f, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Treve [Motivator (GB)], 58 k (55^{1/2} k), Al Shaqab Racing (H. Besnier), A. Fabre (s) – (n° corde 10) 3
- 1541 ⁴ **Mary Rose**, f, al, 3 ans, par Nathaniel IRE et Myla Rose [Danehill Dancer (IRE)], 58 k, B. Van Dalnsen (G. Mosse), M. Delzangles – (n° corde 3) 4
- 1278 **Key To Bobby**, f, b, 3 ans, par Bobby'S Kitten USA et Kyzim GER (High Chaparral IRE), 58 k, p, R. Shaykhutdinov (A. Lemaitre), G. Alimpinis – (n° corde 9) 5
- 1452 ³ **Tourbe**, f, 3 ans, 58 k, Ecurie des Dragons (S. Pasquier), F. Chappet – (n° corde 11) 6
- 1560 ³ **Zaster For All**, f, 3 ans, 58 k, Ecurie Normandie Pur Sang (T. Bachelot), MF. Weissmeier – (n° corde 6) 7
- 1560 ⁵ **La Cheffe IRE**, f, 3 ans, 58 k, p, Novum Stables SL (G. Benoist), P. & J. Brandt (s) – (n° corde 12) 8
- 1541 **Humble Bee**, f, 3 ans, 58 k (55^{1/2} k), p, A. Sannier (M^{me} S. Chuette), A. Sannier – (n° corde 2) 9
- 80 **Hoorayanupsherises**, f, 3 ans, 58 k (55^{1/2} k), Caenepeel/Legrand (B. Marie), F. Caenepeel – (n° corde 5) 10

1643 ² **Becho**, f, 3 ans, 58 k, Salvador Dink Stud S.L. (E. Hardouin), RC. Montenegro – (n° corde 4) –

11 partants; 31 eng.; 2 eng. sup.; 12 part def. – Total des entrées: 3094 €

Eng. Sup.: *Noticeable Grace IRE, Paris*

Sans motif: *Captious GB*

4 long, 1 long, 3 long 1/2, 1 long 1/2, 7 long, 1 long, 1 long 1/2, 1/2 long, 1 long.

13500€ – 5400€ – 4050€ – 2700€ – 1350€

Primes aux propriétaires:

7 290€ *Noticeable Grace Ire*, prime non attribuée.

2 916€ *Sunny Morning*.

2 187€ *Paris*.

1 458€ *Mary Rose*.

729€ *Key To Bobby*.

Primes aux éleveurs:

1 216€ Al Shaqab Racing.

1 147€ Nawara Stud Co. Ltd, prime non attribuée.

706€ Haras Bonne Chance.

353€ Berend Van Dalnsen.

176€ Rashit Shaykhutdinov.

Temps total: 1'57"75"

Les pouliches NOTICEABLE GRACE IRE et SUNNY MORNING ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1924 ⁴⁵⁴⁴ **PRIX DU MONT GANELON** 1 800 m
(Handicap de catégorie divisé)
Deuxième épreuve

19 000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 32 k.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 59 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 800 m env.

Référence: +32.

- 1690 **Bellera**, f, gr, 3 ans, par Zanzibari USA et Lady Hartwood (Okawango USA), 56 k, Δ, M^{me} E. Covez (L. Boisseau), M^{me} V. Dissaux – (n° corde 2) 1
- 1446 ⁴ **Gouvernail**, h, b, 3 ans, par Rock Of Gibraltar IRE et Gold Sister [Canford Cliffs (IRE)], 59 k, Δ p, G. Henry (M. Nobili), Rod. Collet (s) – (n° corde 1) 2
- 1830 **Graziana**, f, b, f, 3 ans, par Wootton Bassett GB et Galaxie Sud USA (El Prado IRE), 59 k, ⊗, Scuderia Micolò SNC (T. Bachelot), A. & G. Botti (s) – (n° corde 8) 3
- 1815 **Monsieur Emile**, m, b, 3 ans, par My Risk et Country Davis USA (Stravinsky USA), 57 k, ⊗ p, H. Ben Hassine (S. Maillot), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 3) 4
- 1731 **King Solomon**, h, al, 3 ans, par Sir Prancealot IRE et Red Cavalier IRE (Dandy Man IRE), 59 k, φ p, DJ. Huelin (J. Moutard) – (n° corde 7) 5
- 1670 ⁵ **Dan Chop**, h, 3 ans, 58^{1/2} k (56 k), J. Schiestel Fils (M^{me} P. Cheyer), J. Schiestel Fils – (n° corde 13) 6
- 1712 **Maly**, m, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), Δ, M^{me} A. Blandeyrac (M^{me} F. Valle Skar), M^{me} A. Blandeyrac – (n° corde 12) 7
- 1415 **River Dee**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (53 k), ⊗, Triple B. Stables (M^{me} L. Bails), J. Goossens – (n° corde 10) 8
- 1855 ⁵ **Ixe Belin**, h, 3 ans, 57 k, Arn. Nicolas (R. Mangione), Arn. Nicolas – (n° corde 5) 9
- 1483 **Initial Climb**, f, 3 ans, 59 k, JV. Toux (G. Benoist), JV. Toux – (n° corde 4) 10
- 1781 **Diana**, f, 3 ans, 59 k, C. Delebarre, Cé. Rossi – (n° corde 9) –
- 1684 **Ichanawan**, f, 3 ans, 58^{1/2} k, p, L. Gruson (T. Trullier), N. Caullery – (n° corde 11) –
- 1338 **Star D Aumone**, h, 3 ans, 59 k (57^{1/2} k), φ p, EARL de La Belle Aumone (M^{me} M. Velon), S. Jesus – (n° corde 6) –

13 partants; 9 eng.; 4 eng. sup.; 13 part def. – Total des entrées: 1455 €

Eng. Sup.: *Bellera, Gouvernail, King Solomon, Diana*

1 long, 5 long, encolure, tête, 7 long, 1 long, 2 long, 2 long 1/2, 9 long.

9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires:

5 130€ *Bellera*.

2 052€ *Gouvernail*.

1 539€ *Graziana*.

1 026€ *Monsieur Emile*.

513€ *King Solomon*.

Primes aux éleveurs :

- 1 901 € M^{me} Valerie Dissaux.
 570 € Scuderia Micolo Snc.
 497 € Haras De Beauvoir.
 380 € Louis De Romanet.
 124 € M^{me} Patrick Ades-Hazan, M^{me} Geraldine Henochsberg.

Temps total : 1'59"46"

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Jérôme MOUTARD en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{er} inf - 6 cps).

Les pouliches BELLERA et GRAZIANA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1925 4545 PRIX DE SAINT-JUST EN CHAUSSEE 1 800 m (Classe 2)

28 000 € (14 000, 5320, 3920, 2240, 1120, 840, 560) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, n'ayant depuis le 4 juin 2020 inclus, ni gagné une Listed Race, ni été classés 2^e ou 3^e d'une course de Groupe et n'ayant pas, depuis le 4 décembre 2020 inclus, été classés 2^e d'une Listed Race ni, depuis le 4 mars 2021 inclus, gagné une Classe 1. **Poids : 57 k.** Les chevaux ayant, depuis le 4 décembre 2020 inclus, gagné une Classe 2 porteront 1 k. 1/2 ; plusieurs Classe 2 ou gagné une Classe 1, 3 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 800 m env.

- Soul Train**, m, b, 4 ans, par Manduro GER et Indochine BRZ (Special Nash IRE), 57 k, Unia Racing GmbH (M. Barzalona), A. Wohler – (n° corde 4) 1
- 1608 2 Whizz Kid GER**, h, al, 5 ans, par Teofilo IRE et Wurfspiel GER (Lomitas GB), 57 k, K. Alofs/Gestut Fahrhof (B. Murzabayev), A. Wohler – (n° corde 10) 2
- 1316 2 Bois D'Argent (GB)**, h, gr, 4 ans, par Toronado (IRE) et Madonna Lily (IRE) (Daylami IRE), 58^{1/2} k, Ecurie Lenglet (O. Peslier), FH. Graffard (s) – (n° corde 6) 3
- Joe Francais**, h, b, 5 ans, par George Vancouver USA et Gibraltar Bay IRE (Cape Cross IRE), 57 k (55^{1/2} k), J. Lesguer (M^{me} M. Michel), S. Dehez (s) – (n° corde 3) 4
- 603 Prince Hamlet**, m, b, 5 ans, par Sommerabend GB et Calle A Venise IRE (Invincible Spirit IRE), 57 k, Pedro A Mateos Not S.L. (E. Hardouin), M. Delcher Sanchez – (n° corde 16) 5
- 1697 My Charming Prince**, m, gr, 4 ans, par Prince Gibraltar et Hello Sindarella [Sinndar (IRE)], 58^{1/2} k (57 k), p, LH (R. Mangione), Fred Rossi (s) – (n° corde 15) 6
- 1447 2 Now We Know**, h, gr, 4 ans, par Kendargent et Now Forever GER (Tiger Hill IRE), 57 k, W. Engelbrecht-Bresges (S. Pasquier), N. Clement (s) – (n° corde 11) 7
- 1447 5 Emiliano Zapata GB**, m, 5 ans, 57 k, F. Krupa (G. Benoist), E. Zahariev – (n° corde 5) 8
- 662 1 Siyouzone (IRE)**, m, 4 ans, 58^{1/2} k, M^{me} K. Brieskorn (T. Bachelot), S. Richter – (n° corde 14) 9
- Rate**, m, 4 ans, 58^{1/2} k, p, DS Pegas (G. Mosse), D. Torok – (n° corde 13) 10
- 1447 4 Dame Gladys GB**, f, 5 ans, 55^{1/2} k (54 k), M. Dherment (H. Besnier), E. Zahariev – (n° corde 9) –
- 1682 Singstreet**, h, 5 ans, 57 k, p, Ecurie Noel Forgeard (V. Cheminaud), M. Bollack-Badel – (n° corde 2) –
- Grace Bere**, f, 5 ans, 55^{1/2} k (53^{1/2} k), P. Bloy (M^{me} A. Duporte), S. Cerulis – (n° corde 7) –
- 1168 7 Yoker**, h, 4 ans, 57 k, p, F. Blichfeldt, P. & J. Brandt (s) – (n° corde 12) –

14 partants ; 29 eng. ; 16 part def. – Total des entrées : 2674 €

Sans motif : *Waleed, King Platin*

½ long, 3 long, courte encolure, 2 long ½, ¾ long, 3 long, 1 long ½, 1 long, 9 long.

14 000 € – 5320 € – 3920 € – 2240 € – 1120 € – 840 € – 560 €

Primes aux propriétaires :

- 5 670 € *Soul Train*.
 2 154 € *Whizz Kid Ger*, prime non attribuée.
 1 587 € *Bois D'Argent (Gb)*.
 907 € *Joe Francais*.
 453 € *Prince Hamlet*.
 340 € *My Charming Prince*.
 226 € *Now We Know*.

Primes aux éleveurs :

- 3 835 € Pliersch Breeding Sarl.
 468 € Elevage Haras De Bourgeauville.
 452 € Gestut Fahrhof, prime non attribuée.
 409 € Nicholas Hughes.
 204 € M^{me} Larissa Kneip, M^{me} Sandrine Grevet.
 153 € Earl Haras Du Camp Benard.
 102 € Winfried Engelbrecht-Bresges.

Temps total : 1'56"78"

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Pierre BLOY par une amende de 60 euros pour couleurs non-conformes.

Le poulain SOUL TRAIN et le hongre JOE FRANCAIS ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1926 4543 PRIX DU MONT SAINT-MARD 1 800 m (Handicap de catégorie divisé) Première épreuve

23 000 € (11 500, 4600, 3450, 2300, 1150) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 32 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 59 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 800 m env.

Référence : +27.

- 761 Cogolin**, h, al, 3 ans, par Goken et Albicocca [Naaqos (GB)], 58 k, P. Fellous (S. Pasquier), M. Bollack-Badel – (n° corde 8) 1
- 1821 5 Got Frost**, h, al, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Miranda Frost (Vespone IRE), 56 k (53^{1/2} k), p, M^{me} D. Bureller (M^{me} E. Fontaine), E. Leccoiffier – (n° corde 12) 2
- 1362 Parisian Belle**, f, b, 3 ans, par Dabirsim et Parisian Princess IRE (Teofilo IRE), 54^{1/2} k, B. Dunn (M. Berto), M^{me} J. Dupont-Fahn – (n° corde 2) 3
- 1452 Rose De Phlizz**, f, gr, 3 ans, par French Fifteen et Phlizz (Kaldoun), 58^{1/2} k, p, Y. Inutsuka (E. Hardouin), S. Kobayashi (s) – (n° corde 5) 4
- 1446 Top Glory**, h, b, f, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Miss Denmark (GB) (Invincible Spirit IRE), 56 k, p, A. Coe (T. Bachelot), S. Wattel (s) – (n° corde 1) 5
- 1754 1 Landaryna**, f, 3 ans, 55^{1/2} k, p, D. Dumoulin (T. Baron), G. Courbot – (n° corde 7) 6
- 1652 3 Sciliar IRE**, h, 3 ans, 54^{1/2} k, M^{me} C. Wills (S. Maillot), N. Clement (s) – (n° corde 10) 7
- 1684 Chabadabada**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (55 k), p, M^{me} I. Corbani (M^{me} A. Massin), S. Wattel (s) – (n° corde 4) 8
- 1731 3 Dexter Calys**, h, 3 ans, 55 k, p, M^{me} M. Bedel (L. Boisseau), M^{me} M. Desvieux – (n° corde 11) 9
- 1684 2 Rubis Gold**, m, 3 ans, 54^{1/2} k (53 k), p, D. Dumoulin (E. Verhestraeten), R. Le Gal – (n° corde 9) 10
- 1533 Triszna POL**, f, 3 ans, 55 k (53^{1/2} k), p, M^{me} A. Karkosa (E. Crublet), M^{me} A. Karkosa – (n° corde 6) –
- 1398 5 Highland Spirit (GB)**, f, 3 ans, 55 k – (n° corde 13) –

12 partants ; 27 eng. ; 1 eng. sup. ; 14 part def. – Total des entrées : 1473 €

Eng. Sup. : *Landaryna*Sans motif : *Azamhan*

11 500 € – 4600 € – 3450 € – 2300 € – 1150 €

Primes aux propriétaires :

- 6 210 € *Cogolin*.
 2 484 € *Got Frost*.
 1 863 € *Parisian Belle*.
 1 242 € *Rose De Phlizz*.
 621 € *Top Glory*.

Primes aux éleveurs :

- 2 302 € Eirl Myriam Bollack-Badel, Patrick Fellous, Pierre Lamy.
 920 € Haras De Trelis.
 690 € Craig Mather, M^{me} Françoise Perree.
 230 € Bs Racing Sarl.

TOULOUSE

0545 155

vendredi 4 juin 2021

Terrain

Commissaires de courses : Paquita PECOUT – François CAZAUX – Mireille DUGAST – Michel EMPEYTAZ

1927 5018 PRIX DES MINIMES 1 600 m (Handicap de catégorie) (Classe 4)

12 000 € (6 000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 25 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 1 600 m env.

Référence : +35.

1769	⁵	Molino , m, b, 4 ans, par Makfi GB et Parma [Intikhab (USA)], 60 k, ♂, P. Nicot (s) (<i>V. Seguy</i>), P. Nicot (s) – (n° corde 6)	1
665		Kenshow , f, al, 6 ans, par Kendargent et Show Gorb SPA (Caradak IRE), 57 ^{1/2} k, ♂, M ^{me} C. Gavilan (<i>A. Gavilan</i>), M ^{me} C. Gavilan – (n° corde 9)	2
1756		Clorinda IRE , f, al, 8 ans, par Thewayouare USA et Cloudy Bay GER (Zilzal USA), 56 k (53 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} V. Mercader (<i>M^{me} L. Foulard</i>), M ^{me} V. Mercader – (n° corde 11)	3
1644	²	Prince Du Goyen , h, al, 9 ans, par Vatori et Xiberua [Kingsalsa (USA)], 58 k, A. Dubuc (<i>C. Cadet</i>), A. Bonin (s) – (n° corde 1)	4
1644	⁴	Jonh For Always , h, al, 4 ans, par Kheylef USA et Flower GB (Zamindar USA), 57 k, M ^{me} N. Walton (<i>M. Forest</i>), W. Walton – (n° corde 15)	5
1647		Eva Glitters , f, 6 ans, 56 k (54 ^{1/2} k), I. Elarre Alvarez (<i>M^{me} L. Le Pemp</i>), I. Elarre Alvarez – (n° corde 13)	6
1619		Ma Petite Toscane , f, 6 ans, 57 ^{1/2} k, ♂, J. Pereira Lopes (<i>I. Mendizabal</i>), I. Elarre Alvarez – (n° corde 10)	7
1329	⁵	Kantaluna , f, 4 ans, 59 k (56 ^{1/2} k), ♂, H. Femel (<i>M^{me} M. Meyer</i>), D. Morisson (s) – (n° corde 4)	8
1746		Magic Why , h, 6 ans, 57 ^{1/2} k (55 k), A. Lopez (<i>M^{me} C. Larrigade</i>), A. Lopez – (n° corde 2)	9
1647	⁴	Nathaniella GB , f, 5 ans, 56 k, ♂, M ^{me} C. Guilbert (<i>A. Werle</i>), T. Lemer – (n° corde 5)	10
1628	⁴	Madeleine Moves , f, 4 ans, 51 k (49 k), ♂, M ^{me} V. Mercader (<i>M^{me} A. Mekouche</i>), M ^{me} V. Mercader – (n° corde 14)	–
1644	¹	Lady Red Moon GB , f, 4 ans, 59 k, ♂, Alv. Urbano-Roldan (<i>C. Merille</i>), RC. Montenegro – (n° corde 16)	–
1396		Al Rassoul , h, 6 ans, 58 ^{1/2} k, ♂, P. Nicot (s) (<i>F. Veron</i>), P. Nicot (s) – (n° corde 7)	–
1410		Sugar Bay GB , f, 7 ans, 52 ^{1/2} k, ♂, F. Cellier (<i>W. Smit</i>), F. Cellier – (n° corde 12)	–
1739		Silver Poker , h, 7 ans, 60 k, M ^{me} D. Leguillon (<i>B. Flandrin</i>), D. Chenu – (n° corde 8)	–
1118		Khaleesi Mix , f, 7 ans, 51 k (50 k), ♂, P. Ventena Alves (<i>M^{me} D. Santiago</i>), M ^{me} A. Ventena Alves – (n° corde 3)	–

16 partants ; 30 eng. ; 16 part def. – Total des entrées : 663 €

Chev. élim. : *Dinkaratz, Dantzig Chop, Anadun*

courte encolure, nez, 3/4 long, 1 long 1/2, nez, 1 long 1/2, 1 long, nez, 1 long.

6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€

Primes aux propriétaires :

2 430 € *Molino*.

756 € *Kenshow*.

567 € *Clorinda Ire*, prime non attribuée.

378 € *Prince Du Goyen*.

243 € *Jonh For Always*.

Primes aux éleveurs :

1 095 € Gerard Laboureau.

410 € Guy Pariente Holding.

234 € Alexandre Pereira, prime non attribuée.

205 € Johann Schwimann.

109 € Regis Besse, Denis Picat.

Temps total : 1'42"50"

Les Commissaires ont autorisé la jument KENSHOW et le hongre MAGIC WHY à ne faire qu'un tour du rond, et à se rendre au départ en main non montés, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

Le cheval MOLINO a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1928 ⁵⁰¹⁷ PRIX AISSA - PRIX VERONIQUE BRIAT 2 100 m (Femelles - Arabes)

14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France Galop

Pour juments de 4 ans et au-dessus, inscrites au Stud-Book arabe de leur pays d'origine affilié à la WAHO et munies d'un livret signalétique. Poids : 4 ans, 55 k. ; 5 ans et au-dessus, 57 k. 1/2. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus : 1 k. par 4.000 reçus.

Les remises de poids pour les Apprentis et les Jeunes-Jockeys sont applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P6 : Plat, Dist. 2 100 m env.

1618		Mzoon , f, b.f, 5 ans, par Kerbella et Nagdine (Baco Du Cassou), 59 ^{1/2} k (57 k), ♂, S. Al Suwaidi (<i>M^{me} M. Meyer</i>), E. Dell'Ova – (n° corde 8)	1
1618	⁴	Havane De L'Ardus , f, al, 4 ans, par Seraphin Du Paon et Neva De L'Ardus (Kesberoy), 55 k, P. Meunier (<i>J. Auge</i>), T. Fourcy – (n° corde 10)	2
1618	⁵	Hera De Faust , f, b, 4 ans, par No Risk Al Maury et Isis Du Clos (Djourman), 55 k, ♂, Shadwell France SNC (<i>V. Seguy</i>), F. Rohaut (s) – (n° corde 9)	3
		Petite Leia , f, b, 4 ans, par Josco Du Cayrou et Petite Class (Barour De Cardonne), 55 k (<i>F. Veron</i>) – (n° corde 2)	4
724	²	Irlande Des Violettes , f, gr, 4 ans, par Af Albahar UAE et Starlette D'Violettes (Dormane), 56 k (53 ^{1/2} k), ♂, JP. Raynal (<i>G. Sanchez</i>), M ^{me} JF. Bernard – (n° corde 7)	5
1469	³	Subah , f, 4 ans, 57 k, Yas Horse Racing Management (<i>I. Mendizabal</i>), D. Guillemin (s) – (n° corde 6)	6
1267		Amel , f, 4 ans, 56 k, ♂, Cheik ABK. Al Thani (<i>G. Guedj-Gay</i>), T. Fourcy – (n° corde 11)	7
724		Bachra , f, 4 ans, 55 k, ♂, Cheik ABK. Al Thani (<i>J. Cabre</i>), T. Fourcy – (n° corde 4)	8
		Sante Al Maury , f, 4 ans, 56 k (53 ^{1/2} k), ♂, Haras de L'Aigle (<i>H. Mousesan</i>), M ^{me} JF. Bernard – (n° corde 13)	9
		Shoufni Anna , f, 5 ans, 57 ^{1/2} k (56 k), ♂, A. Al Aidarous (<i>M. Pelletan</i>), JL. Pelletan – (n° corde 5)	10
1724	⁵	Zarra Star , f, 4 ans, 59 k, ♂, M. Benmessououd (<i>A. Werle</i>) – (n° corde 1)	–
1618		Kareira De Palmas , f, 4 ans, 55 k, ♂, F. Covinhes (<i>W. Smit</i>), E. Dell'Ova – (n° corde 3)	–
1618		Asma Tourettes , f, 4 ans, 55 k, PH. Lafon (<i>M. Forest</i>), de D. Watrigant (s) – (n° corde 12)	–

13 partants ; 17 eng. ; 1 eng. sup. ; 13 part def. – Total des entrées : 512 €

Eng. Sup. : *Petite Leia*

3 long 1/2, encolure, 1/2 long, 1 long 3/4, 1 long 3/4, 4 long 1/2, 3 long 1/2, 8 long 1/2, 1 long.

7 000€ – 2 800€ – 2 100€ – 1 400€ – 700€

Primes aux propriétaires :

2 835 € *Mzoon*.

1 134 € *Havane De L'Ardus*.

850 € *Hera De Faust*.

567 € *Petite Leia*.

283 € *Irlande Des Violettes*.

Primes aux éleveurs :

1 278 € Saeed Al Suwaidi.

511 € Philippe Meunier.

383 € Sarl Haras De Saint-Faust.

255 € M^{me} Xaviere Cauhape, Daniel Lacave.

127 € Jean-Pierre Raynal.

Temps total : 2'28"50"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle et entendu les jockeys Gary SANCHEZ (IRLANDE DES VIALETTES AR) arrivé 5^e et Guillaume GUEJ GAY (AMEL) arrivé 7^e, en leurs explications, ont sanctionné ce dernier par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir perturbé le bon déroulement du départ et avoir mis ainsi en difficulté ses concurrents notamment les pouliches IRLANDE DES VIALETTES (AR) et BACHRA (AR) (Jérôme CABRE).

La pouliche HAVANE DE L'ARDUS (AR) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1929 ⁵⁰¹⁶ PRIX QUITAINE - WATHBA STALLIONS CUP 2 000 m (Arabes)

16 000 € (8 000, 3 200, 2 400, 1 600, 800) – dont France Galop : 11 000

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, inscrits au Stud-Book arabe de leur pays d'origine affilié à la WAHO et munis d'un livret signalétique, n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les remises de poids pour les Apprentis et les Jeunes Jockeys sont applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P5 : Plat, Dist. 2 000 m env.

Hakeem, m, gr, 3 ans, par Sir Bani Yas et Elmalak Elwaheed (Djel Bon), 56 k, Al Asayl France (*V. Seguy*), F. Rohaut (s) – (n° corde 6)

Image Du Croate, f, b, 3 ans, par Munjiz et Beanie Du Croate [Dahess (GB)], 54 k (52^{1/2} k), ♂, JF. Boudet (*M^{me} D. Santiago*), E. Dell'Ova – (n° corde 2)

Hadajah, m, b, 3 ans, par Af Albahar UAE et Rumba Du Cassou (Baco Du Cassou), 56 k, M^{me} F. Leon-Dufour (*M. Foulon*), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 16)

SALON-DE-PROVENCE

samedi 5 juin 2021

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Franck PASCO – Alexandre ISKANDAR –
Hubert BRUNA – Nathalie MARTEAU

1932 5287 PRIX DES ALPILLES 1 100 m (Maiden)

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans, n'ayant jamais gagné (A réclamer excepté). Poids : 58 k. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P1 : Plat, Dist. 1 100 m env.

- 1591² **Diadema**, f, b, 2 ans, par De Treville GB et Panja IRE (Dalakhani IRE), 56^{1/2} k (57 k), R. Shaykhutdinov (S. Ruis), Fred Rossi (s) – (n° corde 3) 1
- 1591⁵ **Alromy**, f, b, 2 ans, par Al Wukair IRE et Roxelana [Red Ransom (USA)], 56^{1/2} k (55^{1/2} k), R. Capozzi (M^{me} A. Molins), Fred Rossi (s) – (n° corde 5) 2
- 1388⁵ **Lagoone Choche**, f, al, 2 ans, par Shamalgan et Lamchope (Captain Chop), 56^{1/2} k (57 k), ♂, M^{me} M. Porta (A. Crastus), C. Escuder – (n° corde 2) 3
- Vino Bello**, h, b, 2 ans, par Dariyan et Amerique GER (American Post GB), 56 k (56^{1/2} k) (M. Grandin), Cé. Rossi – (n° corde 1) 4
- Califano**, m, b, 2 ans, par Pride Of Dubai AUS et Top Chain IRE (Acclamation GB), 56 k (56^{1/2} k), ♂, C. Faure (C. Perkins), Fred Rossi (s) – (n° corde 4) 5
- Johen**, m, b, f, 2 ans, par Elusive City USA et Fly Tartare (Greengroom), 56 k (56^{1/2} k), ♂, Le Haras de La Gousserie (F. Blondel), Fred Rossi (s) – (n° corde 7) 5
- Fille D'Amerique**, f, 2 ans, 54^{1/2} k (55 k), G. Linsolas (A. Orani), C. Escuder – (n° corde 6) 7

7 partants ; 13 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 441 €

2 long, 2 long 1/2, 3 long, 1/2 long, dead-heat, 1 long.

9 000€ – 3 600€ – 2 700€ – 1 800€ – 450€ – 450€

Primes aux propriétaires :

- 5 670 € Diadema.
2 268 € Alromy.
1 701 € Lagoone Choche.
1 134 € Vino Bello.
283 € Califano.
283 € Johen.

Primes aux éleveurs :

- 1 907 € Rashit Shaykhutdinov.
762 € Sca Elevage De Tourgeville, M^{me} Hilary Erculiani.
572 € Alain Chopard.
381 € Gerard Decocq.
95 € Le Haras De La Gousserie.
62 € Mathieu Daguzan-Garros.

Temps total : 1'6"87"

Les pouliches LAGOONE CHOPE et DIADEMA et le poulain CALIFANO ont fait l'objet d'un prélèvement biologique avant la course.

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Charles PERKINS (CALIFANO), arrivé 5^e dead-heat, en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours pour avoir, en cessant de le solliciter prématurément avant le passage du poteau d'arrivée, perdu une meilleure allocation, en l'occurrence la 4^e place.

La pouliche DIADEMA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1933 5288 PRIX D'ARLES 1 100 m (Handicap)

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans.

La référence applicable dans ce Handicap sera +25.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 59 k.**Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**

Parcours n° P1 : Plat, Dist. 1 100 m env.

Référence : +25.

- 1579 **Shershah**, h, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Gherdaiya (GB) (Shamardal USA), 60 k (60^{1/2} k), ♂, Al Shaqab Racing (S. Ruis), Fred Rossi (s) – (n° corde 6) 1
- 1709² **Hallowed Time IRE**, f, n.p, 3 ans, par Hallowed Crown AUS et Grousetime USA (Gilded Time USA), 58 k (58^{1/2} k), ♂, Justwot Ltd (C. Grosbois), E. O'Neill (s) – (n° corde 2) 2
- 1461 **Tess**, f, gr, 3 ans, par Elusive City USA et La Contessa IRE (Fastnet Rock AUS), 59^{1/2} k (60 k), ♂, L. Baudron (s) (M. Grandin), Cé. Rossi – (n° corde 8) 3
- 1814³ **Autumn Twilight IRE**, m, al, 3 ans, par Buratino IRE et Mujadil Shadow IRE (Mujadil USA), 59 k (59^{1/2} k), M^{me} AG. Kavanagh (A. Crastus), R. Chotard – (n° corde 3) 4
- 1717 **Thousand Dreams**, f, n.p, 3 ans, par Pomellato GER et Mastermambo (IRE) (Mastercraftsman IRE), 51 k (51^{1/2} k), ♂, M^{me} C. Beaunez (G. Legras), C. Escuder – (n° corde 5) 5
- 1415 **Gorgo**, h, 3 ans, 54 k (51 k), J. Piasco (M^{me} M. Brunelli), Cé. Rossi – (n° corde 4) 6
- 1461 **Six Pennies**, f, 3 ans, 60^{1/2} k (59^{1/2} k), ♂, Mario Genovese SRL (M^{me} A. Molins), Fred Rossi (s) – (n° corde 1) 7
- 1504 **Cariberto**, m, 3 ans, 56 k (56^{1/2} k), ♂, P. Ferrario (F. Veron), M. Guarnieri – (n° corde 7) 8
- 1192 **Black Mimi**, f, 3 ans, 51^{1/2} k (52 k), A. Gentile (G. Congiu), D. Chenu – (n° corde 9) 9

9 partants ; 14 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 1 011 €

Eng. Sup. : Autumn Twilight IRE, Cariberto

1 long, 2 long, 1 long, 1/2 long, 1 long, 2 long 1/2, 1 long, 4 long.

9 000€ – 3 600€ – 2 700€ – 1 800€ – 900€

Primes aux propriétaires :

- 4 860 € Shershah.
1 944 € Hallowed Time Ire, prime non attribuée.
1 458 € Tess.
972 € Autumn Twilight Ire, prime non attribuée.
486 € Thousand Dreams.

Primes aux éleveurs :

- 2 702 € Al Shaqab Racing.
540 € Earl Dorrells.
306 € M. Sinanan, prime non attribuée.
180 € Jeremy Duteuil.
153 € Kildaragh Stud, prime non attribuée.

Temps total : 1'5"88"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre SHERSHAB a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1934 5291 PRIX DE MIRAMAS 1 800 m (À réclamer) (Classe 4)

12 000 € (6 000, 2 400, 1 800, 1 200, 600) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, ayant une valeur égale ou inférieure à 34 k. et mis à réclamer pour 8.000 ou 11.000. Poids : 56 k. Les chevaux mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 5 janvier de cette année inclus, reçu une allocation de 6.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 6.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P2 : Plat, Dist. 1 800 m env.

- 1718³ **Gold Accent**, f, al, 4 ans, par Kheleyf USA et Bold Mistress [Peintre Celebre (USA)], 54^{1/2} k (55 k), ♂, (8 000), J. Romel (A. Crastus), F. Vermeulen (s) – (n° corde 4) 1
- 1328⁴ **Damanda'S Delight GER**, f, b, f, 5 ans, par Wiener Walzer GER et Damanda GER (Pentire GB), 56^{1/2} k (55^{1/2} k), (8 000), G. Augustin-Normand (M^{me} J. Marcialis), Cha. Rossi (s) – (n° corde 3) 2
- 1889 **Albukhuri GB**, h, b, 4 ans, par Hot Streak IRE et Poyle Dee Dee GB (Oasis Dream GB), 60 k (60^{1/2} k), ♂, (11 000), M. Castro Megias (A. Orani), Cha. Rossi (s) – (n° corde 1) 3
- 1718¹ **Le Parrain**, m, b, f, 6 ans, par Harbour Watch IRE et West Of Saturn USA (Gone West USA), 56 k (55 k), ♂, (8 000), J. Piasco (M^{me} E. Cieslik), C. Escuder – (n° corde 5) 4
- 1592⁴ **Miss Roazhon (GB)**, f, al, 4 ans, par Outstrip GB et Roxy Hart GB (Halling USA), 56^{1/2} k (55^{1/2} k), ♂, (11 000), R. Capozzi (M^{me} A. Molins), S. Labate (s) – (n° corde 9) 5
- 1592⁵ **Star Drack (IRE)**, m, 4 ans, 56 k (56^{1/2} k), ♂, (8 000), Ecurie Raymond Wavrin (F. Blondel), Fred Rossi (s) – (n° corde 2) 6

- 1597 Gaetano Donizetti (IRE)**, m, 8 ans, 56 k (55 k), ♂, (8 000), T. Marechal (*M^{me} D. Santiago*), C. Escuder – (n° corde 6) **7**
- 1597 Arum**, f, 5 ans, 56^{1/2} k (57 k), ♂, (8 000), F. Bembo (*M. Grandin*), F. Bembo – (n° corde 7) **8**
- Plus Value**, f, 4 ans, 56^{1/2} k (57 k), ♂, (11 000), LH (*S. Ruis*), Fred Rossi (s) – (n° corde 8) **9**
- 9 partants; 22 eng.; 1 eng. sup.; 9 part def. – Total des entrées: 655 €
Eng. Sup.: *Albukhturi Gb*
- ¾ long, courte tête, 1 long ½, 1 long, tête, encolure, ¾ long, 2 long ½.
6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€
- Primes aux propriétaires:
2 430 € *Gold Accent*.
972 € *Damanda'S Delight Ger*, prime non attribuée.
729 € *Albukhturi Gb*, prime non attribuée.
378 € *Le Parrain*.
243 € *Miss Roazhon (Gb)*.
- Primes aux éleveurs:
1 095 € Jan Romel.
204 € Stall Miramar, prime non attribuée.
153 € Cecil Wiggins, M^{le} Alison Wiggins, prime non attribuée.
134 € Haras Du Mezeray S.A. .
71 € Genesis Green Stud.
- Temps total: 1'51"43"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La pouliche GOLD ACCENT a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1935 ⁵²⁹⁰ **PRIX DE L'HIPPODROME DE LA CRAU** **2 000 m**
(Classe 3)

- 15000 €** (7500, 3000, 2250, 1500, 750) – dotation France Galop
- Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas depuis le 5 juin de l'année dernière inclus terminé dans les trois premiers d'une Listed ni, depuis le 5 septembre de l'année dernière inclus gagné une Classe 2 ou reçu une allocation de 7.500. **Poids : 57 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 5 décembre de l'année dernière inclus : 1 k. par 3.000 reçus.
- Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**
- Parcours n° P3: Plat, Dist. 2 000 m env.
- 1471** ² **Moujik**, h, b, 4 ans, par Siyouni et Balashkova [Montjeu (IRE)], 59 k (59^{1/2} k), ♂, A. Jathiere (*G. Trolley de P.*), J.C. Rouget (s) – (n° corde 1) **1**
- 1574 Il Vincitore**, m, b, f, 4 ans, par Maxios (GB) et Por Eso [Touch Of The Blues (FR)], 59 k (59^{1/2} k), ♂, J. Piasco (*A. Crastus*), C. Escuder – (n° corde 6) **2**
- 392 Patzefredo**, h, b, 4 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Lili St Cyr IRE (Rock Of Gibraltar IRE), 57 k (57^{1/2} k), Le Haras de La Gousserie (*F. Blondel*), R. Chotard – (n° corde 4) **3**
- 1331** ⁴ **Reve De Barel**, f, b, 4 ans, par Elusive City USA et Melea [Zanzibari (USA)], 56^{1/2} k (55^{1/2} k), ♂, M^{me} M. Lafouge-Haji (*M^{me} J. Marcialis*), K. Herzog – (n° corde 7) **4**
- 1817 Bo Papa**, h, b, 7 ans, par Clodovil (IRE) et Conceive IRE (Refuse To Bend IRE), 57 k (57^{1/2} k), ♂, X. Brelaud (*G. Millet*), M. Pitart – (n° corde 3) **5**
- Disincanto**, f, 4 ans, 55^{1/2} k (56 k), ♀, C. Massenzana (*F. Veron*), M. Guarnieri – (n° corde 2) **6**
- 1719 Ajaccina**, f, 4 ans, 55^{1/2} k (52^{1/2} k), ♂, J.C. Sarais (*M^{me} M. Germain*), N. Perret (s) – (n° corde 5) **7**
- 7 partants; 14 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. – Total des entrées: 646 €
Eng. Sup.: *Disincanto*
- ¾ long, nez, 3 long, 1 long, 1 long, 3 long.
7500€ – 3000€ – 2250€ – 1500€ – 750€
- Primes aux propriétaires:
3 037 € *Moujik*.
1 215 € *Il Vincitore*.
911 € *Patzefredo*.
607 € *Reve De Barel*.
236 € *Bo Papa*.
- Primes aux éleveurs:
1 369 € Alain Jathiere.
410 € Zied Ben M'Rad, M^{me} Samira Turki.
358 € Scea Jlc, M^{me} Pauline Carpentier.
273 € M^{me} Mireille Lafouge-Haji.
83 € Ecurie Haras Du Cadran, Mohamed Salah Aydi.
- Temps total: 2'2"73"
- La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids

déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment le changement de ligne vers l'intérieur à environ 100 mètres du poteau d'arrivée de la pouliche DISINCANTO (Fabrice VERON), arrivé 6^e, et ses conséquences sur la progression et la performance du hongre BO PAPA (Guillaume MILLET), arrivé 5^e.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que le hongre BO PAPA avait devancé la pouliche DISINCANTO lors du passage du poteau d'arrivée, malgré la gêne constatée.

Toutefois, les Commissaires ont sanctionné le jockey Fabrice VERON par une interdiction de monter pour une durée de 3 jours, pour avoir eu un comportement fautif en laissant pencher la pouliche DISINCANTO sous l'effet de la cravache. Ledit jockey ayant déjà été sanctionné une fois au cours des deux derniers mois pour le même motif.

Le poulain IL VINCITORE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1936 ⁵²⁸⁹ **PRIX DE L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES PARIS-PROVINCE** **2 000 m**
(Handicap de catégorie)

18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 34 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 59 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3: Plat, Dist. 2 000 m env.

Référence: +25,5.

- 1781** ² **Moutraki IRE**, h, b, 3 ans, par Alhebayeb IRE et Xerxes IRE (Key Of Luck USA), 53 k (53^{1/2} k), ♂, S. Taieb (*A. Orani*), N. Perret (s) – (n° corde 4) **1**
- 1781 La Bruxelloise**, f, b, 3 ans, par Panis USA et Tiolache [Layman (USA)], 58 k (58^{1/2} k), H. Coulomb (*M. Grandin*), Cé. Rossi – (n° corde 7) **2**
- 1779** ² **Rajcoun**, m, gr, 3 ans, par Rajsaman et Councilofconstance IRE (Footstepsinthesand GB), 59 k (58 k), M. Serafino (*M^{me} J. Marcialis*), Cha. Rossi (s) – (n° corde 5) **3**
- 1815** ⁴ **Boudeville**, f, n, 3 ans, par Le Havre (IRE) et La Belliere IRE (Kheylef USA), 57 k (57^{1/2} k), G. Duca (*A. Crastus*), C. Escuder – (n° corde 12) **4**
- 1543** ¹ **Cream Ice (GB)**, f, b, 3 ans, par Territoris IRE et Creamcake USA (Mr. Greeley USA), 56^{1/2} k (57 k), ♂, JP.J. Dubois (*G. Millet*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 6) **5**
- 1572 Le Cosmos**, h, 3 ans, 51 k (51^{1/2} k), ♂, Ecurie Melanie (*G. Congiu*), R. Chotard – (n° corde 2) **6**
- 1781** ⁴ **Mirage Reve**, h, 3 ans, 56^{1/2} k (57^{1/2} k), L. Dassault (*K. Barbaud*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 10) **7**
- 1717** ⁵ **Green Lantern**, h, 3 ans, 54^{1/2} k (55 k), ♂, Le Haras de La Gousserie (*S. Ruis*), Fred Rossi (s) – (n° corde 3) **8**
- 1354** ⁵ **Hello Royal**, m, 3 ans, 58^{1/2} k (59 k), J. Abdullah (*F. Veron*), E. O'Neill (s) – (n° corde 1) **9**
- 1717** ³ **Bech River (IRE)**, h, 3 ans, 55 k (53 k), ♂, Gaby Mosse (*M^{me} L. Antonioti*), Gaby Mosse – (n° corde 9) **10**
- 1780** ⁵ **Business Plan**, f, 3 ans, 58^{1/2} k (59 k), O. Ullmann (*F. Blondel*), Cha. Rossi (s) – (n° corde 8) **-**
- 1505** ⁴ **Golden Charlie**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (53^{1/2} k), ♂, LH (*M^{me} A. Molins*), Fred Rossi (s) – (n° corde 11) **-**
- 12 partants; 24 eng.; 12 part def. – Total des entrées: 766 €
2 long ½, 2 long, ½ long, ½ long, 1 long, courte tête, 1 long, 2 long ½, 4 long.
9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€
- Primes aux propriétaires:
4 860 € *Moutraki Ire*, prime non attribuée.
1 944 € *La Bruxelloise*.
1 458 € *Rajcoun*.
972 € *Boudeville*.
486 € *Cream Ice (Gb)*.
- Primes aux éleveurs:
765 € Limestone Stud, Tara Stud, prime non attribuée.
720 € Herve Coulomb.
540 € M^{me} Sonia Grosso, Sergio Bazzani.
360 € Franklin Finance S.A. , Sylvain Vidal, M^{me} Elisabeth Ribard.
117 € Ecurie La Vallee Martigny Earl.
- Temps total: 2'2"27"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre MOUTRAKI IRE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1937 ⁵²⁹² **PRIX CHRISTIAN FORNAROLI** **2 400 m**
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 3)
Première épreuve

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 32 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 2 400 m env.

Référence : +28.

- 1656** ⁵ **Mattina Forza (GB)**, f, b, 4 ans, par Lethal Force IRE et Mala Strana (IRE) (Footstepsinthesand GB), 57^{1/2} k (58 k), G. Durot (*F. Blondel*), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 5)
- 1518** ¹ **Holbox**, h, b.f, 5 ans, par Alhebayeb IRE et Normale Sup (IRE) (Authorized IRE), 58 k (58^{1/2} k), p, Ecurie Cehel (*G. Millet*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 7)
- 1782** ⁴ **Rip**, m, b.f, 7 ans, par Rip Van Winkle IRE et Kylaïne GB (Kyllachy GB), 57^{1/2} k (58 k), F. Bembo (*A. Orani*), F. Bembo – (n° corde 4)
- 1629** ³ **Levant (IRE)**, f, b, 4 ans, par Toronado (IRE) et Al Dweha IRE (Invincible Spirit IRE), 54 k (53 k), M^{me} C. Lauffer (*M^{me} D. Santiago*), M^{me} S. Parent-Ricard – (n° corde 2)
- 1595** ³ **Vuelta Di Baci**, f, b.f, 5 ans, par Casamento IRE et Ponentina [Lando (GER)], 54^{1/2} k (55 k), JP. Folacci (*F. Veron*), M^{me} M. Scandella-Lacaille – (n° corde 9)
- 1727** ² **Nuuk (IRE)**, h, 5 ans, 56 k (56^{1/2} k), p, F. Eyermann (*A. Crastus*), C. Escuder – (n° corde 10)
- 1530** ⁴ **Pont D'Ouilly**, h, 4 ans, 59^{1/2} k (60 k), p, Ecurie Gribomont (*M. Grandin*), Cé. Rossi – (n° corde 6)
- 1718** ⁴ **Asanda IRE**, f, 5 ans, 54^{1/2} k (53^{1/2} k), p, M^{me} C. Monfort (*M^{me} A. Molins*), M^{me} C. Monfort – (n° corde 8)
- 1605** ⁴ **Terre De France**, m, 4 ans, 57 k (57^{1/2} k), p, T. Marechal (*J. Claudic*), C. Escuder – (n° corde 11)
- 535** ⁵ **La Fille De Berlin**, f, 4 ans, 55 k (53 k), M^{me} C. Lauffer (*S. Le Quilleuc*), M^{me} S. Parent-Ricard – (n° corde 12)

10 partants; 40 eng.; 1 eng. sup.; 12 part def. – Total des entrées: 1 802 €

Sans motif : *Salsa Queen*

¾ long, 2 long, ½ long, encolure, courte tête, 1 long ½, 1 long ½, 5 long, 1 long.

9 000 € – 3 600 € – 2 700 € – 1 800 € – 900 €

Primes aux propriétaires :

3 645 € *Mattina Forza (Gb)*.

1 458 € *Holbox*.

850 € *Rip*.

729 € *Levant (Ire)*.

364 € *Vuelta Di Baci*.

Primes aux éleveurs :

1 074 € Jean-Pierre Colombu.

429 € M^{me} Patrick Ades-Hazan, M^{me} Geraldine Henochsberg.

301 € Jean-Claude Seroul.

214 € Al Shaqab Racing.

107 € Thierry De La Heronniere, M^{me} Danielle De La Heronniere, Amaury De La Heronniere.

Temps total : 2'36"52"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre GEORGE FLASH a été déclaré non-partant par son entraîneur, l'état du terrain ne correspondant pas à ses aptitudes.

A l'issue de la course, suite à un incident survenu à l'entrée du dernier tournant, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jockeys Samy LE QUILLEUC (LA FILLE DE BERLIN) et Ambre MOLINS (ASANDA IRE).

De l'examen du film de contrôle et de l'audition des jockeys précités, il ressort que la jument ASANDA IRE avait échappé à la main du jockey Ambre MOLINS en penchant vers l'intérieur à l'entrée du dernier tournant et qu'aucune faute ne pouvait être retenue.

Par ailleurs, à l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Jérôme CLAUDIC sur la performance du poulain TERRE DE FRANCE, arrivé non-placé.

L'intéressé a déclaré que ledit poulain n'avait pas trop d'action, qu'il l'avait monté en tête de course car il avait une très bonne chance et voulait lui donner un bon parcours, mais que ce dernier n'avait pas tenu la distance des 2400 mètres en étant monté ainsi.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

La pouliche MATTINA FORZA (GB) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1938 ⁵²⁹³ **PRIX DE LA COTE BLEUE** **2 400 m**
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 4)
Deuxième épreuve

14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 32 k.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 2 400 m env.

Référence : +34,5.

- 1594** ² **Prince Decalas**, h, gr, 5 ans, par Tin Horse (IRE) et Lady Calas [Numerous (USA)], 53^{1/2} k (54 k), p, R. Frauciel (*A. Crastus*), Cé. Rossi – (n° corde 10)
- 1753** **Dubai Empire**, h, al, 6 ans, par Motivator GB et Cable Beach USA (Langfuhr CAN), 60 k (60^{1/2} k), p, T. Marechal (*J. Claudic*), C. Escuder – (n° corde 3)
- 1614** ³ **Balgees Time**, f, b, 5 ans, par Dabirsim et Cindy Bould GB (High Chaparral IRE), 57^{1/2} k (55^{1/2} k), M^{me} C. Lauffer (*S. Le Quilleuc*), M^{me} S. Parent-Ricard – (n° corde 7)
- 1614** ² **Vabellino Succes**, h, b, 6 ans, par Domedriver (IRE) et Verisca (IRE) [Common Grounds (GB)], 56^{1/2} k (55^{1/2} k), D. Bellanger (*M^{me} E. Cieslik*), N. Bellanger (s) – (n° corde 1)
- 1232** ⁴ **Misstaro (IRE)**, f, al, 4 ans, par Mastercraftsman IRE et James Bond Girl USA (Giant'S Causeway USA), 56 k (56^{1/2} k), p, Ecurie Melanie (*M. Grandin*), R. Chotard – (n° corde 9)
- 1888** **Rosny**, h, 10 ans, 58^{1/2} k (59 k), ⊗, M. Planard (*F. Veron*), M. Planard – (n° corde 8)
- 1714** **River Of Silver**, h, 5 ans, 54^{1/2} k (55 k), ⊗ p, P. Faucampre (*A. Orani*), N. Perret (s) – (n° corde 11)
- 1131** **Blues Music**, f, 7 ans, 56^{1/2} k (57 k), A. Gabryszewski (*F. Blondel*), JC. Sarais – (n° corde 2)
- 1576** **Ermia**, f, 5 ans, 54^{1/2} k (52^{1/2} k), V. Perez (*M^{me} L. Antoniotti*), M^{me} LL. Rohn-Pelvin – (n° corde 6)
- 1460** **Desert Warrior (IRE)**, h, 8 ans, 60 k (60^{1/2} k), ⊗ p, M. Charleu (*F. Foresi*), F. Foresi – (n° corde 5)
- 1718** **Miharo**, h, 11 ans, 51 k (49 k), ⊗, J. Planard (*M^{me} K. Boedec*), M. Planard – (n° corde 12)
- 1742** **Reine De Khalvi**, f, 7 ans, 51 k (51^{1/2} k), M^{me} L. Chenu (*G. Congiu*), D. Chenu – (n° corde 4)

12 partants; 11 eng.; 12 part def. – Total des entrées: 537 €

Eng. Sup.: *Rosny*

¾ long, 1 long ½, 1 long, courte tête, 1 long ½, 2 long ½, ½ long, 1 long ½, ¾ long.

7 000 € – 2 800 € – 2 100 € – 1 400 € – 700 €

Primes aux propriétaires :

2 835 € *Prince Decalas*.

882 € *Dubai Empire*.

850 € *Balgees Time*.

441 € *Vabellino Succes*.

283 € *Misstaro (Ire)*.

Primes aux éleveurs :

1 278 € Ecurie Du Sud, Raymond Frauciel, Michel Nikitas.

478 € Haras Du Quesnay.

250 € Ecurie Normandie Pur Sang.

239 € Damien Bellanger.

83 € Ecurie La Boétie.

Temps total : 2'34"55"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les raisons pour lesquelles le jockey Gabriele CONGIU avait arrêté la jument REINE DE KHALVI à l'entrée de la ligne droite d'en face.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Gabriele CONGIU, Fabrice VERON et Anthony CRASTUS, les Commissaires

ont maintenu le résultat de la course, considérant que la jument REINE DE KHALVI s'était accidentée seule au genou droit et qu'aucune faute ne pouvait être retenue à l'encontre de l'un des concurrents.

Le hongre PRINCE DECALAS et la jument REINE DE KHALVI ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

AGEN-LA GARENNE

dimanche 6 juin 2021

0580 157

Terrain BON

Commissaires de courses : Sophie LANGLOIS – Gérard DARQUAND – Marie-Pierre PELEUS – Jean-Pierre REY

1939 ⁵⁰²³ PRIX PIERRE BLANCHETON 1 200 m (À réclamer)

10 000 € (5 000, 2 000, 1 500, 1 000, 500) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids : 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 6 janvier de cette année inclus, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 5.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 200 m env.

- 1591 **Jacinda GB**, f, b, 2 ans, par Aclaim IRE et Beraymi IRE (Manduro GER), 54^{1/2} k (51 k), (7 000), J. Targett (G. Legras), J. Reynier – (n° corde 1) 1
- 1615 ⁵ **Ambroselia**, f, al, 2 ans, par Khelelyf USA et Mesha Dream [Meshaheer (USA)], 56^{1/2} k (55 k), (9 000), de B. Montzey (s) (M^{me} A. Merou), de B. Montzey (s) – (n° corde 7) 2
- 1564 ⁵ **Hariasa**, f, b, 2 ans, par Birchwood IRE et Hamadryade GB (Raven'S Pass USA), 56^{1/2} k, (9 000), BS Racing SARL (M. Lauron), F. Rohaut (s) – (n° corde 3) 3
- 1615 **Sunset Beach**, f, b, 2 ans, par Birchwood IRE et Sign Your Name GER (Areion GER), 54^{1/2} k (52 k), (7 000), T. Burgin (M^{me} L. Foulard), C. Bonin (s) – (n° corde 6) 4
- 1564 **Tresjolie**, f, al, 2 ans, par Morandi et Tricky Bid USA (Silver Hawk USA), 54^{1/2} k, ϕ β , (7 000), B. Vaitilingon (A. Werle), T. Lemer – (n° corde 2) 5
- 1615 **Breizh Power**, m, 2 ans, 58 k (55^{1/2} k), (9 000), D. Guillemain (s) (C. Merille), D. Guillemain (s) – (n° corde 4) 6
- 1805 **Septieme Sens**, f, 2 ans, 56^{1/2} k (54 k), ϕ β , (9 000), A. Rivetti (M^{me} C. Cornet), M^{me} S. Gavilan – (n° corde 5) 7

7 partants; 7 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. – Total des entrées: 132 € Eng. Sup.: *Tresjolie*

encolure, 2 long, 2 long 1/2, 2 long, tête, 1 long 1/2.

5 000 € – 2 000 € – 1 500 € – 1 000 € – 500 €

Primes aux propriétaires :

- 3 150 € *Jacinda Gb*, prime non attribuée.
1 260 € *Ambroselia*.
945 € *Hariasa*.
630 € *Sunset Beach*.
315 € *Tresjolie*.

Primes aux éleveurs :

- 425 € Jocelyn Targett, prime non attribuée.
423 € Thierry Poque.
317 € Christophe Jouandou.
211 € Haras De Beauvoir.
105 € Jan Krauze.

Temps total: 1'12"40"

Le cheval JACINDA arrivé 1^{er}, a subi à l'issue de la course, un prélèvement biologique.

1940 ⁵⁰²⁵ PRIX D'URT 2 500 m (À réclamer)

10 000 € (5 000, 2 000, 1 500, 1 000, 500) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids : 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant depuis le 6 janvier de cette année inclus reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 5.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 500 m env.

- 1634 **Ernest In Love**, m, b, 3 ans, par Amarillo IRE et Echo Bravo GER (Shirocco GER), 56 k, ϕ , (7 000), European Bloodstock Management (G. Guedj-Gay), de D. Watrigant (s) – (n° corde 5) 1

- 1754 ³ **Izana Bere**, f, b, 3 ans, par Peer Gynt JPN et Sanisa [Panis (USA)], 54^{1/2} k, ϕ β , (7 000), SCEA Carant (A. Gavilan), de A. Watrigant (s) – (n° corde 9) 2
- 1301 **Altar Of The Sun GB**, h, b, 3 ans, par Pivotal GB et Dynaglow USA (Dynaformer USA), 58 k, ϕ , (9 000), JL. Foursans-Bourdette (M. Lauron), JL. Foursans-Bourdette – (n° corde 7) 3
- 1241 ⁴ **Dolcevita**, f, b, 3 ans, par Intello (GER) et Cantalupa (GB) (Dr Fong USA), 56^{1/2} k (53 k), ϕ , (9 000), SCEA Haras du Ma (M^{me} C. Larrigade), M. Guarnieri – (n° corde 2) 4
- 1634 ⁴ **Light Enters (IRE)**, h, b, 3 ans, par Frankel GB et Oh Star USA (Tale Of The Cat USA), 58 k (54^{1/2} k), (9 000), Al Asayl France (D. Morin), F. Rohaut (s) – (n° corde 8) 5
- 1642 ³ **City Rev**, h, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), ϕ β , (9 000), G. Heurtault (M^{me} A. Merou), G. Heurtault – (n° corde 6) 6
- 1566 ⁵ **Plus Grandir**, m, 3 ans, 56 k (53^{1/2} k), (7 000), F. Vermeulen (s) (G. Sanchez), M^{me} JF. Bernard – (n° corde 4) 7
- 1301 **Le Terrible Cat**, h, 3 ans, 56 k (53^{1/2} k), Δ , (7 000), M^{me} F. Leon-Dufour (H. Mouesan), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 3) 8
- 567 **Kabalabala**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (52 k), ϕ , (7 000), M^{me} A. Vigreux (M^{me} L. Foulard), M^{me} A. Vigreux – (n° corde 1) 9

9 partants; 17 eng.; 1 eng. sup.; 9 part def. – Total des entrées: 246 € Eng. Sup.: *Izana Bere*

courte encolure, 2 long, 1 long, 3/4 long, 3 long, encolure, 3 long, 2 long. 5 000 € – 2 000 € – 1 500 € – 1 000 € – 500 €

Primes aux propriétaires :

- 2 700 € *Ernest In Love*.
1 080 € *Izana Bere*.
810 € *Altar Of The Sun Gb*, prime non attribuée.
540 € *Dolcevita*.
270 € *Light Enters (Ire)*.

Primes aux éleveurs :

- 1 001 € European Bloodstock Management.
400 € Haras De La Haie Neuve, Sas Regnier.
200 € Ecurie Haras Du Cadran, Scea Haras Du Ma.
127 € Chasemore Farm Llp, prime non attribuée.
65 € Al Asayl Bloodstock Ltd.

Temps total: 2'41"00"

A l'issue de l'arrivée de la 2^e course, les Commissaires ont été saisis d'une réclamation du jockey Adeline MEROU (CITY REV), se plaignant d'avoir été gêné à environ 200m du poteau d'arrivée par le cheval DOLCEVITA (Camille LARRIGADE) arrivé 4^e.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Camille LARRIGADE et Adeline MEROU, les Commissaires, selon l'Article 166, ont considéré que la gêne résultait d'une faute non intentionnelle, le jockey Camille LARRIGADE laissant son cheval pencher vers la corde et faisant subir un mouvement au jockey Adeline MEROU sans redresser son cheval.

Toutefois, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que cet incident n'avait pas empêché le cheval CITY REV d'obtenir une meilleure allocation.

Pour ce motif, les Commissaires ont sanctionné le comportement fautif du jockey Camille LARRIGADE par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours.

1941 ⁵⁰²⁹ PRIX DE GRENADE-SUR-GARONNE 1 200 m (À réclamer valeur handicap) (Classe 4)

9 000 € (4 500, 1 800, 1 350, 900, 450) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, ayant une valeur égale ou inférieure à 32 k. et mis à réclamer pour 6.000 ou 8.000. **Poids : 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k. En outre, tout gagnant, cette année, portera 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 200 m env.

- 1688 **Cap Rocat**, h, al, 8 ans, par Siyouni et Spain [Bering (GB)], 58 k (54^{1/2} k), Δ β , (6 000), M^{me} M. Richert (G. Legras), J. Reynier – (n° corde 5) 1
- 1695 **Samuraj**, h, gr, 4 ans, par Rajsaman et Snowbright GB (Pivotal GB), 56 k, ϕ β , (6 000), H. Salemme (G. Guedj-Gay), R. Chotard – (n° corde 10) 2
- 1738 **Lilly Bird (IRE)**, f, b, 4 ans, par Literato et Alacrite [Dr Fong (USA)], 56^{1/2} k, ϕ , (8 000), R. Busson (W. Smit) – (n° corde 2) 3
- 1733 **Slayer**, h, b.f, 4 ans, par Elvstroem AUS et Summer Fling IRE (Adlerflug GER), 58 k, ϕ , (8 000), SV. Gianella (S. Saadi), HA. Pantall – (n° corde 4) 4
- 506 **Maybeandmaybenot**, f, b.f, 4 ans, par Coach House IRE et Elegant Pursuit GB (Pastoral Pursuits GB), 54^{1/2} k (52 k), (6 000), D. Henderson (M^{me} L. Foulard), D. Henderson – (n° corde 9) 5

	Galio Chop , h, 4 ans, 56 k, ♂♂, (6 000), A. Chopard (A. Gavilan), J. Macedo Da Silva – (n° corde 6)	6
880	EI Mansour , h, 8 ans, 56 k (53 ^{1/2} k), ♂, (6 000), D. Raballand (M ^{me} M. Bernard), D. Raballand – (n° corde 7)	7
1628	Primo Mara , h, 4 ans, 56 k (54 ^{1/2} k), ♂, (6 000), F. Cellier (J. Plateaux), F. Cellier – (n° corde 3)	8
1440	Qayes GB , h, 6 ans, 56 k (53 ^{1/2} k), ♂♂, (6 000), P. Ventena Alves (M ^{me} C. Cornet), P. Ventena Alves – (n° corde 8)	9
1736	Grey Magic , h, 7 ans, 58 k (55 ^{1/2} k), ♂, (8 000), P. Ventena Alves (D. Morin), M ^{me} A. Ventena Alves – (n° corde 1)	10
	10 partants; 13 eng.; 2 eng. sup.; 10 part def. – Total des entrées: 297 € Eng. Sup.: Galio Chop, Primo Mara	
	3 long 1/2, 1 long 1/4, nez, 3 long 1/2, tête, 7 long, 6 long, 4 long, 3/4 long.	
	4500€ – 1800€ – 1350€ – 900€ – 450€	
	Primes aux propriétaires:	
	1 417 € Cap Rocat. 729 € Samuraj. 546 € Lilly Bird (Ire). 364 € Slayer. 182 € Maybeandmaybenot.	
	Primes aux éleveurs:	
	769 € Ecurie Jarlan. 328 € Sydney Vidal. 246 € Ecurie La Vallee Martigny Earl. 164 € Appapays Racing Club. 53 € Reginald Peter Phillips.	
	Temps total: 1'9"10"	
	Le cheval CAP ROCAT arrivé 1 ^{er} , a subi à l'issue de la course, un prélèvement biologique.	
	Le cheval SLAYER réclamé par Mme Catherine PAPON, a subi à l'issue de la course, un prélèvement biologique.	
1942	PRIX DE TARBES	1 200 m
	(Mixte)	
	11 000 € (5500, 2200, 1650, 1100, 550) – dotation France Galop	
	Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné (A réclamer excepté). Poids : 58 k. Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 recevront 2 k. Tout gagnant portera 2 k.	
	Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.	
	Plat, Dist. 1 200 m env.	
505	Azur As Well , f, b, 3 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Stormy Queen (Stormy River), 58 ^{1/2} k (56 k), JD. Magdelenat (H. Mouesan), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 11)	1
1687	Seaclusion GB , f, b, 3 ans, par Fountain Of Youth IRE et On The Brink GB (Mind Games GB), 56 ^{1/2} k (54 k), Bearstone Stud Limited (G. Legras), E. O'Neill (s) – (n° corde 12)	2
1691	Third Apple , f, al, 3 ans, par Pomellato GER et Troizieme Dan (Dananeyev), 54 ^{1/2} k, ♂, (10 000), H. Salemme (G. Guedj-Gay), R. Chotard – (n° corde 9)	3
1641	Pink Gold , f, b, f, 3 ans, par Goken et Pepperrose GER (Big Shuffle USA), 54 ^{1/2} k (52 k), (10 000), J. Gavilan (M ^{me} C. Cornet), M ^{me} S. Gavilan – (n° corde 6)	4
1709	Damon Chop , h, al, 3 ans, par Kheylef USA et Moon Serenade GB (Key Of Luck USA), 58 k (55 ^{1/2} k), ♂♂, M ^{me} A. Chopard (D. Morin), M ^{me} J. Soubagne – (n° corde 5)	5
1814	Powhatan , h, 3 ans, 58 k, ♂♂, T. Raber (V. Seguy), C. Fey (s) – (n° corde 1)	6
1844	Tempt Me Not , h, 3 ans, 56 k, ♂♂, (10 000), L. Mirabile (A. Gavilan), J. Macedo Da Silva – (n° corde 13)	7
767	Vegane , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k, ♂♂, M ^{me} F. Guedj (A. Werle), T. Lemer – (n° corde 4)	8
1806	Glenkitt IRE , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k (53 ^{1/2} k), ♂, (10 000), M ^{me} C. Lauffer (S. Le Quilleuc), M ^{me} S. Parent-Ricard – (n° corde 10)	9
1806	Morandi First , h, 3 ans, 58 k (55 ^{1/2} k), ♂♂, B. Chalmel (M ^{me} M. Meyer), C. Ferland (s) – (n° corde 8)	10
1633	Kaleorouna , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k (54 k), C. Rondele (D. Alberca-Gavilan), C. Rondele – (n° corde 3)	–
928	Moon Traou Land , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k (55 k), P. Pasquiou (M ^{me} A. Merou), de B. Montzey (s) – (n° corde 2)	–
1633	Feria De Flores USA , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k, Godolphin SNC (S. Saadi), HA. Pantall – (n° corde 7)	–
	13 partants; 26 eng.; 2 eng. sup.; 13 part def. – Total des entrées: 492 € Eng. Sup.: Seaclusion GB, Powhatan	
	encolure, 2 long, 2 long, 1 long, 3/4 long, 1 long 1/2, 3 long 1/2, encolure, tête.	
	5500€ – 2200€ – 1650€ – 1100€ – 550€	

Primes aux propriétaires:

2 970 € Azur As Well.
1 188 € Seaclusion Gb, prime non attribuée.
891 € Third Apple.
594 € Pink Gold.
297 € Damon Chop.

Primes aux éleveurs:

1 101 € Jean-Diego Magdelenat, Marc-Henri Magdelenat.
330 € Henry Salemme.
220 € M^{me} Larissa Kneip, Jeremie Bossert.
187 € Bearstone Stud Limited, prime non attribuée.
110 € Alain Chopard.

Temps total: 1'9"6"

Le cheval MORANDI FIRST a été autorisé par Messieurs les Commissaires, à être muni d'un bonnet rouge assourdisant pour se présenter au rond de présentation, celui-ci sera retiré derrière les stalles de départ, la demande ayant été faite dans les délais.

Le cheval MORANDI FIRST a été autorisé par Messieurs les Commissaires à faire un tour au rond et à se rendre au départ tenu en main non monté, la demande ayant été faite dans les délais.

Le cheval AZUR AS WELL arrivé 1^{er}, a subi à l'issue de la course, un prélèvement biologique.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu le jockey Valentin SEGUY concernant l'accident du cheval POWHATAN au niveau du poteau d'arrivée.

Il s'avère que le cheval s'est fracturé le postérieur gauche et a dû être euthanasié par le vétérinaire de service, pour raison humanitaire.

1943 5028 PRIX CLAUDE TROUILHET 2 500 m (Classe 4)

9 000 € (4 500, 1 800, 1 350, 900, 450) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas reçu une allocation de 5.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. **Poids**: 57 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus: 1 k. par 3.000 reçus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 500 m env.

1757	Byrrh De Llorda , h, b, 8 ans, par Callejero ARG et Erminza SPA (Humool USA), 57 k, ♂, M ^{me} M. Boada (M ^{me} G. Boada Vallmitjana), M ^{me} M. Boada – (n° corde 5)	1
1302	Schwanensee , f, b, 4 ans, par Tiberius Caesar et Girl On Fire IRE (Desert Style IRE), 57 ^{1/2} k, ♂, OTI Management Pty Ltd (A. Gavilan), de A. Watrigant (s) – (n° corde 8)	2
1438	Dusty Men , h, b, 8 ans, par Palace Episode USA et Perusha USA (Southern Halo USA), 59 k (56 ^{1/2} k), ♂, L. Chabot (N.M. Lopes Duarte), L. Chabot – (n° corde 11)	3
1757	Louve Dancer , f, gr, 7 ans, par Loup Breton (IRE) et Funambula Dancer [Funambule (USA)], 57 ^{1/2} k (55 k), ♂♂, G. Heurtault (M ^{me} L. Foulard), G. Heurtault – (n° corde 7)	4
	Duchess Of Glory , f, b, 5 ans, par Olympic Glory IRE et Maharania IRE (Manduro GER), 55 ^{1/2} k (54 k), ♂, A. Lopez (D. Morin), A. Lopez – (n° corde 12)	5
1725	Debonair , h, 5 ans, 57 k (55 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} A. Vigreux (M ^{me} A. Merou), M ^{me} A. Vigreux – (n° corde 14)	6
1631	Kenrisk , h, 7 ans, 57 k (58 ^{1/2} k), M ^{me} M. Cazenave (R. Aguilera Puente), M ^{me} M. Cazenave – (n° corde 3)	7
563	Blue Blue Eyes , h, 6 ans, 59 k (55 ^{1/2} k), M ^{me} C. Lauffer (S. Le Quilleuc), M ^{me} S. Parent-Ricard – (n° corde 13)	8
1644	Golden Tea , f, 5 ans, 55 ^{1/2} k (54 k), ♂, G. Soulie (C. Merille), G. Soulie – (n° corde 15)	9
1725	Deeley'S Double , h, 8 ans, 59 k (57 ^{1/2} k), ♂, P. Drioton (J. Plateaux), F. Cellier – (n° corde 4)	10
1757	Diamond Stary , f, 5 ans, 57 ^{1/2} k, ♂, M ^{me} M. Verdu (W. Smit), M ^{me} M. Verdu – (n° corde 6)	–
1756	Slon He (GB) , h, 9 ans, 57 k (54 ^{1/2} k), ♂, D. Raballand (M ^{me} M. Bernard), D. Raballand – (n° corde 2)	–
769	Silver Silent (IRE) , f, 4 ans, 57 ^{1/2} k (55 k), B. Vives (M ^{me} M. Meyer), F. Pardon – (n° corde 10)	–
	Imprimeur (IRE) , h, 9 ans, 57 k, M ^{me} M. Marin (S. Saadi), M ^{me} M. Marin – (n° corde 9)	–

14 partants; 35 eng.; 15 part def. – Total des entrées: 216 €

Chev. élim.: Molly King GER, Tite Princesse

courte encolure, 3/4 long, 3 long 1/2, 1 long, 3 long, courte tête, 1 long 1/2, 2 long 1/2, 3 long 1/2.

4500€ – 1800€ – 1350€ – 900€ – 450€

Primes aux propriétaires:

1 417 € Byrrh De Llorda.
729 € Schwanensee.
425 € Dusty Men.
283 € Louve Dancer.
182 € Duchess Of Glory.

Primes aux éleveurs :

769 € M^{me} Montserrat Boada.
 328 € Helmut Volz.
 230 € Berenger Bedhomme, Yves Collange.
 153 € Ecurie Biraben, M^{me} Eliane Vayssier, M^{me} Lisa Biraben-Loustau.
 82 € Frederic Bragato.

Temps total : 2'42"00"

Le cheval BYRRH DE LLORDA arrivé 1^{er}, a subi à l'issue de la course, un prélèvement biologique.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu l'entraîneur Jonathan PLOUGANOU en ses explications, lui ont indiqué que le cheval ASCAIN sera interdit de courir pour une durée de 8 jours suite à son refus de rentrer dans sa stalle de départ, pour ce même motif, le cheval ASCAIN a été déclaré non partant par les Commissaires.

A l'issue de l'arrivée de la 5^e course, les Commissaires ont ouvert une enquête suite au mouvement dans les 200 derniers mètres.

Après examen du film de contrôle, et audition des jockeys Ramon AGUILERA PUENTE, Laurie FOULARD et Adeline MEROU, les Commissaires, selon l'Article 166, ont considéré que la gêne résultait d'une faute non intentionnelle, le jockey Adeline MEROU laissant son cheval pencher vers la corde et faisant subir un mouvement aux jockeys Ramon AGUILERA PUENTE et Laurie FOULARD sans redresser son cheval ayant perdu sa cravache à l'entrée de la ligne droite.

Toutefois, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que cet incident n'avait pas empêché le cheval KENRISK d'obtenir une meilleure allocation.

Pour ce motif, les Commissaires ont sanctionné le comportement fautif du jockey Adeline MEROU par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour.

1944 ⁵⁰²⁴ PRIX D'AGEN 1 850 m (À réclamer)

10000 € (5000, 2000, 1500, 1000, 500) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. Poids : 56 k. Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant depuis le 6 janvier de cette année inclus reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 5.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 850 m env.

1522	Taj, m, b, 3 ans, par War Command USA et Rogen (IRE) (Henrythenavigator USA), 56 k, φ, (7 000), E. Alhtoushi (S. Saadi), HA. Pantall – (n° corde 1)	1
1643	Clelie, f, b, 3 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Perfect Stranger (IRE) (Invincible Spirit IRE), 54 ^{1/2} k, φ, (7 000), M. Grech (A. Werle), C. Cheminaud – (n° corde 10)	2
1643	¹ Wallis Et Futuna, f, b, 3 ans, par Territories IRE et Life Of Risks (Take Risks), 56 ^{1/2} k (55 k), φ, (9 000), M ^{me} F. Guedj (M. Pelletan), T. Lemer – (n° corde 6)	3
1617	Magic Mercury, h, b, f, 3 ans, par Dabirsim et Mrs Nobody [Footstepsinthesand (GB)], 58 k (55 ^{1/2} k), (9 000), E. Rosjoe (C. Merille), D. Guillemain (s) – (n° corde 1)	4
1288	Romilla, f, al, 3 ans, par Milanais et Retamilla [Rip Van Winkle (IRE)], 56 ^{1/2} k (55 k), φ, (9 000), de B. Montzey (s) (M ^{me} A. Merou), de B. Montzey (s) – (n° corde 7)	5
1720	Imagine Lagesse, f, 3 ans, 54 ^{1/2} k, φ, (7 000), F. Sanchez (B. Flandrin), F. Sanchez – (n° corde 4)	6
1504	La Mirande, f, 3 ans, 56 ^{1/2} k (53 k), φ, (7 000), C. Berland (A. Gutierrez Val), P. Sogorb – (n° corde 8)	7
1806	Orchilla Purple (GB), f, 3 ans, 54 ^{1/2} k, φ, (7 000), F. Sanchez (M. Lauron), F. Sanchez – (n° corde 14)	8
707	Seven Apples, f, 3 ans, 54 ^{1/2} k (53 ^{1/2} k), (7 000), J. Vallier (J. Plateaux), S. Brogi – (n° corde 9)	9
928	Whipy, f, 3 ans, 54 ^{1/2} k (52 k), φ, (7 000), Ecurie Biraben (M ^{me} L. Foulard), C. Bonin (s) – (n° corde 2)	10
1332	⁵ Lost Tribe, h, 3 ans, 56 k, Δ, (7 000), J. Suzan (A. Gavilan), de A. Watrigant (s) – (n° corde 3)	–
1632	⁵ Rhumteqcahoutte, h, 3 ans, 58 k, φ, (9 000), A. Piednoel (W. Smit), J. Piednoel – (n° corde 5)	–
1642	With My Love, f, 3 ans, 54 ^{1/2} k (52 k), Δ, (7 000), M ^{me} F. Leon-Dufour (H. Mouesan), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 12)	–
1844	Crystal Away, h, 3 ans, 58 k, φ, (9 000), M. Fabre (E. Revolte) – (n° corde 13)	–

14 partants ; 33 eng. ; 3 eng. sup. ; 14 part def. – Total des entrées : 670 €

Eng. Sup. : Romilla, With My Love, Crystal Away

3 long 1/2, 1 long, 2 long, 3/4 long, 3/4 long, 1/2 long, 1 long 1/4, encolure, 2 long 1/2.

5000€ – 2000€ – 1500€ – 1000€ – 500€

Primes aux propriétaires :

2 700 € Taj.
 1 080 € Clelie.
 810 € Wallis Et Futuna.
 540 € Magic Mercury.
 270 € Romilla.

Primes aux éleveurs :

654 € Emadadein Alhtoushi.
 261 € M^{me} Isabelle Corbani, Sarl Jedburgh Stud.
 200 € Scea Des Pres Verts, Daniel-Yves Treves.
 196 € M^{me} Isabelle Corbani, Sarl Jedburgh Stud.
 100 € Pierre Pasquiou.

Temps total : 1'54"10"

Le cheval TAJ arrivé 1^{er}, a subi à l'issue de la course, un prélèvement biologique.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu le jockey Hugo MOUESAN concernant l'accident du cheval WITH MY LOVE durant le parcours.

Il s'avère que le cheval s'est fracturé l'antérieur gauche et a dû être euthanasié par le vétérinaire de service, pour raison humanitaire.

1945 ⁵⁰²⁷ PRIX JEAN-LOUIS MALAGUTTI 1 850 m (Classe 4)

9000 € (4500, 1800, 1350, 900, 450) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas gagné cette année. Poids : 57 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 6 juin de l'année dernière inclus : 1 k. par 5.000 reçus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 850 m env.

1697	⁴ Shariq, h, b, 4 ans, par Dabirsim et Twilight Tear GB (Rock Of Gibraltar IRE), 61 k (57 ^{1/2} k), Shadwell France SNC (D. Morin), F. Rohaut (s) – (n° corde 5)	1
1347	Malayan Tiger, m, b, 5 ans, par Hurricane Cat USA et Malacca Straits GB (Cacique IRE), 58 k (54 ^{1/2} k), φ, M. Guarnieri (M ^{me} C. Larrigade), M. Guarnieri – (n° corde 8)	2
1727	Mr Bold, h, b, 5 ans, par Charm Spirit (IRE) et Supergirl USA (Woodman USA), 58 k, φ, M. Fabre (A. Werle) – (n° corde 7)	3
1484	³ Forza Sedaca, h, b, 4 ans, par Anodin (IRE) et Bella Vento GB (Shirocco GER), 59 k (56 ^{1/2} k), O.J. McDowell (G. Legras), E. O'Neill (s) – (n° corde 3)	4
1291	Achillea, f, b, 8 ans, par Dylan Thomas IRE et Afya (GB) (Oasis Dream GB), 56 ^{1/2} k (54 k), φ, P. Patanchon (M ^{me} M. Meyer), W. Walton – (n° corde 2)	5
1106	Al Jaroud, h, 5 ans, 63 k (60 ^{1/2} k), φ, M ^{me} AL. Guildoux (D. Alberca-Gavilan), M ^{me} AL. Guildoux – (n° corde 4)	6
1645	⁴ Plantier, m, 5 ans, 62 k (58 ^{1/2} k), S. Pegza (M ^{me} A. Mekouche), S. Brogi – (n° corde 9)	7
1729	⁴ Tito GB, h, 4 ans, 59 k, de F. Borja Romero Amantegui (V. Seguy), M. Comas Molist – (n° corde 10)	8
983	⁴ Grisgrises, m, 5 ans, 58 k (55 ^{1/2} k), φ, J.L. Chapsal (G. Sanchez), F. Sanchez – (n° corde 11)	9
1471	Americanrevolution, h, 4 ans, 57 k, φ, C. Raimont (W. Smit), J. Piednoel – (n° corde 1)	10
1471	Explore The Shore, h, 7 ans, 57 k (54 ^{1/2} k), φ, D. Raballand (M ^{me} M. Bernard), D. Raballand – (n° corde 6)	tbé

11 partants ; 25 eng. ; 1 eng. sup. ; 11 part def. – Total des entrées : 271 €

Eng. Sup. : Forza Sedaca

nez, tête, 3/4 long, 2 long 1/2, 2 long 1/2, 1/2 long, 5 long, encolure, 1 long.

4500€ – 1800€ – 1350€ – 900€ – 450€

Primes aux propriétaires :

1 822 € Shariq.
 729 € Malayan Tiger.
 546 € Mr Bold.
 364 € Forza Sedaca.
 141 € Achillea.

Primes aux éleveurs :

821 € Haras De Grandcamp Earl.
 328 € Suc. Harry Parkes.
 164 € Olivier Joseph McDowell.
 161 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
 76 € Haras De La Perelle.

Temps total : 1'53"90"

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur William WALTON par une amende de 60 euros pour couleurs non-conformes.

Le cheval TAJ réclamé dans la 7^e course, a subi à l'issue de la course, un prélèvement biologique.

A l'arrivée de la 7^e course, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les circonstances de la chute survenue dans le dernier virage de la course.

Les Commissaires après avoir visionné le film de contrôle et entendu en leurs explications les jockeys William SMIT et Morgane BERNARD confirmant que son cheval EXPLORE THE SHORE a commencé à se pencher sur le cheval AMERICANREVOLUTION dès l'entrée du virage, a déchaussé ses étriers en voulant ramener son cheval vers l'extérieur de la piste entraînant sa propre chute.

Aucun faute professionnelle n'a été retenue à l'encontre desdits jockeys et les Commissaires ont maintenu l'arrivée.

Le cheval ERNEST IN LOVE arrivé 1^{er}, a subi à l'issue de la course, un prélèvement biologique.

CHANTILLY

0002 157

dimanche 6 juin 2021

Terrain

Commissaires de courses : Amaury de LENCQUESAING –
Gérald HOVELACQUE – Koen HUYBERS – Gérald SAUQUE

1946 ⁵⁶³ **PRIX D'ORGEMONT** **1 100 m**

(Mâles et Hongres)
(Inédits)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350)

Pour poulains entiers et hongres de **2 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 58 k.**

Un souvenir sera offert par Monsieur Henri POURET, Directeur Général Adjoint de FRANCE GALOP au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur et au cavalier d'entraînement du poulain gagnant.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° K4 : Plat, Dist. 1 100 m env.

Solotov IRE, m, b, 2 ans, par Invincible Spirit IRE et Mathuna IRE (Tagula IRE), 58 k, M^{me} S. Davis (A. Lemaitre), E. O'Neill (s) – (n° corde 7) **1**

Toimy Son, m, b, 2 ans, par Twilight Son GB et Miss Pimpernel IRE (Clodovil (IRE)), 58 k, Mandalore Racing Stable Sas (G. Benoist), Y. Barberot (s) – (n° corde 8) **2**

Carloun IRE, m, b, 2 ans, par Kingman GB et Qaws GB (Dubawi IRE), 58 k (55^{1/2} k), P. B. Giraudon (A. Chesneau), F. Vermeulen (s) – (n° corde 3) **3**

No Time To Wait, m, b, f, 2 ans, par Dabirsim et L'Amethyste (GB) (Dubawi IRE), 58 k, Ecurie JML Racing (E. Hardouin), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 1) **4**

Monarchic IRE, m, b, 2 ans, par Kingman GB et Allez Y IRE (Rip Van Winkle IRE), 58 k, Godolphin SNC (M. Barzalona), A. Fabre (s) – (n° corde 6) **5**

Tigr, m, 2 ans, 58 k, Le Haras de La Gousserie (O. Peslier), FH. Graffard (s) – (n° corde 5) **6**

Mister Applebee GER, m, 2 ans, 58 k, H. Schroer-Dreesmann (T. Bachelot), H. Grewe – (n° corde 9) **7**

Fecamp, m, 2 ans, 58 k, G. Augustin-Normand (C. Soumillon), P. Bary (s) – (n° corde 4) **8**

Fantabulous (IRE), m, 2 ans, 58 k, Ecurie des Pinsons, HF. Devin (s) – (n° corde 10) **9**

9 partants ; 14 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 718 €

3 long, 2 long 1/2, 1 long 1/2, 1 long 1/2, nez, 2 long 1/2, 1 long 1/4, 3 long.

13 500 € – 5 400 € – 4 050 € – 2 700 € – 1 350 €

Primes aux propriétaires :

8 505 € *Solotov Ire*, prime non attribuée.

3 402 € *Toimy Son*.

2 551 € *Carloun Ire*, prime non attribuée.

1 701 € *No Time To Wait*.

850 € *Monarchic Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

1 147 € Kilcam Stud, Irish National Stud Cy Ltd, prime non attribuée.

748 € M^{me} Camille Vitse, Guillaume Vitse.

572 € Ecurie Ades Hazan, Plasman-Pvp Racing.

344 € Rabbah Bloodstock Limited, prime non attribuée.

114 € Fairway Thoroughbreds, prime non attribuée.

Prime F.E.E. :

2 500 € *Solotov Ire*.

Temps total : 1'59"95"

Les Commissaires ont, après enquête et audition de l'entraîneur Frédéric ROSSI, interdit au poulain NOCE D'OR de participer à la course, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification ne permettant pas d'établir qu'il a reçu les injections de rappel contre la rhinopneumonie et la grippe dans les conditions fixées par l'article 135 et 136 du Code des Courses au Galop, et ont sanctionné la société d'entraînement Frédéric ROSSI (S) par une amende de 150 euros.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Christophe SOUMILLON sur la performance du poulain FECAMP, arrivé non-placé.

L'intéressé a déclaré que ledit poulain débutait en compétition et qu'il s'était retrouvé très vite sans ressources. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Mickael BARZALONA sur la performance du poulain MONARCHIC IRE, arrivé 5^e.

L'intéressé a déclaré que ledit poulain débutait en compétition et qu'il avait effectué des bons débuts en ayant eu un bon parcours. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Les poulains SOLOTOV IRE et NO TIME TO WAIT ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1947 ⁵⁶² **PRIX LA FLECHE** **1 000 m**
(L)

60 000 € (30 000, 12 000, 9 000, 6 000, 3 000)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **2 ans**. **Poids : 57 k.** Les chevaux ayant gagné une Listed porteront 2 k.

Versement à la poule des propriétaires : 250 à l'engagement ou 2.160 à l'engagement supplémentaire.

Un souvenir sera offert par Monsieur Olivier DELLOYE, Directeur Général de FRANCE GALOP au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° L4 : Plat, Dist. 1 000 m env.

1548 ¹ **Dizzy Bizu (IRE)**, f, gr, 2 ans, par Caravaggio USA et Izzy Bizu IRE (Kodiac GB), 55^{1/2} k, PD. Savill (T. Bachelot), S. Wattel (s) – (n° corde 5) **1**

1668 ¹ **Anterselva**, f, b, 2 ans, par Fast Company IRE et Shimmering Sands [Medicean (GB)], 55^{1/2} k, φ, Thoroughbred Bloodstock Agency (C. Demuro), G. Bietolini – (n° corde 4) **2**

1708 ² **Ma Noire**, f, b, f, 2 ans, par American Devil et Kenwysa (Kendargent), 55^{1/2} k, de B. Montzey (s) (J. Grosjean), de B. Montzey (s) – (n° corde 2) **3**

1549 ¹ **Condrieu (GB)**, m, b, 2 ans, par Ardad IRE et Commute GB (Rail Link GB), 57 k, M^{me} MJ. Goetschy (G. Benoist), Y. Barberot (s) – (n° corde 3) **4**

1826 ² **Have A Good Day IRE**, f, b, 2 ans, par Adaay IRE et Black Meyeden [Black Minnaloushe (USA)], 55^{1/2} k, φ, M^{me} T. Marnane (M^{me} M. Velon), F. Guyader (s) – (n° corde 6) **5**

Papa Don'T Preach IRE, m, 2 ans, 57 k, M^{me} T. Marnane (G. Halpin), F. Guyader (s) – (n° corde 1) **6**

6 partants ; 8 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 1 308 €

1 long 3/4, 1 long 1/4, tête, encolure, 1 long.

30 000 € – 12 000 € – 9 000 € – 6 000 € – 3 000 €

Primes aux propriétaires :

18 900 € *Dizzy Bizu (Ire)*.

7 560 € *Anterselva*.

5 670 € *Ma Noire*.

3 780 € *Condrieu (Gb)*.

1 890 € *Have A Good Day Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

4 156 € Peter-David Savill.

1 907 € Henri Soler.

1 662 € Thierry De La Heronniere.

831 € Gestut Zur Kuste Ag.

255 € Michael Phelan, prime non attribuée.

Temps total : 0'59"45"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Julien GROSJEAN en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2^e infraction - 6 coups), (course pour chevaux de deux ans).

Les pouliches DIZZY BIZU (IRE) et MA NOIRE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1948 ⁵⁶⁷ **GRAND PRIX DE CHANTILLY** **2 400 m**
(Groupe II)

130 000 € (74 100, 28 600, 13 650, 9 100, 4 550)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**. **Poids : 57 k.** Le gagnant, depuis le 1^{er} octobre 2020 inclus, d'une course du Groupe II portera 1 k. ; d'une course du Groupe I, 2 k.

Versement à la poule des propriétaires : 1.200 à l'engagement le 19 mai ou 2.200 à l'engagement le 28 mai ou 5.000 à l'engagement supplémentaire le 3 juin.

Un souvenir sera offert par Monsieur Loïc MALIVET, Vice-Président de FRANCE GALOP au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant.

Le gagnant sera qualifié pour la Caulfield Cup.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° B1 : Plat, Dist. 2 400 m env.

- 1580 ¹ **In Swoop IRE**, m, b, 4 ans, par Adlerflug GER et Iota GER (Tiger Hill IRE), 57 k, Gestut Schlienderhan (O. Peslier), FH. Graffard (s) – (n° corde 6) 1
- 1580 ³ **Sublimis IRE**, h, b, f, 5 ans, par Shamardal USA et Be Fabulous GER (Samum GER), 57 k, Godolphin SNC (M. Barzalona), A. Fabre (s) – (n° corde 2) 2
- 1578 ² **Vaucelles**, f, al, 4 ans, par Le Havre (IRE) et Vaunoise (IRE) (Teofilo IRE), 55^{1/2} k, p, AF. Al Attiyah (C. Soumillon), P. Bary (s) – (n° corde 1) 3
- 1580 ⁵ **Lord Achilles**, m, al, 4 ans, par Rio De La Plata USA et Lords Lane (GB) [Sulamani (IRE)], 57 k, E. Hemming (A. Lemaitre), P. Van de Poele (s) – (n° corde 5) 4
- 1580 **Nagano Gold GB**, m, b, 7 ans, par Sixties Icon GB et Never Enough GER (Monsun GER), 57 k, p, Syndikat V3j, V. Luka – (n° corde 3) 5
- 1580 ⁴ **Influx IRE**, m, 4 ans, 57 k, p, Prime Equestrian SARL (J. Auge), C. Ferland (s) – (n° corde 4) 6

6 partants ; 18 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 4394 €

1/2 long, encolure, 1 long 3/4, courte encolure, encolure.

74 100€ – 28 600€ – 13 650€ – 9 100€ – 4 550€

Primes aux propriétaires :

- 30 010 € In Swoop Ire, prime non attribuée.
11 583 € Sublimis Ire, prime non attribuée.
5 528 € Vaucelles.
3 685 € Lord Achilles.
1 433 € Nagano Gold Gb, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 6 298 € Stall Ullmann, prime non attribuée.
2 493 € Franklin Finance S.A. .
2 431 € Godolphin, prime non attribuée.
1 662 € Eric Hemming, M^{me} Maggie Hemming.
386 € J. Knight, Eric J. Cantillon, prime non attribuée.

Temps total : 2'45"37"

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Julien AUGÉ sur le comportement du poulain INFLUX IRE durant le parcours et la ligne d'arrivée.

L'intéressé a indiqué que ledit poulain avait fait preuve de mauvais vouloir durant toute la course et qu'il n'avait pas plus d'explications sur le comportement dudit poulain. Les Commissaires ont enregistré ces explications et ont demandé au vétérinaire de service d'examiner le poulain INFLUX IRE. L'examen vétérinaire n'ayant pas révélé de problèmes physiques apparents. L'entraîneur Christophe FERLAND ayant déclaré au vétérinaire de service que ledit poulain avait été manipulé récemment par un ostéopathe et qu'il allait demander des examens complémentaires à son vétérinaire.

Le poulain IN SWOOP IRE et le hongre SUBLIMIS IRE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1949 ⁵⁶⁶ **PRIX DE SANDRINGHAM** 1 600 m

(Groupe II - Femelles)

130 000 € (74 100, 28 600, 13 650, 9 100, 4 550)

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas, cette année, gagné une course du Groupe I. Poids : 56 k. La gagnante, depuis le 1^{er} octobre 2020 inclus, de deux courses du Groupe III ou d'une course du Groupe II portera 2 k. ; d'une course du Groupe I, 3 k.

Versement à la poule des propriétaires : 1.200 à l'engagement le 19 mai ou 2.200 à l'engagement le 28 mai ou 5.000 à l'engagement supplémentaire le 3 juin.

Un souvenir sera offert par Monsieur Loïc MALIVET, Vice-Président de FRANCE GALOP au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur et au cavalier d'entraînement de la pouliche gagnante.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° H2 : Plat, Dist. 1 600 m env.

- 1550 ¹ **Tahlie**, f, b, 3 ans, par Rio De La Plata USA et Tianshan [Lahint (USA)], 56 k, p, Ecurie Jean-Louis Bouchard (C. Soumillon), P. Bary (s) – (n° corde 2) 1
- 1663 ³ **Kennella**, f, gr, 3 ans, par Kendargent et Ella Diva [Heliostatic (IRE)], 56 k, DR. Lodge (S. Maillot), N. Caullery – (n° corde 3) 2
- 1663 ⁵ **See The Rose IRE**, f, b, 3 ans, par Kendargent et Xaarienne GB (Xaar GB), 56 k, S. Mulryan (M. Barzalona), A. Fabre (s) – (n° corde 1) 3
- 1663 **Silvestri**, f, b, 3 ans, par Siyouni et La Zubia (GB) [Montjeu (IRE)], 56 k, Al Shira'AA Farms (O. Peslier), C. Laffon-Parias – (n° corde 5) 4

Bellissime IRE, f, b, 3 ans, par No Nay Never USA et Dancing On Air IRE (Fastnet Rock AUS), 56 k, Mme R.G. Hillen & Partner (M. Harley), KA. Ryan – (n° corde 6) 5

5 partants ; 16 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 3 900 €

Certif. vétérinaire : Ansilia (IRE)

tête, 2 long 1/2, 1 long 1/2, 9 long.

74 100€ – 28 600€ – 13 650€ – 9 100€ – 4 550€

Primes aux propriétaires :

- 40 014 € Tahlie.
15 444 € Kennella.
7 371 € See The Rose Ire, prime non attribuée.
4 914 € Silvestri.
2 457 € Bellissime Ire, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 22 252 € Suc. Georges Sandor.
5 725 € Gaec Campos.
1 821 € Snig Elevage.
1 160 € John O'Connor, prime non attribuée.
386 € Edmund J. Loder, prime non attribuée.

Temps total : 1'40"82"

La pouliche ANSILIA IRE a été déclarée non-partante pour raisons vétérinaires.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée afin d'examiner notamment l'incident dont a été victime, à environ 200 mètres du poteau d'arrivée, la pouliche BELLISSIME IRE (Martin HARLEY), arrivée 5^e.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Martin HARLEY (ce dernier étant étranger n'a pas demandé à être assisté d'un interprète), Mickael BARZALONA (SEE THE ROSE IRE), arrivé 3^e et Christophe SOUMILLON (TAHLIE), arrivé 1^{er}, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que la pouliche BELLISSIME IRE avait surréagi au moment où les pouliches SEE THE ROSE IRE et TAHLIE progressaient à son extérieur et qu'aucune faute de pouvait être retenue à l'encontre de l'un des concurrents.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Martin HARELY (BELLISSIME IRE) en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'un jour pour ne pas avoir strictement conservé sa ligne après le départ jusqu'au signal prévu à cet effet sans que cela n'ait eu de conséquences sur le bon déroulement du départ.

Les pouliches TAHLIE et KENNELLA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1950 ⁴⁹³ **QATAR PRIX DU JOCKEY CLUB** 2 100 m

(Groupe I - Mâles et Femelles)

1 500 000 € (857 100, 342 900, 171 450, 85 650, 42 900)

Pour poulains entiers et pouliches de 3 ans. Poids : 58 k.

La course sera précédée d'un défilé.

Versement à la poule des propriétaires : 3.050 à l'engagement le 17 février ou 72.000 à l'engagement supplémentaire le 2 juin.

Forfait initial : Lundi 31 mai à 11 h.30.

ATTENTION: Les déclarations (forfait 2, partants probables, engagements supplémentaires, annulations de partants) sont avancées d'un jour par rapport aux autres courses de la réunion.

Les propriétaires du gagnant, du deuxième et du troisième verront l'engagement (versement à la Poule Propriétaire) de leurs chevaux remboursés ou bien leur supplémentation offerte pour le Grand Prix de Paris.

Un trophée sera offert par son Excellence Sheikh Ali Bin Jassim Al Thani, Ambassadeur du Qatar en France et par Monsieur Edouard de ROTHSCHILD, Président de FRANCE GALOP au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur et au cavalier d'entraînement du poulain gagnant.

Une couverture sera remise au poulain gagnant après la course.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° D1 : Plat, Dist. 2 100 m env.

- 1662 ¹ **St Mark'S Basilica (FR)**, m, b, 3 ans, par Siyouni et Cabaret IRE (Galileo IRE), 58 k, D.Smith/Mme J.Magnier/M. Tabor (I. Mendizabal), AP. O'Brien – (n° corde 2) 1
- 1662 **Sealiway**, m, al, 3 ans, par Galiway (GB) et Kensea (Kendargent), 58 k, Le Haras de La Gousserie (F. Blondel), Fred Rossi (s) – (n° corde 4) 2
- 1551 ² **Millebosc**, m, b, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Mixed Intention IRE (Elusive City USA), 58 k, G. Augustin-Normand (G. Benoist), S. Nigge (s) – (n° corde 1) 3
- 1430 ¹ **Saiydabad USA**, m, b, 3 ans, par Blame USA et Sarkiyla [Oasis Dream (GB)], 58 k, Δ (J.B. Eyquem), JC. Rouget (s) – (n° corde 11) 4
- 1045 ¹ **Cheshire Academy**, m, b, 3 ans, par Flintshire GB et Danza Cavallo [Sunday Break (JPN)], 58 k, White Birch Farm (C. Demuro), JC. Rouget (s) – (n° corde 19) 5

1045	² Pretty Tiger (IRE) , m, 3 ans, 58 k, B. Giraudon (E. Hardouin), F. Vermeulen (s) – (n° corde 7)	6	1359	⁵ Omnia Munda Mundis (GB) , f, b, 3 ans, par Australia GB et Regina Mundi IRE [Montjeu (IRE)], 57 k, San Paolo Agri-Stud S.R.L. (S. Pasquier), F. Chappet – (n° corde 2)	3
1551	⁴ Adhamo (IRE) , m, 3 ans, 58 k, Wertheimer & Frere – (n° corde 6)	7	1660	³ Dary Ci , f, b, 3 ans, par Dariyan et Cigalia GB (Red Ransom USA), 57 k, M ^{me} F. Perree (G. Mosse), M. Delzangles – (n° corde 1)	4
	Derab GB , m, 3 ans, 58 k, Juddmonte (M. Harley), John & Thady Gosden – (n° corde 14)	8	1541	¹ Harcenville , f, al, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Hallotiere IRE (Hurricane Run IRE), 57 k, G. Augustin-Normand (C. Demuro), P. Bary (s) – (n° corde 7)	5
1551	¹ Makaloun , m, 3 ans, 58 k (C. Soumillon), J.C. Rouget (s) – (n° corde 18)	9	1673	¹ Lady Laura , f, 3 ans, 57 k, Gestut Ittlingen (T. Bachelot), W. Hickst – (n° corde 6)	6
	Van Gogh USA , m, 3 ans, 58 k, Tabor/Smith/Magnier/Nagle (C. Keane), AP. O'Brien – (n° corde 12)	10	1271	³ Aspirante , f, 3 ans, 57 k, φβ, M ^{me} J. Cygler (I. Mendizabal), S. Cerullis – (n° corde 4)	7
1662	Normandy Bridge , m, 3 ans, 58 k, GT. Ryan (G. Mosse), S. Nigge (s) – (n° corde 8)	–	1277	⁵ Wildfeder GB , f, 3 ans, 57 k, Newsells Park Stud, A. Fabre (s) – (n° corde 11)	8
	Megallan GB , m, 3 ans, 58 k, A. Oppenheimer (O. Peslier), John & Thady Gosden – (n° corde 15)	–	1660	⁴ Saboor GB , f, 3 ans, 57 k, Δ, A. Marconi (M. Harley), M. Baratti (s) – (n° corde 10)	9
1551	³ Fort Payne , m, 3 ans, 58 k, A. Jathiere (T. Trullier), N. Caullery – (n° corde 10)	–	1315	² Clever Actress , f, 3 ans, 57 k, β, Ecurie X (F. Blondel), J. Carayon – (n° corde 5)	10
1357	¹ Baby Rider , m, 3 ans, 58 k, Ecurie Jean-Louis Bouchard (T. Bachelot), P. Bary (s) – (n° corde 9)	–		10 partants; 21 eng.; 2 eng. sup.; 11 part def. – Total des entrées: 3792 €	
	EI Drama IRE , m, 3 ans, 58 k, Cheik MO. Al Maktoum (M. Barzalona), R. Varian – (n° corde 13)	–		Eng. Sup.: <i>Thunder Drum IRE, Saboor GB</i>	
1357	² Smile Makers , m, 3 ans, 58 k, Le Haras de La Gousserie (A. Crastus), Fred Rossi (s) – (n° corde 16)	–		Sans motif: <i>Sayyida GB</i>	
1277	² Ninth Titan IRE , m, 3 ans, 58 k, Fam. Niarchos (S. Pasquier), P. Sogorb – (n° corde 3)	–		1 long, courte encolure, 1 long ¼, 1 long ¼, 1 long, 1 long ½, ¾ long, 1 long ½, 3 long ½.	
	Royal Word , m, 3 ans, 58 k, V. Bukhtoyarov (F. Veron), A. Shavuyev – (n° corde 17)	–		40000€ – 16000€ – 12000€ – 8000€ – 4000€	
1662	⁴ Policy Of Truth , m, 3 ans, 58 k, β, Haras du Logis Saint-Germain (J. Auge), P. & J. Brandt (s) – (n° corde 5)	–		Primes aux propriétaires:	
	19 partants; 157 eng.; 19 part def. – Total des entrées: 139740 €			21 600€ <i>Thunder Drum Ire</i> , prime non attribuée.	
	1 long ¾, courte tête, 1 long ¼, 1 long, ¾ long, courte tête, 1 long, nez, ½ long.			8 640€ <i>Ricla (Gb)</i> .	
	857100€ – 342900€ – 171450€ – 85650€ – 42900€			6 480€ <i>Omnia Munda Mundis (Gb)</i> .	
	Primes aux propriétaires:			4 320€ <i>Dary Ci</i> .	
192	847€ <i>St Mark'S Basilica (Fr)</i> , prime non attribuée.			2 160€ <i>Harcenville</i> .	
	77 152€ <i>Sealiway</i> .			Primes aux éleveurs:	
	38 576€ <i>Millebosc</i> .			3 400€ Kincorth Investments Inc, prime non attribuée.	
	19 271€ <i>Sayyidabad Usa</i> , prime non attribuée.			2 094€ Sarl Darpat France.	
	9 652€ <i>Cheshire Academy</i> .			1 601€ M ^{me} Francoise Perree.	
	Primes aux éleveurs:			1 570€ San Paolo Agri-Stud S. R. L. .	
111	423€ Robert Scarborough, prime non attribuée.			800€ Franklin Finance S.A. .	
	81 910€ Guy Pariente Holding.			Temps total : 2'33"11"	
	27 303€ Franklin Finance S.A. .			Les pouliches THUNDER DRUM IRE et OMNIA MUNDA MUNDIS (GB) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
	7 280€ S.A. Aga Khan, prime non attribuée.				
	4 466€ Sf Bloodstock Sc.				
	Temps total : 2'7"30"				
	Les Commissaires ont autorisé les poulains DERAB GB, SMILE MAKERS et NORMANDY BRIDGE à être munis d'un bonnet assourdisant de couleur rouge pour être présentés au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.				
	A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Martin HARLEY sur le comportement du poulain DERAB GB dans le dernier tournant et également dans la ligne d'arrivée.				
	L'intéressé a déclaré que ledit poulain s'était montré très regardant depuis le départ et avait surréagi à un léger mouvement des chevaux qui le précédait et qu'il avait également penché à plusieurs reprises dans la ligne d'arrivée par manque d'expérience. Les Commissaires ont enregistré ces explications.				
	Les poulains ST MARK'S BASILICA (FR), SEALIWAY, MILLEBOSC, SAIYDABAD USA et CHECHIRE ACADEMY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.				
1951	⁵⁶⁸ PRIX DE ROYAUMONT 2 400 m (Groupe III - Femelles)		1952	⁵⁶¹ GRAND HANDICAP DE CHANTILLY - PRIX RMC 2 400 m (Handicap divisé) (Classe 1) Première épreuve	
	80000 € (40000, 16000, 12000, 8000, 4000)			70000 € (35000, 13300, 9800, 5600, 2800, 2100, 1400)	
	Pour pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné une course de Groupe I ni, cette année, gagné une course de Groupe. Poids : 57 k.			Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 6 décembre 2020 inclus.	
	Versement à la poule des propriétaires : 830 à l'engagement le 19 mai ou 1.600 à l'engagement le 28 mai ou 3.500 à l'engagement supplémentaire le 3 juin.			La référence appliquée dans ce Handicap se situera entre +13 et +16.	
	Un trophée sera offert par Monsieur Edouard de ROTHCHILD, Président de FRANCE GALOP au propriétaire, ainsi qu'un souvenir à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur et au cavalier d'entraînement de la pouliche gagnante.			Un souvenir sera offert par Monsieur Olivier DELLOYE, Directeur Général de FRANCE GALOP au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant.	
	Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1 ^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.			Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1 ^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.	
	Parcours n° B1 : Plat, Dist. 2 400 m env.			Parcours n° B1 : Plat, Dist. 2 400 m env.	
1271	Thunder Drum IRE , f, b, 3 ans, par Dubawi IRE et Great Heavens GB (Galileo IRE), 57 k, L ^{ady} Bamford (E. Hardouin), J. Reynier – (n° corde 8)	1	1661	Hopeful , h, b, 4 ans, par Motivator GB et Monst IRE (Monsun GER), 54 ^{1/2} k, Wertheimer & Frere, C. Laffon-Parias – (n° corde 4)	1
1535	¹ Ricla (GB) , f, al, 3 ans, par Adlerflug GER et Highphar (Highest Honor), 57 k, SARL Darpat France (O. Peslier), C. Laffon-Parias – (n° corde 3)	2	1539	¹ Investor , h, b.f, 6 ans, par Champs Elysees GB et l'M Right USA (Rahy USA), 56 ^{1/2} k, O. Post (T. Bachelot), S. Wattel (s) – (n° corde 1)	2
			1539	⁵ Breath Of Fire , h, al, 6 ans, par Intello (GER) et Breath Of Love USA (Mutakddim USA), 54 ^{1/2} k, β, JI. Villar (R. Thomas), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 12)	3
			1146	³ Blue Swan , h, gr, 4 ans, par Rajsaman et Blue Blue Sea (GB) (Galileo IRE), 54 k, Go Horses SPRL (G. Benoist), Y. Barberot (s) – (n° corde 8)	4
			1441	³ Gous , m, b.f, 4 ans, par Dubawi IRE et Treve [Motivator (GB)], 56 k, Al Shaqab Racing (A. Madamet), A. Fabre (s) – (n° corde 2)	5
			854	² Olympie (IRE) , f, al, 4 ans, par Olympic Glory IRE et Celebre [Peintre Celebre (USA)], 54 k, J.C. Seroul (S. Pasquier), J. Reynier – (n° corde 13)	6
			1425	Tennessee Song , m, b, 6 ans, par Youmzain IRE et Teleti [Peintre Celebre (USA)], 54 k, B. Desespringalle (M ^{me} M. Velon), M ^{me} MC. Chaalon – (n° corde 3)	7
			1356	² Haliphon (GB) , h, 4 ans, 55 k, Hermitage Racing (M. Barzalona), FH. Graffard (s) – (n° corde 14)	8

1441	¹ Huetor , h, 4 ans, 57 ¹ / ₂ k, SARL Darpat France (<i>O. Peslier</i>), C. Laffon-Parias – (n° corde 9)	9
1782	¹ Belgian Prince , h, 4 ans, 54 k, ♂ ^b , Ecurie Gribomont (<i>M. Grandin</i>), Cé. Rossi – (n° corde 10)	10
1603	³ High Dream , m, 7 ans, 60 k, Ecurie Victoria Dreams (<i>G. Mosse</i>), JPh. Dubois – (n° corde 6)	–
659	Mont Steele , h, 5 ans, 54 ¹ / ₂ k, M ^{me} P. Demercastel (<i>Q. Perrette</i>), R. Le Dren Doleuze – (n° corde 11)	–
1661	⁷ Vilaro , h, 8 ans, 61 k, A. Louis-Dreyfus (<i>C. Demuro</i>), D. Smaga – (n° corde 15)	–
1316	⁵ Ugothelook (IRE) , m, 4 ans, 58 k, NP. Gill (<i>J. Auge</i>), P. & J. Brandt (s) – (n° corde 16)	–
999	⁵ Allez Henri (IRE) , h, 10 ans, 54 ¹ / ₂ k, Ecurie Ascot (<i>E. Hardouin</i>), D. & P. Prod'Homme (s) – (n° corde 5)	–
1661	⁶ Count Rostov , h, 4 ans, 58 k, ♂ ^b , Al Asayl France (<i>C. Soumillon</i>), FH. Graffard (s) – (n° corde 7)	–
16 partants; 52 eng.; 1 eng. sup.; 16 part def. – Total des entrées : 3345 €		
Eng. Sup.: <i>Ugothelook (IRE)</i>		
¾ long, ¾ long, tête, ¾ long, tête, 1 long ¼, nez, 1 long, 1 long.		
35 000€ – 13 300€ – 9 800€ – 5 600€ – 2 800€ – 2 100€ – 1 400€		
Primes aux propriétaires :		
14	175 € <i>Hopeful</i> .	
4	189 € <i>Investor</i> .	
3	087 € <i>Breath Of Fire</i> .	
2	268 € <i>Blue Swan</i> .	
1	134 € <i>Qous</i> .	
	850 € <i>Olympie (Ire)</i> .	
	441 € <i>Tennessee Song</i> .	
Primes aux éleveurs :		
6	392 € Wertheimer & Frere.	
1	486 € Gilles Forien.	
1	095 € Haras D'Etreham.	
1	022 € Ecurie Skymarc Farm.	
	575 € Jean-Claude Seroul.	
	334 € Al Shaqab Racing.	
	239 € M ^{me} Marie-Claire Chaalon, Bernard Desespringalle, Adrien Desespringalle.	
<i>Temps total : 2'36"33"</i>		
Les Commissaires ont autorisé les hongres HUETOR, BREATH OF FIRE et HOPEFUL à être munis d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentés au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.		
Le hongre HOPEFUL et le poulain QOUS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
1953	⁵⁶⁵ PRIX DU GROS-CHENE (Groupe II)	1 000 m
130 000 € (74 100, 28 600, 13 650, 9 100, 4 550)		
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus. Poids : 3 ans, 56 k. ; 4 ans et au-dessus, 59 k. Le gagnant, depuis le 1 ^{er} octobre 2020 inclus, d'une course du Groupe II portera 1 k. ; d'une course du Groupe I, 2 k.		
Versement à la poule des propriétaires : 1.200 à l'engagement le 19 mai ou 2.200 à l'engagement le 28 mai ou 5.000 à l'engagement supplémentaire le 3 juin.		
Un souvenir sera offert par Monsieur Loïc MALIVET, Vice-Président de FRANCE GALOP au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant.		
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.		
Parcours n° L4 : Plat, Dist. 1 000 m env.		
1433	² Pradaro , h, b, f, 6 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Vaillante (IRE) (Zilzal USA), 59 k, Stal Vie en Rose (<i>A. Lemaitre</i>), M ^{me} S. Lanslots – (n° corde 4)	1
1658	² Berneuil (IRE) , h, b, 4 ans, par Lope De Vega IRE et Derivatives IRE (Dansili GB), 59 k, A. Gilibert (<i>E. Hardouin</i>), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 3)	2
1658	⁴ Batwan , h, gr, 6 ans, par Kendargent et Matwan (Indian Rocket (GB)), 59 k, G. Pariente (<i>M^{me} M. Velon</i>), P. Sogorb – (n° corde 1)	3
1658	⁵ Air De Valse , f, al, 5 ans, par Mesnil Des Aigles et Air Bag (Poliglote (GB)), 57 ¹ / ₂ k, M ^{me} C. Barande Barbe (<i>R. Thomas</i>), M ^{me} C. Barande Barbe – (n° corde 2)	4
1433	¹ Mubaalegh GB , h, b, 7 ans, par Dark Angel IRE et Poppet'S Passion GB (Clodovil (IRE)), 59 k, J.V. Toux (<i>G. Benoist</i>), J.V. Toux – (n° corde 6)	5
1658	³ Sestilio Jet , m, 6 ans, 59 k, ATRacing SRL (<i>C. Demuro</i>), Fred Rossi (s) – (n° corde 5)	6
1275	Coeur De Pierre , h, 5 ans, 59 k, Ecurie Pandora Racing (<i>G. Mosse</i>), M. Delcher Sanchez – (n° corde 10)	7
1658	¹ Ideal Beauty IRE , f, 3 ans, 54 ¹ / ₂ k, Godolphin SNC (<i>M. Barzalona</i>), A. Fabre (s) – (n° corde 9)	8
	Lady In France GB , f, 5 ans, 57 ¹ / ₂ k, Clipper Logistics (<i>M. Harley</i>), KR. Burke – (n° corde 12)	9
1658	Tour To Paris , h, 6 ans, 59 k, p, A. Jathiere, P. & J. Brandt (s) – (n° corde 11)	10
1457	⁷ Trois Mille , h, 5 ans, 59 k, p, Trois Mille (<i>T. Bachelot</i>), S. Cerulis – (n° corde 8)	–
11 partants; 17 eng.; 12 part def. – Total des entrées : 6 110 €		
courte encolure, 1 long ½, 1 long ¼, ¾ long, courte tête, 5 long, 5 long, 6 long, 4 long.		
74 100€ – 28 600€ – 13 650€ – 9 100€ – 4 550€		
Primes aux propriétaires :		
23	341 € <i>Pradaro</i> .	
11	583 € <i>Berneuil (Ire)</i> .	
4	299 € <i>Batwan</i> .	
3	685 € <i>Air De Valse</i> .	
1	433 € <i>Mubaalegh Gb</i> , prime non attribuée.	
Primes aux éleveurs :		
12	667 € Guy Pariente Holding.	
3	415 € Ecurie La Vallée Martigny Earl.	
2	333 € Guy Pariente Holding.	
1	662 € M ^{me} Corine Barande Barbe.	
	386 € Whatton Manor Stud, prime non attribuée.	
<i>Temps total : 0'57"83"</i>		
Les Commissaires ont autorisé le hongre BERNEUIL (IRE) et la pouliche IDEAL BEAUTY IRE à être munis d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentés au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.		
A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Mickael BARZALONA sur la performance de la pouliche IDEAL BEAUTY IRE, arrivée non-placée.		
L'intéressé a déclaré qu'il n'avait pas d'explications concernant la contre-performance de ladite pouliche. Les Commissaires ont enregistré ces explications.		
Les hongres PRADARO et BERNEUIL (IRE) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
1954	⁵⁶⁴ PRIX MARCHAND D'OR (L)	1 200 m
55 000 € (27 500, 11 000, 8 250, 5 500, 2 750)		
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, cette année, gagné une course de Groupe. Poids : 56 k. 1/2. Les chevaux ayant, cette année, gagné une Listed Race porteront 1 k. ; gagné plusieurs Listed Races, 2 k.		
Versement à la poule des propriétaires : 250 à l'engagement ou 1.980 à l'engagement supplémentaire.		
Un souvenir sera offert par Monsieur Louis de BOURGOING, Administrateur de FRANCE GALOP au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant.		
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.		
Parcours n° M4 : Plat, Dist. 1 200 m env.		
1669	² Louliana (IRE) , f, b, 3 ans, par Acclamation GB et Rosie'S Premiere IRE (Showcasing GB), 55 k, p, Mbaye Niang SNC (<i>C. Demuro</i>), Fred Rossi (s) – (n° corde 8)	1
1390	¹ Coachello , h, b, 3 ans, par Dunkerque et Rock Harmonie (Rock Of Gibraltar (IRE)), 57 ¹ / ₂ k, M ^{me} M. Leurson (<i>O. Peslier</i>), R. Le Dren Doleuze – (n° corde 5)	2
1429	² Princesse De Saba , f, gr, 3 ans, par Dariyan et Aniyas (Dalakhani (IRE)), 55 k, Ecurie d'Englesqueville (<i>R. Mangione</i>), Fred Rossi (s) – (n° corde 10)	3
1194	⁵ Azov , m, b, 3 ans, par Invincible Spirit IRE et Askania Nova (IRE) (New Approach IRE), 56 ¹ / ₂ k, V. Timoshenko (<i>G. Benoist</i>), V. Luka – (n° corde 6)	4
1669	⁵ Urgent Appeal (IRE) , m, al, 3 ans, par Showcasing GB et Zayanida IRE (King'S Best USA), 57 ¹ / ₂ k, Godolphin SNC (<i>M. Barzalona</i>), A. Fabre (s) – (n° corde 11)	5
1003	Cassiopea , f, 3 ans, 55 k, Scuderia Micolo SNC (<i>T. Bachelot</i>), A. & G. Botti (s) – (n° corde 2)	6
1662	Prince Lancelot (GB) , m, 3 ans, 56 ¹ / ₂ k, p, A. Gilibert (<i>C. Soumillon</i>), F. Chappet – (n° corde 1)	7
1658	Isle Of May IRE , f, 3 ans, 55 k, Godolphin SNC (<i>V. Cheminaud</i>), HA. Pantall – (n° corde 4)	8
1709	¹ Monsieur Beaulieu GB , h, 3 ans, 56 ¹ / ₂ k, M ^{me} E.. Littmoden (<i>M^{me} D. Santiago</i>), NP. Littmoden – (n° corde 9)	9
1658	Acapulco Gold , f, 3 ans, 55 k, p, CN. Wright (<i>S. Pasquier</i>), F. Chappet – (n° corde 7)	10
1001	⁵ Crowdfunding , m, 3 ans, 56 ¹ / ₂ k, B. Van Dalfsen (<i>E. Hardouin</i>), M. Delcher Sanchez – (n° corde 3)	–
1669	⁴ Frontgate USA , f, 3 ans, 55 k, Wertheimer & Frere, C. Laffon-Parias – (n° corde 14)	–
1552	¹ Entei (IRE) , m, 3 ans, 56 ¹ / ₂ k, p, G. Bajetti (<i>M. Harley</i>), M. Baratti (s) – (n° corde 13)	–
	Pelekai GB , f, 3 ans, 55 k, C ^{te} de G. Saint-Seine (<i>R. Thomas</i>), FH. Graffard (s) – (n° corde 12)	–

14 partants ; 17 eng. ; 14 part def. – Total des entrées : 1914 €

1 long ¼, courte encolure, encolure, 2 long ½, courte encolure, 1 long, 1 long ¼, 9 long, 4 long.

27 500€ – 11 000€ – 8 250€ – 5 500€ – 2 750€

Primes aux propriétaires :

- 14 850 € *Louliana (Ire)*.
5 940 € *Coachella*.
4 455 € *Princesse De Saba*.
2 970 € *Azov*.
1 485 € *Urgent Appeal (Ire)*.

Primes aux éleveurs :

- 3 599 € Haras Du Mezery S.A. .
2 202 € M^{me} Micheline Leurson, M^{me} Christiane Head.
1 651 € Haras Des Trois Chapelles.
719 € Viktor Tymoshenko, Andriy Milovanov.
359 € Deveron Limited, Framont Limited.

Temps total : 1'10"86"

Les Commissaires ont autorisé la pouliche PELEKAI à être munie d'un bonnet assourdisant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les pouliches LOULIANA (IRE) et PRINCESSE DE SABA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1955 ⁵⁶⁹ **PRIX ALY KHAN** **1 200 m**
(Gentlemen-Riders)
(Classe 3)

24 000 € (12 000, 4 800, 3 600, 2 400, 1 200)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, ayant une valeur égale ou inférieure à 36 k. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 6 décembre 2020 inclus : 1 k. par 5.000 reçus.

Pour Gentlemen-Riders; ceux n'ayant pas gagné 10 courses recevront 2 k.

Un souvenir sera offert par Monsieur Henri POURET, Directeur Général Adjoint de FRANCE GALOP au propriétaire, à l'entraîneur, au Gentleman-Rider, à l'éleveur et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° M4 : Plat, Dist. 1 200 m env.

- Kiloecho**, h, b, 5 ans, par Whipper USA et Ammia (IRE) (Medicean GB), 66 k, JV. Toux (*T. Mace*), JV. Toux – (n° corde 7) **1**
- 1822 Tudo Bem**, h, b, 5 ans, par Sommerabend GB et Boulba D'Alben [Dark Angel (IRE)], 68 k, H. Boutin (*P. Lotout*), M. Boutin (s) – (n° corde 6) **2**
- 1290** ⁴ **Chop Val**, m, al, 4 ans, par Amarillo IRE et Enough Paint (IRE) (New Approach IRE), 68 k, ♂, Ecurie Martial (*A. Lemer*), T. Lemer – (n° corde 4) **3**
- 1870 Art Collection**, h, b, 8 ans, par Shakespearean IRE et Renascent Rahy GB (Rahy USA), 66 k (64 k), ♂, N. Chapman (*A. Toussaint*), AN. Hollinshead – (n° corde 10) **4**
- 1352** ² **Gypsy Whisper GB**, f, b, 4 ans, par Helmet AUS et Secret Insider USA (Elusive Quality USA), 64^{1/2} k (62^{1/2} k), CB. Baillet (*C. Belmont*), N. Clement (s) – (n° corde 3) **5**
- 509 Lightoller IRE**, h, 7 ans, 66 k (64 k), ♂, D. Myers (*B. Bourgeois*) – (n° corde 12) **6**
- 1457 Snoozy Sioux IRE**, f, 7 ans, 64^{1/2} k, ♂, M^{me} N. Moons (*T. Guineheux*), M^{me} N. Moons – (n° corde 5) **7**
- 1822 Koutsounakos GB**, h, 6 ans, 66 k (64 k), ♂, Stal Vie en Rose (*C. Vermeire*), M^{me} S. Lanslots – (n° corde 2) **8**
- 1433 On The Sea GB**, h, 7 ans, 68 k, ♂, C. Bodin (*L. Urbano Aguero*), N. Caullery – (n° corde 16) **9**
- 1752** ³ **Shymay GB**, f, 4 ans, 65^{1/2} k, M^{me} J. Burger (*K. Braye*), N. Caullery – (n° corde 14) **10**
- Goldino Bello**, h, 5 ans, 66 k, ♂, A. Don (*G. Bertrand*), G. Hemon (s) – (n° corde 13) **-**
- 1433 Silver American**, h, 5 ans, 69 k (67 k), ♂, M^{me} T. Marnane (*A. Desespringalle*), F. Guyader (s) – (n° corde 9) **-**
- 1508** ² **Ventura Lightning**, m, 4 ans, 68 k, ♂, TS. Palin (*G. Roth Le Vaillant*), J. Reynier – (n° corde 11) **-**
- 1052 Blue Tango GER**, m, 6 ans, 67 k (65 k), ♂, G. Radovic (*M. Bulckaen*), G. Radovic – (n° corde 17) **-**
- 1343** ⁴ **Karankawa USA**, f, 4 ans, 65^{1/2} k (63^{1/2} k), P. Van Belle (*J.B. Callies*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 1) **-**
- 445** ⁵ **Flying Dandy IRE**, m, 5 ans, 66 k, ♂, G. Verheye (*J. Plassard*), G. Verheye – (n° corde 8) **-**
- 1054 Libertadore**, m, 4 ans, 66 k (64 k), ♂, Stall Moorea (*Q. Sogorb*), S. Smrczek – (n° corde 15) **-**
- 17 partants ; 30 eng. ; 17 part def. – Total des entrées : 1 442 €
¾ long, encolure, 3 long, 2 long ½, 1 long ½, 1 long ¾, nez, tête, encolure.
12 000€ – 4 800€ – 3 600€ – 2 400€ – 1 200€

Primes aux propriétaires :

- 4 860 € *Kiloecho*.
1 944 € *Tudo Bem*.
1 458 € *Chop Val*.
756 € *Art Collection*.
486 € *Gypsy Whisper Gb*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 2 191 € Jean-Vincent Toux, M^{me} Florence Lecot.
876 € Boutin (S), M^{me} Carole Sineux.
657 € Alain Chopard, Christian Vallee.
410 € Dominique Aviez, M^{me} Sylvie Gesbert, Christian Gesbert.
102 € Alvediston Stud & Partners, prime non attribuée.

Temps total : 1'12"34"

Les Commissaires ont autorisé les hongres ON THE SEA GB et KOUTSOUNAKOS GB à être amenés en main au départ non montés, leur entraîneur respectif en ayant fait la demande dans les délais fixés.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le Gentleman-Rider Alexis LEMER en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 6 coups).

Les hongres KILOECHO et ART COLLECTION ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

CORLAY

0108 157

dimanche 6 juin 2021

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Philippe GARIN – François L'ALLINEC – Daniel TURQUETIL – Daniel CHERDO

1956 ⁴⁷⁴⁶ **PRIX KERBASTAR** **3 100 m**
(Cavalières & Gentlemen-Riders)
(Classe 4)
Réservée F.E.E.

7 000 € (3 500, 1 400, 1 050, 700, 350) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné une Course Filière Obstacle ni, en plat, reçu une allocation (Courses Filières Obstacle exceptées) et n'ayant, en obstacle, ni gagné ni couru 2 fois. **Poids : 66 k.** Les chevaux n'ayant reçu aucune allocation recevront 2 k.

Pour Gentlemen-riders et Cavalières.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 3 100 m env.

- 1707** ⁵ **Battle Wish**, h, b, 4 ans, par Falco USA et Over Tercach [Martaline (GB)], 66 k (64^{1/2} k), Couetil Elevage (M^{me} M. Collomb), A. Couetil (s) – (n° corde 6) **1**
- 1760** ⁴ **Haytone**, h, gr, 4 ans, par Fuisse et Stormy Snow (Stormy River), 66 k, ♂, J. Planque (s) (*M. Havart*), J. Planque (s) – (n° corde 2) **2**
- Hulk Des Ongrais**, h, b, 4 ans, par Crillon et Ayad Des Ongrais [Day Flight (GB)], 64 k, Chemin & Herpin (s) (*R. Lemiere*), Chemin & Herpin (s) – (n° corde 3) **3**
- 1744 Boleyro**, h, b, 4 ans, par Rail Link GB et Lily Bolero (GB) (King'S Best USA), 64 k, J. Marion (s) (*S. Maussion*), J. Marion (s) – (n° corde 7) **4**
- 1707 Pursuit**, h, al, 4 ans, par Hunter'S Light IRE et Recreation GB (Dansili GB), 66 k, ♂, Ecurie LM (*E. Fouquet*), G. Dumont – (n° corde 4) **5**
- 1775 Plume De Jais**, f, 4 ans, 62^{1/2} k, X. Libbrecht (*A. Chauviere*), G. Mousnier – (n° corde 1) **6**
- 1744 Gloire Des Brieres**, f, 5 ans, 62^{1/2} k, T. Poché (*Q. Bouron*), T. Poché – (n° corde 5) **7**

7 partants ; 26 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 227 €

6 long, 2 long, 1 long, 8 long, 8 long, 2 long.

3 500€ – 1 400€ – 1 050€ – 700€ – 350€

Primes aux éleveurs :

- 560 € M^{me} Catherine Villaud-Ameline, Quentin Villaud.
224 € Christophe Guessant.
168 € Marc Trincot, M^{me} Odile Trincot.
112 € Olivier Rauscent, M^{me} Anne Rauscent.
56 € M^{me} Debra Hooper.

Le cheval HAYRTONE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1957 ⁴⁷⁴⁷ **PRIX DE VILLENEUVE** **3 100 m**
(Autres Que Pur Sang)
Réservée F.E.E.

9 500 € (4 750, 1 900, 1 425, 950, 475) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans**, n'étant pas de race Pur sang, nés et élevés en France, n'ayant pas reçu 10.000 en victoires et places, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 63 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus : 1 k. par 1.500 reçus.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 3 100 m env.

- 1487² **Galco**, h, b, 5 ans, par Falco USA et Banco Paris (Balko), 67 k, F. Foucher (*M. Delalande*), F. Foucher – (n° corde 5) 1
- 1740⁴ **Google De Loued**, h, b, 5 ans, par Sunday Break JPN et Ralyciane (Rochesson), 63 k, M^{me} MT. Theard (*A. Baron*), E. Leray (s) – (n° corde 4) 2
- 1525 **Gmadylu**, h, al, 5 ans, par Honolulu IRE et Omady (Kalmoss), 65 k, E. Lecoiffier (*T. Chevillard*), E. Lecoiffier – (n° corde 8) 3
- 1569 **Give Me Flowers**, f, b.f, 5 ans, par No Risk At All et Send Me Flower [Lavoirco (GER)], 61^{1/2} k, B^{on} de L. Bourgoing (*M. Androuin*), M^{me} D. Mele – (n° corde 12) 4
- Graminee De Brenus**, f, b, 5 ans, par Zambezi Sun GB et Uxina (Le Balafré), 61^{1/2} k (60 k), Couetil Elevage (*M^{me} L. Poggionovo*), A. Couetil (s) – (n° corde 9) 5
- 1569⁵ **Gelville**, f, 5 ans, 63^{1/2} k, C. Hautbois (*V. Bernard*), J. Planque (s) – (n° corde 10) 6
- Gemixa**, f, 5 ans, 61^{1/2} k, PH. Lefevre (*F. Lefebvre*), N. Paysan – (n° corde 6) 7
- 1649 **Genie De Sarti**, h, 5 ans, 63 k, Chemin & Herpin (s) (*A. Bernard*), Chemin & Herpin (s) – (n° corde 11) 8
- 1744⁴ **Girl Of Dancer**, f, 5 ans, 61^{1/2} k, S. Gouyette (s) (*E. Crublet*), S. Gouyette (s) – (n° corde 13) 9
- Golgota**, f, 5 ans, 61^{1/2} k (62^{1/2} k), T. Poché (*J. Foucher*), T. Poché – (n° corde 7) 10
- 1740 **Ghospelle**, f, 5 ans, 61^{1/2} k, V. Le Roy (*Y. Rousset*), L. Viel (s) – (n° corde 14) –
- Geisha De Ferbet**, f, 5 ans, 64^{1/2} k, M^{me} N. Lefevre (*R. Lemiere*), B. Lefevre (s) – (n° corde 2) –
- Grace De L'Oasis**, f, 5 ans, 61^{1/2} k (60 k) (*M^{me} M. Doudard*), R. Grochowicki – (n° corde 3) –
- 1259 **Geomenie**, f, 5 ans, 61^{1/2} k (63 k), JV. Chaignon (*H. Da Costa Torres*), JV. Chaignon – (n° corde 1) –

14 partants ; 25 eng. ; 14 part def. – Total des entrées : 183 €
courte encolure, 1 long $\frac{3}{4}$, 3 long, 7 long $\frac{1}{2}$, 2 long $\frac{1}{2}$, 1 long, 5 long, 1 long, 2 long.

4750€ – 1900€ – 1425€ – 950€ – 475€

Primes aux éleveurs :

- 855 € Remi Juvin.
342 € M^{me} Irene Fougere, Nicolas Guerin, Bernard Jeffroy.
256 € Hubert Langot, M^{me} Elisabeth Langot.
171 € M. L. Bloodstock Ltd.
85 € David Delajarraud, M^{me} Helene Delajarraud.

Le cheval GMADYLU a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Morgan DELALANDE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache.

1958 ⁴⁷⁴⁵ **PRIX KERBONELEN** 3 100 m
(Autres Que Pur Sang)
Réservee F.E.E.

9500 € (4750, 1900, 1425, 950, 475) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur sang, nés et élevés en France, n'ayant pas reçu 12.000 en victoires et places. **Poids : 63 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places : 1 k. par 2.000 reçus.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 3 100 m env.

- 1749¹ **Harmonie D'Araize**, f, b.f, 4 ans, par Al Namix et Chipie Bleue (Racinger), 64^{1/2} k, M^{me} T. Letort (*M. Androuin*), J. Delaunay – (n° corde 4) 1
- Hozay De Mael**, h, b, 4 ans, par Honolulu IRE et Redingote (Kapparde), 63 k, F. Foucher (*H. Da Costa Torres*), F. Foucher – (n° corde 7) 2
- 1649 **Hipie Baie**, f, n.p, 4 ans, par Crillon et Tedjala (Agent Bleu), 62^{1/2} k, D. Huyck (*Y. Rousset*), N. Paysan – (n° corde 12) 3
- 1256 **Hazy Day**, f, b, 4 ans, par Montmartre et Lazary [Bobinski (GB)], 65^{1/2} k (64 k), M. Edwards (*M^{me} L. Poggionovo*), A. Couetil (s) – (n° corde 14) 4

- Hocham Kergador**, f, b, 4 ans, par Honolulu IRE et Unam Kergador (Kaktos D'Armor), 61^{1/2} k (62 k), M. Coroller (*A. Coupu*), D. Berra – (n° corde 2) 5
- 1649 **Hoirie D'Oudairies**, f, 4 ans, 62^{1/2} k, C^{te} de M. Gigou (*T. Chevillard*), A. Le Clerc (s) – (n° corde 13) 6
- 1493⁴ **Holly D'Aunou**, f, 4 ans, 61^{1/2} k, L. Baudron (s) (*A. Baron*), L. Baudron (s) – (n° corde 1) 7
- 1749² **Hope Full De Thaix**, f, 4 ans, 62^{1/2} k (61 k), Soc. Bourgneuf (*M^{me} C. Gendron*), S. Foucher – (n° corde 9) 8
- Haluisin**, h, 4 ans, 64 k, F. Foucher (*M. Delalande*), F. Foucher – (n° corde 8) 9
- 1749 **Hipi Chik Dorrells**, f, 4 ans, 62^{1/2} k, E.A.R.L. Dorrells (*E. Crublet*), S. Gouyette (s) – (n° corde 3) 10
- Hashtag De Loued**, h, 4 ans, 63 k, E. Leray (s) (*Y. Courmont*), E. Leray (s) – (n° corde 11) –
- Harley Dream**, h, 4 ans, 63 k, P.J. Fertillet (*A. Bernard*), P.J. Fertillet – (n° corde 5) –
- Helomie**, f, 4 ans, 61^{1/2} k (60 k), E. Leray (s) (*M^{me} M. Doudard*), E. Leray (s) – (n° corde 6) –
- 1570³ **Haymina**, f, 4 ans, 66^{1/2} k, M^{me} N. Paysan (*F. Lefebvre*), N. Paysan – (n° corde 10) –

14 partants ; 26 eng. ; 2 eng. sup. ; 14 part def. – Total des entrées : 463 €

Eng. Sup. : *Hazy Day*, *Hope Full De Thaix*

1 long, 2 long, 1 long, 1 long, 1 long, 2 long, nez, 1 long, 2 long.

4750€ – 1900€ – 1425€ – 950€ – 475€

Primes aux éleveurs :

- 855 € Jean-Claude-Louis Fournier.
342 € Jean-Yves Le Bras.
256 € Andre-Jean Belloir, Dirk Huyck.
171 € Couetil Elevage.
85 € Michel Coroller.

Le cheval HOZAY de MAEL a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

MARTINIQUE

Réunion organisée par SOCIETE DES COURSES DE MADININA

9910 157

dimanche 6 juin 2021

Terrain LEGER

Commissaires de courses : Henri YERRO – Luc LEDOUX – Francine LOUIS-MARIE – Jacques-OlivierIVALDI

1959 ³⁴⁰⁷ **PRIX DES DEBUTANTS** 1 100 m
(Inédits)

6400 € (3200, 1280, 960, 640, 320) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **2 ans**, nés et élevés en Caraïbes n'ayant jamais couru. **Poids : 56 k.**

Cette épreuve ne sera disputée que si trois chevaux sont déclarés partants définitifs et est susceptible d'être dédoublée si 14 partants sont déclarés partants définitifs.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 100 m env.

- El Alsacian**, m, 2 ans, par Broox (IRE) et Rue D'Alsace GB (Danehill Dancer IRE), 56 k, M. Dupelin (*Y. Babot*), M^{me} L. Dupelin Lalung – (n° corde 3) 1
- Adel Sun**, f, 2 ans, par Asanga USA et Rondelle (Maciste), 54^{1/2} k (56 k), P. Penelope (*Rémi Campos*), P. Penelope – (n° corde 6) 2
- Dahlilassang**, f, 2 ans, par Asanga USA et Dahlia Deux [Conquistacky (USA)], 54^{1/2} k, R. Sainte Rose (*M. Joseph-Mathieu*), R. Sainte Rose – (n° corde 2) 3
- Mistral Love**, m, 2 ans, par Asanga USA et Nanook [Indian Rocket (GB)], 56 k, MA. Letchimy (*W. Cave*), MA. Letchimy – (n° corde 4) 4
- Kassave**, f, 2 ans, par Broox (IRE) et Hanouka [Okawango (USA)], 54^{1/2} k, D. Francisque (*C. Reynaud*), M^{me} L. Dupelin Lalung – (n° corde 5) 5
- Bet A Fe Risk**, f, 2 ans, 54^{1/2} k, ϕ b, N. Pernal (*I. Bouaziz*), N. Pernal – (n° corde 1) 6

6 partants ; 6 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 960 €

3 long, encolure, 1 long $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ long, 1 long.

3200€ – 1280€ – 960€ – 640€ – 320€

Primes aux propriétaires :

- 2 016 € *El Alsacian*.
806 € *Adel Sun*.
604 € *Dahlilassang*.
403 € *Mistral Love*.
201 € *Kassave*.

Primes aux éleveurs :

678 € Sarl Vetequin.
 271 € Denis Penelope, M^{me} Micheline Penelope.
 203 € Raymond Sainte Rose.
 135 € Maurice Alexis Letchimy.
 67 € Max Barba.

Temps total : 1'6"18"

1960 ³⁴⁰⁹ **PRIX DE SAINT-CLOUD** **1 100 m**
 (Handicap de catégorie divisé)
 (Classe 4)
 Première épreuve

6800 € (3400, 1360, 1020, 680, 340) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **3 ans et au-dessus**.**Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 62 k.****Les références de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.****Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.**

Plat, Dist. 1 100 m env.

Références : 0 ans, -3 ; 1 ans et +, +0.

- 1514** ¹ **Bo Sanga**, h, b, 5 ans, par Asanga USA et Belle De Jour [Hawk Wing (USA)], 60^{1/2} k, ♂ p, GE. Langeron (*Rémi Campos*), GE. Langeron – (n° corde 4) **1**
- 1511** ¹ **Saint Romain**, h, b, 4 ans, par Rajsaman et Sandouville (GB) (Lope De Vega IRE), 62 k, p, R. Sainte Rose (*F. Torralba*), R. Sainte Rose – (n° corde 5) **2**
- 1512** ¹ **Forban Du Large**, h, b, 6 ans, par George Vancouver USA et Gulf Stream Lady IRE (Cadeaux Genereux GB), 59 k, p, R. Singarin (*W. Cave*), M. Dupelin – (n° corde 2) **3**
- 1509** ⁵ **Russian Reel**, h, b, 11 ans, par Country Reel USA et Russian Beauty USA (Diesis GB), 59 k, p, R. Sainte Rose (*M. Joseph-Mathieu*), R. Sainte Rose – (n° corde 3) **4**
- 1511** ³ **Indenia**, f, n.p., 7 ans, par Bertolini USA et Echappee Belle (GB) (Cape Cross IRE), 58 k, ♂ p, D. Singarin (*Y. Babot*), M. Dupelin – (n° corde 7) **5**
- 1636** ⁵ **Palitina**, f, 8 ans, 58^{1/2} k, ♂ p, L. Moutoussamy (*C. Reynaud*), M. Dupelin – (n° corde 6) **6**
- 1510** ³ **Devna**, f, 3 ans, 59 k, p, MA. Letchimy (*I. Bouaziz*), MA. Letchimy – (n° corde 1) **7**

7 partants ; 14 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 1 430 €
 nez, 2 long, courte encolure, 3 long 1/2, 4 long 1/2, 9 long 1/2.
 3400€ – 1360€ – 1020€ – 680€ – 340€

Primes aux propriétaires :

1 377 € *Bo Sanga*.
 550 € *Saint Romain*.
 321 € *Forban Du Large*.
 214 € *Russian Reel*.
 107 € *Indenia*.

Primes aux éleveurs :

621 € Raymond Sainte Rose, Frantz Marius Labonne, Leon Labonne.
 248 € Franklin Finance S.A. .
 174 € Pascal Noue.
 116 € M^{me} Moira H. Reynolds.
 58 € Ecurie Jarlan.

Temps total : 1'4"76"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Mighty JOSEPH-MATHIEU en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 6 coups).

1961 ³⁴¹¹ **PRIX D'AUTEUIL** **1 100 m**
 (Handicap de catégorie divisé)
 (Classe 4)
 Troisième épreuve

6000 € (3000, 1200, 900, 600, 300) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **3 ans et au-dessus**.**Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 62 k.****Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.****Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.**

Plat, Dist. 1 100 m env.

Références : 0 ans, -3 ; 1 ans et +, +0.

- 1513** ² **Posed**, f, b, 4 ans, par Zoffany IRE et Cool And Composed USA (Buddha USA), 61^{1/2} k, p, M^{me} L. Dupelin Lalung (*Y. Babot*), M^{me} L. Dupelin Lalung – (n° corde 4) **1**

- 1038** **Madinina Love**, f, b, 4 ans, par Broox (IRE) et Madison Love [Questnejev (GB)], 58 k, MA. Letchimy (*I. Bouaziz*), MA. Letchimy – (n° corde 1) **2**
- 1639** **Buddy Chop**, h, b, 4 ans, par Vale Of York IRE et Bakea Choche [Deportivo (GB)], 62 k, ♂ p, B. Moutoussamy (*M. Joseph-Mathieu*), M. Dupelin – (n° corde 3) **3**
- 1513** ³ **Plantayya**, f, b, 6 ans, par Planteur (IRE) et Darayya (IRE) (Zamindar USA), 61^{1/2} k, MA. Letchimy (*F. Torralba*), MA. Letchimy – (n° corde 6) **4**
- 639** **Hurricane Jones**, h, b, 6 ans, par Asanga USA et After Jones [Emperor Jones (USA)], 52 k (53^{1/2} k), ♂, M^{me} M. Pinceau (*C. Reynaud*), R. Nayaradou – (n° corde 5) **5**
- 1513** ⁵ **Tindea**, f, 6 ans, 53^{1/2} k, ♂ p, M^{me} A. Thelamon (*W. Cave*), M^{me} A. Thelamon – (n° corde 2) **6**

6 partants ; 7 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 930 €

Code anomalie CP : *Kilroyal*

6 long 1/2, 2 long, 3 long, 1 long, 4 long.

3000€ – 1200€ – 900€ – 600€ – 300€

Primes aux propriétaires :

1 215 € *Posed*.
 486 € *Madinina Love*.
 364 € *Buddy Chop*.
 189 € *Plantayya*.
 94 € *Hurricane Jones*.

Primes aux éleveurs :

358 € London Thoroughbred Services.
 219 € Maurice Alexis Letchimy.
 164 € Alain Chopard.
 102 € Jean-Paul Boin.
 51 € Anicet Pinceau.

Temps total : 1'5"82"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Wesley CAVE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2^e infraction 6 coups).

1962 ³⁴¹⁰ **PRIX DE DEAUVILLE** **1 100 m**
 (Handicap de catégorie divisé)
 (Classe 4)
 Deuxième épreuve

6400 € (3200, 1280, 960, 640, 320) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.**Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 62 k.****Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.****Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.**

Plat, Dist. 1 100 m env.

Références : 0 ans, -3 ; 1 ans et +, +0.

- 1512** ² **Coping Stone GB**, f, b, 7 ans, par Bahamian Bounty GB et Brick Tops GB (Daneshill Dancer IRE), 58 k, p, M^{me} A. Thelamon (*I. Bouaziz*), M^{me} A. Thelamon – (n° corde 6) **1**
- 1037** **Petit Pays**, h, b, 5 ans, par Whipper USA et Nunez [Zieten (USA)], 61^{1/2} k, p, A. Drame (*Y. Babot*), M^{me} L. Dupelin Lalung – (n° corde 7) **2**
- 1514** ⁵ **Cigala**, f, b, 4 ans, par Banyan Tree et Cigalon [Verglas (IRE)], 61^{1/2} k, R. Meyzindi (*W. Cave*), R. Meyzindi – (n° corde 5) **3**
- 1514** **Princes Rebecca**, f, b, 4 ans, par Eclair Du Fada et Reine Rebecca [Auenadler (GER)], 61 k, p, S. Bourgeois (*C. Reynaud*), M. Dupelin – (n° corde 4) **4**
- 1512** **King Lollipop**, h, b, 11 ans, par King'S Best USA et Rowat Arazi GB (Arazi USA), 62 k, p, M. Dupelin (*K. Gourdine-Bachou*), M^{me} L. Dupelin Lalung – (n° corde 3) **5**
- 1038** ³ **Flash Victory**, f, 6 ans, 57^{1/2} k, p, S. Bourgeois (*M. Joseph-Mathieu*), M. Dupelin – (n° corde 2) **6**
- 1037** ² **Smart Romance**, f, 7 ans, 61^{1/2} k, p, C. Penelope (*F. Torralba*), C. Penelope – (n° corde 1) **7**

7 partants ; 6 eng. ; 1 eng. sup. ; 7 part def. – Total des entrées : 1 196 €

Eng. Sup. : *Coping Stone GB*

2 long 1/2, 3/4 long, 7 long 1/2, encolure, 5 long, 2 long.

3200€ – 1280€ – 960€ – 640€ – 320€

Primes aux propriétaires :

1 008 € *Coping Stone Gb*, prime non attribuée.
 518 € *Petit Pays*.
 388 € *Cigala*.
 259 € *Princes Rebecca*.
 100 € *King Lollipop*.

Primes aux éleveurs :

272 € Whitsbury Farm & Stud Ltd, Robert Cornelius, prime non attribuée.
 233 € Gaec Campos, Luc Campos.
 175 € Roger Meyzindi.
 116 € Olivier Némorin.
 54 € Earl Haras Du Logis.

Temps total : 1'6"53"

1963 ³⁴⁰⁸ **PRIX DE VITESSE** **1 100 m**
 (Classe 4)

7200 € (3600, 1440, 1080, 720, 360) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **3 ans et au-dessus**. Poids : **3 ans, 57 k.** ; **4 ans et au-dessus, 60 k.** Les chevaux nés hors caraïbes porteront 2 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 100 m env.

- 1509** ⁴ **Miss Vancouver**, f, b, 4 ans, par George Vancouver USA **1**
 et Mariliana [Elusive City (USA)], 60^{1/2} k, ♂ p, N. Permal
 (*Rémi Campos*), N. Permal – (n° corde 5)
- 1509** ³ **Strategic Blue**, f, b, 8 ans, par Strategic Prince GB **2**
 et Halcyon Lodge FR (Grand Lodge USA), 60^{1/2} k,
 ♂ p, S. Bourgeois (*Y. Babot*), M^{me} L. Dupelin Lalung –
 (n° corde 1)
- 1511** **Gallica Flavia**, f, b, 4 ans, par Toronado (IRE) et **3**
 Sloaan (IRE) [Silver Frost (IRE)], 60^{1/2} k, ♂ p, D. Singarin
 (*C. Reynaud*), M^{me} L. Dupelin Lalung – (n° corde 4)
- 1035** **Galikor (GB)**, h, b, 6 ans, par Dansili GB et Galikova **4**
 [Galileo (IRE)], 62 k, p, FM. Labonne (*F. Torralba*),
 M^{me} L. Dupelin Lalung – (n° corde 3)
- 1511** ² **Fry**, f, b, 4 ans, par Zoffany IRE et Floating Away USA **5**
 (Gone West USA), 60^{1/2} k, p, D. Francisque (*M. Joseph-
 Mathieu*), D. Francisque – (n° corde 6)
- 1509** ² **Coeur D'Orient**, h, 3 ans, 59 k, ♂, M^{me} E. Adrea **6**
 (*W. Cave*), M^{me} E. Adrea – (n° corde 2)

6 partants ; 6 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 1 080 €

¾ long, 2 long, 1 long ½, 1 long, 2 long.

3600€ – 1440€ – 1080€ – 720€ – 360€

Primes aux propriétaires :

1 458 € *Miss Vancouver*.
 453 € *Strategic Blue*.
 437 € *Gallica Flavia*.
 226 € *Galikor (Gb)*.
 145 € *Fry*.

Primes aux éleveurs :

657 € Haras De Magouet.
 246 € Patrick Hendrickx, M^{me} Nadine Hendrickx.
 128 € S.C.E.A. Des Prairies, M^{me} Audrey Leyval.
 80 € Wertheimer & Frere.
 42 € Robert Ng.

Temps total : 1'2"66"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Rémi CAMPOS en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2^e infraction - 7 coups).

1964 ³⁴¹³ **PRIX DE CHANTILLY** **1 400 m**

6000 € (3000, 1200, 900, 600, 300) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, nés et élevés en Caraïbes. Poids : **55 k.** Surcharges accumulées et limitées à 8 k. : 1 k. par 3.000 pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} juin de l'année dernière inclus.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 400 m env.

- 1510** ² **Goldimax**, m, b, 3 ans, par Broox (IRE) et Va (Carlotamix), **1**
 59 k, M. Barba (*I. Bouaziz*), M. Barba – (n° corde 8)
- 1510** ¹ **Mi Victoria**, f, b, 3 ans, par My Man et Day Of Victory **2**
 [Victory Note (USA)], 61^{1/2} k, ♂, M. Dupelin (*C. Reynaud*),
 M^{me} L. Dupelin Lalung – (n° corde 5)
- 1039** ³ **Danassang**, f, b.f, 3 ans, par Asanga USA et Dahlia Deux **3**
 (Conquistacky USA), 58^{1/2} k, ♂, FM. Labonne (*F. Torralba*),
 FM. Labonne – (n° corde 7)
- 1510** ⁴ **Nocyak**, h, al, 3 ans, par Bachir IRE et Alamira **4**
 [Ballingarry (IRE)], 62 k, ♂, GE. Langeron (*Rémi Campos*),
 GE. Langeron – (n° corde 1)
- 1034** ⁴ **Everna Kid**, f, al, 3 ans, par Plantation Kid et Lorme **5**
 (Librettist USA), 59^{1/2} k, ♂ p, D. Francisque (*W. Cave*),
 D. Francisque – (n° corde 3)
- 1510** **Ti Keen**, h, 3 ans, 57 k, ♂ p, M. Hippocrate (*M. Joseph-
 Mathieu*), M. Hippocrate – (n° corde 6)
- 1510** ⁵ **Sang De Coeur**, h, 3 ans, 60 k, ♂ p, R. Sainte Rose **7**
 (*Y. Babot*), R. Sainte Rose – (n° corde 2)

1640 **Blou Moonlight**, h, 3 ans, 56 k, ♂ p, G. Moutoussamy **8**
 (*K. Gourdine-Bachou*), M. Dupelin – (n° corde 4)

8 partants ; 8 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 1 315 €
 Eng. Sup. : *Ti Keen*

1 long, ½ long, 1 long ½, 5 long ½, 2 long ½, 3 long ½, 1 long.

3000€ – 1200€ – 900€ – 600€ – 300€

Primes aux propriétaires :

1 620 € *Goldimax*.
 648 € *Mi Victoria*.
 486 € *Danassang*.
 324 € *Nocyak*.
 162 € *Everna Kid*.

Primes aux éleveurs :

600 € Max Barba.
 240 € Sarl Vetequin.
 180 € Raymond Sainte Rose.
 120 € Olivier Némorin.
 60 € Didier Francisque.

Temps total : 1'26"61"

MONTLUÇON

0715 157

dimanche 6 juin 2021

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Christophe GUILTAT – Noël PENARD –
 Michel DUBOUIS – Henry ROUSSIGNHOL

1965 ⁵³⁴⁷ **PRIX SECAC** **2 300 m**
 (À réclamer)

7500 € (3750, 1500, 1125, 750, 375) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. Poids : **56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant depuis le 6 janvier de cette année inclus reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 5.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 300 m env.

- 1717** **Quatre Mille**, h, b, 3 ans, par Evasive GB et Our **1**
 Dreams IRE (Verglas IRE), 56 k (53 k), ♂ p, (7 000),
 Lugdunum Racing 3 (*J. Mobian*), P. Decouz (s) –
 (n° corde 3)
- 1624** **Chateau Yoghurt**, h, b, 3 ans, par Rajsaman et Galaxidi **2**
 (GB) (High Chaparral IRE), 56 k, (7 000), M^{me} F. Head
 (*L. Boisseau*) – (n° corde 1)
- 1759** ⁴ **Tasha (IRE)**, f, b, 3 ans, par Lawman et Tasharowa **3**
 (Linamix), 56^{1/2} k (54 k), (9 000), A. Bidon (*A. Subias*),
 A. Bidon – (n° corde 2)
- 1858** **Bobby**, h, b, 3 ans, par Diamond Green et Mindset **4**
 IRE (Vettori IRE), 58 k (54^{1/2} k), (9 000), C. Boutin (s)
 (*M^{me} A. Didon-Yahlali*), C. Boutin (s) – (n° corde 9)
- 770** **Youm'S Flower BEL**, f, b, 3 ans, par Youmzain IRE et **5**
 Willy'S [Urban Ocean (FR)], 56 k, (7 000), B. Maes
 (*E. Verhestraeten*), B. Maes – (n° corde 5)
- 1785** **Girls Choep**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (53^{1/2} k), (7 000), L. Boutault **6**
 (*A. Mackay*), L. Boutault – (n° corde 6)
- Noisette**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (55^{1/2} k), (9 000), S. Maurer **7**
 (*M^{me} C. Picard*), S. Maurer – (n° corde 7)
- 1377** **Dheba**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (54 k), (9 000), S. Maurer **8**
 (*M^{me} M. Romary*), S. Maurer – (n° corde 8)

8 partants ; 17 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 78 €

Code anomalie DS : *Shi Fu Mi*

3 long ½, 2 long ½, 3 long, 2 long, 1 long ½, ½ long, ½ long.

3750€ – 1500€ – 1125€ – 750€ – 375€

Primes aux propriétaires :

2 025 € *Quatre Mille*.
 810 € *Chateau Yoghurt*.
 607 € *Tasha (Ire)*.
 405 € *Bobby*.
 202 € *Youm'S Flower Bel*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

750 € Haras Du Logis Saint Germain.
 300 € Head (S).
 150 € Mathieu Daguzan-Garros.
 147 € Ecurie Des Charmes, Haras De La Morsangliere.
 31 € Bert Maes, prime non attribuée.

Temps total : 2'30"60"

Le cheval no406 Chateau Yoghurt a été soumis au contrôle biologique à l'issue de la course.

Le jockey no402 Sophie TISON a été remplacé par le jockey Antoine SUBIAS.

Les Commissaires ont déclaré Le cheval no409 Shi Fu Mi non partant pour le motif : le cheval a refusé le départ, Art 158 et sera sanctionné d'une mise à pied de 8 jours.

Melle Tison a prévenu les Commissaires et son entraîneur Mr Bidon d'un éventuel retard. Mr Bidon a souhaité changer de monte et l'a remplacé par Mr Antoine Subias.

Melle Tison est arrivée au bureau des Commissaires à 16h15 pour un départ à 16h20. Les Commissaires avaient accepté le remplacement avant et le public en avait été informé.

1966 ⁵³⁵⁰ **PRIX REYT COMPTOIR DE L'OURS** **2 300 m**
(À réclamer valeur handicap - Cavaliers & Gentlemen-Riders)
(Classe 4)

7500 € (3750, 1500, 1125, 750, 375) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus**, ayant une valeur égale ou inférieure à 32 k. et mis à réclamer pour 5.000 ou 7.000. **Poids : 65 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 7.000 porteront 2 k. En outre, tout gagnant, depuis le 6 janvier de l'année dernière inclus, portera 1 k. 1/2, de plusieurs courses, 3 k.

Pour Gentlemen-riders et Cavaliers, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 300 m env.

- 1524 Mainsail Atlantic USA**, h, b.f, 6 ans, par Speightstown USA et Minakshi [Footstepsinthesand (GB)], 68^{1/2} k, ♂, (7 000), D. Viel (G. Viel), L. Viel (s) – (n° corde 4) **1**
- 1733 Zaahir**, h, b, 5 ans, par Charm Spirit (IRE) et Ampersand GB (Rail Link GB), 66^{1/2} k (63 k), ♂, (5 000), M^{me} O. Fau (M^{me} C. Joubert), A. Fouassier – (n° corde 3) **2**
- 1380** ⁵ **Ama Wild Life**, h, b.f, 4 ans, par American Devil et Amavie (Slickly), 67 k (63^{1/2} k), (7 000), S. Maurer (M^{me} J. Maurer), S. Maurer – (n° corde 2) **3**
- 1577 Mejaen**, h, b, 9 ans, par Shirocco GER et Huaca USA (Thunder Gulch USA), 68^{1/2} k (67 k), (7 000), P. Desplaces (M^{me} M. Rollando), C. Martinon – (n° corde 1) **4**
- 1742 Sandoside**, h, b, 10 ans, par Palace Episode USA et Sandoside [Marchand De Sable (USA)], 66^{1/2} k (63 k), ♂, (5 000), B. Touzeau (M^{me} A. Treuille de Chastenot), C. Boutin (s) – (n° corde 5) **5**

5 partants ; 14 eng. ; 2 eng. sup. ; 5 part def. – Total des entrées : 339 €

Eng. Sup. : *Mejaen*

¾ long, 1 long, 2 long ½, 6 long ½.

3750€ – 1500€ – 1125€ – 750€ – 375€

Primes aux propriétaires :

- 1 181 € *Mainsail Atlantic Usa*, prime non attribuée.
607 € *Zaahir*.
455 € *Ama Wild Life*.
236 € *Mejaen*.
118 € *Sandoside*.

Primes aux éleveurs :

- 318 € Elevage Haras De Bourgeauville, prime non attribuée.
205 € M^{me} Françoise Perree.
179 € Scea Du Haras De Victot.
128 € Finsbury Bloodstock Limited.
64 € Anthony Forde.

Temps total : 2'25"70"

Le cheval Mainsail Atlantic no501 a été soumis au contrôle biologique à l'issue de la course.

Le jockey Guillaume VIEL a été sanctionné par une mise à pied de 4 jours (quatre jours) pour utilisation abusive de la cravache dans la ligne droite d'arrivée pour 6 coups donnés.

Le cheval Zaahir no504, entraîné par Mr Fouassier, présente un duplicata de carnet dont les vaccinations ne sont pas mentionnées avec précision.

Les Commissaires après avoir entendu l'entraîneur et pris conseil auprès de France Galop (Mr Fargeat), ont autorisé le cheval Zaahir à courir.

1967 ⁵³⁴⁹ **PRIX PUM** **2 300 m**
(Apprentis & Jeunes Jockeys)
(Classe 4)

9500 € (4750, 1900, 1425, 950, 475) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu une allocation de 6.500. **Poids : 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus : 1 k. par 4.000 reçus.

Pour Apprentis et Jeunes Jockeys.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop sont applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 300 m env.

- 1378** ⁴ **Rovienne (IRE)**, f, b, 4 ans, par Lawman et Remake (GB) (Dansili GB), 56^{1/2} k (53^{1/2} k), JPH Racing (*J. Mobian*), P. Decouz (s) – (n° corde 2) **1**
- 1449 High Tech**, h, b, 4 ans, par Intello (GER) et Highborne [Anabaa (USA)], 59 k (56^{1/2} k), Ecurie Mister Ess A.S. (*A. Mackay*), N. Clement (s) – (n° corde 1) **2**
- 1707 Greatsong**, h, al, 4 ans, par Balko et Silence Is Easy GB (Cape Cross IRE), 57 k (54^{1/2} k), ♂, N. Campos (*E. Verhestraeten*), M. Pitart – (n° corde 5) **3**
- 1719** ¹ **Capable**, f, al, 4 ans, par Toronado (IRE) et Blast Echo (IRE) (Falco USA), 58^{1/2} k (56 k), ♀, M^{me} LL. Rohn-Pelvin (M^{me} L. Antonioti), M^{me} LL. Rohn-Pelvin – (n° corde 6) **4**
- 1590 Rose Diamant**, f, gr, 4 ans, par Rajsaman et Touch Me Now IRE (King'S Best USA), 56^{1/2} k (54 k), S. Maurer (M^{me} S. Tison), S. Maurer – (n° corde 7) **5**
- 717 Looklike**, f, 4 ans, 55^{1/2} k (53 k), Ecurie Melanie (*A. Subias*), JM. Lefebvre (s) – (n° corde 3) **6**
- 1506** ⁴ **Seagate**, f, 4 ans, 58^{1/2} k (55 k), M^{me} C. Head (M^{me} M. Brunelli), Cé. Rossi – (n° corde 4) **7**

7 partants ; 18 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 168 €

1 long, 1 long ¾, courte encolure, 1 long ¼, 1 long, courte tête.

4750€ – 1900€ – 1425€ – 950€ – 475€

Primes aux propriétaires :

- 1 923 € *Rovienne (Ire)*.
769 € *High Tech*.
577 € *Greatsong*.
384 € *Capable*.
192 € *Rose Diamant*.

Primes aux éleveurs :

- 567 € Haras De La Perelle.
520 € Haras Du Quesnay.
260 € Gaec Campos.
113 € Haras D'Etreham.
86 € M^{me} Elisabeth Ribard, Sylvain Vidal.

Temps total : 2'29"30"

Le cheval no605 Rovienne a été soumis au contrôle biologique à l'issue de la course.

1968 ⁵³⁴⁸ **PRIX TYPOCENTRE** **1 700 m**
(Classe 4)

9500 € (4750, 1900, 1425, 950, 475) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu une allocation de 6.500. **Poids : 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus : 1 k. par 4.000 reçus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 700 m env.

- Grey Falcon IRE**, h, b, 4 ans, par Gleneagles IRE et Grey Lilas IRE (Danehill USA), 57 k (55^{1/2} k), ♂, Gestut Ammerland (M^{me} M. Eon), D. Cottin (s) – (n° corde 2) **1**
- 1752** ¹ **Visite Privée**, f, gr, 4 ans, par Waldpark GER et Visite Royale [Muhtathir (GB)], 60^{1/2} k (57 k), Ecurie Victoria Dreams (M^{me} M. Brunelli), Cé. Rossi – (n° corde 3) **2**
- 1736 Zippere**, f, al, 4 ans, par Soul City IRE et Mapreference Amoi [Falco (USA)], 55^{1/2} k (53 k), ♂, J. Bourgeois (*A. Subias*), J. Bourgeois – (n° corde 4) **3**
- 1871 Yuzu**, f, b, 4 ans, par Sommerabend GB et Rubies GB (Inchior GB), 55^{1/2} k (53 k), B. Maes (*E. Verhestraeten*), B. Maes – (n° corde 1) **4**
- 1248 Above All**, h, al, 4 ans, par Sepoy AUS et Above Limits IRE (Exceed And Excel AUS), 57 k (54^{1/2} k), ♂, M^{me} LL. Rohn-Pelvin (M^{me} L. Antonioti), M^{me} LL. Rohn-Pelvin – (n° corde 7) **5**
- 1752 El Loco Dralliv**, h, 4 ans, 57 k, C. Martinon (*A. Larue*), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 6) **6**
- 1653 Le Clement**, h, 4 ans, 57 k (53^{1/2} k), ♂, ♂, M^{me} de N. Parisot de Bernecourt (M^{me} A. Didon-Yahlali), C. Boutin (s) – (n° corde 5) **7**

7 partants ; 13 eng. ; 3 eng. sup. ; 7 part def. – Total des entrées : 487 €

Eng. Sup. : *Above All, El Loco Dralliv*

1 long ¾, 1 long ¼, 2 long ½, 4 long ½, 6 long ½, 7 long ½.

4750€ – 1900€ – 1425€ – 950€ – 475€

Primes aux propriétaires :

- 1 923 € *Grey Falcon Ire*, prime non attribuée.
 769 € *Visite Privée*.
 577 € *Zippere*.
 384 € *Yuzu*.
 192 € *Above All*.

Primes aux éleveurs :

- 403 € Gestut Ammerland, prime non attribuée.
 346 € Jean-Philippe Dubois.
 260 € Jerome Bourgeois, M^{me} Karine Bonilla-Bourgeois, Baptiste Bourgeois, M^l Melanie Bourgeois.
 173 € M^l Larissa Kneip, M^l Sandrine Grevet.
 56 € Elevage Haras De Bourgeaווille.

Temps total : 1'44"40"

Le cheval no702 Grey Falcon a été soumis au contrôle biologique à l'issue de la course.

NORT-SUR-ERDRE

dimanche 6 juin 2021

Terrain BON

Commissaires de courses : Claude GOUIN – Laurence BARET – Marie-Pierre GUERIN

1969 4748 **PRIX JM DAVID PEINTURES** 1 800 m (Maiden)

10 000 € (5 000, 2 000, 1 500, 1 000, 500) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 800 m env.

- 1681 ⁴ **Kenny**, h, n.m, 3 ans, par Kendargent et Ifraja IRE (Ifraaj GB), 58 k (55^{1/2} k), M. Parrish (C. Guitraud), Y. Barberot (s) – (n° corde 5) 1
- 1374 **Rihama**, f, b, 3 ans, par Rock Of Gibraltar IRE et Rima IRE (Marju IRE), 56^{1/2} k, p, European Bloodstock Management (E. Etienne), G. Pannier – (n° corde 2) 2
- 1875 ³ **Planetarium**, h, b, 3 ans, par Exosphere AUS et Peace Mine CAN (Mineshaft USA), 58 k, p, Ecurie des Mouettes (C. Grosbois), J. Baudron – (n° corde 6) 3
- Veria IRE**, f, al, 3 ans, par Nathaniel IRE et Vilamos IRE (Raven'S Pass USA), 56^{1/2} k (54 k), E. Schwaiger (B. Marie), M. Munch (s) – (n° corde 7) 4
- 1183 **Raise Of Saints (IRE)**, f, b, 3 ans, par Night Of Thunder IRE et Ready To Smile USA (Distorted Humor USA), 56^{1/2} k, Le Haras SC (Y. Barille), Ed. Monfort (s) – (n° corde 4) 5
- 1579 **Rouvray (GB)**, m, 3 ans, 58 k (55^{1/2} k), G. Augustin-Normand (d'O. Andigne), S. Nigge (s) – (n° corde 10) 6
- Biplane USA**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (S. Breux), FH. Graffard (s) – (n° corde 11) 7
- 1641 ² **Jimaliyah**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, Cheik ABK. Al Thani (J. Guillochon), HA. Pantall – (n° corde 3) 8
- 1483 **Songforyou**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (53 k), M^{me} J. Cygler (L. Roussel), HA. Pantall – (n° corde 12) 9
- Maymoon**, h, 3 ans, 56 k (53^{1/2} k), MA. Teeka (M^{me} M. Chupin), J. de Mieuille (s) – (n° corde 9) 10
- Riverside**, m, 3 ans, 56 k (53^{1/2} k), M^{me} M. Austin (H. Lebouc), M^{me} JF. Hughes – (n° corde 1) –
- Penny Ball**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, G. Dufit (D. Boche), L. Gadbin (s) – (n° corde 8) –

12 partants ; 28 eng. ; 1 eng. sup. ; 12 part def. – Total des entrées : 395 €

Eng. Sup. : Planetarium

1 long, 1 long, 1 long, nez, 3/4 long, 1 long 3/4, courte encolure, 2 long 1/2, 3 long 1/2.

5 000 € – 2 000 € – 1 500 € – 1 000 € – 500 €

Primes aux propriétaires :

- 2 700 € *Kenny*.
 1 080 € *Rihama*.
 810 € *Planetarium*.
 540 € *Veria Ire*, prime non attribuée.
 270 € *Raise Of Saints (Ire)*.

Primes aux éleveurs :

- 1 001 € Thierry De La Heronnière, Sarl Jedburgh Stud.
 300 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
 261 € Haras De Beauvoir.
 85 € Celbridge Estates Ltd, M^{me} S. Rogers, prime non attribuée.
 65 € Le Haras Sc.

Temps total : 1'51"97"

1970 4749 **PRIX JEAN DELAPLACE ET HENRI FAURE** 1 800 m

(À réclamer)

Réservée F.E.E.

8 000 € (4 000, 1 600, 1 200, 800, 400) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, nés et élevés en France, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. Poids : 56 k. Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant depuis le 6 janvier de cette année inclus reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 5.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 800 m env.

- 1748 ³ **Imagine Clermont**, f, gr, 3 ans, par Tin Horse (IRE) et Yerba Soldado IRE (Hurricane Run IRE), 56^{1/2} k (54 k), p, (9 000), G. Barbedette (L. Roussel), P.J. Fertillet – (n° corde 5) 1
- 1860 **Iseult**, f, b.f, 3 ans, par Dandy Man IRE et Zamorano IRE (Teofilo IRE), 54^{1/2} k, p, (7 000), Elevage Pierre Levesque (Y. Barille) – (n° corde 10) 2
- Lanouee**, f, b, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Action Premiere [Act One (GB)], 54^{1/2} k (51 k), (7 000), GAEC de Clairefontaine (H. Lebouc), J. Boissard (s) – (n° corde 6) 3
- 1681 **Peyton Place**, f, b, 3 ans, par Sidestep AUS et Normanna IRE (Elusive City USA), 56^{1/2} k (57 k), (9 000), U. Saini-Fasanotti (T. Speicher), P. Decouz (s) – (n° corde 4) 4
- 1610 **Taliouina**, f, b, 3 ans, par Lucayan et Market Trend GB (Selkirk USA), 54^{1/2} k (51 k), (7 000), M^{me} B. Winkler (A. Barzalona), L. Gadbin (s) – (n° corde 8) 5
- 1522 **Samba Boy**, h, 3 ans, 56 k (53^{1/2} k), p, (7 000), B. Raber (d'O. Andigne), L. Gadbin (s) – (n° corde 9) 6
- 1643 **Avendar**, f, 3 ans, 54^{1/2} k, (7 000), E. Alhtoushi (J. Guillochon), HA. Pantall – (n° corde 11) 7
- 1643 ³ **Mia Lady (GB)**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, p, (9 000), D. Cole (C. Grosbois) – (n° corde 2) 8
- 1681 **Rocker Girl**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, p, (9 000), European Bloodstock Management (E. Etienne), G. Pannier – (n° corde 7) 9
- 1860 **Coco**, f, 3 ans, 54^{1/2} k, p, (7 000), B. Raber (D. Boche), L. Gadbin (s) – (n° corde 1) 10

10 partants ; 27 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 218 €

Certif. vétérinaire : Daraya Emery

nez, tête, courte tête, 2 long, encolure, 3 long 1/2, encolure, 8 long 1/2, 3 long 1/2.

4 000 € – 1 600 € – 1 200 € – 800 € – 400 €

Primes aux éleveurs :

- 640 € Scea La Reignière, Suc. De Moratalla.
 192 € Elevage Pierre Levesque, Ecurie Thomas Levesque, M^l Marie-Laure Collet, M^l Sophie Prugnaud, M^l Marylene Collet, Jean Collet.
 128 € Umberto Saini-Fasanotti.
 64 € Ecurie Pandora Racing, Ahmed Mouknass.

Temps total : 1'52"78"

Le cheval IMAGINE CLERMONT a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Le cheval ROCKER GIRL a été autorisé à être monté au box.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Yoann BARILLE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (6 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Hugo LEBOUC en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (6 coups).

1971 4753 **PRIX BMI SOL EQUESTRE** 1 800 m

(Handicap de catégorie - Cavalières & Gentlemen-Riders)

(Classe 4)

9 000 € (4 500, 1 800, 1 350, 900, 450) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 25 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

A la clôture définitive des partants, le poids minimum ne sera pas inférieur à 63 k.

Pour Gentlemen-riders et Cavalières.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 800 m env.

Référence : +47.

	Gynt Cairn , f, b, 6 ans, par Peer Gynt JPN et Barnenez (Slickly), 67 ^{1/2} k (66 k), p, M ^{me} M. Bruere (M ^{me} M. Bruere), M ^{me} M. Bruere – (n° corde 4)	1		
1675	Fan Zone , f, al, 5 ans, par Zizany IRE et Queen'S Garden USA (Kingmambo USA), 68 k, ♂, M ^{me} B. Winkler (Max. Denuault), L. Gadbin (s) – (n° corde 9)	2		
24	Saglyacat , f, b, 6 ans, par Hurricane Cat USA et Saglyana (Sagamix), 71 ^{1/2} k, R. Bedouet (F. Gautier), N. Chevalier – (n° corde 11)	3		
1647	Dantzig Chop , h, b, 6 ans, par Panis USA et Remember Mix [Desert Style (IRE)], 63 k, ♂, Y. Duprat (S. Bouyssou), W. Walton – (n° corde 6)	4		
1736	Premier Avril , h, b, 9 ans, par Panis USA et Zanakara [Octagonal (NZ)], 67 k, ♂, J.C. Daoudal (L. Brechet) – (n° corde 5)	5		
1524	Valentine Mist IRE , f, 9 ans, 67 k (65 ^{1/2} k), φ, J. Grassick (M ^{me} M. Lemartinel), J. Grassick – (n° corde 2)	6		
1736	Queencity , f, 4 ans, 72 k (70 ^{1/2} k), Haras de Sainte Gauburge (M ^{me} T. Menuet), J. Boisnard (s) – (n° corde 10)	7		
1736	Lloyd IRE , h, 4 ans, 69 k (67 ^{1/2} k), M ^{me} MB. Boche (M ^{me} M. Bourillon) – (n° corde 13)	8		
1257	Miengo , h, 5 ans, 66 k (64 ^{1/2} k), φ, M ^{me} MA. Levesque (M ^{me} M. Bourgeois), M ^{me} MA. Levesque – (n° corde 14)	9		
1801	Cosquer Vras , h, 5 ans, 70 ^{1/2} k (69 k), S. Menand (M ^{me} L. Le Geay), S. Menand – (n° corde 8)	10		
1706	Galiano , h, 5 ans, 69 ^{1/2} k (68 k), p, PS Team (M ^{me} A. Perles), A. Kahn (s) – (n° corde 3)	–		
1743	Trempolina , f, 5 ans, 67 ^{1/2} k, ♂p, Ecurie R.E. (T. Marlin), P.J. Fertillet – (n° corde 7)	–		
1769	Tirolienne (IRE) , f, 4 ans, 69 k (67 ^{1/2} k), M ^{me} MB. Boche (M ^{me} A. Peltier) – (n° corde 1)	–		
	Villa Caprara , f, 8 ans, 64 ^{1/2} k, M ^{me} M. Tillet (Thi. Journiac), M ^{me} M. Tillet – (n° corde 12)	–		
	14 partants; 45 eng.; 14 part def. – Total des entrées: 325 € Chev. élim.: Saga Daydream, Barssa Noire Chev. retir.: Rajamsyl, Peintre Francais, Chief'S App, Sharela 1 long 1/2, 1 long, tête, 1 long, 2 long, 1 long, encolure, 1/2 long, 1 long. 4500€ – 1 800€ – 1 350€ – 900€ – 450€ Primes aux propriétaires: 1 417 € Gynt Cairn. 729 € Fan Zone. 425 € Saglyacat. 283 € Dantzig Chop. 141 € Premier Avril. Primes aux éleveurs: 769 € Marc Augereau. 328 € Gaec Campos, Terrains D'Avilly St Leonard. 230 € Bernard Le Roux. 153 € Alain Chopard, M ^{me} Florence Troadec. 76 € Aksam Khaddam. Temps total: 1'52"24" Le cheval SAGLYACAT a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
1972	PRIX YVES LE GUALES DE MEZAUBRAN (Classe 4)	1 800 m		
	9500 € (4 750, 1 900, 1 425, 950, 475) – dotation France Galop Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans , n'ayant pas reçu une allocation de 5.500, depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus. Poids : 57 k . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus : 1 k. par 4.000 euros. Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix. Plat, Dist. 1 800 m env.			
1484	Rougegarde , h, b, 4 ans, par Red Dubawi (IRE) et Krestena (Kendor), 61 k (59 ^{1/2} k), Δp, M ^{me} de JH. Chevalier (M. Justum), de P. Chevalier – (n° corde 5)	1		
289	Hygrove Bec , f, b, 4 ans, par Planteur (IRE) et Hygrove Welshlady IRE (Langfuhr CAN), 57 ^{1/2} k (54 k), M ^{me} B. Winkler (A. Barzalona), L. Gadbin (s) – (n° corde 8)	2		
1733	King Wooty , h, b, 4 ans, par Wootton Bassett GB et Kerosene Noire [Redback (GB)], 60 k (56 ^{1/2} k), φ, M ^{me} L. Dareoux (H. Lebouc), J. Boisnard (s) – (n° corde 2)	3		
	Kensana (IRE) , f, b, 4 ans, par Rock Of Gibraltar IRE et Pinaruh [Iffraaj (GB)], 56 ^{1/2} k (54 k), Salabi Racing (C. Guitraud), Y. Barberot (s) – (n° corde 6)	4		
1523	Locked N' Loaded GB , h, b, 4 ans, par Morpheus GB et La Roumegue USA (Henrythenavigator USA), 60 k (57 ^{1/2} k), Δp (d'O. Andigne) – (n° corde 7)	5		
1228	By My Side (IRE) , f, 4 ans, 58 ^{1/2} k (55 k), Fair Salinia Ltd (L. Carboni), P. & J. Brandt (s) – (n° corde 4)	6		
1523	Anamorpose , f, 4 ans, 58 ^{1/2} k, Δ, Fam. Famille Moussac (C. Grosbois), A. Couetil (s) – (n° corde 10)	7		
1352	Miss Black IRE , f, 4 ans, 55 ^{1/2} k, ♂, M ^{me} AM. Poirier (J. Guillochon), HA. Pantall – (n° corde 9)	8		
1523	Dover Light GB , h, 4 ans, 58 k, φ, J. Grassick (D. Boche), J. Grassick – (n° corde 1)	9		
1686	Glaneur (IRE) , h, 4 ans, 59 k, Haras de La Perelle (S. Breux), FH. Graffard (s) – (n° corde 12)	10		
1161	Sea Of Doves IRE , f, 4 ans, 55 ^{1/2} k (53 k) (B. Marie), R. Grochowicki – (n° corde 3)	–		
	Mab Soulogne , h, 4 ans, 57 k (54 ^{1/2} k), JC. Arpin (L. Rousset), XL. Le Stang – (n° corde 11)	–		
	12 partants; 38 eng.; 12 part def. – Total des entrées: 444 € 3 long 1/2, 2 long, 2 long 1/2, 1 long, 1 long 1/4, 1 long, tête, 1 long, 1/2 long. 4750€ – 1 900€ – 1 425€ – 950€ – 475€ Primes aux propriétaires: 1 923 € Rougegarde. 769 € Hygrove Bec. 577 € King Wooty. 384 € Kensana (Ire). 192 € Locked N' Loaded Gb, prime non attribuée. Primes aux éleveurs: 867 € M ^{me} Dominique Sepulchre. 346 € David Huw Francis. 260 € M ^{me} Laurence Dareoux. 113 € Le Haras Sc. 40 € Nick Bradley Bloodstock, prime non attribuée. Temps total: 1'49"27" Le cheval HYGROVE BEC a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course. A l'issue de la course, les Commissaires ont sanctionné le jockey Luca CARBONI par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours, pour ne pas avoir suffisamment conservé sa ligne et avoir ainsi mis en difficulté trois autres concurrents.			
1973	PRIX CHEZ ALICE SANDWICHERIE (À réclamer valeur handicap - Apprentis & Jeunes Jockeys) (Classe 4)	2 500 m		
	8000 € (4 000, 1 600, 1 200, 800, 400) – dotation France Galop Pour tous chevaux de 4 ans , ayant une valeur égale ou inférieure à 32 k. et mis à réclamer pour 6.000, 8.000 ou 10.000. Poids : 56 k . Les chevaux mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k. pour 10. 000 4 k. En outre, tout gagnant depuis le 6 septembre dernier inclus, portera 2 k. Pour Apprentis et Jeunes Jockeys. Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop sont applicables dans ce prix. Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix. Plat, Dist. 2 500 m env.			
1605	Antaios , m, b, 4 ans, par Soldier Hollow GB et Aletheia (IRE) (Teofilo IRE), 58 k (55 ^{1/2} k), p, (8 000), E. Schwaiger (B. Marie), M. Munch (s) – (n° corde 2)	1		
1747	Chelsee , h, gr, 4 ans, par Slickly et Kawneese (Kendor), 56 k (53 ^{1/2} k), (6 000), M. Agelou (C. Raimbault), S. Gouvaze (s) – (n° corde 5)	2		
1750	Kaptain Nordik , h, b, 4 ans, par Sri Putra GB et Ka Nordik (Myrakalu), 58 k (55 ^{1/2} k), p, (8 000), N. Leenders (M. Justum), N. Leenders – (n° corde 3)	3		
1776	Tayouma , f, b, f, 4 ans, par Sommerabend GB et Mayouta (Highest Honor), 56 ^{1/2} k (53 k), (6 000), M ^{me} A. Boisnard (M ^{me} L. Oger), J. Boisnard (s) – (n° corde 8)	4		
1485	Milos Emery , h, b, 4 ans, par Air Chief Marshal IRE et L'Etoile Du Soir (Carlotamix), 60 k (57 ^{1/2} k), (10 000), M ^{me} B. Dahm (A. Barzalona), M ^{me} B. Dahm – (n° corde 9)	5		
1750	Geographe , h, 4 ans, 56 k (54 k), (6 000), A. Ramet (s) (T. Blanchouin), A. Ramet (s) – (n° corde 4)	6		
	Shamdak , h, 4 ans, 58 k (55 ^{1/2} k), ♂p, (8 000), Ecurie Jab (d'O. Andigne), E. & G. Leenders (s) – (n° corde 6)	7		
78	Adorata , f, 4 ans, 58 ^{1/2} k (56 k), ♂p, (10 000), M ^{me} C. Poupard (M ^{me} C. Poirier), S. Gouyette (s) – (n° corde 1)	8		
1563	Annodyme , f, 4 ans, 58 ^{1/2} k (56 k), ♂, (10 000), M ^{me} F. Head (H. Lebouc), Chr. Head (s) – (n° corde 7)	9		
	9 partants; 14 eng.; 2 eng. sup.; 9 part def. – Total des entrées: 177 € Eng. Sup.: Tayouma 3 long 1/2, encolure, 2 long 1/2, 1 long 1/2, 3 long, 2 long, 1 long, 2 long. 4000€ – 1 600€ – 1 200€ – 800€ – 400€ Primes aux propriétaires: 1 620 € Antaios. 648 € Chelsee. 486 € Kaptain Nordik. 324 € Tayouma. 162 € Milos Emery.			

Primes aux éleveurs :

- 477 € Concept Real Ag.
 292 € Michel Agelou.
 219 € Norbert Leenders, M^{me} Alexia Leenders, M^{me} Veronique Van Den Broele.
 146 € M^{me} Agnes Capocassale.
 73 € Ecurie Nicolas Taudon, Thierry Tailleux.

Temps total : 2'40"15"

Le cheval ANTAIOS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Réclamation attribuée après tirage au sort à Mr Eric LERAY, les deux bulletins étant identiques à 8000 Euros pour le cheval ANTAIOS.

1974 ⁴⁷⁵⁴ **PRIX CHARIER TP NOZAY** **2 500 m**
 (À réclamer valeur handicap - Cavalières & Gentlemen-Riders)
 (Classe 4)

7000 € (3500, 1400, 1050, 700, 350) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant une valeur égale ou inférieure à 32 k. et mis à réclamer pour 6.000, 8.000 ou 10.000. **Poids : 65 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k. ; 10.000 4 k. En outre, tout gagnant depuis le 6 septembre de l'année dernier inclus portera 2 k.

Pour Gentlemen-riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 500 m env.

- 1745** **Plume Du Houley**, f, b, 6 ans, par Planteur (IRE) et Polyegos (IRE) (Hawk Wing USA), 63^{1/2} k (62 k), φ, (6 000), M^{me} J. Mercier (M^{me} J. Mercier), M^{me} J. Mercier – (n° corde 4) **1**
- 1651** **Danny Dancer**, h, b, 7 ans, par Archange D'Or (IRE) et Icontournable (Grand Seigneur), 67 k (65^{1/2} k), (8 000) (M^{me} M. Lemartinel), R. Grochowicki – (n° corde 10) **2**
- 1345** ⁴ **Testigreat**, f, b, 5 ans, par Pedro The Great USA et Testigos (IRE) (Loup Solitaire USA), 63^{1/2} k (60 k), φ, (6 000), A. Pigeon (M^{me} A. Peltier) – (n° corde 9) **3**
- Full Court Press IRE**, h, b, 8 ans, par Frozen Power IRE et Share The Feeling IRE (Desert King IRE), 65 k, φ, (6 000), W. Van Der Auwera (F. Gautier), N. Chevalier – (n° corde 7) **4**
- 1776** ⁴ **Cocktail Dangereux**, h, b.f, 5 ans, par Planteur (IRE) et Southwold (Take Risks), 65 k (63 k), φ, (6 000), Y. Chanteux (L. Brechet), S. Gouyette (s) – (n° corde 8) **5**
- Sidelskie**, f, 7 ans, 65^{1/2} k (64 k), φ, (8 000), J. Juillet (M^{me} T. Menuet), W. Menuet (s) – (n° corde 3) **6**
- 1627** ³ **Sirparis**, h, 8 ans, 71 k (69 k), φ, (10 000), S. Gouyette (s) (Thi. Journiac), S. Gouyette (s) – (n° corde 2) **7**
- 1346** ⁵ **Clear Man IRE**, h, 5 ans, 65 k (61^{1/2} k), φ, (6 000), D. Cummins (M^{me} M. Bourgeois) – (n° corde 1) **8**
- 1631** ¹ **Beau Valley GB**, h, 8 ans, 67 k, φ, (6 000), P. Patanchon (S. Bouyssou), W. Walton – (n° corde 5) **9**
- Out East USA**, h, 7 ans, 65 k (63^{1/2} k), φ, (6 000), Gil. Richard (M^{me} M. Bourillon), C. Lecrivain – (n° corde 6) **tbé**

10 partants ; 27 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 172 €
 courte tête, 3/4 long, nez, nez, 3/4 long, 3 long 1/2, 3 long, 4 long 1/2.
 3500€ – 1400€ – 1050€ – 700€ – 350€

Primes aux propriétaires :

- 1 102 € *Plume Du Houley*.
 441 € *Danny Dancer*.
 425 € *Testigreat*.
 220 € *Full Court Press Ire*, prime non attribuée.
 141 € *Cocktail Dangereux*.

Primes aux éleveurs :

- 598 € Gaston Hebert, M^{me} Florence Bellenger.
 239 € Daniel Lenfant, Daniel Kalfon.
 191 € Alain Pigeon.
 91 € John Malone, prime non attribuée.
 63 € M^{me} Isabelle Corbani.

Temps total : 2'43"90"

Le cheval PLUME DU HOULEY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Le cheval OUT EAST, s'étant cabré à la sortie des boîtes de départ, a fait chuter son jockey Mathilde BOURILLON.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Justine MERCIER en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache.

1975 ⁴⁷⁵¹ **PRIX LOXAM HERIC** **2 500 m**
 (Classe 4)
 Réservée F.E.E.
9500 € (4750, 1900, 1425, 950, 475) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, nés et élevés en France, n'ayant pas reçu une allocation de 5.500 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus : 1 k. par 4.000 reçus

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 500 m env.

- 1207** **Juste Like**, f, b, 4 ans, par Sri Putra GB et Toamasina [Marju (IRE)], 56^{1/2} k, φ, M^{me} P. David (C. Grosbois), A. Couetil (s) – (n° corde 7) **1**
- 1161** **Dolores Del Rio**, f, al, 4 ans, par Rio De La Plata USA et Isla Vista [Sulamani (IRE)], 58^{1/2} k (57 k), φ, C. Humphris (C. Guitraud), de P. Chevigny – (n° corde 4) **2**
- 1584** ⁵ **Hermine Du Roc**, f, gr, 4 ans, par Silver Frost (IRE) et Val'Luna [Valanour (IRE)], 56^{1/2} k, φ, S. Seignoux (J. Guillochon), M^{me} V. Seignoux – (n° corde 13) **3**
- 1750** ³ **Cat Mary**, h, b, 4 ans, par Hurricane Cat USA et Mary Montagu IRE (Danahill Dancer IRE), 60 k (57^{1/2} k), φ, A. Glaziou (M^{me} C. Poirier), S. Gouyette (s) – (n° corde 5) **4**
- 1404** **Balong Bay**, f, b, 4 ans, par Fuisse et Belle Espionne [Balleroy (USA)], 55^{1/2} k (52 k), M^{me} N. Martin Lechot (A. Barzalona), L. Gadbin (s) – (n° corde 6) **5**
- 1742** **Oker Bane**, m, 4 ans, 57 k (54^{1/2} k), φ, E. Leray (s) (H. Lebouc), E. Leray (s) – (n° corde 11) **6**
- 1750** ² **Falcaime**, f, 4 ans, 56^{1/2} k, S. Renaud (E. Etienne), S. Renaud – (n° corde 8) **7**
- 1747** ⁵ **Sashemy**, f, 4 ans, 56^{1/2} k (55 k), φ, M^{me} F. Guimard (M. Justum), F. Monnier (s) – (n° corde 1) **8**
- 1492** **Tosca Du Lemo**, f, 4 ans, 55^{1/2} k, φ, A. Le Clerc (s) (L. Brechet), A. Le Clerc (s) – (n° corde 3) **9**
- 1750** **Rebel Davier**, f, 4 ans, 55^{1/2} k (53 k), φ, F. Guillossou (M^{me} C. Le Gland), F. Guillossou – (n° corde 12) **10**
- Herico**, h, 4 ans, 57 k (54^{1/2} k), E. Leray (s) (L. Roussel), E. Leray (s) – (n° corde 2) **-**
- 1750** **Sooke**, h, 4 ans, 57 k, JL. Mace (Y. Barille), JL. Mace – (n° corde 10) **-**
- Inattendu Family**, h, 4 ans, 57 k, φ, A. Sagot (D. Boche), A. Sagot – (n° corde 9) **-**
- Hardico**, h, 4 ans, 57 k, ★, M^{me} S. Rousselle (G. Bon), M^{me} S. Rousselle – (n° corde 14) **-**

14 partants ; 41 eng. ; 14 part def. – Total des entrées : 407 €

Chev. élim. : *Lost My Mind*, *Zofio Florentino*

3/4 long, 1 long 3/4, courte tête, courte tête, 1 long 1/4, 1 long, courte tête, 2 long 1/2, 2 long.

4750€ – 1900€ – 1425€ – 950€ – 475€

Primes aux éleveurs :

- 617 € Roger-Yves Simon, Nicolas Simon, Pascal-Gerard Mahe, M^{me} Nathalie Mahe.
 247 € Sca La Perrigne, Cyril Humphris.
 185 € M^{me} Martine Dutertre, M^{me} Bernadette Dutertre.
 123 € Fernand Krief.
 61 € M^{me} Nadine Martin Lechot, M^{me} Marjorie Beck, M^{me} Amandine Lechot, Jean-Philippe Lechot.

Temps total : 2'44"85"

Le cheval JUSTE LIKE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

ROYAN-LA PALMYRE

0528 157

dimanche 6 juin 2021

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Jean Michel LEDUC – Daniel BREJOU – Olivier FAURE

1976 ⁵⁰²⁰ **PRIX CREDIT MUTUEL** **2 900 m**
 Réservée F.E.E.

8500 € (4250, 1700, 1275, 850, 425) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 3 ans, nés et élevés en France, n'ayant, en plat, jamais gagné une Course Filière Obstacle ni reçu une allocation (Course Filière Obstacle exceptée) et n'ayant, en obstacle, ni gagné ni couru deux fois. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en places : 1 k. par 2.000 reçus.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses ne sont pas applicables dans ce prix.

DEPART AUX ELASTIQUES

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 900 m env.

- In This World**, m, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Maia Royale [Muhtathir (GB)], 66 k, p, Ecurie Victoria Dreams (*J. Delaunay*), JPh. Dubois – (n° corde 4) 1
- Fil Dor**, m, gr, 3 ans, par Doctor Dino et La Turbale (Ange Gabriel), 66 k, p, A. Brown (*T. Henderson*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) – (n° corde 8) 2
- 1486 3 As If By Magic**, f, b, 3 ans, par Davidoff GER et Magic Shoes IRE (Manduro GER), 64^{1/2} k, Δp, M^{me} DL. Hooper (*M. Foulon*), P. Journiac – (n° corde 12) 3
- Striking**, h, b, 3 ans, par Equiano et Distinctive Look IRE (Danehill USA), 66 k, Wertheimer & Frere (*S. Martino*), Ed. Montfort (s) – (n° corde 5) 4
- Crache Coeur**, f, al, 3 ans, par Doctor Dino et Celebre Fragance [Peintre Celebre (USA)], 64^{1/2} k, p, Boultebee Brooks Ltd (*C. Cadel*), M. Mescam (s) – (n° corde 1) 5
- 1648 Like A Lion**, h, 3 ans, 66 k (64^{1/2} k), φ, J. Baudron (*M^{me} C. Prichard*), L. Baudron (s) – (n° corde 6) 6
- 1486 Aubina (IRE)**, f, 3 ans, 64^{1/2} k, ⊗, G. Heald (*L. Rousseau*), HA. Pantall – (n° corde 11) 7
- Qualata**, h, 3 ans, 66 k, de CH. Chaudenay (*J. Cabre*), J. Boissard (s) – (n° corde 10) 8
- 1621 Brulante (IRE)**, f, 3 ans, 64^{1/2} k (63 k), ⊗p, Wertheimer & Frere (*M^{me} E. Cieslik*), C. Ferland (s) – (n° corde 3) 9
- Bulle De Diamant**, f, 3 ans, 64^{1/2} k, Ecurie Jules Ouaki (*M. Forest*), D. Henderson – (n° corde 7) 10
- 10 partants; 22 eng.; 1 eng. sup.; 12 part def. – Total des entrées: 272 €
Eng. Sup.: *Fil Dor*
Certif. vétérinaire: *Ines Des Pictons*
2 long ½, 1 long ½, 2 long ½, 5 long, 1 long ¼, ½ long, 7 long, 3 long, 8 long.
4250€ – 1 700€ – 1 275€ – 850€ – 425€
- Primes aux éleveurs:
680 € Jean-Philippe Dubois.
272 € M^{me} Henri Devin.
204 € M^{me} Debra Hooper.
102 € Wertheimer & Frere.
68 € Frederic Duvivier, Gilles Defontaine.
- Temps total: 3'17"20"
- Les Commissaires ont, après enquête et audition du représentant de la Société d'entraînement Jean-Philippe DUBOIS, représentée par son jockey Teddy VABOIS, interdit au hongre PETIT TONNERRE de participer à la course, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification ne permettant pas d'établir qu'il a reçu les injections de rappel contre la rhinopneumonie dans les conditions fixées par l'article 135 et 136 du Code des Courses au Galop, et ont sanctionné l'entraîneur, la Société d'entraînement Jean-Philippe DUBOIS par une amende de 150 euros.
- La pouliche INES DES PICTONS a été déclarée non partante pour raison vétérinaire.
- Le poulain FIL DOR a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1977 5021 PRIX DE LA VILLE DE SAINT-PALAIS-SUR-MER 2 300 m
(Anglo-Arabs 37,5 % et plus)
Réservée F.E.E.

- 12000 €** (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 37,5 % de sang arabe et n'ayant pas reçu 22.000 en victoires et places. **Poids: 58 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places: 1 k par 4.000. En outre, les chevaux comptant au moins 50 % de sang arabe recevront 3 k.
- Les remises de poids pour les Apprentis et les Jeunes Jockeys ne sont pas applicables dans ce prix.**
- Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**
- Plat, Dist. 2 300 m env.

- 1809 Hindilayan**, m, b.f, 4 ans, par Carghese Des Landes et Hindilaya (Jebeland Pontadour), 58 k, ⊗p, D. Clos (*C. Cadel*), L. Larrigade – (n° corde 7) 1
- 1809 2 Mangho**, h, al, 4 ans, par Zamouncho et Mangara (Khanjer Joli), 62 k (60^{1/2} k), ⊗, Haras du Bosquet (*M^{me} L. Le Pemp*), D. Guillemin (s) – (n° corde 1) 2
- 1349 3 Helia De La Brunie**, f, b, 4 ans, par Frisson Du Pecos et Aloa De La Brunie (Carghese Des Landes), 58^{1/2} k, ⊗p, J. Cruzillac (*M. Forest*), M^{me} C. Courtade – (n° corde 5) 3
- 1349 4 Giga Super**, h, b, 5 ans, par Carghese Des Landes et Felee (Hasa), 55 k, M^{me} S. Moutet-Fortis (*M. Foulon*), SR. Simon – (n° corde 10) 4
- Voix Divine**, f, b, 4 ans, par Gnome et M'Dame Pierre (Mangarose), 59^{1/2} k, M. Thabuteau (*G. Trolley de P.*), M. Thabuteau – (n° corde 2) 5

- 1349 Feijoa Du Pecos**, f, 4 ans, 58^{1/2} k (57 k), Ecurie du Gave (*M^{me} C. Prichard*), SR. Simon – (n° corde 9) 6
- 1349 Heiva D'Escar**, f, 4 ans, 55^{1/2} k (56 k), ⊗p, P.J. Giraud (*S. Martino*), P.J. Giraud – (n° corde 4) 7
- Soliwood**, f, 5 ans, 57^{1/2} k, ⊗p, D. Lacassagne (*V. Chenet*), M^{me} M. Chiampo – (n° corde 8) 8
- Free Mobile**, f, 4 ans, 53^{1/2} k, Δ, T. Poque (*J. Delaunay*), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 3) 9
- 9 partants; 12 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. – Total des entrées: 405 €
Eng. Sup.: *Mangho*
Sans motif: *Hardy Petit*
2 long ½, 2 long ½, ½ long, courte encolure, 2 long, 9 long, 8 long, 4 long ½.
6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€
- Primes aux éleveurs:
1 080 € Didier Clos.
432 € Haras Du Bosquet.
324 € Jacques Cruzillac, M^{me} Marie Cruzillac, M^{me} Laura Cruzillac, M^{me} Martine Cruzillac.
216 € M^{me} Anne-Marie Superville-Brouques.
108 € M^{me} Marie-Noelle Thabuteau.
- Temps total: 2'31"30"
- Le cheval HINDILAYAN AA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1978 5022 PRIX CESO 2 300 m
(Anglo-Arabs 37,5 % et plus)
Réservée F.E.E.

- 12000 €** (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 37,5 % de sang arabe, n'ayant jamais gagné ni reçu 4.500 en places. **Poids: 58 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en places: 1 k par 1.000. En outre, les chevaux comptant au moins 50 % de sang arabe recevront 3 k.
- Les remises de poids pour les Apprentis et les Jeunes Jockeys ne sont pas applicables dans ce prix.**
- Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**
- Plat, Dist. 2 300 m env.

- 1473 4 Fetiche Du Pecos**, f, al, 3 ans, par Carghese Des Landes et Family (Donald Duck), 54^{1/2} k, Ecurie Team Anglo (*M. Foulon*), SR. Simon – (n° corde 4) 1
- Irun Pontadour**, m, al, 3 ans, par Frisson Du Pecos et Perle De Mestre (Hasa), 55 k (55^{1/2} k), F. Maillot (*C. Cadel*), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 7) 2
- 1807 2 Alkaline**, f, b, 3 ans, par Ragtime Pontadour et Sagone Des Landes (Donald Duck), 59^{1/2} k, φp, M. Guarnieri (*G. Trolley de P.*), M. Guarnieri – (n° corde 2) 3
- 1473 5 Labernardie**, f, al, 3 ans, par Carghese Des Landes et Silice De Roches (Khanjer Joli), 53^{1/2} k (54 k), J.C. Escalé (*M. Forest*), M^{me} C. Courtade – (n° corde 1) 4
- 1473 3 Ivory De La Brunie**, f, al, 3 ans, par Gnome et Music De La Brunie (Dan Music), 58^{1/2} k, M^{me} C. Courtade (*S. Martino*), M^{me} C. Courtade – (n° corde 5) 5
- 565 Dream Boy**, h, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), φ, J.C. Escalé (*M^{me} C. Prichard*), M^{me} C. Courtade – (n° corde 6) 6
- 6 partants; 8 eng.; 7 part def. – Total des entrées: 66 €
Certif. vétérinaire: *Tyanero*
2 long, 4 long, 2 long ½, 3 long ½, 5 long ½.
6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€
- Primes aux éleveurs:
1 080 € Haras Du Pecos.
432 € Francois Maillot.
324 € Jean-Charles Escalé.
216 € Jean-Charles Escalé.
108 € Jacques Cruzillac, M^{me} Marie Cruzillac, M^{me} Laura Cruzillac.
- Temps total: 2'33"0"

Le poulain IRUN PONTADOUR AA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

MARSEILLE-PONT-DE-VIVAUX

Réunion organisée par SOCIETE HIPPIQUE DE MARSEILLE

0609 158

lundi 7 juin 2021

Terrain STANDARD

Commissaires de courses: Hubert BRUNA – Jean-Pierre BENSUSSAN – Christine PASTOR

1979 ⁵²⁹⁴	PRIX DU CLOS GUIOT (Maiden)	1 500 m (PSF)	
	19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950) – dotation France Galop Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans , n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k . Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k. Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix. Parcours n° Z3 : Plat, Dist. 1 500 m env.		
1632 ³	Aclou , m, b.f, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Ajou (Siyouni), 58 k (55 k), G. Augustin-Normand (G. Legras), J. Reynier – (n° corde 7)	1	
1464 ⁴	Mister Grenadine , h, b, 3 ans, par Anodin (IRE) et Decision [Kentucky Dynamite (USA)], 58 k (58 ^{1/2} k), ϕ (A. Crastus), Cha. Rossi (s) – (n° corde 1)	2	
1712	Raven'S Spirit , m, b, 3 ans, par Raven'S Pass USA et Spirit Of Pearl IRE (Invincible Spirit IRE), 58 k (58 ^{1/2} k), JC. Seroul (G. Millet), J. Reynier – (n° corde 2)	3	
1696 ⁴	Nights On Broadway , m, b, 3 ans, par Night Of Thunder IRE et Xcape To Victory IRE (Cape Cross IRE), 58 k (58 ^{1/2} k), β , M ^{me} R. Moser (F. Blondel), Fred Rossi (s) – (n° corde 6)	4	
1641	Darraja , f, n.p, 3 ans, par Wootton Bassett GB et Darinja [Shamardal (USA)], 56 ^{1/2} k (57 k), P ^{csse} Z. Aga Khan (M. Forest), JC. Rouget (s) – (n° corde 4)	5	
1613 ⁵	Charlinetta , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k (57 k), β , J. Piasco (S. Ruis), C. Escuder – (n° corde 5)	6	
1386	Moon Flower , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k (55 ^{1/2} k), L. Mirto (M ^{me} A. Molins), S. Labate (s) – (n° corde 10)	7	
1613 ³	La Kahena , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k (55 ^{1/2} k), Δ β , Ch. Rossi (M ^{me} J. Marcialis), Cha. Rossi (s) – (n° corde 8)	8	
1507	Emotive , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k (53 ^{1/2} k), JC. Seroul (M ^{me} M. Germain), J. Reynier – (n° corde 3)	9	
	9 partants; 15 eng.; 10 part def. – Total des entrées: 775 € 9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€ Primes aux propriétaires: 5 130 € Aclou. 2 052 € Mister Grenadine. 1 539 € Raven'S Spirit. 1 026 € Nights On Broadway. 513 € Darraja. Primes aux éleveurs: 1 901 € Franklin Finance S.A. . 760 € Haras Du Quesnay. 373 € Jean-Claude Seroul. 248 € M ^{me} Renate Moser. 190 € Pcsse Zahra Aga Khan.		
1980 ⁵²⁹⁹	PRIX DE LA BOSQUE (Handicap divisé) (Classe 3) Première épreuve	1 500 m (PSF)	
	18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) – dotation France Galop Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus . La référence applicable dans ce Handicap sera +27. La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k. Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix. Parcours n° Z3 : Plat, Dist. 1 500 m env. Référence: +27.		
1718 ²	Iamarock IRE , f, gr, 4 ans, par The Factor USA et Endless Expanse IRE (Red Ransom USA), 55 ^{1/2} k (56 k), \otimes , Ecurie Thomas Levesque (K. Barbaud), F. Vermeulen (s) – (n° corde 3)	1	
1871 ¹	Pedro The First , h, b, 6 ans, par Pedro The Great USA et Pink Candie [Fath (USA)], 58 k (58 ^{1/2} k), β , F. Leblanc (S. Ruis), N. Caullery – (n° corde 7)	2	
1817	Kenartic , h, gr, 7 ans, par Slickly et Vivartic [Verglas (IRE)], 60 k (60 ^{1/2} k), Ecurie Gribomont (G. Millet), Cé. Rossi – (n° corde 2)	3	
1716	The Chosen One , m, b, 5 ans, par Cacique IRE et Istriane (IRE) (Slickly), 57 k (56 k), D. Fernandez-Ortega (H. Boutin), M. Boutin (s) – (n° corde 5)	4	
1428 ¹	Vautrin (IRE) , 6 ans ODYSSEE DU CELLIER, 57 k (56 k), β , P. Widloecher (M ^{me} F. Valle Skar), M. Boutin (s) – (n° corde 11)	5	
1555	Villa Royale , f, 4 ans, 60 k (59 k), ϕ β , R. Sorrentino (M ^{me} A. Molins), S. Labate (s) – (n° corde 6)	6	
797	Makalia (IRE) , f, 5 ans, 57 k (57 ^{1/2} k), β , F. Boualem (G. Champier), F. Boualem – (n° corde 4)	7	
1592 ²	Anfrati (IRE) , f, 4 ans, 61 k (59 k), β , Mario Genovese SRL (T. Ventadour), Fred Rossi (s) – (n° corde 8)	8	
1886	Edited GB , m, 4 ans, 62 ^{1/2} k (61 ^{1/2} k), ϕ β , D. Grondin (M ^{me} J. Marcialis), Cha. Rossi (s) – (n° corde 12)	9	
1597	Tag , h, 4 ans, 58 k (58 ^{1/2} k), G. Lancry (I. Mendizabal), M. Planard – (n° corde 13)	10	
1330 ⁵	Mystical Prince , h, 8 ans, 57 ^{1/2} k (56 ^{1/2} k), \otimes β , P. Bouchara (M ^{me} M. Velon), C. Escuder – (n° corde 9)	–	
1718	Moni , h, 5 ans, 62 ^{1/2} k (59 ^{1/2} k), J. Khalifa (M ^{me} L. Antonioti), M. Planard – (n° corde 10)	–	
	12 partants; 29 eng.; 2 eng. sup.; 13 part def. – Total des entrées: 1483 € Eng. Sup.: Anfrati (IRE), Edited GB tête, 1 long, encolure, courte encolure, courte tête, 1/2 long, 1 long, 1 long. 9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€ Primes aux propriétaires: 3 645 € Iamarock Ire, prime non attribuée. 1 134 € Pedro The First. 850 € Kenartic. 729 € The Chosen One. 283 € Vautrin (Ire). Primes aux éleveurs: 765 € Irish National Stud Cy Ltd, prime non attribuée. 615 € Claude Memran. 461 € Jean-Francois Gribomont. 214 € Famille Rothschild. 100 € Famille Rothschild. Temps total: 1'29"36" La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop. Le hongre KENARTIC a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
1981 ⁵²⁹⁶	PRIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (Handicap de catégorie) (Classe 3)	1 500 m (PSF)	
	18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) – dotation France Galop Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans . Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 32 k. La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 59 k. Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix. Parcours n° Z3 : Plat, Dist. 1 500 m env. Référence: +27.		
1020	Hey Man , m, al, 3 ans, par Hunter'S Light IRE et Lasdramad [Mount Nelson (GB)], 58 k (58 ^{1/2} k), LH (F. Blondel), Fred Rossi (s) – (n° corde 3)	1	
1613 ¹	Sapiens , m, b, 3 ans, par Lawman et Maria Gabriella (IRE) (Rock Of Gibraltar IRE), 59 k (59 ^{1/2} k), JC. Seroul (G. Millet), J. Reynier – (n° corde 8)	2	
1814	Otambura IRE , f, b, 3 ans, par Kingman GB et Kambura (Literato), 56 ^{1/2} k (57 k), ϕ β , J.L. Fonteyne (A. Crastus), C. Escuder – (n° corde 2)	3	
1717	Midrand , m, b.f, 3 ans, par Morandi et Kitty Hawk GB (Danehill Dancer IRE), 56 k (56 ^{1/2} k), \otimes β , Le Haras de La Gousserie (S. Ruis), Fred Rossi (s) – (n° corde 5)	4	
1780	Miss Cayssie , f, b, 3 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Massagena [American Post (GB)], 58 k (58 ^{1/2} k), ϕ β , M ^{me} C. Martina (S. Maillot), N. Perret (s) – (n° corde 6)	5	
1681	Imperial Scam , f, 3 ans, 54 k (54 ^{1/2} k), β , V. Devillars (G. Guedj-Gay), V. Devillars – (n° corde 11)	6	
1544	Go Gipsy , f, 3 ans, 56 k (56 ^{1/2} k), ϕ β , R. Shaykhtudinov (K. Barbaud), G. Alimpinis – (n° corde 7)	7	
1213	Takamaka , f, 3 ans, 58 k (57 k), LH (M ^{me} A. Molins), Fred Rossi (s) – (n° corde 1)	8	
1415	Biscottino , h, 3 ans, 53 ^{1/2} k (52 ^{1/2} k), Δ β , M ^{me} E. Puybouffat (M ^{me} F. Valle Skar), M. Boutin (s) – (n° corde 12)	9	
1507 ⁵	Stella Tremona GB , f, 3 ans, 55 k (53 k), M ^{me} E. Kennedy (G. Legras), J. Reynier – (n° corde 10)	10	
899	Gallardise , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k (55 ^{1/2} k), β , A. & G. Botti (s) (M ^{me} M. Velon), A. & G. Botti (s) – (n° corde 13)	–	
1709	Nestan , f, 3 ans, 55 k (55 ^{1/2} k), β , Ecurie Kura (A. Chesneau), N. Bellanger (s) – (n° corde 9)	–	
	12 partants; 23 eng.; 13 part def. – Total des entrées: 876 € 9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€		

Primes aux propriétaires :

- 4 860 € *Hey Man*.
 1 944 € *Sapiens*.
 1 458 € *Otambura Ire*, prime non attribuée.
 972 € *Midrand*.
 486 € *Miss Cayssie*.

Primes aux éleveurs :

- 1 801 € Jeremy Roux.
 471 € Jean-Claude Seroul.
 360 € Hugues Rousseau.
 229 € Howard Anthony Stroud, James F. Hanly, Trevor C. Stewart, prime non attribuée.
 180 € Eric Chevrier, M^{me} Martine Bilesimo.

1982 ⁵³⁰⁰ **PRIX DE LA BUISSONNE** **1 500 m**
(PSF)
 (Handicap divisé)
 (Classe 4)
 Deuxième épreuve

14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z3 : Plat, Dist. 1 500 m env.

Référence : +32.

- 1396** **Cassard**, h, b, 6 ans, par Air Chief Marshal IRE et Corvette GB (Araafa IRE), 60 k (60^{1/2} k), ♂♂, L. Moutiez (A. Crastus) – (n° corde 12) **1**
- 1575** **Verti Chop**, h, b, f, 8 ans, par Namid GB et Very Astair (Astair), 56^{1/2} k (55^{1/2} k), ♀, M^{me} R. Labate (M^{me} A. Molins), S. Labate (s) – (n° corde 2) **2**
- 1329** ³ **Bissin**, h, b, 7 ans, par Air Chief Marshal IRE et Cormeilles GB (Dubawi IRE), 51 k (52^{1/2} k), ♀, M. Charleu (S. Ruis), F. Foresi – (n° corde 6) **3**
- 1817** **Kal El**, m, b, 4 ans, par Toronado (IRE) et Al Zubarah GB (Exceed And Excel AUS), 58^{1/2} k (59 k), ♂♂, G. Duca (G. Millet), C. Escuder – (n° corde 3) **4**
- 1816** ² **Green View**, h, b, 5 ans, par Sommerabend GB et Sorpresa [Octagonal (NZ)], 58 k (58^{1/2} k), ♀, P. Bonnefoy (S. Maillot), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 7) **5**
- 1508** **Mister Jingle**, h, 4 ans, 59 k (59^{1/2} k), ♂♂, L. Mirto (I. Mendizabal), S. Labate (s) – (n° corde 13) **6**
- 1816** **Alkaid**, h, 4 ans, 57 k (57^{1/2} k), ♂♂, O. Martinelli (F. Blondel), C. Escuder – (n° corde 1) **7**
- 1769** **Silencious**, f, 4 ans, 55^{1/2} k, ♂, H. Boutin (H. Boutin), M. Boutin (s) – (n° corde 8) **8**
- 1605** **Epergne**, f, 4 ans, 58^{1/2} k (57^{1/2} k), ♂♂, A. Canavero (G. Legras), M^{me} M. Scandella-Lacaille – (n° corde 9) **9**
- 1795** ¹ **Lavinia Rose GB**, f, 8 ans, 57^{1/2} k (58 k), ♂♂, G. Alimpinisis (K. Barbaud), G. Alimpinisis – (n° corde 11) **10**
- 1783** **Campione**, h, 9 ans, 51 k (51^{1/2} k), ♂♂, J. Fievez (M^{me} M. Velon), C. Escuder – (n° corde 5) **-**
- 1795** **Danarosa IRE**, h, 7 ans, 51 k (52 k), ♀, V. Devillars (G. Guedj-Gay), V. Devillars – (n° corde 4) **-**
- Ragazzino**, h, 6 ans, 51 k (50^{1/2} k), S. Philippot (M^{me} M. Brunelli), S. Philippot – (n° corde 10) **-**

13 partants ; 13 eng. ; 13 part def. – Total des entrées : 400 €

5 long, 1 long 1/2, courte encolure, 2 long, 1 long 1/2, encolure, 1 long, tête, 1/2 long.

7 000€ – 2 800€ – 2 100€ – 1 400€ – 700€

Primes aux propriétaires :

- 2 205 € *Cassard*.
 882 € *Verti Chop*.
 661 € *Bissin*.
 567 € *Kal El*.
 283 € *Green View*.

Primes aux éleveurs :

- 1 196 € Thomas Cunnane.
 478 € Alain Chopard.
 358 € M^{me} Loic Malivet.
 167 € Al Amriyah Bloodstock.
 127 € Michel Guillois, Johann Travers, M^{me} Valerie Travers, Cesare Siretti.

Temps total : 1'29"83"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Suite à un problème d'harnachement sur le hongre MISTER JINGLE le départ a été retardé et validé à 18h17.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Kyllan BARBAUD au sujet de la performance de la jument LAVINIA ROSE GB arrivée non placée.

L'intéressé a indiqué que la jument n'avait pas d'action, qu'elle avait eu du mal à suivre le rythme de la course et s'était retrouvée sans ressources dans le dernier tournant. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Le poulain KAL EL a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1983 ⁵²⁹⁵ **PRIX DE MALIVERNY** **2 000 m**
(PSF)
(À réclamer)

12 000 € (6 000, 2 400, 1 800, 1 200, 600) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, mis à réclamer pour 10.000 ou 14.000. Poids : 56 k. Les chevaux mis à réclamer pour 14.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant depuis le 7 janvier 2021 inclus reçu une allocation de 6.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 6.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z4 : Plat, Dist. 2 000 m env.

- 1781** ³ **November Rain**, f, b, 3 ans, par Sidestep AUS et Candidasa (Slickly), 60^{1/2} k (58^{1/2} k), ♀, (14 000), M^{me} P. Brandt (A. Chesneau), F. Vermeulen (s) – (n° corde 2) **1**
- 1184** ⁶ **Macha**, f, b, f, 3 ans, par Myboycharlie IRE et Salamanque [Medicean (GB)], 54^{1/2} k (55 k), ♀, (10 000), P. Augier (M. Forest), J.C. Rouget (s) – (n° corde 1) **2**
- 1781** **Mars GR**, h, b, 3 ans, par Schubert USA et Pieman'S Girl GB (Henrythenavigator USA), 60 k (59 k), ♀, (14 000), PP. Vasilopoulos (M^{me} M. Velon), C. Escuder – (n° corde 8) **3**
- 1717** ² **Heaven'S Fair Lady**, f, b, 3 ans, par Pedro The Great USA et Help From Heaven IRE (Titus Livius), 56^{1/2} k (57 k), ♀, (10 000), M^{me} D. Buhmann (A. Crastus), C. Escuder – (n° corde 3) **4**
- 1717** **Princesse Bomba**, f, b, 3 ans, par Prince Gibraltar et Bomba [Hannouma (IRE)], 54^{1/2} k (53^{1/2} k), (10 000) (M^{me} J. Marcialis), Cha. Rossi (s) – (n° corde 6) **5**
- 1780** **Lou Love**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (55 k), (10 000), Mbaye Niang SNC (G. Guedj-Gay), R. Chotard – (n° corde 5) **6**
- 1295** **Frauenfeld (IRE)**, h, 3 ans, 56 k (56^{1/2} k), ♀, (10 000), M. Lagasse (F. Blondel), Fred Rossi (s) – (n° corde 4) **7**
- 1780** **Carre De Soie**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (53^{1/2} k), ♂♂, (10 000), J. Uzel (M^{me} A. Molins) – (n° corde 9) **8**
- 1230** **Faucon Yaka**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (57 k), (14 000), B. Bazire (G. Millet), Cha. Rossi (s) – (n° corde 7) **9**

9 partants ; 17 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 404 €

3/4 long, courte encolure, 2 long 1/2, 1 long, courte encolure, encolure, 6 long, 1 long.

6 000€ – 2 400€ – 1 800€ – 1 200€ – 600€

Primes aux propriétaires :

- 3 240 € *November Rain*.
 1 296 € *Macha*.
 972 € *Mars Gr*, prime non attribuée.
 648 € *Heaven'S Fair Lady*.
 324 € *Princesse Bomba*.

Primes aux éleveurs :

- 1 201 € Earl Haras Du Logis, Julian Ince.
 480 € Mathieu Daguzan-Garros.
 360 € Haras Des Trois Chapelles.
 153 € I. Grivas, prime non attribuée.
 120 € Ecurie Du Sud, Charley Rossi, Cedric Rossi.

Temps total : 2'10"61"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La pouliche NOVEMBER RAIN a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1984 ⁵²⁹⁸ **PRIX DE LA TIMONE** **2 600 m**
(PSF)
(À réclamer valeur handicap - Apprentis & Jeunes Jockeys)
(Classe 4)

11 000 € (5 500, 2 200, 1 650, 1 100, 550) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, ayant une valeur égale ou inférieure à 34 k. et mis à réclamer pour 8.000 ou 11.000. Poids : 56 k. Les chevaux mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k. En outre, tout gagnant, depuis le 7 janvier 2021 inclus, portera 2 k. ; de plusieurs courses, 4 k.

Pour Apprentis et Jeunes Jockeys.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop sont applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z5 : Plat, Dist. 2 600 m env.

- 1595** **Deer Bere**, h, b.f, 8 ans, par Peer Gynt JPN et Help From Heaven IRE (Titus Livius), 58 k (56 k), p, (11 000), Ecuries Serge Stempniak (A. Chesneau), F. Vermeulen (s) – (n° corde 6)
- 1813** **Over The Guns IRE**, h, b, 5 ans, par Garswood GB et Princess Rose GB (Royal Applause GB), 56 k (54 k), p, (8 000), M. Stamatiou (M^{me} K. Boedec), C. Escuder – (n° corde 3)
- 1854** **Dilar (GB)**, f, b, 4 ans, par Makfi GB et Campanillas IRE (Montjeu (IRE)), 56^{1/2} k (54^{1/2} k), p, (11 000), G. Augustin-Normand (M^{me} M. Germain), Cha. Rossi (s) – (n° corde 4)
- 1854** **Rubeus IRE**, h, b, 4 ans, par Alhebayeb IRE et Peaceful Kingdom USA (King Of Kings IRE), 60 k (58 k), p, (8 000) (G. Legras) – (n° corde 2)
- 1751** **Risk Taker IRE**, h, al, 4 ans, par Lope De Vega IRE et What A Treasure IRE (Cadeaux Genereux GB), 58 k (56 k), (11 000), M^{me} MC. Tyssandier (T. Ventadour), N. Caullery – (n° corde 1)
- 1074** **Moral Gagnant (GER)**, h, 6 ans, 58 k (55 k), p, (11 000), D. Fernandez-Ortega (M^{me} L. Gallo), M. Boutin (s) – (n° corde 5)

6 partants ; 20 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 406 €

1 long, 1/2 long, 1 long, 5 long, 1 long.

5500€ – 2200€ – 1 650€ – 1 100€ – 550€

Primes aux propriétaires :

- 1 732 € *Deer Bere*.
891 € *Over The Guns Ire*, prime non attribuée.
668 € *Dilar (Gb)*.
445 € *Rubeus Ire*, prime non attribuée.
222 € *Risk Taker Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 940 € Sas Regnier, San Gabriel Inv. Inc. .
452 € Sarl Darpat France.
187 € T. A. Scothern, prime non attribuée.
93 € Ruskeme Ltd, prime non attribuée.
46 € Ballysax Bloodstock Ltd, prime non attribuée.

Temps total : 2'46"13"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre DEER BERE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1985 ⁵²⁹⁷ **PRIX JARDIN EN VILLE** **2 600 m**
(Handicap de catégorie) (PSF)
(Classe 3)

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 32 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 59 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z5 : Plat, Dist. 2 600 m env.

Référence : +27.

- 1387** **Horneggli**, m, b, 3 ans, par Sidestep AUS et Dauphine SAF (Rich Man'S Gold USA), 55 k (54^{1/2} k), p, M^{me} S. Midy (A. Chesneau), F. Vermeulen (s) – (n° corde 7)
- 1593** **Ja Ja Ding Dong IRE**, f, b, 3 ans, par Acclamation GB et Favourable Terms GB (Selkirk USA), 58 k (57 k), p, M^{me} E. Gilliar (M^{me} A. Molins), Fred Rossi (s) – (n° corde 3)
- 1593** **Cedou Le Pecheur**, h, b, 3 ans, par Cockney Rebel IRE et Miss Clem'S [Barathea (IRE)], 57 k (57^{1/2} k), p, (F. Blondel), Cha. Rossi (s) – (n° corde 2)
- 1446** **Lorex**, m, b.f, 3 ans, par Exosphere AUS et Sopran Lori USA (Irish River), 58 k (57 k), p, Genets SRL (M^{me} M. Velon), A. & G. Botti (s) – (n° corde 5)
- 1815** **Martin'S Jusis**, m, al, 3 ans, par Martinborough JPN et Rainbows For All IRE (Rainbows For Life CAN), 59 k (59^{1/2} k), p, M^{me} D. Buhmann (A. Crastus), C. Escuder – (n° corde 4)
- 1684** **Prince Chaparal**, h, 3 ans, 56^{1/2} k (57 k), Ecuries Serge Stempniak (K. Barbaud), F. Vermeulen (s) – (n° corde 6)
- 1652** **Polyptote**, m, 3 ans, 56 k (55^{1/2} k), p, L. Floc'H (H. Boutin), M. Boutin (s) – (n° corde 1)

7 partants ; 13 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 432 €

tête, 1 long, 1/2 long, 2 long, 5 long, tête.

9 000€ – 3 600€ – 2 700€ – 1 800€ – 900€

Primes aux propriétaires :

- 4 860 € *Horneggli*.
1 944 € *Ja Ja Ding Dong Ire*, prime non attribuée.
1 458 € *Cedou Le Pecheur*.
972 € *Lorex*.
486 € *Martin'S Jusis*.

Primes aux éleveurs :

- 1 801 € Haras D'Ecouvres.
540 € Ecurie Du Sud, Charley Rossi, M^{me} Jacques Rossi.
360 € Az. Ag. Valdironne Lualdi Lucia.
306 € Alan Byrne, Canning Bloodstock Ltd, Tinnakill Bloodstock Ltd, prime non attribuée.
270 € Ecurie Skymarc Farm.

Temps total : 2'49"73"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre CEDOU LE PECHEUR a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

NANTES

lundi 7 juin 2021

Terrain TRES SOUPLE

0137 158

Commissaires de courses : Michel HUET – Clémentine CHATILLON – Alain Le GUALES de MEZAUBRAN

1986 ⁴⁷⁵⁵ **PRIX XAVIER CEBRON DE LISLE** **1 400 m**
(Maiden)

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **2 ans**, n'ayant jamais gagné (A réclamer excepté). **Poids : 58 k**. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P2 : Plat, Dist. 1 400 m env.

- 1615** **Pedro Chop**, m, b, 2 ans, par Pedro The Great USA et Super Style GB (Ifraaj GB), 58 k (54^{1/2} k), p, M^{me} M. Sogorb (A. Gutierrez Val), P. Sogorb – (n° corde 4)
- Atanasio**, m, b, 2 ans, par Whitecliffsodover USA et Navigatrice (GB) (Aussie Rules USA), 56 k (52^{1/2} k), M. Boisnard (H. Lebauc), J. Boisnard (s) – (n° corde 7)
- 1532** **Dream Bahama**, f, b, 2 ans, par Recorder GB et Bahama Mama IRE (Invincible Spirit IRE), 56^{1/2} k, p, Passion & Dream (G. Benoist), Y. Barberot (s) – (n° corde 3)
- Everqueen**, f, b, 2 ans, par Recorder GB et Quatuor (IRE) (Kodiac GB), 54^{1/2} k, A. Doerner (D. Boche), L. Gadbin (s) – (n° corde 1)
- 1532** **Marrante**, f, gr, 2 ans, par Dark Angel IRE et Mia Capri IRE (Dalakhani IRE), 56^{1/2} k, Le Haras de La Gousserie (J. Guillochon), HA. Pantall – (n° corde 8)
- 1599** **January Moon**, f, 2 ans, 56^{1/2} k, p, M^{me} R. Plisson (Y. Rousset), Ch. Plisson (s) – (n° corde 6)
- Stay With Me**, f, 2 ans, 54^{1/2} k (52 k), p, D. Lemarie (M. Justum), N. Leenders – (n° corde 2)
- Lune D'Opale**, f, 2 ans, 54^{1/2} k, Ecurie Villebadin (A. Bernard), JV. Toux – (n° corde 5)

8 partants ; 16 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 468 €

tête, 1 long, 3/4 long, 2 long, 2 long 1/2, 7 long.

9 000€ – 3 600€ – 2 700€ – 1 800€ – 900€

Primes aux propriétaires :

- 5 670 € *Pedro Chop*.
2 268 € *Atanasio*.
1 701 € *Dream Bahama*.
1 134 € *Everqueen*.
567 € *Marrante*.

Primes aux éleveurs :

- 1 907 € Alain Chopard, Auguste Dufrenot, Aksam Khaddam.
762 € Bruno Mazure, Bruno Aderno, Tangi Saliou.
572 € Sca Elevage De Tourgeville, M^{me} Hilary Erculiani, M^{me} Pierre Lepeudry.
381 € Anton Doerner.
124 € Ecurie Des Monceaux, Lordship Stud, Kastro Stud Farm, Meridian International Sarl.

Temps total : 1'27"20"

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jeune-jockey Hugo LÉBOUC en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction - 2 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu les jockeys Yoann ROUSSET (JANUARY MOON) arrivé 6^e et Anthony BERNARD (LUNE D'OPALE) arrivé non placé en leurs explications sur un incident survenu à environ 300 mètres après le départ.

De l'examen du film de contrôle et de l'audition des jockeys précités, il résulte que la pouliche JANUARY MOON avait échappé à son jockey et contrarié, un court instant, la progression de la pouliche LUNE D'OPALE à cet endroit du parcours, cet incident n'ayant pas eu de conséquences sur l'ordre d'arrivée de la course.

Le poulain PEDRO CHOP a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1987 ⁴⁷⁵⁶ PRIX DU PARC DE L'HIPPODROME 1 600 m (Maiden)

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 600 m env.

- | | | |
|------|---|----|
| 1713 | ³ Iverna, f, n.p, 3 ans, par Triple Threat et Charlirosa [Myboycharlie (IRE)], 56 ^{1/2} k, SR. Collins (<i>T. Baron</i>), M. Brasme (s) – (n° corde 6) | 1 |
| 1607 | ³ Paris Affair IRE, h, b, 3 ans, par Frankel GB et Pacific Angel (IRE) (Dalakhani IRE), 58 k (54 ^{1/2} k), Ballymore Thoroughbred Ltd (<i>B. Marie</i>), G. Hernon (s) – (n° corde 4) | 2 |
| 1828 | ³ Love Affair, f, b, 3 ans, par Lucayan et Star Seed [Layman (USA)], 56 ^{1/2} k, Ecurie Vent d'Ouest (<i>A. Roussel</i>), F. Foucher – (n° corde 1) | 3 |
| 1607 | ⁵ L'Air Du Temps, h, b, 3 ans, par Air Chief Marshal IRE et So Long Girl GB (Selkirk USA), 58 k, M ^{me} E. Libaud (<i>M. Berto</i>), E. Libaud (s) – (n° corde 9) | 4 |
| 1501 | ⁵ Lou Mcdowell, f, b, 3 ans, par Kheleyf USA et Quellaiffaire [Charge D'Affaires (GB)], 56 ^{1/2} k (53 k), M. Chartier (<i>H. Lebouc</i>), J. Boissard (s) – (n° corde 12) | 5 |
| 1442 | ⁵ Equilot, h, 3 ans, 58 k, M ^{me} C. Zass (<i>E. Hardouin</i>) – (n° corde 11) | 6 |
| | ⁷ Ruwa, m, 3 ans, 56 k, Cheik ABK. Al Thani (<i>S. Saadi</i>), HA. Pantall – (n° corde 7) | 7 |
| | ⁸ Out Of This World, m, 3 ans, 56 k, EARL Haras du Logis (<i>d'O. Andigne</i>), M ^{me} J.F. Hughes – (n° corde 2) | 8 |
| 1607 | ⁹ Etel Du Ninian, f, 3 ans, 56 ^{1/2} k, Δ, S. Renaud (<i>A. Bernard</i>), S. Renaud – (n° corde 3) | 9 |
| | ¹⁰ Desert Star GB, f, 3 ans, 56 ^{1/2} k, Godolphin SNC (<i>J. Guillochon</i>), HA. Pantall – (n° corde 8) | 10 |
| 1490 | ⁻ Salaria, f, 3 ans, 56 ^{1/2} k, J. Grassick (<i>J. Claudic</i>), J. Grassick – (n° corde 5) | - |

11 partants ; 28 eng. ; 12 part def. – Total des entrées : 959 €

Certif. vétérinaire : *Seeking Sally IRE*

2 long 1/2, 3/4 long, 2 long, 3 long, 2 long 1/2, 3/4 long, 3 long 1/2, 1 long 3/4, 3 long.

9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires :

5 130 € *Iverna*.

2 052 € *Paris Affair Ire*, prime non attribuée.

1 539 € *Love Affair*.

1 026 € *L'Air Du Temps*.

513 € *Lou Mcdowell*.

Primes aux éleveurs :

1 901 € Benoit Chalmel, Steven Robert Collins, M^{me} Chantal Sanglier.

570 € François Bayrou.

380 € Pierre Lamy, M^{me} Stephanie Castanheira.

323 € Dayton Investments Ltd, prime non attribuée.

285 € Michel Chartier.

Temps total : 1'38"68"

Le jockey Jérôme CABRE étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le poulain OUT OF THIS WORLD par le jeune-jockey Olivier d'ANDIGNE.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Henri-Alex PANTALL par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes, ce dernier ayant été jugé responsable de cette situation.

La pouliche IVERNA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1988 ⁴⁷⁵⁷ PRIX DE LA CHEZINE 2 400 m (Classe 2)

22000 € (11 000, 4 180, 3080, 1 760, 880, 660, 440) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant pas dans leurs deux dernières courses reçu une allocation de 15.000 ni, dans leurs trois dernières courses depuis le 7 décembre de l'année dernière inclus gagné une Classe 2. Poids : 56 k. 1/2. Les chevaux ayant depuis le 7 septembre de l'année dernière inclus reçu une allocation de 8.000 porteront 1 k. 1/2 ; une allocation de 9.000, 2 k. 1/2 ; une allocation de 14.000, 3 k. 1/2.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P5 : Plat, Dist. 2 400 m env.

- | | | |
|------|--|-----|
| 1660 | ⁵ Weetamoo (IRE), f, b, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Wild Silva GB (Silvano GER), 55 k (51 ^{1/2} k), M. Al-Thani (<i>A. Gutierrez Val</i>), P. Sogorb – (n° corde 5) | 1 |
| 1535 | ² Coeur Davier, f, b, 3 ans, par Sri Putra GB et Double Mix (Sagamix), 55 k (52 ^{1/2} k), P. (<i>M. Justum</i>), N. Leenders – (n° corde 7) | 2 |
| 1535 | ³ Polly Shine, f, gr, 3 ans, par Tin Horse (IRE) et Sienna May USA (Dixie Union USA), 56 ^{1/2} k (53 k), PH. Henry (<i>A. Barzalona</i>), L. Gadbin (s) – (n° corde 1) | 3 |
| 1831 | ³ Springboks, m, gr, 3 ans, par Morandi et Rolled Gold USA (Giant'S Causeway USA), 59 k, M ^{me} AC. Tesse (<i>A. Bourgeois</i>), N. Leenders – (n° corde 6) | 4 |
| 1184 | ² Bowdra, h, b.f, 3 ans, par Bow Creek IRE et Dragonessa IRE (Red Ransom USA), 56 ^{1/2} k (54 k), M ^{me} D. Clee (<i>d'O. Andigne</i>), de P. Chevigny – (n° corde 2) | 5 |
| 1625 | ¹ Sassifrassi GB, f, b, 3 ans, par Sea The Stars IRE et Skyline Dancer GB (Dalakhani IRE), 57 ^{1/2} k, Ecurie Melanie (<i>J. Moutard</i>), JM. Lefebvre (s) – (n° corde 3) | 6 |
| 1318 | ¹ Irish Hill GER, m, gr, 3 ans, par Kingston Hill GB et Irresistable GER (Monsun GER), 59 k, Rennstall Gestut Hachtsee (<i>B. Murzabayev</i>), P. Schiergen – (n° corde 4) | 7 |
| 1417 | ⁴ Joyful Moment IRE, f, 3 ans, 57 ^{1/2} k, Godolphin SNC (<i>J. Guillochon</i>), HA. Pantall – (n° corde 10) | 8 |
| 1416 | ^{arr} Opinion Writer GB, m, 3 ans, 56 ^{1/2} k (53 k), G. Heald (<i>L. Rousseau</i>), HA. Pantall – (n° corde 9) | arr |

9 partants ; 19 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 748 €

6 long, 3 long 1/2, tête, tête, 2 long, 4 long, 1 long.

11 000€ – 4 180€ – 3 080€ – 1 760€ – 880€ – 660€ – 440€

Primes aux propriétaires :

5 940 € *Weetamoo (Ire)*.

2 257 € *Coeur Davier*.

1 663 € *Polly Shine*.

950 € *Springboks*.

475 € *Bowdra*.

356 € *Sassifrassi Gb*, prime non attribuée.

237 € *Irish Hill Ger*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

2 202 € Al Shahania Stud.

1 255 € Alain Clavier, Roger-Yves Simon, M^{me} Anne Clavier, M^{me} Meline Mechineau.

616 € Suc. De Moratalla, Alban Chevalier Du Fau, Pierre-Hugues Henry.

352 € Hugues Rousseau.

176 € Suc. Derek Clee.

56 € Newsells Park Stud, Sunderland Holding Inc. , prime non attribuée.

37 € Gestut Hachtsee, prime non attribuée.

Prime F.E.E. :

2 500 € *Weetamoo (Ire)*.

Temps total : 2'30"69"

Le hongre FOREBEARING (IRE) a été déclaré non partant après avoir forcé les portes de sa stalle de départ. Le système d'ouverture des stalles de départ ayant été endommagé par le hongre FOREBEARING (GB), le départ a été donné à l'aide des élastiques.

Le départ a été donné à 12h56.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu le jockey AXEL BARON en ses explications sur le comportement du poulain OPINION WRITER (GB) arrêté dans la ligne d'en face dans le dernier tour.

L'intéressé a indiqué que ledit poulain s'était accidenté sans qu'aucune faute ne soit imputable à l'un des concurrents. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

La pouliche POLLY SHINE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1989 ⁴⁷⁵⁹ PRIX BRITISH FRIENDS 2 400 m (Handicap de catégorie divisé) (Classe 4)

Deuxième épreuve

14000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 7 février 2021 inclus, reçu une allocation de 10.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 32 k.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P5: Plat, Dist. 2 400 m env.

Référence: +33,5.

- 1802 **Linngaria**, f, b, 6 ans, par Linngaria IRE et Syllable GB (Halling USA), 58^{1/2} k, Ecurie Vent d'Ouest (A. Rousset), F. Foucher – (n° corde 2) 1
- 1742 ³ **Vienna Woods**, f, b, f, 7 ans, par Cacique IRE et Vienna View GB (Dalakhani IRE), 57 k, φ, M. Monstein (E. Hardouin), C. Fey (s) – (n° corde 10) 2
- 1747 ¹ **Raindance**, f, b, 4 ans, par Planteur (IRE) et Changing Skies IRE (Sadler's Wells USA), 59 k (56^{1/2} k), M^{me} A. Boissnard (H. Lebouc), J. Boissnard (s) – (n° corde 11) 3
- 1775 ¹ **Hurricane De Palmas**, f, b, f, 4 ans, par Diamond Green et Wivenhoe UAE (Timber Country USA), 58 k (56^{1/2} k), φ, F. Covinhes (M^{me} C. Poirier), S. Gouyette (s) – (n° corde 14) 4
- 1339 **Djidji L'Amorosa**, f, gr, 4 ans, par Kouroun et Djidjika (Super Celebre), 57^{1/2} k, φ, W. Delalande (M. Delalande), W. Delalande – (n° corde 7) 5
- 1742 **Huang Ho**, h, 11 ans, 51 k (48^{1/2} k), φ, G. Kob (C. Raimbault) – (n° corde 1) 6
- 1801 ² **Ruudje**, h, 5 ans, 58 k, Δ, JP. Vanden Heede (Y. Rousset), Ch. Plisson (s) – (n° corde 8) 7
- 1803 ² **Monte Cinto IRE**, h, 4 ans, 56 k (54^{1/2} k), φ, Y. Dauce (A. Baron), Y. Dauce – (n° corde 12) 8
- 1563 **Aleria**, f, 4 ans, 60 k, φ, A. Glaziou (M. Justum), S. Gouyette (s) – (n° corde 5) 9
- 894 ⁴ **Magic Senora**, h, 5 ans, 52^{1/2} k, φ, JP. Praud (J. Guillochon) – (n° corde 3) 10
- 1626 **Baldy D'Aze**, h, 9 ans, 59 k, φ, M^{me} van den M. Broele (A. Bourgeois), N. Leenders – (n° corde 9) –
- 1379 **The Arches**, f, 4 ans, 59 k, M^{me} A. Kurth (M. Berto), E. Libaud (s) – (n° corde 13) –
- 1538 **Aria Laforlongeuse**, f, 6 ans, 55 k, S. Hurson (C. Grosbois), XL. Le Stang – (n° corde 6) –
- 1745 **Makototonbokiri**, f, 4 ans, 59^{1/2} k (58 k), Suc. P. Van Der Linden (d'O. Andigne), XL. Le Stang – (n° corde 4) –

14 partants; 13 eng.; 1 eng. sup.; 14 part def. – Total des entrées: 599 € Eng. Sup.: Djidji L'Amorosa

3 long, 1 long 1/2, 1 long, 1 long, 1 long, 2 long, 1 long 3/4, 3 long, 1 long 1/2. 7000€ – 2800€ – 2100€ – 1400€ – 700€

Primes aux propriétaires:

- 2 205 € Linngaria.
882 € Vienna Woods.
850 € Raindance.
567 € Hurricane De Palmas.
283 € Djidji L'Amorosa.

Primes aux éleveurs:

- 1 196 € Piersch Breeding Sarl.
575 € Al Shaqab Racing.
312 € Le Thenney, Edy S. R. L. .
255 € Firmin Covinhes, Jean Louis Viala.
127 € Earl Haras Du Camp Benard.

Temps total: 2'31"14"

Le jockey Jérôme CABRE étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument ARIA LAFORLONGEUSE par le jockey Christopher GROBOIS.

Les Commissaires ont autorisé le hongre RUUDJE à ne faire qu'un tour du rond, et à se rendre au départ tenu en main non monté, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

Le système d'ouverture des stalles de départ ayant été endommagé par un concurrent lors de la mise en stalles du Prix de la CHEZINE, les Commissaires ont autorisé que le départ soit donné à l'aide des élastiques.

Le départ ayant été repris 2 fois, il a été donné à 13h30.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jeune-jockey Hugo LÉBOUC en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (4^e infraction - 7 coups).

La jument VIENNA WOODS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

- 1990 ⁴⁷⁵⁸ **PRIX PIERRE DE LORGERIL** 2 400 m
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 3)
Première épreuve

18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 7 février 2021 inclus, reçu une allocation de 10.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 32 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P5: Plat, Dist. 2 400 m env.

Référence: +28.

- 1346 ¹ **Le Petit Gegene**, h, b, 4 ans, par Feel Like Dancing GB et Dawraat IRE (Dubai Destination USA), 60 k, B. Lebrech (D. Boche), L. Gadbin (s) – (n° corde 9) 1
- 1612 **Cannello**, h, b, 5 ans, par Dragon Dancer GB et Candie Baie (Elasos), 59 k, φ, T. Poché (C. Grosbois), T. Poché – (n° corde 6) 2
- 1563 **Liberte Absolue**, f, b, 4 ans, par Olympic Glory IRE et Fenella'S Link GB (Linamix), 56 k, φ, G. Kob (Y. Rousset), G. Juillet – (n° corde 10) 3
- 1435 ¹ **Foligno**, h, b, 5 ans, par Orpen USA et Feerie Stellaire (Take Risks), 60 k, Ecurie Prunier (E. Hardouin), E. Libaud (s) – (n° corde 12) 4
- 1470 ¹ **Shilly Port**, h, b, 6 ans, par Le Havre (IRE) et Shilly Shally GB (Pivotal GB), 58 k, φ, M^{me} A. Kurth (M. Berto), E. Libaud (s) – (n° corde 11) 5
- 1626 **Herishef**, h, 8 ans, 55 k, φ, P. Perreau (T. Baron), N. Paysan – (n° corde 1) 6
- 1832 ⁴ **Spirit Of Dance (IRE)**, h, 5 ans, 55^{1/2} k, T. Mercier (A. Rousset), T. Mercier – (n° corde 14) 7
- 1683 **Out Of Town**, f, 6 ans, 58^{1/2} k, φ, Sarona Farm (S. Martino), M^{me} G. Gadbled – (n° corde 8) 8
- 1755 ² **Zinouyi**, h, 4 ans, 57 k (55^{1/2} k), φ, R. Defontaine (d'O. Andigne), R. Defontaine – (n° corde 13) 9
- 1458 ³ **Multamis IRE**, h, 5 ans, 57^{1/2} k, JV. Toux (G. Benoist), JV. Toux – (n° corde 7) 10
- 1651 ⁴ **Kasaman**, h, 5 ans, 60 k, φ, S. Cerulis (J. Claudic), S. Cerulis – (n° corde 5) –
- 1832 **Jeu Celebre (IRE)**, h, 7 ans, 55 k, φ, JP. Sauvage (M. Delalande), JP. Sauvage – (n° corde 3) –
- 1832 **Stromboli**, h, 6 ans, 55 k, φ, M^{me} MC. Boutin (M. Justum), Ch. Plisson (s) – (n° corde 4) –
- 1645 ³ **Zanak**, h, 5 ans, 57 k (55^{1/2} k), φ, R. Defontaine (H. Lebouc), R. Defontaine – (n° corde 2) –

14 partants; 55 eng.; 14 part def. – Total des entrées: 1134 € Chev. élim.: Youca, Vision Rebelle, Calmos Jo, Orchidees, Perle De Vati, Pink Lotus, Famisco De Codiere, Don Papa, Fee Du Drouillais 9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires:

- 3 645 € Le Petit Gegene.
1 458 € Cannello.
1 093 € Liberte Absolue.
729 € Foligno.
283 € Shilly Port.

Primes aux éleveurs:

- 1 643 € Loic Menard, Bruno Lebrech, Serge Lebrech.
657 € Yannick Fertillet.
493 € S.C.E.A. Des Prairies, Benoit Jeffroy, Thomas Jeffroy.
328 € Pierre Lamy, Sebastien Lamy, M^{me} Marianne Lamy.
153 € M^{me} Angela Kurth.

SAINT-CLOUD

mardi 8 juin 2021

Terrain BON

Commissaires de courses: Christine du BREIL – Louis GISCARD D'ESTAING – Daniel CHAILLOU

- 1991 ⁵⁷⁰ **PRIX DU HARAS DE JARDY** 2 400 m
(Handicap divisé)
(Classe 2)
Deuxième épreuve

50000 € (25000, 9500, 7000, 4000, 2000, 1500, 1000)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 6 décembre 2020 inclus.

Tous les engagements sont à faire dans la 1^{re} épreuve no 561 le 31 mai, 10 h.30 à Boulogne.

Cette course est la 2^e épreuve du Grand Handicap de Chantilly prévu le dimanche 6 juin.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 8 : Plat, Dist. 2 400 m env.

Référence : +22.

- 1676 ² **Shamsabad**, h, al, 6 ans, par Rock Of Gibraltar IRE et Shamsa [Selkirk (USA)], 58^{1/2} k, ♂, B. Lynam (*M. Barzalona*), D. & P. Prod'Homme (s) – (n° corde 5)
- 1693 ² **Louis GER**, h, gr, 7 ans, par Jukebox Jury (IRE) et Lilia GER (Dashing Blade GB), 59^{1/2} k, M^{me} A. Mayer (*M^{me} M. Michel*), M^{me} J. Mayer – (n° corde 1)
- 1661 ² **Kourking**, h, gr, 4 ans, par Tin Horse (IRE) et Kourka [Keos (USA)], 59^{1/2} k, Ecurie Noel Forgeard (*C. Soumillon*), JM. Beguigne – (n° corde 12)
- 1539 ² **Naishan GB**, h, b, 7 ans, par Pivotal GB et Atlantic Destiny IRE (Royal Academy USA), 58 k, ♂, M. Koutsomytis (*A. Lemaître*), G. Alimpinis – (n° corde 6)
- Galdan (GB)**, h, b, 7 ans, par Dansili GB et Gradara (GB) [Montjeu (IRE)], 57^{1/2} k, M^{me} I. Corbani, S. Wattel (s) – (n° corde 10)
- 1727 ¹ **Faten**, f, b, 4 ans, par Anodin (IRE) et Visomiya [Rock Of Gibraltar (IRE)], 58^{1/2} k, ♂, Cheik ABK. Al Thani (*O. Peslier*), F. Rohaut (s) – (n° corde 9)
- 1539 **Agua (FR)**, f, b, 5 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Andromeda Galaxy [Peintre Celebre (USA)], 57 k, S. Boucheron (*S. Pasquier*), F. Rohaut (s) – (n° corde 4)
- 1441 ⁶ **Japara (IRE)**, f, 4 ans, 58^{1/2} k, ♂, Haras Bonne Chance (*G. Mosse*), M. Delzangles – (n° corde 3)
- 1448 ² **Salocin**, h, 4 ans, 57^{1/2} k, ♂, M^{me} R. Perron (*G. Benoist*), C. Lotoux (s) – (n° corde 16)
- 1676 ⁵ **Woot City**, h, 4 ans, 57^{1/2} k, ♂, Ecuries Serge Stempniak (*E. Hardouin*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 15)
- 1441 **Baden Rocks**, h, 4 ans, 57 k, ♂, O. Post (*T. Bachelot*), S. Wattel (s) – (n° corde 11)
- 1676 ³ **Carpio GB**, h, 5 ans, 59^{1/2} k, ♂, Al Asayl France (*R. Thomas*), FH. Graffard (s) – (n° corde 13)
- 1425 ⁶ **Le Hoyo**, h, 5 ans, 58^{1/2} k, Ecurie Chiarelli (*C. Demuro*), F. Monnier (s) – (n° corde 14)
- 1099 ⁵ **Media Storm GB**, m, 4 ans, 57^{1/2} k, ♂, Team Valor International (*I. Mendizabal*), S. Brogi – (n° corde 8)

14 partants ; 15 eng. ; 1 eng. sup. ; 16 part def. – Total des entrées : 1365 €

Eng. Sup. : *Naishan GB*

Certif. vétérinaire : *T'Bobt*

Sans motif : *Jacksun*

1 long 1/2, nez, tête, 1 long 1/4, tête, courte tête, 1/2 long, 1 long 1/4, encolure.

25 000€ – 9 500€ – 7 000€ – 4 000€ – 2 000€ – 1 500€ – 1 000€

Primes aux propriétaires :

7 875 € *Shamsabad*.

2 992 € *Louis Ger*, prime non attribuée.

2 835 € *Kourking*.

1 260 € *Naishan Gb*, prime non attribuée.

630 € *Galdan (Gb)*.

607 € *Faten*.

405 € *Agua (Fr)*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

2 794 € *S.A. Aga Khan*.

1 917 € *Earl Touchstone*, Suc. Henri De La Chauvelais.

807 € *Gestut Ittlingen*, prime non attribuée.

340 € *Newsells Park Stud*, prime non attribuée.

273 € *Scea Du Haras De Victot*.

223 € *Haras De La Perelle*.

85 € *Dayton Investments Ltd*, prime non attribuée.

Temps total : 2'35"41"

Les Commissaires ont autorisé le hongre LE HOYO à être muni d'un bonnet assourdisant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Olivier PESLIER sur la performance de la pouliche FATEN.

L'intéressé a déclaré qu'il n'avait pas eu le passage pour progresser et à indiquer que la pouliche avait penché vers la corde durant le parcours.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

A l'issue de la course, les Commissaires ont été informé par le vétérinaire de service que le hongre KOURKING ne se présenterait pas à l'emplacement prévu pour le retour des concurrents, ce dernier souffrait d'une plaie au niveau de la face externe de l'antérieur droit nécessitant des soins.

Les Commissaires ont demandé des explications au jockey Christophe SOUMILLON sur cet incident.

L'intéressé a déclaré que le hongre avait du se faire cela tout seul puisqu'à aucun moment il n'avait eu de concurrent à son extérieur.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Le hongre SAMSABAD a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Le hongre LOUIS a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Le hongre KOURKING a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Le hongre NAISHAN GB a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Le hongre GALDAN (GB) a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course

1992 ⁵⁷¹ **PRIX RIVERMAN** 1 200 m
(Mâles et Hongres)
(Maiden)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350)

Pour poulains entiers et hongres de 2 ans, n'ayant jamais gagné (A Réclamer excepté). Poids : 58 k. Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 1 : Plat, Dist. 1 200 m env.

1677 ³ **Puerto Madero**, m, b, 2 ans, par Dream Ahead USA et Aksinya [Dalakhani (IRE)], 58 k (55^{1/2} k), C. & Y. Lerner (s) (*M^{me} F. Valle Skar*), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 2)

1677 ⁴ **Lokman**, m, b, 2 ans, par Prince Gibraltar et Lucky Millionaire (IRE) (Indian Rocket GB), 58 k, N. Ozdogan (*O. Peslier*), D. Fechner – (n° corde 7)

1797 ² **Honneur'S Lodestar**, m, b, 2 ans, par Recorder GB et Honneur Sublime [Le Havre (IRE)], 58 k (55^{1/2} k), Ecurie Atropas (*C. Guitraud*), Y. Barberot (s) – (n° corde 4)

1406 ² **Sluzewiec**, m, b.m, 2 ans, par Invincible Spirit IRE et Causa Proxima (Kendor), 58 k, Ecuries Serge Stempniak (*C. Demuro*), JC. Rouget (s) – (n° corde 1)

1863 ⁵ **Follivores**, m, b, 2 ans, par Pedro The Great USA et Sienna May USA (Dixie Union USA), 58 k, B. Giraudon (*M. Barzalona*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 5)

1549 ² **Dubai Memories**, m, 2 ans, 58 k (54^{1/2} k), S. Vidal (*E. Verhestraeten*), F. Chappet – (n° corde 3)

Hewillget In, m, 2 ans, 56 k (54^{1/2} k), Ecurie Christophe German (*M^{me} M. Michel*), S. Dehez (s) – (n° corde 6)

7 partants ; 19 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 896 €

encolure, 3/4 long, 1 long 3/4, courte tête, 1/2 long.

13 500€ – 5 400€ – 4 050€ – 2 700€ – 1 350€

Primes aux propriétaires :

8 505 € *Puerto Madero*.

3 402 € *Lokman*.

2 551 € *Honneur'S Lodestar*.

1 701 € *Sluzewiec*.

850 € *Follivores*.

Primes aux éleveurs :

2 860 € *Cyril Humphris*.

1 144 € *M^{me} Gerda Kok*.

858 € *Ecurie Atropas*.

374 € *M^{me} Gilles Forien*, Irish National Stud Cy Ltd.

286 € *Suc. De Moratalla*, Alban Chevalier Du Fau, Pierre-Hugues Henry.

Temps total : 1'16"33"

Le poulain PUERTO MADERO a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Le poulain HONNEUR'S LODESTAR a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu les jockeys Cristian DEMURO et Frida VALLE SKAR en leurs explications ont sanctionné le jeune jockey Frida VALLE SKAR par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours pour avoir laissé pencher son cheval dans les 200 derniers mètres de course, faisant subir son mouvement à son concurrent, sans toutefois que cela n'ait de conséquence sur l'ordre d'arrivée des concurrents. (2^e infraction).

Par ailleurs, les Commissaires après avoir entendu le jeune jockey Clément GUITRAUD en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour s'être rapproché de la corde à l'amorce du premier tournant mettant en difficultés deux de ses concurrents.

Enfin, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Mickaëlle MICHEL sur les raisons pour lesquelles elle avait arrêté le poulain HEWILLGET IN peu après le départ.

L'intéressé a déclaré qu'elle avait eu le sentiment que ledit poulain s'était accidenté et elle avait préféré l'arrêter.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

1993 ⁵⁷² **PRIX PAWNEESE** 1 200 m
(Femelles)
(Maiden)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350)

Pour pouliches de 2 ans, n'ayant jamais gagné (A Réclamer excepté). Poids : 58 k. Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 1 : Plat, Dist. 1 200 m env.

- Montussan**, f, b, 2 ans, par Dabirsim et Tautou Montjeu IRE [Montjeu (IRE)], 56 k, SARL Jedburgh Stud (*T. Bachelot*), de P. Chevalier – (n° corde 3) **1**
- 1678** ³ **Winnan**, f, b, 2 ans, par Toronado (IRE) et Just Win [Mamool (IRE)], 58 k, Haras du Logis Saint-Germain (*E. Hardouin*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 5) **2**
- 1599** ² **Hot Queen**, f, al, 2 ans, par Recorder GB et Hot Fudge SWE (Lomitas GB), 58 k, F. Blichfeldt, P. & J. Brandt (s) – (n° corde 4) **3**
- Red Smile (IRE)**, f, b, 2 ans, par National Defense (GB) et Gaita (IRE) (Teofilo IRE), 56 k, Le Haras de La Gousserie (*M. Barzalona*), Fred Rossi (s) – (n° corde 8) **4**
- 1678** ⁴ **Blue Heart**, f, b, 2 ans, par Dandy Man IRE et Rose Heart IRE (Dark Angel IRE), 58 k, Ecurie Quadrablu (C. Demuro), J.C. Rouget (s) – (n° corde 6) **5**
- Mrira**, f, 2 ans, 56 k (54^{1/2} k), E. Elhrari (*Q. Perrette*), R. Le Dren Doleuze – (n° corde 1) **6**
- Fleur De Baileys**, f, 2 ans, 56 k, G.R. Bailey Ltd (*A. Lemaitre*), G. Hernon (s) – (n° corde 7) **7**
- 1678** ⁵ **Kisswood**, f, 2 ans, 58 k, M^{me} AL. Jacq (C. Soumillon), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 2) **8**

8 partants ; 22 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 1 090 €
encolure, 1/2 long, 1 long 1/4, 3/4 long, 3/4 long, 1/2 long, 3 long 1/2.
13 500 € – 5 400 € – 4 050 € – 2 700 € – 1 350 €

Primes aux propriétaires :

- 8 505 € *Montussan*.
3 402 € *Winnan*.
2 551 € *Hot Queen*.
1 701 € *Red Smile (Ire)*.
850 € *Blue Heart*.

Primes aux éleveurs :

- 2 860 € Ecurie Des Monceaux, Qatar Bloodstock Limited.
1 144 € Haras Du Logis Saint Germain, Jeremy Para.
858 € Ab Ascot.
374 € M^{me} Pauline Carpentier, Scea Jlc, Scea L'Aubay.
187 € Khalifa Mohammed Al Attiyah, S.C.E.A. Des Prairies, Ecurie De Castillon, Sas I. E. I.

Temps total : 1'16"66"

La pouliche MONTUSSAN a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

La pouliche WINNAN a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1994 ⁵⁷³ **PRIX ARBELE** **1 400 m**
(Classe 2)

34 000 € (17 000, 6 460, 4 760, 2 720, 1 360, 1 020, 680)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans, ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant jamais gagné une Listed Race, ni deux courses de Classe 2. **Poids : 57 k.** Tout gagnant d'une course de Classe 2 portera 2 k. Les chevaux ayant été classés 2^e ou 3^e d'une Listed Race porteront 1 k. Les chevaux n'ayant jamais gagné recevront 1 k. 1/2 ; ceux n'ayant jamais couru, 2 k. 1/2.

Cette course est qualificative aux Handicaps Classe 1.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 3 : Plat, Dist. 1 400 m env.

- 1678** ¹ **Zellie**, f, b, 2 ans, par Wootton Bassett GB et Sarai GB (Nathaniel IRE), 55^{1/2} k, M^{me} L. Fabre (*M. Barzalona*), A. Fabre (s) – (n° corde 1) **1**
- 1407** ¹ **Keshana**, f, b, 2 ans, par Ifraaj GB et Kestila (GB) (Siyouni), 55^{1/2} k (56 k) (*C. Soumillon*), J.C. Rouget (s) – (n° corde 2) **2**
- Lune De Rio**, f, al, 2 ans, par Rio De La Plata USA et Rocheville [Air Chief Marshal (IRE)], 53 k, d'H. Aillieres (*A. Madamet*), M. Bollack-Badel – (n° corde 6) **3**
- 1797** ¹ **Joli Coup**, h, b, 2 ans, par Pedro The Great USA et Heritage Island IRE (Verglas IRE), 59 k, Ecurie Magnien, Ed. Monfort (s) – (n° corde 3) **4**
- Kiawood**, f, al, 2 ans, par Birchwood IRE et Kianga GB (Cadeaux Geneux GB), 53 k, X. Richard (*B. Marie*), J.V. Toux – (n° corde 4) **5**
- 1797** ⁴ **Pandora**, f, b, 2 ans, par Olympic Glory IRE et Miss Penelope (Kendor), 54 k, P. Nataf (*A. Lemaitre*), C. Boutin (s) – (n° corde 5) **6**
- 6 partants ; 13 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 727 €
1/2 long, tête, 1 long, 1 long, 1 long 1/2.
17 000 € – 6 460 € – 4 760 € – 2 720 € – 1 360 € – 1 020 €

Primes aux propriétaires :

- 10 710 € *Zellie*.
4 069 € *Keshana*.
2 998 € *Lune De Rio*.
1 713 € *Joli Coup*.
856 € *Kiawood*.
642 € *Pandora*.

Primes aux éleveurs :

- 3 602 € Charles Barel.
1 008 € Henri D' Aillieres.
894 € S.A. Aga Khan.
576 € Benoit Magnien, Charles Magnien, Jean-Francois Magnien, M^{me} Heike Dorothea Altevogt.
288 € Xavier Richard.
216 € Thierry De La Heronniere, Salabi Racing.

Temps total : 1'32"35"

Le jockey Léa BAILS étant absente, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche LUNE DE RIO par le jockey Augustin MADAMET.

La pouliche ZELLIE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

La pouliche KESHANA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1995 ⁵⁷⁴ **PRIX AVEU** **2 400 m**
(Classe 1)

35 000 € (17 500, 6 650, 4 900, 2 800, 1 400, 1 050, 700)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, depuis le 8 décembre 2020 inclus, dans leurs deux dernières courses, gagné une course de Classe 1. **Poids : 57 k.** Tout gagnant à 2 ans, depuis le 8 décembre 2020 inclus, d'une Classe 2 ou, cette année, d'une Classe 1 portera 2 k. Les chevaux n'ayant jamais gagné (A Réclamer excepté) recevront 1 k. 1/2 ; ceux n'ayant jamais couru, 2 k. 1/2.

Cette course est qualificative aux Handicaps Classe 1.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 8 : Plat, Dist. 2 400 m env.

- 1672** ¹ **Alter Adler GER**, m, al, 3 ans, par Adlerflug GER et Artemisia IRE (Peintre Celebre USA), 57 k, Stall Nizza (*C. Demuro*), W. Hickst – (n° corde 3) **1**
- 1357** ³ **Martial Eagle IRE**, m, al, 3 ans, par Adlerflug GER et Montezuma GER (Monson GER), 57 k, Gestut Schlenderhan (*O. Peslier*), F.H. Graffard (s) – (n° corde 7) **2**
- 1354** ¹ **Timour**, m, al, 3 ans, par Gleneagles IRE et Rock My Soul IRE [Clodovil (IRE)], 57 k, A. Fabre (s) (*A. Madamet*), A. Fabre (s) – (n° corde 1) **3**
- 1670** ¹ **In Crowd GB**, m, al, 3 ans, par Dubawi IRE et In Clover GB (Inchior GB), 57 k, G. Strawbridge (*V. Cheminaud*) – (n° corde 2) **4**
- 1735** ² **Coobird**, m, b, 3 ans, par Camelot GB et Moonlight Swing [Palace Episode (USA)], 59 k, P. Penelope (*T. Trullier*), N. Caullery – (n° corde 6) **5**
- 1554** **Asphodele Mia**, f, b.f, 3 ans, par Galiway (GB) et Marthamia [Timboroa (GB)], 54 k, E. Thueux (*Q. Perrette*), E. Thueux – (n° corde 5) **6**
- 1543** **Chanteuse**, f, b, 3 ans, par Style Vendome et Sensible Song [Kingsalsa (USA)], 54 k, E. Thueux (*B. Marie*), E. Thueux – (n° corde 4) **7**

7 partants ; 13 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 875 €
encolure, 1 long 1/4, 3 long, 1 long 1/2, 1 long, 8 long.
17 500 € – 6 650 € – 4 900 € – 2 800 € – 1 400 € – 1 050 € – 700 €

Primes aux propriétaires :

- 9 450 € *Alter Adler Ger*, prime non attribuée.
3 591 € *Martial Eagle Ire*, prime non attribuée.
2 646 € *Timour*.
1 512 € *In Crowd Gb*, prime non attribuée.
756 € *Coobird*.
567 € *Asphodele Mia*.
378 € *Chanteuse*.

Primes aux éleveurs :

- 1 487 € Juergen Imm, prime non attribuée.
641 € Ecurie Peregrine Sas.
565 € Stall Ullmann, prime non attribuée.
238 € George Strawbridge, prime non attribuée.
210 € M^{me} Guillemette Godin-Thueux, Edouard Thueux.
183 € Galileo Racing Inc.
140 € S.C.E.A. De Marancourt.

Temps total : 2'37"41"

Le poulain ALTER ADLER a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Le poulain IN CROWD a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1996 575 PRIX DE CARRIERES-SOUS-BOIS**1 600 m**

(À réclamer)

23 000 € (11 500, 4 600, 3 450, 2 300, 1 150)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 18.000, 22.000 ou 26.000. **Poids : 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 22.000 porteront 1 k. 1/2; pour 26.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 8 janvier 2021 inclus, reçu une allocation de 10.000 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 5: Plat, Dist. 1 600 m env.

- 1788 Electroscopie IRE**, h, b, 3 ans, par Requito IRE et Edea [American Post (GB)], 59 k, (26 000), M^{me} AG. Kavanagh (A. Rousset), J. de Mieulle (s) – (n° corde 2) **1**
- 1691 1 Good Friend**, m, b, 3 ans, par Meshaher USA et Three French Hens IRE (Elnadim USA), 56 k (54^{1/2} k), (18 000), L. Haase (M^{me} M. Michel), N. Caullery – (n° corde 1) **2**
- 1731 2 Super Super Sonic**, m, b, 3 ans, par Territories IRE et Amoa USA (Ghostzapper USA), 57^{1/2} k (54 k), (22 000), L. Dassault (M^{me} A. Nicco), A. & G. Botti (s) – (n° corde 10) **3**
- 1779 Mirage**, h, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Duet GB (Pivotal GB), 59 k (57^{1/2} k), p, (26 000), Mbaye Niang SNC (M^{me} A. Molins), Fred Rossi (s) – (n° corde 11) **4**
- 1579 Brazil Boy**, m, b, f, 3 ans, par Dabirsim et Big Monologue (IRE) (Testa Rossa AUS), 59 k (55^{1/2} k), p, (26 000), E. Schmid (L. Rousseau), HA. Pantall – (n° corde 7) **5**
- 1788 Akamu**, m, 3 ans, 59^{1/2} k, (22 000), Haras du Grand Courgeon (M. Barzalona), J. de Mieulle (s) – (n° corde 6) **6**
- 1299 3 Be Great**, f, 3 ans, 54^{1/2} k, p, (18 000), Mario Genovese SRL, Fred Rossi (s) – (n° corde 9) **7**
- 1617 4 Theclimb**, h, 3 ans, 56 k, p, (18 000), Ecurie Cehel (T. Bachelot), S. Brogi – (n° corde 4) **8**
- 1691 3 Sport Dream**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (52 k), (18 000), Pedro A Mateos Not S.L. (C. Berge), M. Delcher Sanchez – (n° corde 5) **9**
- 307 5 Barham Le Grand**, h, 3 ans, 59 k (56^{1/2} k), (26 000), A. Harkous (C. Guitraud), Y. Barberot (s) – (n° corde 3) **10**
- 1534 Think Positive**, m, 3 ans, 57^{1/2} k (55 k), p, (22 000), N. Rugani (M^{me} F. Valle Skar), G. Bietolini – (n° corde 8) **-**

11 partants; 24 eng.; 11 part def. – Total des entrées: 1 101 €
encolure, courte tête, 1 long, tête, courte encolure, 1 long 3/4, 2 long 1/2, 2 long, 7 long.

11 500€ – 4 600€ – 3 450€ – 2 300€ – 1 150€

Primes aux propriétaires:

- 6 210 € *Electroscopie Ire*, prime non attribuée.
2 484 € *Good Friend*.
1 863 € *Super Super Sonic*.
1 242 € *Mirage*.
621 € *Brazil Boy*.

Primes aux éleveurs:

- 977 € Kildaragh Stud, prime non attribuée.
920 € Haras De Saint Julien.
460 € Mbf.
451 € Remi Boucret.
345 € Erich Schmid.

Temps total: 1'43"52"

Le poulain AKAMU a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Le poulain SUPER SUPER SONIC a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Le poulain GOOD FRIEND a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1997 577 PRIX DE LA CELLE SAINT-CLOUD**2 400 m**

(Handicap divisé)

(Classe 3)

Troisième épreuve

25 000 € (12 500, 4 750, 3 500, 2 000, 1 000, 750, 500)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 6 décembre 2020 inclus.

Tous les engagements sont à faire dans la 1^{re} épreuve no 561 le 31 mai, 10 h.30 à Boulogne.

Cette course est la 3^e épreuve du Grand Handicap de Chantilly prévu le dimanche 6 juin.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 8: Plat, Dist. 2 400 m env.

Référence: +25.

- 1449 1 Panjaman**, h, b, f, 4 ans, par Lawman et Panja IRE (Dalakhani IRE), 60 k, M^{me} MC. Elaerts (I. Mendizabal), S. Cerulis – (n° corde 1) **1**
- 1283 Shannkiyr USA**, h, b, 5 ans, par Elusive Quality USA et Shankardeh IRE (Azamour IRE), 55^{1/2} k, A. Fontaine (G. Mosse), de A. Royer Dupré – (n° corde 2) **2**
- 1546 5 Folle Passion**, h, al, 6 ans, par Motivator GB et Peaceful Love GER (Dashing Blade GB), 55^{1/2} k (54 k), p, M^{me} SL. Born (M^{me} C. Pacaut), M^{me} G. Rarick – (n° corde 3) **3**
- 1151 3 Dojo**, h, b, 4 ans, par Le Havre (IRE) et Davantage [Galileo (IRE)], 57 k, M^{me} L. Bary (V. Cheminaud), P. Bary (s) – (n° corde 13) **4**
- 1818 3 Nabunga**, h, b, 9 ans, par Aussie Rules USA et Grantsville GER (Tremolino USA), 55 k (53 k), p, Ecurie Foret Jaune (J. Mobian), P. Decouz (s) – (n° corde 11) **5**
- 1682 4 Trick Of The Mind**, m, al, 4 ans, par Intello (GER) et Carding USA (Street Cry IRE), 59 k, C. Budgett (G. Benoist), Y. Barberot (s) – (n° corde 6) **6**
- 1546 4 Danses Cavalières**, f, b, 5 ans, par Authorized IRE et Loyal Lass USA (Cadeaux Genereux GB), 55^{1/2} k, Ecurie A.B.U. (T. Bachelot), A. Couetil (s) – (n° corde 15) **7**
- 1899 2 Linsoumis**, h, 7 ans, 56^{1/2} k, p, A. Pinot (A. Lemaître), P. Decouz (s) – (n° corde 10) **8**
- 1449 Lionel**, h, 4 ans, 56 k (54^{1/2} k), p, J. Laporte (M^{me} F. Valle Skar), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 4) **9**
- 1604 La Javanaise**, f, 4 ans, 59^{1/2} k (58 k), p, D. Dumoulin (E. Verhestraeten), R. Le Gal – (n° corde 17) **10**
- 1734 Anath**, f, 5 ans, 60 k (58^{1/2} k), E. Schwaiger (M^{me} M. Michel), M. Munch (s) – (n° corde 14) **-**
- 1682 Sarendam**, h, 7 ans, 59 k, p, Gemini Stud (M. Barzalona), Y. Barberot (s) – (n° corde 9) **-**
- 298 Ta Vie En Rose**, f, 5 ans, 56 k, EARL Haras du Logis (C. Grosbois), A. Couetil (s) – (n° corde 16) **-**
- 1458 2 Gold Bere**, h, 5 ans, 54^{1/2} k, p, JP. Djian (R. Thomas), M. Rolland (s) – (n° corde 12) **-**
- 1269 3 Va S'Y Mix**, h, 4 ans, 59^{1/2} k, p, Y. Fremiot (O. Pleslier) – (n° corde 7) **-**
- 1715 3 Happy Chrisnat**, h, 4 ans, 59 k, p, Ch. Plisson (s) (Y. Rousseau), Ch. Plisson (s) – (n° corde 8) **-**
- 1448 3 Silastar (GB)**, m, 4 ans, 59 k, Wertheimer & Frere, C. Laffon-Parias – (n° corde 5) **-**

17 partants; 15 eng.; 2 eng. sup.; 17 part def. – Total des entrées: 1 535 €

Eng. Sup.: *Folle Passion*, *Gold Bere*

encolure, 7 long 1/2, 3/4 long, 1/2 long, 1 long 1/4, courte tête, encolure, 2 long 1/2, 3 long 1/2.

12 500€ – 4 750€ – 3 500€ – 2 000€ – 1 000€ – 750€ – 500€

Primes aux propriétaires:

- 5 062 € *Panjaman*.
1 923 € *Shannkiyr Usa*, prime non attribuée.
1 102 € *Folle Passion*.
810 € *Dojo*.
315 € *Nabunga*.
303 € *Trick Of The Mind*.
202 € *Danses Cavalières*.

Primes aux éleveurs:

- 1 492 € Rashit Shaykhutdinov.
598 € Snig Elevage.
403 € S.A. Aga Khan, prime non attribuée.
365 € Ecurie Des Monceaux.
170 € Rosemont Stud Pty Ltd.
136 € Kirtlington Stud Ltd.
91 € Ecurie A. B. U. .

Temps total: 2'33"1"

A l'issue de la course, Les Commissaires ont demandé des explications au jockey Maxime GUYON au sujet de la performance du poulain SILASTAR.

L'intéressé a déclaré que le poulain préférerait les parcours corde à droite et que ledit poulain avait penché tout le parcours après avoir beaucoup tiré au départ.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Le hongre PANJAMAN a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Le hongre NABUNGA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

1998 576 PRIX DE LA COQUENNE**2 400 m**

(Handicap)

23 000 € (11 500, 4 600, 3 450, 2 300, 1 150)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

La référence applicable dans ce Handicap sera +24.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 59 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 8 : Plat, Dist. 2 400 m env.

Référence : +24.

- 1665 Avernoes (IRE)**, f, b, 3 ans, par Intello (GER) et Annouville [Air Chief Marshal (IRE)], 55 k, ♂, G. Augustin-Normand (T. Bachelot), S. Wattel (s) – (n° corde 5) 1
- 1672 Seulomonde (GB)**, m, b, 3 ans, par Dubawi IRE et Solemia (IRE) [Poliglote (GB)], 56^{1/2} k, Wertheimer & Frere, C. Laffon-Parias – (n° corde 7) 2
- 1665² Nouvelle Vie**, f, al, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Across The Sky (IRE) (Cape Cross IRE), 55 k, ♀, G. Augustin-Normand (G. Benoist), Y. Barberot (s) – (n° corde 1) 3
- 1821³ High Impact**, h, b, 3 ans, par Deep Impact JPN et Bea Remembered GB (Doyen IRE), 58 k, ♀, Al Shaqab Racing (M. Barzalona), HF. Devin (s) – (n° corde 8) 4
- 1648² Moon Wolf**, m, b.f, 3 ans, par Intello (GER) et Diyakalanie [Ashkalani (IRE)], 57 k, ♀, Ecurie Ascot (C. Demuro), S. Wattel (s) – (n° corde 10) 5
- 1554² Cazalla**, f, 3 ans, 57 k, SARL Darpat France (O. Peslier), C. Laffon-Parias – (n° corde 2) 6
- 1720¹ Qeyaady GB**, h, 3 ans, 60^{1/2} k, ♀, Shadwell France SNC (C. Soumillon), F. Rohaut (s) – (n° corde 6) 7
- 1566¹ Bandra (IRE)**, f, 3 ans, 57 k, Al Asayl France (S. Pasquier), F. Rohaut (s) – (n° corde 4) 8
- 1868 Flawless Lady**, f, 3 ans, 58 k, ♂, Ecurie Victoria Dreams (A. Madamet), JPh. Dubois – (n° corde 9) 9
- 1554³ Fatarde**, f, 3 ans, 58 k, ♀, JM. Angles (A. Bourgeois), N. Leenders – (n° corde 11) 10
- 1853³ Pic Street**, f, 3 ans, 51 k, ♀, Ecurie des Mouettes (T. Trullier), S. Culin – (n° corde 3) -

11 partants; 19 eng.; 11 part def. – Total des entrées : 830 €
 3/4 long, nez, 1 long 3/4, 3/4 long, 1 long 1/4, 1 long 1/4, 3/4 long, nez, courte encolure.

11 500€ – 4 600€ – 3 450€ – 2 300€ – 1 150€

Primes aux propriétaires :

- 6 210 € *Avernoes (Ire)*.
 2 484 € *Seulomonde (Gb)*.
 1 863 € *Nouvelle Vie*.
 1 242 € *High Impact*.
 621 € *Moon Wolf*.

Primes aux éleveurs :

- 2 302 € Franklin Finance S.A. .
 690 € Sylvain Vidal, M^{me} Elisabeth Ribard.
 602 € Wertheimer & Frere.
 301 € Al Shaqab Racing.
 230 € Haras De Sainte Gauburge.

Temps total : 2'36"10"

La pouliche AVERNES à fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Le hongre HIGH IMPACT a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

LA TESTE DE BUCH

Réunion organisée par STE DES COURSES DE LA TESTE DE BUCH

0550 160

mercredi 9 juin 2021

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Pierre BARBE – Bernadette KIRCHHOFF – Claude MAYNARD

- 1999⁵⁰³⁰ PRIX BAROUD D'HONNEUR** 1 100 m
 (Mâles et Hongres)
 (Maiden)

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de **2 ans**, n'ayant jamais gagné (A réclamer excepté). **Poids : 58 k.** Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k.

(LIGNE DROITE)

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P0 : Plat, Dist. 1 100 m env.

- 1823² Maroon Six**, m, b, 2 ans, par Johnny Barnes IRE et Aussie Style (Literato), 58 k, ♂, G. Bellocc (A. Crastus), M^{me} J. Soubagne – (n° corde 2) 1
- 1833⁵ My Joker IRE**, m, b, 2 ans, par Free Eagle IRE et Redoutable IRE (Invincible Spirit IRE), 58 k, J. Abdullah (A. Lemaitre), E. O'Neill (s) – (n° corde 1) 2

- The Dig**, m, b, 2 ans, par Johnny Barnes IRE et Dance Toupie [Dansili (GB)], 56 k, J. Anxo (I. Mendizabal), S. Brogi – (n° corde 4) 3
- 1833 Jubile**, m, al, 2 ans, par Recorder GB et Red Vixen IRE (Agnes World USA), 58 k (55^{1/2} k), de B. Montzey (s) (D. Alberca-Gavilan), de B. Montzey (s) – (n° corde 3) 4

4 partants; 6 eng.; 1 eng. sup.; 4 part def. – Total des entrées : 219 €
 3/4 long, 1 long 1/4, 2 long 1/2.

9 000€ – 3 600€ – 2 700€ – 1 800€

Primes aux propriétaires :

- 5 670 € *Maroon Six*.
 2 268 € *My Joker Ire*, prime non attribuée.
 1 701 € *The Dig*.
 1 134 € *Jubile*.

Primes aux éleveurs :

- 1 907 € Mathieu Daguzan-Garros, Henri Soler, Gregory Bellocc.
 572 € Mathieu Daguzan-Garros.
 381 € Scea Plessis.
 306 € Ecurie Skymarc Farm, prime non attribuée.

Temps total : 1'4"20"

Le poulain MAROON SIX a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

- 2000⁵⁰³¹ PRIX DE LA MARQUISE DE MORATALLA** 1 100 m
 (Femelles)
 (Maiden)

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop

Pour pouliches de **2 ans**, n'ayant jamais gagné (A réclamer excepté). **Poids : 58 k.** Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.

(LIGNE DROITE)

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P0 : Plat, Dist. 1 100 m env.

- Great Chief**, f, b, 2 ans, par Pedro The Great USA et Chieftess IRE (Mr. Greeley USA), 56 k (52^{1/2} k), Scuderia Micolò SNC (A. Gutierrez Val), P. Sogorb – (n° corde 5) 1
- 1287⁵ Kesariya**, f, b, 2 ans, par Exceed And Excel AUS et Kerasona [Oasis Dream (GB)], 58 k, ♂, (JB. Eyquem), JC. Rouget (s) – (n° corde 1) 2
- 1708⁵ Circeichope**, f, b.f, 2 ans, par Panis USA et Chopinette (Sin Kiang), 58 k, ♀, M^{me} R. Khaddam (F. Veron), M^{me} S. Gavilan – (n° corde 3) 3
- 1834 Dear Ruby (IRE)**, f, b, 2 ans, par Camacho GB et Ruby'S Day GB (Vital Equine IRE), 58 k, ♀, M^{me} M. O'Neill (A. Lemaitre), E. O'Neill (s) – (n° corde 4) 4
- 1548⁴ Strange Attraction**, f, gr, 2 ans, par Morandi et Slap Shade IRE (Invincible Spirit IRE), 58 k (55^{1/2} k), ♂, D. Bouquill (D. Morin), M^{me} J. Soubagne – (n° corde 2) 5

5 partants; 10 eng.; 5 part def. – Total des entrées : 259 €

2 long 1/2, 2 long, courte tête, 4 long 1/2.

9 000€ – 3 600€ – 2 700€ – 1 800€ – 900€

Primes aux propriétaires :

- 5 670 € *Great Chief*.
 2 268 € *Kesariya*.
 1 701 € *Circeichope*.
 1 134 € *Dear Ruby (Ire)*.
 567 € *Strange Attraction*.

Primes aux éleveurs :

- 1 907 € Scuderia Micolò Snc.
 572 € Alain Chopard.
 498 € S.A. Aga Khan.
 249 € M^{me} Melissa O'Neill.
 190 € Didier Bouquill, Andre Ladeveze.

Temps total : 1'4"83"

La pouliche GREAT CHIEF a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

- 2001⁵⁰³² PRIX PAUL DUBOSCOQ** 1 100 m
 (Classe 2)

20 000 € (10 000, 3 800, 2 800, 1 600, 800, 600, 400) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **3 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 9 mars de l'année dernière inclus, gagné une course de Classe 1, ni été classés dans les trois premiers d'une Listed Race et n'ayant pas, depuis le 9 mars de cette année inclus, pour les chevaux de 4 ans et au-dessus, gagné une Classe 2. **Poids : 3 ans, 55 k. ; 4 ans et au-dessus, 58 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places cette année : 1 k. par 6.000 reçus.

(LIGNE DROITE)

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P0 : Plat, Dist. 1 100 m env.

- 1616 ² **O Trasno**, m, al, 3 ans, par Goken et Mapiya (GB) (Green Tune USA), 57 k (54^{1/2} k), Bloke Europeo Mobilario SL (D. Alberca-Gavilan), de B. Montzey (s) – (n° corde 5) 1
- 1471 ⁵ **Wejdan**, f, b, 4 ans, par Dabirsim et War Bride GER (War Blade GER), 56^{1/2} k, ♂♂, M. Al Shahi (F. Veron), M. Guarnieri – (n° corde 1) 2
- 1457 ³ **Euryale (IRE)**, h, gr, 7 ans, par Kendargent et Russian Hill (GB) (Indian Ridge IRE), 60 k, JV. Toux (G. Benoist), JV. Toux – (n° corde 3) 3
- 1722 ¹ **Visir Iznogud**, m, b.f, 4 ans, par Sommerabend GB et Mademoiselle Sally (GB) (Virtual GB), 61 k (58^{1/2} k), ♂♂, B. Gila de La Puerta (A. Gutierrez Val), LA. Urbano Grajales – (n° corde 8) 4
- 893 **Yardan**, m, b, 3 ans, par Invincible Spirit IRE et Nepali Princess IRE (Mr. Greeley USA), 57 k, ♂, Cheik ABK. Al Thani (S. Saadi), HA. Pantall – (n° corde 7) 5
- 1667 **Dancing Mountain IRE**, f, b, 5 ans, par Kodiak GB et Pearl Mountain IRE (Pearl Of Love IRE), 56^{1/2} k (55 k), ♂♂, M^{me} L. Kneip (M^{me} L. Grosso), M^{me} L. Kneip – (n° corde 2) 6
- 1289 **Sweeper Chop**, h, b.f, 3 ans, par Goken et My Princess [Soave (GER)], 57 k, ♂, T. Lines (A. Crastus), M^{me} J. Soubagne – (n° corde 6) 7

7 partants ; 19 eng. ; 2 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 952 €
Eng. Sup. : Sweeper Chop

Consition spéciale : Forza Capitano

courte tête, 3 long, 1 long ½, 1 long, 2 long, 4 long ½.

10 000 € – 3 800 € – 2 800 € – 1 600 € – 800 € – 600 € – 400 €

Primes aux propriétaires :

- 5 400 € O Trasno.
1 539 € Wejdan.
882 € Euryale (Ire).
648 € Visir Iznogud.
432 € Yardan.
243 € Dancing Mountain Ire, prime non attribuée.
216 € Sweeper Chop.

Primes aux éleveurs :

- 2 002 € Haras De La Perelle.
694 € Ecurie Normandie Pur Sang.
478 € Sc Ecurie De Meautry.
292 € Nipio S. L. .
104 € Framont Limited, Beaugard Bloodstock, Meridian International Sarl.
80 € Alain Chopard, Albert Rivetti, Aldo Volo, Jean-Luc Rivetti.
51 € Tallyho Stud, prime non attribuée.

Temps total : 1'11"76"

Les Commissaires ont autorisé le hongre FORZA CAPITANO à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires ont autorisé le hongre SWEEPER CHOP à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Le hongre FORZA CAPITANO s'étant retourné sur la piste en se rendant au départ, a été déclaré non-partant par les Commissaires de courses.

Le poulain VISIR IZNOGUD a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2002 5035 PRIX BA TOUSTEM 1 900 m (Arabes)

14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, inscrits à la naissance au stud-book arabe de leur pays d'origine affilié à la WAHO et munis d'un livret signalétique, n'ayant jamais gagné une course de Groupe. Poids : 4 ans, 55 k ; 5 ans et au-dessus, 57 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus : 1 k. par 4.000 reçus.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, sont applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P7 : Plat, Dist. 1 900 m env.

- 1622 ² **Mounjared Al Cham**, m, al, 5 ans, par Azadi et Al Moutawakila (Al Sakbe), 58 k, Al Shaqab Racing (J. Cabre), T. Fourcy – (n° corde 7) 1
- 1726 **Arion**, m, gr, 4 ans, par Dahess GB et Kiss De Ghazal (Dormane), 55 k, ♂, HM. Al Ghatani (G. Benoist), M^{me} JF. Bernard – (n° corde 10) 2
- 1724 **Lamet Shamel Qa**, f, gr, 5 ans, par Af Albahar UAE et Valuta Khan HOL (Depozit RUS), 57 k (54^{1/2} k), W. Ben Zaied (d'O. Andigne), J. de Mieulle (s) – (n° corde 8) 3

- 1469 ² **Sarhan**, m, gr, 4 ans, par Mared Al Sahara GB et Alghasa GB (Arawak D'Aroco), 59 k, ♂, M. Al-Thani (V. Seguy), F. Rohaut (s) – (n° corde 1) 4
- 1622 ¹ **Joud Al Cham**, m, al, 5 ans, par Azadi et Taj Al Chame (Tidjani), 60 k, Al Shaqab Racing (J. Auge), T. Fourcy – (n° corde 6) 5
- 1724 ⁴ **Ellie Du Paon**, f, 4 ans, 56 k, S. Raffaello (G. Guedj-Gay), de D. Watrigant (s) – (n° corde 2) 6
- 1724 **Qamriyah**, f, 5 ans, 60 k, Ecuries Royales d'Oman (I. Mendizabal), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 3) 7
- 1267 ⁵ **Guiness D'Violettes**, f, 4 ans, 55 k (52^{1/2} k), AF. Al Attiyah (H. Mouvesan), M^{me} JF. Bernard – (n° corde 9) 8
- 1726 **Sibellia**, f, 4 ans, 53 k, ♂, M.L. Bloodstock Ltd (A. Gavilan), D. Guillemin (s) – (n° corde 14) 9
- 1469 **Ghaffar De Brugere**, m, 5 ans, 60 k (58^{1/2} k), ♂, A. Al Aidarous (M. Pelletan), T. Lemer – (n° corde 11) 10
- 1622 ⁵ **Tawfiq**, m, 6 ans, 57 k (54^{1/2} k), ♂, A. Al Aidarous (D. Alberca-Gavilan), JL. Pelletan – (n° corde 13) –
- 1618 **Noorah**, f, 4 ans, 53 k (53^{1/2} k), ♂, Ecuries Royales d'Oman (M. Lauron), F. Sanchez – (n° corde 12) –
- 1618 **Princess Joyya Vatala**, f, 4 ans, 53 k, ♂, F. Sanchez (W. Smit), F. Sanchez – (n° corde 5) –

13 partants ; 20 eng. ; 14 part def. – Total des entrées : 669 €
7 000 € – 2 800 € – 2 100 € – 1 400 € – 700 €

Primes aux propriétaires :

- 2 835 € Mounjared Al Cham.
1 134 € Arion.
850 € Lamet Shamel Qa.
567 € Sarhan.
283 € Joud Al Cham.

Primes aux éleveurs :

- 1 278 € Hassan Mousli, M^{me} Nada Mousalli, Faiz Al Elweist.
511 € Haif Mohammed Al Ghatani, Haras De Rabodanges, Haseg.
383 € Ecurie Qardabiyah Sarl.
255 € Al Shahania Stud.
127 € Hassan Mousli, M^{me} Nada Mousalli.

2003 5033 PRIX ANDRE AUBERTIE 1 400 m

(Handicap divisé)

(Classe 3)

Première épreuve

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

La référence applicable dans ce handicap sera + 26.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 1 400 m env.

Référence : +26.

- 1620 ³ **Swiss Bank IRE**, h, b, 6 ans, par Swiss Spirit GB et Support Fund IRE (Intikhab USA), 55^{1/2} k, ♂♂, CO. Corral (A. Gavilan), F. Sanchez – (n° corde 3) 1
- 1547 ³ **Hot Spot (IRE)**, h, b, 5 ans, par Siyouni et Excellent Girl GB (Exceed And Excel AUS), 63^{1/2} k, ♂, DM. Batista Ribeiro (V. Cheminaud), G. Vaz – (n° corde 11) 2
- 1620 **Salsa Doloise**, f, b, 5 ans, par Kingsalsa USA et Sirene Doloise [Marchand De Sable (USA)], 56 k, A. Bonin (s) (J. Auge), A. Bonin (s) – (n° corde 13) 3
- 1467 ¹ **Becquamis**, h, b.f, 7 ans, par Vertigineux et Becquamour [Septieme Ciel (USA)], 54 k, P. Ventena Alves (V. Seguy), M^{me} A. Ventena Alves – (n° corde 2) 4
- 1620 ⁵ **Baileys Diable**, h, b, 5 ans, par Rajsaman et Kickingthelilly GB (Byron GB), 59 k (57^{1/2} k), ♂, G.R. Bailey Ltd (A. Gutierrez Val), LA. Urbano Grajales – (n° corde 7) 5
- 1739 ¹ **Le Havre Dream Up**, m, 6 ans, 55 k, ♂, W. Roubertie (A. Werle), M^{me} AL. Guildoux – (n° corde 6) 6
- 1619 ¹ **Victory Cat**, f, 4 ans, 55^{1/2} k (54 k), ♂♂, E. Dupont (M^{me} A. Merou), JL. Dubord – (n° corde 5) 7
- 137 **Jukebox Dancer**, f, 4 ans, 58^{1/2} k, Ecurie Equus Racing (G. Benoist), A. Fouassier – (n° corde 10) 8
- 1722 **Kannon**, h, 5 ans, 57 k, ♂, J. Borg (T. Henderson), D. Henderson – (n° corde 4) 9
- 1620 ² **Tawhiri**, m, 4 ans, 59^{1/2} k, C. Guy (I. Mendizabal), S. Brogi – (n° corde 15) 10
- 1628 ² **Beyond My Dreams (IRE)**, h, 6 ans, 55 k (53 k), ♂, M^{me} C. Lauffer (S. Le Quilleuc), M^{me} S. Parent-Ricard – (n° corde 14) –
- 1733 ³ **Exclusive Baio**, h, 4 ans, 56^{1/2} k (55 k), ♂♂, Ecurie Michel Doineau (d'O. Andigne) – (n° corde 8) –
- 1471 ³ **Nuit D'Alienor**, f, 4 ans, 58 k, Pur Sang d'Alienor (M. Foulon), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 9) –

- 1722 Hong Kong Star**, f, 4 ans, 53^{1/2} k, ♂♂, C. Campels –
(*A. Crastus*) – (n° corde 1)
- 443 Royal Vati**, h, 8 ans, 53 k, ♂♂, Ecurie de Partage Galop –
(*W. Smit*), M^{me} C. Nicot – (n° corde 12)
- 15 partants; 50 eng.; 1 eng. sup.; 15 part def. – Total des entrées: 1597 €
- Eng. Sup.: *Victory Cat*
- courte tête, 1 long ¼, 1 long, nez, tête, 2 long ½, 1 long ½, 1 long ½, 1 long ½.
- 9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€
- Primes aux propriétaires:
- 2 835 € *Swiss Bank Ire*, prime non attribuée.
1 458 € *Hot Spot (Ire)*.
1 093 € *Salsa Doloise*.
567 € *Becquamis*.
364 € *Baileys Diable*.
- Primes aux éleveurs:
- 765 € M^{me} Eve Houghton, prime non attribuée.
657 € Aleyrion Bloodstock Ltd.
493 € Bonin (S).
307 € Bernard Becquart, Robert Schlienger, Paul Schlienger, Jean-Paul Mesnard.
164 € Haras Des Trois Chapelles.
- Temps total: 1'24"77"
- Le hongre BAILEYS DIABLE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2004 ⁵⁰³⁴ **PRIX ALFRED FREMIOT** **1 400 m**
(Handicap divisé)
(Classe 4)
Deuxième épreuve

- 14000 €** (7000, 2800, 2100, 1400, 700) – dotation France Galop
- Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.
- Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.**
- Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**
- Parcours n° P4: Plat, Dist. 1 400 m env.
- Référence: +33.
- 1769 Killing Zoe**, f, b, 4 ans, par Wootton Bassett GB et Pin Up Girl (IRE) (New Approach IRE), 52 k, ♂♂, Ch. Plisson (s) (*L. Boisseau*), Ch. Plisson (s) – (n° corde 12)
- 1078** ² **Mythical Creature (IRE)**, f, al, 6 ans, par Mount Nelson GB et Mythical Border USA (Johannesburg USA), 59^{1/2} k, ♂♂, C. Raimont (*I. Mendizabal*), J. Piednoel – (n° corde 2)
- 1736** ¹ **Inseo**, h, b.f, 10 ans, par King'S Best USA et Insan Mala IRE (Bahhare USA), 55^{1/2} k, ♂, M^{me} MC. Boutin (*Y. Rousset*), Ch. Plisson (s) – (n° corde 1)
- 1746** ³ **Ocamonte (IRE)**, h, gr, 7 ans, par Kendargent et Pestagua (IRE) (Lawman), 57^{1/2} k (55 k), Balzane 3 (*M^{me} L. Foulard*), T. Fourcy – (n° corde 9)
- 664 Circle Of Hands IRE**, h, b.f, 5 ans, par Showcasing GB et Malladore IRE (Lawman), 57 k, M^{me} C. Gavilan (*A. Gavilan*), M^{me} C. Gavilan – (n° corde 7)
- 1794 Playa Paradiso**, f, 5 ans, 60 k, ♂♂, C. Clagluna (*F. Veron*), M. Guarnieri – (n° corde 6)
- 1334 Carolingien**, h, 5 ans, 57^{1/2} k (55 k), M^{me} C. Lauffer (*S. Le Quilleuc*), M^{me} S. Parent-Ricard – (n° corde 5)
- 1722** ² **Misty Cat**, f, 5 ans, 59 k, ♂, C. Alonso Vidal de La Pena (*V. Seguy*), C. Alonso Pena – (n° corde 14)
- 1410** ³ **Bobbio**, h, 8 ans, 53 k (51^{1/2} k), ♂♂, M^{me} D. Buba (*H. Mouesan*), J. Piednoel – (n° corde 4)
- 1736 Gottingen**, h, 11 ans, 51 k (52 k), ♂♂, C. Barbaud (*G. Guedj-Gay*), Ch. Plisson (s) – (n° corde 10)
- 1300 Bassim**, h, 4 ans, 59^{1/2} k (58 k), ♂♂, IM. Luzuriaga Telleria (*A. Gutierrez Val*), M. Alonso Roldan – (n° corde 11)
- Simply Silca IRE**, f, 4 ans, 60 k (58^{1/2} k), M^{me} B. Sablon (*M^{me} L. Le Pemp*), M^{me} B. Sablon – (n° corde 3)
- 1471 Dinkaratz**, f, 4 ans, 58 k, Cuadra Mazantinni (*J. Grosjean*), J. Calderon Romero – (n° corde 8)
- 1845 Bahama Dream IRE**, h, 4 ans, 56 k, ♂♂, C. Raimont (*W. Smit*), J. Piednoel – (n° corde 13)
- 14 partants; 14 eng.; 14 part def. – Total des entrées: 431 €
- encolure, 1 long ½, 1 long, tête, 1 long, 2 long, 1 long ¼, 1 long ¼, 5 long.
- 7000€ – 2800€ – 2100€ – 1400€ – 700€
- Primes aux propriétaires:
- 2 835 € *Killing Zoe*.
882 € *Mythical Creature (Ire)*.
661 € *Inseo*.
441 € *Ocamonte (Ire)*.
283 € *Circle Of Hands Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs:

- 1 278 € Thierry De La Heronniere, Sarl Jedburgh Stud.
358 € Jan Krauze.
312 € Al Shahania Stud.
239 € M^{me} Louise Thomas-Kleparski, Suc. Roberto Cocheteux Tierno.
59 € Itchen Valley Stud, prime non attribuée.

Temps total: 1'25"62"

La pouliche KILLING ZOE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

LYON-PARILLY

mercredi 9 juin 2021

0712 160

Terrain BON

Commissaires de courses: Christian PORTE – Michel DUQUAIRE – Stanislas de VILLETTE – Christian MAILLARD

2005 ⁵³⁵² **PRIX CHRISTIAN DESVIGNE** **1 600 m**
(Maiden)

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais gagné. **Poids: 58 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4: Plat, Dist. 1 600 m env.

- 1093** ³ **Captious GB**, f, al, 3 ans, par Frankel GB et Argumentative GB (Observatory USA), 56^{1/2} k (*C. Lecoeuvre*), HF. Devin (s) – (n° corde 8)
- 1075** ⁵ **Tombecka IRE**, f, b, 3 ans, par Kingman GB et Totally Devoted USA (Seeking The Gold USA), 56^{1/2} k, N. Bizakov (*S. Pasquier*), F. Chappet – (n° corde 4)
- 845 Lucayano**, m, b.f, 3 ans, par Lucayan et La Latina (GB) (Tiger Hill IRE), 58 k (56^{1/2} k), Stall Mandy (*M^{me} S. Vogt*), W. Hickst – (n° corde 3)
- 1558 Second To None IRE**, m, b, 3 ans, par Zoffany IRE et Magic America USA (High Yield USA), 58 k (54^{1/2} k), F. Chappet (*E. Verhestraeten*), F. Chappet – (n° corde 1)
- 1568** ⁴ **Pennybaker USA**, f, b.f, 3 ans, par Medaglia D'Oro USA et Macaroon USA (Tapit USA), 56^{1/2} k, Godolphin SNC (*J. Guillochon*), HA. Pantall – (n° corde 2)
- 1452** ⁵ **Stormy Baby**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, Ecurie Normandie Pur Sang (*T. Bachelot*), MF. Weissmeier – (n° corde 6)
- 1732** ² **Geoffrin (GB)**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, ♂, Haras de La Perelle (*R. Thomas*), FH. Graffard (s) – (n° corde 5)
- 1785 Renewal**, h, 3 ans, 58 k, B. Lorentz (*T. Speicher*), J. Parize – (n° corde 11)
- 1534** ⁴ **Field Of Diamonds**, m, 3 ans, 58 k (54^{1/2} k), E. Schmid (*L. Rousseau*), HA. Pantall – (n° corde 7)
- 1515 Raymonde**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, ♂, Bloodstock Agency Ltd (*S. Maillot*), M. Cesandri (s) – (n° corde 9)
- 1855 Countless Steps**, h, 3 ans, 58 k, ♂, B. Stoffel (*T. Dachis*), S. Culin – (n° corde 10)

11 partants; 35 eng.; 11 part def. – Total des entrées: 1103 €

½ long, 1 long ¼, courte tête, encolure, 3 long ½, 1 long ¾, 2 long, nez, encolure.

9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires:

- 5 130 € *Captious Gb*, prime non attribuée.
2 052 € *Tombecka Ire*, prime non attribuée.
1 539 € *Lucayano*.
1 026 € *Second To None Ire*, prime non attribuée.
513 € *Pennybaker Usa*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs:

- 807 € Juddmonte Farms Ltd, prime non attribuée.
570 € Christophe Pourteau.
323 € Hesmonds Stud Ltd, prime non attribuée.
161 € R. McDonald, prime non attribuée.
80 € Godolphin, prime non attribuée.

Temps total: 1'41"58"

La pouliche CAPTIOUS GB a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2006 ⁵³⁵⁵ **PRIX DU CHAMP DE MARS** **1 600 m**
(Classe 3)

15000 € (7500, 3000, 2250, 1500, 750) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas depuis le 9 juin de l'année dernière inclus terminé dans les trois premiers d'une Listed ni, depuis le 9 septembre de l'année dernière

inclus gagné une Classe 2 ou reçu une allocation de 7.500. **Poids : 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 9 décembre de l'année dernière inclus : 1 k. par 3.000 reçus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 1 600 m env.

	Kihavahfushi (GB) , h, b, 6 ans, par Wootton Bassett GB et Tejaara USA (Kingmambo USA), 57 k, HA. Pantall (<i>J. Guillochon</i>), HA. Pantall – (n° corde 9)	1
1553	Shielding USA , h, b, 7 ans, par First Defence USA et Kithira GB (Danehill USA), 58 k (56 ^{1/2} k), β , R. Sorrentino (<i>M^{me} A. Molins</i>), S. Labate (s) – (n° corde 4)	2
1583	Dave , m, b, f, 5 ans, par Wootton Bassett GB et Dance Toupie [Dansili (GB)], 58 k, β , M ^{me} G. Sandor (<i>T. Bachelot</i>), N. Paysan – (n° corde 8)	3
1181	Twilight'S Baby GER , h, al, 4 ans, par Tai Chi GER et Twilight Women USA (Elusive Quality USA), 58 k (56 ^{1/2} k), β , Stall Harry (<i>M^{me} M. Michel</i>), P. Vovcenko – (n° corde 10)	4
1697	Sauzon , h, al, 4 ans, par Rio De La Plata USA et Cormeilles GB (Dubawi IRE), 59 k (55 ^{1/2} k), S. Gilibert (<i>A. Barzalona</i>), L. Gadbin (s) – (n° corde 11)	5
1528	Montesco , m, 4 ans, 57 k, ϕ , Seydoux de Clausonne (<i>S. Pasquier</i>), E. Mikhalides – (n° corde 5)	6
1181	Natural Path (IRE) , h, 4 ans, 57 k, $\otimes \beta$, R. Ng (<i>C. Leconte</i>), HF. Devin (s) – (n° corde 2)	7
1439	Nuble URU , f, 5 ans, 55 ^{1/2} k (53 k), \star , B. Steinbruch (<i>M^{me} M. Peslier</i>), D. Smaga – (n° corde 6)	8
	Valle Darsim , h, 4 ans, 57 k, Ecurie Normandie Pur Sang (<i>A. Madamet</i>), MF. Weissmeier – (n° corde 7)	9
1653	Gallina Du Moulin , f, 6 ans, 55 ^{1/2} k (54 k), M ^{me} H. Schreiner (<i>M^{me} S. Koyuncu</i>), U. Schwinn – (n° corde 1)	10
1707	L'Astalara , f, 4 ans, 55 ^{1/2} k, β , G. Doyen (<i>S. Ruis</i>), S. Culin – (n° corde 3)	–

11 partants ; 25 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 822 €
 3/4 long, 1/2 long, 3/4 long, nez, 3/4 long, tête, 3/4 long, 1 long, 5 long 1/2.
 7500€ – 3000€ – 2250€ – 1500€ – 750€

Primes aux propriétaires :

2 362 €	<i>Kihavahfushi (Gb)</i> .
945 €	<i>Shielding Usa</i> , prime non attribuée.
911 €	<i>Dave</i> .
607 €	<i>Twilight'S Baby Ger</i> , prime non attribuée.
303 €	<i>Sauzon</i> .

Primes aux éleveurs :

1 282 €	Henri-Alex Pantall, M ^{me} Yvette Pantall.
410 €	Mathieu Daguzan-Garros.
255 €	Tim Thornton, Robert Nataf, prime non attribuée.
136 €	M ^{me} Loic Malivet.
127 €	M ^{me} A. Bernickel, prime non attribuée.

Temps total : 1'39"90"

Le hongre SHIELDING USA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2007 ⁵³⁵⁸ **PRIX DU PARC DE MIRIBEL** **2 200 m**
 (Handicap divisé)
 (Classe 4)
 Deuxième épreuve

14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France Galop
 Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus** n'ayant pas, depuis le 9 février de cette année inclus, reçu une allocation de 12.000.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P6 : Plat, Dist. 2 200 m env.

Référence : +33,5.

1458	Soulou Malpic , h, b, 5 ans, par Makfi GB et So Long Malpic [Fairly Ransom (USA)], 60 k, β , Ecurie du Trioux (<i>T. Bachelot</i>), N. Paysan – (n° corde 9)	1
783	Tornado GER , h, al, 6 ans, par Campanologist USA et Thanksgiving GER (Lomitas GB), 58 ^{1/2} k (57 k), Stall Belar-Grande (<i>M^{me} S. Vogt</i>), M. Weber – (n° corde 4)	2
1594	Zinzichera , f, b, 9 ans, par Centennial IRE et Naghaland [Anabaa (USA)], 54 k, $\otimes \beta$, JC. Sarais (<i>S. Maillot</i>), N. Perret (s) – (n° corde 3)	3
1803	Silverhawks , h, b, 5 ans, par Tin Horse (IRE) et Miss Boreal GER (Boreal GER), 55 k, $\phi \beta$, M ^{me} C. Zembra (<i>A. Madamet</i>), M ^{me} Y. Vollmer – (n° corde 16)	4
1742	Riquet , m, gr, 6 ans, par Silver Frost (IRE) et Mark Of Brazil [Mark Of Esteem (IRE)], 54 ^{1/2} k (53 k), β , C. Boutin (s) (<i>M^{me} M. Velon</i>), C. Boutin (s) – (n° corde 8)	5

1482	⁴ Outrunner , h, 5 ans, 58 k, \otimes , M ^{me} N. Vasutek, M ^{me} N. Vasutek – (n° corde 6)	6
1742	Simfaust , h, 7 ans, 53 k, $\otimes \beta$, A. Girod (<i>S. Ruis</i>), N. Bellanger (s) – (n° corde 15)	7
1518	² Goldstone , h, 5 ans, 60 k (58 ^{1/2} k), T. Ravier (<i>M^{me} M. Eon</i>), M. Maillard – (n° corde 1)	8
1655	³ Cometic Star , h, 8 ans, 55 ^{1/2} k (54 k), Cometica AG (<i>M^{me} EM. Geisler</i>), G. Geisler – (n° corde 13)	9
1655	⁵ Rayodor , h, 8 ans, 53 ^{1/2} k (51 k), P. Cluzeau (<i>M^{me} P. Cheyer</i>), P. Cluzeau – (n° corde 2)	10
1715	⁴ Hawanera , f, 4 ans, 57 k, $\phi \beta$, B. Moissonnier (<i>T. Dachis</i>), M. Cesandri (s) – (n° corde 11)	–
1845	¹ Huda , f, 8 ans, 51 ^{1/2} k (49 k), G. Kob (<i>C. Raimbault</i>) – (n° corde 14)	–
1838	Treguiss , m, 6 ans, 59 k, JC. Daoudal (<i>C. Leconte</i>) – (n° corde 7)	–
1657	Radiec , h, 6 ans, 51 k (50 ^{1/2} k), $\phi \beta$, F. Meckes (<i>M^{me} A. Nicco</i>), F. Meckes – (n° corde 12)	–
1742	Holocene Bere , h, 4 ans, 52 ^{1/2} k, β , JC. Daoudal (<i>J. Guillochon</i>) – (n° corde 5)	–

15 partants ; 16 eng. ; 16 part def. – Total des entrées : 522 €

Certif. vétérinaire : *Sainte Cecile (IRE)*

2 long, courte encolure, 2 long 1/2, courte encolure, 1/2 long, 2 long, 3/4 long, 1/2 long, nez.

7000€ – 2800€ – 2100€ – 1400€ – 700€

Primes aux propriétaires :

2 835 €	<i>Soulou Malpic</i> .
882 €	<i>Tornado Ger</i> , prime non attribuée.
661 €	<i>Zinzichera</i> .
567 €	<i>Silverhawks</i> .
220 €	<i>Riquet</i> .

Primes aux éleveurs :

1 278 €	Pierre Pasquet.
358 €	Jean-Claude Sarais.
255 €	M ^{me} Mireille Fricker, M ^{me} Marjorie Chloup, M ^{me} Ambre Chloup.
238 €	Stall Scher, prime non attribuée.
119 €	Sarl Jedburgh Stud.

Temps total : 2'18"64"

La jument ZINZICHERA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2008 ⁵³⁵⁷ **PRIX DU PARC DE LA TETE D'OR** **2 200 m**
 (Handicap divisé)
 (Classe 3)
 Première épreuve

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus** n'ayant pas, depuis le 9 février de cette année inclus, reçu une allocation de 12.000.

La référence applicable dans ce Handicap sera +28.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P6 : Plat, Dist. 2 200 m env.

Référence : +28.

1516	⁴ Zormy , h, gr, 4 ans, par Stormy River et Zanet [Enrique (GB)], 62 k (60 ^{1/2} k), Δ , JC. Seroul (<i>M^{me} M. Velon</i>), JP. Gauvin (s) – (n° corde 9)	1
1654	⁴ Duke Of Conker , h, b, 5 ans, par Authorized IRE et Miss Dixie GB (Bertolini USA), 58 k, Δ , U. Aregger (<i>N. Guilbert</i>), N. Guilbert – (n° corde 1)	2
1727	Art Of Fusion , h, b, f, 6 ans, par Wootton Bassett GB et Magic Sopran [High Chaparral (IRE)], 59 k, V. Durot (<i>S. Maillot</i>), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 2)	3
1520	⁴ Le President , m, b, f, 4 ans, par Acclamation GB et Absolutely True (GB) [Westerner (GB)], 63 ^{1/2} k (60 k), JC. Seroul (<i>M^{me} C. Bouvier</i>), JP. Gauvin (s) – (n° corde 6)	4
1239	Daron GER , h, al, 4 ans, par Wiener Walzer GER et Dwemira GER (Devil River Peek USA), 58 ^{1/2} k (57 k), Stall Goldener Stern (<i>M^{me} S. Vogt</i>), W. Hickst – (n° corde 12)	5
1683	Malaaw , h, 6 ans, 59 ^{1/2} k, Cometica AG (<i>T. Speicher</i>), G. Geisler – (n° corde 17)	6
1899	³ Sadarak , h, 6 ans, 60 k (58 ^{1/2} k), ϕ , P. Desplaces (<i>M^{me} A. Nicco</i>), C. Martinon – (n° corde 8)	7
873	Future , h, 4 ans, 60 k (58 ^{1/2} k), U. Schwinn (<i>M^{me} S. Koyuncu</i>), U. Schwinn – (n° corde 15)	8
1715	⁵ Another Planet , h, 4 ans, 58 k (56 ^{1/2} k), $\phi \beta$, B. Goudot (<i>M^{me} A. Molins</i>), B. Goudot (s) – (n° corde 11)	9
1654	Los Altos , h, 6 ans, 55 k, Stall Hamilton (<i>T. Bachelot</i>), M ^{me} C. Whitfield – (n° corde 5)	10

- 1716 ³ **Neelakurinj**, f, 5 ans, 56^{1/2} k (55 k), ♂, Ecurie Kura (M^{me} M. Michel), N. Bellanger (s) – (n° corde 14) –
- 1715 **Petoche**, f, 4 ans, 55 k, ♂, C. Tournadre (C. Lecoeuvre), M. Cesandri (s) – (n° corde 4) –
- 1882 **Amazing Filly**, f, 4 ans, 62 k, G. Durot (G. Mandel), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 3) –
- 1715 **Moscou**, f, 4 ans, 63 k (59^{1/2} k), Ecurie Mathieu Offenstadt (M^{me} A. Daifi), JP. Gauvin (s) – (n° corde 10) –
- 1574 ⁵ **Hallo Wien GB**, f, 5 ans, 56 k (54^{1/2} k), M^{me} H. Zink (M^{me} EM. Geisler), G. Geisler – (n° corde 16) –
- 1913 **Giantissime**, h, 6 ans, 56^{1/2} k, B^{on} d'A. Arexy (G. Congiu), C. Martinon – (n° corde 13) –
- 1353 ² **Analeon**, h, 7 ans, 60^{1/2} k (59 k), Stall Hayley (M^{me} D. Santiago), M^{me} C. Whitfield – (n° corde 7) –

17 partants; 79 eng.; 17 part def. – Total des entrées: 2 076 €
courte encolure, 2 long, nez, 1 long, courte tête, 1 long, 2 long, 1/2 long, nez.

9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires:

- 3 645 € *Zormy*.
1 458 € *Duke Of Conker*.
850 € *Art Of Fusion*.
729 € *Le President*.
364 € *Daron Ger*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs:

- 1 643 € Jean-Claude Seroul.
657 € Recep Demirsoy, Le Thenney.
461 € M^{me} Laetitia Planchenault, Haras D'Etreham, Jean-Yves Leroy, M^{me} Sophie Pouget.
214 € Jean-Claude Seroul.
76 € Horst-Dieter Beyer, prime non attribuée.

Temps total: 2'18"67"

Le hongre ZORMY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

A l'issue de la course, les Commissaires ont adressé des observations au jockey Delphine SANTIAGO pour ne pas avoir strictement conservé sa ligne à mi-parcours contrariant un court instant l'un de ses concurrents.

2009 ⁵³⁵¹ **PRIX DES PIVOINES** 1 200 m
(Classe 2)

27 000 € (13 500, 5130, 3780, 2160, 1080, 810, 540) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans, ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant jamais gagné une Listed ni deux courses de Classe 2. Poids: 57 k. Tout gagnant d'une course de Classe 2 portera 2 k. Les chevaux ayant été classés 2^e ou 3^e d'une Listed porteront 1 k. Les chevaux n'ayant jamais gagné recevront 1 k. 1/2; ceux n'ayant jamais couru, 2 k. 1/2.

Cette course est qualificative aux Handicaps Classe 1.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P2: Plat, Dist. 1 200 m env.

- 1883 ¹ **Game Run**, m, b, 2 ans, par Olympic Glory IRE et Shortfin GB (Exceed And Excel AUS), 59 k, ♂, JP. Chuzeville (G. Mandel), M. Pimbonnet – (n° corde 2) – 1
- 1708 ⁴ **Lesslepasser**, m, n, 2 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Ekatea [Power (GB)], 57 k, G. Augustin-Normand (G. Legras), J. Reynier – (n° corde 3) – 2
- 1599 ³ **Khamma**, f, n.p, 2 ans, par Al Wukair IRE et Veronica Watch GB (Harbour Watch IRE), 54 k, B. Vitale Brovarone (T. Bachelot), A. & G. Botti (s) – (n° corde 1) – 3
- 1810 **Samaya**, f, b, 2 ans, par Goken et Frissonante (GB) (Sri Pekan USA), 54 k, ♂, G. Pariente (R. Thomas), P. Decouz (s) – (n° corde 4) – 4
- 1088 **Feli Chop**, m, al, 2 ans, par Panis USA et Joubachope (Captain Chop), 55^{1/2} k, B. Touzeau (M^{me} M. Velon), C. Boutin (s) – (n° corde 5) – 5

5 partants; 9 eng.; 2 eng. sup.; 5 part def. – Total des entrées: 2529 €
1 long 1/2, 1 long, 6 long, 2 long.

13500€ – 5130€ – 3780€ – 2160€ – 1080€

Primes aux propriétaires:

- 8 505 € *Game Run*.
3 231 € *Lesslepasser*.
2 381 € *Khamma*.
1 360 € *Samaya*.
680 € *Feli Chop*.

Primes aux éleveurs:

- 2 860 € Haras De Saint Julien.
1 086 € Haras Du Hoguenet.
800 € Bonaccorso Vitale Brovarone.
457 € Haras Des Trois Chapelles.
228 € Alain Chopard.

Prime F.E.E.:

2 500 € *Game Run*.

Temps total: 1'16"72"

Le poulain LESSLEPASSER a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2010 ⁵³⁵⁴ **PRIX DE L'ASSOCIATION D'ENTREPRISES ALYSEE** 1 600 m
(PRIX ALFRED AUDRY)
(À réclamer)

12 000 € (6 000, 2 400, 1 800, 1 200, 600) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, mis à réclamer pour 10.000 ou 14.000. Poids: 56 k. Les chevaux mis à réclamer pour 14.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant depuis le 9 janvier de cette année inclus reçu une allocation de 6.000 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 6.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4: Plat, Dist. 1 600 m env.

- 1681 **Pic Sylver**, h, b, 3 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Silver Face [Iron Mask (USA)], 58 k, (14 000), M^{me} C. Le Besnerais (T. Speicher), A. Baron – (n° corde 10) – 1
- 1461 ⁵ **Up And Go**, f, al, 3 ans, par Mayson GB et Precocoe (IRE) (Shamardal USA), 56^{1/2} k, (14 000), F. Vermeulen (s) (T. Bachelot), F. Vermeulen (s) – (n° corde 6) – 2
- 1820 **Truly Glorious**, f, b, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Trully Belle IRE (Bahri USA), 56^{1/2} k, (14 000), A. Tamagni (C. Lecoeuvre), F. Chappet – (n° corde 7) – 3
- 1362 **Alternative**, f, n.p, 3 ans, par Triple Threat et Shotgun Wedding GB (Champs Elysees GB), 56^{1/2} k, (14 000), M^{me} J. Cygler (J. Guillochon), HA. Pantall – (n° corde 3) – 4
- 1432 ⁵ **Covadonga**, f, b, 3 ans, par Scissor Kick AUS et Minza [Zamindar (USA)], 54^{1/2} k, (10 000), Haras d'Etreham (S. Pasquier), F. Chappet – (n° corde 8) – 5
- 1296 **Carrine Carrina (IRE)**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, (14 000), JC. Seroul (G. Millet), J. Reynier – (n° corde 5) – 6
- 1684 **Tamarin**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (54 k), ♂, (14 000), M. Miladi (M^{me} A. Nicco), E. Lyon – (n° corde 4) – 7
- 1814 **Recuerdame**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (53 k), ♂, (10 000), JP. Vanden Heede (M^{me} A. Molins), B. Goudot (s) – (n° corde 9) – 8
- 770 **Everything I Do**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, (14 000), P. Nador (S. Ruis), P. Nador – (n° corde 1) – 9
- 1712 **Kuros**, h, 3 ans, 58 k (54^{1/2} k), ♂, (14 000), SV. Gianella (L. Rousseau), HA. Pantall – (n° corde 2) – 10

10 partants; 27 eng.; 10 part def. – Total des entrées: 606 €

1 long, 3/4 long, 2 long, courte encolure, 1 long 1/2, courte tête, 1 long 1/2, 1 long, 3 long.

6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€

Primes aux propriétaires:

- 3 240 € *Pic Sylver*.
1 296 € *Up And Go*.
972 € *Truly Glorious*.
648 € *Alternative*.
324 € *Covadonga*.

Primes aux éleveurs:

- 1 201 € Haras De Sainte Gauburge.
360 € Haras De Saint Julien, Cocheese Bloodstock Anstalt.
314 € M^{me} Patrick Ades-Hazan, S.C.E.A. Ecurie De Montfort, M^{me} Karine Morice.
240 € Hugues Rousseau.
120 € Sarl Jedburgh Stud.

Temps total: 1'44"88"

Le hongre PIC SYLVER a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2011 ⁵³⁵⁶ **PRIX MUNET** 1 600 m
(À réclamer valeur handicap)
(Classe 4)

12 000 € (6 000, 2 400, 1 800, 1 200, 600) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, ayant une valeur égale ou inférieure à 34 k. et mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. Poids: 56 k. Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 1 k. 1/2.; pour 12.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant depuis le 9 janvier de cette année reçu une allocation de 6.000 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 6.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4: Plat, Dist. 1 600 m env.

- 1800 ¹ **Black Morning GB**, f, b, 4 ans, par Due Diligence USA et Bright Morning USA (Storm Cat USA), 56^{1/2} k, (8 000), B. Giraudon (T. Bachelot), F. Vermeulen (s) – (n° corde 8) – 1

- 1444 **Instruit (GB)**, h, b, 4 ans, par Intello (GER) et Stumpy (GB) (Lawman), 59 k (55^{1/2} k), (12 000), A. Gilibert (E. Verhestraeten), F. Chappet – (n° corde 1) 2
- 1881 ¹ **Charnock Richard GB**, h, b, 6 ans, par Mayson GB et Velvet Band GB (Verglas IRE), 56 k (53^{1/2} k), ♂♂, (8 000), A. Coelho (M^{me} A. Nicco), A. Coelho – (n° corde 6) 3
- 1592 ¹ **Mandleft**, f, b.f, 4 ans, par Manduro GER et Midleft [Rock Of Gibraltar (IRE)], 58 k, (10 000), J.C. Seroul (G. Millet), J. Reynier – (n° corde 4) 4
- 1800 ⁵ **Mangan GER**, f, b.f, 4 ans, par Wiesenpfad FR et Mercy Beaucoup GER (Bertolini USA), 54^{1/2} k (53 k), (8 000), Leo Hamann/Peter Hamann (M^{me} S. Vogt), W. Hickst – (n° corde 7) 5
- 1559 **Arco Grande**, h, 4 ans, 57^{1/2} k (56 k), ♂, (10 000), C. Mueller (R. Mangione), E. Lyon – (n° corde 10) 6
- 1800 ³ **Usain Best**, h, 9 ans, 56 k (52^{1/2} k), (8 000), J.C. Daoudal (C. Raimbault) – (n° corde 9) 7
- 1695 **Makeno**, h, 4 ans, 59^{1/2} k (57 k), ♂♂, (10 000), C. Foeller (M^{me} P. Cheyer), J. Parize – (n° corde 3) 8
- 1602 ¹ **Miss Tiche IRE**, f, 4 ans, 58 k (56^{1/2} k), (10 000), J.M. Angles (M^{me} M. Eon), A. Fouassier – (n° corde 5) 9
- 1330 **Diva Du Dancing**, f, 4 ans, 54^{1/2} k (53 k), (8 000), M^{me} E. Mezquita (M^{me} M. Velon), R. Chotard – (n° corde 2) 10

10 partants ; 28 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 590 €

1 long 3/4, courte tête, 1 long 3/4, 3/4 long, 3/4 long, 3/4 long, 2 long 1/2, tête, 1 long 1/2.

6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€

Primes aux propriétaires :

- 2 430 € *Black Morning Gb*, prime non attribuée.
972 € *Instruit (Gb)*.
567 € *Charnock Richard Gb*, prime non attribuée.
486 € *Mandleft*.
243 € *Mangan Ger*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 510 € Kingwood Stud Ltd, prime non attribuée.
438 € Gestut Zur Kuste Ag.
219 € Jean-Claude Seroul.
153 € Hellwood Stud Farm, G. P. Clarke, prime non attribuée.
51 € Gestut Trona, prime non attribuée.

Temps total : 1'40"51"

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu les jockeys Axelle NICCO (CHARNOCK RICHARD), Perrine CHEYER (MAKENO), Marie VELON (DIVA DU DANCING), C. RAIMBAULT (USAIN BEST) en leurs explications, au sujet d'un mouvement survenu à mi-ligne droite d'arrivée, ont sanctionné le jockey Axelle NICCO par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir en se décalant vers la corde sous l'effet de sa cravache, provoqué un mouvement mettant en difficulté un de ses concurrents.

La jument BLACK MORNING et le hongre ARCO GRANDE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2012 ⁵³⁵³ **PRIX HENRI HUBSCH** 2 400 m
(Maiden)

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P7 : Plat, Dist. 2 400 m env.

- 1236 ⁵ **Caliyoun**, m, b.f, 3 ans, par Maxios (GB) et Clarinda (Montjeu (IRE)), 58 k (56^{1/2} k), . Aga Khan (N. Larenaudie), de A. Royer Dupre – (n° corde 2) 1
- 1320 ² **La Haute Isle**, f, b, 3 ans, par Elusive City USA et Adjuvence [Kahyasi (IRE)], 56^{1/2} k (55 k), M. Bagueuault de Puchesse (M^{me} M. Velon), J.P. Gauvin (s) – (n° corde 5) 2
- 1541 **Soriana**, f, b, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Soriya [Azamour (IRE)], 56^{1/2} k, ♂, . Aga Khan (R. Thomas), F.H. Graffard (s) – (n° corde 3) 3
- 1692 ² **Los Angeles SWI**, m, b, 3 ans, par Vanishing Cupid SWI et La Coruna SWI (Arazi USA), 58 k (56^{1/2} k), Stall Alpenland (M^{me} S. Vogt), M^{me} C. Bocskai – (n° corde 7) 4
- 1427 ⁵ **Marcie IRE**, f, b, 3 ans, par Marcel IRE et Ayun USA (Swain IRE), 56^{1/2} k (55 k), O. Ortman (M^{me} M. Eon), M. Bollack-Badel – (n° corde 1) 5
- 1741 **Davos**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, ♂, Bloodstock Agency Ltd (S. Maillot), M. Cesandri (s) – (n° corde 4) 6
- 1515 **Comme Tu Veux**, m, 3 ans, 58 k, Ecurie Jean-Paul Gauvin (A. Larue), J.P. Gauvin (s) – (n° corde 6) 7
- 7 partants ; 25 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 1 415 €
1 long, 3 long 1/2, 1 long, enclature, 2 long, 1/2 long.
9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires :

- 5 130 € *Caliyoun*.
2 052 € *La Haute Isle*.
1 539 € *Soriana*.
1 026 € *Los Angeles Swi*, prime non attribuée.
513 € *Marcie Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 1 243 € Haras De S.A. Aga Khan Scea.
760 € Michel Bagueuault De Puchesse, Pierre Lamy.
570 € Haras De S.A. Aga Khan Scea.
161 € Stall Sohrehof, prime non attribuée.
80 € Paul Hancock, prime non attribuée.

Temps total : 2'43"7"

Le jockey Léa BAILS étant souffrante, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche MARCIE IRE par le jockey Maryline EON.

Les Commissaires ont, après enquête et audition du représentant de l'entraîneur Waldemar HICKST, interdit à la pouliche MISS TAKE GER de participer à la course, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification ne permettant pas d'établir qu'elle a reçu les injections de rappel contre la rhinopneumonie dans les conditions fixées par l'article 135 et 136 du Code des Courses au Galop, et ont sanctionné l'entraîneur par une amende de 150 euros.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Nicolas LARENAUDIE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 9 coups).

Le poulain CALIYOUN ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

PARISLONGCHAMP

0001 161

jeudi 10 juin 2021

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Dominique Le BARON-DUTACQ –
Christine du BREIL – Tony CLOUT

2013 ⁵⁸⁰ **PRIX DE NANTERRE** 2 000 m
(Classe 2)

28000 € (14000, 5320, 3920, 2240, 1120, 840, 560)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant pas dans leurs deux dernières courses reçu une allocation de 15.000 ni, dans leurs trois dernières courses depuis le 10 décembre 2020 inclus, gagné une Classe 2. **Poids : 56 k. 1/2.** Les chevaux ayant, depuis le 10 septembre 2020 inclus, reçu une allocation de 9.000 porteront 1 k. 1/2 ; une allocation de 14.000, 2 k. 1/2.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

MOYENNE PISTE

Parcours n° I1 : Plat, Dist. 2 000 m env.

- 1671 ² **Babylone**, f, b, 3 ans, par Invincible Spirit IRE et Typique IRE (Galileo IRE), 56^{1/2} k, Haras Voltaire (M. Barzalona), A. Fabre (s) – (n° corde 2) 1
- 1711 ¹ **La Parence**, f, b, 3 ans, par Saonois et La Vive Parence (Kaldounevees), 56^{1/2} k, M^{me} H. Devin (C. Lecoeuvre), H.F. Devin (s) – (n° corde 6) 2
- 1389 ⁴ **Serpent'S Tooth IRE**, f, al, 3 ans, par Sea The Stars IRE et Shared Humor USA (Distorted Humor USA), 56^{1/2} k, ♂, Al Shira'AA Farms (C. Soumillon), P. Bary (s) – (n° corde 7) 3
- 1560 ¹ **Susu'S Dimples (GB)**, f, gr, 3 ans, par Sea The Stars IRE et Five Fifteen [Zafeen (FR)], 56^{1/2} k, ♂, Ecurie Ama. Zingteam (O. Peslier), F.H. Graffard (s) – (n° corde 1) 4
- 1670 ² **Wadhnan**, h, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Al Wathna (GB) (Nayef USA), 56^{1/2} k (54 k), Al Shaqab Racing (S. Planque), J.C. Rouget (s) – (n° corde 5) 5
- 1671 ³ **Midnight Special**, f, b, 3 ans, par Muhtathir GB et Beynotown (GB) (Authorized IRE), 56^{1/2} k, Haras Voltaire (C. Demuro), J.C. Rouget (s) – (n° corde 3) 7
- 1671 ⁴ **Bangalore GB**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (54 k), L^{ady} Bamford (H. Besnier), A. Fabre (s) – (n° corde 4) 8
- 7 partants ; 20 eng.
14000€ – 5320€ – 3920€ – 2240€ – 1120€ – 840€ – 560€
- Primes aux propriétaires :
- 7 560 € *Babylone*.
2 872 € *La Parence*.
2 116 € *Serpent'S Tooth Ire*, prime non attribuée.
1 209 € *Susu'S Dimples (Gb)*.
604 € *Wadhnan*.
453 € *Quello Ire*, prime non attribuée.
302 € *Midnight Special*.

Primes aux éleveurs :

- 1 832 € Haras Voltaire.
 1 064 € M^{me} Henri Devin.
 336 € Al Shaqab Racing.
 333 € Oak Leaf Stud, prime non attribuée.
 293 € Haras Du Mont Dit Mont.
 112 € S.C.E.A. Haras De Manneville.
 71 € Gestut Fahrhof, prime non attribuée.

2014 ⁵⁸³ **PRIX DU VIEUX COLOMBIER** **2 800 m**
 (Handicap de catégorie divisé)
 (Classe 3)
 Première épreuve

21 000 € (10 500, 4 200, 3 150, 2 100, 1 050)

Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 29 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

MOYENNE PISTE

Parcours n° F1 : Plat, Dist. 2 800 m env.

Référence : +31.

- 1595 **Faith Of Hope**, f, b, 5 ans, par Olympic Glory IRE et Saint Hilary GB (Authorized IRE), 58 k, ϕ p, T. Marechal (C. Soumillon), C. Escuder – (n° corde 3) 1
- 1693 ⁵ **Sancho**, h, b, 7 ans, par Motivator GB et Donna Roberta GER (Dashing Blade GB), 60 k, Stall Laurus (S. Pasquier), M^{me} H. Sauer – (n° corde 13) 2
- 1802 ¹ **Zorpen**, h, b, 6 ans, par Orpen USA et Cinecitta USA (Diesis GB), 58^{1/2} k, ϕ , M^{me} V. Rives (A. Madamet), L. Viel (s) – (n° corde 14) 3
- 1604 ⁵ **Valey**, f, gr, 5 ans, par Mastercraftsman IRE et Valdiyana [Sinndar (IRE)], 59 k, C. Sirlotti (C. Demuro), D. & P. Prod'Homme (s) – (n° corde 17) 4
- 1379 ³ **Queen Of Camelot IRE**, f, b, 4 ans, par Camelot GB et Bogside Theatre IRE (Fruits Of Love USA), 60 k, ϕ p, M^{me} S. Turnbull (T. Bachelot), de P. Chevigny – (n° corde 1) 5
- 1683 ⁵ **A Special Line**, f, 5 ans, 58 k (56^{1/2} k), Δ p, A. Coquart (M^{me} A. Molins), Y. Fouin (s) – (n° corde 16) 6
- 1832 **Pivoine Rose**, f, 5 ans, 59 k (56^{1/2} k), Bloodstock Agency Ltd (L. Nomis), Y. Barberot (s) – (n° corde 12) 7
- 1802 **Amiata**, f, 4 ans, 58 k, \otimes , V. Moreau (M. Barzalona), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 15) 8
- 1990 **Stromboli**, h, 6 ans, 58 k (56^{1/2} k), ϕ p, M^{me} MC. Boutin (M^{me} D. Santiago), Ch. Plisson (s) – (n° corde 6) 9
- 1612 ² **Cashforpassover**, h, 6 ans, 59^{1/2} k, \otimes p, V. Jouet (A. Rousseil), V. Jouet – (n° corde 10) 10
- 1431 ⁴ **Vasy Sakhee**, f, 8 ans, 59 k, \otimes , D. Dumoulin (T. Baron), R. Le Gal – (n° corde 4) –
- 1437 ¹ **Bunook GB**, h, 12 ans, 60 k (57^{1/2} k), ϕ , F. Fiol (M^{me} M. Peslier), P. Bigot – (n° corde 8) –
- 1895 **Blocking Bet**, h, 6 ans, 58^{1/2} k (57 k), ϕ , Maka Racing Ltd (H. Boutin), M. Boutin (s) – (n° corde 5) –
- 1577 **King Nonantais**, h, 9 ans, 58 k (56^{1/2} k), \otimes , Galopp-Club Rhein-Main (M^{me} S. Vogt), MF. Weissmeier – (n° corde 11) –
- 1577 ¹ **Linardo GB**, h, 8 ans, 58^{1/2} k, \otimes p, G. Barbarin (J. Claudic), S. Cerulis – (n° corde 7) –
- 1626 **Merci Capucine (GB)**, f, 6 ans, 58 k, ϕ , J. Bourgeois (M. Berto), J. Bourgeois – (n° corde 2) –
- 1414 ¹ **Iskandar (IRE)**, h, 6 ans, 60 k, Δ , M^{me} MG. Boudot (J. Cabre), M. Seror (s) – (n° corde 9) –

17 partants ; 44 eng. ; 17 part def. – Total des entrées : 1 719 €

 $\frac{3}{4}$ long, 2 long, courte encolure, 1 long $\frac{3}{4}$, 4 long, $\frac{1}{2}$ long, 2 long $\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$ long, 3 long.

10 500 € – 4 200 € – 3 150 € – 2 100 € – 1 050 €

Primes aux propriétaires :

- 4 252 € Faith Of Hope.
 1 323 € Sancho.
 992 € Zorpen.
 850 € Valey.
 425 € Queen Of Camelot Ire, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 1 917 € Haras D'Etreham.
 717 € Meridian International Sarl, Lemzar Sarl.
 538 € Alain Aupetit.
 250 € S.A. Aga Khan.
 89 € Elwick Stud, prime non attribuée.

Temps total : 2'58"88"

A jument FAITH OF HOPE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

A jument VALEYA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu les jockeys Mégane PESLIER, Stéphane PASQUIER, Tristan BARON, Jérôme CLAUDIC, Christophe SOUMILLON et Alexandre ROUSSEL en leurs explications, ont sanctionné le jockey Alexandre ROUSSEL par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours pour avoir eu un comportement fautif dangereux, en se rapprochant volontairement de la corde à l'entrée du premier tournant, mettant ainsi en difficultés plusieurs de ses concurrents.

2015 ⁵⁸¹ **PRIX DU MUSEE DE LA FEMME** **1 800 m**
 (Handicap de catégorie - Femelles)

23 000 € (11 500, 4 600, 3 450, 2 300, 1 150)

Pour pouliches de 3 ans.

Seront qualifiées dans cette épreuve, les pouliches auxquelles le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 33 k.

La référence de cette épreuve sera remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 59 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

MOYENNE PISTE

Parcours n° M1 : Plat, Dist. 1 800 m env.

Référence : +26.

- 1544 ³ **My Britannia GB**, f, b, 3 ans, par Anodin (IRE) et Lady Sylvester USA (Elusive Quality USA), 58^{1/2} k (56 k), A. & G. Botti (s) (M^{me} A. Nicco), A. & G. Botti (s) – (n° corde 10) 1
- 1859 ² **Darbama**, f, gr, 3 ans, par Vadamos et Darbaza [Verglas (IRE)], 57^{1/2} k, P^{csse} Z. Aga Khan (C. Soumillon), M. Delzangles – (n° corde 6) 2
- 1480 ¹ **Premiere Donne**, f, n.p, 3 ans, par Intello (GER) et Siljan'S Saga (Sagamix), 57 k (55^{1/2} k), E. Palluat de Besset (M^{me} M. Velon), JP. Gauvin (s) – (n° corde 14) 3
- 1665 **La Boca**, f, b, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Sultana Gold (GB) (Sea The Stars IRE), 53^{1/2} k (52 k), \otimes , J. Laporte (M^{me} F. Valle Skar), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 1) 4
- 1665 ⁴ **Woolacombe GB**, f, b, 3 ans, par Zoffany IRE et Wooing IRE (Galileo IRE), 57^{1/2} k, Everest Racing (T. Bachelot), JP. Gauvin (s) – (n° corde 4) 5
- 1684 ¹ **May Grey Dancer**, f, 3 ans, 58^{1/2} k (56 k), Panda King Racing (B. Marie), G. Hennon (s) – (n° corde 7) 6
- 1814 **Sancta Sedes IRE**, f, 3 ans, 57^{1/2} k, Δ , F. Cosgrove (A. Lemaitre), E. O'Neill (s) – (n° corde 8) 7
- 1821 **Success Story**, f, 3 ans, 59 k, Ecurie Victoria Dreams, JPh. Dubois – (n° corde 5) 8
- 1665 ¹ **Zillipom**, f, 3 ans, 56 k, ϕ , Har. Haras De Couely (A. Pouchin), Butel & Beaunez (s) – (n° corde 3) 9
- 1684 ³ **Contessa Senora**, f, 3 ans, 57 k, Ecurie Haras des Senora (G. Benoist), Y. Barberot (s) – (n° corde 12) 10
- 1701 ⁴ **Aimef GB**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, L. Farges (T. Trullier), N. Caullery – (n° corde 13) –
- 1701 **Lilyhammer**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, M^{me} S. Heumer (R. Thomas), M. Munch (s) – (n° corde 9) –
- 1560 **Italia**, f, 3 ans, 57 k, ϕ , A. Frassetto (C. Demuro), G. Bietolini – (n° corde 2) –
- 1793 ² **Rue D'Aumale**, f, 3 ans, 53^{1/2} k (52 k), ϕ , PL. Guerin (M^{me} L. Bails), PL. Guerin – (n° corde 11) –

14 partants ; 27 eng. ; 14 part def. – Total des entrées : 1 223 €

1 long $\frac{3}{4}$, encolure, nez, encolure, 1 long, $\frac{1}{2}$ long, encolure, 1 long $\frac{1}{2}$, 1 long $\frac{1}{2}$.

11 500 € – 4 600 € – 3 450 € – 2 300 € – 1 150 €

Primes aux propriétaires :

- 6 210 € My Britannia Gb, prime non attribuée.
 2 484 € Darbama.
 1 863 € Premiere Donne.
 1 242 € La Boca.
 621 € Woolacombe Gb, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 1 036 € M^{me} Lovisa-Ulrika Delaunay, Eric Palluat De Besset.
 977 € Tarik Tekce, prime non attribuée.
 602 € Pcsse Zahra Aga Khan.
 460 € Viktor Tymoshenko.
 97 € G. S.A. Bloodstock Pty Ltd, prime non attribuée.

Temps total : 1'54"36"

Les Commissaires ont autorisé la pouliche LILYHAMMER à être munie d'un bonnet assourdisant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche à être munie d'un bonnet assourdisant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

La pouliche MY BRITANNIA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

La pouliche WOOLACOMBE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2016 ⁵⁸⁴ **PRIX DES MATHURINS** **2 800 m**
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 3)
Deuxième épreuve

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950)

Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 29 k.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

MOYENNE PISTE

Parcours n° F1 : Plat, Dist. 2 800 m env.

Référence: +34.

- 1776 ² **American Saint**, h, b, 6 ans, par American Post GB et Sainte Glace [Grape Tree Road (GB)], 56 k, ♂♂, G. Meyer (*T. Bachelot*), N. Paysan – (n° corde 7) **1**
- 1802 **Hanida**, f, al, 5 ans, par French Fifteen et Fosool IRE (Pivotal GB), 57^{1/2} k (56 k), M^{me} T. Reusser (*M^{me} F. Valle Skar*), M^{me} F. Aeschbacher – (n° corde 3) **2**
- 1902 **Gold Palace**, h, b, 4 ans, par Palace Episode USA et Genereuse Gold [Gold Away (IRE)], 58 k, M^{me} S. Penot (*C. Lecoeuvre*), M^{me} S. Penot – (n° corde 1) **3**
- 1577 **Dark Dream**, h, al, 10 ans, par Maille Pistol et Anse Crawen [Muhtathir (GB)], 60 k, ♂, C. Bodin (*A. Lemaître*), M^{me} M. Henry – (n° corde 8) **4**
- 1563 ² **Harfleur**, f, b, 4 ans, par Sommerabend GB et Klyfun (Slickly), 59^{1/2} k, ♂, M^{me} AM. Gareau (*V. Cheminaud*), M^{me} AM. Gareau – (n° corde 6) **5**
- 1803 **Norwegian Lord**, h, 6 ans, 55 k, ♂, Ch. Plisson (s) (*Y. Rousset*), Ch. Plisson (s) – (n° corde 11) **6**
- 1657 ⁴ **Zimbaldino**, h, 5 ans, 55 k (52^{1/2} k), ♂, JC. Martinez (*M^{me} S. Chuette*), M. Delzangles – (n° corde 15) **7**
- 1802 **Puff Dakota**, h, 5 ans, 59 k, ♂♂, M^{me} C. Auvray (*L. Boisseau*), M^{me} C. Auvray – (n° corde 14) **8**
- 1802 ⁴ **Bright Crescent (GB)**, f, 5 ans, 59 k (57^{1/2} k), ♂, G. Pannier (*B. Marie*), G. Pannier – (n° corde 4) **9**
- 9 Blue Pegasos**, h, 6 ans, 58 k (56^{1/2} k), ♂♂, Stall Pegasi (*M^{me} S. Vogt*), M^{me} C. Bocskai – (n° corde 16) **10**
- 1802 **Cutty Pie (IRE)**, f, 7 ans, 58 k, ♂, JP. Sauvage (*T. Trullier*), JP. Sauvage – (n° corde 9) **-**
- 1645 ² **Tumulte**, h, 4 ans, 60 k, Wertheimer & Frere, Ed. Monfort (s) – (n° corde 13) **-**
- 1561 **Amarigood**, f, 4 ans, 57 k, ♂♂, D. Miquel (*I. Mendizabal*), E. Thueux – (n° corde 5) **-**
- 1339 **Valley Kid**, m, 8 ans, 55^{1/2} k (54 k), Stall T Neerhof (*M^{me} D. Santiago*) – (n° corde 10) **-**
- 1682 **Armen Basc**, h, 5 ans, 60 k (58^{1/2} k), A. Junk (s) (*E. Verhestraeten*), A. Junk (s) – (n° corde 12) **-**

15 partants; 16 eng.; 1 eng. sup.; 17 part def. – Total des entrées: 1018 €

Eng. Sup.: *Gold Palace*

Certif. vétérinaire: *Hongbao*

9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires:

2 992 € *American Saint*.

1 539 € *Hanida*.

1 154 € *Gold Palace*.

598 € *Dark Dream*.

384 € *Harfleur*.

Primes aux éleveurs:

1 623 € Stall Radiant Sea.

694 € Scea Du Haras De Victot.

520 € Patrick Viley, M^{lle} Delphine Jaureguy.

324 € M^{me} Christiane Bouillis, M^{lle} Julia Sauvage, M^{lle} Christina Guichard-Boutinon.

173 € M^{me} Marie-Laure Besnouin, Michel Gautier, Daniel Hamon.

2017 ⁵⁸² **PRIX DE LA COLONNE ASTROLOGIQUE** **1 300 m**
(Classe 2)

28000 € (14000, 5320, 3920, 2240, 1120, 840, 560)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 10 juin 2020 inclus, gagné une Listed Race et n'ayant, depuis le 10 décembre 2020 inclus, ni gagné une Classe 1, ni été classés 2^o d'une Listed Race ni, depuis le 10 mars 2021 inclus, gagné une Classe 2. **Poids: 56 k.** Surcharges accumulées: 1 k. par 4.000 reçus, depuis le 10 décembre 2020 inclus, en victoires et places.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

NOUVELLE PISTE - 1^{er} PISTE

Parcours n° A1 : Plat, Dist. 1 300 m env.

- Oxalis (IRE)**, 4 ans, par Invincible Spirit IRE et Lady Of Shamrock USA, 56 k, Wertheimer & Frere – (n° corde 6) **1**
- 1866 ⁵ **Manjeer IRE**, 5 ans, par Footstepsinthesand GB et Navajo Moon IRE, 57 k, M^{me} N. Steinmann (*E. Hardouin*), C. Fey (s) – (n° corde 5) **2**
- 728 **Alba Power IRE**, 6 ans, par Fast Company IRE et Shehila IRE, 56 k, ♂♂, M^{me} FJ. Carmichael (*M. Barzalona*), F. Chappet – (n° corde 1) **3**
- 1587 ¹ **Power Jack GB**, 5 ans, par Sepoy AUS et Palais Polaire GB, 56 k (54^{1/2} k), Gestut Lunzen & Red/Gold Racin (*M^{me} S. Vogt*), M^{me} C. Bocskai – (n° corde 3) **4**
- Tibasti**, 4 ans, par Dabirsim et Almahroosa, 60 k (58^{1/2} k), ♂, E. Elhrari (*Q. Perrette*), R. Le Dren Doleuze – (n° corde 7) **5**
- 916 ⁴ **Crew Dragon**, 4 ans, par Poet'S Voice GB et Vintage Red, 57 k, B. Van Daltsen (*C. Soumillon*), M. Delcher Sanchez – (n° corde 12) **6**
- Saecula Saeculorum IRE**, 4 ans, par Starspangledbanner AUS et Danidh Dubai IRE, 54^{1/2} k (55 k), J. Hernon (*G. Mosse*), G. Hernon (s) – (n° corde 4) **7**
- 1059 ⁵ **Kilfrush Memories**, 5 ans, 56 k, S. Vidal (*S. Pasquier*), F. Chappet – (n° corde 13) **8**
- 1173 **Coco City**, 7 ans, 57 k (54^{1/2} k), Stall Laurus (*M^{me} P. Cheyer*), M^{me} H. Sauer – (n° corde 8) **9**
- 1685 **Caly Rosay**, f, 4 ans, 54^{1/2} k, S. Ghys (*S. Breux*), S. Ghys – (n° corde 10) **10**
- 1477 ⁷ **Merry Picnic**, 4 ans, 61 k, M^{me} K. Brieskorn (*A. Crastus*), S. Richter – (n° corde 9) **-**
- Les Hogues (IRE)**, 4 ans, 54^{1/2} k, FTP Equine Holdings Ltd (*A. Lemaître*), E. O'Neill (s) – (n° corde 2) **-**
- Der Graue IRE**, 10 ans, 56 k (53^{1/2} k), B. Mohamed (*M^{me} M. Peslier*), B. Mohamed – (n° corde 11) **-**

13 partants; 24 eng.; 13 part def. – Total des entrées: 1380 €

1 long, courte tête, courte encolure, 1/2 long, courte encolure, 1 long 1/2, 1 long 1/2, 1/2 long, courte encolure.

14000€ – 5320€ – 3920€ – 2240€ – 1120€ – 840€ – 560€

Primes aux propriétaires:

5 670 € *Oxalis (Ire)*.

2 154 € *Manjeer Ire*, prime non attribuée.

1 234 € *Alba Power Ire*, prime non attribuée.

907 € *Power Jack Gb*, prime non attribuée.

453 € *Tibasti*.

340 € *Crew Dragon*.

226 € *Saecula Saeculorum Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs:

1 671 € Wertheimer & Frere.

452 € Brittas House Stud, Grange Stud, prime non attribuée.

333 € Shehila Partnership, prime non attribuée.

204 € Haras De Grandcamp Earl.

190 € M. C. Humby, prime non attribuée.

100 € Berend Van Daltsen.

47 € Danidh Partnership, prime non attribuée.

Temps total: 1'13"70"

Les Commissaires ont autorisé le hongre OXALIS à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ. Le hongre OXALIS a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Le hongre MANJEER a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2018 ⁵⁸⁵ **PRIX DE PICPUS** **1 300 m**
(Handicap divisé)
Deuxième épreuve

28000 € (14000, 5320, 3920, 2240, 1120, 840, 560)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

NOUVELLE PISTE - 1^{er} POTEAU

Parcours n° A1 : Plat, Dist. 1 300 m env.

Référence: +24,5.

- 1579 ² **Kama Choje**, f, 3 ans, par Amadeus Wolf GB et Kadance Blue [Anabaa Blue (GB)], 59 k, A. Chopard (*M. Barzalona*), de O. Montzey – (n° corde 14) **1**
- 1581 ³ **White Platin**, 3 ans, par Polarix (GB) et Gallery'S Platine, 54^{1/2} k, M^{me} D. Siegenthaler (*R. Thomas*), M^{me} C. Barande Barbe – (n° corde 17) **2**

1581	⁶	Le Chat Botte , 3 ans, par Mayson GB et Courchevel IRE, 51 ^{1/2} k, M. Asseray (A. Crastus), Rob. Collet (s) – (n° corde 16)	3
1415	¹	Invincible Ibra IRE , 3 ans, par Anjaal GB et Boom And Bloom IRE, 59 k (56 ^{1/2} k), p, C. Pellegatti (M ^{me} A. Nicco), A. & G. Botti (s) – (n° corde 6)	4
1544		Quilamy , 3 ans, par Kendargent et Queen Of Fire GB, 57 k, J. Erhardt (C. Demuro), G. Hernon (s) – (n° corde 15)	5
1633	³	Verdina , 3 ans, par Anodin (IRE) et Vernissage (IRE), 57 ^{1/2} k, M. Foursin (A. Gavilan), de O. Montzey – (n° corde 5)	6
1451		La Neva , f, b.f, 3 ans, par Goken et Ante Portas GER (American Post GB), 52 ^{1/2} k, p, M ^{me} G. Reille-Villedey (A. Pouchin), Butel & Beaunez (s) – (n° corde 4)	7
1814	²	Yakamette Koukebak , 3 ans, 58 k, p, Ecurie Gribomont (M. Grandin), Cé. Rossi – (n° corde 10)	8
1581		The Preacher , 3 ans, 52 ^{1/2} k (51 k), B. Maes (M ^{me} S. Vermeersch), B. Maes – (n° corde 2)	9
1483		Perrystreet (IRE) , 3 ans, 55 k, p, M ^{me} M. O'Neill (A. Lemaître), E. O'Neill (s) – (n° corde 12)	10
1709		Cross Bench GB , 3 ans, 55 ^{1/2} k, HF. Devin (s) – (n° corde 8)	–
1442	⁴	Icalero , 3 ans, 59 k, SV. Gianella (V. Cheminaud), HA. Pantall – (n° corde 13)	–
1811	⁷	Rochelaise , f, 3 ans, 59 k, p, W. Munoz (T. Bachelot), S. Culin – (n° corde 9)	–
1632	²	Wings , 3 ans, 59 k, E. Schmid (J. Guillochon), HA. Pantall – (n° corde 11)	–
1712		Hedwig IRE , 3 ans, 56 ^{1/2} k, p, G. Augustin-Normand (C. Soumillon) – (n° corde 3)	–

15 partants; 17 eng.; 17 part def. – Total des entrées: 1 352 €
14 000€ – 5 320€ – 3 920€ – 2 240€ – 1 120€ – 840€ – 560€

Primes aux propriétaires:

7 290 € *Kama Chope*.
2 770 € *White Platin*.
2 041 € *Le Chat Botte*.
1 166 € *Invincible Ibra Ire*, prime non attribuée.
583 € *Quilamy*.
437 € *Verdina*.
291 € *La Neva*.

Primes aux éleveurs:

4 054 € Alain Chopard.
1 027 € M^{me} Doris Siegenthaler.
494 € Terrains D'Avilly St Leonard.
216 € Joachim Erhardt.
183 € James Hughes, prime non attribuée.
162 € Earl Bois Hue.
108 € Earl Haras De L'Hotellerie.

2019 ⁵⁷⁸ **PRIX DU BEL AIR** **1 300 m**
(Handicap divisé)
Première épreuve

55 000 € (27 500, 10 450, 7 700, 4 400, 2 200, 1 650, 1 100)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

NOUVELLE PISTE - 1^{er} POTEAU

Parcours n° A1 : Plat, Dist. 1 300 m env.

Référence: +19.

1687	¹	Satisfied , f, b, 3 ans, par Elusive City USA et Shortfin GB (Exceed And Excel AUS), 55 k, A. Foulon (T. Bachelot), S. Wattel (s) – (n° corde 2)	1
1579	¹	Maple Bisquit , f, b, 3 ans, par Rajsaman et Mapow (Kendor), 57 ^{1/2} k, M ^{me} A. Kurth (G. Benoist), Y. Barberot (s) – (n° corde 7)	2
1712	³	Shallali , h, al, 3 ans, par Bated Breath GB et Shalaima [New Approach (IRE)], 56 k, p (C. Soumillon), FH. Graffard (s) – (n° corde 8)	3
1280	⁴	Oissel , f, gr, 3 ans, par Rajsaman et Occagnes IRE (Invincible Spirit IRE), 53 ^{1/2} k, M ^{me} K. Brieskorn (A. Crastus), S. Richter – (n° corde 14)	4
1579	³	Madouss , f, gr, 3 ans, par Myboycharlie IRE et Japan GER (Key Royal GER), 58 k, p, P. Madar (E. Hardouin), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 4)	5
1421	⁶	Acclam , m, b, 3 ans, par Mehmas IRE et Ehteyat [Thewayouare (USA)], 56 k, P. Pierry (J. Guillochon), HA. Pantall – (n° corde 11)	6
757	¹	Favaritx , m, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Macarella IRE (Shamardal USA), 59 ^{1/2} k, Cuadra Mediterraneo (O. Peslier), M. Delcher Sanchez – (n° corde 10)	7
1579	⁴	Wind Of Change , m, 3 ans, 55 ^{1/2} k, p, E. Elhriari (Q. Perrette), R. Le Dren Doleuze – (n° corde 12)	8
1579	⁵	Penny Whistle , f, 3 ans, 54 k, Ecurie Brillantissime (F. Veron), M. Brasme (s) – (n° corde 15)	9

1581	¹	Genetique (IRE) , f, 3 ans, 56 k, p, Wertheimer & Frere – (n° corde 16)	10
1687	²	Kolka (GB) , f, 3 ans, 54 k, p, A. Jathiere (I. Mendizabal), C. Laffon-Parias – (n° corde 9)	–
1156	²	Dima , f, 3 ans, 55 k, LMGW Bloodstock (C. Demuro), Mar. Hofer – (n° corde 3)	–
1443	⁴	More Joy , f, 3 ans, 56 k, p, de H. Pracomtal (S. Pasquier), F. Chappet – (n° corde 13)	–
1390		Identified GB , h, 3 ans, 61 k, White & Red Racing (B. Murzabayev), H. Blume – (n° corde 5)	–
1504		Allez Burrows , f, 3 ans, 54 k, M ^{me} J. Morgan (V. Cheminaud), HA. Pantall – (n° corde 6)	–
1456	⁶	Cherie Amour , f, 3 ans, 57 ^{1/2} k, L ^{ady} Bamford (M. Barzalona), A. Fabre (s) – (n° corde 1)	arr

16 partants; 38 eng.; 1 eng. sup.; 16 part def. – Total des entrées: 1 906 €

Eng. Sup.: *Identified GB*

1/2 long, encolure, 1/2 long, tête, encolure, 1/2 long, tête, tête, courte tête.

27 500€ – 10 450€ – 7 700€ – 4 400€ – 2 200€ – 1 650€ – 1 100€

Primes aux propriétaires:

14 850 € *Satisfied*.
5 643 € *Maple Bisquit*.
4 158 € *Shallali*.
2 376 € *Oissel*.
1 188 € *Madouss*.
891 € *Acclam*.
594 € *Favaritx*.

Primes aux éleveurs:

5 505 € Haras De Saint Julien.
2 092 € Robin Kurth-Camies.
1 007 € S.A. Aga Khan.
880 € Franklin Finance S.A. .
440 € Ecurie Haras Du Cadran, M^{me} Martina Stadelmann.
220 € Cuadra Mediterraneo.
215 € Ecurie De Castillon, Zayed Muhsen Z A Al-Khayarin, Hamed Nasser F N Al-Hababi.

Temps total: 1'14"12"

Les Commissaires ont autorisé la pouliche MAPLE BISQUIT à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ

La pouliche SATISFIED a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

La pouliche MAPLE BIQUIT a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Le hongre SHALLALI a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

La pouliche OISSEL a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

La pouliche MADOUSS a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Mickael BARZALONA sur les raisons pour lesquelles il avait arrêté la pouliche CHERIE AMOUR. L'intéressé a déclaré que la pouliche s'était mise à saigner.

Les Commissaires ont enregistré ces explications

2020 ⁵⁷⁹ **PRIX DE L'AVENIR** **1 000 m**
(Maiden)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **2 ans**, n'ayant jamais gagné (A Réclamer excepté). **Poids : 58 k**. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

LIGNE DROITE

Parcours n° C3 : Plat, Dist. 1 000 m env.

1915	⁴	Pink City (GB) , f, b, 2 ans, par Showcasing GB et Vedela [Selkirk (USA)], 56 ^{1/2} k (55 k), p, AM. Chiche (M ^{me} M. Michel), N. Caullery – (n° corde 1)	1
1823	¹	Jazzy Wood , m, b, 2 ans, par Birchwood IRE et Saisissable [Okawango (USA)], 58 k (55 ^{1/2} k), p, R. Hamon (B. Marie), G. Pannier – (n° corde 6)	2
		Hot Pink IRE , f, b, 2 ans, par Bungle Inthejungle GB et Nordic Lily GER (Hurricane Run IRE), 54 ^{1/2} k, de C. Moubray (C. Demuro), F. Chappet – (n° corde 3)	3
1274		Joyce Galeste , f, b, 2 ans, par Whitecliffsofdover USA et Piquetera (GB) (Oratorio IRE), 56 ^{1/2} k, H. Ghabri (A. Madamet), H. Ghabri – (n° corde 7)	4
1426	²	Gordon Break , m, b, 2 ans, par Goken et Karbayouna (Kouroun), 58 k, p, Ecurie TLV – (n° corde 2)	5
1708		Let'S Party Girl IRE , f, 2 ans, 56 ^{1/2} k (55 k), p, M ^{me} T. Marnane (M ^{me} M. Velon), F. Guyader (s) – (n° corde 5)	6

Kaiseki, f, 2 ans, 54¹/₂ k (52 k), L. Floc'H
(M^{me} F. Valle Skar), M. Boutin (s) – (n° corde 4) 7

7 partants ; 8 eng. ; 3 eng. sup. ; 7 part def. – Total des entrées : 1 512 €
Eng. Sup. : *Pink City (GB)*, *Joyce Galeste*, *Let'S Party Girl IRE*
4 long ½, ¾ long, tête, 2 long, 8 long, 2 long ½.
13 500 € – 5 400 € – 4 050 € – 2 700 € – 1 350 €

Primes aux propriétaires :

8 505 € *Pink City (Gb)*.
3 402 € *Jazzy Wood*.
2 551 € *Hot Pink Ire*, prime non attribuée.
1 701 € *Joyce Galeste*.
850 € *Gordon Break*.

Primes aux éleveurs :

1 870 € Ecurie Des Charmes.
1 144 € Philippe Thiriet, Vincent Le Roy, Philippe Desmard.
572 € M^{me} Evelyne Poitevin.
344 € Zak Bloodstock, M. L. P. Consultancy, prime non attribuée.
286 € Pierre Lamy.

Temps total : 0'57"72"

La pouliche PINK CITY a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Le poulain JAZZY WOOD a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2021 10584 **PRIX DE L'ATELIER** 2 800 m

(Handicap de catégorie divisé)

(Classe 3)

Troisième épreuve

14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700)

Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 29 k.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

MOYENNE PISTE

Parcours n° F1 : Plat, Dist. 2 800 m env.

Référence : +39,5.

- 1738 5 **Minnehaha**, f, b, 6 ans, par Poet'S Voice GB et Sosquaw [Numerous (USA)], 58 k (56¹/₂ k), ♂, A. Schouteet (M^{me} A. Nicco), A. Schouteet – (n° corde 10) 1
- 1561 5 **Valhaie**, h, al, 4 ans, par Stormy River et Matsot (Maresca Sorrento), 57 k, N. Canteloup (*J. Claudic*), M. Palussiere – (n° corde 12) 2
- 1576 **For Me Davis**, f, b, 6 ans, par Pour Moi IRE et Majesty Davis (IRE) (Dansili GB), 59 k, ♂, M^{me} P. Garin (*E. Hardouin*), C. Lotoux (s) – (n° corde 4) 3
- 1776 5 **Premio (IRE)**, h, b, 6 ans, par Oasis Dream GB et Peinture Rare (IRE) (Sadler'S Wells USA), 59¹/₂ k, ♂, JN. Bourgeois (*M. Androuin*), C. Lecrivain – (n° corde 7) 4
- 1614 1 **Peageoise D'Aumont**, f, al, 5 ans, par Sinndar IRE et Ice Ti ITY (Mtoto GB), 57¹/₂ k (56 k), ♀, Ecurie du Levant SARL (*E. Verhestraeten*), M. Cesandri (s) – (n° corde 13) 5
- 1803 **Lee Dragon**, h, 6 ans, 56 k (54¹/₂ k), ♂, J. Planque (s) (*S. Planque*), J. Planque (s) – (n° corde 3) 6
- 1974 **Out East USA**, h, 7 ans, 56 k, ♂, Gil. Richard (*R. Thomas*), C. Lecrivain – (n° corde 5) 7
- 1627 1 **Proelia**, f, 5 ans, 60 k, ♀, J. Bourgeois (*G. Mosse*), J. Bourgeois – (n° corde 8) 8
- 1989 **Huang Ho**, h, 11 ans, 56 k, G. Kob (*F. Veron*) – (n° corde 6) 9
- 1776 **Vision Rebelle**, f, 7 ans, 55 k, M^{me} M. Tillet (*A. Lemaître*), M^{me} M. Tillet – (n° corde 15) 10
- 1803 **Soul Survivor**, f, 5 ans, 58 k, ♂, D. Dumoulin (*T. Baron*), R. Le Gal – (n° corde 16) –
- 1803 **Texas Bright Moon**, f, 8 ans, 56 k, M^{me} C. Janssen (*L. Boisseau*), M^{me} C. Janssen – (n° corde 2) –
- 1803 **Kill The Sun**, h, 6 ans, 57¹/₂ k, ♂, M^{me} H. Crosnier (*C. Grosbois*), T. Poché – (n° corde 1) –
- 1846 **Quilaro (GB)**, h, 12 ans, 54¹/₂ k (53 k), ♂, P. Ventena Alves (*M^{me} M. Michel*), P. Ventena Alves – (n° corde 14) –
- 1689 **Shalina**, f, 4 ans, 60 k, M^{me} A. Blandeyrac (*M. Berto*), M^{me} A. Blandeyrac – (n° corde 9) –
- 1803 **Nathalie D'Ores**, f, 4 ans, 59¹/₂ k, Rob. Collet (s) (*A. Crastus*), Rob. Collet (s) – (n° corde 11) –

16 partants ; 15 eng. ; 1 eng. sup. ; 16 part def. – Total des entrées : 660 €
Eng. Sup. : *For Me Davis*
½ long, ¾ long, courte encolure, ½ long, encolure, courte tête, ½ long, encolure, ½ long.

7 000 € – 2 800 € – 2 100 € – 1 400 € – 700 €

Primes aux propriétaires :

2 205 € *Minnehaha*.
1 134 € *Valhaie*.
661 € *For Me Davis*.
441 € *Premio (Ire)*.
283 € *Peageoise D'Aumont*.

Primes aux éleveurs :

782 € Sca Elevage De Tourgeville, M^{me} Pierre Lepeudry, M^{me} Hilary Erculiani.
511 € Earl Ecurie Feuillet, David Uzzan.
234 € Claude Quellier, M^{me} Svetlana Quellier, Alan Quellier.
156 € Dayton Investments Ltd.
127 € M^{me} Christian Chorier, Christian Chorier.

Temps total : 3'10"86"

Les Commissaires ont autorisé la jument VISION REBELLE à être amenée en main au départ non montée, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

La jument MINNEHAHA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

La jument PEAGEOISE D'AUMONT a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

COMPIÈGNE

0880 162

vendredi 11 juin 2021

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Patrick SOURD – Nicole BRAEM – Julien COISNE – Gérald SAUQUE

2022 4546 **PRIX KARAKONTIE** 1 400 m

(Mâles et Hongres)

(Inédits)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350) – dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de 2 ans, n'ayant jamais couru. **Poids : 58 k.**

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P1 : Plat, Dist. 1 400 m env.

- Scherzo**, m, b.f, 2 ans, par Wootton Bassett GB et Persian Belle GB (Machiavellian USA), 58 k (58¹/₂ k), M. Parrish (*G. Benoist*), Y. Barberot (s) – (n° corde 7) 1
- Ancient Rome USA**, m, b.f, 2 ans, par War Front (USA) et Gagnoa IRE (Sadler'S Wells USA), 58 k (58¹/₂ k), M. Tabor (*A. Pouchin*), A. Fabre (s) – (n° corde 1) 2
- Touristic GB**, m, b, 2 ans, par Frankel GB et Heuristique (IRE) (Shamardal USA), 58 k (58¹/₂ k), Wertheimer & Frere, C. Ferland (s) – (n° corde 5) 3
- Jay Gatsby**, m, al, 2 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Hijaziyah (GB) (Testa Rossa AUS), 58 k (58¹/₂ k), P. Le Solleu (*C. Soumillon*), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 4) 4
- Feel The Beat**, m, al, 2 ans, par Almanzor et Star Of Bristol USA (Speightstown USA), 58 k (58¹/₂ k), E. Sauren (*T. Bachelot*), H. Grewe – (n° corde 8) 5
- San Antonio**, m, 2 ans, 58 k (56 k), ♂, JPJ. Dubois (*E. Crublet*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 9) 6
- Le Cadeau (GB)**, m, 2 ans, 58 k (55 k), M^{me} J. Cygler (*L. Rousseau*), HA. Pantall – (n° corde 6) 7
- Everillo**, m, 2 ans, 58 k (58¹/₂ k), C. Salet (*S. Maillot*), F. Bresson (s) – (n° corde 3) 8

8 partants ; 23 eng. ; 1 eng. sup. ; 10 part def. – Total des entrées : 1 741 €

Eng. Sup. : *Ancient Rome USA*

Consition spéciale : *Hauran*

tête, ½ long, 2 long ½, ¾ long, 1 long, 4 long, 2 long.

13 500 € – 5 400 € – 4 050 € – 2 700 € – 1 350 €

Primes aux propriétaires :

8 505 € *Scherzo*.
3 402 € *Ancient Rome Usa*, prime non attribuée.
2 551 € *Touristic Gb*, prime non attribuée.
1 701 € *Jay Gatsby*.
850 € *Feel The Beat*.

Primes aux éleveurs :

2 860 € Thierry De La Heronniere, M^{me} Danielle De La Heronniere, Amaury De La Heronniere.
572 € Patrick Chedeville.
459 € Orpendale, Chelston (Ireland), Wynatt, prime non attribuée.
344 € Wertheimer & Frere, prime non attribuée.
286 € St Bloodstock Stc.

Prime F.E.E. :

2 500 € Scherzo.

Temps total : 1'28"63"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le poulain SCHERZO a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Le poulain ANCIENT ROME (USA) a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2023 4547 PRIX DES BELLES DEMOISELLES 1 400 m

(Femelles)
(Inédits)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350) – dotation France Galop

Pour pouliches de 2 ans, n'ayant jamais couru. Poids : 57 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P1 : Plat, Dist. 1 400 m env.

Saramouche USA, f, al, 2 ans, par Anodin (IRE) et Sarach USA (Arch USA), 57 k (57^{1/2} k), Wertheimer & Frere, C. Ferland (s) – (n° corde 8) 1

Txope, f, b, 2 ans, par Siyouni et Power Of The Moon IRE (Acclamation GB), 57 k (57^{1/2} k), Ecurie Griezmann (A. Lemaitre), P. Decouz (s) – (n° corde 5) 2

Lacuna (GB), f, b, 2 ans, par Shalaa IRE et Eleona GER (Areion GER), 57 k (57^{1/2} k), E. Sauren (C. Soumillon), H. Grewe – (n° corde 1) 3

Acer Alley GB, f, b, 2 ans, par Siyouni et Willow View USA (Lemon Drop Kid USA), 57 k (57^{1/2} k), Merry Fox Stud Limited (O. Peslier), FH. Graffard (s) – (n° corde 2) 4

Sake, f, b, 2 ans, par Siyouni et Dusky Queen IRE (Shamardal USA), 57 k (57^{1/2} k), LNJ Foxwoods SC (C. Demuro), JC. Rouget (s) – (n° corde 9) 5

Beaute Cachee, f, 2 ans, 57 k (57^{1/2} k), p, G. Barbedette (T. Trullier), G. Barbedette – (n° corde 10) 6

Juska, f, 2 ans, 57 k (57^{1/2} k), Lord Clinton (T. Bachelot), S. Wattel (s) – (n° corde 4) 7

La Chascona, f, 2 ans, 57 k (57^{1/2} k), p, C. Brun (V. Cheminaud), Chr. Head (s) – (n° corde 6) 8

Wonder, f, 2 ans, 57 k (57^{1/2} k), M^{me} R. Ades (G. Mosse), S. Kobayashi (s) – (n° corde 7) 9

Lenalov, f, 2 ans, 57 k (56 k), p, J. Liscia (M^{me} A. Molins), D. Cottin (s) – (n° corde 11) 10

Sea Of Ash, f, 2 ans, 57 k (57^{1/2} k), A. Frassetto (M. Barzalona), G. Bietolini – (n° corde 12) –

Miss World, f, 2 ans, 57 k (55 k), Ecurie Jeffroy (E. Crublet), F. Vermeulen (s) – (n° corde 3) –

12 partants ; 23 eng. ; 1 eng. sup. ; 12 part def. – Total des entrées : 1 485 €

Eng. Sup. : Miss World

2 long, 2 long, 2 long, courte tête, 1/2 long, 1 long 1/4, 3 long, 3/4 long, 1 long.

13 500 € – 5 400 € – 4 050 € – 2 700 € – 1 350 €

Primes aux propriétaires :

8 505 € Saramouche Usa, prime non attribuée.

3 402 € Txope.

2 551 € Lacuna (Gb).

1 701 € Acer Alley Gb, prime non attribuée.

850 € Sake.

Primes aux éleveurs :

1 147 € Wertheimer & Frere, prime non attribuée.

1 144 € Haras Voltaire.

858 € M^{me} Mette Campbell Andenaes.

286 € China Horse Club International.

229 € Merry Fox Stud Limited, prime non attribuée.

Prime F.E.E. :

2 500 € Saramouche Usa.

Temps total : 1'28"24"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La pouliche SARAMOUCHE (USA) a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

La pouliche LACUNA (GB) a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Mickael BARZALONA au sujet de la performance de la pouliche SEA OF ASH.

L'intéressé a déclaré que ladite pouliche avait penché vers la corde tout le long du parcours. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

2024 4549 PRIX DE BLERANCOURT 2 400 m

(Maiden)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P5 : Plat, Dist. 2 400 m env.

1540 3 **Shiyrwann**, m, b, 3 ans, par Kingman GB et Shemima (GB) (Dalakhani IRE), 58 k (58^{1/2} k) (C. Soumillon), de A. Royer Dupre – (n° corde 8) 1

1812 **Cobreces GB**, m, b, 3 ans, par Australia GB et Nougaboo USA (King'S Best USA), 58 k (58^{1/2} k), M^{me} G. Cabrero (T. Bachelot), S. Wattel (s) – (n° corde 5) 2

1700 3 **Freedom**, f, b, 3 ans, par Power GB et Songerie GER (Shirocco GER), 56^{1/2} k (57 k), U. Saini-Fasanotti (A. Pouchin), A. Fabre (s) – (n° corde 7) 3

1673 2 **Tayberry**, f, b, 3 ans, par Oasis Dream GB et Passiflore (Siyouni), 56^{1/2} k (57 k), Ecurie Loick Fouchet (G. Mosse), M. Delzangles – (n° corde 1) 4

Oakley GER, m, b, 3 ans, par Protectionist GER et Ovambo Lady GER (Kalatos GER), 58 k (57 k), A. Bolte/H. H. Leimbach (M^{me} D. Santiago), A. Bolte – (n° corde 3) 5

1648 4 **Majorette**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (54^{1/2} k), M^{me} S. Thayer (A. Mackay), N. Clement (s) – (n° corde 2) 6

1558 **Manzon**, m, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), p, P. Larroude (S. Maillot), L. Pontoir (s) – (n° corde 4) 7

7 partants ; 28 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 1 841 €

Eng. Sup. : Manzon

Certif. vétérinaire : Cease And Desist IRE

1 long 1/4, 1/2 long, 1 long, 2 long, 2 long, 8 long.

13 500 € – 5 400 € – 4 050 € – 2 700 € – 1 350 €

Primes aux propriétaires :

7 290 € Shiyrwann.

2 916 € Cobreces Gb, prime non attribuée.

2 187 € Freedom.

1 458 € Tayberry.

729 € Oakley Ger, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

1 767 € S.A. Aga Khan.

530 € Eric Puerari, Oceanic Bloodstock Sarl, Ecurie Du Parc Monceau, Ecurie Vivaldi.

459 € Derring Do Ltd, prime non attribuée.

353 € Ecurie Loick Fouchet.

114 € Hans-Hermann Leimbach, prime non attribuée.

Temps total : 2'46"19"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le poulain SHIYRVANN a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

La pouliche TAYBERRY a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2025 4548 PRIX DES NEUF FONTAINES 1 600 m

(Inédits)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais couru. Poids : 58 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P2 : Plat, Dist. 1 600 m env.

Shafaaf USA, m, b, 3 ans, par Medaglia D'Oro USA et Atayeb USA (Rahy USA), 58 k (58^{1/2} k), Shadwell France SNC (C. Demuro), JC. Rouget (s) – (n° corde 12) 1

Forest Of Wisdom (GB), h, b, 3 ans, par Ifraaj GB et Wiesenlerche IRE (Adlerflug GER), 58 k (58^{1/2} k), R. Shaykhutdinov (T. Trullier), F. Chappet – (n° corde 3) 2

Bresolettes, f, b, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Brocottes [Lando (GER)], 56^{1/2} k (57 k), G. Augustin-Normand (C. Soumillon), P. Bary (s) – (n° corde 4) 3

- Orendina**, f, gr, 3 ans, par Siyouni et Ysoldina (Kendor), 56^{1/2} k (57 k), M^{me} G. Forien (G. Mosse), de A. Royer Dupre – (n° corde 13) **4**
- Daidalaa**, f, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Daidahana (GB) (Shamardal USA), 56^{1/2} k (57 k), Δ, Al Shaqab Racing, HF. Devin (s) – (n° corde 9) **5**
- Roque Fort Baileys**, h, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), G.R. Bailey Ltd (V. Cheminaud), M^{me} AS. Crombez – (n° corde 5) **6**
- En Or**, m, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), M^{me} F. Head (L. Boisseau) – (n° corde 8) **7**
- Optimism (FR)**, h, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), Ecurie Ama. Zingteam (M. Barzalona), A. Fabre (s) – (n° corde 6) **8**
- Intelligencia**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (57 k), Δβ, NBH Racing (A. Lemaitre), S. Cerulis – (n° corde 7) **9**
- Bouti**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (57 k), E. Loungar (R. Thomas), FX. Belvisi – (n° corde 14) **10**
- Big Bourbon**, m, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), Jorg Breuer/ Uwe Fettig (E. Hardouin), G. Geisler – (n° corde 10) –
- Arca Royal BEL**, m, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), JM. Plasschaert (S. François), JM. Plasschaert – (n° corde 1) –

12 partants ; 22 eng. ; 14 part def. – Total des entrées : 1 177 €

Constitution spéciale : *Gotham Queen*

Certif. vétérinaire : *Siyounow (IRE)*

3 long, 2 long ½, 2 long, 2 long, tête, 4 long, ½ long, 4 long ½, 1 long ¼.

13500€ – 5400€ – 4050€ – 2700€ – 1350€

Primes aux propriétaires :

7 290 € *Shafaaf Usa*, prime non attribuée.

2 916 € *Forest Of Wisdom (Gb)*.

2 187 € *Bresollettes*.

1 458 € *Orendina*.

729 € *Daidalaa*.

Primes aux éleveurs :

1 147 € Shadwell Estate Co. Ltd, prime non attribuée.

810 € Franklin Finance S.A. .

706 € Rashit Shaykhutdinov.

540 € M^{me} Gilles Forien, Gilles Forien.

270 € Al Shaqab Racing.

Prime F.E.E. :

2 500 € *Shafaaf Usa*, prime non attribuée.

Temps total : 1'40"25"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La pouliche GOTHAM QUEEN a été déclarée non partante par le vétérinaire de service, cette dernière était boiteuse derrière les stalles de départ.

Le poulain SHAFAAF (USA) a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Le hongre FOREST OF WISDOM (GB) a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2026 4550 PRIX DE SAINT-SAUVEUR 1 800 m

(À réclamer - Apprentis & Jeunes Jockeys)

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, mis à réclamer pour 11.000, 14.000 ou 17.000. Poids : 56 k. Les chevaux mis à réclamer pour 14.000 porteront 1 k. 1/2; pour 17.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 11 janvier 2021 inclus, reçu une allocation de 8.500 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 8.500, 4 k.

Pour Apprentis et Jeunes Jockeys.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop sont applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 800 m env.

- 1167 Olympiana**, f, b, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Ecume Du Jour [Hawk Wing (USA)], 54^{1/2} k (52^{1/2} k), (11 000), M^{me} G. Forien (M^{me} F. Valle Skar), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 7) **1**
- 1610 Le Gardolot**, h, b, 3 ans, par Anodin (IRE) et Rose The One [Meshaheer (USA)], 59 k (57 k), φβ, (17 000), M^{me} E. Berte (C. Berge), G. Bietolini – (n° corde 5) **2**
- 1828 Pomela Laujac**, f, b.f, 3 ans, par Pomellato GER et Back To My Roots USA (Fusaichi Pegasus USA), 54^{1/2} k (52^{1/2} k), Δ, (11 000), M^{me} D. Garcia-Dubois (B. Marie), de H. Nicolay – (n° corde 3) **3**
- 1897 Smart Eagle**, h, b, 3 ans, par Gleneagles IRE et Lady Bering GB [Bering (GB)], 56 k (53 k), β, (11 000), M. Zouari (M^{me} L. Neuville), S. Dehez (s) – (n° corde 13) **4**

- 1544 5 Bienne**, f, b, 3 ans, par Planteur (IRE) et Beaumont [Tremolino (USA)], 54^{1/2} k (52^{1/2} k), (11 000), Bloodstock Agency Ltd (C. Guitraud), Y. Barberot (s) – (n° corde 9) **5**
- 1965 4 Bobby**, h, 3 ans, 56 k (54^{1/2} k), (11 000), C. Boutin (s) (T. Lefranc), C. Boutin (s) – (n° corde 6) **6**
- 1143 Hypocondriac**, h, 3 ans, 57^{1/2} k (55^{1/2} k), (14 000), Wertheimer & Frere (M^{me} P. Cheyer), C. Laffon-Parias – (n° corde 12) **7**
- 1642 5 Shanakill**, m, 3 ans, 57^{1/2} k (54^{1/2} k), (14 000), HA. Pantall (L. Rousseau), HA. Pantall – (n° corde 8) **8**
- 826 5 Jackie Step**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (53 k), (11 000), Tolmi Racing SC (L. Carboni), P. & J. Brandt (s) – (n° corde 11) **9**
- 1897 With Me**, f, 3 ans, 56 k (54 k), (14 000), ME. Uzan (E. Crublet), Y. Mathijs – (n° corde 10) **10**
- 1831 4 Deal Is Done**, h, 3 ans, 57^{1/2} k (56^{1/2} k), Δβ, (14 000), Butel & Beaunez (s) (Q. Perrette), Butel & Beaunez (s) – (n° corde 4) –
- 1858 El Encanto**, h, 3 ans, 56 k (54 k), ⊗β, (11 000), S. Harrison-White (A. Mackay) – (n° corde 2) –
- Marieche Danz GER**, f, 3 ans, 57^{1/2} k (58 k), β, (17 000), M^{me} A. Blume (L. Wolff), H. Blume – (n° corde 1) –

13 partants ; 34 eng. ; 13 part def. – Total des entrées : 1 166 €

2 long, 3 long, ¾ long, 1 long ¼, ½ long, ¾ long, encolure, encolure, 1 long ¼.

9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires :

5 130 € *Olympiana*.

2 052 € *Le Gardolot*.

1 539 € *Pomela Laujac*.

1 026 € *Smart Eagle*.

513 € *Bienne*.

Primes aux éleveurs :

1 901 € M^{me} Gilles Forien, Gilles Forien.

760 € Yves Borotra.

570 € Jacques Jean, Laurent Jean, M^{me} Marie-Therese Jean.

248 € Ecurie La Boétie.

190 € Bloodstock Agency Ltd.

Temps total : 1'52"5"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La pouliche OLYMPIANA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

La pouliche BIENNE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu les jeunes jockeys Enzo CRUBLET, Luca CARBONI et Luka ROUSSEAU en leurs explications, ont sanctionné le jeune jockey Luka ROUSSEAU par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir eu un comportement fautif, en laissant pencher vers l'extérieur son poulain, à environ 400 mètres du poteau d'arrivée, gênant deux de ses concurrents, sans toutefois que cela n'ait de conséquences sur l'ordre d'arrivée de la course.

2027 14554 PRIX DES RUINES DE CHAMPLIEU 2 000 m

(Handicap divisé)

(Classe 2)

Quatrième épreuve

18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 2 000 m env.

Référence : +39.

- 9 Livoye**, h, b, 8 ans, par Le Havre (IRE) et Lady Calido USA (El Prado IRE), 59 k (59^{1/2} k), P. Van Der Zaag (M. Nobili), M^{me} J. Hendriks – (n° corde 9) **1**
- 1795 Ayana**, f, b, 5 ans, par Campanologist USA et Arctica GER (Iffraaj GB), 59 k (59^{1/2} k), β, M^{me} C. Auvray (L. Boisseau), M^{me} C. Auvray – (n° corde 2) **2**
- 1482 2 Papa Winner**, h, b.f, 7 ans, par Salut Thomas et Palea GER (Red Ransom USA), 55 k (55^{1/2} k), φβ, M^{me} C. Chartier (E. Hardouin), S. Jesus – (n° corde 10) **3**
- 1675 Aborigene**, h, b, 5 ans, par George Vancouver USA et Around Me IRE (Johannesburg USA), 54^{1/2} k (55 k), ⊗, M^{me} P. Descargues (A. Crastus), M^{me} G. Rarick – (n° corde 1) **4**

1795	Don Papa , h, b, 8 ans, par Gold Away (IRE) et Anawest (IRE) (Anabaa USA), 54 k (54 ^{1/2} k), M. Drean (<i>T. Trullier</i>), M. Drean – (n° corde 8)	5
1454	Honeymoon , f, 4 ans, 58 k (58 ^{1/2} k), ϕ , M ^{me} R. Edwardsson Giron (<i>T. Baron</i>), M ^{me} R. Edwardsson Giron – (n° corde 3)	6
1795	Grey Sensation IRE , h, 9 ans, 57 k (57 ^{1/2} k), β , G. Bertrand (<i>G. Bertrand</i>), G. Bertrand – (n° corde 15)	7
1845	What A Story , h, 9 ans, 56 k (55 k), M. Baudy (<i>B. Marie</i>), M. Baudy – (n° corde 13)	8
1974	Clear Man IRE , h, 5 ans, 60 k (60 ^{1/2} k), \otimes β , D. Cummins (<i>J. Moutard</i>) – (n° corde 11)	9
1846	Pink Lotus , h, 5 ans, 54 k (52 k), β , S. Morineau (<i>M^{me} P. Cheyer</i>), S. Morineau – (n° corde 6)	10
1801	Charlotte'S Web , f, 7 ans, 59 ^{1/2} k (60 k), ϕ , J. Ward, J. Ward – (n° corde 12)	–
1803	Alforrocho , h, 10 ans, 56 k (56 ^{1/2} k), β , R. Schoof (<i>A. Pouchin</i>), R. Schoof – (n° corde 4)	–
1210	Spanish Time GB , h, 4 ans, 56 ^{1/2} k (57 k), Renstal Floryn (<i>S. Breux</i>), A. Floryn – (n° corde 7)	–
1061	Primus Incitatus (IRE) , m, 10 ans, 54 k (52 k), \otimes , D. Smaga (<i>M^{me} M. Peslier</i>), D. Smaga – (n° corde 5)	–
106	Irish D'Alsace , f, 6 ans, 55 ^{1/2} k (54 ^{1/2} k), β , R. Mathis (<i>M^{me} D. Santiago</i>), R. Mathis – (n° corde 14)	–

15 partants ; 15 eng. ; 15 part def. – Total des entrées : 594 €
 1/2 long, 2 long, encolure, encolure, 1/2 long, 1 long, 1 long 1/4, courte encolure, tête.
 9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires :

- 2 835 € *Livoye*.
 1 458 € *Ayana*.
 850 € *Papa Winner*.
 729 € *Aborigene*.
 283 € *Don Papa*.

Primes aux éleveurs :

- 1 538 € Franklin Finance S.A. .
 461 € Earl De La Belle Aumone.
 429 € Appapays Racing Club.
 328 € Herald Bloodstock Ltd.
 153 € M^{me} Christian Wingtans, M^{me} Wendy Wingtans, Kevin Wingtans.

Temps total : 2'8"37"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre LIVOYE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Le hongre PAPA WINNER a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Thomas TRULLIER en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 6 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Marc NOBILI en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (3^e infraction - 6 coups).

2028 ⁴⁵⁵³ **PRIX DE LA FORET DE LAIGUE** **2 000 m**
 (Handicap divisé)
 (Classe 2)
 Deuxième épreuve

23 000 € (11 500, 4 600, 3 450, 2 300, 1 150) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 2 000 m env.

Référence : +29,5.

1683	Nightdance Man GER , h, al, 5 ans, par Reliable Man (GB) et Nightdance GER (Shareef Dancer USA), 59 k (59 ^{1/2} k), ϕ , H. Ghabri (<i>A. Madamet</i>), H. Ghabri – (n° corde 15)	1
1888	² Bois Combray , h, al, 6 ans, par Redback GB et La Papine (Sagacity), 55 ^{1/2} k (56 k), β , H. Ben Hassine (<i>S. Maillot</i>), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 13)	2
1904	⁵ American Lily , f, b.f., 4 ans, par American Devil et Miss Vinga [High Rock (IRE)], 56 k (56 ^{1/2} k), β , M ^{me} C. Auvray (<i>L. Boisseau</i>), M ^{me} C. Auvray – (n° corde 4)	3

1881	² Showersoblessing , h, b, 5 ans, par Olympic Glory IRE et Transparence (IRE) (New Approach IRE), 57 k (57 ^{1/2} k), V. Durot (<i>J. Claudic</i>), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 8)	4
1612	Sarati , f, al, 5 ans, par Anodin (IRE) et Quillaia GER (Tiger Hill IRE), 58 ^{1/2} k (59 k), ϕ β , R. Grosbois (<i>A. Pouchin</i>), N. Paysan – (n° corde 3)	5
1396	Oncle Fernand , h, 7 ans, 55 ^{1/2} k (56 k), β , M ^{me} M. Bauer Depreux (<i>Y. Rousset</i>), Ch. Plisson (s) – (n° corde 7)	6
1654	⁵ Kenmor , h, 5 ans, 59 ^{1/2} k (60 k), ϕ , Cometic AG (<i>T. Speicher</i>), H. Blume – (n° corde 5)	7
1904	² Soho Vicky (IRE) , f, 5 ans, 57 ^{1/2} k (58 k), D. Dumoulin (<i>T. Baron</i>), R. Le Gal – (n° corde 9)	8
1449	Tom Red GER , h, 4 ans, 60 k (60 ^{1/2} k), Stall Tommy (<i>T. Bachelor</i>), W. Hickst – (n° corde 16)	9
1455	¹ My Lovely One , f, 6 ans, 57 k (57 ^{1/2} k), \otimes , M ^{me} A. Kurth (<i>E. Hardouin</i>), E. Libaud (s) – (n° corde 6)	10
1339	¹ Zarica , f, 7 ans, 57 ^{1/2} k (58 k), ϕ , D. Windrif (<i>T. Trullier</i>), D. Windrif – (n° corde 10)	–
1818	Stade Velodrome , h, 5 ans, 56 ^{1/2} k (57 k), β , J. Bourgeois (<i>G. Mosse</i>), J. Bourgeois – (n° corde 2)	–
1654	Laquyood GB , h, 8 ans, 56 ^{1/2} k (55 ^{1/2} k), \otimes , Jorg Breuer/ Uwe Fettig (<i>M^{me} EM. Geisler</i>), G. Geisler – (n° corde 14)	–
1674	Philosophy , h, 6 ans, 56 ^{1/2} k (57 k), Δ , J.L. Mace (<i>C. Guitraud</i>), J.L. Mace – (n° corde 1)	–
1800	Siouville , f, 4 ans, 58 ^{1/2} k (59 k), G. Salussolia (<i>V. Cheminaud</i>), D. Windrif – (n° corde 11)	–
1715	Bering Palace , h, 4 ans, 56 ^{1/2} k (57 k), M ^{me} I. Leost (<i>R. Thomas</i>), M ^{me} C. Barande Barbe – (n° corde 12)	–

16 partants ; 15 eng. ; 1 eng. sup. ; 16 part def. – Total des entrées : 1085 €

Eng. Sup. : *Laquyood GB*

1 long 1/4, 2 long 1/2, nez, nez, 3/4 long, courte encolure, 2 long 1/2, 2 long 1/2, 1/2 long.

11 500€ – 4 600€ – 3 450€ – 2 300€ – 1 150€

Primes aux propriétaires :

- 4 657 € *Nightdance Man Ger*, prime non attribuée.
 1 449 € *Bois Combray*.
 1 397 € *American Lily*.
 931 € *Showersoblessing*.
 465 € *Sarati*.

Primes aux éleveurs :

- 977 € Gestut Wittekindshof, prime non attribuée.
 786 € Louis De Romanet.
 630 € Robert Bonaventure.
 420 € Ecurie Pandora Racing, Ahmed Mouknass.
 209 € Marcello Randelli, M^{me} Sonja Banziger.

Temps total : 2'7"62"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Jérôme CLAUDIC en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.

Le hongre NIGHTDANCE MAN (GER) a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Le hongre SHOWERSOFBLESSING a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2029 ⁴⁵⁵¹ **PRIX DE SAINT-JEAN AUX BOIS** **2 400 m**
 (À réclamer)

23 000 € (11 500, 4 600, 3 450, 2 300, 1 150) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 18.000, 22.000 ou 26.000. **Poids : 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 22.000 porteront 1 k. 1/2 ; pour 26.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 11 janvier 2021 inclus, reçu une allocation de 10.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P5 : Plat, Dist. 2 400 m env.

1665	³ Flash Tempo , f, gr, 3 ans, par Rajsaman et Hiort (IRE) (Rip Van Winkle IRE), 54 ^{1/2} k (55 k), ϕ , (18 000), RPG Bloodstock (<i>C. Demuro</i>), S. Kobayashi (s) – (n° corde 5)	1
1392	Cornicello , m, b.f., 3 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Breezy Hawk GER (Hawk Wing USA), 59 k (59 ^{1/2} k), (26 000), Mme I. Meinke/Dieter Meinke, H. Grewe – (n° corde 3)	2
	Sevillana IRE , f, al, 3 ans, par Cityscape GB et Snub GB (Lomitas GB), 54 ^{1/2} k (55 k), (18 000), Stall Melfi (<i>A. Crastus</i>), A. Suborics – (n° corde 2)	3

1815	Alexina , f, al, 3 ans, par Stormy River et Tres Froide [Bering (GB)], 60 k (57 k), p, (22 000), O. Martinelli (T. Lefranc), C. Boutin (s) – (n° corde 11)	4
1748	Shahzadeh , m, al, 3 ans, par Stormy River et Resquilleuse USA (Dehere USA), 56 k (54 k), (18 000), M. Delcher Sanchez (C. Berge), M. Delcher Sanchez – (n° corde 10)	5
1819	Collingham GER , h, 3 ans, 59 k (57 k), p, (26 000), B. Giraudon (H. Boutin), F. Vermeulen (s) – (n° corde 4)	6
1850	Delta Planform IRE , f, 3 ans, 54 ^{1/2} k (55 k), (18 000), JV. Toux (G. Benoist), JV. Toux – (n° corde 6)	7
1831	Albert Bridge , h, 3 ans, 56 k (55 k), p, (18 000) (C. Guitraud) – (n° corde 9)	8
1684	Sotoun , h, 3 ans, 57 ^{1/2} k (55 ^{1/2} k), (22 000), JL. Marriott (A. Mackay), AN. Hollinshead – (n° corde 7)	9
1758	Blue One , m, 3 ans, 56 k (55 k), p, (18 000), M. Serafino (R. Mangione), G. Bietolini – (n° corde 8)	10
1796	Threshold , h, 3 ans, 56 k (54 k), (18 000), Ecuries de La Roussiere SARL (L. Rousseau), H. Fortineau – (n° corde 1)	-

11 partants; 18 eng.; 2 eng. sup.; 11 part def. – Total des entrées: 1458 €

Eng. Sup.: *Sevillana IRE, Blue One*

1 long, courte encolure, 4 long, 3/4 long, 1 long 1/2, 1 long 1/4, courte tête, 3/4 long, 8 long.

11 500€ – 4 600€ – 3 450€ – 2 300€ – 1 150€

Primes aux propriétaires:

- 6 210 € *Flash Tempo*.
- 2 484 € *Cornicello*.
- 1 863 € *Sevillana Ire*, prime non attribuée.
- 1 242 € *Alexina*.
- 621 € *Shahzadeh*.

Primes aux éleveurs:

- 3 453 € Ecurie Jean-Louis Bouchard.
- 920 € Dieter Meinke.
- 460 € Sarl Jedburgh Stud.
- 293 € A. Schmoelz, Alexander Rom, prime non attribuée.
- 230 € M^{me} Marie-Therese Mimouni.

Temps total: 2'45"14"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La pouliche FLASH TEMPO a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Le poulain CORNICELLO a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

A l'issue de l'épreuve de réclamation, les Commissaires ont annulé le bulletin no 24638, le solde du compte de l'acheteur ne présentant un solde suffisant.

2030 ⁴⁵⁵⁴ **PRIX DE LA FORET DE RETZ** 2 000 m
(Handicap divisé)
(Classe 2)
Troisième épreuve

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4: Plat, Dist. 2 000 m env.

Référence: +34.

1871	Tepeka (GB) , h, b, 4 ans, par Olympic Glory IRE et Super Eria [Hold That Tiger (USA)], 59 k (59 ^{1/2} k), p, M ^{me} H. Mennessier (R. Mangione), M ^{me} H. Mennessier – (n° corde 7)	1
1577	Coral Boy , h, al, 5 ans, par Lord Of England GER et Miss Coral GER (Big Shuffle USA), 59 ^{1/2} k (60 k), MP. Reichstein (M. Barzalona) – (n° corde 3)	2
1802	Famous Line , f, gr, 5 ans, par Montmartre et City Charm [Elusive City (USA)], 60 k (59 k), B. Maes (M ^{me} S. Vermeersch), B. Maes – (n° corde 2)	3
1654	The Donald , h, gr, 6 ans, par Air Chief Marshal IRE et Kenzinga (Kendargent), 59 k (58 k), Stall Gattopardo (M ^{me} D. Santiago), S. Smrczek – (n° corde 4)	4
1801	Linda'S Cap , h, b, 8 ans, par Linda'S Lad (GB) et Capitelli IRE (Cape Cross IRE), 58 k (58 ^{1/2} k), p, G. Pannier (S. Breux), G. Pannier – (n° corde 9)	5
1675	Lovely Miss , f, 5 ans, 55 k (55 ^{1/2} k), p, D. Dumoulin (T. Baron), R. Le Gal – (n° corde 8)	6

1802	² Douville , f, 7 ans, 59 k (58 k), ME. Uzan (M ^{me} M. Michel), Y. Mathijs – (n° corde 1)	7
1768	Cordey Dancer , f, 4 ans, 59 k (59 ^{1/2} k), C. Green (G. Benoist), JV. Toux – (n° corde 6)	8
1786	³ Momour USA , h, 7 ans, 57 ^{1/2} k (58 k), p, D. Limousy, D. Limousy – (n° corde 15)	9
1801	Motorsport , h, 6 ans, 56 ^{1/2} k (57 k), p, B. Durrheimer (L. Boisseau), M ^{me} Y. Vollmer – (n° corde 12)	10
1675	³ Snowy Sunday , h, 7 ans, 55 k (54 k), p, Renstal Floryn (E. Verhestraeten), A. Floryn – (n° corde 5)	-
1902	Ni Chaud Ni Froid , f, 5 ans, 56 ^{1/2} k (57 k), p, G. Courbot (T. Speicher), G. Courbot – (n° corde 10)	-
1852	Dalstar , f, 8 ans, 57 ^{1/2} k (58 k), R. Reynolds (C. Demuro), P. Van de Poele (s) – (n° corde 14)	-
1832	Olga , f, 4 ans, 59 ^{1/2} k (60 k), M ^{me} C. Jung (J. Claudic), M ^{me} C. Jung – (n° corde 13)	-
	Orpanama Davis , f, 4 ans, 57 ^{1/2} k (58 k), M ^{me} N. Vandenabeele (M. Nobili), M ^{me} J. Hendriks – (n° corde 16)	-

15 partants; 16 eng.; 16 part def. – Total des entrées: 990 €

1 long, 1/2 long, 1 long, courte tête, encolure, 1 long 1/2, tête, 1/2 long, 3/4 long.

9 000€ – 3 600€ – 2 700€ – 1 800€ – 900€

Primes aux propriétaires:

- 3 645 € *Tepeka (Gb)*.
- 1 458 € *Coral Boy*.
- 1 093 € *Famous Line*.
- 567 € *The Donald*.
- 283 € *Linda'S Cap*.

Primes aux éleveurs:

- 2 465 € Haras De Mandore.
- 493 € Jean-Philippe Dubois.
- 429 € Ecurie Normandie Pur Sang.
- 307 € Guy Pariente Holding.
- 153 € M^{me} Laetitia Hautemaniere, Gilles Levasseur, Hautemaniere.

Temps total: 2'8"71"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche OLGA à être montée sur la piste, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Le hongre TEPEKA (GB) a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Le hongre CORAL BOY a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2031 ⁴⁵⁵² **PRIX DES FUTAIES** 2 000 m
(Handicap divisé)
(Classe 2)
Première épreuve

35 000 € (17 500, 6 650, 4 900, 2 800, 1 400, 1 050, 700) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

La référence applicable dans ce Handicap sera +24.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4: Plat, Dist. 2 000 m env.

Référence: +24.

1699	³ Inca Man , h, b, 4 ans, par Rajsaman et Aztec Queen GB (Holy Roman Emperor IRE), 58 ^{1/2} k (59 k), S. Nigge (s) (J. Cabre), S. Nigge – (n° corde 9)	1
1683	⁶ Brazing , h, b, 5 ans, par Dabirsim et Amazing Beauty GER (Bahamian Bounty GB), 55 ^{1/2} k (56 k), p, F. Blichfeldt (G. Benoist), P. & J. Brandt (s) – (n° corde 12)	2
1685	³ Sunkawakan , f, b, 4 ans, par Canford Cliffs IRE et Corail (IRE) (Lope De Vega IRE), 54 ^{1/2} k (55 k), VDA Transport Solutions GCV (A. Lemaitre), M ^{me} J. Hendriks – (n° corde 15)	3
	Silver Cristal USA , f, gr, 4 ans, par The Factor USA et Sayedah IRE (Darshaan GB), 58 k (58 ^{1/2} k), p, S. Hope (O. Peslier), FH. Graffard (s) – (n° corde 4)	4
1104	¹ Edgar Best IRE , m, b, 4 ans, par Mastercraftsman IRE et Lady Montjeu IRE (Montjeu IRE), 57 k (57 ^{1/2} k), Esageruma Nein SAS (R. Mangione), F. Carnevali – (n° corde 3)	5
1903	⁷ Kailyn GER , f, b, 8 ans, par Manduro GER et Kaziyma [Daylami (IRE)], 55 ^{1/2} k (56 k), p, R. Meder, M. Krebs (s) – (n° corde 11)	6

1911	Maxi Bello , h, b, f, 4 ans, par Montmartre et Clara De Lune (Bleu D'Altair), 55 ^{1/2} k (56 k), F. Jolivet (<i>A. Pouchin</i>), G. Collet – (n° corde 16)	7
912	Falcon Run , h, 5 ans, 60 ^{1/2} k (61 k), Roy Racing Ltd (<i>C. Demuro</i>), G. Barbedette – (n° corde 13)	8
1604	Maille Story , f, 4 ans, 57 ^{1/2} k (58 k), B. Compagnie (<i>G. Mosse</i>), S. Dehez (s) – (n° corde 2)	9
	Polly Gray IRE , f, 4 ans, 59 k (59 ^{1/2} k), C. Wentworth (<i>V. Cheminaud</i>), M ^{me} AS. Crombez – (n° corde 10)	10
1605	Amour Nocturne , f, 4 ans, 54 ^{1/2} k (55 k), ☒, Ecurie Ades Hazan (<i>E. Hardouin</i>), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 5)	–
1447	⁷ King Platin , m, 9 ans, 60 k (60 ^{1/2} k), φ, M ^{me} D. Siegenthaler (<i>R. Thomas</i>), M ^{me} C. Barande Barbe – (n° corde 1)	–
1605	² Gold Kafe , m, 4 ans, 54 ^{1/2} k (55 k), φ β, F. Marchand (<i>M. Barzalona</i>) – (n° corde 14)	–
472	Crying Over Here IRE , f, 5 ans, 54 ^{1/2} k (55 k), Mme Hendriks/Van Der Weide (<i>E. Verhestraeten</i>), M ^{me} J. Hendriks – (n° corde 7)	–
1685	⁵ Cloud Dancer , h, 6 ans, 55 k (55 ^{1/2} k), β, Renstal Floryn (<i>S. Breux</i>), A. Floryn – (n° corde 8)	–
1553	It'S All A Dream , h, 5 ans, 59 ^{1/2} k (60 k), Δ, BL. Jones (<i>A. Mackay</i>), AN. Hollinshead – (n° corde 6)	–

16 partants ; 86 eng. ; 16 part def. – Total des entrées : 3383 €
 3/4 long, 1 long 1/4, 1 long 1/4, 3/4 long, 1 long 1/2, 1 long 1/2, courte encolure, 1/2 long, 3/4 long.
 17500€ – 6650€ – 4900€ – 2800€ – 1400€ – 1050€ – 700€

Primes aux propriétaires :

7 087 € *Inca Man*.
 2 693 € *Brazing*.
 1 984 € *Sunkawakan*.
 1 134 € *Silver Cristal Usa*, prime non attribuée.
 567 € *Edgar Best Ire*, prime non attribuée.
 330 € *Kailyn Ger*, prime non attribuée.
 283 € *Maxi Bello*.

Primes aux éleveurs :

3 196 € Sarl Jedburgh Stud, Deepwood Farm Stud.
 794 € Ecurie Winning.
 585 € Petra Bloodstock Agency Ltd.
 238 € Rhinestone Bloodstock, prime non attribuée.
 136 € Gestut Hachtsee, prime non attribuée.
 127 € Rocco Stasi, M^{me} Alexandra Stasi, M^{me} Sandra Sulfart, M^{me} Ludivine Stasi.
 119 € Esageruma Nein Sas, prime non attribuée.

Temps total : 2'7"4"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le hongre FALCON RUN à être amené en main au départ non monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Les Commissaires ont autorisé la jument CRYING OVER HERE à être amenée en main au départ non montée, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Le hongre INCA MAN a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Le hongre BRAZING a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

La pouliche SUNKAWAKAN a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

La pouliche SILVER CRISTAL (USA) a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Le poulain EDGAR BEST (IRE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

LYON-PARILLY

0712 162

vendredi 11 juin 2021

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Christian MAILLARD – Stanislas de VILLETTE – Pierre-André JAY

2032 ⁵³⁶² PRIX QUINSONAS 1 600 m

(Classe 2)

22 000 € (11 000, 4 180, 3 080, 1 760, 880, 660, 440) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant pas, depuis le 11 décembre de l'année dernière inclus, dans leurs trois dernières courses, gagné une Classe 2 et n'ayant pas, lors de leurs deux dernières courses, reçu

une allocation de 15.000. **Poids : 56 k. 1/2.** Les chevaux ayant, depuis le 11 septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 8.000 porteront 1 k. 1/2 ; une allocation de 9.000, 2 k. 1/2 ; une allocation de 14.000, 3 k. 1/2.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 1 600 m env.

	Leopards Park , m, b, 3 ans, par Siyouni et Basanti USA (Galileo IRE), 59 k (57 k), L ^{adv} Bamford (<i>H. Besnier</i>), A. Fabre (s) – (n° corde 3)	1
1288	¹ Valdarann , h, b, 3 ans, par Siyouni et Valdaya [Acclamation (GB)], 59 k (56 k), . Aga Khan (<i>S. Planque</i>), JC. Rouget (s) – (n° corde 4)	2
1550	Ursuly IRE , f, b, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Shahah GB (Motivator GB), 58 ^{1/2} k (59 k), JC. Seroul (<i>A. Orani</i>), J. Reynier – (n° corde 5)	3
1552	⁴ Ameera , f, al, 3 ans, par Tamayuz GB et Ocean Talent USA (Aptitude USA), 57 ^{1/2} k (58 k), E. Elhriari (<i>S. Pasquier</i>), F. Chappet – (n° corde 1)	4
1389	Mona Lisa , f, b, 3 ans, par Air Chief Marshal IRE et Mahiladipa [Librettist (USA)], 56 ^{1/2} k (57 k), S. Vidal (<i>F. Blondel</i>), P. Decouz (s) – (n° corde 2)	5
	Perfect , f, gr, 3 ans, par Iffraaj GB et Peinted Song USA (Unbridled'S Song USA), 55 k (54 k), JPJ. Dubois (<i>M^{me} J. Marcialis</i>), Cha. Rossi (s) – (n° corde 8)	6
1884	⁷ Red Light , f, gr, 3 ans, par Morandi et Red Love USA (Gone West USA), 55 k (55 ^{1/2} k), Ecurie des Mouettes (<i>M. Forest</i>), S. Culin – (n° corde 6)	7
1363	¹ Al Capdamunt , h, 3 ans, 56 ^{1/2} k (57 k), Al Shaqab Racing (<i>C. Lecoeuvre</i>), HF. Devin (s) – (n° corde 7)	8

8 partants ; 24 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 1 038 €
 1/2 long, 3/4 long, 1 long, 3 long, nez, 1 long 1/4, 1 long.
 11 000€ – 4 180€ – 3 080€ – 1 760€ – 880€ – 660€ – 440€

Primes aux propriétaires :

5 940 € <i>Leopards Park</i> .
2 257 € <i>Valdarann</i> .
1 663 € <i>Ursuly Ire</i> , prime non attribuée. 950 € <i>Ameera</i> . 475 € <i>Mona Lisa</i> . 356 € <i>Perfect</i> . 237 € <i>Red Light</i> .

Primes aux éleveurs :

2 202 € <i>Lady Bamford</i> . 836 € Haras De S.A. Aga Khan Scea. 261 € Sunderland Holding Inc. , prime non attribuée. 176 € Sylvain Vidal. 88 € Jean-Pierre-Joseph Dubois. 86 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.

Prime F.E.E. :

2 500 € <i>Leopards Park</i> . Temps total : 1'41"79"
--

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche AMEERA à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Le poulain LEOPARDS PARK a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2033 ⁵³⁵⁹ PRIX DES LILAS BLANCS 1 350 m

(Maiden)

16 000 € (8 000, 3 200, 2 400, 1 600, 800) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans, ayant couru en France et n'ayant jamais gagné, ni reçu 2.000 en places. **Poids : 58 k.**

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 350 m env.

1677	Texas , m, b, 2 ans, par Wootton Bassett GB et Texalova (GB) (Dream Ahead USA), 58 k (58 ^{1/2} k), Ecurie Jeffrey (<i>C. Lecoeuvre</i>), HF. Devin (s) – (n° corde 1)	1
1599	Bunglejungleparty IRE , m, b, 2 ans, par Bungle Inthejungle GB et Brazilian Breeze IRE (Invincible Spirit IRE), 58 k (57 k), φ, M ^{me} T. Marnane (<i>M^{me} M. Velon</i>), F. Guyader (s) – (n° corde 2)	2
1883	⁶ Atlanta , f, b, 2 ans, par Olympic Glory IRE et Petite Patch [Dark Angel (IRE)], 56 ^{1/2} k (57 k), Al Shaqab Racing (<i>A. Orani</i>), J. Reynier – (n° corde 6)	3
1932	⁴ Vino Bello , h, b, 2 ans, par Dariyan et Amerique GER (American Post GB), 58 k (58 ^{1/2} k) (<i>M. Grandin</i>), Cé. Rossi – (n° corde 4)	4

- 699 Hilaire (GB)**, m, b, 2 ans, par Muhaarar GB et Swiss Affair GB (Pivotal GB), 58 k (58^{1/2} k), B. Tissot (G. Mandel), M. Pimbonnet – (n° corde 3) **5**
- 1777 Rock Of The Glade**, m, 2 ans, 58 k (58^{1/2} k), E. Raquin (M. Forest), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 7) **6**
- 1810 Zilya**, f, 2 ans, 56^{1/2} k (57 k), ♂, Bloodstock Agency Ltd (F. Blondel), M. Cesandri (s) – (n° corde 5) **7**

7 partants; 16 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. – Total des entrées: 636 € Eng. Sup.: *Vino Bello*

courte tête, 3 long ½, 1 long ¼, ½ long, 4 long ½, 6 long.
8000€ – 3200€ – 2400€ – 1600€ – 800€

Primes aux propriétaires:

- 5 040 € *Texas*.
2 016 € *Bunglejungleparty Ire*, prime non attribuée.
1 512 € *Atlanta*.
1 008 € *Vino Bello*.
504 € *Hilaire (Gb)*.

Primes aux éleveurs:

- 1 695 € S.C.E.A. Des Prairies, Thomas Jeffroy, Benoit Jeffroy.
508 € M^{me} Mette Campbell Andenaes.
339 € Gerard Decocq.
272 € P. Burns, prime non attribuée.
110 € Ecurie Des Monceaux, Lordship Stud.

Temps total: 1'26"1"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le poulain BUNGLEJUNGLEPARTY (IRE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2034 ⁵³⁶⁴ **PRIX THEODORE RAVIER** **2 000 m**
(Maiden)

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais gagné. **Poids** : 58 k. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P5: Plat, Dist. 2 000 m env.

- 1515** ² **Rock Joyeux**, m, b, 3 ans, par Rock Of Gibraltar IRE et Joiedargent (Kendargent), 58 k (58^{1/2} k), JC. Seroul (G. Millet), JP. Gauvin (s) – (n° corde 13) **1**
- 1711** ⁴ **French Rose**, f, al, 3 ans, par Siyouni et Siamsaiocht IRE (Teofilo IRE), 56^{1/2} k (57 k), Godolphin SNC (J. Guillochon), HA. Pantall – (n° corde 14) **2**
- 1354** ⁴ **Stonetail (GB)**, m, b, 3 ans, par Frankel GB et Dubai Rose (GB) (Dubai Destination USA), 58 k (58^{1/2} k), H. Saito (S. Pasquier), F. Chappet – (n° corde 4) **3**
- 1443** **Not In Doubt GB**, f, al, 3 ans, par Sea The Stars IRE et Intercontinental GB (Danehill USA), 56^{1/2} k (54^{1/2} k) (H. Besnier), A. Fabre (s) – (n° corde 6) **4**
- 1698** ⁴ **Like You (GB)**, m, b, 3 ans, par Kingman GB et Louve Nationale (IRE) (Galileo IRE), 58 k (56 k), JPJ. Dubois (A. Chesneau), F. Vermeulen (s) – (n° corde 2) **5**
- 1796** ⁴ **Waldsheriff GER**, h, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), M^{me} N. Siepman (C. Lecoeuvre), H. Grewe – (n° corde 9) **6**
- 1692** **Melizabeth**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (57 k), ♂, Stall Zuchthof Favianis (B. Ganbat), M. Geisler – (n° corde 1) **7**
- 1792** **Pulsing**, h, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), de H. Pracomtal (F. Blondel), F. Chappet – (n° corde 10) **8**
- 1091** ⁵ **Ici Vindecy**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (55^{1/2} k), Ecurie Jean-Paul Gauvin (M^{me} M. Velon), JP. Gauvin (s) – (n° corde 11) **9**
- 1855** **Freestyle**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (57 k), ♂, Ecurie Renk (G. Congiu), M. Pitart – (n° corde 5) **9**
- Happy Lane**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (52^{1/2} k), Ecurie de Montlahuc (d'O. Andigne), FH. Graffard (s) – (n° corde 12) **-**
- Boum Boum Tam Tam**, h, 3 ans, 56 k (54 k), ♂, Jean Romero (M^{me} A. Nicco), M. Pitart – (n° corde 3) **-**
- 1445** **Wiebke**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (57 k), ♂, Stall Liberty Leaf (M. Forest), M. Geisler – (n° corde 7) **-**
- 1692** **City Cat**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (54^{1/2} k), Stall Rubens (M^{me} A. Duporte), K. Kerekes – (n° corde 8) **-**

14 partants; 35 eng.; 14 part def. – Total des entrées: 1259 €
1 long ½, ½ long, 2 long, encolure, 6 long, 2 long, tête, 1 long, dead-heat.
9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires:

- 5 130 € *Rock Joyeux*.
2 052 € *French Rose*.
1 539 € *Stonetail (Gb)*.
1 026 € *Not In Doubt Gb*, prime non attribuée.
513 € *Like You (Gb)*.

Primes aux éleveurs:

- 1 243 € Jean-Claude Seroul.
760 € China Horse Club International.
373 € G. B. Partnership.
161 € Juddmonte Farms Ltd, prime non attribuée.
124 € Dayton Investments Ltd.

Temps total: 2'14"13"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le poulain ROCK JOYEUX a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2035 ⁵³⁶⁴ **PRIX ALBERT SWANN** **1 600 m**
(Handicap divisé)
(Classe 3)
Première épreuve

18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas depuis le 11 février 2021 inclus, reçu une allocation de 12.000.

La référence applicable dans ce Handicap sera + 25.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4: Plat, Dist. 1 600 m env.

Référence: +25.

- 1666 Lily Apple**, f, b, 4 ans, par George Vancouver USA et Lady Apples [Enrique (GB)], 53^{1/2} k (54 k), ♂, Le Haras de La Gousserie (S. Ruis), P. Cottier – (n° corde 8) **1**
- 1817** ⁴ **Waldkauz**, h, b, 4 ans, par Soldier Hollow GB et Wanda'S Girl GB (Tiger Hill IRE), 59^{1/2} k (60 k), Stall Frohnbach (B. Ganbat), S. Smrczek – (n° corde 3) **2**
- 1716 Kylhead**, m, b, 5 ans, par Dream Ahead USA et Kyalayne GB (Kyllachy GB), 61^{1/2} k (58^{1/2} k), JC. Seroul (M^{me} C. Bouvier), JP. Gauvin (s) – (n° corde 12) **3**
- 1553** ⁷ **Dhevanafushi (GB)**, h, gr, 8 ans, par Kendargent et Tejaara USA (Kingmambo USA), 59 k (59^{1/2} k), ♂, HA. Pantall (S. Saadi), HA. Pantall – (n° corde 2) **4**
- 1321** ⁶ **Asterios**, h, gr, 5 ans, par Maxios (GB) et Asteria [Orpen (USA)], 63^{1/2} k (64 k), ♂, Stall Success (H. Besnier), J. Stadelmann – (n° corde 4) **5**
- 1695 Saxone IRE**, h, 8 ans, 53^{1/2} k (52^{1/2} k), ♂, M^{me} S. Renz (M^{me} M. Velon), G. Batistic – (n° corde 1) **6**
- 1716 Mansoun**, h, 6 ans, 59^{1/2} k (60 k), ♂, Ecuries Serge Stempniak (S. Pasquier), C. Boutin (s) – (n° corde 6) **7**
- 1816 Willy Boy**, h, 4 ans, 51 k (49^{1/2} k), ♂, B. Milliere (M^{me} A. Daifi), JP. Gauvin (s) – (n° corde 11) **8**
- 996 La Fibre**, h, 7 ans, 56^{1/2} k (57 k), P. Desplaces (G. Congiu), C. Martinon – (n° corde 14) **9**
- 1553 Shyamala GB**, f, 6 ans, 60^{1/2} k (61 k), ♂, M. Krebs (s) (C. Lecoeuvre), M. Krebs (s) – (n° corde 5) **10**
- 1286 El Caliente**, h, 5 ans, 60^{1/2} k (61 k), ♂, P. Rechsteiner (J. Guillochon), HA. Pantall – (n° corde 7) **-**
- 1479** ⁴ **French Pegasus**, h, 6 ans, 58^{1/2} k (59 k), M^{me} E. Lefevre Trupiano (A. Rousset), M^{me} C. Cardenne – (n° corde 9) **-**
- 1817 Millie Lily (IRE)**, f, 5 ans, 57 k (57^{1/2} k), P. Walter (M. Berto), J. Parize – (n° corde 10) **-**
- 1768 High Flying Bird**, f, 4 ans, 53 k (54 k), M^{me} V. Haigh (M. Forest), M^{me} V. Haigh – (n° corde 13) **-**

14 partants; 62 eng.; 14 part def. – Total des entrées: 1680 €
courte tête, nez, 2 long, nez, ½ long, 1 long ¼, encolure, ¾ long.
9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires:

- 3 645 € *Lily Apple*.
1 458 € *Waldkauz*.
1 093 € *Kylhead*.
567 € *Dhevanafushi (Gb)*.
364 € *Asterios*.

Primes aux éleveurs:

- 1 643 € Richard Leclere, Bernard Fernand Leclere, M^{me} Raymonde Leclere.
429 € Peter Brauer.
322 € Jean-Claude Seroul.
307 € Henri-Alex Pantall, M^{me} Yvette Pantall.
107 € John Goelet.

Temps total: 1'42"7"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids

déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Sylvain RUIS en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache. (2^e infraction - 7 coups)

La jument LILY APPLE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2036 ⁵³⁶⁵ **PRIX ALBERT JOSSELME** **1 600 m**
(Handicap divisé)
(Classe 4)
Deuxième épreuve

14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas depuis le 11 février 2021 inclus, reçu une allocation de 12.000.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 1 600 m env.

Référence : +35,5.

- | | | |
|-------------|---|-----------|
| 1738 | Tiptop , f, b.f, 5 ans, par Zanzibari USA et Tinera (Kendor), 57 ^{1/2} k (56 ^{1/2} k), ϕ β (M ^{me} A. Nicco), G. Aidant – (n° corde 5) | 1 |
| 1769 | Joyeux Malpic , h, b, 4 ans, par Sidestep AUS et Joyce GER (Chato USA), 60 k (60 ^{1/2} k), Δ β , M ^{me} Y. Vollmer (S. Pasquier), M ^{me} Y. Vollmer – (n° corde 1) | 2 |
| 1816 | Camilla My Love IRE , f, b, 8 ans, par Nayef USA et Desert Version GB (Green Desert USA), 56 k (56 ^{1/2} k), ϕ , M ^{me} J. Proietti (G. Mandel), L. Proietti – (n° corde 6) | 3 |
| 1816 | Storm Katy , f, b, 5 ans, par Sommerabend GB et Anasy USA (Gone West USA), 51 ^{1/2} k (52 ^{1/2} k), P. Nador (S. Ruis), P. Nador – (n° corde 2) | 4 |
| 1887 | Fiona , f, b, 5 ans, par Reliable Man (GB) et Fragancia (IRE) (Oratorio IRE), 59 ^{1/2} k (60 k), M ^{me} L. Leclercq (G. Millet), R. Martens (s) – (n° corde 8) | 5 |
| 1816 | Mathix , h, gr, 7 ans, par Kendargent et Matwan (Indian Rocket GB), 51 k (52 ^{1/2} k), F. Vermeulen (s) (M. Berto), C. Boutin (s) – (n° corde 4) | 5 |
| 1694 | Thymian GER , h, 8 ans, 53 ^{1/2} k (52 ^{1/2} k), \otimes , Stall Advokat (M ^{me} M. Velon), M. Weber – (n° corde 14) | 7 |
| 1751 | Wheel Of Chance , m, 4 ans, 60 k (60 ^{1/2} k), \otimes , G. Durot (M. Forest), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 12) | 8 |
| 1694 | White Elusive , f, 4 ans, 53 ^{1/2} k (54 k), ϕ β , R. Meder (A. Orani), M. Krebs (s) – (n° corde 10) | 9 |
| 1322 | Harmonieuse , f, 4 ans, 58 ^{1/2} k (56 ^{1/2} k), C. Martinon (M ^{me} C. Bouvier), C. Martinon – (n° corde 3) | 10 |
| 1596 | Wayne , h, 7 ans, 58 ^{1/2} k (59 k), ϕ β , A. Mink (F. Foresi), F. Foresi – (n° corde 13) | – |
| 1794 | Black Night (IRE) , h, 8 ans, 60 k (60 ^{1/2} k), \otimes , R. Martens (s) (F. Blondel), R. Martens (s) – (n° corde 9) | – |
| 1861 | Maneki Neko , f, 5 ans, 51 k (50 ^{1/2} k), M ^{me} A. Deregnacourt (M ^{me} M. Germain), J. Carayon – (n° corde 11) | – |
| 1606 | Grisdelux , m, 4 ans, 57 k (57 ^{1/2} k), B ^{on} d'A. Arexy (G. Congiu), C. Martinon – (n° corde 7) | – |

14 partants; 14 eng.; 14 part def. – Total des entrées: 431 €
2 long, 1 long 1/2, encolure, nez, dead-heat, 1 long, courte tête, nez, 1 long 1/2.

7 000 € – 2 800 € – 2 100 € – 1 400 € – 350 € – 350 €

Primes aux propriétaires:

- 2 835 € **Tiptop**.
1 134 € **Joyeux Malpic**.
661 € **Camilla My Love Ire**, prime non attribuée.
567 € **Storm Katy**.
141 € **Fiona**.
110 € **Mathix**.

Primes aux éleveurs:

- 1 278 € Earl Haras De La Gisloterie.
511 € Pierre Pasquet.
273 € Effevi Srl, prime non attribuée.
255 € M^{me} Victoria Ann Ward.
59 € Guy Pariente Holding.
41 € Team Hogdala France, Vasby Distribution Ab.

Temps total: 1'40"76"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La jument CAMILLA MY LOVE (IRE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2037 ⁵³⁶³ **PRIX LOUIS DE LEUSSE** **2 400 m**
(Handicap)

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

La référence applicable dans ce Handicap sera +27.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 59 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P7 : Plat, Dist. 2 400 m env.

Référence : +27.

- | | | |
|-------------|---|----------|
| 1885 | Jardin Bleu , m, gr, 3 ans, par Rajsaman et Keira (Turtle Bowl (IRE)), 59 ^{1/2} k (60 k), A. Don (S. Pasquier), F. Vermeulen (s) – (n° corde 4) | 1 |
| 1652 | Mr Riem , h, b, 3 ans, par Martinborough JPN et Makhalina IRE (Red Ransom USA), 57 k (56 k), K. Kerekes (M ^{me} A. Duporte), K. Kerekes – (n° corde 8) | 2 |
| 1815 | Ingenious Machine , f, b, 3 ans, par Free Port Lux (GB) et Fongagain IRE (Dr Fong USA), 58 ^{1/2} k (57 ^{1/2} k), β , M ^{me} B. Nicco (M ^{me} A. Nicco), M. Pitart – (n° corde 2) | 3 |
| 1476 | Eustache , m, n.p, 3 ans, par Stormy River et Sacra (American Post (GB)), 57 ^{1/2} k (56 ^{1/2} k), Lugdunum Racing 3 (M ^{me} M. Velon), JP. Gauvin (s) – (n° corde 1) | 4 |
| 1815 | Feedesreves , f, gr, 3 ans, par Style Vendome et Silafee (Silver Frost (IRE)), 54 k (54 ^{1/2} k), P. Nador (S. Ruis), P. Nador – (n° corde 6) | 5 |
| 1665 | Yamina , f, 3 ans, 58 ^{1/2} k (59 k), Cheik ABK. Al Thani (S. Saadi), HA. Pantall – (n° corde 9) | 6 |
| 1601 | Princesse Eleanor , f, 3 ans, 60 k (60 ^{1/2} k), C. Fey (s) (C. Lecoivre), C. Fey (s) – (n° corde 5) | 7 |
| 1711 | Windy Welly , f, 3 ans, 59 k (59 ^{1/2} k), M ^{me} N. Fischini (F. Blondel), R. Martens (s) – (n° corde 7) | 8 |
| 1815 | Portalis , m, 3 ans, 55 k (55 ^{1/2} k), SARL Ecurie Borgel (G. Congiu), JP. Gauvin (s) – (n° corde 3) | 9 |

9 partants; 20 eng.; 9 part def. – Total des entrées: 707 €
nez, courte encolure, courte encolure, 1 long 1/2, tête, 3 long, 5 long 1/2, 3 long.

9 000 € – 3 600 € – 2 700 € – 1 800 € – 900 €

Primes aux propriétaires:

- 4 860 € **Jardin Bleu**.
1 944 € **Mr Riem**.
1 458 € **Ingenious Machine**.
972 € **Eustache**.
486 € **Feedesreves**.

Primes aux éleveurs:

- 1 801 € Franklin Finance S.A., Sylvain Vidal, M^{me} Elisabeth Ribard.
720 € Umberto Saini-Fasanotti.
540 € Philippe Thiriet, Vincent Le Roy.
360 € M^{me} Larissa Kneip, M^{me} Sandrine Grevet.
180 € Ecuries Diane, Sas I. E. I. .

Temps total: 2'38"97"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le poulain JARDIN BLEU a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2038 ⁵³⁶⁰ **PRIX DE ROUVRES** **1 200 m**
(À réclamer)

12 500 € (6 250, 2 500, 1 875, 1 250, 625) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **2 ans**, mis à réclamer pour 10.000 ou 14.000. **Poids: 56 k**. Les chevaux mis à réclamer pour 14.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant reçu une allocation de 6.000 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 6.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P2 : Plat, Dist. 1 200 m env.

- | | | |
|-------------|---|----------|
| 1918 | Blind Drunk IRE , f, b, 2 ans, par Due Diligence USA et Precautionary GB (Green Desert USA), 54 ^{1/2} k (53 ^{1/2} k), (10 000), M ^{me} T. Marnane (M ^{me} M. Velon), F. Guyader (s) – (n° corde 1) | 1 |
| 1823 | Fur Hat GB , h, b, 2 ans, par Heeraat IRE et All Fur Coat GB (Multiplex GB), 56 k (54 k), \otimes , (10 000), D. Yates (d'O. Andigne), M ^{me} JF. Hughes – (n° corde 4) | 2 |
| 1918 | Hurly Cane , f, b, 2 ans, par Olympic Glory IRE et Qubah (IRE) (Nathaniel IRE), 56 ^{1/2} k (57 k), (14 000), C. Sarrazin (M. Forest), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 5) | 3 |

1883 ⁵ **Lady Valou**, f, al, 2 ans, par Birchwood IRE et Reinedetroie (Dunkerque), 58^{1/2} k (59 k), (14 000), G. Augustin-Normand (*F. Blondel*), Cha. Rossi (s) – (n° corde 3)

Vendome Think, m, b.f, 2 ans, par Style Vendome et Kyria Think [So You Think (NZ)], 58 k (58^{1/2} k), (14 000), M^{me} S. Pimbonnet (*G. Mandel*), M. Pimbonnet – (n° corde 2)

5 partants ; 7 eng. ; 1 eng. sup. ; 5 part def. – Total des entrées : 383 €

Eng. Sup. : *Hurly Cane*

3 long 1/2, nez, tête, 5 long.

6250€ – 2500€ – 1875€ – 1250€ – 625€

Primes aux propriétaires :

3 937 € *Blind Drunk Ire*, prime non attribuée.

1 575 € *Fur Hat Gb*, prime non attribuée.

1 181 € *Hurly Cane*.

787 € *Lady Valou*.

393 € *Vendome Think*.

Primes aux éleveurs :

531 € Michael Phelan, prime non attribuée.

397 € Agb Agency, Chauvigny Global Equine Sasu, Ecurie De Castillon, Nicolas De Chambure.

264 € Haras De La Huderie, Charley Rossi, Jacques Rossi.

212 € M^{me} Clare Lloyd, Nell Kent, prime non attribuée.

132 € Suc. Fabrice Petit, Georges Massa.

Temps total : 1'18"57"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les pouliches BLIND DRUNK (IRE) et LADY VALOU ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2039 ⁵³⁶⁶ **PRIX DE CROIX-LUIZET** **3 400 m**
(Handicap)
(Classe 4)

14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus.

La référence applicable dans ce Handicap sera + 32.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P11 : Plat, Dist. 3 400 m env.

Référence : +32.

Burning Victory, f, b, 5 ans, par Nathaniel IRE et M'Oubliez Pas USA (El Corredor USA), 68 k (68^{1/2} k), M^{me} A. Turley (*F. Blondel*), WP. Mullins – (n° corde 5)

1813 ¹ **Frimousse Baie**, f, b, 6 ans, par Gris De Gris (IRE) et Afrika Baie (Crillon), 62^{1/2} k (63 k), p, M^{me} D. Aigueperse (*A. Rousset*), M^{me} M. Le Gall – (n° corde 6)

1813 ² **Creative**, f, gr, 5 ans, par Mastercraftsman IRE et Incroyable USA (Singspiel IRE), 64^{1/2} k (63^{1/2} k), Ecurie Mathieu Offenstadt (*M^{me} M. Velon*), JP. Gauvin (s) – (n° corde 2)

1656 **Pont Au Change**, h, b, 5 ans, par Samum GER et Ghostly Dance [Dansili (GB)], 60 k (60^{1/2} k), p, J. Parize (*M. Berto*), J. Parize – (n° corde 4)

1693 ⁴ **Jashpur**, h, gr, 7 ans, par Rajsaman et Jaillissante [Verglas (IRE)], 55 k (55^{1/2} k), M^{me} R. Oeser (*C. Lecoeuvre*), W. Kujath – (n° corde 8)

1891 **Uchronique**, f, 6 ans, 66 k (66^{1/2} k), p, M^{me} C. Le Besnerais (*H. Besnier*), M^{me} A. Budka – (n° corde 1)

Delphi Boum, f, 5 ans, 51 k, S. Eveno (*M^{me} A. Nicco*), S. Eveno – (n° corde 7)

16 **Kazain**, h, 4 ans, 56 k (54 k), p, Stall Lucky Seven (*M^{me} S. Chuette*), M. Weber – (n° corde 3)

8 partants ; 21 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 627 €

5 long 1/2, courte tête, 6 long 1/2, 2 long 1/2, encolure, 3 long 1/2, 5 long 1/2.

7 000€ – 2 800€ – 2 100€ – 1 400€ – 700€

Primes aux propriétaires :

2 835 € *Burning Victory*.

882 € *Frimousse Baie*.

850 € *Creative*.

567 € *Pont Au Change*.

220 € *Jashpur*.

Primes aux éleveurs :

835 € Haras D'Etreham, Riviera Equine S.A. R. L.

478 € Andre-Jean Belloir.

255 € Jacques Beres.

250 € Wertheimer & Frere.

119 € M^{me} Baudouin De La Motte Saint-Pierre, Hubert Tassin, Gerard De Saint-Laurent.

Temps total : 3'49"28"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le hongre PONT AU CHANGE à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

La jument FRIMOUSSE BAIE (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

MÂCON-CLUNY

0714 163

samedi 12 juin 2021

Commissaires de courses : Stanislas de VILLETTE – Olivier DUPORTE – Guy de LABRETOIGNE – Michel PERROT

2040 ⁵³⁶⁸ **PRIX GILLES DENIS (PRIX SOCIETE DUTRION COLAS)** **1 900 m**
(Cavalières & Gentlemen-Riders)
(Classe 4)

8 500 € (4 250, 1 700, 1 275, 850, 425) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant une valeur égale ou inférieure à 26 k. Poids : 64 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus : 1 k. par 4.000 reçus.

Pour Gentlemen-riders et Cavalières ; ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 900 m env.

1725 ² **Asandros**, m, b, 5 ans, par Alexandros GB et Gereon [Country Reel (USA)], 70 k (68^{1/2} k), M. Tabti (*C. Belmont*), L. Larrigade – (n° corde 12)

1657 **Horse Boreal**, h, gr, 6 ans, par Tin Horse (IRE) et Dyhim Boreale [Dyhim Diamond (IRE)], 70 k (68^{1/2} k), M^{me} E. Schmitt (*R. Boutault*), M^{me} E. Schmitt – (n° corde 8)

1364 ⁴ **Federspieler**, h, b, 5 ans, par Sommerabend GB et Renville GER (Platini GER), 66 k (66^{1/2} k), D. Kruse (*P. Lotout*), J. Parize – (n° corde 4)

1816 **Zephir**, h, b.f, 9 ans, par Lawman et Mensa Sonne FR (Monsun GER), 67 k (67^{1/2} k), p, Stall Allegra (*M^{me} B. Weber*), M. Weber – (n° corde 3)

1714 **He'S A Rock Star IRE**, h, b, 5 ans, par Society Rock IRE et Its In The Air IRE (Whipper USA), 64 k (64^{1/2} k), p, X. Brelaud (*J. Plassard*), M. Pitart – (n° corde 10)

1786 **Speedywell**, h, 6 ans, 68 k (68^{1/2} k), p, B. Bossert (*K. Braye*), B. Bossert – (n° corde 6)

1414 **Pro Am**, h, 6 ans, 67 k (67^{1/2} k), p, M. Charleu (*G. Bertrand*), M^{me} S. Marsch – (n° corde 11)

1738 ¹ **Nice Cause**, f, 6 ans, 67^{1/2} k (66^{1/2} k), p, M^{me} LL. Rohn-Pelvin (*P. Baud*), M^{me} LL. Rohn-Pelvin – (n° corde 5)

1482 **Ramses**, h, 5 ans, 65 k (64 k), p, M. Pelisson (*M^{me} M. Rollando*), C. Martinon – (n° corde 2)

1482 **Jamala**, f, 5 ans, 68^{1/2} k (69 k), M^{me} D. Aigueperse (*J. Briset*), M^{me} M. Le Gall – (n° corde 7)

1845 **Rose Abella GB**, f, 9 ans, 64^{1/2} k, p, A. Lajon (*Q. Sogorb*), N. Paysan – (n° corde 9)

Task Force, h, 7 ans, 64 k (60^{1/2} k), R. Labit (*M^{me} B. Morel*), R. Labit – (n° corde 1)

12 partants ; 23 eng. ; 1 eng. sup. ; 12 part def. – Total des entrées : 284 €

Eng. Sup. : *Speedywell*

Chev. élim. : *Jenilat Chance*

encolure, encolure, 1/2 long, 3/4 long, 1 long, 1 long 1/2, 3/4 long, 3 long 1/2, 5 long 1/2.

4 250€ – 1 700€ – 1 275€ – 850€ – 425€

Primes aux propriétaires :

1 721 € *Asandros*.

535 € *Horse Boreal*.

516 € *Federspieler*.

267 € *Zephir*.

172 € *He'S A Rock Star Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 776 € Earl Haras Du Logis, Julian Ince.
 290 € M^{me} Laurence Gagneux, M^{me} Melanie Pezavent.
 232 € Earl Haras Du Taillis, Dieter Kruse.
 145 € Ecurie Biraben.
 36 € Philip Hore, M^{me} Orla Hore, prime non attribuée.

Le hongre HORSE BOREAL a subi un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2041 ⁵³⁶⁹ **PRIX MARC BOUDOT** **2 450 m**
 (Autres Que Pur Sang)

Réservée F.E.E.

10500 € (5250, 2100, 1575, 1050, 525) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'étant pas de race Pur Sang, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné. **Poids : 64 k.****Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables dans ce prix.****Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**

Plat, Dist. 2 450 m env.

- Insta**, f, b, 3 ans, par Cokoriko et Orelliatea (Subotica), 62^{1/2} k, Ecurie Magnien (*M. Delalande*), E. Grall (s) – (n° corde 5) **1**
- Ilezen**, h, b, 3 ans, par Youmzain IRE et Adriana Rochelaise (Al Namix), 64 k, P. Quinton (s) (*A. Bernard*), P. Quinton (s) – (n° corde 1) **2**
- 1585** ² **Ironique**, h, n, 3 ans, par Elliptique (IRE) et Teskaline [Martaline (GB)], 64 k, B^{on} de Ed. Rothschild (*T. Henderson*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) – (n° corde 2) **3**
- Iballiq**, f, al, 3 ans, par Ballingarry IRE et Berry Qreasy (Chichi Creasy), 62^{1/2} k, de CH. Chaudenay (*A. Bourgeois*), P. Journiac – (n° corde 8) **4**
- Irishca De Thaix**, h, b, 3 ans, par Elliptique (IRE) et Luperca [Assessor (IRE)], 64 k, Soc. Bourgneuf (*G. Meunier*), S. Dehez (s) – (n° corde 6) **5**
- 1705** ⁵ **Ilem'S**, h, 3 ans, 64 k, M^{me} H. Jones (*B. Gelhay*), M. Pitart – (n° corde 7) **6**
- 1527** ² **Ire Langy**, f, 3 ans, 62^{1/2} k, P. Vannereux (*T. Speicher*), F. Vannereux – (n° corde 4) **7**

7 partants ; 28 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 605 €
 courte tête, 2 long ½, ½ long, 2 long, 4 long, 1 long.
 5250€ – 2100€ – 1575€ – 1050€ – 525€

Primes aux éleveurs :

- 945 € Charles Magnien.
 378 € Adrien Delarogue, Maxime Desvaux, Francois Hollande.
 283 € Jacques Cypres.
 189 € Ecurie Chaudenay.
 94 € Michel Bourgneuf.

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La pouliche INSTA a subi un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2042 ⁵³⁹⁵ **PRIX VANILLE DE COTTE** **2 450 m**
 (Autres Que Pur Sang)

Réservée F.E.E.

10500 € (5250, 2100, 1575, 1050, 525) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 et 5 ans, nés et élevés en France, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas reçu une allocation de 6.500 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 62 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus : 1 k. par 4.000 reçus.**Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables dans ce prix.****Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**

Plat, Dist. 2 450 m env.

- 1857** ³ **Grande Star**, f, b.f, 5 ans, par Maresca Sorrento et Maguy Star [Roakarad (IRE)], 62^{1/2} k, φ, N. Paysan (*Y. Rousset*), N. Paysan – (n° corde 7) **1**
- 1740** ³ **Gazelle De Tracy**, f, b.f, 5 ans, par Spirit One et Une De Tracy [Polish Summer (GB)], 63^{1/2} k, B^{on} de L. Bourgoing (*B. Flandrin*), M^{me} M. Le Gall – (n° corde 9) **2**
- 1366** ¹ **Glamour**, f, b, 5 ans, par Montmartre et Une Nana [Acambaro (GER)], 63^{1/2} k (62 k), JY. Artu (s) (*M^{me} AF. Belmere*), JY. Artu (s) – (n° corde 8) **3**
- 1878** ⁴ **Gerenice**, f, b, 5 ans, par Nicaron GER et Tarenice (April Night), 61^{1/2} k, M^{me} MF. Suberville (*M. Delalande*), P. Journiac – (n° corde 1) **4**

Gamin Des Pictons, h, n.p, 5 ans, par Al Namix et Venice Des Pictons [Network (GER)], 62 k, SCEA Marais des Pictons (*A. Bourgeois*), Gab. Leenders (s) – (n° corde 3) **5**

Horrus Du Mestivel, h, 4 ans, 62 k, Ecurie des Dunes (*A. Bernard*), P. Quinton (s) – (n° corde 6) **6**

811 ⁴ **Hydropuce**, f, 4 ans, 61^{1/2} k, M^{me} D. Vagne (*S. Martino*), NP. Littmoden – (n° corde 2) **7**

Hortitza, f, 4 ans, 60^{1/2} k (62 k), φ, F. Gelhay (*B. Gelhay*), F. Gelhay – (n° corde 4) **8**

1784 **Heroique De Maulde**, h, 4 ans, 62 k (60^{1/2} k), A. Dolley (*M^{me} L. Lehmann*), de A. Boisbrunet (s) – (n° corde 5) **9**

9 partants ; 26 eng. ; 1 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 447 €
 Eng. Sup. : *Hortitza*

2 long ½, 1 long ½, 3 long, 2 long ½, 1 long, 6 long ½, 8 long ½, 6 long ½.
 5250€ – 2100€ – 1575€ – 1050€ – 525€

Primes aux éleveurs :

- 945 € Dominique Vigneron, Bruno Vigneron.
 378 € Baron De Bourgoing, Christian Le Galliard.
 283 € Artu (S), Damien Artu, M^{me} Marie Artu.
 189 € Elevage Du Clos Des Landes, Eric Prezelin.
 94 € Scea Marais Des Pictons.

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La jument GAZELLE DE TRACY a subi un prélèvement biologique à l'issue de la course.

MARSEILLE-PONT-DE-VIVAUX

Réunion organisée par SOCIETE HIPPIQUE DE MARSEILLE

0609 163

samedi 12 juin 2021

Terrain STANDARD

Commissaires de courses : Jean-Pierre BENSUSSAN –
Christine PASTOR – Dominique de La PERRIERE

2043 ⁵³⁰³ **PRIX DE TOURNEFORT** **2 600 m**
 (À réclamer) **(PSF)**

12000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, mis à réclamer pour 10.000 ou 14.000. **Poids : 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 14.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant depuis le 12 janvier 2021 inclus reçu une allocation de 6.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 6.000, 4 k.**Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**

Parcours n° Z5 : Plat, Dist. 2 600 m env.

- 1717** **Vadela (GB)**, f, al, 3 ans, par Anodin (IRE) et Vedela [Selkirk (USA)], 54^{1/2} k (53^{1/2} k), φ p, (10 000), M^{me} M. Blanc (*M^{me} A. Molins*), Fred Rossi (s) – (n° corde 1) **1**
- 1853** ² **Geniale GR**, f, al, 3 ans, par Schubert USA et Martiniquaise GB [Mawatheeq USA], 54^{1/2} k (55 k), p, (10 000), P. Faucampre (*A. Orani*), C. Escuder – (n° corde 3) **2**
- 1856** **Peter Quinn**, m, gr, 3 ans, par Siyouni et Wevanella [Gentlewave (IRE)], 56 k (56^{1/2} k), ♂ p, (10 000), Ecurie Mathieu Offenstadt (*G. Congiu*), JP. Gauvin (s) – (n° corde 2) **3**
- 1853** ⁵ **My Nest**, m, al, 3 ans, par New Approach IRE et Instant USA [Gone West USA], 56 k (56^{1/2} k), ♂ p, (10 000), Ecurie Joub (*K. Barbaud*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 4) **4**
- 1853** **Zephyrine**, f, al, 3 ans, par Dutch Art GB et Lia Waltz [Linamix], 54^{1/2} k (52^{1/2} k), φ, (10 000), Ecurie de Pradel (*G. Legras*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 5) **5**

5 partants ; 11 eng. ; 5 part def. – Total des entrées : 108 €
 courte encolure, 2 long ½, 2 long ½, 1 long.
 6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€

Primes aux propriétaires :

- 3 240 € *Vadela (Gb)*.
 1 296 € *Geniale Gr*, prime non attribuée.
 972 € *Peter Quinn*.
 648 € *My Nest*.
 324 € *Zephyrine*.

Primes aux éleveurs :

- 1 201 € Ecurie Des Charmes, Ecurie Skymarc Farm.
 360 € Sylvain Fargeon, Mathieu Offenstadt.
 204 € Thita Ekmetallefsi Akinton T. , prime non attribuée.
 157 € Ecurie La Vallee Martigny Earl.
 78 € Ecurie La Vallee Martigny Earl.

Temps total : 2'47"87"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La pouliche VADELA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2044 ⁵³⁰⁴ **PRIX DE L'ILE MAIRE** **2 600 m**
(Classe 3) (PSF)

12 000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 12 juin de l'année dernière inclus, terminé dans les trois premiers d'une Listed ni, depuis le 12 septembre de l'année dernière inclus gagné une Classe 2 ou reçu une allocation de 6.000. **Poids : 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 12 décembre de l'année dernière inclus : 1 k. par 2.000 reçus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z5 : Plat, Dist. 2 600 m env.

- 1353** ¹ **Soho GER**, h, al, 5 ans, par Mastercraftsman IRE et Saratina IRE (Monsun GER), 59 k (59^{1/2} k), Stall Salzburg (F. Foresi), M^{me} S. Steinberg – (n° corde 1) **1**
- 1937** ⁵ **Vuelta Di Baci**, f, b.f, 5 ans, par Casamento IRE et Ponentina [Lando (GER)], 56^{1/2} k (57 k), JP. Folacci (F. Blondel), M^{me} M. Scandella-Lacaille – (n° corde 4) **2**
- 1571** ⁴ **Souvine**, m, b, 7 ans, par Zanzibari USA et Senanques (Apeldoorn), 59 k (59^{1/2} k), Ecurie Mathieu Offenstadt (G. Congiu), JP. Gauvin (s) – (n° corde 5) **3**
- 1595** ⁵ **George Flash**, h, al, 5 ans, par George Vancouver USA et Eternal Flash GB (One Cool Cat USA), 62 k (62^{1/2} k), p, M^{me} JL. Giral (K. Barbaud), N. Perret (s) – (n° corde 3) **4**
- 1751** ⁴ **Halo On Fire**, h, al, 4 ans, par Papal Bull GB et Joly Berengere [Policy Maker (IRE)], 58 k (56 k), p, M^{me} D. Buhmann (M^{me} A. Nicco), M. Pitart – (n° corde 2) **5**

5 partants ; 9 eng. ; 3 eng. sup. ; 5 part def. – Total des entrées : 422 €

Eng. Sup. : *Vuelta Di Baci*, *Halo On Fire*

½ long, 1 long ½, 2 long ½, 1 long.

6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€

Primes aux propriétaires :

2 430 € *Soho Ger*, prime non attribuée.

972 € *Vuelta Di Baci*.

567 € *Souvine*.

486 € *George Flash*.

243 € *Halo On Fire*.

Primes aux éleveurs :

510 € Gestut Etzean, prime non attribuée.

307 € M^{me} Baudouin De La Motte Saint-Pierre, M^{me} Eleonore Buisson, Suc. Brigitte Correard, Suc. Alain Correard.

286 € Thierry De La Heronniere, M^{me} Danielle De La Heronniere, Amaury De La Heronniere.

219 € M^{me} Jean-Louis Giral.

109 € Earl Detouillon Raphael Frederique.

Temps total : 2'49"12"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé l'entraîneur Nicolas PERRET à munir le hongre GEORGE FLASH d'un bonnet rouge anti-bruit pour être présenté au public et à le retirer derrière les stalles de départ ; ils l'ont autorisé à se rendre au départ en main non monté, la demande ayant été faite dans les délais fixés.

La jument VUELTA DI BACI a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2045 ⁵³⁰¹ **PRIX DE L'ILE DE TIBOULEN** **3 100 m**
(Classe 3) (PSF)

16 000 € (8000, 3200, 2400, 1600, 800) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas cette année reçu une allocation de 7.500. **Poids : 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, cette année : 1 k. par 3.000.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z6 : Plat, Dist. 3 100 m env.

- 1985** ³ **Cedou Le Pecheur**, h, b, 3 ans, par Cockney Rebel IRE et Miss Clem'S [Barathea (IRE)], 61 k (61^{1/2} k), ♂p (F. Blondel), Cha. Rossi (s) – (n° corde 1) **1**

- 1885** ³ **Visite Officielle**, f, gr, 3 ans, par Martinborough JPN et Visite Royale [Muhtathir (GB)], 59^{1/2} k (56^{1/2} k), ♂p, Ecurie Victoria Dreams (M^{me} M. Brunelli), Cè. Rossi – (n° corde 5) **2**
- 1382** **Darlyvi**, f, b.f, 3 ans, par Vision D'Etat et Layrad [Layman (USA)], 55^{1/2} k (53^{1/2} k), JM. Varcin (G. Legras), S. Eveno – (n° corde 7) **3**
- 1320** **Amalna**, f, b, 3 ans, par Galileo IRE et Debutante [Gold Away (IRE)], 55^{1/2} k (56 k), Ecurie Saba (G. Congiu), JP. Gauvin (s) – (n° corde 3) **4**
- 1885** **Pumpy Girl**, f, b, 3 ans, par Vision D'Etat et Pump Pump Daisy [Kingsalsa (USA)], 56^{1/2} k (57 k), S. Eveno (G. Millet), S. Eveno – (n° corde 4) **5**
- 1856** **Botteoglio**, m, 3 ans, 57 k (55 k), p, Arn. Nicolas (M^{me} A. Nicco), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 2) **6**

6 partants ; 8 eng. ; 1 eng. sup. ; 7 part def. – Total des entrées : 422 €

Eng. Sup. : *Amalna*

Sans motif : *Visite D'Etat*

1 long, ¾ long, courte encolure, encolure, 8 long.

8000€ – 3200€ – 2400€ – 1600€ – 800€

Primes aux propriétaires :

4 320 € *Cedou Le Pecheur*.

1 728 € *Visite Officielle*.

1 296 € *Darlyvi*.

864 € *Amalna*.

432 € *Pumpy Girl*.

Primes aux éleveurs :

1 601 € Ecurie Du Sud, Charley Rossi, M^{me} Jacques Rossi.

640 € Jean-Philippe Dubois.

480 € Stephane Eveno, Jean-Marc Varcin.

209 € Ecurie Des Monceaux, Meridian International Sarl, Scuderia Waldeck Snc.

160 € M^{me} Sandrine Eveno, Stephane Eveno.

Temps total : 3'38"84"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La pouliche DARLYVI a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2046 ⁵³⁰⁵ **PRIX DES JEUNES CRAVACHES** **2 000 m**
(À réclamer valeur handicap - Apprentis & Jeunes Jockeys)
(Classe 4) (PSF)

10 000 € (5000, 2000, 1500, 1000, 500) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, ayant une valeur égale ou inférieure à 30 k. et mis à réclamer pour 8.000 ou 11.000. **Poids : 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k. En outre, tout gagnant, depuis le 12 janvier 2021 inclus, portera 1 k. 1/2 ; de plusieurs courses, 3 k.

Pour Apprentis et Jeunes Jockeys.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, sont applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z4 : Plat, Dist. 2 000 m env.

- 1893** **Arusha**, f, gr, 6 ans, par Zanzibari USA et Downland USA (El Prado IRE), 56^{1/2} k (54^{1/2} k), ♂, (11 000), Ecurie Pink Panther (M^{me} K. Boedec), K. Kerekes – (n° corde 6) **1**
- 1753** ⁴ **Coco Caline**, f, al, 4 ans, par Sri Putra GB et Mina Hill [Green Tune (USA)], 54^{1/2} k (51^{1/2} k), (8 000), Ecurie Mathieu Offenstadt (M^{me} C. Bouvier), JP. Gauvin (s) – (n° corde 1) **2**
- 1719** ³ **Semillante**, f, b.f, 4 ans, par Stormy River et Poussette [Green Desert (USA)], 56^{1/2} k (53^{1/2} k), ♂, (11 000), JC. Seroul (G. Legras), J. Reynier – (n° corde 3) **3**
- 1984** ³ **Dilar (GB)**, f, b, 4 ans, par Makfi GB et Campanillas IRE [Montjeu (IRE)], 56^{1/2} k (54^{1/2} k), ♂, (11 000), G. Augustin-Normand (M^{me} M. Germain), Cha. Rossi (s) – (n° corde 5) **4**
- 1597** **Khivala IRE**, f, al, 4 ans, par Dragon Pulse IRE et Arabela IRE (Medicean GB), 54^{1/2} k (52^{1/2} k), (8 000), M^{me} F. Bianchi (M^{me} A. Nicco), R. Chotard – (n° corde 7) **5**
- 1628** ³ **Goodbye Diane**, f, 4 ans, 56 k (53 k), ♂p, (8 000), Ecurie Piquemal (A. Mosse), F. Foresi – (n° corde 2) **6**
- 1718** **Danzig Issue**, h, 4 ans, 56 k (54 k), ♂p, (8 000), A. Diaz (T. Ventadour), A. Diaz – (n° corde 8) **7**

7 partants ; 15 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 204 €

5000€ – 2000€ – 1500€ – 1000€ – 500€

Primes aux propriétaires :

- 1 575 € *Arusha*.
810 € *Coco Caline*.
607 € *Semillante*.
405 € *Dilar (Gb)*.
202 € *Khivala Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 854 € Julien Leaunes, M^{me} Severine Leaunes.
365 € M^{me} Renee Dwek, Nicolas Simon, Roger-Yves Simon.
273 € Jean-Claude Seroul, Sarl Darpat France.
42 € M^{me} Eithne Hamilton, prime non attribuée.

2047 ⁵³⁰² **PRIX LUCIEN PLANARD** **1 500 m**
(PSF)
(À réclamer)

12 000 € (6 000, 2 400, 1 800, 1 200, 600) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 10.000 ou 14.000. **Poids : 56 k**. Les chevaux mis à réclamer pour 14.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant depuis le 12 janvier 2021 inclus reçu une allocation de 6.000 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 6.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z3 : Plat, Dist. 1 500 m env.

- 1463 ¹ **Oneonechop**, m, b, 3 ans, par Kheylef USA et Pippa Chope (Captain Chop), 60 k (59 k), ♂ p, (14 000), R. Capozzi (M^{me} A. Molins), Fred Rossi (s) – (n° corde 9) 1
- 1781 **National Velvet GB**, f, b, 3 ans, par Mustajeeb GB et Plume GB (Pastoral Pursuits GB), 54^{1/2} k (55 k), (10 000), RS. Hoskins (A. Oranj), J. Reynier – (n° corde 1) 2
- 1828 **Street Music**, f, b, 3 ans, par Charming Thought GB et Bahamian Music IRE (Bahamian Bounty GB), 56^{1/2} k (54^{1/2} k), p, (14 000), WR. Swinburn (M^{me} A. Nicco) – (n° corde 6) 3
- 1690 **King Of The Lions IRE**, m, b, 3 ans, par The Last Lion IRE et Autumn Blossom USA (Bernardini USA), 58 k (58^{1/2} k), ♂, (10 000), M^{me} M. Vidal (G. Millet), F. Vermeulen (s) – (n° corde 10) 4
- 1979 **La Kahena**, f, al, 3 ans, par Evasive GB et Maita GER (Tertullian USA), 54^{1/2} k (53^{1/2} k), Δ p, (10 000), Ch. Rossi (M^{me} J. Marcialis), Cha. Rossi (s) – (n° corde 5) 5
- 1781 **Satin Lady**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (52^{1/2} k), p, (10 000), T. Kereff (G. Legras), C. Escuder – (n° corde 2) 6
- 1981 **Imperial Scam**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (55 k), p, (10 000), V. Devillars (M. Grandin), S. Labate (s) – (n° corde 8) 7
- 1613 **Go Val Chop**, h, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), φ p, (14 000), G. Pariente (F. Blondel), Fred Rossi (s) – (n° corde 4) 8
- Angel Dust**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (55 k), (10 000), E. Mikhalides (K. Barbaud), F. Vermeulen (s) – (n° corde 3) 9
- 1581 **Lady Danger IRE**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (57 k), (14 000), J. Romel (S. Ruis), F. Vermeulen (s) – (n° corde 7) 10

10 partants; 23 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. – Total des entrées : 404 € Eng. Sup. : *Imperial Scam*

encolure, 1 long, 1 long 1/2, courte encolure, encolure, 1/2 long, 1 long, courte encolure, 3 long.

6 000 € – 2 400 € – 1 800 € – 1 200 € – 600 €

Primes aux propriétaires :

- 3 240 € *Oneonechop*.
1 296 € *National Velvet Gb*, prime non attribuée.
972 € *Street Music*.
648 € *King Of The Lions Ire*, prime non attribuée.
324 € *La Kahena*.

Primes aux éleveurs :

- 1 201 € Alain Chopard, Albert Rivetti, Jean-Luc Rivetti, Aldo Volò.
235 € Genesis Green Stud.
204 € Selwood Bloodstock Ltd, Hoskins, Jonason, prime non attribuée.
120 € S.C.E.A. Ecurie De Montfort.
102 € Con Marnane, prime non attribuée.

Temps total : 1'28"67"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le poulain ONEONECHOP a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2048 ⁵³⁰⁶ **PRIX DE CIPRIERES** **2 600 m**
(PSF)
(Handicap de catégorie)
(Classe 4)

11 000 € (5 500, 2 200, 1 650, 1 100, 550) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 25 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z5 : Plat, Dist. 2 600 m env.

Référence : +35.

- 1938 ⁴ **Vabellino Succes**, h, b, 6 ans, par Domedriver (IRE) et Verisca (IRE) [Common Grounds (GB)], 57 k (56 k), D. Bellanger (M^{me} J. Marcialis), N. Bellanger (s) – (n° corde 3) 1
- 1714 **Novercross**, h, b, 5 ans, par Confuchias IRE et Noverings (GB) (Noverre USA), 52 k (51 k), p, Arn. Nicolas (M^{me} A. Nicco), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 9) 2
- 1888 ³ **Black Princess**, f, b, 9 ans, par Country Reel USA et Prima Ballerina [Tot Ou Tard (IRE)], 55^{1/2} k (56 k), p, P. Faucampre (A. Oranj), S. Labate (s) – (n° corde 11) 3
- 1725 **Celtic Glory**, f, al, 5 ans, par Olympic Glory IRE et Terramix (IRE) (Galileo IRE), 59 k (59^{1/2} k), ♂, A. Al Aidarous (M. Pelletan), J.L. Pelletan – (n° corde 4) 4
- 1888 **First Wood**, h, b, 7 ans, par Dunquerque et Tama Wood [Tamayuz (GB)], 58^{1/2} k (59 k), φ p, F. Boualem (F. Blondel), F. Boualem – (n° corde 1) 5
- 1630 ² **Viomenil**, h, 5 ans, 57 k (57^{1/2} k), φ p, Ecurie Piquemal (F. Foresi), F. Foresi – (n° corde 2) 6
- 1874 **God Save The King**, h, 6 ans, 53 k (53^{1/2} k), p, M^{me} F. Lopez (G. Congiu), M^{me} F. Lopez – (n° corde 5) 7
- 1331 **Sherman Oaks**, h, 9 ans, 55 k (55^{1/2} k), p, Suc. A. Hamot (K. Barbaud), F. Foresi – (n° corde 12) 8
- 1872 ² **Burn One Down**, h, 4 ans, 60 k (58 k), M^{me} C. Lauffer (S. Le Quilleuc), M^{me} S. Parent-Ricard – (n° corde 8) 9
- 1594 **Leaping GB**, f, 8 ans, 53 k (52 k), ♂ p, M. Schemoul (G. Legras), F. Foresi – (n° corde 7) 10
- Landmark IRE**, m, 4 ans, 57 k (56 k), Lokotrans (E. Crublet), Z. Koplik – (n° corde 10) –

11 partants; 17 eng.; 12 part def. – Total des entrées : 63 €

Consignation spéciale : *Malecon*

3/4 long, courte encolure, encolure, 1 long, nez, 2 long 1/2, nez, tête, 1/2 long.

5 500 € – 2 200 € – 1 650 € – 1 100 € – 550 €

Primes aux propriétaires :

- 1 732 € *Vabellino Succes*.
891 € *Novercross*.
519 € *Black Princess*.
445 € *Celtic Glory*.
173 € *First Wood*.

Primes aux éleveurs :

- 940 € Damien Bellanger.
401 € James Baudouin, Christian Baudouin.
281 € Ecurie Kura.
200 € M^{me} Maeva Amira Hamilton Al Aidarous.
93 € Ecurie Du Sud, Guy Zamora.

Temps total : 2'47"72"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont, après enquête et audition de l'entraîneur Franck FORESI, interdit au hongre MALECON de participer à la course, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification ne permettant pas d'établir qu'il a reçu les injections de rappel contre la rhinopneumonie et la grippe dans les conditions fixées par l'article 135 et 136 du Code des Courses au Galop et ont sanctionné l'entraîneur par une amende 150 Euros.

Le Hongre NOVERCROSS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2049 ⁵³⁰⁷ **PRIX DES GOUDES** **1 500 m**
(PSF)
(Handicap de catégorie)
(Classe 4)

11 000 € (5 500, 2 200, 1 650, 1 100, 550) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 25 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z3 : Plat, Dist. 1 500 m env.

Référence : +35,5.

- 1816 ³ **All Revved Up (IRE)**, h, gr, 4 ans, par Rio De La Plata USA et Rive Neuve [Enrique (GB)], 56 k (56^{1/2} k), ♂, P. Faucampre (A. Orani), S. Labate (s) – (n° corde 5) 1
- 1887 **La Venelloise**, f, b, 4 ans, par Evasive GB et Noor Forever (Highest Honor), 56 k (56^{1/2} k), ♀, M^{me} A. Susini (F. Blondel), C. Escuder – (n° corde 4) 2
- 1982 ³ **Bissin**, h, b, 7 ans, par Air Chief Marshal IRE et Cormeilles GB (Dubawi IRE), 54^{1/2} k (55 k), ♀, M. Charleu (S. Ruis), F. Foresi – (n° corde 11) 3
- Everest Hill GB**, h, b, 11 ans, par Tiger Hill IRE et Annapurna IRE (Brief Truce USA), 51 k (50^{1/2} k), Byliny Kindl (E. Crublet), Z. Koplik – (n° corde 1) 4
- 1714 **Asterion**, h, al, 8 ans, par Ryono USA et So Long Girl GB (Selkirk USA), 51 k (51^{1/2} k), ♂, J. Khalifa (G. Congiu), F. Vermeulen (s) – (n° corde 9) 5
- 1887 **Cheeky Traou Land**, f, 5 ans, 58 k (57 k), ♀, F. Boualem (M^{me} D. Santiago), F. Boualem – (n° corde 6) 6
- Fils De L'Air**, h, 7 ans, 59^{1/2} k (60 k), ♂, ♂ (RAD. Koplik), Z. Koplik – (n° corde 7) 7
- 1982 **Campione**, h, 9 ans, 51 k (49 k), ♂, J. Fievez (M^{me} K. Boedec), C. Escuder – (n° corde 10) 8
- 2004 **Carolingien**, h, 5 ans, 60 k (58 k), ♂, M^{me} C. Lauffer (S. Le Quilleuc), M^{me} S. Parent-Ricard – (n° corde 2) 9
- 1887 **Fankairos Ranger USA**, h, 7 ans, 56^{1/2} k (57 k), ♂, C. Lambert (G. Millet), Cé. Rossi – (n° corde 8) 10
- Cardolan IRE**, h, 12 ans, 51 k (50 k), F. Bembo (A. Mosse), F. Bembo – (n° corde 3) –

11 partants ; 17 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 79 €
tête, nez, 1/2 long, 3/4 long, courte encolure, 3/4 long, encolure, 3/4 long, 2 long 1/2.

5500€ – 2200€ – 1 650€ – 1 100€ – 550€

Primes aux propriétaires :

- 2 227 € *All Revved Up (Ire)*.
891 € *La Venelloise*.
519 € *Bissin*.
346 € *Everest Hill Gb*, prime non attribuée.
173 € *Asterion*.

Primes aux éleveurs :

- 1 506 € Con Marnane.
401 € S.C.E.A. Haras De Manneville.
281 € M^{me} Loic Malivet.
143 € Usk Valley Stud, prime non attribuée.
93 € Rene Vallaud.

Temps total : 1'28"87"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre ALL REVVED UP a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

TARBES

0552 163

samedi 12 juin 2021

Terrain

Commissaires de courses : Jacques CAMY – François GALIBERT –
Stéphanie UHEL

2050 ⁵⁰³⁷ PRIX ALAIN LEQUEUX 1 500 m

(Mâles et Hongres)
(Maiden)

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950) – dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 500 m env.

- 1804 ³ **Qareeb USA**, m, al, 3 ans, par Speightstown USA et Flip Flop [Zieten (USA)], 58 k, Shadwell France SNC (V. Seguy), F. Rohaut (s) – (n° corde 2) 1
- 1804 ² **Swinging London (IRE)**, h, b, 3 ans, par Dark Angel IRE et Malka [Green Tune (USA)], 58 k (54^{1/2} k), SARL Ecurie J.L. Tepper (H. Mouesan), JC. Rouget (s) – (n° corde 6) 2
- 1632 ⁴ **Tresor Cache (GB)**, h, b, 3 ans, par Invincible Spirit IRE et Swiss Affair GB (Pivotal GB), 58 k, ♂, L. Dassault (JB. Eyquem), JC. Rouget (s) – (n° corde 4) 3

- 1712 ⁴ **Fruhlingsbote**, m, gr, 3 ans, par Stormy River et Fantasia GER (Monsun GER), 58 k, G. Kern (J. Guillochon), HA. Pantall – (n° corde 1) 4
- 1835 **O Gre Des Saisons**, h, b, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Baie D'Honneur (Baroud D'Honneur), 58 k, M^{me} A. Negre de Watrigant (M. Forest), de D. Watrigant (s) – (n° corde 7) 5
- 340 **Border Light**, h, 3 ans, 58 k, ♀, PH. Jeanneret (F. Veron), de A. Watrigant (s) – (n° corde 8) 6
- Dream De Sercam (FR)**, m, 3 ans, 58 k, ♀, Sercam Shows Sl (I. Mendizabal), A. Soto Loring – (n° corde 5) 7
- 1632 **Simply Lovely**, m, 3 ans, 58 k, ♂, Sparkling Star (C. Cadel), C. Bonin (s) – (n° corde 3) 8

8 partants ; 16 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 630 €
2 long 1/2, 1 long 1/4, 3 long, encolure, 3 long, 1 long 1/2, 3/4 long.
9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires :

- 5 130 € *Qareeb Usa*, prime non attribuée.
2 052 € *Swinging London (Ire)*.
1 539 € *Tresor Cache (Gb)*.
1 026 € *Fruhlingsbote*.
513 € *O Gre Des Saisons*.

Primes aux éleveurs :

- 807 € Lynch-Bages Ltd, prime non attribuée.
497 € Zalim Bifov.
380 € Georg Kern.
373 € Lordship Stud.
285 € M^{me} Axelle Negre De Watrigant, Ecurie Haras Bouquetot Sas.

Temps total : 1'28"20"

Le poulain QAREEB (USA) a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2051 ⁵⁰³⁸ PRIX LOUIS DUCRU 1 500 m

(Femelles)
(Maiden)

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950) – dotation France Galop

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 500 m env.

- Babooshka**, f, n.p, 3 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Dansia GER (Lavirco GER), 58 k, ♀, S. Vidal (F. Veron), de A. Watrigant (s) – (n° corde 10) 1
- 1633 ² **Romantic Moon**, f, b.f, 3 ans, par Bow Creek IRE et Romantic Pearl [Kahyasi (IRE)], 58 k, ♀, JL. Raymond (A. Crastus) – (n° corde 8) 2
- 1288 ⁴ **Marie De Vega IRE**, f, b, 3 ans, par Lope De Vega IRE et Witches Brew IRE (Duke Of Marmalade IRE), 58 k, ♀, Everest Racing (V. Seguy), F. Rohaut (s) – (n° corde 7) 3
- 1713 **Galaway**, f, b, 3 ans, par Galiway (GB) et Cherrina (Kendargent), 58 k, G. Pariente (J. Guillochon), HA. Pantall – (n° corde 4) 4
- 1633 ⁴ **Directorate (IRE)**, f, al, 3 ans, par Spoil The Fun et Mafasina USA (Orientate USA), 58 k, ♀, Prime Equestrian SARL (J. Auge), C. Ferland (s) – (n° corde 3) 5
- 1617 ² **Marie L'Angell**, f, 3 ans, 58 k, ♀, de G. Tastes (A. Werle), T. Lemer – (n° corde 6) 6
- 1304 **Verbena GB**, f, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), ♀, G. Butlin (J. Plateaux), LA. Urbano Grajales – (n° corde 1) 7
- 505 **Devka**, f, 3 ans, 58 k, A. Jathiere (I. Mendizabal), S. Brogi – (n° corde 2) 8
- Candelas (IRE)**, f, 3 ans, 56 k (53^{1/2} k), R. Avial Sanchez (M^{me} A. Mekouche), R. Avial Lopez – (n° corde 9) 9
- Elokante**, f, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), de B. Montzey (s) (M^{me} A. Merou), de B. Montzey (s) – (n° corde 5) 10

10 partants ; 21 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 684 €
nez, 1 long 1/4, tête, 1 long 3/4, 3 long, 4 long, 1/2 long, 1 long, 2 long.
9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires :

- 5 130 € *Babooshka*.
2 052 € *Romantic Moon*.
1 539 € *Marie De Vega Ire*, prime non attribuée.
1 026 € *Galaway*.
513 € *Directorate (Ire)*.

Primes aux éleveurs :

- 2 852 € Zied Ben M'Rad, Haras Du Hogueuet.
1 141 € M^{me} Francoise Perree.
380 € Guy Pariente Holding.
242 € Ferme Ltd, prime non attribuée.
124 € Haras Du Mont Dit Mont.

Temps total : 1'31"00"

La pouliche BABOOSKA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2052 ⁵⁰³⁶ **PRIX DU BALAITOUS** **2 100 m**
(Maiden)

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950) – dotation France Galop
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais gagné. **Poids** : 58 k. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.
Parcours n° P4 : Plat, Dist. 2 100 m env.

- 1720 Gagnesiry**, f, al, 3 ans, par Muhtathir GB et Yalla Yana [Peintre Celebre (USA)], 56^{1/2} k, M. Mbacke (A. Gavilan), D. Guillemain (s) – (n° corde 7) **1**
- 1408** ² **Mamluk GB**, m, b.f, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Fork Lightning USA (Storm Cat USA), 58 k, Denford Stud (J.B. Eyquem), J.C. Rouget (s) – (n° corde 8) **2**
- Dazzling Beauty GB**, f, b, 3 ans, par Dubawi IRE et Be Fabulous GER (Samum GER), 54^{1/2} k, ♂, Godolphin SNC (J. Guillochon), HA. Pantall – (n° corde 6) **3**
- Cerrado GB**, f, b, 3 ans, par Muhaarar GB et Bulbul IRE (Shamardal USA), 54^{1/2} k, Prime Equestrian SARL (G. Guedj-Gay), X. Thomas-Demeaulde (s) – (n° corde 2) **4**
- 1641 Apres La Guerre (IRE)**, h, b, 3 ans, par Battle Of Marengo IRE et Ecureuil IRE (Lope De Vega IRE), 58 k, Al Asayl France (V. Seguy), F. Rohaut (s) – (n° corde 3) **5**
- Chappaquiddick GB**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, ♀, CN. Wright (I. Mendizabal), X. Thomas-Demeaulde (s) – (n° corde 4) **6**
- Okinayo**, h, 3 ans, 56 k, ♀, C. Sainte-Marie (A. Werle), C. Cheminaud – (n° corde 9) **7**
- 1111 Miss Auara**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (54 k), ♀, LA. Urbano Grajales (A. Gutierrez Val), LA. Urbano Grajales – (n° corde 5) **8**
- 1643 Diamond Blues**, h, 3 ans, 58 k, M^{me} F. Leon-Dufour (M. Foulon), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 1) **9**

9 partants ; 20 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 837 €
¾ long, 2 long, courte tête, 1 long ¼, 2 long ½, 3 long, nez, 1 long.
9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires :

- 5 130 € *Gagnesiry*.
- 2 052 € *Mamluk Gb*, prime non attribuée.
- 1 539 € *Dazzling Beauty Gb*, prime non attribuée.
- 1 026 € *Cerrado Gb*, prime non attribuée.
- 513 € *Apres La Guerre (Ire)*.

Primes aux éleveurs :

- 1 901 € Sarl Jedburgh Stud, Moussa Mbacke.
- 323 € Denford Stud, prime non attribuée.
- 242 € Godolphin, prime non attribuée.
- 161 € Hadi Al Tajir, prime non attribuée.
- 124 € Al Asayl Bloodstock Ltd.

Temps total : 2'10"70"

La pouliche GAGNESIRY a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2053 ⁵⁰⁴¹ **PRIX DE LALOUBERE** **2 300 m**
(Femelles - Anglo-Arabes 12,5 % et plus)
Réservée F.E.E.

14000 € (7000, 2800, 2100, 1400, 700) – dotation France Galop
Pour juments de **4 et 5 ans**, inscrites au Stud-Book anglo-arabe, nées et élevées France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas reçu 25.000 en victoires et places. **Poids** : 58 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places : 1 k par 5.000. En outre, les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k ; 25 % 4 k.

Les remises de poids pour les Apprentis et les Jeunes Jockeys ne sont pas applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

 

Parcours n° P5 : Plat, Dist. 2 300 m env.

- 1808** ⁵ **Heure D'Hiver**, f, b.f, 4 ans, par Olzarte De Collongues et Chica De Paban [Policy Maker (IRE)], 56 k (54^{1/2} k), ♀, de B. Montzey (s) (M^{me} A. Merou), de B. Montzey (s) – (n° corde 2) **1**
- 1808 Petrovna**, f, al, 4 ans, par No Risk At All et France Du Pecos (Rosy Fast), 60 k, ♂, M^{me} C. Leoni (I. Mendizabal), D. Morisson (s) – (n° corde 9) **2**
- 1873** ⁵ **L'Eau Enchantee**, f, b.f, 4 ans, par Zamouncho et Penelope Dancer [Roakarad (IRE)], 60 k, ♀, Ecure du Triangle (M. Lauron), C. Cheminaud – (n° corde 4) **3**

- 1073 Queen Margaux**, f, b, 4 ans, par Carghese Des Landes et Pearl Du Tursan [Sunshack (GB)], 58 k, D. Lutz (A. Gavilan), D. Lutz – (n° corde 1) **4**
- 1381** ¹ **Golden Forez**, f, b, 5 ans, par Khalkevi IRE et Pomme Du Forez (Apple Tree), 60 k (58^{1/2} k), M. Pelletant (M^{me} L. Le Pemp), M. Pelletant – (n° corde 5) **5**
- Historiene Lauteix**, f, 4 ans, 54 k, X. Salles (M. Foulon), de T. Lauriere – (n° corde 7) **6**
- 1873 Goodtime Pontadour**, f, 5 ans, 55 k, ♂, M. Gleyroux (V. Chenet), M. Gleyroux – (n° corde 6) **7**
- Hardrock Forez**, f, 4 ans, 60 k, de T. Lauriere (V. Seguy), de T. Lauriere – (n° corde 10) **8**
- 1073 Lou Malpic**, f, 4 ans, 57 k, P. Pasquet (A. Crastus), de T. Lauriere – (n° corde 8) **9**
- 1073 Good D Oc**, f, 5 ans, 58 k, ♂, M. Guildoux (A. Werle), M^{me} AL. Guildoux – (n° corde 3) **10**
- 1073 Hindihyna**, f, 5 ans, 57 k, ♂, L. Larrigade (C. Cadel), L. Larrigade – (n° corde 11) **-**

11 partants ; 14 eng. ; 1 eng. sup. ; 11 part def. – Total des entrées : 574 €
Eng. Sup. : *Heure D'Hiver*

3 long ½, 1 long ½, courte tête, 1 long, ½ long, 2 long, 1 long ½, 3 long, nez.

7000€ – 2800€ – 2100€ – 1400€ – 700€

Primes aux éleveurs :

- 1 260 € Haras De Lassos, M^{lle} Laure Dhainaut.
 - 504 € M^{lle} Thea Deleuge—Montauban, M^{lle} Maya-Lola Deleuge—Montauban.
 - 378 € Ecurie D'Ossau, Christian Castaing.
 - 252 € Daniel Lutz, M^{lle} Brigitte Blancard.
 - 126 € M^{me} Marie-Caroline Coyne, Paul Coyne.
- La jument L'EAU ENCHANTEE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2054 ⁵⁰³⁹ **PRIX DU PIC DU MIDI** **2 300 m**
(Handicap)

18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) – dotation France Galop
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

La référence applicable dans ce Handicap sera +25.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 59 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P5 : Plat, Dist. 2 300 m env.

Référence : +25.

- 1642** ¹ **Pidoyné IRE**, f, b, 3 ans, par Fast Company IRE et Saytara IRE (Nayef USA), 59 k, ♀, Prime Equestrian SARL (G. Guedj-Gay), X. Thomas-Demeaulde (s) – (n° corde 8) **1**
- 1320 Dakini IRE**, f, b, 3 ans, par Galileo IRE et Daivika USA (Dynaformer USA), 57 k (54^{1/2} k), Fam. Niarchos (A. Gutierrez Val), P. Sogorb – (n° corde 10) **2**
- 1858** ⁴ **Almeriac IRE**, f, b, 3 ans, par Kodiak GB et Almeria [Shamardal (USA)], 52 k, ♀, M^{me} C. Guilbert (F. Veron), T. Lemer – (n° corde 5) **3**
- 1537** ⁴ **Jumay**, f, al, 3 ans, par French Fifteen et Scandalous GER (Monsun GER), 59 k, Cheik ABK. Al Thani (J. Guillochon), HA. Pantall – (n° corde 2) **4**
- 1387** ⁴ **Sharar**, h, b.m, 3 ans, par Style Vendome et Al Hamla USA (Medaglia D'Oro USA), 57 k, ♀, Al Shaqab Racing (V. Seguy), F. Rohaut (s) – (n° corde 9) **5**
- 1621** ³ **Zirochka**, f, 3 ans, 57^{1/2} k (56 k), A. Jathiere (M^{me} L. Le Pemp), D. Guillemain (s) – (n° corde 3) **6**
- 1839** ⁷ **Paper Trophy**, h, 3 ans, 62 k (59^{1/2} k), C. Pierrou (M^{me} M. Meyer), R. Avial Lopez – (n° corde 1) **7**
- 1835** ⁴ **Katchi**, f, 3 ans, 55 k, M^{me} C. Cazaux (M. Forest), C. Bonin (s) – (n° corde 6) **8**
- 1844 Boujoc**, h, 3 ans, 57^{1/2} k, ♀, I. Elarre Alvarez (A. Crastus), I. Elarre Alvarez – (n° corde 4) **9**
- 1754** ⁴ **Hayao**, h, 3 ans, 55 k, C. Bonin (s) (C. Cadel), C. Bonin (s) – (n° corde 7) **10**
- 1601 Jery Smaih**, m, 3 ans, 55 k, ♂, I. Elarre Alvarez (A. Gavilan), I. Elarre Alvarez – (n° corde 11) **-**

11 partants ; 17 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 590 €
courte encolure, 1 long ½, 3 long, courte encolure, courte encolure, 4 long ½, 3 long ½, 4 long, 2 long.

9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires :

- 4 860 € *Pidoyné Ire*, prime non attribuée.
- 1 944 € *Dakini Ire*, prime non attribuée.
- 1 458 € *Almeriac Ire*, prime non attribuée.
- 972 € *Jumay*.
- 486 € *Sharar*.

Primes aux éleveurs :

- 765 € John O'Connor, prime non attribuée.
 360 € Scea Du Haras De Victot.
 306 € Suc. S. Niarchos, prime non attribuée.
 229 € Haras D'Etreham, Gestut Zur Kuste Ag, prime non attribuée.
 180 € Al Shaqab Racing.

Temps total : 2'20''70'''

La pouliche DAKINI (IRE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2055 ⁵⁰⁴⁰ **PRIX DE L'ECHEZ** **3 000 m**
 (Handicap)
 (Classe 4)

14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

La référence applicable dans ce handicap sera + 31.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P6 : Plat, Dist. 3 000 m env.

Référence : +32.

- 1728 ⁴ **Incitatus**, h, b, 5 ans, par Anodin (IRE) et Narva USA (Grand Slam USA), 57^{1/2} k, A. Galdona Inurrategui (*I. Mendizabal*), R. Avial Lopez – (n° corde 5) **1**
- 1470 ² **Semeur D'Espoir**, h, b, 7 ans, par Kingsalsa USA et Rose Bewitched (My Risk), 55^{1/2} k (53 k), R. Monnier (*M^{me} L. Foulard*), A. Bonin (s) – (n° corde 10) **2**
- 1728 ³ **White Card (GB)**, f, b, 4 ans, par French Fifteen et Delta Black Sheep (Slickly), 58^{1/2} k (57 k), B. G. Heurtault (*M^{me} A. Merou*), G. Heurtault – (n° corde 9) **3**
- 1470 ³ **Pedraza Lescraba**, f, b, f, 6 ans, par Cat Junior USA et Aoupa Lescraba [Panoramic (GB)], 51 k (49 k), M^{me} C. Botton (*M^{me} A. Mekouche*), SR. Simon – (n° corde 13) **4**
- 1470 **Sissi Doloise**, f, b, 7 ans, par Motivator GB et Sirene Doloise [Marchand De Sable (USA)], 55 k, A. Bonin (s) (*M. Forest*), A. Bonin (s) – (n° corde 4) **5**
- 1646 ² **Faneur**, h, 6 ans, 60 k (58^{1/2} k), Traditia Racing Club (*H. Mouesan*), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 2) **6**
- 1470 ⁵ **French Plaisir**, h, 9 ans, 59^{1/2} k, A. Bonin (s) (*C. Cadel*), C. Bonin (s) – (n° corde 7) **7**
- 1725 ⁵ **Luz Artiden**, h, 7 ans, 55 k (53^{1/2} k), P. Fagalde (*M^{me} L. Le Pemp*), P. Fagalde – (n° corde 11) **8**
- 1846 **Texanito**, h, 6 ans, 52 k, T. Burgin (*G. Guedj-Gay*), C. Bonin (s) – (n° corde 12) **9**
- 1470 ⁴ **Le Marais IRE**, h, 5 ans, 60 k, M^{me} C. Lauffer (*J. Auge*), M^{me} S. Parent-Ricard – (n° corde 8) **10**
- 1872 ⁵ **Karakorum**, h, 4 ans, 51 k (52^{1/2} k), B. M. Marcade (*M. Foulon*), C. Cheminaud – (n° corde 6) **-**
- 1845 **Sweet Or Bitter**, f, 5 ans, 54 k, GR. Petit (*A. Gavilan*), de B. Montzey (s) – (n° corde 3) **-**

12 partants; 22 eng.; 2 eng. sup.; 13 part def. – Total des entrées : 1 107 €

Eng. Sup.: Faneur, Sweet Or Bitter

Sans motif : Patna Dream (GB)

3 long 1/2, nez, 1/2 long, courte encolure, 1 long 1/4, tête, courte tête, 2 long 1/2, 1 long 1/4.

7 000 € – 2 800 € – 2 100 € – 1 400 € – 700 €

Primes aux propriétaires :

- 2 835 € Incitatus.
 882 € Semeur D'Espoir.
 850 € White Card (Gb).
 441 € Pedraza Lescraba.
 220 € Sissi Doloise.

Primes aux éleveurs :

- 1 278 € Ecurie Du Grand Chene.
 478 € Roland Monnier.
 383 € Scea Du Haras De Victot.
 239 € M^{me} Louis Lafitte, Paul Lafitte, M^{me} Marie Lafitte.
 119 € Alain Bonin.

Temps total : 3'9''90'''

La jument WHITE CARD (GB) a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2056 ⁵⁰⁴² **PRIX DUNAMISSETTE** **2 100 m**
 (Femelles - Anglo-Arabes 12,5 % et plus)
 Réservée F.E.E.

15 000 € (7 500, 3 000, 2 250, 1 500, 750) – dotation France Galop

Pour pouliches de 3 ans, inscrites au Stud-Book anglo-arabe, nées et élevées en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant jamais gagné ni reçu 3.500. Poids : 58 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en places : 1 k par 1.000. En outre, les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k ; 25 %, 4 k.

Les remises de poids pour les Apprentis et les Jeunes Jockeys ne sont pas applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 2 100 m env.

- Samirra D'Oc**, f, n.p., 3 ans, par Jeu St Eloi et Samarra D'Oc [Moon Madness (GB)], 58 k, de B. Montzey (s) (*D. Alberca-Gavilan*), de B. Montzey (s) – (n° corde 7) **1**
- 1807 ³ **Isis De La Brunie**, f, al, 3 ans, par Petillo et Aloa De La Brunie (Carghese Des Landes), 56 k, A. M^{me} C. Courtade (*M. Forest*), M^{me} C. Courtade – (n° corde 5) **2**
- 1807 ⁴ **Vegas De La Serre**, f, b, 3 ans, par Carghese Des Landes et May Monroe [Aussie Rules (USA)], 55 k, B. L. Mapas (*A. Werle*), M^{me} AL. Guillois – (n° corde 4) **3**
- 930 **Fee D'Argent**, f, b, 3 ans, par Vertigineux et Falbala Du Pecos (Khanjer Joli), 54 k, A. M^{me} M. Thomas (*G. Guedj-Gay*), X. Thomas-Demeaulte (s) – (n° corde 9) **4**
- 1807 **Belharra**, f, al, 3 ans, par Gnome et Douchamba (Jebeland Pontadour), 54 k, P. Saint-Martin (*J. Grosjean*), de T. Lauriere – (n° corde 8) **5**
- Iskia Biboulet**, f, 3 ans, 58 k, M^{me} S. Sanchez Lepaysan (*V. Seguy*), F. Sanchez – (n° corde 2) **6**
- Ici Lagesse**, f, 3 ans, 54 k, M^{me} G. Chenu (*V. Chenet*), C. Chenu (s) – (n° corde 3) **7**
- 1807 **Taratata Lanlore**, f, 3 ans, 54 k (52^{1/2} k), A. JY. Corduan (*M^{me} L. Le Pemp*), JY. Corduan – (n° corde 1) **8**
- Omasibelle**, f, 3 ans, 58 k, D. Marchand (*M. Foulon*), de T. Lauriere – (n° corde 6) **9**

9 partants; 12 eng.; 1 eng. sup.; 9 part def. – Total des entrées : 252 €
Eng. Sup.: Isis De La Brunie

2 long 1/2, 2 long 1/2, 2 long, 1 long 3/4, courte encolure, 1 long 3/4, 1 long, loin.

7 500 € – 3 000 € – 2 250 € – 1 500 € – 750 €

Primes aux éleveurs :

- 1 350 € Jean-Manuel Charmes.
 540 € Jacques Crouzillac, M^{me} Laura Crouzillac, M^{me} Marie Crouzillac.
 405 € M^{me} Sandrine Boyer, Adelino Goncalves Rosa, M^{me} Nathalie Dupuy.
 270 € Alain Labuzan.
 135 € Patrick Saint-Martin.

Temps total : 2'15''50'''

La pouliche ISIS DE LA BRUNIE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Maxime FOULON sur la performance de la pouliche OMASIBELLE, arrivée 9ème.

Le jockey a expliqué que la pouliche était particulièrement délicate et, malgré ses efforts, elle s'était dérobée brusquement à la sortie du dernier tournant. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

(Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Laurent MAPAS par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.)

AIX-LES-BAINS

dimanche 13 juin 2021

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Jean-Claude RAVIER –
Antoine PARMENTIER – Jean-François CAMUS

2057 ⁵³⁷³ **PRIX DE CHANTILLY** **1 800 m**
 (Handicap divisé)
 (Classe 3)
 Première épreuve

16 000 € (8 000, 3 200, 2 400, 1 600, 800) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

La référence applicable dans ce Handicap sera +28.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P2 : Plat, Dist. 1 800 m env.

Référence : +28.

1516	⁵ Venere , f, b, 5 ans, par Wootton Bassett GB et Croisiere USA (Capote USA), 58 k (58 ^{1/2} k), ♂, JP. Chuzeville (F. Blondel), M. Pimbonnet – (n° corde 5)	1
1694	Joan Jet , f, b, 6 ans, par Equiano et Amarinda GER (Tiger Hill IRE), 53 ^{1/2} k (54 k), ♂, JP. Claudic (J. Claudic), A. Acker – (n° corde 9)	2
1889	Lorlilsalsa , f, b.f, 6 ans, par Kingsalsa USA et Lordvia [Lord Of Men (GB)], 58 ^{1/2} k (59 k), M ^{me} F. Lescot (A. Orani), S. Eveno – (n° corde 1)	3
1794	² Strategie Bleu , m, gr, 7 ans, par Anabaa Blue (GB) et Strategie [Muhtathir (GB)], 56 k (55 k), ♂, S. de Jacob (M ^{me} A. Nicco), M. Pitart – (n° corde 8)	4
1695	³ Global Passion , h, b, 6 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Lili St Cyr IRE (Rock Of Gibraltar IRE), 60 k (58 k), M ^{me} N. Vasutek (M ^{me} P. Cheyer), M ^{me} N. Vasutek – (n° corde 4)	5
1654	Maradan , h, 6 ans, 56 k (55 k), Stall Servus Habedehre (T. Lefranc), JD. Hillis – (n° corde 3)	6
1800	⁴ Best Step , f, 4 ans, 59 k (59 ^{1/2} k), ♂, T. Oehrl (L. Boisseau), M ^{me} Y. Vollmer – (n° corde 11)	7
1435	Brandy Eyes GB , f, 7 ans, 54 k (54 ^{1/2} k), M. Stehli (G. Congiu), M. Stehli – (n° corde 7)	8
1674	¹ Get Set (IRE) , h, 4 ans, 59 k (58 k), ♂, BL. Jones (A. Mackay), AN. Hollinshead – (n° corde 2)	9
996	¹ Take A Guess , h, 9 ans, 60 k (60 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} M. Stadelmann (T. Burgin), M ^{me} C. Erni – (n° corde 12)	10
1889	Elypson , m, 6 ans, 55 k (55 ^{1/2} k), ♂, D. Baliouze (M. Grandin), M. Pitart – (n° corde 6)	-
	Diam Spirit , f, 4 ans, 54 ^{1/2} k (55 k), Ecurie Saint-Hilaire (G. Mandel), M. Pimbonnet – (n° corde 10)	-

12 partants ; 76 eng. ; 12 part def. – Total des entrées : 1 699 €
1 long ¼, courte tête, 1 long, 1 long, nez, 1 long, ½ long, 2 long, ½ long.
8000€ – 3 200€ – 2 400€ – 1 600€ – 800€

Primes aux propriétaires :

3 240 € Venere.
1 008 € Joan Jet.
756 € Lorlilsalsa.
504 € Strategie Bleu.
252 € Global Passion.

Primes aux éleveurs :

1 461 € Petra Bloodstock Agency Ltd.
410 € M^{me} Sandrine Eveno, Stephane Eveno.
357 € Scea L'Aubay, Serge Bouvier.
273 € M^{me} Patricia De Jacob, Sandro De Jacob.
136 € Zied Ben M'Rad, Samy Torgeman.

Temps total : 1'49"60"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment les causes et les conséquences de la gene dont ont été victimes les hongres GET SET (IRE) (AARON MACKAY) arrivé non placé et TAKE A GUESS (Tim BURGIN), arrivé non placé, survenue à environ 150 mètres du poteau d'arrivée.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités et Gabrielle CONGIU (BRANDY EYES - GB) arrivé non placé, Alexandre ORANI (LORLISALSA) arrivé 3^e et Franck BLONDEL (VENERE) arrivé 1^{er}, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que l'incident constaté résultait d'un mouvement concomitant des juments BRANDY EYES (GB) et VENERE, leurs jockeys respectifs ayant fait tout leur possible pour redresser leur trajectoire.

La jument VENERE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2058 ⁵³⁷¹ PRIX DE PARILLY 1 800 m

(Handicap de catégorie)

15 000 € (7 500, 3 000, 2 250, 1 500, 750) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 30 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 59 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P2 : Plat, Dist. 1 800 m env.

Référence : +29.

1905	Calas Queen , f, b, 3 ans, par Elusive City USA et She Cannes (Rajsaman), 56 ^{1/2} k (57 k), ♂, JP. Chuzeville (F. Blondel), M. Pimbonnet – (n° corde 6)	1
------	--	---

1855	² Place Colette , f, gr, 3 ans, par Kendargent et Ezida (IRE) (Invincible Spirit IRE), 58 k (57 k), ♂, M ^{me} SA. Stark (M ^{me} D. Santiago), J. Parize – (n° corde 8)	2
1821	L'Intello , h, b.f, 3 ans, par Intello (GER) et L'Invincible [Invincible Spirit (IRE)], 57 k (56 k), ♂, M ^{me} E. Caux (A. Monnier), M. Cesandri (s) – (n° corde 7)	3
1855	Miss Himalaya , f, b, 3 ans, par Zanzibari USA et Altitude Oceane [Urban Ocean (FR)], 56 k (55 k), ♂, M ^{me} L. Coquillon (M ^{me} A. Nicco), M. Pitart – (n° corde 4)	4
1376	³ Urban Design , f, al, 3 ans, par Footstepsinthesand GB et Fast Lane Lili (GB) (Fasliyev USA), 59 k (59 ^{1/2} k), H. Yamamoto (A. Chesneau), S. Kobayashi (s) – (n° corde 1)	5
1855	⁴ Cleo D'Argent , h, 3 ans, 57 k (57 ^{1/2} k), M ^{me} S. Pimbonnet (G. Mandel), M. Pimbonnet – (n° corde 9)	6
1860	Morepepper , h, 3 ans, 56 k (56 ^{1/2} k), ♂, P. Sinistri (F. Foresi), N. Caullery – (n° corde 11)	7
1815	It Splits The Bise , f, 3 ans, 58 k (57 k), ♂, E. Meinder (V. Le Boeuf), M. Pitart – (n° corde 12)	8
1924	⁴ Monsieur Emile , m, 3 ans, 53 ^{1/2} k (54 k), ♂, H. Ben Hassine (G. Congiu), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 3)	9
492	Hesperos , h, 3 ans, 56 ^{1/2} k (57 k), ♂, M. Cesandri (s) (T. Dachis), M. Cesandri (s) – (n° corde 10)	10
1924	Ixe Belin , h, 3 ans, 54 k (54 ^{1/2} k), Arn. Nicolas (A. Larue), Arn. Nicolas – (n° corde 5)	-
	Ida De Boncoeur , f, 3 ans, 57 ^{1/2} k (58 k), M. Chapuron (J. Claudic), D. Chenu – (n° corde 2)	-

12 partants ; 28 eng. ; 2 eng. sup. ; 12 part def. – Total des entrées : 1 197 €

Eng. Sup. : Place Colette, Morepepper

1 long ½, ½ long, courte encolure, 1 long ¼, courte encolure, ¾ long, 2 long ½, courte tête, 1 long ½.

7 500€ – 3 000€ – 2 250€ – 1 500€ – 750€

Primes aux propriétaires :

4 050 € Calas Queen.
1 620 € Place Colette.
1 215 € L'Intello.
810 € Miss Himalaya.
405 € Urban Design.

Primes aux éleveurs :

1 501 € Suc. Fabrice Petit.
600 € Sc Ecurie De Meautry.
450 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
300 € Earl Haras Du Camp Benard.
98 € Ecurie Winning.

Temps total : 1'52"60"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La pouliche PLACE COLETTE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2059 ⁵³⁷⁴ PRIX DE MAISONS-LAFFITTE 1 800 m

(Handicap divisé)
(Classe 4)
Deuxième épreuve

14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P2 : Plat, Dist. 1 800 m env.

Référence : +34,5.

1889	Frenchy , f, b, 4 ans, par French Navy GB et Verba'S Best [King'S Best (USA)], 59 ^{1/2} k (60 k), ♂, M. Daougabel (R. Auray), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 1)	1
1768	Thaniella , f, al, 4 ans, par Nathaniel IRE et Matorio [Oratorio (IRE)], 59 k (59 ^{1/2} k), T. Ravier (O. Placais), M. Maillard – (n° corde 12)	2
1655	⁴ Agnostic (IRE) , h, b, 4 ans, par Kendargent et Siderante (Siyouni), 56 ^{1/2} k (57 k), ♂, B. Durrheimer (L. Boisseau), M ^{me} Y. Vollmer – (n° corde 6)	3
1880	³ Lady Arkadina , f, b, 5 ans, par Waldpark GER et Olonella (GB) (Selkirk USA), 59 k (59 ^{1/2} k), ♂, P. Bonnefoy (Y. Bonnefoy), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 8)	4
1880	¹ Beb'S , m, b, 4 ans, par Style Vendome et Mheelah IRE (Kodiac GB), 60 k (59 k), Arn. Nicolas (M ^{me} A. Nicco), Arn. Nicolas – (n° corde 4)	5
1714	² Lalyrose , f, 6 ans, 54 k (54 ^{1/2} k), M. Pelisson (G. Congiu), C. Martinon – (n° corde 11)	6
1248	Sandy Dream , f, 5 ans, 56 k (56 ^{1/2} k), ♂, J.C. Daoudal (A. Chesneau), M ^{me} R. Philippon – (n° corde 10)	7

- 1887** ⁵ **Coral Slipper**, f, 6 ans, 52 k (52^{1/2} k), p, M^{me} N. Michler (A. Orani), M. Krebs (s) – (n° corde 2) **8**
- 1888** **Lights Come On**, f, 4 ans, 60 k (60^{1/2} k), ♂ p, M. Nikitas (M. Grandin), S. Labate (s) – (n° corde 9) **9**
- 970** **Glorious Bay (IRE)**, h, 4 ans, 60 k (59 k), Ecurie Normandie Pur Sang (M^{me} D. Santiago), MF. Weissmeier – (n° corde 3) **10**
- 1654** **In For Dinner**, h, 10 ans, 60 k (58 k), ♂, M^{me} P. Gruber (M^{me} P. Cheyer), M^{me} P. Gruber – (n° corde 7) –

11 partants; 12 eng.; 12 part def. – Total des entrées: 338 €

Sans jockey: *Hodeng IRE*

½ long, ¾ long, courte encolure, courte tête, ¾ long, ¾ long, 1 long ½, 1 long ¼, courte encolure.

7000€ – 2800€ – 2100€ – 1400€ – 700€

Primes aux propriétaires:

- 2 835 € *Frenchy*.
1 134 € *Thaniella*.
850 € *Agnostic (Ire)*.
567 € *Lady Arkadina*.
283 € *Beb'S*.

Primes aux éleveurs:

- 835 € Michel Monfort.
383 € Salabi Racing, Alexis Anghert, Nicolas Saltiel.
334 € Guy Pariente Holding.
255 € Le Thenney.
127 € Al Amriyah Bloodstock.

Temps total: 1'50"40"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé la jument SANDY DREAM à être amenée en main au départ montée, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le jeune-jockey Grégoire LEGRAS par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour ne pas avoir respecté son engagement de monte.

La jument FRENCHY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2060 ⁵³⁷² **PRIX DE GRESY-SUR-AIX** **1 800 m**
(Apprentis & Jeunes Jockeys)
(Classe 3)

14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas depuis le 13 juin 2020 inclus terminé dans les trois premiers d'une Listed ni, depuis le 13 septembre 2020 inclus gagné une Classe 2 ou reçu une allocation de 7.500. **Poids** : 57 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 13 décembre 2020 inclus : 1 k. par 3.000 reçus.

Pour Apprentis et Jeunes Jockeys.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop sont applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P2: Plat, Dist. 1 800 m env.

- 1653** ² **Tabularasa**, h, b, 6 ans, par Sea The Stars IRE et Recreation GB (Dansili GB), 62 k (60 k), Ecurie Normandie Pur Sang (A. Mackay), MF. Weissmeier – (n° corde 2) **1**
- Adamantium**, m, n.p, 4 ans, par Vision D'Etat et Sweet Baby Doll IRE (Galileo IRE), 57 k (55 k), p, Ecurie Luck (M^{me} P. Cheyer), M^{me} Y. Vollmer – (n° corde 5) **2**
- Santurin**, h, b, 4 ans, par Sommerabend GB et Semina GER (Mamool IRE), 57 k (56 k), p, M^{me} I. Otten (A. Chesneau), M^{me} Y. Vollmer – (n° corde 7) **3**
- Valrose**, f, b, 5 ans, par Kodiak GB et Vadirima [Selkirk (USA)], 55^{1/2} k (53^{1/2} k), Ecurie Aventicum (G. Meury), M^{me} C. Erni – (n° corde 1) **4**
- 1817** **Griffone**, h, b, 6 ans, par Vision D'Etat et Infini GER (Sinndar IRE), 57 k (55 k), Mme Jeanette Spratter U.A. (T. Lefranc), JD. Hillis – (n° corde 6) **5**
- Dance With Devils**, f, 4 ans, 55^{1/2} k (53^{1/2} k), p, M^{me} V. Coirre (M^{me} C. Bouvier), G. Bietolini – (n° corde 3) **6**
- 1697** **Canoeing (IRE)**, h, 4 ans, 57 k (54 k), p, R. Ng (M^{me} A. Nicco), A. & G. Botti (s) – (n° corde 4) **7**

7 partants; 23 eng.; 3 eng. sup.; 7 part def. – Total des entrées: 1 099 €
Eng. Sup.: *Adamantium, Santurin*

2 long ½, 1 long, 1 long ¼, 1 long ¼, courte encolure, 1 long ½.

7000€ – 2800€ – 2100€ – 1400€ – 700€

Primes aux propriétaires:

- 2 205 € *Tabularasa*.
1 134 € *Adamantium*.
850 € *Santurin*.
567 € *Valrose*.
220 € *Griffone*.

Primes aux éleveurs:

- 782 € Suc. Harry Parkes.
575 € Gunter Muller, Hans Klobler.
511 € Ecurie Luck.
167 € Ecurie Des Charmes.
119 € Scea L'Aubay, Serge Bouvier.

Temps total: 1'49"70"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre TABULARASA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2061 ⁵³⁷⁰ **PRIX DES GENTIANES** **2 500 m**
(À réclamer)

12 000 € (6 000, 2 400, 1 800, 1 200, 600) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 10.000 ou 14.000. **Poids** : 56 k. les chevaux mis à réclamer pour 14.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 13 janvier de cette année inclus, reçu une allocation de 6.000 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 6.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4: Plat, Dist. 2 500 m env.

- 1868** **Georgia**, f, b, 3 ans, par Rajsaman et Lady Astronomer [Astronomer Royal (USA)], 54^{1/2} k (53 k), p, (10 000), Suc. J.C. Legesne (A. Chesneau), F. Vermeulen (s) – (n° corde 5) **1**
- 1853** ¹ **Olypa**, f, b, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Whipa D'Or [Whipper (USA)], 54^{1/2} k (55 k), (10 000), M^{me} S. Pimbonnet (G. Mandel), M. Pimbonnet – (n° corde 4) **2**
- 1856** **Saukitten (GER)**, h, b, 3 ans, par Bobby'S Kitten USA et Slatina (IRE) (Mastercraftsman IRE), 56 k (54 k), ♂ p, (10 000), JP. Chuzeville (M^{me} A. Nicco), M. Pimbonnet – (n° corde 3) **3**
- 1868** **By The Rose (IRE)**, f, b, 3 ans, par Bated Breath GB et Larose (GB) (Lawman), 56^{1/2} k (55^{1/2} k), ♂ p, (10 000), T. Marechal (M^{me} D. Santiago), M. Pitart – (n° corde 2) **4**
- 1572** ⁵ **Lady Australia IRE**, f, b, 3 ans, par Australia GB et Avventura USA (Johannesburg USA), 58^{1/2} k (59 k), p, (10 000), J. Piasco (A. Orani), C. Escuder – (n° corde 1) **5**
- 1853** ⁴ **Forever Clementine**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (57 k), p, (10 000), A. Bardini (F. Blondel), C. Escuder – (n° corde 7) **6**
- 1572** ⁴ **Samstrong**, h, 3 ans, 56 k (56^{1/2} k), (10 000), JP. Zaoui (G. Congiu), JP. Gauvin (s) – (n° corde 6) **7**

7 partants; 20 eng.; 7 part def. – Total des entrées: 391 €

4 long, courte tête, ¾ long, 2 long, 1 long, 4 long ½.

6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€

Primes aux propriétaires:

- 3 240 € *Georgia*.
1 296 € *Olypa*.
972 € *Saukitten (Ger)*.
648 € *By The Rose (Ire)*.
324 € *Lady Australia Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs:

- 1 201 € Fabrice Vermeulen.
480 € M^{me} Jean-Louis Giral.
235 € Haras De La Perelle.
157 € Ecurie Skymarc Farm.
51 € Claudio Marzocco, Luca Marzocco, prime non attribuée.

Temps total: 2'43"80"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue du dépouillement des bulletins à réclamer, les Commissaires ont annulé celui portant le no03164, ce dernier n'étant pas rempli conformément à l'article 186 du Code des Courses au Galop, la personne ayant rempli le bulletin n'ayant pas un agrément d'entraîneur public pour pouvoir réclamer un cheval à l'attention d'une association à désigner sous 48 heures.

La pouliche GEORGIA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2062 ⁵³⁷⁵ **PRIX DE CHAZEY-SUR-AIN** **2 500 m**
(Handicap)
(Classe 4)

12 000 € (6 000, 2 400, 1 800, 1 200, 600) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas depuis le 13 février 2021 inclus, reçu une allocation de 8.000.

La référence applicable dans ce Handicap sera +35.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 2 500 m env.

Référence : +35.

- 1879** ² **Ladie Salsa**, f, b, 6 ans, par Kingsalsa USA et First Empress [Dernier Empereur (USA)], 51 k (53 k), S. Eveno (A. Orani), S. Eveno – (n° corde 11) **1**
- 1902** **Monfrere**, h, b, 8 ans, par Honolulu IRE et Joly Violette [Dark Moondancer (GB)], 57^{1/2} k (56^{1/2} k), ♂♂, M^{me} M. Risi (A. Monnier), M. Cesandri (s) – (n° corde 4) **2**
- 1902** ⁵ **Pepina**, f, al, 4 ans, par Anodin (IRE) et Dogaressa IRE (Mastercraftsman IRE), 60 k (59 k), M. Stehli (M^{me} A. Nicco), M. Stehli – (n° corde 7) **3**
- 1938** **Ermina**, f, gr, 5 ans, par Rajsaman et Lerina [Priolo (USA)], 55 k (53 k), ♂, V. Perez (M^{me} L. Antoniotti), M^{me} LL. Rohn-Pelvin – (n° corde 6) **4**
- 1893** **Miss Springsteen**, f, b, 5 ans, par Zoffany IRE et Miss Bex (IRE) (Dalakhani IRE), 62 k (62^{1/2} k), ♂♂, J. Lux (F. Foresi), J. Lux – (n° corde 1) **5**
- 1874** ¹ **Estcourt (GB)**, h, 6 ans, 70^{1/2} k (71 k), ♂, M^{me} E. Budka (T. Speicher), M^{me} A. Budka – (n° corde 3) **6**
- 1577** **Amanda**, f, 5 ans, 61 k (61^{1/2} k), ♀, M^{me} LL. Rohn-Pelvin (O. Placais), M^{me} LL. Rohn-Pelvin – (n° corde 2) **7**
- 1846** **Speed'S Addict**, h, 5 ans, 58 k (58^{1/2} k), ♂♂, M. Nikitas (M. Grandin), S. Labate (s) – (n° corde 9) **8**
- 1879** ⁵ **Embajadores (IRE)**, h, 7 ans, 62^{1/2} k (63 k), ♂, M^{me} I. Juteau (G. Mandel), M^{me} I. Juteau – (n° corde 5) **9**
- 1657** **The Last Hard Man**, h, 5 ans, 54 k (54^{1/2} k), ♀, M^{me} R. Philippon (J. Claudic), M^{me} R. Philippon – (n° corde 8) **10**

10 partants ; 37 eng. ; 12 part def. – Total des entrées : 918 €

Sans motif : Superior Badolat (IRE)

1 long, nez, courte encolure, courte encolure, nez, 2 long 1/2, 2 long, 1 long, 2 long.

6 000 € – 2 400 € – 1 800 € – 1 200 € – 600 €

Primes aux propriétaires :

- 1 890 € *Ladie Salsa*.
756 € *Monfrere*.
729 € *Pepina*.
486 € *Ermina*.
243 € *Miss Springsteen*.

Primes aux éleveurs :

- 1 025 € M^{me} Sandrine Eveno, Michel Marius Moureaux.
410 € Suc. Emile Krief.
328 € Eledy Srl.
219 € Erwan Robin, Mickael Robin.
71 € Ecurie Haras Du Cadran, Haras De Uliá Sl.

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La jument MARIE D'ARGONNE a été déclarée non partante, le terrain ne correspondant pas à ses aptitudes.

La jument ERMINA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

GUADELOUPE

Réunion organisée par STE DES COURSES DE GUADELOUPE (KARUKERA)

9920 164

dimanche 13 juin 2021

Terrain BON

Commissaires de courses : Marie-Cécile LUCEL/JACOBY-KOALY – Jérôme DEBY – Franck MEYNARD

2063 ³⁴¹⁴ **PRIX DES PREMIERS PAS** **1 000 m**
(Inédits)

6 000 € (3 000, 1 200, 900, 600, 300) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **2 ans**, nés et élevés en Caraïbes, n'ayant jamais couru. **Poids : 56 k.**

Cette épreuve est susceptible d'être dédoublée.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 000 m env.

- Dame De Manche**, f, b, 2 ans, par Broox (IRE) et Discours De Femme (Discours), 54^{1/2} k, T. Hayot (C. Reynaud), S. Joussetin – (n° corde 1) **1**
- Kingy Luck**, m, b, 2 ans, par Sidpour (IRE) et Tu T'Laisses Aller (GB) (Hernando), 56 k, T. Hayot (I. Bouaziz), S. Joussetin – (n° corde 5) **2**
- Gaalon**, h, b, 2 ans, par Papalet et Gros Bebe [Banco Prime (IRE)], 56 k, ♂, R. Singarin (W. Cave), R. Singarin – (n° corde 2) **3**
- Bachira Falco**, h, b, 2 ans, par Bachir IRE et Highly Bubbly [Falco (USA)], 56 k, RA. Nicolson (K. Gourdine-Bachou), RA. Nicolson – (n° corde 4) **4**

4 partants ; 5 eng. ; 5 part def. – Total des entrées : 630 €

Cas particulier : *Arealys*

2 long 1/2, 1 long, 6 long.

3 000 € – 1 200 € – 900 € – 600 €

Primes aux propriétaires :

- 1 890 € *Dame De Manche*.
756 € *Kingy Luck*.
567 € *Gaalon*.
378 € *Bachira Falco*.

Primes aux éleveurs :

- 635 € Thierry Hayot.
254 € Olivier Nemorin.
190 € Germain Singarin.
127 € Raphael Nicolson.

Temps total : 0'55"13"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre BACHIRA FALCO a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Le jockey Mighty JOSEPH-MATHIEU étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre BACHIRA FALCO par le jockey Karim GOURDINE BACHOU.

2064 ³⁴¹⁹ **PRIX DE LA SOUFRIERE** **2 000 m**
(À réclamer)
(Classe 4)

6 000 € (3 000, 1 200, 900, 600, 300) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 4.000, 6.000 ou 8.000. **Poids : 3 ans, 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 6.000 porteront 1 k 1/2 ; pour 8.000, 3 k. En outre, tout gagnant, cette année, portera 1 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 000 m env.

- 1635** ² **Ti Sirop**, h, b.f, 3 ans, par Sirop Risk et An Mirak Risk (Risk Crise), 60 k, (8 000), S. Joussetin (C. Reynaud), S. Joussetin – (n° corde 8) **1**
- 1132** ¹ **Makandia Risk**, f, b.f, 3 ans, par Banyan Tree et Shouchoune Risk (Risk Crise), 57 k, ♂, (6 000), H. Jean Louis (I. Bouaziz), S. Joussetin – (n° corde 6) **2**
- 1635** ⁵ **Teazzura**, f, b.f, 3 ans, par Sidpour (IRE) et After Jones [Emperor Jones (USA)], 56 k, (6 000), J. Deby (F. Torralba), T. Jacquet – (n° corde 3) **3**
- 1635** **Crystal Kara**, f, b, 3 ans, par Diamond Green et Crystal Fire [Green Tune (USA)], 56 k, ♂, (6 000), J. Bastian (K. Gourdine-Bachou), T. Jacquet – (n° corde 1) **4**
- Tendo King**, h, b.f, 3 ans, par Tandori et Solkynesham (Sea Sam), 56 k, ♂, (4 000), V. Feverel (W. Cave), V. Feverel – (n° corde 4) **5**
- 1635** ³ **Zafor**, m, 3 ans, 59 k, (8 000), R. Luce (G. Le Devehat), T. Jacquet – (n° corde 5) **r.p**

6 partants ; 8 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 1 069 €

Eng. Sup. : *Zafor*

Cas particulier : *Everna Kid, Danassang*

1 long 3/4, 1 long, 1 long 3/4, loin.

3 000 € – 1 200 € – 900 € – 600 € – 300 €

Primes aux propriétaires :

- 1 620 € *Ti Sirop*.
648 € *Makandia Risk*.
486 € *Teazzura*.
324 € *Crystal Kara*.
162 € *Tendo King*.

Primes aux éleveurs :

- 600 € Gael Rubal.
 240 € Hugues Jean Louis.
 180 € Olivier Nemorin.
 120 € Andre Mestre.
 60 € Victor-Francis Feverel, Maidryck Feverel.

Temps total : 2'18"10"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le cheval TI SIROP a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Le jockey Mighty JOSEPH-MATHIEU étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche TEAZZURA par le jockey Franck TORRALBA.

2065 ³⁴¹⁶ **PRIX DES CARAIBES** **2 000 m**
 (Handicap de catégorie divisé)
 (Classe 4)
 Première épreuve

6500 € (3250, 1300, 975, 650, 325) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **3 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 61 k.

Les références de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 000 m env.

Références : 0ans, -5 ; 1 ans et +, +1.

- 1134** **Looking Smart**, h, b.f, 5 ans, par Dandy Man IRE et The Spring Flower GER (Kornado GB), 57 k, ♂, M^{me} M. Meynard (*W. Cave*), M^{me} M. Meynard – (n° corde 6) **1**
- 1638** ³ **Bridego Bridge**, h, b, 6 ans, par Literato et Perspicace (Sagacity), 57 k, R. Merlo (*F. Torralba*), R. Merlo – (n° corde 9) **2**
- 1639** ¹ **Air Chief Amour**, f, b, 4 ans, par Air Chief Marshal IRE et Que Je T'Aime (GB) (Dr Fong USA), 56^{1/2} k, Y. Marie (*K. Gourdine-Bachou*), Y. Marie – (n° corde 1) **3**
- 1638** ⁵ **New Cracker'S (IRE)**, h, b, 4 ans, par Toronado (IRE) et Pastiche GB (Street Cry IRE), 58^{1/2} k, G. Moutoussamy (*C. Reynaud*), G. Moutoussamy – (n° corde 4) **4**
- 1638** **Anantapur**, h, b, 9 ans, par Lawman et Relais D'Aumale GB (Rainbow Quest USA), 60 k, J. Deby (*G. Le Devehat*), T. Jacquet – (n° corde 7) **5**
- 1037** **La Zisa**, f, 4 ans, 56^{1/2} k, ♀, JC. Cazako (*I. Bouaziz*), JC. Cazako – (n° corde 8) **6**
- 1638** **Deimos**, m, 7 ans, 62 k, ♂, JF. Taret (*Y. Aouabed*), JF. Taret – (n° corde 3) **7**

7 partants ; 22 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 1 665 €

Cas particulier : *L'Amer Michel*

¾ long, 2 long, ½ long, 1 long ½, ½ long, ½ long.

3250€ – 1300€ – 975€ – 650€ – 325€

Primes aux propriétaires :

- 1 316 € *Looking Smart*.
 409 € *Bridego Bridge*.
 394 € *Air Chief Amour*.
 263 € *New Cracker'S (Ire)*.
 102 € *Anantapur*.

Primes aux éleveurs :

- 388 € Gestut Kussaburg.
 222 € M^{me} Brigitte Poulve.
 177 € Jean-Marie Plassan.
 77 € Michel Monfort.
 55 € M^{me} Ariane Gravereaux, Eric Puerari, Oceanic Bloodstock Inc.

Temps total : 2'10"16"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le jockey Mighty JOSEPH-MATHIEU étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre NEW CRACKER'S par le jockey Cédric REYNAUD.

Le cheval LOOKING SMART a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2066 ³⁴¹⁷ **PRIX DES ARAWAKS** **2 000 m**
 (Handicap de catégorie divisé)
 (Classe 4)
 Deuxième épreuve

6300 € (3150, 1260, 945, 630, 315) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **3 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 61 k.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 000 m env.

Références : 0 ans, +1 ; 1 ans et +, +7.

- 1639** ³ **Sainte Therese**, f, b.f, 7 ans, par Bertolini USA et Sadaliya [Xaar (GB)], 59 k, M. Kichenassamy (*W. Cave*), T. Jacquet – (n° corde 1) **1**
- 1638** **Lawanda (IRE)**, f, gr, 6 ans, par Lawman et Cheyrac (Smadoun), 62 k, ♀, M^{me} M. Viranin (*K. Gourdine-Bachou*), M^{me} M. Viranin – (n° corde 5) **2**
- 1640** ¹ **Aqua Fortis**, f, b, 5 ans, par Kheylef USA et Bint Nas IRE [Clodovil (IRE)], 59 k, A. Jacoby-Koaly (*F. Torralba*), A. Jacoby-Koaly – (n° corde 2) **3**
- 1639** ⁴ **Magik Dibass**, f, n.p, 5 ans, par Diamond Green et Febrero IRE (Spectrum IRE), 59 k, ♂, RA. Nicolson (*I. Bouaziz*), RA. Nicolson – (n° corde 8) **4**
- 1635** ⁴ **Jak Cohiba**, m, b, 3 ans, par Vale Of York IRE et Lady Jak [American Post (GB)], 59 k, ♀, M. Kichenassamy (*G. Le Devehat*), T. Jacquet – (n° corde 7) **5**
- 1640** **Lady Sainjacques**, f, 7 ans, 55 k, ♀, JC. Cazako (*C. Reynaud*), JC. Cazako – (n° corde 4) **6**

6 partants ; 8 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 1 077 €

Sans motif : *Becquaeparl*

2 long, ¾ long, 3 long, 1 long, nez.

3150€ – 1260€ – 945€ – 630€ – 315€

Primes aux propriétaires :

- 992 € *Sainte Therese*.
 396 € *Lawanda (Ire)*.
 382 € *Aqua Fortis*.
 255 € *Magik Dibass*.
 170 € *Jak Cohiba*.

Primes aux éleveurs :

- 538 € Christophe Jouandou.
 172 € M^{me} Caroline Ferrer.
 140 € Haras Du Mont Dit Mont.
 115 € Lemzar Sari, M^{me} Rana Khaddam.
 63 € Jean-Luc Rivetti, Albert Rivetti, Aldo Volo.

Temps total : 2'11"87"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le cheval LAWANDA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2067 ³⁴¹⁵ **GRAND PRIX DU SPRINT** **1 000 m**
 (Classe 4)

8400 € (4200, 1680, 840, 420) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **3 ans et au-dessus**. **Poids : 3 ans, 57 k ; 4 ans et au-dessus, 60 k.** Les chevaux nés et élevés en Caraïbes recevront 3 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Versement à la poule des propriétaires : 150 euros à l'engagement.

Plat, Dist. 1 000 m env.

- 1636** ³ **Sunday Holidays**, f, b, 4 ans, par Sunday Break JPN et Gwenhwyfar (IRE) (Cacique IRE), 58^{1/2} k, D. Singarin (*C. Reynaud*), D. Singarin – (n° corde 7) **1**
- 1636** ² **Super Mac**, h, b, 8 ans, par Makfi GB et Super Pie USA (Pivotal GB), 60 k, JF. Taret (*Y. Aouabed*), JF. Taret – (n° corde 2) **2**
- 1638** ² **Shipmate**, h, gr, 9 ans, par Silver Frost (IRE) et Napata [Singspiel (IRE)], 60 k, ♂, RA. Nicolson (*K. Gourdine-Bachou*), RA. Nicolson – (n° corde 5) **3**
- 1638** **Good Complicity**, f, n.p, 5 ans, par Power GB et Vivement Dimanche GB (Royal Applause GB), 58^{1/2} k, ♀, R. Singarin (*W. Cave*), R. Singarin – (n° corde 3) **4**
- 74** ⁴ **Tulipe**, f, b, 5 ans, par Diamond Green et Fast Style [Fasliyev (USA)], 58^{1/2} k, A. Loredan (*I. Bouaziz*), A. Loredan – (n° corde 4) **5**

1636 Faith In You (GB), f, 10 ans, 58^{1/2} k, ♂, Y. Marie (F. Torralba), Y. Marie – (n° corde 1) **6**

6 partants ; 9 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 1 450 €

Certif. vétérinaire : *Era Choape*

courte encolure, 3 long 1/2, 1 long 1/2, 2 long 1/2, 3 long.

4200€ – 1 680€ – 1 260€ – 840€ – 420€

Primes aux propriétaires :

1 701 € *Sunday Holidays*.
529 € *Super Mac*.
396 € *Shipmate*.
340 € *Good Complicity*.
170 € *Tulipe*.

Primes aux éleveurs :

767 € *Christophe Jouandou*.
287 € *Dream With Me Stable Inc*.
215 € *Earl Haras De La Gisloterie*.
100 € *Gaec Campos*.
76 € *Mathieu Daguzan-Garros, M^{me} Paulette Daguzan-Garros*.

Temps total : 0'52"70"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le jockey Mighty JOSEPH-MATHIEU étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre SHIPMATE par le jockey Karim GOURDINE - BACHOU.

Le cheval SUNDAY HOLIDAYS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Cédric REYNAUD en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2^e infraction-7 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Yanis AQUABED en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2^e infraction-9 coups).

2068 ³⁴¹⁸ **PRIX DES AMERINDIENS** **2 000 m**
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 4)
Troisième épreuve

6000 € (3000, 1 200, 900, 600, 300)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **3 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 61 k.

Les poids de cette épreuve seront éventuellement remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 000 m env.

Références : 0 ans, -5 ; 1 ans et +, +14.

1137 ² **Abatilles**, f, b, 6 ans, par Vertigineux et Mishkina [Vettori (IRE)], 61 k, J. Deby (G. Le Devehat), T. Jacquet – (n° corde 5) **1**

1640 ⁵ **Sidgarry**, h, b, 7 ans, par Sidpour (IRE) et Alamira [Ballingarry (IRE)], 56 k, M. Gros (I. Bouaziz), M. Gros – (n° corde 2) **2**

1640 ³ **Eclair Du Gange**, f, gr, 9 ans, par Oa Le Bel et Yucparadise [East Of Heaven (IRE)], 56^{1/2} k, φ, R. Singarin (W. Cave), R. Singarin – (n° corde 7) **3**

1637 ⁴ **Didissang**, h, b, 5 ans, par Asanga USA et Dahlia Deux [Conquistacky (USA)], 59^{1/2} k, φ, T. Jacquet (K. Gourdine-Bachou), T. Jacquet – (n° corde 4) **4**

1636 **Treadstone**, f, al, 4 ans, par City Zip USA et Comtesse GB (Champs Elysees GB), 62 k, R. Merlo (F. Torralba), R. Merlo – (n° corde 1) **5**

1637 ⁵ **Zepiss Risk**, f, 5 ans, 54^{1/2} k (56 k), ♂, JF. Taret (Y. Aouabed), JF. Taret – (n° corde 8) **6**

6 partants ; 8 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 1 026 €

Cas particulier : *Vitesse Du Vent*

6 long, encolure, 2 long, 2 long, encolure.

3000€ – 1 200€ – 900€ – 600€ – 300€

Primes aux propriétaires :

945 € *Abatilles*.
378 € *Sidgarry*.
283 € *Eclair Du Gange*.
243 € *Didissang*.
121 € *Treadstone*.

Primes aux éleveurs :

512 € *Jean-Marie Plassan*.
205 € *Olivier Nemorin*.
153 € *Rudy Singarin*.
109 € *Raymond Sainte Rose*.
35 € *William Mcalpin*.

Temps total : 2'12"48"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu le jockey Isidore BOUAZIZ (SIDGARRY) arrivé 2^e, se plaignant d'avoir été gêné à 100m de l'arrivée par le jockey Gabriel le DEVEHAT (ABATILLES) arrivé premier.

Après avoir reçu les intéressés et procéder à la visualisation du film d'arrivée, les Commissaires ont maintenu l'ordre d'arrivée au motif que le jockey Gabriel LE DEVEHAT (ABATILLES) dans son mouvement n'a pas empêché la progression du cheval de Mr Isidore BOUAZIZ (SIDGARRY) pour avoir une meilleure allocation.

Le cheval ABATILLES a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

MORLAIX

0136 164

dimanche 13 juin 2021

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Fabienne Le BRETON – Max CONFRERE – Philippe GARIN

2069 ⁴⁷⁶⁰ **PRIX JACQUES CRENN** **1 800 m**
(Maiden)

9500 € (4 750, 1 900, 1 425, 950, 475) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 800 m env.

Sleeper, m, b, 3 ans, par Zanzibari USA et More Than Famous [More Than Ready (USA)], 56 k (53^{1/2} k), Trois Mille (M^{me} A. Duporte), S. Cerulis – (n° corde 1) **1**

Queen'S Band, f, b, 3 ans, par Goken et Queen Of Wands GB (Sakhee USA), 54^{1/2} k (52 k), Δ, C. Barel (A. Vilchien), J. Morel – (n° corde 8) **2**

1551 Veldeni, m, b, f, 3 ans, par Exceed And Excel AUS et Velannda [Sea The Stars (IRE)], 58 k (54^{1/2} k), . Aga Khan (S. Planque), JC. Rouget (s) – (n° corde 9) **3**

985 Ma Jolie GER, f, al, 3 ans, par Amaron GB et Mayumi (IRE) (Rock Of Gibraltar IRE), 56^{1/2} k (54 k), Δ b, Y. Cormier-Martin (L. Roussel), P.J. Fertillet – (n° corde 7) **4**

Miss Irmany GER, f, b, 3 ans, par Pastorius GER et Marny GER (Dashing Blade GB), 54^{1/2} k (51 k), A. Gronfier (M. Lory-Foucher), Ed. Monfort (s) – (n° corde 6) **5**

1875 Eager De Chiron, f, 3 ans, 56^{1/2} k (54 k), G. Juillet (A. Baron), G. Juillet – (n° corde 5) **6**

Spring Melody, f, 3 ans, 54^{1/2} k (53 k), L. Calvo (T. Blanchouin), J. Boissard (s) – (n° corde 3) **7**

1732 Sotchi, f, 3 ans, 56^{1/2} k (54 k), b, J. Grassick (M^{me} M. Chupin), J. Grassick – (n° corde 2) **8**

1702 Sterzata, f, 3 ans, 56^{1/2} k, Δ, A. Miceli (E. Etienne), P. Van de Poele (s) – (n° corde 4) **9**

9 partants ; 32 eng. ; 1 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 419 €
Eng. Sup. : *Veldeni*

encolure, 1 long 1/2, 4 long, 2 long 1/2, tête, 2 long, 3 long 1/2, 6 long.

4 750€ – 1 900€ – 1 425€ – 950€ – 475€

Primes aux propriétaires :

2 565 € *Sleeper*.
1 026 € *Queen'S Band*.
769 € *Veldeni*.
513 € *Ma Jolie Ger*, prime non attribuée.
256 € *Miss Irmany Ger*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

950 € *Jean-Philippe Dubois*.
380 € *Charles Barel*.
186 € *Haras De S.A. Aga Khan Scea*.
80 € *Gestut Etzean*, prime non attribuée.
40 € *Gestut Etzean*, prime non attribuée.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Arthur VILCHIEN en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache.

2070	4761	PRIX VICTOR ALEXANDRE (Maiden)	2 600 m
		9500 € (4 750, 1 900, 1 425, 950, 475) – dotation France Galop Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les chevaux n'ayant jamais couru, 2 k. Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix. Plat, Dist. 2 600 m env.	
1642	2	Elbasani USA , m, al, 3 ans, par English Channel USA et Elennga [Exceed And Excel (AUS)], 58 k (54 ^{1/2} k) (S. Planque), JC. Rouget (s) – (n° corde 3)	1
1850		Antinea , f, b, 3 ans, par Myboycharlie IRE et Ermena GB (Dalakhani IRE), 56 ^{1/2} k (54 k), ♂, P. Nataf (M ^{me} A. Duporte), S. Cerulis – (n° corde 2)	2
		Armenio , h, al, 3 ans, par Thewayouare USA et Armee D'Orient (Kouroun), 58 k (55 ^{1/2} k), ♂, P. Devillard (A. Vilchien), N. Paysan – (n° corde 4)	3
1748	2	Nuage Gris , h, gr, 3 ans, par Rajsaman et Trip For Roses [Seves Rose (IRE)], 58 k (55 ^{1/2} k), ♂, S. Seignoux (A. Baron), M ^{me} V. Seignoux – (n° corde 1)	4
		Cheeteur , f, b, 3 ans, par Planteur (IRE) et Forward Feline IRE (One Cool Cat USA), 54 ^{1/2} k (53 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} DL. Hooper (L. Roussel), P. Journiac – (n° corde 8)	5
1748		Miska Chope , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k (54 k), ♂, M ^{me} G. Gadbled (T. Blanchouin), M ^{me} G. Gadbled – (n° corde 6)	6
1488		Holy October , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k (54 k), X. Le Fort (M. Lory-Foucher), M. Siron (s) – (n° corde 9)	7
1849		Soft Skills , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k (54 k), R. Bagueuault de Puchesse (M ^{me} M. Chupin), J. de Mieulle (s) – (n° corde 10)	8
1748	5	Ethel Et Nathalie , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k, ♂, JP. Vanden Heede (E. Etienne), J. Marion (s) – (n° corde 7)	9
		Alpino , h, 3 ans, 58 k (55 ^{1/2} k), ♂, Tl. Aksoy (M ^{me} MA. Balti), S. Cerulis – (n° corde 11)	10
		10 partants ; 34 eng. ; 2 eng. sup. ; 11 part def. – Total des entrées : 697 € Eng. Sup. : <i>Elbasani USA, Alpino</i> Sans motif : <i>Park Of Girou</i> ½ long, encolure, 2 long, 5 long, 3 long, 1 long ½, 6 long, 7 long. 4750€ – 1900€ – 1425€ – 950€ – 475€	
		Primes aux propriétaires : 2 565 € <i>Elbasani Usa</i> , prime non attribuée. 1 026 € <i>Antinea</i> . 769 € <i>Armenio</i> . 513 € <i>Nuage Gris</i> . 256 € <i>Cheeteur</i> .	
		Primes aux éleveurs : 403 € S.A. Aga Khan, prime non attribuée. 380 € Paul Nataf. 285 € Ecurie Maulepaire. 190 € Pierre Lamy, M ^{me} Anne-Marie D' Estainville-Gedik. 95 € M ^{me} Debra Hooper.	
		A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Simon PLANQUE en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant son bras au-dessus de la ligne des épaules (1 ^{re} infraction).	

NIORT

0138 164

dimanche 13 juin 2021

Terrain BON

Commissaires de courses : Frédéric BASSET – Martine BROSSARD – Gérard CARON – Jacky BILLON

2071	4762	PRIX TG VINS (Classe 4)	1 500 m
		9500 € (4 750, 1 900, 1 425, 950, 475) – dotation France Galop Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, n'ayant pas reçu, cette année, une allocation de 5.000. Poids : 58 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 13 juin de l'année dernière inclus : 1 k par 3.000 reçus. Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix. Plat, Dist. 1 500 m env.	
1471		Innervisions IRE , f, b, 4 ans, par Dubawi IRE et Fiesolana IRE (Aussie Rules USA), 57 ^{1/2} k (54 ^{1/2} k), ♂, Flaxman Stables Ireland Ltd (A. Gutierrez Val), P. Sogorb – (n° corde 5)	1

1	2	Bellanodine , f, b, 4 ans, par Anodin (IRE) et Betria [Dyhim Diamond (IRE)], 61 ^{1/2} k (58 ^{1/2} k), A. Prudent (H. Lebouc), J. Boissard (s) – (n° corde 2)	2
1471	4	Ippling , m, b, 4 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Ivory Yes [Le Havre (IRE)], 63 k (61 k), Pegase Bloodstock (C. Merille), D. Guillemain (s) – (n° corde 4)	3
1870		Le Solaire GB , m, b, 4 ans, par Siyouni et Apsara [Darshaan (GB)], 60 k (60 ^{1/2} k), ♂, JV. Toux (A. Bernard), JV. Toux – (n° corde 6)	4
17		Cap Skirring , f, b, 4 ans, par French Fifteen et Ranjana IRE (Rock Of Gibraltar IRE), 58 ^{1/2} k (59 k), M. Kichenassamy (M. Androuin), A. Fouassier – (n° corde 3)	5
1189	2	Intrepid Italian GB , h, 4 ans, 61 k (61 ^{1/2} k), ♂, R. Hamon (F. Lefebvre), M ^{me} C. O'Halloran – (n° corde 1)	6
1872		Marcus Antonius , h, 4 ans, 58 k (56 k), R. Bagueuault de Puchesse (d'O. Andigne), G. Dumont – (n° corde 7)	7
		7 partants ; 30 eng. ; 1 eng. sup. ; 7 part def. – Total des entrées : 456 € Eng. Sup. : <i>Le Solaire GB</i> 1 long, 2 long, encolure, courte tête, 1 long ½, 4 long. 4750€ – 1900€ – 1425€ – 950€ – 475€	
		Primes aux propriétaires : 1 923 € <i>Innervisions Ire</i> , prime non attribuée. 769 € <i>Bellanodine</i> . 577 € <i>Ippling</i> . 384 € <i>Le Solaire Gb</i> , prime non attribuée. 192 € <i>Cap Skirring</i> .	
		Primes aux éleveurs : 403 € Flaxman Stables Ireland L. T. D, prime non attribuée. 346 € Alain Prudent. 260 € Ecurie Vaporetto, Comte Guillaume De Saint-Seine, Haras Du Hoguenet, M ^{me} Christine Hubert. 86 € Haras Du Logis Saint Germain. 80 € Suc. S. Niarchos, prime non attribuée.	
		Temps total : 1'26"0"	

Le cheval INNERVISIONS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du code des courses au galop.

2072	4763	PRIX DES BOULANGERIES CREPIN (Classe 4)	1 500 m
		9500 € (4 750, 1 900, 1 425, 950, 475) – dotation France Galop Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas reçu, cette année, une allocation de 5.000. Poids : 57 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 13 juin de l'année dernière inclus : 1 k. par 3.000 reçus. Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix. Plat, Dist. 1 500 m env.	
1583	4	Sense Of Belonging , h, al, 5 ans, par Dutch Art GB et Bertie'S Best GB (King'S Best USA), 57 k (55 k), ♂, T. Pigeon (J. Nicoleau) – (n° corde 13)	1
1536	5	Bafana Linnari , h, al, 6 ans, par Linnari IRE et Amerissage USA (Rahy USA), 59 k (58 k), Jpmd Racing (M. Justum), F. Monnier (s) – (n° corde 4)	2
1347	1	Midnight Shine , h, b.f, 5 ans, par Siyouni et Zaneton [Mtoto (GB)], 59 k (59 ^{1/2} k), M ^{me} S. Audoy (A. Gavilan), M ^{me} S. Audoy – (n° corde 3)	3
1587	2	Graignes , h, b, 5 ans, par Zoffany IRE et Grey Anatomy (GB) (Slickly), 62 k (62 ^{1/2} k), FTP Equine Holdings Ltd (M. Delalande), E. O'Neill (s) – (n° corde 7)	4
1181		Greyway , h, gr, 7 ans, par Myboycharlie IRE et Aliyeska IRE (Fasliyev USA), 60 k (58 k), ♂, Ecurie Melanie (d'O. Andigne), JM. Lefebvre (s) – (n° corde 2)	5
		O'Goshi , h, 7 ans, 65 k (62 k), M ^{me} M. Vetault (H. Lebouc), J. Boissard (s) – (n° corde 5)	6
1733		Red Duma , f, 6 ans, 61 ^{1/2} k (60 ^{1/2} k), T. Mercier (M ^{me} J. Mercier), T. Mercier – (n° corde 1)	7
1766	6	Ecolo , m, 5 ans, 62 k (62 ^{1/2} k), JV. Toux (M. Androuin), JV. Toux – (n° corde 10)	8
1583		Mia Wallace , f, 7 ans, 59 ^{1/2} k (56 ^{1/2} k), ♂, D. Quedillac (M ^{me} L. Oger), J. Boissard (s) – (n° corde 11)	9
1861		Sharela , f, 5 ans, 55 ^{1/2} k (53 ^{1/2} k), ♂, B. Le Regent (M ^{me} A. Didon-Yahlali), B. Le Regent – (n° corde 8)	10
		Prost (GER) , h, 7 ans, 58 k (56 k), ♂, F. Hassine (M ^{me} C. Gendron), G. Juillet – (n° corde 6)	–
579		Vive Clarte , f, 5 ans, 55 ^{1/2} k (56 k), L. Cendra (A. Bernard), L. Cendra – (n° corde 9)	–
		12 partants ; 36 eng. ; 1 eng. sup. ; 13 part def. – Total des entrées : 540 € Eng. Sup. : <i>Ecolo</i>	

Sans motif : *Captain Lotto*

1 long, 3 long, 3 long, 2 long, ¾ long, 2 long, 2 long, 4 long, 3 long ½.

4750€ – 1900€ – 1425€ – 950€ – 475€

Primes aux propriétaires :

1 923€ *Sense Of Belonging*.
598€ *Bafana Linnigari*.
577€ *Midnight Shine*.
384€ *Graignes*.
149€ *Greyway*.

Primes aux éleveurs :

567€ Robert Haim, Jared Bernstein.
324€ Plersch Breeding Sarl.
260€ Eric Puerari, Oceanic Bloodstock Inc.
113€ Ecurie Euroling.
81€ Ecurie Haras Du Cadran, Antoine Gilibert, Adrian Von Gunten.

Temps total : 1'23"99"

BAFANA LINNGARI a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du code des courses au galop.

2073 4764 PRIX HAVENS 2 200 m

(Autres Que Pur Sang)

Réservée F.E.E.

10500€ (5250, 2100, 1575, 1050, 525) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'étant pas de race Pur sang, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné. Poids : 64 k.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 200 m env.

- 1586 2 **Iorana Vallis**, f, b.f, 3 ans, par Martaline GB et Quora Vallis (Mansonnien), 62^{1/2} k (63 k), p, M^{me} AN. Dutertre (*M. Androuin*), M. Mescam (s) – (n° corde 1)
- 2 **Itiale**, f, b, 3 ans, par Doctor Dino et Bejca [Puit D'Or (IRE)], 62^{1/2} k (63 k), p, C^o AA. Maggiar (*J. Nicoleau*), E. & G. Leenders (s) – (n° corde 11)
- 3 **Image De Grugy**, f, b.f, 3 ans, par Bathyrhon GER et Perle De Grugy (Dear Doctor), 62^{1/2} k (61^{1/2} k), M^{me} M. Busteau (*M^{me} L. Poggionovo*), T. Viel – (n° corde 5)
- 4 **I'M On Fire**, h, al, 3 ans, par Thewayouare USA et Une De Tracy [Polish Summer (GB)], 64 k (64^{1/2} k), p, F. Raoul (*F. Lefebvre*), AS. Pacault (s) – (n° corde 4)
- 5 **Idole De Mai**, f, b, 3 ans, par Crossharbour GB et Riva (Winning Smile), 62^{1/2} k (63 k), p, JY. Touzaint (*W. Lajon*), J. Delaunay – (n° corde 9)
- 1585 4 **Invincible De Mee**, h, 3 ans, 64 k (64^{1/2} k), SARL Ecurie Andre Pommerai (*H. Lebouc*), J. Boissard (s) – (n° corde 2)
- 1585 **Illico D'Allier**, h, 3 ans, 64 k (64^{1/2} k), O. Couffon (*d'O. Andigne*), B. Lefevre (s) – (n° corde 10)
- 8 **Idole D'Oudairies**, f, 3 ans, 62^{1/2} k (63^{1/2} k), p, C^o de M. Gigou (*B. Le Clerc*), A. Le Clerc (s) – (n° corde 8)
- 9 **Ippone**, f, 3 ans, 62^{1/2} k (63 k), p, J. Milpied (*M. Delalande*), E. Grall (s) – (n° corde 7)
- 1586 **Isytowin**, f, 3 ans, 62^{1/2} k (63 k), F. Hayeres (s) (*M. Justum*), F. Hayeres (s) – (n° corde 12)
- **Ines De Nicaron**, f, 3 ans, 62^{1/2} k (63 k), p, J. Jouin (*A. Bernard*), J. Jouin – (n° corde 3)
- 1705 4 **Idrolix**, h, 3 ans, 64 k (64^{1/2} k), p, M^{me} C. Villaud-Ameline (*T. Henderson*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) – (n° corde 6)

12 partants ; 35 eng. ; 1 eng. sup. ; 12 part def. – Total des entrées : 480 € Eng. Sup. : *Idole D'Oudairies*

1 long, tête, encolure, 1 long ¼, tête, 2 long, 1 long, ¾ long, ¾ long.

5250€ – 2100€ – 1575€ – 1050€ – 525€

Primes aux éleveurs :

945€ Andre-Noel Dutertre.
378€ M^{me} Etienne Leenders, M^{me} Florence Couteaudier, Etienne Leenders.
283€ Ecurie La Grugerie.
189€ Franck Raoul, Christian Le Galliard.
94€ Jean-Yves Touzaint, Nicolas Touzaint.

Temps total : 2'27"24"

Le cheval IMAGE DE GRUGY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble

des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du code des courses au galop.

ORLÉANS

0411164

dimanche 13 juin 2021

Terrain BON

Commissaires de courses : Gilbert LENZI – Eric ESPANET – Emilie LENZI

2074 5010 PRIX FRANCE BLEU ORLEANS (PX COLONEL LAPADU-HARGUES) 2 200 m (Maiden)

9000€ (4500, 1800, 1350, 900, 450) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 200 m env.

- 1759 3 **Sweet Malpic**, f, al, 3 ans, par Stormy River et Nessa FR [Marchand De Sable (USA)], 56^{1/2} k (54 k), P. Pasquet (*M^{me} J. Lacroix*), M. Brasme (s) – (n° corde 9)
- 2 **Skade**, f, b, 3 ans, par Wootton Bassett GB et Kyurem IRE (Verglas IRE), 56^{1/2} k (54 k), Ecurie Griezmann (*S. Martino*), P. Decouz (s) – (n° corde 2)
- 1759 5 **Penny De Cerisy**, f, b, 3 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Gospel Mind [Nayef (USA)], 56^{1/2} k (55 k) (*M^{me} D. Lopez Leret*), M^{me} C. O'Halloran – (n° corde 4)
- 1855 **Zagoria**, f, b, 3 ans, par Spanish Moon USA et Silver Bell (Silver Cross), 56^{1/2} k (54 k), Butel & Beaunez (s) (*E. Crublet*), Butel & Beaunez (s) – (n° corde 5)
- 5 **Edissiya**, f, b, 3 ans, par Dutch Art GB et Edilisa IRE (Azamour IRE), 54^{1/2} k (53 k) (*N. Larenaudie*), de A. Royer Dupre – (n° corde 3)
- 6 **Little Penny**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (52^{1/2} k), C. Le Lay (*M^{me} A. Le Lay*), B. Audouin (s) – (n° corde 1)
- 7 **Aussitot**, m, 3 ans, 58 k (55^{1/2} k), JR. Breton (*M^{me} C. Le Gland*), JR. Breton – (n° corde 7)
- 8 **Gothique**, h, 3 ans, 56 k (53^{1/2} k), A. Subileau (*A. Subias*), A. Subileau – (n° corde 6)

8 partants ; 28 eng. ; 1 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 469 €

Eng. Sup. : *Edissiya*

Sans motif : *Ashtana*

3 long, 1 long, 2 long ½, 2 long ½, 2 long ½, 2 long ½, courte tête.

4500€ – 1800€ – 1350€ – 900€ – 450€

Primes aux propriétaires :

2 430€ *Sweet Malpic*.
972€ *Skade*.
729€ *Penny De Cerisy*.
486€ *Zagoria*.
243€ *Edissiya*.

Primes aux éleveurs :

900€ Pierre Pasquet.
360€ Haras De La Perelle.
270€ Olivier Varin, Yann Varin, Sebastien Varin.
180€ Francis Dunn.
58€ S.A. Aga Khan.

La femelle SKADE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2075 5011 PRIX DE LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE (PRIX BOURGOIN) 2 700 m (Maiden)

9000€ (4500, 1800, 1350, 900, 450) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 700 m env.

- 1856 3 **Tazma**, f, gr, 3 ans, par Ifraaj GB et Tazkara [Sinndar (IRE)], 56^{1/2} k, p, (J. Moutard), M. Delzangles – (n° corde 5)
- 1754 5 **Sagayan**, h, al, 3 ans, par Lucayan et Saga Heidi IRE (Haatef USA), 58 k (55^{1/2} k), M^{me} M. Defontaine (*E. Crublet*), M^{me} M. Defontaine – (n° corde 7)
- 1486 2 **Kalienko**, h, b.f, 3 ans, par Pomellato GER et Such A Memory [Hold That Tiger (USA)], 58 k, S. Vidal (*S. Martino*), Ed. Monfort (s) – (n° corde 6)

1696	Dorastaan , h, gr, 3 ans, par Oasis Dream GB et Dourdana [Exceed And Excel (AUS)], 58 k (56 ^{1/2} k) (<i>N. Larenaudie</i>), de A. Royer Dupre – (n° corde 4)	4
1486	Sly Goblin , m, b, 3 ans, par Puit D'Or IRE et Dominelle (Pinmix), 58 k (55 ^{1/2} k), N. Paysan (<i>A. Subias</i>), N. Paysan – (n° corde 2)	5
1566	Max The Hunter , h, 3 ans, 58 k (55 ^{1/2} k), ♂, J. Stuessi (<i>M^{me} C. Le Gland</i>), M ^{me} F. Aeschbacher – (n° corde 8)	6
	Ile De Terre , f, 3 ans, 54 ^{1/2} k (55 ^{1/2} k), T. Rossignol (<i>E. Bonnet</i>), A. Lefevre (s) – (n° corde 3)	7
	American Yana , f, 3 ans, 54 ^{1/2} k (52 ^{1/2} k), B. Audouin (s) (<i>M^{me} A. Le Lay</i>), B. Audouin (s) – (n° corde 1)	8
1853	Idee Klass , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k (54 k), F. Hennequin (<i>M^{me} J. Lacroix</i>), C. Ligerot – (n° corde 9)	arr
9 partants ; 24 eng. ; 2 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 424 €		
Eng. Sup. : <i>Dorastaan</i> , <i>Idee Klass</i>		
1 long ½, encolure, 1 long, 4 long, 1 long, 2 long, 1 long.		
4500€ – 1 800€ – 1 350€ – 900€ – 450€		
Primes aux propriétaires :		
2 430 € <i>Tazma</i> .		
972 € <i>Sagayan</i> .		
729 € <i>Kalienko</i> .		
486 € <i>Dorastaan</i> .		
243 € <i>Sly Goblin</i> .		
Primes aux éleveurs :		
589 € S.A. Aga Khan.		
360 € Franck Soulard.		
270 € Eric Lemaitre.		
117 € S.A. Aga Khan.		
90 € Ecurie Pegase, M ^{me} Audrey Santucci Allix.		
Le hongre KALIENKO a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		

2076 ⁵⁰¹² **PRIX DES MAGASINS U (PRIX DU LIEUTENANT-COLONEL GUY PASQUET)** **2 700 m**
(Classe 4)
Réservée F.E.E.

8500 € (4250, 1 700, 1275, 850, 425) – dotation France Galop		
Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus , nés et élevés en France, n'ayant pas gagné cette année. Poids : 57 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en places, cette année : 1 k. par 2.000 reçus.		
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.		
Plat, Dist. 2 700 m env.		
1743	Marguit , f, b, 5 ans, par Alexandros GB et Morning Glory GER (Pentire GB), 55 ^{1/2} k (53 k), ♂, M ^{me} G. Sandor (<i>A. Subias</i>), N. Paysan – (n° corde 1)	1
1862	Turnberry , f, n.p, 5 ans, par Rajksaman et Treat [Mull Of Kintyre (USA)], 55 ^{1/2} k (54 k), M. Lesur (<i>M^{me} D. Lopez Leret</i>), M ^{me} C. O'Halloran – (n° corde 5)	2
1790	Taekwondo , h, b, 6 ans, par Excelebration IRE et Tarawa [Green Tune (USA)], 60 k, G. Luyckx (<i>S. Martino</i>), P. Decouz (s) – (n° corde 9)	3
67	Nordic Aurora , h, b, 4 ans, par Siyouni et Angel Falls GB (Kingmambo USA), 57 k (53 ^{1/2} k), SA. Quirke (<i>T. Renier</i>) – (n° corde 10)	4
1650	First Yana , f, al, 5 ans, par Barastraight (GB) et Guyana GER (Lomitas GB), 55 ^{1/2} k (53 k), B. Audouin (s) (<i>M^{me} A. Le Lay</i>), B. Audouin (s) – (n° corde 8)	5
1743	Soyose , f, 5 ans, 55 ^{1/2} k (53 k), A. Bidon (<i>M^{me} C. Le Gland</i>), A. Bidon – (n° corde 3)	6
1631	Favara , f, 6 ans, 55 ^{1/2} k (53 k), M ^{me} C. Griolet (<i>M^{me} J. Lacroix</i>), M ^{me} C. Griolet – (n° corde 2)	7
	Pikinik , f, 4 ans, 55 ^{1/2} k (56 k), Ecurie Michael Rizieri (<i>J. Moutard</i>), Y. Fouin (s) – (n° corde 7)	8
940	Santa Alegria (IRE) , f, 5 ans, 55 ^{1/2} k (53 k), ♂, M ^{me} A. Sommer-Fravel (<i>E. Crublet</i>), V. Devillars – (n° corde 4)	9
1757	Mamolita , f, 6 ans, 55 ^{1/2} k (53 k), ♂, M ^{me} C. Griolet (<i>M^{me} L. Lebeau</i>), M ^{me} C. Griolet – (n° corde 6)	10
10 partants ; 27 eng. ; 1 eng. sup. ; 10 part def. – Total des entrées : 335 €		
Eng. Sup. : <i>Turnberry</i>		
1 long, encolure, 2 long ½, 2 long, 3 long, 3 long, 1 long ½, 5 long ½, 1 long.		
4250€ – 1 700€ – 1 275€ – 850€ – 425€		
Primes aux éleveurs :		
680 € Suc. Georges Sandor.		
272 € Marc Lesur, M ^{me} Béatrice Cuvelette, Domaine De La Cornillière.		
153 € Haras De Beauvoir.		
136 € Ecurie Des Monceaux, Ecurie Loick Fouchet, Ralphy Meahjohn, Kastro Stud Farm.		
68 € M ^{me} Alexandra Le Lay, Bruno Audouin, Claude Le Lay.		

La femelle MARGUIT a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

PARISLONGCHAMP

dimanche 13 juin 2021

0001 164

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Pierre-Yves LEFEVRE – Amaury de LENCQUESAING – Maxime PELTIER

2077 ⁵⁸⁹ **PRIX RIDGWAY** **2 000 m**
(Mâles et Hongres)
(L)

55 000 € (27 500, 11 000, 8 250, 5 500, 2 750)

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant jamais gagné une course de Groupe. **Poids : 56 k.** Les poulains ayant, cette année, gagné une Listed Race porteront 2 k.

Versement à la poule des propriétaires : 250 à l'engagement ou 1.980 à l'engagement supplémentaire.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

GRANDE PISTE

Parcours n° N1 : Plat, Dist. 2 000 m env.

1662	⁵ Parchemin IRE , m, al, 3 ans, par Lope De Vega IRE et Hint Of Pink IRE (Teofilo IRE), 56 k (56 ^{1/2} k), Godolphin SNC (<i>M. Barzalona</i>), A. Fabre (s) – (n° corde 6)	1
	Lord Charming GER , m, b, 3 ans, par Charm Spirit (IRE) et Late Show GB (Authorized IRE), 56 k (56 ^{1/2} k), ♂, Rennstall Gestut Hachtsee (<i>B. Murzabayev</i>), P. Schiergen – (n° corde 2)	2
1735	¹ Cash Equity , m, gr, 3 ans, par Toronado (IRE) et Funny Crazy (Chichicastenango), 56 k (56 ^{1/2} k), ♂, B. Levaïque (<i>D. Boche</i>), L. Gadbin (s) – (n° corde 4)	3
1698	¹ Siyazann , m, b, 3 ans, par Golden Horn GB et Siyenica [Azamour (IRE)], 56 k (56 ^{1/2} k), . Aga Khan (<i>C. Soumillon</i>), de A. Royer Dupre – (n° corde 5)	4
1662	Easter , m, b, 3 ans, par Exosphere AUS et Excellent Girl GB (Exceed And Excel AUS), 56 k (56 ^{1/2} k), S. Kumin (<i>O. Peslier</i>), F. Chappet – (n° corde 1)	5
1551	⁵ Darkness , m, 3 ans, 56 k (56 ^{1/2} k), ♂, Ecurie Jean-Louis Bouchard (<i>C. Demuro</i>), JC. Rouget (s) – (n° corde 3)	6
6 partants ; 13 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 1 298 €		
nez, ½ long, ¾ long, 1 long, 3 long ½.		
27 500€ – 11 000€ – 8 250€ – 5 500€ – 2 750€		
Primes aux propriétaires :		
14 850 € <i>Parchemin Ire</i> , prime non attribuée.		
5 940 € <i>Lord Charming Ger</i> , prime non attribuée.		
4 455 € <i>Cash Equity</i> .		
2 970 € <i>Siyazann</i> .		
1 485 € <i>Easter</i> .		
Primes aux éleveurs :		
2 337 € Norelands Bloodstock, P. Robinson Bloodstock, prime non attribuée.		
1 079 € S.C.E.A. Des Prairies, Thomas Jeffroy, Benoit Jeffroy.		
935 € Gestut Hachtsee, prime non attribuée.		
825 € Aleyrion Bloodstock Ltd.		
719 € Haras De S.A. Aga Khan Scea.		

Temps total : 2'6"60'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment les conséquences du changement de ligne vers la corde du poulain PARCHEMIN (IRE) (Mickaël BARZALONA) arrivé 1^{er}, sur la progression et la performance du poulain SIYAZANN (Christophe SOUMILLON) arrivé 4^e.

Après examen du film de contrôle et de l'audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que sans le mouvement vers la corde du poulain PARCHEMIN (IRE), le poulain SIYAZANN ne l'aurait pas devancé lors du passage du poteau d'arrivée.

Toutefois, les Commissaires ont sanctionné le jockey Mickaël BARZALONA par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir eu un comportement fautif.

Les poulains LORD CHARMING GER et PARCHEMIN (IRE) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2078	⁵⁸⁷	PRIX VOLTERRA	1 600 m
		(Femelles)	
		(L)	
		55 000 € (27 500, 11 000, 8 250, 5 500, 2 750)	
		Pour pouliches de 3 ans , n'ayant pas, cette année, gagné une course de Groupe. Poids : 56 k . Les pouliches ayant, cette année, gagné une Listed Race porteront 2 k.	
		Versement à la poule des propriétaires : 250 à l'engagement ou 1.980 à l'engagement supplémentaire.	
		Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.	
		GRANDE PISTE	
		Parcours n° Q1 : Plat, Dist. 1 600 m env.	
1680	²	Valloria , f, b, 3 ans, par Dubawi IRE et Celebre Vadala [Peintre Celebre (USA)], 56 k (56 ^{1/2} k), SCEA Haras de Saint-Pair (C. Demuro), JC. Rouget (s) – (n° corde 3)	1
1702	¹	Dolia , f, b, 3 ans, par Invincible Spirit IRE et Dolniya [Azamour (IRE)], 56 k (56 ^{1/2} k) (C. Soumillon), de A. Royer Dupre – (n° corde 1)	2
1311	⁶	Complication , f, b.f, 3 ans, par No Nay Never USA et Sleek Gold GB (Dansili GB), 56 k (56 ^{1/2} k), KM. Al Attiyah (S. Pasquier), F. Chappet – (n° corde 5)	3
1452	¹	Goldistyle (IRE) , f, al, 3 ans, par Dubawi IRE et Goldikova (IRE) (Anabaa USA), 56 k (56 ^{1/2} k), Wertheimer & Frere, C. Laffon-Parias – (n° corde 6)	4
1550	³	Lady Day , f, al, 3 ans, par Motivator GB et Toride (Fuisse), 56 k (56 ^{1/2} k), Ecurie Rose de Ganay (A. Lemaitre) – (n° corde 8)	5
		Lagertha Rhyme IRE , f, 3 ans, 56 k (56 ^{1/2} k), Δ, M ^{me} A. Kacprzyk (G. Benoist), M. Kacprzyk – (n° corde 2)	6
1761	³	Wooturn , f, 3 ans, 56 k (56 ^{1/2} k), M ^{me} D. Clee (J. Guillochon), HA. Pantall – (n° corde 7)	7
1764		Sky Sister , f, 3 ans, 56 k (56 ^{1/2} k), M ^{me} C. Stephenson (M. Barzalona), G. Doleuze – (n° corde 4)	8
		8 partants; 17 eng.; 8 part def. – Total des entrées: 1 688 €	
		¾ long, 1 long ½, tête, 1 long ¼, tête, 1 long, 1 long.	
		27 500€ – 11 000€ – 8 250€ – 5 500€ – 2 750€	
		Primes aux propriétaires:	
		14 850 € Valloria.	
		5 940 € Dolia.	
		4 455 € Complication.	
		2 970 € Goldistyle (Ire).	
		1 485 € Lady Day.	
		Primes aux éleveurs:	
		3 599 € Scea Haras De Saint Pair.	
		1 439 € S.A. Aga Khan.	
		1 079 € Khalifa Mohammed Al Attiyah.	
		719 € Wertheimer & Frere.	
		550 € Haras Du Quesnay.	
		Temps total: 1'40"64"	
		La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.	
		Les Commissaires ont autorisé la pouliche LADY DAY à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ	
		Les pouliches VALLORIA et COMPLICATION ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.	

2079	⁵⁸⁸	PRIX MELISANDE	2 100 m
		(Femelles)	
		(L)	
		55 000 € (27 500, 11 000, 8 250, 5 500, 2 750)	
		Pour pouliches de 3 ans , n'ayant jamais gagné une course de Groupe. Poids : 56 k . Les pouliches ayant, cette année, gagné une Listed Race porteront 2 k.	
		Versement à la poule des propriétaires : 250 à l'engagement ou 1.980 à l'engagement supplémentaire.	
		Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.	
		GRANDE PISTE	
		Parcours n° K1 : Plat, Dist. 2 100 m env.	
1700	²	Jannah Flower (IRE) , f, b, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Azafata SPA (Motivator GB), 56 k (56 ^{1/2} k), Al Shira'AA Farms (S. Pasquier), P. Bary (s) – (n° corde 2)	1
1660		Adhafera (IRE) , f, b, 3 ans, par Sea The Stars IRE et Rusty Slipper USA (Lemon Drop Kid USA), 56 k (56 ^{1/2} k), R. Meahjohn (C. Demuro), JC. Rouget (s) – (n° corde 5)	2

1671	¹	Well And Truly IRE , f, b, 3 ans, par Teofilo IRE et Well Away GER (Monsun GER), 56 k (56 ^{1/2} k), J. Hernon (T. Bachelot), G. Hernon (s) – (n° corde 6)	3
1764		Vrigny , f, b, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Vidiya [Daneshill Dancer (IRE)], 56 k (56 ^{1/2} k), G. Augustin-Normand (C. Soumillon), S. Nigge (s) – (n° corde 1)	4
1359	³	Crohanne GB , f, b, 3 ans, par Havana Gold IRE et Adalene GB (Makfi GB), 56 k (56 ^{1/2} k), Ecurie Jean-Louis Bouchard, M. Baratti (s) – (n° corde 9)	5
1660		Roman Bamb , f, 3 ans, 56 k (56 ^{1/2} k), φ, R. Shaykhutdinov (A. Crastus), G. Alimpinis – (n° corde 8)	6
1184	¹	Loire , f, 3 ans, 56 k (56 ^{1/2} k), Sun Bloodstock SARL (Q. Perrette), R. Le Dren Doleuze – (n° corde 7)	7
1271	²	Lingering Dream GB , f, 3 ans, 56 k (56 ^{1/2} k), ⊗, J. Rowsell (M. Barzalona), X. Thomas-Demeaulte (s) – (n° corde 3)	8
1090	²	Theodora GER , f, 3 ans, 56 k (56 ^{1/2} k), Gestut Wiesengrund (B. Murzabayev), W. Hickst – (n° corde 4)	9
		9 partants; 17 eng.; 9 part def. – Total des entrées: 1 639 €	
		courte tête, 1 long ¼, ½ long, 2 long ½, ¾ long, tête, courte encolure, 6 long.	
		27 500€ – 11 000€ – 8 250€ – 5 500€ – 2 750€	
		Primes aux propriétaires:	
		14 850 € Jannah Flower (Ire).	
		5 940 € Adhafera (Ire).	
		4 455 € Well And Truly Ire, prime non attribuée.	
		2 970 € Vrigny.	
		1 485 € Crohanne Gb, prime non attribuée.	
		Primes aux éleveurs:	
		5 505 € Fernando Bermudez.	
		1 439 € Ralphy Meahjohn.	
		1 101 € Franklin Finance S.A. .	
		701 € Dejomi Syndicate, prime non attribuée.	
		233 € The Adalene Partnership, prime non attribuée.	
		Temps total: 2'12"95"	

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu les jockeys Cristian DEMURO, Stéphane PASQUIER et Quentin PERRETTE en leurs explications, ont sanctionné le jeune-jockey Quentin PERRETTE par une interdiction de monter par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir été à l'origine d'un incident, à environ 500 mètres après le départ dont a été victime la pouliche ADHAFERA (IRE).

Par ailleurs, les Commissaires ont demandé des explications aux jockeys Cristian DEMURO et Stéphane PASQUIER au sujet d'un incident survenu à l'entrée de la ligne d'arrivée.

De l'examen du film de contrôle et de l'audition des jockeys, il résulte qu'en se décalant vers l'extérieur, la pouliche JANNAH FLOWER (IRE) avait coupé la trajectoire de la pouliche ADHAFERA (IRE) mais qui était cependant légèrement en retrait.

Les pouliches JANNAH FLOWER (IRE) et ADHAFERA (IRE) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2080	⁵⁸⁶	PRIX MAJOR FRIDOLIN	1 400 m
		(Handicap divisé)	
		(Classe 2)	
		Première épreuve	
		50 000 € (25 000, 9 500, 7 000, 4 000, 2 000, 1 500, 1 000)	
		Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus , ayant couru depuis le 13 décembre 2020 inclus.	
		Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.	

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

NOUVELLE PISTE - 2^e POTEAU

Parcours n° A2: Plat, Dist. 1 400 m env.

Référence: +17.

1105	³	Aljumayliyah (GB) , f, b, 4 ans, par Olympic Glory IRE et Aldayha IRE (Acclamation GB), 57 ^{1/2} k (58 k), KR. Al Mohannadi (O. Peslier), Ed. Monfort (s) – (n° corde 16)	1
935	²	Roderick GB , h, b, 5 ans, par Pastoral Pursuits GB et Reeling N' Rocking IRE (Mr. Greeley USA), 54 ^{1/2} k (55 k), D. Curran (A. Lemaitre), M ^{me} AS. Crombez – (n° corde 1)	2
1047		Snowball Jackson GB , h, b.f, 4 ans, par No Nay Never USA et Emeralds Spirit IRE (Rock Of Gibraltar IRE), 53 k (54 k), C. Wentworth (G. Benoist), M ^{me} AS. Crombez – (n° corde 5)	3

1477	² Highest Rockeur (GB) , h, b, 7 ans, par Lawman et Rajastani (IRE) (Zamindar USA), 52 k (53 k), p, M ^{me} V. Deiss (S. Maillot), M ^{me} V. Deiss – (n° corde 11)	4	1043	Glycon , 5 ans, 57 k (57 ^{1/2} k), SCEA Haras de Saint-Pair (C. Demuro), JC. Rouget (s) – (n° corde 4)	6
1553	¹ Ma Declaration IRE , f, al, 4 ans, par Declaration Of War USA et Night Song GB (Oasis Dream GB), 54 ^{1/2} k (55 k), Legend Racing Club (Y. Bourgois), V. Sartori – (n° corde 13)	5	1316	¹ Hurricane Dream , 4 ans, 57 k (57 ^{1/2} k), p, Team Valor International (C. Soumillon), M. Mescam (s) – (n° corde 3)	7
1763	Arabino GER , h, b, 6 ans, par Areion GER et Arabella GER (Tremolino USA), 54 k (54 ^{1/2} k), Stall Steintor (H. Besnier), S. Smrczek – (n° corde 6)	6	7 partants; 17 eng.; 7 part def. – Total des entrées : 2 440 € ¾ long, courte encolure, 1 long ½, tête, ½ long, 1 long ¼. 40 000€ – 16 000€ – 12 000€ – 8 000€ – 4 000€		
1865	Toijk , h, al, 5 ans, par Siyouni et Eire GB (Medicean GB), 54 ^{1/2} k (55 k), p, L. Bongen (M. Barzalona) – (n° corde 14)	7	Primes aux propriétaires :		
1477	¹ Caliste (GB) , h, 6 ans, 60 ^{1/2} k (61 k), M ^{me} V. Gadbin (S. Pasquier), L. Gadbin (s) – (n° corde 2)	8	16 200 € Iresine. 5 040 € Magny Cours Usa, prime non attribuée. 4 860 € Grand Glory (Gb). 3 240 € Pao Alto. 1 620 € Algiers Ire, prime non attribuée.		
	L'Ange De Minuit (IRE) , h, 4 ans, 53 k (53 ^{1/2} k), M ^{me} I. Corbani, S. Wattel (s) – (n° corde 10)	9	Primes aux éleveurs :		
1870	¹ The Champ , m, 4 ans, 54 k (54 ^{1/2} k), U. Ammann (M ^{me} F. Valle Skar), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 4)	10	7 306 € Pierre Joyaux, Bnne Marie-Louise Van Dedem. 2 191 € Elevage Haras De Bourgeauville, La Motteraye Earl, Gerard L. Ferron. 1 360 € Godolphin, prime non attribuée. 340 € Godolphin, prime non attribuée.		
1865	⁵ Qu'Hubo , h, 5 ans, 54 ^{1/2} k (55 k), P. Bouvard (M ^{me} M. Velon), JP. Gauvin (s) – (n° corde 12)	–	Temps total : 2'6"25"		
1582	⁶ Sinilga , f, 4 ans, 56 ^{1/2} k (57 k), M ^{me} L. Dareoux (A. Rousset), R. Le Dren Doleuze – (n° corde 3)	–	La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.		
1865	³ Barakatle (GB) , h, 4 ans, 56 k (56 ^{1/2} k), p, R. Shaykhutdinov (A. Crastus), G. Alimpinisis – (n° corde 9)	–	Les hongres IRESINE et MAGNY COURS (USA) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.		
1763	⁶ Milfield , m, 8 ans, 59 k (59 ^{1/2} k), Suc. AM. Haddad (C. Demuro), D. Smaga – (n° corde 8)	–			
1697	³ Mademoiselle Emma GB , f, 4 ans, 52 ^{1/2} k (53 k), Gemini Stud (E. Hardouin), Ed. Monfort (s) – (n° corde 15)	–			
1042	Rimini , m, 6 ans, 58 ^{1/2} k (59 k), LG Bloodstock (T. Bachelot), C. Ferland (s) – (n° corde 7)	–			
	16 partants; 76 eng.; 1 eng. sup.; 16 part def. – Total des entrées : 1 602 € Chev. élim. : <i>Cristal Marvelous, Beacon Towers, Belobog, Desert Eagle, Muguette Girl, Bonusdargent, Noordhout, Vulcanus, Moonlight In Japan, Plenty City, Montaigne</i> Chev. retir. : <i>Mythical Creature (IRE)</i> 25 000€ – 9 500€ – 7 000€ – 4 000€ – 2 000€ – 1 500€ – 1 000€ Primes aux propriétaires :				
10	125 € Aljumayliyah (Gb).				
3	847 € Roderick Gb, prime non attribuée.				
2	835 € Snowball Jackson Gb, prime non attribuée.				
1	260 € Highest Rockeur (Gb).				
	810 € Ma Declaration Ire, prime non attribuée. 472 € Arabino Ger, prime non attribuée. 405 € Toijk.				
	Primes aux éleveurs :				
4	566 € Al Shaqab Racing. 807 € Broughton Bloodstock, prime non attribuée. 595 € T. A. Scothern, prime non attribuée. 447 € Ecurie Skymarc Farm. 182 € Lutz Bongen. 170 € Brittas House Stud, prime non attribuée. 127 € M ^{me} Marlene Haller, prime non attribuée.				
2081	⁵⁹⁰ LA COUPE (Groupe III)	2 000 m	2082	⁵⁹⁴ PRIX DE VILLERON (Classe 3)	2 100 m
	80 000 € (40 000, 16 000, 12 000, 8 000, 4 000) Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, gagné une course du Groupe II. Poids : 57 k. Le gagnant, depuis le 1 ^{er} octobre 2020 inclus, d'une course du Groupe III portera 1 k.; de plusieurs courses du Groupe III ou d'une course du Groupe II, 2 k.; d'une course du Groupe I, 3 k. Versement à la poule des propriétaires : 830 à l'engagement le 26 mai ou 1.600 à l'engagement le 4 juin ou 3.500 à l'engagement supplémentaire le 10 juin. Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP. Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1 ^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix. GRANDE PISTE Parcours n° N1 : Plat, Dist. 2 000 m env.		20 000 € (10 000, 4 000, 3 000, 2 000, 1 000) Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, ayant une valeur égale ou inférieure à 34 k. Poids : 56 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 13 décembre 2020 inclus : 1 k. par 5.000 reçus. Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1 ^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix. GRANDE PISTE Parcours n° K1 : Plat, Dist. 2 100 m env.		
1478	¹ Iresine , 4 ans, par Manduro GER et Inanga (GB), 57 k (57 ^{1/2} k), B. Milliere (M ^{me} M. Velon), JP. Gauvin (s) – (n° corde 1)	1	1608	⁷ L'Aigle IRE , 4 ans, par Gleneagles IRE et Four Eleven CAN, 56 k (56 ^{1/2} k), G. Augustin-Normand (C. Soumillon), S. Nigge (s) – (n° corde 15)	1
1765	² Magny Cours USA , 6 ans, par Medaglia D'Oro USA et Indy Five Hundred USA, 57 k (57 ^{1/2} k), Godolphin SNC (M. Barzalona), A. Fabre (s) – (n° corde 6)	2	1829	Saam , 5 ans, par Kendargent et Super Hantem IRE, 56 k (55 k), p, A. Glaziou (M ^{me} L. Bails), S. Gouyette (s) – (n° corde 7)	2
1394	Grand Glory (GB) , 5 ans, par Olympic Glory IRE et Madonna Lily (IRE), 56 ^{1/2} k (57 k), p, A. Frassetto (T. Bachelot), G. Bietolini – (n° corde 7)	3	1914	² Ladybug (IRE) , 4 ans, par Olympic Glory IRE et Hot Fudge SWE, 56 ^{1/2} k (57 k), p, M ^{me} D. Domminger (I. Mendizabal), M ^{me} D. Domminger – (n° corde 5)	3
1843	² Pao Alto , 4 ans, par Intello (GER) et Peaceful Love GER, 57 k (57 ^{1/2} k), p, Wertheimer & Frere, C. Ferland (s) – (n° corde 5)	4	1699	⁶ Tiger Touch USA , 4 ans, par American Pharoah USA et Osaila IRE, 56 k (56 ^{1/2} k), Al Shaqab Racing (S. Pasquier), N. Clement (s) – (n° corde 10)	4
1043	Algiers IRE , 4 ans, par Shamardal USA et Antara GER, 57 k (57 ^{1/2} k), Godolphin SNC (A. Madamet), A. Fabre (s) – (n° corde 2)	5	1790	Dalvini , 6 ans, par Lawman et Daltama IRE, 56 k (56 ^{1/2} k), p, J. Fievez (A. Lemaitre), Br. Beaunez – (n° corde 8)	5
	17 partants; 48 eng.; 4 eng. sup.; 18 part def. – Total des entrées : 2 554 € Eng. Sup. : <i>Ladybug (IRE), Tiger Touch USA, Queenhope</i> Chev. élim. : <i>Jeri, Palmiro</i> 10 000€ – 4 000€ – 3 000€ – 2 000€ – 1 000€		1604	² Line Judge GB , 4 ans, 56 ^{1/2} k (57 k), p, G. Bajetti (C. Demuro), M. Baratti (s) – (n° corde 17)	6
			1361	As Des Flandres , h, 11 ans, 59 k (58 k), R. Bordeyne (M ^{me} M. Velon), R. Le Gal – (n° corde 16)	7
			1829	Engelburg , h, 6 ans, 56 k (56 ^{1/2} k), p, M ^{me} A. Kurth (M. Berto), E. Libaud (s) – (n° corde 9)	8
			1676	Argyron (IRE) , h, 5 ans, 58 k (58 ^{1/2} k), p, M ^{me} D. Pelat, F. Vermeulen (s) – (n° corde 11)	9
			1361	Maktava , h, 6 ans, 56 k (56 ^{1/2} k), D. Smaga (O. Peslier), D. Smaga – (n° corde 6)	10
			1004	Diwan Senora , m, 8 ans, 56 k (56 ^{1/2} k), p, Ecurie Haras des Senora (G. Benoist), S. Cerulis – (n° corde 12)	–
			1676	Sur Ma Vie , 7 ans, 55 ^{1/2} k (56 k), p, M ^{me} E. Libaud (E. Hardouin), E. Libaud (s) – (n° corde 2)	–
			1829	⁵ King Of My Heart , 4 ans, 58 k (58 ^{1/2} k), p, P. Fellous (A. Crastus) – (n° corde 1)	–
			1904	Queenhope , 4 ans, 54 ^{1/2} k (52 ^{1/2} k), p, Pat. Barbe (M ^{me} M. Peslier), S. Kobayashi (s) – (n° corde 4)	–
				Le Reveur Fou , 4 ans, 56 k (56 ^{1/2} k), p, M ^{me} I. Corbani (T. Bachelot), S. Wattel (s) – (n° corde 13)	–
			1556	Moasa , 4 ans, 55 ^{1/2} k (56 k), M ^{me} N. Vandenabeele (M. Nobili), M ^{me} J. Hendriks – (n° corde 14)	–
			1829	Daligar , m, 5 ans, 57 k (57 ^{1/2} k), p, Y. Le Gars (M. Barzalona), J. de Mieulle (s) – (n° corde 3)	–

Primes aux propriétaires :

- 4 050 € *L'Aigle Ire*, prime non attribuée.
 1 620 € *Saam*.
 1 215 € *Ladybug (Ire)*.
 810 € *Tiger Touch Usa*, prime non attribuée.
 315 € *Dalvini*.

Primes aux éleveurs :

- 850 € Knockaney Stud, prime non attribuée.
 730 € Fratini Allev. E Corse Srl.
 547 € Ab Ascot.
 170 € Al Shaqab Racing, prime non attribuée.
 111 € S.A. Aga Khan.

2083 ⁵⁹⁵ **PRIX MACKENSIE GRIEVES** **1 400 m**

(Handicap divisé)

(Classe 3)

Deuxième épreuve

25 000 € (12 500, 4 750, 3 500, 2 000, 1 000, 750, 500)Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 13 décembre 2020 inclus.**Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**NOUVELLE PISTE - 2^e POTEAU

Parcours n° A2 : Plat, Dist. 1 400 m env.

Référence : +25.

- 1739** ² **Stormy Air GB**, h, b, 7 ans, par Bated Breath GB et Love The Rain GB (Rainbow Quest USA), 54 k (54^{1/2} k), F. Raoul (*M. Barzalona*), Ed. Monfort (s) - (n° corde 10)
- 1559** ² **Black Cess**, f, b, 4 ans, par Dabirsim et Miranda Frost [Vespone (IRE)], 55^{1/2} k (54^{1/2} k), p, JC. Gueguen (*M^{me} L. Bails*), S. Gouyette (s) - (n° corde 6)
- 1766** ⁴ **Domagnano IRE**, h, b, 6 ans, par Planteur (IRE) et Dalois [Marchand De Sable (USA)], 58^{1/2} k (56^{1/2} k), D. Smaga (*M^{me} M. Peslier*), D. Smaga - (n° corde 16)
- 1699** ⁴ **One More Breath**, f, b.f, 4 ans, par Bated Breath GB et Dalawysa [Dalakhani (IRE)], 56 k (56^{1/2} k), P. Bonnifait (*S. Maillot*), L. Pontoir (s) - (n° corde 8)
- 1907** ⁵ **Leeroy Gold**, h, b, 4 ans, par Dabirsim et Little Marleen IRE (High Chaparral IRE), 55 k (55^{1/2} k), ☉, German Racing Club (*B. Murzabayev*), JP. Carvalho - (n° corde 3)
- 1766** ⁶ **Reine De Vitesse**, f, b.f, 5 ans, par Wootton Bassett GB et Vitesse Superieure GB (Statue Of Liberty USA), 59 k (59^{1/2} k), p, D. Haddrell - (n° corde 17)
- 1555** ⁴ **Seven Songs**, m, b, 4 ans, par Sidestep AUS et Seventh Sense (GER) (Samum GER), 57^{1/2} k (58 k), A. Pereira (*A. Madamet*), HA. Pantall - (n° corde 9)
- 1479** ³ **Gin Gembre**, h, 4 ans, 59^{1/2} k (58^{1/2} k), φ, Lugdunum Racing 3 (*M^{me} M. Velon*), JP. Gauvin (s) - (n° corde 2)
- 1479** ⁹ **Joyful Trinity (IRE)**, h, 9 ans, 59^{1/2} k (57^{1/2} k), p, C. Mosse (*A. Mosse*), F. Foresi - (n° corde 1)
- 1739** ¹⁰ **Insightful**, m, 4 ans, 53^{1/2} k (54^{1/2} k), φ p, G. Courbot (*T. Baron*), G. Courbot - (n° corde 5)
- 1870** ⁻ **Elwind**, f, 4 ans, 58^{1/2} k (59 k), RPG Bloodstock (*C. Soumillon*), A. & G. Botti (s) - (n° corde 12)
- 1695** ⁵ **Ross Castle IRE**, h, 8 ans, 53 k (53^{1/2} k), p, M. Palussiere (*E. Hardouin*), M. Palussiere - (n° corde 15)
- 1685** ⁻ **Contortioniste (GB)**, h, 6 ans, 59 k (59^{1/2} k), VDA Transport Solutions GCV (*M. Nobili*), M^{me} J. Hendriks - (n° corde 13)
- 1822** ⁻ **Kenbaio**, m, 5 ans, 58^{1/2} k (57^{1/2} k), Δ p, Ecurie New Liberty (*M^{me} S. Vermeersch*), M. Bouckaert - (n° corde 18)
- 1870** ⁻ **Two Thank You IRE**, f, 4 ans, 56^{1/2} k (57 k), ☉ p, G. Alimpinisi (*A. Lemaitre*), G. Alimpinisi - (n° corde 7)
- 1870** ⁻ **Louve Dream (IRE)**, h, 5 ans, 60 k (59 k), Δ p, E. Sauren (*M^{me} A. Molins*), C. Fey (s) - (n° corde 11)
- 1439** ⁴ **Nadira**, f, 4 ans, 60 k (60^{1/2} k), p (*T. Bachelot*), G. Bietolini - (n° corde 14)
- 1688** ¹ **Hur Cat**, h, 4 ans, 57 k (57^{1/2} k), ☉, P. Goral (*I. Mendizabal*), M. Boutin (s) - (n° corde 4)

18 partants; 17 eng.; 1 eng. sup.; 18 part def. - Total des entrées : 1290 €

Eng. Sup. : *Leeroy Gold*

¾ long, ¾ long, ¾ long, courte encolure, courte encolure, 1 long ¼, 1 long ½, courte encolure, courte encolure.

12500€ - 4750€ - 3500€ - 2000€ - 1000€ - 750€ - 500€

Primes aux propriétaires :

- 3 937 € *Stormy Air Gb*, prime non attribuée.
 1 923 € *Black Cess*.
 1 102 € *Domagnano Ire*, prime non attribuée.
 810 € *One More Breath*.
 405 € *Leeroy Gold*.
 303 € *Reine De Vitesse*.
 202 € *Seven Songs*.

Primes aux éleveurs :

- 1 062 € Juddmonte Farms Ireland, prime non attribuée.
 867 € Michel Monfort.
 297 € John Freaney, prime non attribuée.
 238 € Guy Pariente Holding.
 182 € Sven Goldmann.
 136 € Patrick-Georges Roulois.
 91 € Gestut Eulenberger Hof.

Temps total : 1'20"87"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les hongres STORMY AIR (GB) et DOMAGNANO ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey loritz MENDIZABAL au sujet du comportement du hongre HUR CAT.

L'intéressé a déclaré que dès la sortie des stables le hongre s'était décalé vers l'extérieur, puis il avait eu un problème de harnachement, le mors étant sorti de la bouche dudit hongre, le rendant impossible à contrôler. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Par ailleurs, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Théo BACHELOT au sujet du comportement de la pouliche NADIRA.

L'intéressé a déclaré qu'il avait été gêné dans un premier temps par le mouvement du hongre HUR CAT puis ladite pouliche s'était dérobée vers l'extérieur sans qu'il puisse la contrôler. Il a précisé qu'elle avait couru que sur des hippodromes corde à gauche. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

2084 ⁵⁹³ **PRIX DES FORTIFICATIONS** **1 700 m**

(À réclamer)

(Classe 3)

23 000 € (11 500, 4 600, 3 450, 2 300, 1 150)Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 20.000, 26.000 ou 32.000. **Poids : 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 26.000 porteront 1 k. 1/2 ; pour 32.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 13 janvier 2021 inclus, reçu une allocation de 10.500 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 10.500, 4 k.**Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**GRANDE PISTE - 2^e POTEAU

Parcours n° M7 : Plat, Dist. 1 700 m env.

- Heaven Forend GB**, h, b, 4 ans, par Frankel GB et Heaven Sent GB (Pivotal GB), 57^{1/2} k (58 k), ☉ p, (26 000), Ladrilla SRL (*C. Soumillon*), A. & G. Botti (s) - (n° corde 2)
- 1447** ² **Chevalier Cathare**, m, b, 5 ans, par Sea The Moon GER et Zain Al Boldan GB [Poliglote (GB)], 57^{1/2} k (58 k), φ, (26 000), M^{me} I. Corbani (*T. Bachelot*), S. Wattel (s) - (n° corde 3)
- 1697** ³ **Nobody'S**, h, b, 4 ans, par Vespone IRE et Lady Speedy (IRE) (Speedmaster GER), 57^{1/2} k (54^{1/2} k), φ, (26 000), HA. Pantall (*L. Rousseau*), HA. Pantall - (n° corde 4)
- 1882** ⁷ **The Manager**, m, b, 4 ans, par Charm Spirit (IRE) et Scandalous GER (Monsun GER), 57^{1/2} k (56^{1/2} k), p, (26 000), M^{me} M. Blanc (*R. Mangione*), Fred Rossi (s) - (n° corde 9)
- 1685** ² **Inzy**, h, b.f, 4 ans, par Intello (GER) et Grey Anatomy (GB) (Slickly), 56 k (54 k), (20 000), P. Allaire (*C. Guitraud*), Y. Barberot (s) - (n° corde 7)
- Sun At Work GER**, h, 9 ans, 56 k (56^{1/2} k), (20 000), M^{me} E. Kindrat (*M. Barzalona*), W. Hausteijn - (n° corde 13)
- Dorazio GER**, h, 4 ans, 56 k (56^{1/2} k), (20 000), Stall Grafenberg, W. Hickst - (n° corde 12)
- 1547** ⁸ **Green Curry (IRE)**, h, 7 ans, 56 k (56^{1/2} k), (20 000), JP. Vanden Heede (*G. Benoist*), P. & J. Brandt (s) - (n° corde 8)
- 1837** ⁹ **Spatial Merit**, f, 4 ans, 57^{1/2} k (54^{1/2} k), (32 000), B. Foucher (*A. Barzalona*), L. Gadbin (s) - (n° corde 10)
- 5** ¹⁰ **Com Say Hi (FR)**, h, 5 ans, 56 k (56^{1/2} k), φ, (20 000), M^{me} C. Zass (*I. Mendizabal*) - (n° corde 6)
- 1521** ⁴ **Pisanello (IRE)**, h, 4 ans, 57^{1/2} k (58 k), φ p, (26 000), Haras d'Etream (*C. Demuro*), F. Chappet - (n° corde 11)
- 998** ⁻ **Piet**, h, 4 ans, 57^{1/2} k (56^{1/2} k), φ p, (26 000), Thoroughbred Bloodstock Agency (*M^{me} A. Molins*), G. Bietolini - (n° corde 5)

12 partants ; 27 eng. ; 13 part def. – Total des entrées : 1 386 €
1 long ½, ¾ long, ¾ long, tête, ¾ long, 1 long, tête, 1 long, encolure.
11 500€ – 4 600€ – 3 450€ – 2 300€ – 1 150€

Primes aux propriétaires :

- 4 657 € *Heaven Forfend Gb*, prime non attribuée.
1 863 € *Chevalier Cathare*.
1 397 € *Nobody'S*.
931 € *The Manager*.
465 € *Inzy*.

Primes aux éleveurs :

- 977 € *Cheveley Park Stud*, prime non attribuée.
630 € *Henri-Alex Pantall*, M^{me} Yvette Pantall.
549 € *Sarl Haras De Saint-Faust*, S.A. S. Gerard Larrieu.
420 € *Scea Du Haras De Victot*.
209 € *Ecurie Euroling*.

Temps total : 1'46"19"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche SPATIAL MERIT à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les hongres HEAVEN FORFEND (GB) et INZY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Le cheval CHEVALIER CATHARE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2085 ⁵⁹¹ **PRIX DES PETITS CHAMPS** **2 400 m**
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 3)
Première épreuve

21 000 € (10 500, 4 200, 3 150, 2 100, 1 050)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 31 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

GRANDE PISTE

Parcours n° G1 : Plat, Dist. 2 400 m env.

Référence : +29.

- 1449 ⁵ **Fitzcarraldo**, h, b.f, 4 ans, par Makfi GB et Sapfo [Peintre Celebre (USA)], 58 k (58^{1/2} k), φ, J. Barnett (*T. Trullier*), N. Clement (s) – (n° corde 13) 1
- 1600 ² **Rock Of Brockton**, h, gr, 4 ans, par Makfi GB et Tchouktchouknougat [Hurricane Run (IRE)], 59^{1/2} k (58^{1/2} k), JM. Angles (*M^{me} M. Eon*), A. Fouassier – (n° corde 14) 2
- 1604 ¹ **Dare GB**, f, b, 4 ans, par Bated Breath GB et Heronetta GB (Halling USA), 60 k (59 k), O. Ortman (*M^{me} L. Bails*), M. Bollack-Badel – (n° corde 12) 3
- 1719 ⁴ **Noliver**, h, b, 4 ans, par Silver Frost (IRE) et Nolien IRE (Nayef USA), 58 k (58^{1/2} k), ⊗ β, Ph. Latour (*M. Barzalona*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 9) 4
- 1584 ¹ **Miss Marple**, f, b, 4 ans, par Authorized IRE et Shakman GER (Layman USA), 58 k (58^{1/2} k), M^{me} P. David (*C. Grosbois*), A. Couetil (s) – (n° corde 2) 5
- 1653 ⁴ **Sidona GB**, f, 4 ans, 60 k (60^{1/2} k), Stall Grafenberg (*C. Demuro*), W. Hickst – (n° corde 4) 6
- 1605 **Boken**, h, 4 ans, 59 k (59^{1/2} k), Δ, Ecurie Top (*D. Boche*), L. Gadbin (s) – (n° corde 5) 7
- 1590 ² **Raggio Bianco**, h, 4 ans, 60 k (60^{1/2} k), Δ, M^{me} H. Barbe (*G. Benoist*), S. Kobayashi (s) – (n° corde 6) 8
- 1604 **Ayda**, f, 4 ans, 60 k (59 k), β, S. Bacci (*M^{me} M. Velon*), G. Bietolini – (n° corde 11) 9
- 1563 ¹ **Kalani**, f, 4 ans, 59^{1/2} k (60 k), β, Y. Majcen (*S. Maillot*), M^{me} M. Scandella-Lacaille – (n° corde 7) 10
- 1997 **Lionel**, h, 4 ans, 60 k (59 k), ⊗, J. Laporte (*M^{me} F. Valle Skar*), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 10) –
- 1584 ² **Hystérique (GB)**, f, 4 ans, 58 k (58^{1/2} k), JP. Leseigneur (*I. Mendizabal*), S. Gouyette (s) – (n° corde 8) –
- 1516 **Salsa Queen**, f, 4 ans, 60 k (60^{1/2} k), U. Aregger (*N. Guilbert*), N. Guilbert – (n° corde 15) –
- 1605 **Bene Bene**, h, 4 ans, 60 k (59 k), L. Floc'H (*H. Boutin*), M. Boutin (s) – (n° corde 3) –
- 978 **Keep Away**, h, 4 ans, 60 k (60^{1/2} k), ⊗, Ecurie Normandie Pur Sang (*T. Bachelot*), MF. Weissmeier – (n° corde 1) –
- 1449 **Peristera IRE**, f, 4 ans, 59 k (59^{1/2} k), P. Faucampre (*E. Hardouin*), C. Boutin (s) – (n° corde 16) –

16 partants ; 37 eng. ; 16 part def. – Total des entrées : 1 240 €
½ long, courte tête, nez, ¾ long, tête, 1 long ½, tête, 1 long ½, ½ long.
10 500€ – 4 200€ – 3 150€ – 2 100€ – 1 050€

Primes aux propriétaires :

- 4 252 € *Fitzcarraldo*.
1 701 € *Rock Of Brockton*.
1 275 € *Dare Gb*, prime non attribuée.
850 € *Noliver*.
425 € *Miss Marple*.

Primes aux éleveurs :

- 1 917 € *Hubert Honore*.
767 € *Gemini Stud*, Jean Boniche.
383 € *Philippe Latour*.
267 € *Al Baha Bloodstock*, prime non attribuée.
191 € *Couetil Elevage*, M^{me} Pauline-Marie David.

Temps total : 2'34"84"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre FITZCARRALDO a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

La pouliche DARE (GB) a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications aux jockeys Marie VELON (AYDA), Thomas TRULLIER (FITZCARRALDO) et Sébastien MAILLOT (KALANI) au sujet d'un incident survenu à environ 350 mètres du poteau d'arrivée.

Il résulte de l'examen du film de contrôle et de l'audition des jockeys que la pouliche KALANI avait subi le très léger mouvement du hongre NOLIVER et qu'elle s'était également décalée vers l'extérieur sous l'effort et la fatigue, contrariant le hongre FITZCARRALDO et la pouliche AYDA, sans que cela n'ait de conséquences sur l'ordre d'arrivée de la course.

2086 ⁵⁹² **PRIX DE L'ETANG DE BOULOGNE** **2 400 m**
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 3)
Deuxième épreuve

19 000 € (9 500, 3 800, 2 850, 1 900, 950)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 31 k.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

GRANDE PISTE

Parcours n° G1 : Plat, Dist. 2 400 m env.

Référence : +31.

- 1584 **Piriac**, h, al, 4 ans, par Spanish Moon USA et Perpette [Le Triton (USA)], 60 k (60^{1/2} k), Ecurie Victoria Dreams (*C. Soumillion*), JPh. Dubois – (n° corde 8) 1
- 1435 ⁴ **Viesna**, f, n.p, 4 ans, par Montmartre et Robinka (Robin Des Pres), 60 k (60^{1/2} k), FX. Chaussonniere (*A. Madamet*), M. Seror (s) – (n° corde 10) 2
- 1563 ⁵ **Situleledemandais**, h, b, 4 ans, par Oasis Dream GB et Scalambra (GB) (Nayef USA), 56^{1/2} k (54^{1/2} k), M. Lagasse (*M^{me} M. Peslier*), D. Smaga – (n° corde 6) 3
- 1561 ¹ **Avec Mention**, f, b, 4 ans, par French Fifteen et Irrecevable GB (Dubawi IRE), 56 k (56^{1/2} k), β, T. Pigeon – (n° corde 15) 4
- 1584 **Puntarelle**, f, al, 4 ans, par Zoffany IRE et Astrologie [Polish Precedent (USA)], 57 k (57^{1/2} k), Fam. Famille Moussac (*C. Grosbois*), A. Couetil (s) – (n° corde 13) 5
- 1899 ¹ **Lady Mag**, f, 4 ans, 59 k (59^{1/2} k), φ, P. Desplaces (*E. Hardouin*), C. Martinon – (n° corde 2) 6
- 1769 ¹ **Swapan**, h, 4 ans, 53^{1/2} k (52^{1/2} k), B. Maes (*E. Verhestraeten*), B. Maes – (n° corde 9) 7
- 1689 ³ **Grand Yaka**, h, 4 ans, 54^{1/2} k (53^{1/2} k), M. Ghys (*M^{me} M. Velon*), M^{me} J. Hendriks – (n° corde 1) 8
- 1563 ³ **Bison Crossing**, h, 4 ans, 57^{1/2} k (58 k), ⊗, M^{me} A. Kurth (*M. Berto*), E. Libaud (s) – (n° corde 5) 9
- 1899 **Libre**, h, 4 ans, 57^{1/2} k (58 k), ⊗, D. Dumoulin (*T. Baron*), R. Le Gal – (n° corde 7) 10
- 1437 **Voila Pourquoi**, h, 4 ans, 57 k (57^{1/2} k), φ β, M^{me} M. Bryant (*A. Rousset*), Y. Fouin (s) – (n° corde 11) –
- 1561 **Drive Chope**, f, 4 ans, 53^{1/2} k (54 k), M^{me} C. Rondele-Lancelin (*C. Guitraud*), M^{me} C. Rondele-Lancelin – (n° corde 12) –
- 1746 **Incognito**, h, 4 ans, 55 k (54 k), ⊗ β, Y. Chinchilla (*M^{me} F. Valle Skar*), M^{me} C. Nicot – (n° corde 3) –

- 1675 Berets Verts (GB)**, h, 4 ans, 54¹/₂ k (55 k), Ballantines Racing Stud Ltd (S. Maillo), Rob. Collet (s) – (n° corde 14) –
- 78 Um Elnadim**, f, 4 ans, 59¹/₂ k (60 k), ♂ p, M^{me} M. Gouyette (Q. Perrette), S. Gouyette (s) – (n° corde 4) –

15 partants ; 15 eng. ; 15 part def. – Total des entrées : 627 €
encolure, tête, 1 long ½, encolure, courte encolure, ½ long, tête, encolure, nez.

9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires :

- 3 847 € Piriac.
1 539 € Viesna.
1 154 € Situmeledemandais.
769 € Avec Mention.
384 € Puntarelle.

Primes aux éleveurs :

- 1 735 € M^{me} Baudouin De La Motte Saint-Pierre.
694 € Haras De La Faisanderie.
346 € S.C.E.A. Ecurie De Montfort, M^{me} Karine Morice.
340 € Gestut Zur Kuste Ag.
113 € Haras Du Mezerey S.A. .

Temps total : 2'34"8"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre PIRIAC a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

La pouliche VIESNA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

PRUNELLI-DI-FIUMORBO

Réunion organisée par STE DES COURSES DE PRUNELLI DI FIUMORBO

2056 164

dimanche 13 juin 2021

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Dominique TAFANI – Beatrix ANDREANI – Antoine-Dominique LORENZONI

2087 4472 PRIX TOUSSAINT SISTI 1 800 m

(Autres Que Pur Sang)

Réservée F.E.E.

12000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, n'étant pas de race pur sang, nés et élevés en France. **Poids : 63 k**. Tout gagnant portera 1 k. 1/2 ; de plusieurs courses, 3 k. Les chevaux comptant au moins 25 % de sang arabe recevront 3 k.

Les remises de poids pour les Apprentis et les jeunes Jockeys ne sont pas applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 800 m env.

- 1494 3 Ineffable**, f, n.p, 3 ans, par Manduro GER et Bejaya (Califet), 61¹/₂ k, p, M^{me} S. Bertin (S. Just), T. Poché – (n° corde 4) **1**
- 1494 2 I Love Blue**, m, al, 3 ans, par Shrek et Apple Blue (Dom Alco), 63 k, p, G. Leca (L. Doreau), M^{me} P. Vanhove – (n° corde 1) **2**
- 1494 4 Ermione De Candale**, f, b, 3 ans, par Olzarte De Collongues et Douceur De Candale (Chef De Clan), 60 k, A. Lorenzoni (S. Le Quilleuc), A. Lorenzoni – (n° corde 5) **3**
- Galopin De Maulde**, h, b, 3 ans, par Jeu St Eloi et Une De Maulde (L'Escalator), 63 k (61¹/₂ k), A. Bardini (M^{me} E. Cieslik), D. Ferir – (n° corde 3) **4**
- 1494 Isis De L'Abbaye**, f, 3 ans, 61¹/₂ k (60 k), A. Bardini (M^{me} S. Callac), D. Ferir – (n° corde 2) **tbé**

5 partants ; 10 eng. ; 5 part def. – Total des entrées : 120 €
encolure, 2 long ½, 3 long ½.

6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€

Primes aux éleveurs :

- 1 080 € Erick Bec De La Motte, Jose Bruneau De La Salle.
432 € M^{me} Laure Giethlen Cadiegues.
324 € Yan De Kersabiec.
216 € Scea De Maulde.

Temps total : 1'47"23"

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les causes et les circonstances de la chute du cheval ISIS DE L'ABBAYE et du jockey S.CALLAC dans la ligne d'arrivée.

Après examen du film de contrôle, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que la chute n'a pas influencé l'ordre d'arrivée, la pouliche est tombée seule et a entraîné la chute du jockey.

Le jockey a été pris en charge par l'équipe médicale de service et transportée vers l'hôpital de Bastia.

La pouliche a été euthanasiée sur l'hippodrome par le vétérinaire de garde de la région du fait que le vétérinaire de service a eu des problèmes de circulation.

2088 4476 PRIX PARIS TURF 2 400 m

(Autres Que Pur Sang)

Réservée F.E.E.

12000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, n'étant pas de race pur-sang, nés et élevés en France, n'ayant pas gagné trois courses cette année. **Poids : 62 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, cette année : 1 k. par 5.000 reçus. En outre, tout gagnant de deux courses cette année portera 2 k. Les chevaux comptant au moins 12,5 % de sang arabe recevront 1 k. ; au moins 25 %, 4 k.

Les remises de poids pour les Apprentis et Jeunes Jockeys ne sont pas applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 400 m env.

- 1369 1 Do Not Disturb**, h, b, 8 ans, par Apsis GB et Neige De Sormain (Lights Out), 66 k, p, J. Leoni (L. Doreau), J. Leoni – (n° corde 2) **1**
- 1498 1 Espoir D'Oudairies**, h, b.f, 7 ans, par Vision D'Etat et Pythie D'Oudairies (Grand Tresor), 63 k, Δ, G. Leca, M^{me} P. Vanhove – (n° corde 6) **2**
- 1498 5 Glaneuse**, f, b.f, 5 ans, par Blue Bresil et Achade (Daramsar), 61¹/₂ k, p, T. Fougier (A. Bendjama), T. Fougier – (n° corde 7) **3**
- 1773 2 Foll Atout**, h, al, 6 ans, par Anabaa Blue (GB) et Jest In Ball (Perrault (GB)), 63 k, p, JB. Andreani (V. Chenet), JB. Andreani – (n° corde 4) **4**
- 1773 Gold Vic**, f, al, 5 ans, par Samum GER et Sunny Vic (Robin Des Champs), 60¹/₂ k (60 k), D. Pietri (M^{me} E. Cieslik), D. Pietri – (n° corde 5) **5**
- 1130 Esprit Guerrier**, h, 7 ans, 62 k, M^{me} S. Bollerli (C. Billardello), M^{me} S. Bollerli – (n° corde 1) **6**
- 1498 2 Daiquiri Macalo**, f, 8 ans, 60¹/₂ k, p, Y. Jan (F. Corallo), Y. Jan – (n° corde 8) **7**
- 1130 Galassia**, f, 5 ans, 60¹/₂ k, JC. Sarais (R. Juteau), JC. Sarais – (n° corde 3) **8**
- Gowran**, h, 5 ans, 62 k, J. Casaroli (S. Le Quilleuc), J. Casaroli – (n° corde 9) **9**

9 partants ; 14 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 84 €

½ long, 6 long ½, encolure, 4 long ½, 3 long ½, 1 long ¾, 6 long ½, loin.

6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€

Primes aux éleveurs :

- 1 080 € Jean-Louis Berger, M^{me} Alexandrine Berger.
432 € Comte Michel De Gigou.
324 € G.A.E.C. Des Regnauds, Dominique Clayeux.
216 € M^{me} Guilhaine Le Borgne.
108 € Pierre Rives.

Temps total : 2'32"89"

2089 5597 PRIX DE FURIANI 1 800 m

(Anglo-Arabs 12,5 % et plus)

12000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, nés et élevés en Corse, inscrits au stud-book anglo-arabe, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. **Poids : 59 k**. Tout gagnant portera 1 k 1/2 ; de plusieurs courses 3 k. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2 ; au moins 25 %, 3 k.

Les remises de poids pour les Apprentis et les Jeunes Jockeys sont applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 800 m env.

- 1770 1 U Palatinu**, h, al, 3 ans, par Quartz De Roches et Zitellina (Bulington), 57¹/₂ k (55 k), p, J. Casaroli (S. Le Quilleuc), J. Casaroli – (n° corde 6) **1**
- 1770 2 Concerto Of Corsica**, m, n.p, 3 ans, par Amadeus Wolf GB et Asanah (Hasa), 57¹/₂ k, M^{me} P. Vanhove (L. Doreau), M^{me} P. Vanhove – (n° corde 4) **2**
- 1770 4 Filitosa**, f, al, 3 ans, par Conquis et Dona Alicia (Annapolis), 54¹/₂ k (55¹/₂ k), P. Sarais (C. Billardello), P. Sarais – (n° corde 3) **3**

1770	Turbo D'Afa , h, b, 3 ans, par Olzarte De Collongues et Christla Deux (Blue Boy), 56 k (53 ^{1/2} k), JP. Folacci (<i>V. Chenet</i>), JP. Folacci – (n° corde 1)	4
1770	Rondinar , h, b, 3 ans, par Manatee GB et Laureen (Dearling), 56 k, G. Leca, M ^{me} P. Vanhove – (n° corde 5)	5
1770	Amazone , f, 3 ans, 54 ^{1/2} k (53 ^{1/2} k), A. Bardini (<i>M^{me} E. Cieslik</i>), D. Ferir – (n° corde 2)	6

6 partants ; 8 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 66 €
2 long, 1 long ¾, 5 long ½, 1 long, 1 long.
6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€

Primes aux éleveurs :

1 080 € Dominique-Antoine Frigara.
432 € M^{me} Pierre Vanhove.
324 € Pierre Sarais, Dominique Mondoloni.
216 € M^{me} Christine Luciani.
108 € Gilles Leca, Haras Du Hoguenet.

Temps total : 1'49"17"

2090 4475 PRIX GUILLAUME CIABRINI 2 600 m (Classe 4)

12000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop
Pour chevaux entiers, hongres et juments de pur-sang de 4 ans et au-dessus, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 28 k. **Poids : 55 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places et limitées à 6 k : 1 k. par 2.000 reçus cette année et par 4.000 l'année dernière. En outre, les chevaux ayant une valeur égale ou inférieure à 26 k. recevront 2 k.

Les remises de poids pour les Apprentis et Jeunes Jockeys sont applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 600 m env.

1771	Semur , h, b, 6 ans, par Planteur (IRE) et Desca GER (Cadeaux Genereux GB), 53 k (49 ^{1/2} k), Δ p, A. Michel (<i>S. Just</i>), T. Poché – (n° corde 7)	1
1771	Speaoblue , f, b, 5 ans, par Anabaa Blue (GB) et Special Gold [Gold Away (IRE)], 55 ^{1/2} k, p, M ^{me} D. Mammia (<i>F. Corallo</i>), M ^{me} D. Mammia – (n° corde 9)	2
1771	Charming Oro (IRE) , h, b, 4 ans, par Charm Spirit (IRE) et Negra Del Oro GER (Danehill Dancer IRE), 54 k (55 k), Δ, T. Fougier (<i>A. Bendjama</i>), T. Fougier – (n° corde 1)	3
1460	Espoir Parfait , h, b, 6 ans, par Le Havre (IRE) et Eviane [American Post (GB)], 61 k (59 ^{1/2} k), φ p, A. Bardini (<i>M^{me} E. Cieslik</i>), C. Escuder – (n° corde 3)	4
1771	Raspoutin , h, al, 7 ans, par Soul City IRE et Omarie (Johann Quatz), 54 k, Δ p, V. Demory, M ^{me} P. Vanhove – (n° corde 2)	5
1718	Cover Bleu , f, 5 ans, 59 ^{1/2} k, ⊗, A. Gabryszewski (<i>G. Champier</i>), C. Escuder – (n° corde 11)	6
1771	Gigi Trio , f, 7 ans, 51 ^{1/2} k (50 k), φ p, JB. Andreani (<i>M^{me} M. Germain</i>), JB. Andreani – (n° corde 5)	7
1771	Espresso James , h, 7 ans, 57 k (54 ^{1/2} k), φ, ANGE Tafani (<i>Y. Decorte</i>), ANGE Tafani – (n° corde 13)	8
1131	Rock Of Normandie , h, 5 ans, 57 k (54 ^{1/2} k), J. Casaroli (<i>S. Le Quilleuc</i>), J. Casaroli – (n° corde 10)	9
1771	Rashkani , h, 8 ans, 59 k, ⊗ p, A. Bardini (<i>C. Billardello</i>), D. Ferir – (n° corde 4)	10
	Oh Le Corse , h, 6 ans, 53 k (50 ^{1/2} k), Δ p, JP. Folacci (<i>M^{me} S. Messina</i>), JP. Folacci – (n° corde 12)	–
1596	Andrea Doria , f, 5 ans, 55 ^{1/2} k, A. Gabryszewski (<i>R. Juteau</i>), JC. Sarais – (n° corde 6)	–
1131	Alhseemah (GB) , f, 6 ans, 57 ^{1/2} k (55 k), p, JP. Folacci (<i>V. Chenet</i>), JP. Folacci – (n° corde 8)	–

13 partants ; 17 eng. ; 13 part def. – Total des entrées : 118 €
1 long ½, ½ long, nez, ½ long, 1 long ¾, courte tête, 1 long ¾, 3 long ½, 2 long ½.
6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€

Primes aux propriétaires :

1 890 € *Semur*.
972 € *Speaoblue*.
729 € *Charming Oro (Ire)*.
378 € *Espoir Parfait*.
189 € *Raspoutin*.

Primes aux éleveurs :

1 025 € Gestut Fahrhof.
438 € Jacques Simongiovanni.
328 € Nils-Petter Gill.
205 € M^{me} Elisabeth Ribard, Thomas Koehler.
102 € Roger-Yves Simon, Pascal-Gerard Mahe, Nicolas Simon, Gilbert Saudrais.

Temps total : 2'27"32"

2091 4473 PRIX DE SOLENZARA 2 400 m (Anglo-Arabes 25 % et plus)

12000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, inscrits au stud-book Anglo-arabe comptant au moins 25 % de sang arabe, nés et élevés en Corse, n'ayant pas gagné deux courses, cette année. **Poids : 58 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} juillet de l'année dernière inclus, limitées à 6 k. : 1 k. par 4.000 reçus.

Les remises de poids pour les Apprentis et les jeunes Jockeys sont applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 400 m env.

	L'Altore , h, b.f, 8 ans, par Secret Singer et Isula Idea (Donald Duck), 63 k (60 ^{1/2} k), B. Graziani (<i>M^{me} M. Germain</i>), B. Graziani – (n° corde 2)	1
1774	Porta , f, al, 4 ans, par Ares De La Brunie et Sandra Jolie (Sky Swallow), 60 ^{1/2} k (59 ^{1/2} k), φ, A. Bardini (<i>M^{me} E. Cieslik</i>), D. Ferir – (n° corde 7)	2
1774	Fiaccula Di Figari , f, n, 6 ans, par Olzarte De Collongues et Bianca Di Figari (Donald Duck), 56 ^{1/2} k (54 ^{1/2} k), p, JB. Andreani (<i>V. Chenet</i>), JB. Andreani – (n° corde 3)	3
1774	Valinco , h, al, 5 ans, par Conquis et Dona Alicia (Annapolis), 63 k, ⊗ p, P. Sarais (<i>C. Billardello</i>), P. Sarais – (n° corde 4)	4
	Miss Kendy , f, al, 5 ans, par Kentucky Dynamite USA et Misfits (Donald Duck), 56 ^{1/2} k, Δ p, T. Fougier (<i>A. Bendjama</i>), P.J. Carlotti – (n° corde 6)	5
1772	Ydromelle , f, 6 ans, 61 ^{1/2} k, φ, JC. Sarais (<i>R. Juteau</i>), JC. Sarais – (n° corde 5)	6
1497	Camillia , f, 4 ans, 56 ^{1/2} k, ⊗, Y. Jan (<i>F. Corallo</i>), Y. Jan – (n° corde 1)	7
	Zella , h, 5 ans, 58 k, p, C. Andre (<i>L. Doreau</i>), C. Andre – (n° corde 8)	8
	Fior D'Aleria , h, 6 ans, 58 k (55 ^{1/2} k), M ^{me} L. Sisti (<i>Y. Decorte</i>), M ^{me} L. Sisti – (n° corde 9)	9

9 partants ; 13 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 69 €
tête, 1 long ¾, 3 long ½, tête, 5 long ½, 3 long, 1 long, 4 long ½.
6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€

Primes aux éleveurs :

1 080 € Denis Leonetti.
432 € Mathieu Maurizi, Laurent Maurizi.
324 € Jean-Baptiste Andreani, M^{me} Axelle Andreani.
216 € Pierre Sarais, Dominique Mondoloni.
108 € Thierry Fougier, M^{me} Melissa Gervaise.

Temps total : 2'33"34"

2092 4474 PRIX HOTEL FRANCESCHINI 2 400 m (Anglo-Arabes 12,5 % et plus)

Réservée F.E.E.

12000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, inscrits au stud-book Anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. **Poids : 58 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places et limitées à 8 k. : 1 k. par 6.000 reçus depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k. ; au moins 25 %, 4 k. ; au moins 37,5 %, 6 k.

Les remises de poids pour les Apprentis et Jeunes Jockeys sont applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 400 m env.

1496	Foxy Du Pecos , h, al, 8 ans, par Gnome et Falanour Du Pecos [Valanour (IRE)], 59 k, ⊗, G. Leca (<i>L. Doreau</i>), M ^{me} P. Vanhove – (n° corde 1)	1
1496	Rayaneisol , f, b, 8 ans, par Loup Breton (IRE) et Dona Raimunda (Don Filoheno), 60 ^{1/2} k, ⊗ p, A. Tramoni (<i>C. Billardello</i>), M. Planard – (n° corde 4)	2
1129	Milady De L'Astree , f, b, 10 ans, par Regality et Jolifleur De Tanus (Jolie Mars), 58 ^{1/2} k, p, C. Barzalona (<i>G. Champier</i>), C. Barzalona – (n° corde 8)	3
1774	Sauvageon Roc Marie , h, b.f, 6 ans, par Never On Sunday et Quatinka Du Forez (Subotica), 61 k (58 ^{1/2} k), ⊗, JP. Folacci (<i>V. Chenet</i>), M ^{me} M. Scandella-Lacaille – (n° corde 7)	4
1772	Putra De Champcour , f, b.f, 4 ans, par Sri Putra GB et Lola De Champcourt (Ramouncho), 56 ^{1/2} k, p, T. Poché, T. Poché – (n° corde 2)	5
1372	Chou Du Pecos , h, 4 ans, 55 k (53 ^{1/2} k), ⊗, C. Andre (<i>M^{me} E. Cieslik</i>), C. Andre – (n° corde 9)	6

- 1497** ³ **Zzeppelin**, m, 4 ans, 58 k, P. Barraza (*R. Juteau*), JC. Sarais – (n° corde 5) **7**
- 1774** **Boval De Champcour**, h, 6 ans, 58 k (54^{1/2} k), Δ ♂, T. Poché (*S. Just*), T. Poché – (n° corde 3) **8**
- Futee Du Pecos**, f, 7 ans, 52^{1/2} k (50 k), φ ♂, JP. Folacci (*M^{me} S. Messina*), JP. Folacci – (n° corde 6) **9**
- 9 partants ; 17 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 139 €
2 long, tête, 4 long ½, 7 long ½, 3 long, 1 long, 2 long, 3 long ½.
6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€
- Primes aux éleveurs :
1 080 € Haras Du Pecos.
432 € Patrick Saint-Martin.
324 € Julien Guerin.
216 € Philippe Chalret Du Rieu, M^{me} Benedicte Chalret Du Rieu.
108 € Claude Fouchet, Roger-Yves Simon, Nicolas Simon.
- Temps total : 2'31"5"

STRASBOURG

dimanche 13 juin 2021

0907 164

Terrain BON

Commissaires de courses : Sébastien LITZELMANN – Marc FREYSZ – Jean-Pierre FIX – Damien KREBS

2093 ⁵⁵⁵⁸ PRIX DE L'ESSOR **1 200 m** (Maiden)

18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) – dotation France Galop
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **2 ans**, n'ayant jamais gagné (A réclamer excepté). **Poids : 58 k**. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Parcours n° P2 : Plat, Dist. 1 200 m env.

- Why Chope**, f, b, 2 ans, par Vale Of York IRE et Waliya [Silver Frost (IRE)], 54^{1/2} k (52 k), R. Frances (*B. Marie*), J. Parize – (n° corde 5) **1**
- Run For Me GER**, f, b, 2 ans, par Buratino IRE et Runaway Sparkle GB (Green Desert USA), 54^{1/2} k (52^{1/2} k), Gestut Kussaburg (*L. Carboni*), W. Hickst – (n° corde 1) **2**
- 1823** ⁵ **Jongo Chop**, m, al, 2 ans, par Kheleyf USA et Jadichoep [Muhaymin (USA)], 58 k (56^{1/2} k), G. Somme (*M^{me} A. Massin*), J. Parize – (n° corde 4) **3**
- Steelhammer**, m, gr, 2 ans, par Kendargent et Star Of Doha GB (Lawman), 56 k, CM. Holschbach (*A. Pouchin*), H. Grewe – (n° corde 2) **4**
- Waiting**, m, al, 2 ans, par Attendu et Belle De France [Muhtathir (GB)], 56 k (54^{1/2} k), Wertheimer & Frere (*A. Moreau*), C. Laffon-Parias – (n° corde 6) **5**
- Ninjo**, m, 2 ans, 56 k, B. Recher (*FL. Masse*), B. Recher – (n° corde 3) **6**

6 partants ; 16 eng. ; 1 eng. sup. ; 6 part def. – Total des entrées : 554 €
Eng. Sup. : *Waiting*

nez, 2 long, 1 long, 5 long, 1 long.

9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires :

- 5 670 € *Why Chope*.
2 268 € *Run For Me Ger*, prime non attribuée.
1 701 € *Jongo Chop*.
1 134 € *Steelhammer*.
567 € *Waiting*.

Primes aux éleveurs :

- 1 907 € Alain Chopard.
572 € Alain Chopard.
381 € Al Shahania Stud.
306 € Gestut Kussaburg, prime non attribuée.
190 € Ecurie Haras De Saint Vincent.

Temps total : 1'16"14"

2094 ⁵⁵⁵⁹ PRIX DE L'ECURIE DU WINKELBACH **3 000 m** (Autres Que Pur Sang) (Classe 3)

Réservée F.E.E.

12000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 et 5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, nés et élevés en France, n'ayant pas reçu une allocation de 6.500 depuis le 1^{er} juin de l'année dernière inclus. **Poids : 64 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places : 1 k. par 2.500 reçus cette année et par 5.000 reçus l'année dernière.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° 7 : Plat, Dist. 3 000 m env.

- 1878** ³ **Girlish De Grugy**, f, b, 5 ans, par Balko et Rose De Grugy [Alamo Bay (USA)], 68^{1/2} k, ♂, Ecurie La Grugerie (*P. Lotout*), L. Viel (s) – (n° corde 7) **1**
- 1525** ⁴ **Honly**, f, b, 4 ans, par Cokoriko et Ukie (Dom Alco), 63^{1/2} k, φ ♂, M^{me} Y. Grall (*G. Bertrand*), E. Grall (s) – (n° corde 6) **2**
- 1649** ³ **Hat Trick Sivola**, h, n.p., 4 ans, par Noroit GER et Kerrana (Cadoudal), 66 k, ♂, Haras de Beauvoir (*K. Braye*), AS. Pacault (s) – (n° corde 2) **3**
- 1737** ² **Hermes Des Marais**, h, b, 4 ans, par Voiladenuo et Thursday'S (Forestier), 65 k, ♂, M^{me} J. Potier (*A. Bourgeois*), S. Zuliani (s) – (n° corde 4) **4**
- 1384** ¹ **Gloria Du Morvan**, f, gr, 5 ans, par Lord Du Sud et Pipelette (Ragmar), 64^{1/2} k, C. Masle (*C. Berge*), F. Vannereux – (n° corde 5) **5**
- 1784** ³ **Hiram Des Obeaux**, h, 4 ans, 65 k (63^{1/2} k), Δ ♂, M^{me} S. Marsch (*M^{me} A. Massin*), M^{me} S. Marsch – (n° corde 8) **6**
- 1784** ² **Grussdelle**, f, 5 ans, 62^{1/2} k, ♂, M^{me} de l. Saint Anhost (*A. Pouchin*), E. Grall (s) – (n° corde 3) **7**
- 1784** ⁴ **Hatchoubilicane**, f, 4 ans, 62^{1/2} k, Δ ♂, A. Blanpin (*B. Marie*), A. Blanpin – (n° corde 1) **8**

8 partants ; 14 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 342 €
Eng. Sup. : *Gloria Du Morvan*

¾ long, 2 long ½, 4 long, 8 long, 1 long, 6 long, loin.

6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€

Primes aux éleveurs :

- 1 080 € Ecurie La Grugerie, Jean-Paul Jegu.
432 € Earl Trinquet, Marc Trinquet, Olivier Trinquet.
324 € Gilles Trapenard.
216 € Jerome Geneve.
108 € Christophe Masle, David Bongard.

Temps total : 3'21"11"

GABARRET

lundi 14 juin 2021

0518 165

Commissaires de courses : Jean-Pierre RAMOS – Jacques Le DANTEC – Jean-Luc BUFFARAL – Michel BRUSTY

2095 ⁵⁰⁴⁸ PRIX TIN HORSE **1 800 m** (Maiden)

Réservée F.E.E.

9000 € (4500, 1800, 1350, 900, 450) – dotation France Galop

Pour tous poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k**. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 800 m env.

- 1507** ⁴ **Wodiac (IRE)**, f, b, 3 ans, par Kodiak GB et Wadjet (IRE) (Shamardal USA), 56^{1/2} k (53 k), Everest Racing (*H. Mouesan*), JC. Rouget (s) – (n° corde 2) **1**
- 1717** **Mevalik**, f, gr, 3 ans, par Triple Threat et Cousine (Slickly), 56^{1/2} k, B. Vaitilingon (*A. Werle*), T. Lerner – (n° corde 6) **2**
- 1944** ⁵ **Romilla**, f, al, 3 ans, par Milanais et Retamilla [Rip Van Winkle (IRE)], 56^{1/2} k (54 k), de B. Montzey (s) (*D. Alberca-Gavilan*), de B. Montzey (s) – (n° corde 1) **3**
- 1641** **Imagine Machine**, f, al, 3 ans, par Pomellato GER et Princess Kaine IRE (Iffraaj GB), 56^{1/2} k (54 k), V. Le Roy (*M^{me} M. Meyer*), E. Papon – (n° corde 3) **4**
- 1241** **Noir Ebene**, h, b.f, 3 ans, par Cat Junior USA et Espigle Julia (Diamond Green), 58 k, Ch. Gourdain (s) (*M. Foulon*), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 7) **5**
- Iris Du Seuil**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (53 k), M^{me} C. Lauffer (*G. Sanchez*), M^{me} S. Parent-Ricard – (n° corde 5) **6**
- 1241** **Vaux Le Vicomte**, h, 3 ans, 58 k (54^{1/2} k), M^{me} C. Lauffer (*S. Le Quilleuc*), M^{me} S. Parent-Ricard – (n° corde 4) **7**

7 partants ; 17 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 180 €

2 long ½, 1 long ¼, 1 long, 3 long ½, 4 long ½, 4 long ½.

4500€ – 1800€ – 1350€ – 900€ – 450€

Primes aux éleveurs :

- 540 € Ecurie Des Monceaux.
288 € Georges Duca.
216 € Pierre Pasquiou.
144 € Scea Haras De Peyre, M^{me} Elisabeth Adenot.
72 € Jean-Pierre Vincent.

Temps total : 2'47"0"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble

des concurrents conformément aux dispositions paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, la pouliche WODIAC (IRE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

2096 ⁵⁰⁴⁹ **PRIX BERTRAND GAIRAL** **1 800 m**
(Classe 4)
Réservée F.E.E.

8000 € (4000, 1 600, 1 200, 800, 400) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, nés et élevés en France, ayant une valeur égale ou inférieure à 25 k. **Poids : 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, cette année : 1 k. par 2.000 reçus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 800 m env.

- 1872** ³ **Trop De Charme**, f, b, 4 ans, par Charm Spirit (IRE) et Epistole (IRE) (Alzao USA), 56^{1/2} k, P. Lhoste (*M. Foulon*), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 5) **1**
- 1630** ³ **Baby Des Champs**, h, b, 10 ans, par Fragrant Mix (IRE) et Obelia (Funny Baby), 57 k (54^{1/2} k), SCEA Haras de Peyre (*M^{me} M. Meyer*), E. Papon – (n° corde 8) **2**
- 1845** ⁴ **Chief'S App**, f, al, 8 ans, par Air Chief Marshal IRE et Appearance GER (Monsun GER), 57^{1/2} k, M^{me} M. Defontaine (*A. Werle*), M^{me} M. Defontaine – (n° corde 6) **3**
- 1243** **Kenzoki**, m, gr, 5 ans, par Kendargent et Rose Du Roi (IRE) (Royal Academy USA), 57 k (53^{1/2} k), M^{me} C. Lauffer (*S. Le Quilleuc*), M^{me} S. Parent-Ricard – (n° corde 4) **4**
- 1524** **Santa Paloma**, f, b, 8 ans, par Dalghar et Palmeira GER (Lomitas GB), 55^{1/2} k (53 k), G. Guillermo (*M^{me} S. Akari-Souidane*), G. Guillermo – (n° corde 1) **5**
- 1746** ¹ **Aston**, h, 6 ans, 59 k (56^{1/2} k), B. Audouin (s) (*M^{me} A. Le Lay*), B. Audouin (s) – (n° corde 3) **6**
- 1927** **Madeleine Moves**, f, 4 ans, 55^{1/2} k (53 k), M^{me} V. Mercader (*M^{me} A. Mekouche*), M^{me} V. Mercader – (n° corde 9) **7**
- 342** **Robinwood**, h, 5 ans, 57 k (54^{1/2} k), ♂, M^{me} C. Lauffer (*G. Sanchez*), M^{me} S. Parent-Ricard – (n° corde 10) **8**
- 1619** **Mademoiselle Wolf**, f, 4 ans, 55^{1/2} k (53 k), M^{me} K. Bataille (*M^{me} M. Romary*), M^{me} K. Bataille – (n° corde 7) **9**

9 partants ; 21 eng. sup. ; 2 eng. sup. ; 10 part def. – Total des entrées : 301 €
Eng. Sup. : *Madeleine Moves*

Certif. vétérinaire : *Khaleesi Mix*

1 long, tête, 1 long 1/2, 1/2 long, 1 long 1/4, 1 long, 5 long 1/2.

4000€ – 1 600€ – 1 200€ – 800€ – 400€

Primes aux éleveurs :

640 € Haras Des Trois Chapelles.

256 € Jean-Paul Bazot, Michel Blondeau.

192 € M^{me} Angela Kurth.

128 € United Breeders.

64 € M^{me} Larissa Kneip, M^{me} Sandrine Grevet.

Temps total : 1'44"4"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, la jument TROP DE CHARME a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

2097 ⁵⁰⁵⁰ **PRIX CHRISTIAN MAUMEN - FOIE GRAS BIRABEN** **1 800 m**
(À réclamer valeur handicap - Apprentis & Jeunes Jockeys)
(Classe 4)
Réservée F.E.E.

6500 € (3250, 1 300, 975, 650, 325) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, nés et élevés en France, ayant une valeur égale ou inférieure à 32 k. et mis à réclamer pour 4.000, 6.000 ou 8.000. **Poids : 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 6.000 porteront 1 k. 1/2, pour 8.000, 3 k. En outre, tout gagnant, cette année, portera 2 k.

Pour Apprentis et Jeunes Jockeys.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop sont applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 800 m env.

- 1592** **Hallowed Song**, f, b, 4 ans, par Hallowed Crown AUS et Fammí Sognare IRE (Bertolini USA), 57^{1/2} k (54 k), ♂, (8 000), S. Dallemagne (*Lu. Armand*), P. Sogorb – (n° corde 5) **1**

- 535** **Lauenen**, h, b, 4 ans, par Canford Cliffs IRE et Peppy Miller [Iffraaj (GB)], 59 k (56^{1/2} k), (8 000), M^{me} C. Lauffer (*H. Mouesan*), M^{me} S. Parent-Ricard – (n° corde 6) **2**
- 2003** **Beyond My Dreams (IRE)**, h, b, 6 ans, par Dream Ahead USA et Street Romance USA (Street Cry IRE), 59 k (55^{1/2} k), ♂, (8 000), M^{me} C. Lauffer (*S. Le Quilleuc*), M^{me} S. Parent-Ricard – (n° corde 1) **3**
- 1746** ⁵ **Djannabi**, m, al, 4 ans, par Iffraaj GB et Darjana (IRE) (Invincible Spirit IRE), 59^{1/2} k (57 k), (6 000), M^{me} S. Morisson (*M^{me} M. Meyer*), D. Morisson (s) – (n° corde 3) **4**
- 1937** **La Fille De Berlin**, f, gr, 4 ans, par Rajsaman et Kilea [Della Francesca (USA)], 57^{1/2} k (55 k), (8 000), M^{me} C. Lauffer (*G. Sanchez*), M^{me} S. Parent-Ricard – (n° corde 4) **5**
- 1345** **Shamsoun**, h, 7 ans, 59 k (56^{1/2} k), (8 000), G. Guillermo (*M^{me} S. Akari-Souidane*), G. Guillermo – (n° corde 2) **6**

6 partants ; 17 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 144 €

3/4 long, courte encolure, tête, 4 long 1/2, 6 long 1/2.

3250€ – 1300€ – 975€ – 650€ – 325€

Primes aux éleveurs :

390 € Earl Elevage Des Loges.

156 € Mathieu Daguzan-Garros, Frederic Bragato.

117 € Hubert Mazeaud.

78 € Pcsse Zahra Aga Khan.

52 € Patrice Camacho.

Temps total : 1'43"7"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, la jument HALLOWED SONG a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

Aucun cheval n'a été réclamé.

2098 ⁵⁰⁵¹ **PRIX JEAN ET MARC LABAT** **2 550 m**
(Handicap de catégorie)
(Classe 4)

6500 € (3250, 1300, 975, 650, 325) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 25 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 550 m env.

Référence : +35,5.

- 1405** ¹ **History Dream**, h, gr, 10 ans, par Sagacity et Manixa [Manninamix (GB)], 60 k (58^{1/2} k), ♂, B. Audouin (s) (*M^{me} A. Le Lay*), B. Audouin (s) – (n° corde 1) **1**
- 1943** **Debonair**, h, gr, 5 ans, par Anodin (IRE) et Dedicace USA (El Prado IRE), 52^{1/2} k (53^{1/2} k), ♂, M^{me} A. Vigreux (*B. Flandrin*), M^{me} A. Vigreux – (n° corde 5) **2**
- 1725** ⁴ **Stratonice**, f, b, 5 ans, par Makfi GB et Street Lightning [Best Of The Bests (IRE)], 57 k (54^{1/2} k), ♂, J. Acedo (*M^{me} M. Meyer*), C. Cheminaud – (n° corde 3) **3**
- 1874** **Is Sur Tille**, h, al, 9 ans, par Archange D'Or (IRE) et Sable Island (Slickly), 55 k, JP. Daireaoux (*A. Bendjama*), JP. Daireaoux – (n° corde 9) **4**
- 1646** ⁴ **Lokhar**, h, al, 4 ans, par Lope De Vega IRE et Loredana [Azamour (IRE)], 58^{1/2} k, H. Devillairs (*A. Werle*), T. Lemer – (n° corde 11) **5**
- 1845** **Izakaya**, h, 5 ans, 51 k, ♂, P. Ventena Alves (*W. Smit*), P. Ventena Alves – (n° corde 6) **6**
- 1378** **Akram**, m, 8 ans, 55^{1/2} k (54 k), ♂, M^{me} H. Sourbe (*M^{me} L. Le Pemp*), M^{me} H. Sourbe – (n° corde 10) **7**
- 1757** ⁵ **Baroudeur**, h, 5 ans, 56 k (54^{1/2} k), P. Denis (*Lu. Armand*), L. Larrigade – (n° corde 8) **8**
- 1728** **Elusive Plant**, f, 5 ans, 60 k (58^{1/2} k), Pur Sang d'Alienor (*H. Mouesan*), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 2) **9**
- 1874** ³ **Hidden Champion**, h, 5 ans, 56^{1/2} k (54 k), ♂, M^{me} C. Lauffer (*S. Le Quilleuc*), M^{me} S. Parent-Ricard – (n° corde 4) **10**
- 1380** **Athlumney Steps IRE**, f, 7 ans, 51 k (48^{1/2} k), G. Guillermo (*M^{me} S. Akari-Souidane*), G. Guillermo – (n° corde 7) **-**

11 partants ; 24 eng. ; 1 eng. sup. ; 11 part def. – Total des entrées : 222 €
Eng. Sup. : *Elusive Plant*

2 long, 1/2 long, 1/2 long, courte encolure, 1 long 1/4, 1 long 1/2, 1 long, 8 long 1/2, 2 long 1/2.

3250€ – 1300€ – 975€ – 650€ – 325€

Primes aux propriétaires :

- 1 023 € *History Dream*.
526 € *Debonair*.
394 € *Stratonice*.
204 € *Is Sur Tille*.
131 € *Lokhar*.

Primes aux éleveurs :

- 555 € Bruno Audouin, Frederic Landais, Anthony Audouin.
237 € Haras Du Quesnay.
177 € Jean-Louis Valerien-Perrin.
111 € Michel Agelou.
38 € Haras De S.A. Aga Khan Scea.

Temps total : 2'36"60"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, le hongre HISTORY DREAM a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

2099 ⁵⁰⁵² **PRIX DU MOULIN ROUGE** **2 550 m**

(Anglo-Arabe 12,5 % et plus)

Réservée F.E.E.

10000 € (5000, 2000, 1500, 1000, 500) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 et 5 ans**, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant jamais gagné ni reçu 12.000 en places. **Poids: 59 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en places: 1 k par 2.000. En outre, les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k; 25 % 4 k.

Les remises de poids pour les Apprentis et les Jeunes-Jockeys ne sont pas applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 550 m env.

1349 ² **Heidi De Pompadour**, f, b, f, 4 ans, par El Triunfo et Histoire Olympique (Dan Music), 55^{1/2} k, Les Haras Nationaux (*C. Cadel*), JP. Daireaux – (n° corde 6) **1**

1381 ³ **Sonate Aredienne**, f, b, 4 ans, par Last Train GB et Jolie Music Du Lac (Dan Music), 53^{1/2} k (52 k), φ, P. Mirablon (*M^{me} L. Foulard*), T. Fourcy – (n° corde 2) **2**

1246 **Lorca Malpic**, f, b, 5 ans, par Last Train GB et Ashtar (Fast), 58^{1/2} k (57 k), M. Nicolau (*M^{me} H. Sourbe*), M. Nicolau – (n° corde 4) **3**

1873 **Milady De Marben**, f, b, 4 ans, par Whipper USA et Etoile De Marben (Carghese Des Landes), 57^{1/2} k, B. Favennec (*A. Werle*), B. Favennec – (n° corde 1) **4**

1873 ⁴ **Chachacha Du Mazet**, f, al, 4 ans, par Nom De D'La et Rumba Des Lilas (Jebeland Pontadour), 57^{1/2} k (56 k), M. Talleux (*M^{me} M. Romary*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) – (n° corde 5) **5**

Roc De Foj, h, 5 ans, 56 k, JC. Obellianne (*A. Subias*), M^{me} L. Hebrard de Veyrinas – (n° corde 3) **6**

1349 **Fashion Du Pecos**, f, 4 ans, 53^{1/2} k, M^{me} M. Prunet-Foch (*V. Chenet*), M^{me} M. Prunet-Foch – (n° corde 7) **7**

7 partants; 11 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. – Total des entrées: 200 € Eng. Sup.: *Sonate Aredienne*

1 long 1/2, 3/4 long, 1 long, 5 long 1/2, 3 long 1/2, 9 long 1/2.

5000€ – 2000€ – 1500€ – 1000€ – 500€

Primes aux éleveurs :

- 900 € Haras National De Pompadour.
360 € Patrick Mirablon.
270 € Pierre Pasquet.
180 € M^{me} Marie-Therese Dugas.
90 € Matthieu Talleux.

Temps total : 3'27"50"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, la jument HEIDI DE POMPADOUR a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

SALON-DE-PROVENCE

0613 165

lundi 14 juin 2021

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : François ORCERO – Nathalie MARTEAU – Alexandre ISKANDAR – Hubert BRUNA

2100 ⁵³⁰⁸ **PRIX DE FOS SUR MER** **1 100 m**
(Maiden)

18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **2 ans**, n'ayant jamais gagné (A réclamer excepté). **Poids : 58 k**. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P1 : Plat, Dist. 1 100 m env.

Samedi Rien IRE, f, b, 2 ans, par Bated Breath GB et Pantile GB (Pivotal GB), 54^{1/2} k (55 k), F. Ezri (*S. Ruis*), Fred Rossi (s) – (n° corde 3) **1**

1810 ³ **La Combattante**, f, b, 2 ans, par Shalaa IRE et Over Reacted [Planteur (IRE)], 56^{1/2} k (57 k), B. Giraudon (*F. Blondel*), Fred Rossi (s) – (n° corde 1) **2**

1810 ² **Purplepay**, f, b, 2 ans, par Zarak et Piedra IRE (Lawman), 56^{1/2} k (57 k), JPJ. Dubois (*M. Grandin*), Cé. Rossi – (n° corde 5) **3**

1591 **I Dare**, f, b, 2 ans, par Outstrip GB et Free Ride IRE (Dark Angel IRE), 56^{1/2} k (57 k), Team Hogdala A.B. (*I. Mendizabal*), R. Martens (s) – (n° corde 2) **4**

1810 **Leo Chop**, m, al, 2 ans, par Khelelyf USA et Lavistahermosa [Deportivo (GB)], 58 k (58^{1/2} k), A. Chopard (*A. Orani*), C. Escuder – (n° corde 4) **5**

5 partants; 9 eng.; 1 eng. sup.; 5 part def. – Total des entrées: 536 € Eng. Sup.: *Samedi Rien IRE*

2 long 1/2, 3/4 long, 1 long, 1 long.

9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires :

- 5 670 € *Samedi Rien Ire*, prime non attribuée.
2 268 € *La Combattante*.
1 701 € *Purplepay*.
1 134 € *I Dare*.
567 € *Leo Chop*.

Primes aux éleveurs :

- 765 € Hyde Park Stud, prime non attribuée.
762 € Haras De Grandcamp Earl.
572 € M^{me} Lisa Lemiere Dubois.
249 € Team Hogdala France.
190 € Alain Chopard.

Temps total : 1'7"14"

La température enregistrée par la société organisatrice le jour de la course étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 Kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le jockey Anthony CRASTUS étant absent de l'hippodrome au moment du rouge au partant suite à un retard de transport, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le poulain LEO CHOP par le jockey Antonio ORANI.

La pouliche SAMEDI RIEN IRE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2101 ⁵³¹⁰ **PRIX DES BENEVOLES** **1 100 m**
(À réclamer)

12500 € (6250, 2500, 1875, 1250, 625) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **2 ans**, mis à réclamer pour 10.000 ou 14.000. **Poids: 56 k**. Les chevaux mis à réclamer pour 14.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant depuis le 14 janvier de cette année inclus reçu une allocation de 6.000 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 6.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P1 : Plat, Dist. 1 100 m env.

1777 ¹ **Madame Babette**, f, b, f, 2 ans, par Birchwood IRE et Flying Fleur (Lawman), 56^{1/2} k (57 k), ♂, (10 000), Le Haras de La Gousserie (*S. Ruis*), Fred Rossi (s) – (n° corde 2) **1**

1777 **Oulalah**, m, b, 2 ans, par Birchwood IRE et Ouahida [Lando (GER)], 58 k (58^{1/2} k), φ, (10 000), B. Sitruk (*F. Blondel*), M^{me} M. Scandella-Lacaille – (n° corde 4) **2**

1932 ³ **Lagoone Chope**, f, al, 2 ans, par Shamalgan et Lamchope (Captain Chop), 60^{1/2} k (58^{1/2} k), ♂, (14 000), M^{me} M. Porta (*G. Legras*), C. Escuder – (n° corde 6) **3**

1915 ⁵ **Kathalina**, f, al, 2 ans, par Captain Chop et L'Aventura [Librettist (USA)], 56^{1/2} k (55^{1/2} k), (14 000), A. Chopard (M^{me} M. Velon), D. Morisson (s) – (n° corde 1) **4**

Carnet Royal GB, f, b, 2 ans, par Due Diligence USA et Shadow Spirit GB (Makfi GB), 56^{1/2} k (57 k), (14 000), M^{me} B. Friedlander (K. Barbaud), F. Vermeulen (s) – (n° corde 3) **5**

1918 ³ **La Mathilde**, f, 2 ans, 56^{1/2} k (57 k), ♂, (14 000), R. Olivier (A. Orani), N. Perret (s) – (n° corde 5) **6**

6 partants ; 10 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 217 €

1 long, 1 long, 1 long, 1 long, 1 long.

6250€ – 2500€ – 1 875€ – 1 250€ – 625€

Primes aux propriétaires :

3 937 € Madame Babette.

1 575 € Oulalah.

1 181 € Lagoone Chope.

787 € Kathalina.

393 € Carnet Royal Gb, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

1 324 € Haras De La Huderie.

529 € Jean-Pierre Garcon, Guillaume Garcon, M^{me} Isabelle Garcon.

397 € Alain Chopard.

264 € Albert Rivetti, Alain Chopard, Jean-Luc Rivetti, Aldo Volo.

53 € Whitsbury Farm & Stud Ltd, prime non attribuée.

Temps total : 1'7"24"

La température enregistrée par la société organisatrice le jour de la course étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 Kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le poulain OULALAH a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2102 ⁵³¹⁴ **PRIX FRANCE GALOP** **1 100 m**

(Handicap divisé)

(Classe 4)

Deuxième épreuve

14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P1 : Plat, Dist. 1 100 m env.

Référence : +34.

1783 ¹ **Flyleyf**, h, b, 5 ans, par Kheleyf USA et Fligane [Bering (GB)], 59^{1/2} k (58^{1/2} k), p, M^{me} C. Gustave (M^{me} A. Merou), J.L. Dubord – (n° corde 3) **1**

1738 **Sant Angelo GER**, h, b, 7 ans, par Areion GER et St Aye USA (Nureyev USA), 51 k (52 k), p, C. Boutin (s) (G. Guedj-Gay), C. Boutin (s) – (n° corde 6) **2**

1783 ³ **Actually In Love**, f, b, 5 ans, par Kingsalsa USA et Terre De Haut [Septieme Ciel (USA)], 60 k (60^{1/2} k), Pat. Mejean (G. Millet), R. Martens (s) – (n° corde 5) **3**

1783 ² **Love To Excel IRE**, h, al, 5 ans, par Es Que Love IRE et Sakal (GB) (Exceed And Excel AUS), 53^{1/2} k (54 k), ♂ p, Le Haras de Fred (S. Ruis), F. Foresi – (n° corde 4) **4**

1982 **Alkaid**, h, b, 4 ans, par Sommerabend GB et Mahyara [Lomitas (GB)], 59 k (59^{1/2} k), ♂ p, O. Martinelli (A. Crastus), C. Escuder – (n° corde 7) **5**

1738 **Mehanydream**, h, 4 ans, 51 k (51^{1/2} k), p, C. Boutin (s) (G. Legras), C. Boutin (s) – (n° corde 8) **6**

1908 ³ **Makhzen**, h, 7 ans, 56 k (56^{1/2} k), p, J. Frigara (C. Billardello), R. Martens (s) – (n° corde 1) **7**

1783 ⁴ **Esquina**, f, 5 ans, 53^{1/2} k (54 k), A. Maubon (V. Seguy), A. Maubon – (n° corde 2) **arr**

8 partants ; 8 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 246 €

2 long, courte tête, 3/4 long, 2 long 1/2, 1 long 1/2, 3/4 long.

7 000€ – 2 800€ – 2 100€ – 1 400€ – 700€

Primes aux propriétaires :

2 835 € Flyleyf.

882 € Sant Angelo Ger, prime non attribuée.

850 € Actually In Love.

567 € Love To Excel Ire, prime non attribuée.

283 € Alkaid.

Primes aux éleveurs :

1 278 € M^{me} Karine Belluteau.

383 € Peter Brunet.

238 € Gestut Gorldorf, prime non attribuée.

127 € Thousand Dreams, Thierry Grand'sir.

119 € Con Marnane, prime non attribuée.

Temps total : 1'6"21"

La température enregistrée par la société organisatrice le jour de la course étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 Kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Valentin SEGUY sur les raisons l'ayant amené à arrêté la jument ESQUINA au début de la ligne d'arrivée.

L'intéressé a indiqué que la jument n'avait pas d'action et, pensant qu'elle s'était accidentée, il avait préféré l'arrêter précisant que la jument boitait lorsqu'il en était descendu.

Les Commissaires ont enregistré ces explications et ont demandé d'une part au vétérinaire de service d'examiner ladite jument et, d'autre part au vétérinaire de la fédération de procéder à un prélèvement biologique.

L'examen vétérinaire a révélé une tendinite de l'antérieur droit.

Le hongre ACTUALLY IN LOVE et la jument ESQUINA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2103 ⁵³¹³ **PRIX JEAN CLAUDE NAPOLI** **1 100 m**

(Handicap divisé)

(Classe 3)

Première épreuve

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

La référence applicable dans ce handicap sera + 26.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P1 : Plat, Dist. 1 100 m env.

Référence : +26.

1908 ¹ **Wasachop**, h, al, 4 ans, par Kheleyf USA et Wa Zine [Iron Mask (USA)], 58 k (58^{1/2} k), O. Martinelli (A. Crastus), C. Escuder – (n° corde 5) **1**

1778 **Mucho Macho**, h, b, 4 ans, par Machucambo et Khanbaigh [Panis (USA)], 59^{1/2} k (60 k), ♂, Seydoux de Clausonne (I. Mendizabal), F. Vermeulen (s) – (n° corde 1) **2**

1778 ² **Marie'S Picnic**, f, 5 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Marie D'O (Librettist USA), 65 k (62 k), J.C. Seroul (M^{me} M. Germain), J. Reynier – (n° corde 8) **3**

1941 ² **Samuraj**, h, gr, 4 ans, par Rajsaman et Snowbright GB (Pivotal GB), 53^{1/2} k (54 k), ♂ p, H. Salemme (G. Guedj-Gay), R. Chotard – (n° corde 4) **4**

1778 **End Of Story**, f, al, 8 ans, par Heliostatic IRE et Helvetica [Cricket Ball (USA)], 53 k (53^{1/2} k), ♂ p, M^{me} N. Carrie-Eychenne (S. Ruis), F. Foresi – (n° corde 7) **5**

1778 **Pakistan Treasure IRE**, h, 9 ans, 60^{1/2} k (58^{1/2} k), C. Mosse (A. Mosse), F. Foresi – (n° corde 2) **6**

1778 ⁵ **Spirit Of Foot (IRE)**, h, 4 ans, 57^{1/2} k (58 k), ♂, J.C. Seroul (A. Orani), J. Reynier – (n° corde 3) **7**

7 partants ; 18 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 775 €

Sans motif : Sixa, Chante Blu

encolure, courte tête, 3 long, 1 long, nez, 8 long.

9 000€ – 3 600€ – 2 700€ – 1 800€ – 900€

Primes aux propriétaires :

3 645 € Wasachop.

1 458 € Mucho Macho.

1 093 € Marie'S Picnic.

729 € Samuraj.

283 € End Of Story.

Primes aux éleveurs :

1 643 € Alain Chopard.

657 € James Baudouin.

493 € Ecurie Vaporetto, Comte Guillaume De Saint-Seine, Zied Ben M'Rad, Haras

Du Hoguenet.

328 € Sydney Vidal.

153 € Philip Gueret, Joel Rousseau, Jerome Gueret.

Temps total : 1'5"18"

La température enregistrée par la société organisatrice le jour de la course étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 Kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La jument MARIE'S PICNIC a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2104 ⁵³⁰⁹ **PRIX DE NORMANDIE** **1 800 m**

(Maiden)

19 000 € (9 500, 3 800, 2 850, 1 900, 950) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P2: Plat, Dist. 1 800 m env.

- 1819 ⁷ **Lavandier GB**, m, b, 3 ans, par Zoffany IRE et Lavande Violet GER (Hurricane Run IRE), 58 k (58^{1/2} k), φ, F. Rohaut (s) (*V. Seguy*), F. Rohaut (s) – (n° corde 7) 1
 - 1936 **Mirage Reve**, h, b, f, 3 ans, par Pedro The Great USA et Centralienne USA (Dixie Union USA), 58 k (57 k), L. Dassault (*M^{me} M. Velon*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 3) 2
 - 1781 ⁵ **Bolt Win**, m, n.p., 3 ans, par Intello (GER) et Take Grace (Take Risks), 58 k (58^{1/2} k), p, LH (*F. Blondel*), Fred Rossi (s) – (n° corde 8) 3
 - 1779 **Namaste**, h, b, 3 ans, par Myboycharlie IRE et Princesse Winkle [Rip Van Winkle (IRE)], 58 k (58^{1/2} k), p, Ecurie Haras de Saint Vincent (*A. Crastus*), C. Escuder – (n° corde 2) 4
 - 1296 **Blind Date (GB)**, f, b, 3 ans, par Dabirsim et Glamour Queen GB (Shamardal USA), 56^{1/2} k (57 k), Team Hogdala A.B. (*I. Mendizabal*), R. Martens (s) – (n° corde 1) 5
 - 1779 ⁴ **Col Nem**, h, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), p, A. Maubon (*G. Millet*), A. Maubon – (n° corde 4) 6
 - 1885 **Miss Media**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (57 k), φ, G. Pariente (*K. Barbaud*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 5) 7
 - 167 **Si Maria (IRE)**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (57 k), φ, Ecurie Ascot (*G. Guedj-Gay*), R. Chotard – (n° corde 6) 8
- 8 partants; 15 eng.; 8 part def. – Total des entrées: 609 €
 2 long ½, 1 long ½, 1 long, 4 long, 2 long ½, 5 long, 1 long.
 9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires:

- 5 130 € *Lavandier Gb*, prime non attribuée.
- 2 052 € *Mirage Reve*.
- 1 539 € *Bolt Win*.
- 1 026 € *Namaste*.
- 513 € *Blind Date (Gb)*.

Primes aux éleveurs:

- 807 € Gestut Ammerland, prime non attribuée.
- 760 € Sas Regnier.
- 570 € M^{me} Nadine Chiari.
- 380 € Ecurie Haras De Saint Vincent.
- 190 € Team Hogdala France, Ulf Sjoberg.

Temps total: 1'51"65"

La température enregistrée par la société organisatrice le jour de la course étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 Kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre MIRAGE REVE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2105 ⁵³¹¹ **PRIX ARMAND MOSSE** 2 000 m
 (Handicap divisé)
 (Classe 3)
 Première épreuve

18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) – dotation France Galop
 Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

La référence applicable dans ce Handicap sera +28.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3: Plat, Dist. 2 000 m env.

Référence: +28.

- 1882 **Mazeltof**, h, al, 5 ans, par Khelefyf USA et Acroleine [Indian Rocket (GB)], 62 k (60 k), p, P. Faucampre (*M^{me} K. Boedec*), C. Escuder – (n° corde 8) 1
- 1889 ⁵ **Happy To Be**, f, al, 5 ans, par Zanzibari USA et Happy Crazy [Redback (GB)], 54^{1/2} k (55 k), Δ, p, Ecurie Gribomont (*M. Grandin*), Cé. Rossi – (n° corde 7) 2
- 2008 **Giantissime**, h, al, 6 ans, par Zoffany IRE et Moon Giant USA (Giant'S Causeway USA), 56^{1/2} k (57 k), B^{on} d'A. Arexy (*G. Congiu*), C. Martinon – (n° corde 2) 3
- 1816 ¹ **Zaamar IRE**, h, b, 5 ans, par Tamayuz GB et Tawteen USA (Street Sense USA), 54^{1/2} k (55 k), p, M^{me} C. Monfort (*A. Crastus*), M^{me} C. Monfort – (n° corde 9) 4
- 1888 ⁴ **New Trafford**, h, b, 5 ans, par Anodin (IRE) et Taraf USA [Montjeu (IRE)], 54 k (53 k), p (*M^{me} J. Marcialis*), Cha. Rossi (s) – (n° corde 6) 5
- 1882 **Sayann**, h, 6 ans, 62 k (60 k), p, A. Dridi (*T. Ventadour*), Fred Rossi (s) – (n° corde 12) 6
- 1888 **Princess Gold**, f, 6 ans, 52^{1/2} k (53 k), φ, A. Lustig (*V. Seguy*), F. Foresi – (n° corde 4) 7

- 1794 ⁴ **Peaceful City**, f, 6 ans, 55^{1/2} k (54^{1/2} k), p, D. Mars (*M^{me} M. Velon*), N. Bellanger (s) – (n° corde 5) 8
- 1597 **Highest Mountain**, h, 5 ans, 57^{1/2} k (58 k), φ, p, A. Mink (*F. Foresi*), F. Foresi – (n° corde 1) 9
- 1934 **Arum**, f, 5 ans, 55^{1/2} k (54^{1/2} k), p, F. Bembo (*A. Mosse*), F. Bembo – (n° corde 3) 10
- 1854 ⁴ **Glamoureuse**, f, 4 ans, 61 k (58 k), Δ, J. Simongiovanni (*M^{me} L. Antonioti*), Cha. Rossi (s) – (n° corde 10) –
- 1888 **Fox Tin**, h, 7 ans, 53^{1/2} k (54 k), Δ, O. Ulmann (*S. Ruis*), Cé. Rossi – (n° corde 11) –

12 partants; 48 eng.; 1 eng. sup.; 12 part def. – Total des entrées: 1415 €

Eng. Sup.: *Happy To Be*

1 long, ½ long, ½ long, tête, ¾ long, ½ long, 1 long, ½ long, 1 long ½.

9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires:

- 3 645 € *Mazeltof*.
- 1 458 € *Happy To Be*.
- 850 € *Giantissime*.
- 729 € *Zaamar Ire*, prime non attribuée.
- 364 € *New Trafford*.

Primes aux éleveurs:

- 1 643 € M^{me} Sarah Brel, M^{me} Melanie Lecuona.
- 657 € Xavier Lereded, M^{me} Valerie Boix-Vives.
- 301 € Robert Nataf.
- 164 € Valentin Bukhtoyarov, Evgeny Kappushev.
- 153 € Shadwell Estate Co. Ltd, prime non attribuée.

Temps total: 2'5"15"

La température enregistrée par la société organisatrice le jour de la course étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 Kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le hongre NEW TRAFFORD à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, suite à un mouvement survenu aux abords du poteau d'arrivée, les Commissaires, après avoir entendu les jockeys Marie VELON (PEACEFUL CITY), arrivé non-placé et Jessica MARCIALIS (NEW TRAFFORD) arrivé 5^e, en leurs explications, ont adressé des observations à ce dernier pour ne pas avoir conservé strictement sa ligne à l'arrivée et avoir, de ce fait, contraint, un court instant, le jockey Marie VELON à reprendre la jument PEACEFUL CITY qui faiblissait.

Le mouvement constaté n'ayant pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu l'apprenti Tyson VENTADOUR en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'un jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} inf - 7 cps).

Le hongre ZAAMAR a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

2106 ⁵³¹² **PRIX FRANCOIS BLANC** 2 000 m
 (Handicap divisé)
 (Classe 4)
 Deuxième épreuve

14000 € (7000, 2800, 2100, 1400, 700) – dotation France Galop
 Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3: Plat, Dist. 2 000 m env.

Référence: +36,5.

- 1845 ² **Tchucky Chop**, h, al, 6 ans, par Deportivo GB et River Avon (Stormy River), 60 k (60^{1/2} k), φ, p (*A. Orani*), S. Labate (s) – (n° corde 12) 1
- 1716 **Kadnikov**, h, b, 7 ans, par Henrythenavigator USA et Varsity GB (Lomitas GB), 60 k (59 k), p, G. Delepau (*M^{me} M. Velon*), N. Bellanger (s) – (n° corde 4) 2
- 1714 ¹ **Pedro Del Rio**, h, b, 6 ans, par Deportivo GB et Riobamba D'Ho [Enrique (GB)], 55^{1/2} k (56 k), P. Sigaud (*I. Mendizabal*), P. Sigaud – (n° corde 1) 3
- 1596 **Ficha Limpia**, f, gr, 5 ans, par Tin Horse (IRE) et Udana (IRE) (Dubawi IRE), 52 k, Δ, p, F. Boualelem (*G. Legras*), F. Boualelem – (n° corde 7) 4
- 1596 **Riviera**, f, al, 6 ans, par Rio De La Plata USA et Portella GER (Protektor GER), 56^{1/2} k (57 k), p, L. Boualam (*G. Millet*), L. Boualam – (n° corde 3) 5
- 1846 **Jolie Storm (GB)**, f, 6 ans, 56 k (56^{1/2} k), φ, p, JD. Bastiani (*F. Blondel*), S. Labate (s) – (n° corde 8) 6
- 1938 **Rosny**, h, 10 ans, 60 k (60^{1/2} k), φ, M. Planard (*A. Crastus*), M. Planard – (n° corde 10) 7

- 1938 Miharo**, h, 11 ans, 51^{1/2} k (49^{1/2} k), ♂, J. Planard (M^{me} K. Boedec), M. Planard – (n° corde 6) **8**
- 1714** ⁴ **Perle Nonantaise**, f, 8 ans, 56 k (56^{1/2} k), ♀, M^{me} N. Carrie-Eychehenne (F. Foresi), F. Foresi – (n° corde 11) **9**
- 1596** ⁵ **Aliantha**, f, 5 ans, 53^{1/2} k (54 k), ♀, M^{me} C. Martina (S. Ruis), M^{me} C. Martina – (n° corde 5) **10**
- 1887 Emperor**, h, 6 ans, 60 k (60^{1/2} k), ♂, L. Boualam (G. Champier), L. Boualam – (n° corde 2) **-**
- 1714** ³ **Spotted Cat (IRE)**, h, 10 ans, 52^{1/2} k (50^{1/2} k), C. Mosse (A. Mosse), F. Foresi – (n° corde 9) **-**
- 12 partants; 12 eng.; 12 part def. – Total des entrées: 369 €
- 2 long 1/2, 1/2 long, 3/4 long, encolure, 1/2 long, 1 long, 8 long, 1 long 1/2, 2 long 1/2.
- 7 000€ – 2 800€ – 2 100€ – 1 400€ – 700€
- Primes aux propriétaires:
- 2 205 € Tchucky Chop.
882 € Kadnikov.
661 € Pedro Del Rio.
567 € Fichta Limpia.
220 € Riviera.
- Primes aux éleveurs:
- 1 196 € Alain Chopard.
358 € Pierre Sigaud.
312 € Ecurie Haras Du Cadran, Jean-Louis Blot, Scea Bissons.
255 € Suc. De Moratalla.
119 € Earl Haras Du Logis, Julian Ince, Paul Hutching.

Temps total: 2'4"22"

La température enregistrée par la société organisatrice le jour de la course étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 Kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Franck FORESI au sujet de la performance de la jument PERLE NONANTSAISE arrivée non placée.

L'intéressé a indiqué qu'il n'avait pas d'explications à cette contre-performance et a précisé, en tant qu'entraîneur, qu'il fera examiner ladite jument par son vétérinaire.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Par ailleurs, à l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Arthur MOSSE sur les raisons l'ayant amené à arrêté le hongre SPOTTED CAT (IRE) juste après le passage du poteau d'arrivée.

L'intéressé a indiqué que ledit hongre n'avait plus d'action et, pensant qu'il s'était accidenté, il l'avait arrêté aussitôt le poteau d'arrivée franchi précisant que le hongre boitait lorsqu'il en était descendu.

Les Commissaires ont enregistré ces explications et ont demandé d'une part au vétérinaire de service d'examiner le hongre SPOTTED CAT (IRE) et, d'autre part au vétérinaire de la fédération de procéder à un prélèvement biologique.

L'examen vétérinaire a révélé une tendinite de l'antérieur gauche.

Les hongres TCHUCKY CHOP et SPOTTED CAT (IRE) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

COMPIÈGNE

0880 166

mardi 15 juin 2021

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Nicole BRAEM – Gérald SAUQUE – Patrick SOURD

2107 ⁴⁵⁵⁶ PRIX DE GILOCOURT **2 000 m** (Classe 3)

23 000 € (11 500, 4 370, 3 220, 1 840, 920, 690, 460) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, ayant couru en France cette année et ayant une valeur Handicap inférieure ou égale à 36 k. **Poids: 57 k.** Surcharges accumulées: 1 k. par 3.000 reçus en victoires et places.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4: Plat, Dist. 2 000 m env.

- 1759** ² **Vadaliya**, f, n.p., 3 ans, par Maxios (GB) et Vadiya [Peintre Celebre (USA)], 56^{1/2} k (57 k), . Aga Khan (C. Soumillion), M. Delzangles – (n° corde 7) **1**
- 1711** ² **Nepalais**, m, b, 3 ans, par The Gurkha IRE et Daltiana [Selkirk (USA)], 60 k (57 k), A. Gilibert (E. Verhestraeten), F. Chappet – (n° corde 5) **2**
- 1788 Nerokas**, h, b, 3 ans, par Dabirsim et Notting Hill BRZ (Jules USA), 58 k (58^{1/2} k) (M. Barzalona), FH. Graffard (s) – (n° corde 1) **3**

- 1432** ³ **Lou Warrior**, m, b.f, 3 ans, par Manduro GER et Betty Lou GER (Dai Jin GB), 59 k (57 k), ♂, N. Rugani (M^{me} F. Valle Skar), G. Bietolini – (n° corde 6) **4**
- 1917** ² **Innovator GB**, h, b, 3 ans, par Showcasing GB et Delivery GB (Rail Link GB), 61 k (59 k), Ecurie de L'Empereur (J. Mobian), N. Caullery – (n° corde 2) **5**
- 1214 Zhivago (IRE)**, m, gr, 3 ans, par Kendargent et Zanet [Enrique (GB)], 60 k (59 k), ♂, JC. Seroul (M^{me} M. Velon), JP. Gauvin (s) – (n° corde 8) **6**
- 231** ³ **Baileys Guapa**, f, al, 3 ans, par Suppliant GB et Jolie Et Belle [Oratorio (IRE)], 59^{1/2} k (58^{1/2} k), D. Haddrell (T. Lefranc), BV van den Troost – (n° corde 4) **7**

7 partants; 18 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. – Total des entrées: 1 242 €

Eng. Sup.: Lou Warrior

Sans motif: Yousina

2 long 1/2, 3/4 long, 1 long 1/4, 1 long 3/4, courte tête, 3 long.

11 500€ – 4 370€ – 3 220€ – 1 840€ – 920€ – 690€ – 460€

Primes aux propriétaires:

- 6 210 € Vadaliya.
2 359 € Nepalais.
1 738 € Nerokas.
993 € Lou Warrior.
496 € Innovator Gb, prime non attribuée.
372 € Zhivago (Ire).
248 € Baileys Guapa.

Primes aux éleveurs:

- 1 505 € Haras De S.A. Aga Khan Scea.
644 € Elevage Haras De Bourgeauville.
571 € Ecurie Des Charmes.
552 € Oliver Post.
138 € Jean-Claude Seroul.
92 € Haras Des Trois Chapelles.
78 € Juddmonte Farms Ireland, prime non attribuée.

Temps total: 2'13"25"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La pouliche YOUSINA a été déclarée non partante pour raisons vétérinaires.

Le jeune-jockey Jacky NICOLEAU ayant rencontré des problèmes de trafic routier, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche BAILEYS GUAPA par le jeune-jockey Tom LEFRANC.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu les jockeys Frida VALLE SKAR (LOU WARRIOR) arrivé 4^e et Jules MOBIAN (INNOVATOR) en leurs explications sur un 1^{er} mouvement survenu à l'entrée de la ligne d'arrivée et un 2^e, à environ 250 mètres du poteau d'arrivée.

De l'examen du film de contrôle, il résulte que le jockey Jules MOBIAN avait fait tout son possible pour redresser le mouvement vers l'extérieur du hongre INNOVATOR (GB) après que ce dernier lui ait échappé à la sortie du dernier tournant, et, le jockey Frida VALLE SKAR avait fait tout son possible pour redresser le mouvement vers l'intérieur du poulain LOU WARRIOR après que ce dernier lui ait échappé sous l'effet d'un seul coup de cravache.

La pouliche VADALIYA et le hongre NEROKAS ont fait l'objet d'un prélèvement après la course.

2108 ⁴⁵⁵⁷ PRIX DE BETHANCOURT-EN-VALOIS **1 400 m** (À réclamer)

19 000 € (9 500, 3 800, 2 850, 1 900, 950) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 11.000, 14.000 ou 17.000. **Poids: 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 14.000 porteront 1 k. 1/2; pour 17.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 15 janvier 2021 inclus, reçu une allocation de 8.500 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 8.500, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P1: Plat, Dist. 1 400 m env.

- 1820** ⁵ **Magic Sword**, h, b, 3 ans, par Goken et Makisarde [Xaar (GB)], 57^{1/2} k (58 k), (14 000), D. Yates (T. Bachelot), M^{me} JF. Hughes – (n° corde 3) **1**
- 936 Sensible**, m, gr, 3 ans, par Dunkerque et Theoricienne (Kendor), 59 k (59^{1/2} k), ♂, (17 000), Ecuries Serge Stempniak, P. & J. Brandt (s) – (n° corde 2) **2**
- 1894** ² **Prospero**, m, b, 3 ans, par Sommerabend GB et Calle A Venise IRE (Invincible Spirit IRE), 57^{1/2} k (56^{1/2} k), ♂, (14 000), P. Walter (H. Besnier), J. Parize – (n° corde 6) **3**
- 1299 Pretty Suzie**, f, b, 3 ans, par Caradak IRE et Villerville IRE (Gulch USA), 57^{1/2} k (56^{1/2} k), ♀, (17 000), LH (M^{me} A. Molins), Fred Rossi (s) – (n° corde 8) **4**
- 1362** ⁴ **Quiet Jungle GB**, f, b, 3 ans, par The Last Lion IRE et Last Lahar GB (Sixties Icon GB), 54^{1/2} k (55 k), (11 000), Ladrilla SRL (C. Demuro), D. Zarroli – (n° corde 12) **5**

- 1814 ⁵ **Banksy GER**, m, 3 ans, 59 k (58 k), ♂, (17 000), M^{me} S. Coirre (*R. Mangione*), G. Bietolini – (n° corde 4) 6
- 761 **Glance For Glory GB**, f, 3 ans, 56 k (55 k), (14 000), JT. Weissmeier (*M^{me} E. Weissmeier*), M^{me} R. Weissmeier – (n° corde 10) 7
- 1792 **Pulsy**, f, 3 ans, 56 k (56^{1/2} k), ♂, (14 000), M^{me} S. Uzzan (*G. Benoist*), M^{me} A. Budka – (n° corde 14) 8
- 1922 **Nipper**, h, 3 ans, 59 k (59^{1/2} k), (17 000), B. Fraize (*S. Maillot*), Rob. Collet (s) – (n° corde 5) 9
- Pop Rocks**, h, 3 ans, 57^{1/2} k (55^{1/2} k), (14 000), X. Hondier (*M^{me} P. Cheyer*), X. Hondier – (n° corde 16) 10
- 1453 **Astaldo**, m, 3 ans, 56 k (56^{1/2} k), (11 000), M^{me} V. Bracke (*S. François*), M^{me} V. Bracke – (n° corde 17) –
- 213 **Vedvokov**, h, 3 ans, 59 k (56 k), (17 000), C. Boutin (s) (*T. Lefranc*), C. Boutin (s) – (n° corde 1) –
- 12 partants; 46 eng.; 2 eng. sup.; 18 part def. – Total des entrées: 2185 €
- Consignation spéciale: *Spinning Rainbows IRE*
- Certif. vétérinaire: *Sugar Peanut*
- Chev. élim.: *Eoinstyle GB*
- 9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€
- Primes aux propriétaires:
- 5 130 € *Magic Sword*.
- 2 052 € *Sensible*.
- 1 539 € *Prospero*.
- 1 026 € *Pretty Suzie*.
- 513 € *Quiet Jungle Gb*, prime non attribuée.
- Primes aux éleveurs:
- 2 852 € M^{me} Josseline Hulin, Jerome Hulin.
- 760 € Haras Du Quesnay.
- 570 € M^{lle} Larissa Kneip, M^{lle} Sandrine Grevet.
- 248 € M^{me} Veronika Pucci.
- 80 € Barry Walters Farms, prime non attribuée.

2109 ¹⁴⁵⁶⁰ **PRIX MORIENVAL** **1 600 m**
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 4)
Quatrième épreuve

- 11 000 € (5500, 2200, 1650, 1100, 550) – dotation France Galop
- Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.
- Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 30 k.**
- Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.**
- Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**
- Parcours n° P2: Plat, Dist. 1 600 m env.
- Référence: +37,5.

- Kavakney BEL**, m, b.f. 5 ans, par Cockney Rebel IRE et Kavasole [Kavafi (IRE)], 52^{1/2} k (50^{1/2} k), JM. Plasschaert (*M^{me} P. Cheyer*), JM. Plasschaert – (n° corde 18) 1
- 1769 **Silk Thread**, f, b, 4 ans, par Planteur (IRE) et Tis Mighty IRE (Fruits Of Love USA), 60 k (60^{1/2} k), ♂, P. Ch. Plisson (s) (*H. Besnier*), M^{me} A. Budka – (n° corde 2) 2
- 1769 **Beacon Towers**, f, b, 4 ans, par Dabirsim et Kanel [Zamindar (USA)], 56^{1/2} k (57 k), ♂, P. Ch. Plisson (s) (*Y. Rousset*), Ch. Plisson (s) – (n° corde 1) 2
- 1667 **Magic Mac GB**, f, b, 9 ans, par Stimulation IRE et Supatov USA (Johannesburg USA), 55^{1/2} k (56 k), ♂, FX. Belvisi, FX. Belvisi – (n° corde 10) 4
- Cantilienne**, f, b, 5 ans, par Captain Marvelous IRE et Teleti [Peintre Celebre (USA)], 59^{1/2} k (58^{1/2} k), A. Desespringalle (*M^{me} M. Velon*), M^{me} MC. Chaalon – (n° corde 16) 5
- 1795 ³ **Infox**, h, 5 ans, 59 k (59^{1/2} k), ♂, G. Courbot (*T. Baron*), G. Courbot – (n° corde 14) 6
- 1795 **Fifty Days Fire**, h, 5 ans, 57^{1/2} k (58 k), R R Racing (*A. Pouchin*), R. Roels – (n° corde 5) 7
- 1538 ² **Belle De Cadix**, f, 6 ans, 58^{1/2} k (57^{1/2} k), ♂, B. Audouin (s) (*M^{me} A. Le Lay*), B. Audouin (s) – (n° corde 12) 8
- 1225 **Anadun**, f, 9 ans, 52^{1/2} k (53 k), ♂, P. Nicot (s) (*T. Trullier*), P. Nicot (s) – (n° corde 4) 9
- 468 ⁴ **Mister Mario**, h, 5 ans, 58^{1/2} k (57^{1/2} k), ♂, J. Rollin (*M^{me} A. Nicco*), Br. Beaunez – (n° corde 11) 10
- 1675 **Montaigne**, h, 8 ans, 55^{1/2} k (56 k), ♂, FX. Belvisi (*V. Cheminaud*), FX. Belvisi – (n° corde 9) –
- 1736 **Belobog**, h, 6 ans, 54 k (53 k), ♂, P. Ch. Plisson (s) (*M^{me} D. Santiago*), Ch. Plisson (s) – (n° corde 17) –
- 1795 ⁵ **Moonlight In Japan**, h, 5 ans, 52^{1/2} k (51^{1/2} k), ♂, D. de Waele (*M^{me} M. Michel*), D. de Waele – (n° corde 7) –
- 1971 ⁵ **Premier Avril**, h, 9 ans, 57^{1/2} k (58 k), ♂, JC. Daoudal (*J. Nicoleau*) – (n° corde 15) –
- 1694 **Makat Poker**, f, 7 ans, 55 k (55^{1/2} k), ♂, R. Meder (*A. Crastus*), M. Krebs (s) – (n° corde 3) –

- 991 **Signs Of Success (IRE)**, h, 8 ans, 52^{1/2} k (53 k), ♂, RJC. Steffers (*S. Breux*), M^{me} J. Hendriks – (n° corde 13) –
- 1769 **Exclusive Beauty**, f, 4 ans, 59 k (59^{1/2} k), D. Dumoulin (*L. Boisseau*), M. Rosseel – (n° corde 6) –
- 1904 **Holy Bere**, f, 4 ans, 58^{1/2} k (59 k), M^{me} de E. Seroux (*T. Bachelot*), A. Fouassier – (n° corde 8) –
- 18 partants; 18 eng.; 18 part def. – Total des entrées: 435 €
- courte tête, dead-heat, courte encolure, 1 long, tête, 1 long ¾, 1 long, ½ long, encolure.
- 5500€ – 1925€ – 1925€ – 1100€ – 550€
- Primes aux propriétaires:
- 2 227 € *Kavakney Bel*, prime non attribuée.
- 779 € *Silk Thread*.
- 779 € *Beacon Towers*.
- 346 € *Magic Mac Gb*, prime non attribuée.
- 222 € *Cantilienne*.
- Primes aux éleveurs:
- 467 € Jean-Marie Plasschaert, prime non attribuée.
- 351 € Khalfan Mohammed A. A. Al-Suwaidi, Boutin (S).
- 143 € Hugh Morrison, prime non attribuée.
- 100 € M^{me} Marie-Claire Chaalon, Clement Desespringalle, Adrien Desespringalle, Edouard Desespringalle.

Temps total: 1'40"44"¹¹

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle, ont entendu Stefaan FRANCOIS, représentant de l'entraîneur Jean-Marie PLASSCHAERT, sur le comportement du cheval KAVAKNEY (BEL) arrivé 1^{er}.

L'intéressé a indiqué que ledit cheval avait longtemps été arrêté pour boiterie, qu'il avait bien travaillé récemment à l'entraînement à MONS et qu'il estimait que ce dernier allait bien courir ce jour à COMPIEGNE. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Le cheval KAVAKNEY (BEL) et la jument MAGIC MAC (GB) ont fait l'objet d'un prélèvement après la course.

2110 ⁴⁵⁶⁰ **PRIX SAINT-LEGER AUX BOIS** **1 600 m**
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 4)
Troisième épreuve

- 13 000 € (6500, 2600, 1950, 1300, 650) – dotation France Galop
- Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.
- Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 30 k.**
- Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.**
- Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**
- Parcours n° P2: Plat, Dist. 1 600 m env.
- Référence: +34.

- 1674 ³ **Andersson GER**, h, b, 5 ans, par Scalo GB et Antonym USA (Bahri USA), 60 k (60^{1/2} k), ♂, Stall Brasilien (*A. Pouchin*), G. Batistic – (n° corde 17) 1
- 1675 **Beaupreau (GB)**, m, b, 9 ans, par Mr Sidney USA et Kathy'S Rocket USA (Gold Legend USA), 57^{1/2} k (56^{1/2} k), ♂, R. van den Troost (*E. Verhestraeten*), BV van den Troost – (n° corde 15) 2
- 1172 **Elieden IRE**, f, b, 5 ans, par Camacho GB et Ohwhatalady IRE (Invincible Spirit IRE), 57^{1/2} k (58 k), ♂, M^{me} G. Kelleway (*V. Cheminaud*), M^{me} AS. Crombez – (n° corde 9) 3
- 1694 **Arguin**, h, b, 6 ans, par Manduro GER et Olonella (GB) (Selkirk USA), 59 k (59^{1/2} k), ♂, Stall Laurus (*S. Pasquier*), M^{me} H. Sauer – (n° corde 5) 4
- 1674 **Dirty Dozen**, h, gr. 5 ans, par Rajsaman et Inca Lily IRE [Montjeu (IRE)], 59^{1/2} k (60 k), ♂, M^{me} D. Schoenherr (*L. Boisseau*), M^{me} D. Schoenherr – (n° corde 8) 5
- 1428 **Simsong**, h, 6 ans, 60 k (60^{1/2} k), ♂, Stall Gattopardo (*H. Besnier*), S. Smrczek – (n° corde 7) 6
- 1871 **Black Widow**, f, 5 ans, 59^{1/2} k (58^{1/2} k), ♂, Ecurie Trueba (*M^{me} M. Velon*), Rod. Collet (s) – (n° corde 16) 7
- 1794 ⁵ **Ayguemorte**, h, 8 ans, 57^{1/2} k (58 k), ♂, PL. Guerin (*J. Monteiro*), PL. Guerin – (n° corde 12) 8
- 1801 **Mantega**, f, 5 ans, 57^{1/2} k (55^{1/2} k), ♂, Stal Gusky (*M^{me} S. Chuette*), N. Lantsoght – (n° corde 13) 9
- 1575 ⁵ **Handchop**, h, 8 ans, 58 k (56 k), C. Boutin (s) (*T. Lefranc*), C. Boutin (s) – (n° corde 3) 10
- 1769 ³ **Angela**, f, 4 ans, 59 k (59^{1/2} k), S. Guerin, FX. Belvisi – (n° corde 10) –

- 1794 **Samwell**, h, 5 ans, 59^{1/2} k (60 k), φ, Ecurie Ascot (E. Hardouin), D. & P. Prod'Homme (s) – (n° corde 6) –
- 1423 **Convicted**, h, 9 ans, 60 k (60^{1/2} k), ♂♂, S. Girardin (M. Barzalona) – (n° corde 14) –
- 1795 ⁴ **Mediterraneenne**, f, 5 ans, 56^{1/2} k (55^{1/2} k), A. Junk (s) (M^{me} D. Santiago), A. Junk (s) – (n° corde 4) –
- 1888 **Galaxie Quest**, h, 4 ans, 56^{1/2} k (57 k), ♂♂, M^{me} AM. Roux (S. Maillot), P. Cottier – (n° corde 2) –
- 1210 ¹ **Junto**, h, 4 ans, 60 k (60^{1/2} k), φ, M. Ghys (M. Nobilij), M^{me} J. Hendriks – (n° corde 18) –
- 1736 **Late Comer**, m, 8 ans, 59 k (59^{1/2} k), M^{me} MB. Boche (J. Nicoleau) – (n° corde 1) –
- 1455 **Tireur BEL**, m, 5 ans, 59 k (59^{1/2} k), JM. Plasschaert (S. François), JM. Plasschaert – (n° corde 11) –

18 partants ; 18 eng. ; 18 part def. – Total des entrées : 514 €
encolure, courte encolure, 1 long ¼, 1 long, encolure, courte tête, tête, 1 long ½, 1 long.

6500€ – 2600€ – 1950€ – 1300€ – 650€

Primes aux propriétaires :

- 2 632 € *Andersson Ger*, prime non attribuée.
819 € *Beaupreau (Gb)*.
789 € *Elleden Ire*, prime non attribuée.
409 € *Arguin*.
263 € *Dirty Dozen*.

Primes aux éleveurs :

- 552 € *Gestut Ittlingen*, prime non attribuée.
444 € *Kassala Services Limited*.
222 € *Le Thenney*.
165 € M^{me} E. Ryan, prime non attribuée.
118 € *Razza Del Velino Srl*.

Temps total : 1'40"44"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le hongre HANDCHOP à être muni d'une couverture pour rentrer dans sa stalle.

Le hongre ANDERSSON (GER) et BEAUPREAU (GB) ont fait l'objet d'un prélèvement après la course.

2111 ⁴⁵⁵⁹ PRIX DES FRONDAISONS 1 600 m

(Handicap de catégorie divisé)

(Classe 3)

Deuxième épreuve

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 30 k.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P2 : Plat, Dist. 1 600 m env.

Référence : +31.

- 1666 **Karababa**, h, n.p., 5 ans, par Wootton Bassett GB et Fatara Froto [Layman (USA)], 57^{1/2} k (58 k), ♂, JC. Bertin (Q. Perrette), JC. Bertin – (n° corde 10) 1
- 1927 ¹ **Molino**, m, b, 4 ans, par Makfi GB et Parma [Intikhab (USA)], 58 k (58^{1/2} k), ♂♂, P. Nicot (s) (T. Bachelot), P. Nicot (s) – (n° corde 9) 2
- 1248 ³ **Glorious Emaraty**, h, b, 5 ans, par George Vancouver USA et Ascot Glory IRE (Khelelyf USA), 59 k (59^{1/2} k), ♂, Stall Hummel (A. Madamet), G. Batistic – (n° corde 18) 3
- 1913 ³ **Cleostorm**, f, al, 5 ans, par Stormy River et Esquinade [Archange D'Or (IRE)], 58 k (57 k), H. Declercq (E. Verhestraeten), BV van den Troost – (n° corde 2) 4
- 1913 **Grisbi (GB)**, h, gr, 6 ans, par Kendargent et El Cuerpo E L'Alma USA (Harlan'S Holiday USA), 58^{1/2} k (59 k), M^{me} C. Collet-Vidal (S. Maillot), Rob. Collet (s) – (n° corde 7) 5
- 1666 ² **Dylan Dancing IRE**, m, 8 ans, 58^{1/2} k (57^{1/2} k), φ, C. Le Veel (M^{me} D. Santiago), C. Le Veel – (n° corde 17) 6
- 1674 **Fighting Don**, h, 4 ans, 60 k (60^{1/2} k), A. Don, G. Hernon (s) – (n° corde 8) 7
- 1674 **Prince Kerali**, h, 5 ans, 59 k (59^{1/2} k), G. Baton (L. Boisseau), E. Wianny – (n° corde 6) 8
- 1224 ⁴ **Thindy**, h, 9 ans, 59^{1/2} k (57^{1/2} k), ♂, AS. & D. Allard (s) (M^{me} P. Cheyer), AS. & D. Allard (s) – (n° corde 5) 9
- 1768 **Joao**, h, 4 ans, 57^{1/2} k (58 k), φ♂, Ecurie Club des Etoiles (S. Pasquier), M. Boutin (s) – (n° corde 4) 10
- 1736 **Good To Talk GB**, m, 6 ans, 57 k (56 k), Ecurie Senator (M^{me} M. Eon), A. Fouassier – (n° corde 11) –

- 1739 ⁴ **Manarola**, f, 4 ans, 57^{1/2} k (58 k), P. Sigaud (E. Hardouin), P. Sigaud – (n° corde 15) –

- 1794 **Kiwi Green Suite BRZ**, m, 8 ans, 59^{1/2} k (60 k), ♂★, M^{me} L. Gallino (C. Demuro), D. Smaga – (n° corde 12) –

- 1768 ⁴ **Cold Play**, h, 4 ans, 58^{1/2} k (59 k), ♂, GT. Ryan (C. Soumillon), S. Nigge (s) – (n° corde 13) –

- 1794 **Jumpin' Jack Flash**, h, 7 ans, 57^{1/2} k (58 k), G. Kob (J. Nicoleau) – (n° corde 16) –

- Septems**, m, 5 ans, 60 k (60^{1/2} k), VDA Transport Solutions GCV (M. Nobilij), M^{me} J. Hendriks – (n° corde 3) –

- 1768 **King Siyouni**, h, 4 ans, 60 k (60^{1/2} k), φ, M^{me} M. Groll-Flynn (G. Benoist), M^{me} G. Rarick – (n° corde 14) –

- 1342 ¹ **Noordhout**, f, 6 ans, 58 k (58^{1/2} k), Seffen Sports (T. Trullier), M^{me} J. Hendriks – (n° corde 1) tbé

18 partants ; 17 eng. ; 1 eng. sup. ; 18 part def. – Total des entrées : 752 €
Eng. Sup. : Noordhout

4 long, ¾ long, tête, ¾ long, tête, courte encolure, ¾ long, nez, 1 long ¼.
9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires :

- 3 847 € *Karababa*.
1 539 € *Molino*.
1 154 € *Glorious Emaraty*.
769 € *Cleostorm*.
299 € *Grisbi (Gb)*.

Primes aux éleveurs :

- 1 735 € *Mavra Enerji Ve Insaat Sanayi*.
694 € *Gerard Laboureau*.
520 € *Ecurie Ascot*.
346 € *Jean-Paul Boin*.
162 € *Selim Blanga Moghrabi*.

Temps total : 1'39"7"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le jockey Thomas TRULLIER est tombé après que la jument NOORDHOOT se soit cabrée à l'ouverture des stalles et brusquement déportée vers la droite, déséquilibrant ainsi ledit jockey.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle, ont entendu le jockey Christophe SOUMILLON en ses explications sur le comportement du hongre COLD PLAY.

L'intéressé a indiqué que ledit hongre n'avait pas semblé apprécier les fortes chaleurs. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Delphine SANTIAGO en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir tenté de ne pas effectuer un tour de rond de présentation monté avant d'entrer en piste.

Les hongres KARABABA et GLORIOUS EMARATY ont fait l'objet d'un prélèvement après la course.

2112 ⁴⁵⁵⁸ PRIX DES BEAUX MONTS 1 600 m

(Handicap de catégorie divisé)

(Classe 3)

Première épreuve

21000 € (10500, 4200, 3150, 2100, 1050) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 30 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P2 : Plat, Dist. 1 600 m env.

Référence : +30.

- 1794 ³ **King Hartwood**, m, b.f, 5 ans, par Motivator GB et Sargasses [Kingsalsa (USA)], 59 k (59^{1/2} k), D. Guindon (R. Mangione), M^{me} V. Dissaux – (n° corde 4) 1
- 1328 ⁵ **Delachance**, h, b, 5 ans, par Lingari IRE et Three French Hens IRE (Elnadim USA), 59 k (58 k), φ, J. Lebosse (M^{me} A. Nicco), J. Lebosse – (n° corde 18) 2
- 1555 **Trentino**, h, al, 5 ans, par Harbour Watch IRE et Added Attraction (Kendor), 60 k (60^{1/2} k), Stall Laurus (T. Bachelot), M^{me} H. Sauer – (n° corde 5) 3
- 1458 **Arrogante**, m, b, 4 ans, par Planteur (IRE) et Money Drop ITY (Martino Alonso IRE), 59 k (59^{1/2} k), ♂, M^{me} D. Schoenherr (A. Pouchin), M^{me} D. Schoenherr – (n° corde 12) 4
- 1768 ¹ **Time Leon IRE**, m, b, 4 ans, par Outstrip GB et Church Melody GB (Oasis Dream GB), 59^{1/2} k (60 k), ♂♂, C. Fey (s) (E. Hardouin), C. Fey (s) – (n° corde 7) 5

1733	⁴ Emma Point USA , f, 5 ans, 60 k (60 ^{1/2} k), Ed. Monfort (s) (A. Roussel), W. Delalande – (n° corde 10)	6
1733	Suave Story IRE , f, 4 ans, 60 k (60 ^{1/2} k), M ^{me} L. Topholm (C. Demuro), L. Gadbin (s) – (n° corde 2)	7
1695	² Metallica Star , f, 4 ans, 60 k (60 ^{1/2} k), ♂ p, F. Meckes, F. Meckes – (n° corde 8)	8
1913	Rio Del Jack , h, 4 ans, 60 k (60 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} MB. Boche (L. Boisseau) – (n° corde 9)	9
1239	Gold Lake , h, 6 ans, 60 k (58 k), Stall Laurus (M ^{me} P. Cheyer), M ^{me} H. Sauer – (n° corde 11)	10
1583	³ Morgny USA , m, 5 ans, 59 ^{1/2} k (58 ^{1/2} k), A. Denis (M ^{me} M. Eon), A. Fouassier – (n° corde 15)	–
1907	Astrachem (IRE) , h, 6 ans, 59 k (59 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} AM. Roux (S. Maillot), P. Cottier – (n° corde 14)	–
1913	Junvieve , f, 4 ans, 60 k (60 ^{1/2} k), M ^{me} M. Groll-Flynn (G. Benoist), M ^{me} G. Rarick – (n° corde 3)	–
1870	³ Herodion , h, 5 ans, 59 ^{1/2} k (60 k), FX. Belvisi (T. Trullier), FX. Belvisi – (n° corde 13)	–
1911	Troiscentsept , h, 5 ans, 60 k (60 ^{1/2} k), M ^{me} C. Fuchs (A. Pietsch), M ^{me} C. Fuchs – (n° corde 1)	–
1209	Rhodafrost , f, 4 ans, 60 k (60 ^{1/2} k), ♂ p, M ^{me} Z. Wentworth (V. Cheminaud), M ^{me} AS. Crombez – (n° corde 6)	–
442	Calvin , h, 8 ans, 60 k (59 k), Stal Gusky (M ^{me} D. Santiago), N. Lantsoght – (n° corde 17)	–
1766	Putumayo , h, 6 ans, 59 ^{1/2} k (60 k), JC. Daoudal (J. Nicoleau) – (n° corde 16)	–
	18 partants; 100 eng.; 1 eng. sup.; 18 part def. – Total des entrées: 2736 €	
	Chev. élim.: <i>Peintre Français, Mubarmaj, Abadie GB, Zaverna (IRE), Jayadeeva, La Raceuse (IRE), Crop Over Queen, Action Parfaite, Topinambur, Mocklershill, Pinot Grigio, Forest King, Nacht</i>	
	Chev. retir.: <i>Oncle Fernand, Gottingen, Mathix</i>	
	10500€ – 4200€ – 3150€ – 2100€ – 1050€	
	Primes aux propriétaires:	
	4 252 € <i>King Hartwood.</i>	
	1 701 € <i>Delachance.</i>	
	1 275 € <i>Trentino.</i>	
	850 € <i>Arrogante.</i>	
	425 € <i>Time Leon Ire</i> , prime non attribuée.	
	Primes aux éleveurs:	
	1 917 € Marc Hovelacque, Dominique Guindon.	
	767 € Patrick Chedeville, Cocheese Bloodstock Anstalt.	
	383 € So. Agr. Allevamento Deni Srl.	
	376 € Hubert Honore, Nd Bloodstock Ltd.	
	89 € Sean Gorman, prime non attribuée.	
2113	⁴⁵⁵⁵ LA COURSE DES BLEUS - PRIX DU CHATEAU DE COMPIEGNE (Handicap divisé) Première épreuve	1 600 m
	55 000 € (27 500, 10 450, 7 700, 4 400, 2 200, 1 650, 1 100) – dotation France Galop	
	Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans.	
	Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant.	
	La Casaque aux couleurs de l'Equipe de France sera offerte au jockey vainqueur par la PMU.	
	Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.	
	Parcours n° P2: Plat, Dist. 1 600 m env.	
	Référence: +19.	
1788	³ Through The Mist , 3 ans, par Lope De Vega IRE et Misty Solitude GB, 56 k (56 ^{1/2} k), p, Roy Racing Ltd (S. Pasquier), G. Barbedette – (n° corde 3)	1
1788	⁴ Kaliska , f, 3 ans, par Invincible Spirit IRE et Keegsquaw IRE (Street Cry IRE), 53 ^{1/2} k (54 k), M ^{me} A. Fabre (A. Madamet), A. Fabre (s) – (n° corde 6)	2
1788	¹ Momarasa GB , 3 ans, par Dubawi IRE et Farmah USA, 59 k (59 ^{1/2} k), ♂, Shadwell France SNC (C. Soumillon), F. Rohaut (s) – (n° corde 16)	3
1814	¹ Almeida Girl (GB) , 3 ans, par Temple City USA et Llanita (GB), 53 ^{1/2} k (54 k), p, Ecurie La Vallée Martigny EARL (A. Crastus), F. Vermeulen (s) – (n° corde 1)	4
1788	² Mystery , 3 ans, par Dariyan et Masaola, 55 ^{1/2} k (56 k), ♂, Ecurie Renk (M ^{me} M. Velon), JP. Gauvin (s) – (n° corde 8)	5
1788	Chica Energica GB , f, 3 ans, par Acclamation GB et Chica Loca [American Post (GB)], 53 ^{1/2} k (54 k), A. Berto (M. Berto), M. Gonzalez – (n° corde 11)	6
1788	⁵ Madison Avenue , 3 ans, par Martinborough JPN et Severina (GB), 55 k (55 ^{1/2} k), ♂, Ecurie Victoria Dreams (M. Barzalona), JPh. Dubois – (n° corde 14)	7
1788	⁶ Ripponette , 3 ans, 54 k (54 ^{1/2} k), Haras de La Perelle (T. Bachelot), S. Wattel (s) – (n° corde 7)	8
1273	Diction , 3 ans, 54 ^{1/2} k (55 k), Wertheimer & Frere – (n° corde 2)	9
1996	¹ Electroscope IRE , 3 ans, 57 k (57 ^{1/2} k), M ^{me} AG. Kavanagh (A. Roussel), J. de Mieulle (s) – (n° corde 13)	10
1226	⁵ Summer Fly , 3 ans, 55 k (55 ^{1/2} k), ♂, D. Maughan (A. Lemaitre), M ^{me} J. Dupont-Fahn – (n° corde 12)	–
1827	⁷ Baker Chope , 3 ans, 57 k (57 ^{1/2} k), C. Guezet (S. Martino), Ed. Monfort (s) – (n° corde 5)	–
1280	¹ Rio D'Octobre , m, 3 ans, 57 k (57 ^{1/2} k), S. François (V. Cheminaud), R. Martens (s) – (n° corde 15)	–
1804	¹ Sultanhon , 3 ans, 54 k (54 ^{1/2} k), Haras d'Etream (D. Alberca-Gavilan), de B. Montzey (s) – (n° corde 9)	–
	Snorkeling , 3 ans, 54 ^{1/2} k (55 k), Z. Ben M'Rad (Q. Perrette), R. Le Dren Doleuze – (n° corde 10)	–
1793	¹ Woody Cat , 3 ans, 55 ^{1/2} k (56 k), C. Marzocco (E. Hardouin), Ed. Monfort (s) – (n° corde 4)	–
	16 partants; 45 eng.; 3 eng. sup.; 16 part def. – Total des entrées: 3284 €	
	Eng. Sup.: <i>Electroscope IRE, Snorkeling</i>	
	½ long, nez, encolure, courte encolure, encolure, 1 long ¼, courte encolure, courte tête, 2 long ½.	
	27 500€ – 10 450€ – 7 700€ – 4 400€ – 2 200€ – 1 650€ – 1 100€	
	Primes aux propriétaires:	
	14 850 € <i>Through The Mist.</i>	
	5 643 € <i>Kaliska.</i>	
	4 158 € <i>Momarasa Gb</i> , prime non attribuée.	
	2 376 € <i>Almeida Girl (Gb).</i>	
	1 188 € <i>Mystery.</i>	
	891 € <i>Chica Energica Gb</i> , prime non attribuée.	
	594 € <i>Madison Avenue.</i>	
	Primes aux éleveurs:	
	3 599 € Eric Chevrier, Xavier Malaviolle.	
	1 367 € Ecurie Peregrine Sas.	
	654 € Shadwell Estate Co. Ltd, prime non attribuée.	
	575 € Ecurie La Vallée Martigny Earl.	
	440 € Adolf Renk.	
	330 € Mathieu Demeure.	
	140 € Whatton Manor Stud, Thurso Limited, Cranford Stud, prime non attribuée.	
	Temps total: 1'38"48"	
	La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.	
	Les Commissaires ont autorisé la pouliche BAKER CHOP à être amenée en main au départ non montée et à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.	
	Agissant sur réclamation du jockey Christophe SOUMILLON (MOMARASA (GB)), arrivé 3 ^e , se plaignant d'avoir été gêné par un coup de cravache reçu par le poulain MOMARASA (GB) dans la ligne d'arrivée, à environ 100 mètres du poteau d'arrivée, par le jockey Augustin MADAMET (KALISKA), arrivé 2 ^e , les Commissaires ont ouvert une enquête.	
	Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que le poulain MOMARASA (GB) n'aurait pas devancé la pouliche KALISKA lors du passage du poteau d'arrivée, malgré la gêne constatée.	
	Toutefois, les Commissaires ont sanctionné le jockey Augustin MADAMET par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour en raison d'un comportement fautif non intentionnel.	
	La pouliche THROUGH THE MIST, KALISKA, le poulain MOMARASA (GB), la pouliche ALMEIDA GIRL (GB) et le hongre MYSTERY ont fait l'objet d'un prélèvement après la course.	
2114	⁴⁵⁶¹ PRIX DE SAINT-CREPIN (Classe 2)	2 400 m
	28 000 € (14 000, 5 320, 3 920, 2 240, 1 120, 840, 560) – dotation France Galop	
	Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, n'ayant, depuis le 15 juin 2020 inclus, ni gagné une Listed Race, ni été classés 2 ^e ou 3 ^e d'une course de Groupe et n'ayant pas, depuis le 15 décembre 2020 inclus, été classés 2 ^e d'une Listed Race ni, depuis le 15 mars 2021 inclus, gagné une Classe 1. Poids: 57 k. Les chevaux ayant, depuis le 15 décembre 2020 inclus, gagné une Classe 2 porteront 1 k. 1/2; plusieurs Classe 2 ou une Classe 1, 3 k.	
	Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.	
	Parcours n° P5: Plat, Dist. 2 400 m env.	
1528	¹ Dilawar (IRE) , 4 ans, par Dubawi IRE et Dolniya, 57 k (57 ^{1/2} k) (C. Soumillon), de A. Royer Dupre – (n° corde 5)	1
1603	⁴ Ricardo GER , 8 ans, par Kalatos GER et Rinconada GER, 57 k (57 ^{1/2} k), Stall Konigsesch (M. Barzalona), A. Bolte – (n° corde 9)	2
1676	⁶ Jupyra , 4 ans, par Le Havre (IRE) et Petite Noblesse, 57 k (55 k), p, Haras Bonne Chance (M ^{me} S. Chuette), M. Delzangles – (n° corde 11)	3

<p>1686 ³ Auenwolf GER, 7 ans, par Lord Of England GER et Auenprincess GER, 57 k (57^{1/2} k), W. Kohler (<i>A. Pietsch</i>), A. Bolte – (n° corde 10)</p> <p>1676 ¹ Salesman (IRE), h, al, 4 ans, par Dubawi IRE et High Maintenance (Highest Honor), 58^{1/2} k (59 k), Wertheimer & Frère, A. Fabre (s) – (n° corde 1)</p> <p>1578 ⁵ Cressida, 5 ans, par Sommerabend GB et Noble City GER, 57 k (57^{1/2} k), PH. Betts (<i>T. Bachelot</i>), S. Wattel (s) – (n° corde 3)</p> <p>1316 ⁴ Calculating GB, 4 ans, par Camelot GB et Sea Meets Sky, 57 k (57^{1/2} k), p, Fam. Niarchos (<i>S. Pasquier</i>), P. Bary (s) – (n° corde 6)</p> <p>Sioux GER, 6 ans, 60 k (59 k), Stall Marcruhl.Com (<i>M^{me} A. van den Troost</i>), M^{me} Y. Almenrader – (n° corde 2)</p> <p>1682 ² Sitoutvabien, 4 ans, 57 k (57^{1/2} k), Δ, Riviera Equine S.A.R.L. (<i>G. Benoist</i>), M^{me} A. Wattel – (n° corde 7)</p> <p>Christmas, 4 ans, 57 k (57^{1/2} k), p, M^{me} D. Schoenherr (<i>A. Pouchin</i>), M^{me} D. Schoenherr – (n° corde 12)</p> <p>Wild Gypsy Boy GB, 6 ans, 60 k (60^{1/2} k), M^{me} A. Friebel (<i>E. Hardouin</i>), M^{me} A. Friebel – (n° corde 8)</p> <p>11 partants; 18 eng.; 2 eng. sup.; 12 part def. – Total des entrées: 2153 €</p> <p>Eng. Sup.: <i>Salesman (IRE)</i>, <i>Sioux GER</i></p> <p>Sans motif: <i>Frankel'S Magic</i></p> <p>1 long ¼, ½ long, ½ long, tête, 1 long, ¾ long, 2 long, 5 long, 2 long.</p> <p>14 000€ – 5320€ – 3920€ – 2240€ – 1 120€ – 840€ – 560€</p> <p>Primes aux propriétaires:</p> <p>5 670 € <i>Dilawar (Ire)</i>.</p> <p>1 675 € <i>Ricardo Ger</i>, prime non attribuée.</p> <p>1 587 € <i>Jupyra</i>.</p> <p>705 € <i>Auenwolf Ger</i>, prime non attribuée.</p> <p>453 € <i>Salesman (Ire)</i>.</p> <p>340 € <i>Cressida</i>.</p> <p>226 € <i>Calculating Gb</i>, prime non attribuée.</p> <p>Primes aux éleveurs:</p> <p>1 671 € S.A. Aga Khan.</p> <p>715 € Haras Bonne Chance.</p> <p>691 € Hartmut Bolte, prime non attribuée.</p> <p>190 € Gestut Hofgut Heymann, prime non attribuée.</p> <p>153 € M^{lle} Larissa Kneip, M^{lle} Sandrine Grevet.</p> <p>133 € Wertheimer & Frère.</p> <p>47 € Suc. S. Niarchos, prime non attribuée.</p> <p><i>Temps total</i>: 2'39"45"</p> <p>La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.</p> <p>La pouliche FRANKEL'S MAGIC a été déclarée non partante pour raisons vétérinaires.</p> <p>Les Commissaires ont autorisé le hongre DILAWARE (IRE) à être muni d'une couverture pour rentrer dans sa stalle.</p> <p>Le hongre DILAWARE (IRE) et la jument JUPYRA ont fait l'objet d'un prélèvement après la course.</p>	<p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>9</p> <p>10</p> <p>–</p>
---	--

<p>2115 ⁴⁵⁶² PRIX DU CHATEAU DE PIERREFONDS 1 600 m</p> <p>(Handicap divisé)</p> <p>Deuxième épreuve</p> <p>28 000 € (14 000, 5320, 3920, 2240, 1 120, 840, 560) – dotation France Galop</p> <p>Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans.</p> <p>Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.</p> <p>Parcours n° P2: Plat, Dist. 1 600 m env.</p> <p>Référence: +24,5.</p> <p>1681 ¹ Marillaman, 3 ans, par Myboycharlie IRE et Marillana, 58 k (58^{1/2} k), M^{me} C. Zass (<i>E. Hardouin</i>) – (n° corde 11)</p> <p>1701 ² Thibouville, 3 ans, par Rajsaman et Tarnag, 58^{1/2} k (59 k), φ, G. Augustin-Normand (<i>A. Madamet</i>), M^{me} J. Soudan – (n° corde 13)</p> <p>1581 ⁵ Sport Coupe, 3 ans, par Toronado (IRE) et Ideechic, 57^{1/2} k (58 k), Δ p, La Fayette Partnership SAS (<i>T. Trullier</i>), N. Clement (s) – (n° corde 14)</p> <p>548 The Lawyer, 3 ans, par Zoffany IRE et Guerande (IRE), 56^{1/2} k (57 k), p, Ecurie des Monnaies (<i>G. Benoist</i>), Y. Barberot (s) – (n° corde 10)</p> <p>1819 Grace Bay, 3 ans, par Palace Episode USA et Grace Of Dubai, 58 k (58^{1/2} k), p, D. Haddrell (<i>S. Pasquier</i>) – (n° corde 2)</p> <p>1779 ³ Sage Dream (IRE), 3 ans, par Oasis Dream GB et Sayfoonisa, 58 k (58^{1/2} k), φ p, Ecurie d'Englesqueville, Fred Rossi (s) – (n° corde 4)</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p>
--	---

<p>1788 Princedeschamps, 3 ans, par Rajsaman et Imagine In Paris, 59 k (59^{1/2} k), ⊗, M^{me} P. Menges (<i>S. Maillot</i>), M^{me} P. Menges – (n° corde 7)</p> <p>1788 ⁷ Noble Amber, f, 3 ans, 58^{1/2} k (59 k), Δ, B. Levaïque (<i>D. Boche</i>), L. Gadbin (s) – (n° corde 3)</p> <p>1792 ⁴ Mighty Fine, 3 ans, 56^{1/2} k (57 k), J.F. Thomas (<i>V. Cheminaud</i>), M^{me} AS. Crombez – (n° corde 15)</p> <p>1793 ³ Prince De Montfort, h, 3 ans, 58^{1/2} k (59 k), JM. Vaux (<i>M. Barzalona</i>), D. & P. Prod'Homme (s) – (n° corde 12)</p> <p>1793 ⁶ Rose In Bloom, 3 ans, 58^{1/2} k (59 k), p, Ecurie Trueeba (<i>T. Bachelot</i>), Rod. Collet (s) – (n° corde 8)</p> <p>770 ⁵ Mme Du Barry, f, 3 ans, 56 k (56^{1/2} k), p, B. Giraudon (<i>A. Pouchin</i>), D. & P. Prod'Homme (s) – (n° corde 5)</p> <p>360 My Lovely Passion, h, 3 ans, 54^{1/2} k (52^{1/2} k), p, Passion Racing Club (<i>L. Nomis</i>), Y. Barberot (s) – (n° corde 6)</p> <p>1690 ⁵ Kenor, m, 3 ans, 55^{1/2} k (56 k), P. Van Der Zaag (<i>M. Nobili</i>), M^{me} J. Hendriks – (n° corde 1)</p> <p>14 partants; 15 eng.; 15 part def. – Total des entrées: 1 170 €</p> <p>Sans motif: <i>Got Frost</i></p> <p>1 long, nez, encolure, ½ long, 2 long ½, 1 long, courte encolure, 1 long ½, 3 long ½.</p> <p>14 000€ – 5320€ – 3920€ – 2240€ – 1 120€ – 840€ – 560€</p> <p>Primes aux propriétaires:</p> <p>7 560 € <i>Marillaman</i>.</p> <p>2 872 € <i>Thibouville</i>.</p> <p>2 116 € <i>Sport Coupe</i>.</p> <p>1 209 € <i>The Lawyer</i>.</p> <p>604 € <i>Grace Bay</i>.</p> <p>453 € <i>Sage Dream (Ire)</i>.</p> <p>302 € <i>Princedeschamps</i>.</p> <p>Primes aux éleveurs:</p> <p>2 802 € Haras De Magouet.</p> <p>1 064 € Franklin Finance S.A. .</p> <p>513 € Hubert Honore, Nd Bloodstock Ltd.</p> <p>293 € Ecurie Haras Du Cadran, Ecurie Jml Racing.</p> <p>224 € Haras Du Logis Saint Germain.</p> <p>112 € Sarl Ecurie J. L. Tepper.</p> <p>109 € Serge Boucheron, Haras D'Haspel.</p> <p><i>Temps total</i>: 1'40"51"</p> <p>La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.</p> <p>Les Commissaires ont autorisé la pouliche ROSE IN BLUM à être montée au box avant de se présenter au rond de présentation.</p> <p>Le hongre GOT FROST a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.</p> <p>Les hongres MARILLAMAN et GRACE BAY ont fait l'objet d'un prélèvement après la course.</p>	<p>7</p> <p>8</p> <p>9</p> <p>10</p> <p>–</p> <p>–</p> <p>–</p> <p>–</p> <p>–</p> <p>–</p>
---	--

0004 167

SAINT-CLOUD

mercredi 16 juin 2021

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Gérald HOVELACQUE –
Amaury de LENCQUESAING – Jean d'INDY

<p>2116 ⁵⁹⁶ PRIX DE BEAUMESNIL 2 000 m</p> <p>(Handicap divisé)</p> <p>Première épreuve</p> <p>55 000 € (27 500, 10 450, 7 700, 4 400, 2 200, 1 650, 1 100)</p> <p>Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans.</p> <p>Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.</p> <p>Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.</p> <p>Parcours n° 6: Plat, Dist. 2 000 m env.</p> <p>Référence: +20.</p> <p>1819 ⁶ Friendly Face (IRE), m, b, 3 ans, par Galileo IRE et High Celebrity [Invincible Spirit (IRE)], 58 k (58^{1/2} k), M. Tabor (<i>M. Barzalona</i>), A. Fabre (s) – (n° corde 11)</p> <p>1819 ⁴ Bazoques, f, n.p, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Beaudouville [Air Chief Marshal (IRE)], 55^{1/2} k (56 k), G. Augustin-Normand (<i>J. Cabre</i>), Y. Barberot (s) – (n° corde 6)</p> <p>1445 ¹ Brok, m, b, 3 ans, par Soldier Hollow GB et Roche Ambeau (Chichicastenango), 59 k (59^{1/2} k), Δ, NBH Racing (<i>I. Mendizabal</i>), JM. Beguigne – (n° corde 4)</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p>
---	---

<p>1819 ² Ilot Secret, m, b, 3 ans, par French Fifteen et Scarley Secret (IRE) (Royal Applause GB), 55^{1/2} k (56 k), Ecurie Christophe German (<i>T. Baron</i>), M. Brasme (s) – (n° corde 14)</p> <p>1849 ¹ Amourdargent, f, b, 3 ans, par Kendargent et Amorine (IRE) (Montjeu (IRE)), 54^{1/2} k (55^{1/2} k), Uma Racing (<i>S. Martino</i>), Ed. Montfort (s) – (n° corde 2)</p> <p>1671 ⁵ High Lady, f, b, 3 ans, par Camelot GB et Grace Lady [Muhtathir (GB)], 56^{1/2} k (57 k), Ecurie Victoria Dreams (<i>E. Hardouin</i>), JPh. Dubois – (n° corde 5)</p> <p>1819 Fernoboy, h, gr, 3 ans, par Rajsaman et Fernobia (IRE) (Teofilo IRE), 56 k (56^{1/2} k), B. Giraudon (<i>A. Pouchin</i>), D. & P. Prod'Homme (s) – (n° corde 7)</p> <p>1848 ¹ Augustinus GER, m, 3 ans, 59 k (59^{1/2} k), The Glorious Four (<i>T. Bachelot</i>), H. Grewe – (n° corde 10)</p> <p>1819 Blue Horizon, m, 3 ans, 54 k (54^{1/2} k), Stall Moorea (<i>M^{me} S. Vogt</i>), S. Smrczek – (n° corde 9)</p> <p>1855 ¹ Si J'Aïlela, f, 3 ans, 53 k (53^{1/2} k), M^{me} F. Perree (<i>M^{me} S. Chuette</i>), M. Delzangles – (n° corde 13)</p> <p>1819 ⁵ Weddell Sea IRE, h, 3 ans, 56 k (56^{1/2} k), Fam. Niarchos (<i>S. Pasquier</i>), A. Fabre (s) – (n° corde 3)</p> <p>280 ¹ Glacier Peak, m, 3 ans, 57 k (57^{1/2} k), AH. Al Attiya (<i>V. Cheminaud</i>), HA. Pantall – (n° corde 12)</p> <p>1819 Blackjac Du Houley, h, 3 ans, 57 k (57^{1/2} k), φ, M^{me} C. Pelier (<i>G. Benoist</i>), Y. Barberot (s) – (n° corde 8)</p> <p>1884 ⁷ Shut The Box, m, 3 ans, 59^{1/2} k (60 k), ♂ p, Le Haras de La Gousserie, Fred Rossi (s) – (n° corde 1)</p>	<p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>9</p> <p>10</p> <p>–</p> <p>–</p> <p>–</p> <p>–</p>
---	---

14 partants ; 43 eng. ; 2 eng. sup. ; 14 part def. – Total des entrées : 2662 €

Eng. Sup. : *Blue Horizon, Shut The Box*

1 long, courte encolure, 1/2 long, 3/4 long, 3/4 long, 2 long, 1/2 long, encolure, encolure.

27500€ – 10450€ – 7700€ – 4400€ – 2200€ – 1650€ – 1100€

Primes aux propriétaires :

14 850 € *Friendly Face (Ire)*.
 5 643 € *Bazoques*.
 4 158 € *Brok*.
 2 376 € *Ilot Secret*.
 1 188 € *Amourdargent*.
 891 € *High Lady*.
 594 € *Fernoboy*.

Primes aux éleveurs :

3 599 € Jean-Philippe Dubois.
 2 092 € Franklin Finance S.A. .
 1 007 € Ecurie Des Monceaux.
 880 € M^{me} Marie-Laure Besnouin, Jean-Michel Feuillet-Besnouin.
 440 € Scea Haras De Saint Pair.
 220 € Philippe Delaey.
 215 € Jean-Philippe Dubois.

Temps total : 2'11"28"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu les jockeys Stéphane PASQUIER (WEDDELL SEA), Grégory BENOIST (BLACKJAC DU HOULEY) et Jérôme CABRE (BAZOQUES) en leurs explications, ont sanctionné le jockey Jérôme CABRE par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir en laissant pencher la pouliche BAZOQUES vers l'extérieur être à l'origine de la gêne subit par le hongre WEDDELL SEA.

Par ailleurs, les Commissaires après avoir entendu le jockey Sophie CHUETTE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour ne pas avoir strictement conservé sa ligne au départ jusqu'au signal prévu à cet effet.

Le poulain FRIENDLY FACE à fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

La pouliche BAZOQUES à fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Le poulain BROK à fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Le poulain ILOT SECRET à fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

La pouliche AMOURDARGENT à fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

<p>2117 ⁵⁹⁷ PRIX EPINARD (Classe 2)</p> <p>34 000 € (17 000, 6460, 4760, 2720, 1360, 1 020, 680)</p> <p>Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans, ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant jamais gagné une Listed Race, ni deux courses de Classe 2. Poids : 57 k. Tout gagnant d'une course de Classe 2 portera 2 k. Les chevaux ayant été classés 2^e ou 3^e d'une Listed Race porteront 1 k. Les chevaux n'ayant jamais gagné recevront 1 k. 1/2 ; ceux n'ayant jamais couru, 2 k. 1/2.</p>	<p>1 200 m</p>
---	----------------

Cette course est qualificative aux Handicaps Classe 1.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

<p>Parcours n° 1 : Plat, Dist. 1 200 m env.</p> <p>1677 ¹ Nirlit, m, b, 2 ans, par Ifraaj GB et Llanita (GB) (Rock Of Gibraltar IRE), 57 k (57^{1/2} k), Ecurie La Vallée Martigny EARL, F. Vermeulen (s) – (n° corde 2)</p> <p>1863 Scottish Anthem GB, m, gr, 2 ans, par Lope De Vega IRE et Loch Ma Naire IRE (Galileo IRE), 55^{1/2} k (56 k), Godolphin SNC (<i>M. Barzalona</i>), A. Fabre (s) – (n° corde 4)</p> <p>1918 ⁴ Hypnotized, f, b.f, 2 ans, par Dream Ahead USA et Agent Mimi [Medecis (GB)], 54 k (54^{1/2} k), S. Kobayashi (s) (<i>J. Claudic</i>), S. Kobayashi (s) – (n° corde 5)</p> <p>1847 Baileys Belle Star, f, b, 2 ans, par Birchwood IRE et Jolie Et Belle [Oratorio (IRE)], 54 k (54^{1/2} k), G.R. Bailey Ltd (<i>V. Cheminaud</i>), JV. Toux – (n° corde 3)</p> <p>2009 ⁵ Feli Chop, m, al, 2 ans, par Panis USA et Joubachope (Captain Chop), 55^{1/2} k (56 k), B. Touzeau (<i>T. Lefranc</i>), C. Boutin (s) – (n° corde 1)</p> <p>1668 ⁴ James, m, gr, 2 ans, par Galiway (GB) et Tiaradargent (Kendargent), 55^{1/2} k (56 k), Pat. Barbe (<i>E. Hardouin</i>), M. Delcher Sanchez – (n° corde 6)</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p>
---	---

6 partants ; 13 eng. ; 1 eng. sup. ; 6 part def. – Total des entrées : 1288 €

Eng. Sup. : *Hypnotized*

encolure, tête, 3 long, 3 long, 8 long.

17 000€ – 6460€ – 4760€ – 2720€ – 1360€ – 1 020€

Primes aux propriétaires :

10 710 € *Nirlit*.
 4 069 € *Scottish Anthem Gb*, prime non attribuée.
 2 998 € *Hypnotized*.
 1 713 € *Baileys Belle Star*.
 856 € *Feli Chop*.
 642 € *James*.

Primes aux éleveurs :

2 355 € Ecurie La Vallée Martigny Earl.
 1 008 € S.C.E.A. Ecurie De Montfort, M^{me} Karine Morice.
 576 € Haras Des Trois Chapelles.
 549 € St. Albans Bloodstock Limited, prime non attribuée.
 288 € Alain Chopard.
 216 € Earl Haras Saint-James.

Temps total : 1'19"74"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche BAILEY'S BELLE STAR à être montée au box, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Les Commissaires ont autorisé le poulain SCOTTISH ANTHEM à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée afin d'examiner notamment, à environ 100 mètres du poteau d'arrivée, les conséquences du changement de ligne vers l'extérieur du poulain NIRLIT (Maxime GUYON) arrivé 1^{er}, sur la progression et la performance du poulain SCOTTISH ANTHEM (Mickael BARZALONA) arrivé 2^e et de la pouliche HYPNOTIZED (Jérôme CLAUDIC) arrivée 3^e.

En outre, ils ont été saisis d'une réclamation du jockey Mickael BARZALONA se plaignant d'avoir été gêné par le poulain NIRLIT.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Maxime GUYON et Mickael BARZALONA, le jockey Jérôme CLAUDIC ayant refusé de s'exprimer, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que sans la gêne constatée, le poulain SCOTTISH ANTHEM et la pouliche HYPNOTIZED n'auraient pas devancé le poulain NIRLIT.

De plus, les Commissaires n'ont pas pris de sanction à l'égard du jockey Maxime GUYON considérant la gêne accidentelle, le poulain NIRLIT ayant échappé à son jockey sur un coup de cravache.

Le poulain NIRLIT a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Le poulain JAMES a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

<p>2118 ⁵⁹⁹ PRIX GAZALA (Femelles) (Maiden)</p> <p>27 000 € (13 500, 5400, 4050, 2700, 1350)</p> <p>Pour pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.</p> <p>Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.</p>	<p>1 600 m</p>
--	----------------

Parcours n° 5 : Plat, Dist. 1 600 m env.

- 1702 ⁴ **Stone Of Scone**, f, gr, 3 ans, par Reliable Man (GB) et Irishstone IRE (Danehill Dancer IRE), 58 k (58^{1/2} k), M. Munch (s) (*T. Bachelor*), M. Munch (s) – (n° corde 9)
- 937 ² **Romantic Rival IRE**, f, b, 3 ans, par Shamardal USA et Sense Of Fun USA (Distorted Humor USA), 58 k (58^{1/2} k), Godolphin SNC (*M. Barzalona*), HA. Pantall – (n° corde 5)
- 1702 ² **La Fiamma USA**, f, b, f, 3 ans, par War Front (USA) et Faufler IRE (Galileo IRE), 58 k (58^{1/2} k), Flaxman Stables Ireland Ltd (*S. Pasquier*), P. Bary (s) – (n° corde 3)
- 1313 ³ **Villa Wagram (IRE)**, f, b, 3 ans, par Zoffany IRE et Every Time GB (Pivotal GB), 58 k (58^{1/2} k), de S. Barros (*O. Peslier*), FH. Graffard (s) – (n° corde 8)
- 1702 **Manta Beach**, f, al, 3 ans, par Belardo IRE et Mantadive [Okawango (USA)], 58 k (58^{1/2} k), G. Doleuze (*A. Lemaître*), G. Doleuze – (n° corde 1)
- 1702 ⁵ **Shanna Rose**, f, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), b, P. Uzan (*F. Lefebvre*), M^{me} C. O'Halloran – (n° corde 10)
- 1313 **Silk Princess**, f, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), A. Tamagni (*I. Mendizabal*), S. Cerulis – (n° corde 6)
- Magic Carpet**, f, 3 ans, 56 k (56^{1/2} k), M^{me} S. Thayer (*T. Trullier*), N. Clement (s) – (n° corde 7)
- 1445 **Republique IRE**, f, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), ♂, B. Giraudon, P. & J. Brandt (s) – (n° corde 4)

9 partants ; 22 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 945 €

Code anomalie DS : Jojogo

encolure, 3/4 long, 1 long 1/2, 2 long 1/2, encolure, 2 long 1/2, 3 long 1/2, 1 long.

13500€ – 5400€ – 4050€ – 2700€ – 1350€

Primes aux propriétaires :

- 7 290 € *Stone Of Scone*.
2 916 € *Romantic Rival Ire*, prime non attribuée.
2 187 € *La Fiamma Usa*, prime non attribuée.
1 458 € *Villa Wagram (Ire)*.
729 € *Manta Beach*.

Primes aux éleveurs :

- 1 767 € Edergole Thoroughbred Ltd.
459 € Godolphin, prime non attribuée.
353 € Haras D'Etreham, Ecurie Des Charmes.
344 € Flaxman Holdings Ltd, prime non attribuée.
176 € Haras De Beauvoir.

Temps total : 1'45"65"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La pouliche JOJOGO a été déclarée non partante derrière les stalles de départ, cette dernière s'étant retournée lors de son entrée dans les stalles de départ lors de son 3^e essai. Au vu de son comportement, les Commissaires ont informé l'entraîneur que ladite pouliche sera interdite de courir pour une durée de 8 jours.

La pouliche STONE OF SCONE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

La pouliche MANTA BEACH a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2119 ⁵⁹⁸ **PRIX YOUTH** 1 600 m
(Mâles et Hongres)
(Maiden)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350)

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 5 : Plat, Dist. 1 600 m env.

- 1670 ⁴ **Azulene (GB)**, m, al, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Andalouserie [Poet'S Voice (GB)], 58 k (56 k), B^{on} de Ed. Rothschild (*H. Besnier*), A. Fabre (s) – (n° corde 7)
- 1712 ² **Afghany**, m, b, 3 ans, par The Gurkha IRE et Texaloula (Kendor), 58 k (58^{1/2} k), Infinity Nine Horses (*M. Barzalona*), F. Chappet – (n° corde 1)
- 1792 ³ **Miyaz**, m, gr, 3 ans, par Siyouni et Mila [Cape Cross (IRE)], 58 k (58^{1/2} k), b, . Aga Khan (*C. Soumillon*), de A. Royer Dupre – (n° corde 10)
- Gancourt**, h, gr, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Great Queen [King'S Best (USA)], 58 k (58^{1/2} k), C. Marzocco (*C. Demuro*), A. & G. Botti (s) – (n° corde 6)
- 1453 **Rakan**, m, b, 3 ans, par Siyouni et Forest Maiden IRE (Invincible Spirit IRE), 58 k (55 k), ♂, E. Alhtoushi (*M^{me} A. Nicco*), A. & G. Botti (s) – (n° corde 12)

- 1534 ³ **Nebuchadnasser GB**, m, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), A. Tabra (*E. Hardouin*), M^{me} K. Hoste – (n° corde 4)
- 1987 **Out Of This World**, m, 3 ans, 58 k (56 k), EARL Haras du Logis (*d'O. Andigne*), M^{me} JF. Hughes – (n° corde 11)
- 1696 ⁵ **Hubert Bonisseur**, m, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), A. Adeli (*D. Boche*), L. Gaddin (s) – (n° corde 3)
- 1417 **Keep Running GER**, h, 3 ans, 58 k (57 k), b, R. Hickmann/C. Holschbach (*M^{me} M. Michel*), H. Blume – (n° corde 13)
- 1442 **Blushing GB**, m, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), M^{me} J. Frankham (*S. Maillot*), N. Clement (s) – (n° corde 5)
- 1731 **Eoinstyle GB**, h, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), R. Dupont-Fahn (*M. Berto*), M^{me} J. Dupont-Fahn – (n° corde 8)
- 287 **King Of Lego**, h, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), φ, B. Beaunez (*J. Claudic*), B. Beaunez – (n° corde 9)

12 partants ; 19 eng. ; 13 part def. – Total des entrées : 1215 €
Sans motif : Cheese

courte encolure, 2 long 1/2, 1 long 1/2, 1 long, 3 long, 4 long 1/2, 1 long 1/4, 5 long, 1 long 1/2.

13500€ – 5400€ – 4050€ – 2700€ – 1350€

Primes aux propriétaires :

- 7 290 € *Azulene (Gb)*.
2 916 € *Afghany*.
2 187 € *Miyaz*.
1 458 € *Gancourt*.
729 € *Rakan*.

Primes aux éleveurs :

- 2 702 € Sc Ecurie De Maeutry.
810 € Haras De S.A. Aga Khan Scea.
706 € S.C.E.A. Des Prairies.
540 € Franklin Finance S.A. , Sylvain Vidal, M^{me} Elisabeth Ribard.
270 € Ecurie Des Monceaux, Langlais Bloodstock, Suc. Antoine Bozo, Ecurie Des Monnaies.

Temps total : 1'42"49"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le poulain AZULENE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Le hongre GANCOURT a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2120 ⁶⁰⁰ **PRIX DU CASTEL** 3 000 m
(Handicap)

23 000 € (11 500, 4 600, 3 450, 2 300, 1 150)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans.

La référence applicable dans ce Handicap sera +26.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 59 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 16 : Plat, Dist. 3 000 m env.

Référence : +26.

- 1868 ³ **Arazy**, f, b, 3 ans, par Bathyrhon GER et That'S Crazy IRE (Lord Shanakill USA), 59 k (59^{1/2} k), φ, A. Doussot (*M. Barzalona*), P. & J. Brandt (s) – (n° corde 1)
- 1868 **Mac La Tambouille**, h, b, 3 ans, par Sidestep AUS et Capital Flight [Motivator (GB)], 54^{1/2} k (55 k), Ecurie Cehel (*T. Bachelor*), Rod. Collet (s) – (n° corde 7)
- 1868 ¹ **Nowendoc**, h, b, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Sapfo [Peintre Celebre (USA)], 61^{1/2} k (62 k), b, M^{me} F. Richard-Serre (*I. Mendizabal*), P. Adda (s) – (n° corde 10)
- 1610 ⁵ **Makotoinabagou**, f, b, 3 ans, par Galiway (GB) et Lounie [Whipper (USA)], 59 k (59^{1/2} k), b, M^{me} S. Oda (*C. Demuro*), H. Shimizu – (n° corde 2)
- 1830 ¹ **Yorksea (IRE)**, h, al, 3 ans, par Sea The Stars IRE et Queen'S Jewel (GB) (Pivotal GB), 59 k (59^{1/2} k), Wertheimer & Frere – (n° corde 8)
- 1787 ⁴ **Mon Doudou**, h, 3 ans, 54 k (54^{1/2} k), JY. Artu (s) (*A. Chesneau*), JY. Artu (s) – (n° corde 5)
- 1741 ³ **Ivoire Du Seuil**, f, 3 ans, 58 k (58^{1/2} k), ♂, M^{me} MG. Boudot (*J. Cabre*), M. Seror (s) – (n° corde 6)
- 1900 ⁴ **Fancy Black IRE**, h, 3 ans, 54^{1/2} k (55 k), b, Ecurie de Montlahuc (*C. Guitraud*), de P. Chevigny – (n° corde 9)
- 1868 **Delayne**, h, 3 ans, 55^{1/2} k (53^{1/2} k), JC. Martinez (*M^{me} S. Chuette*), M. Delzangles – (n° corde 4)
- 1858 ² **Khovancina**, f, 3 ans, 55 k (53 k), A. Pereira (*L. Rousseau*), HA. Pantall – (n° corde 3)

10 partants ; 16 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 703 €
 1 long, 1 long ¼, 1 long, 1 long, ¾ long, encolure, 1 long ¼, encolure, 5 long ½.
 11 500€ – 4 600€ – 3 450€ – 2 300€ – 1 150€

Primes aux propriétaires :
 6 210 € *Arazy*.
 2 484 € *Mac La Tambouille*.
 1 863 € *Nowendoc*.
 1 242 € *Makotoinabagou*.
 621 € *Yorksea (Ire)*.

Primes aux éleveurs :
 2 302 € M^{me} Pia Brandt, Alexis Doussot.
 1 036 € Hubert Honore.
 920 € Haras D'Écouves.
 460 € Arnaud De Seyssel.
 150 € Wertheimer & Frere.

Temps total : 3'25"54"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le poulain ARAZY a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Le hongre MAC LA TAMBOUILLE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2121 ⁶⁰² **PRIX DU VESINET** 2 400 m
 (À réclamer)
 (Classe 3)

19 000 € (9 500, 3 800, 2 850, 1 900, 950)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, mis à réclamer pour 14.000, 18.000 ou 22.000. Poids : 56 k. Les chevaux mis à réclamer pour 18.000 porteront 1 k. 1/2 k. ; pour 22.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 16 janvier 2021 inclus, reçu une allocation de 8.500 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 8.500, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 8 : Plat, Dist. 2 400 m env.

- 1818 ² **Pasqualita GB**, f, b, 4 ans, par Tai Chi GER et Petite Duchesse GER (Dai Jin GB), 54^{1/2} k (53^{1/2} k), (14 000), Rennstall Gestut Hachtsee (M^{me} S. Vogt), M^{me} S. Steinberg – (n° corde 6) 1
- 1612 **Lootah**, h, b, 4 ans, par Manduro GER et Lausanne (IRE) (Lawman), 59 k (57 k), φβ, (22 000), G. Augustin-Normand (J. Nicoleau) – (n° corde 7) 2
- Bosquentin**, h, b, 6 ans, par Rajsaman et Scapegrace (IRE) (Cape Cross IRE), 57^{1/2} k (55^{1/2} k), (18 000), Trois Mille (M^{me} A. Duporte), S. Cerulis – (n° corde 4) 3
- 1753 ¹ **Surrey Warrior USA**, h, b, 5 ans, par Data Link USA et Spring Heather IRE [Montjeu (IRE)], 56 k (55 k), (14 000), M^{me} A. Blume (C. Guitraud), H. Blume – (n° corde 12) 4
- 1261 ² **Karak**, h, b, 5 ans, par Pedro The Great USA et Karaka [Soldier Of Fortune (IRE)], 56 k (56^{1/2} k), β, (14 000) (F. Lefebvre), M^{me} C. O'Halloran – (n° corde 1) 5
- 1448 **Relativity**, h, 4 ans, 57^{1/2} k (58 k), φ, (18 000), A. Marconi (C. Demuro), M. Baratti (s) – (n° corde 9) 6
- 1782 ⁶ **Rannan**, m, 6 ans, 58 k (58^{1/2} k), φβ, (14 000), G. Linsolas, C. Escuder – (n° corde 8) 7
- 1876 ² **Toulpar**, m, 5 ans, 56 k (55 k), (14 000), M. Massard (M^{me} M. Eon), A. Fouassier – (n° corde 3) 8
- 1790 ⁴ **Clever Duchess**, f, 4 ans, 54^{1/2} k (53^{1/2} k), (14 000), ME. Uzan (M^{me} A. Molins), Y. Mathijs – (n° corde 10) 9
- 1790 ⁵ **Cosmic City (GB)**, h, 9 ans, 57^{1/2} k (55^{1/2} k), φβ, (18 000), Ecurie JP. Bonardel (M^{me} A. Nicco), M. Pitart – (n° corde 2) 10
- Stepaside**, h, 4 ans, 57^{1/2} k (55^{1/2} k), (18 000), M^{me} JF. Hughes (d'O. Andigne), M^{me} JF. Hughes – (n° corde 13) -
- 1080 ¹ **Kaabamix**, f, 11 ans, 56^{1/2} k (55^{1/2} k), φβ, (14 000), M. Aubry (M^{me} M. Michel), M. Aubry – (n° corde 5) -
- Stone The Crows HOL**, h, 6 ans, 57^{1/2} k (58 k), (18 000), M^{me} J. Van Der Hulst (C. Lecoeuvre), J. Jonkhart – (n° corde 11) -

13 partants ; 35 eng. ; 1 eng. sup. ; 14 part def. – Total des entrées : 1580 €

Eng. Sup. : *Karak*

9500€ – 3 800€ – 2 850€ – 1 900€ – 950€

Primes aux propriétaires :
 3 847 € *Pasqualita Gb*, prime non attribuée.
 1 539 € *Lootah*.
 897 € *Bosquentin*.
 769 € *Surrey Warrior Usa*, prime non attribuée.
 384 € *Karak*.

Primes aux éleveurs :

807 € Gestut Hachtsee, prime non attribuée.
 694 € Ecurie Peregrine Sas.
 487 € Franklin Finance S.A. .
 173 € Ecurie Altima.
 161 € Nicolas Drion, Indian Creek, prime non attribuée.

2122 ⁶⁰¹ **PRIX DE L'ETOILE DU BOUT DU MONDE** 1 600 m
 (Classe 3)

20 000 € (10 000, 4 000, 3 000, 2 000, 1 000)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, ayant une valeur égale ou inférieure à 34 k. Poids : 56 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 16 décembre 2020 inclus : 1 k. par 5.000 reçus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 5 : Plat, Dist. 1 600 m env.

- 1699 ² **Aiguiere D'Argent**, h, al, 4 ans, par Excelebration IRE et Plaisanciere [Astronome Royal (USA)], 58 k (58^{1/2} k), M^{me} S. Harris (S. Pasquier), N. Clement (s) – (n° corde 1) 1
- 1559 ¹ **Two Weeks GB**, f, al, 6 ans, par Mayson GB et Laurena GER (Acatenango GER), 58^{1/2} k (59 k), M^{me} A. Clabots (M. Barzalona), S. Cerulis – (n° corde 7) 2
- 1699 **Honor And Pleasure GB**, m, b, 4 ans, par Oasis Dream GB et Holy Moon IRE (Hernando), 58 k (58^{1/2} k), Scuderia Dei Duepi (C. Soumillon), A. & G. Botti (s) – (n° corde 9) 3
- 1907 ¹ **Mascalino GER**, m, b, 7 ans, par Jukebox Jury (IRE) et Marny GER (Dashing Blade GB), 57 k (57^{1/2} k), Stall Lahn-Sieg (T. Speicher), H. Blume – (n° corde 8) 4
- 1620 **Delta Spirit**, h, b, f, 4 ans, par George Vancouver USA et Royal Merit [Russian Blue (IRE)], 58 k (55 k), B. Foucher (A. Barzalona), L. Gadbin (s) – (n° corde 4) 5
- 1699 ⁴ **Navidad**, f, 4 ans, 55^{1/2} k (56 k), φβ, Ecurie M. Tschopp (I. Mendizabal) – (n° corde 13) 6
- 1955 **On The Sea GB**, h, 7 ans, 58 k (58^{1/2} k), β, C. Bodin (T. Trullier), N. Caullery – (n° corde 3) 7
- 1562 ⁷ **Fake (IRE)**, f, 4 ans, 54^{1/2} k (55 k), D. Maughan (M. Berto), M^{me} J. Dupont-Fahn – (n° corde 14) 8
- 1676 **Stormy**, h, 7 ans, 58 k (57 k), M^{me} MC. Elaerts (C. Guitraud), S. Cerulis – (n° corde 5) 9
- 1716 **Rock Or Bust**, h, 6 ans, 56 k (56^{1/2} k), Ecurie Cehel (T. Bachelot), Rod. Collet (s) – (n° corde 6) 10
- 1699 **Forever Coco**, f, 4 ans, 54^{1/2} k (53^{1/2} k), Δβ, C. Le Veel (M^{me} D. Santiago), C. Le Veel – (n° corde 11) -
- 1893 **Sa Sal GER**, h, 5 ans, 56 k (56^{1/2} k), β, Stall Sternstunde (C. Lecoeuvre), W. Gulcher – (n° corde 12) -
- 17 **La Reine Catherine**, f, 4 ans, 54^{1/2} k (53^{1/2} k), M^{me} I. Corbani (M^{me} A. Massin), S. Wattel (s) – (n° corde 10) -
- 1092 **Wind Spirit**, h, 4 ans, 58 k (58^{1/2} k), Δ, C. Marzocco (V. Cheminaud), F. Chappet – (n° corde 2) -

14 partants ; 32 eng. ; 1 eng. sup. ; 14 part def. – Total des entrées : 1 448 €

Eng. Sup. : *Wind Spirit*

½ long, 1 long ¼, 1 long, 1 long ½, nez, tête, nez, tête, 1 long ½.
 10 000€ – 4 000€ – 3 000€ – 2 000€ – 1 000€

Primes aux propriétaires :

4 050 € *Aiguiere D'Argent*.
 1 260 € *Two Weeks Gb*, prime non attribuée.
 1 215 € *Honor And Pleasure Gb*, prime non attribuée.
 630 € *Mascalino Ger*, prime non attribuée.
 405 € *Delta Spirit*.

Primes aux éleveurs :

1 194 € Gerard L. Ferron.
 340 € Limestone Stud, Tara Stud, prime non attribuée.
 255 € Razza Del Velino Srl, prime non attribuée.
 182 € Bruno Foucher.
 170 € Stall Lahn-Sieg, prime non attribuée.

Temps total : 1'43"70"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le hongre DELTA SPIRIT à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Les Commissaires ont autorisé le hongre ON THE SEA à être amené en main au départ non monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Mickael BERTO en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (3^e infraction).

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jeune-jockey Anthony BARZALONA en ses explications, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.

Le hongre AIGUIERE D'ARGENT a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Le hongre DELTA SPIRIT a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

2123 ⁶⁰³ **PRIX DE BEAUVAL** **2 000 m**
(Handicap divisé)
Deuxième épreuve

28 000 € (14 000, 5 320, 3 920, 2 240, 1 120, 840, 560)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° 6 : Plat, Dist. 2 000 m env.

Référence : +26,5.

- | | | |
|--------------------------|---|----------|
| 1821 | Tibbett , m, gr, 3 ans, par Style Vendome et Solugazonia [Youmzain (IRE)], 58 k (58 ^{1/2} k), Ecurie JML Racing (S. Ladjadj), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 9) | 1 |
| 1830 ⁵ | First Creation , m, b, 3 ans, par The Gurkha IRE et Striking Creation IRE (Smart Strike CAN), 57 ^{1/2} k (58 k), ♂, C. Barel (T. Bachelot), JM. Lefebvre (s) – (n° corde 6) | 2 |
| 1936 ¹ | Moutraki IRE , h, b, 3 ans, par Alhebayeb IRE et Xerxes IRE (Key Of Luck USA), 57 ^{1/2} k (58 k), ♂, S. Taieb (S. Pasquier), N. Perret (s) – (n° corde 3) | 3 |
| 1791 ⁵ | Where Chop , m, b, 3 ans, par Amadeus Wolf GB et Wa Zine [Iron Mask (USA)], 59 k (59 ^{1/2} k), ♂, T. Dettwiller, M ^{me} R. Philippon – (n° corde 1) | 4 |
| 1821 ² | Homo Deus , m, b, 3 ans, par Intello (GER) et Cubiste [Fastnet Rock (AUS)], 56 ^{1/2} k (57 k), ♂, J. Liscia (A. Crastus), D. Cottin (s) – (n° corde 7) | 5 |
| 1926 | Landaryna , f, b, 3 ans, par Dariyan et Imperial Topaz [Dutch Art (GB)], 54 k (54 ^{1/2} k), ♂, D. Dumoulin (T. Baron), G. Courbot – (n° corde 10) | 6 |
| 1815 ² | Lejendario , h, b, 3 ans, par Myboycharlie IRE et Tia Kia IRE [Montjeu (IRE)], 57 ^{1/2} k (58 k), Ecurie Mathieu Offenstadt (O. Peslier), C. Laffon-Parias – (n° corde 8) | 7 |
| 2029 ⁴ | Alexina , f, 3 ans, 58 k (56 k), ♀, O. Martinelli (T. Lefranc), C. Boutin (s) – (n° corde 5) | 8 |
| 1446 ³ | Dandy Cool , m, 3 ans, 56 k (54 k), M ^{me} J. Cygler (L. Rousseau), HA. Pantall – (n° corde 2) | 9 |

9 partants ; 9 eng. ; 1 eng. sup. ; 10 part def. – Total des entrées : 1010 €

Eng. Sup. : *Moutraki IRE*

14 000€ – 5 320€ – 3 920€ – 2 240€ – 1 120€ – 840€ – 560€

Primes aux propriétaires :

7 560 € *Tibbett*.

2 872 € *First Creation*.

2 116 € *Moutraki Ire*, prime non attribuée.

1 209 € *Where Chop*.

604 € *Homo Deus*.

453 € *Landaryna*.

302 € *Lejendario*.

Primes aux éleveurs :

2 802 € Munch (S), M^{me} Valentine Bulthoff.

696 € Charles Barel.

448 € Alain Chopard.

333 € Limestone Stud, Tara Stud, prime non attribuée.

224 € Renaud Baguenault De Puchesse.

168 € Sam Sangster.

112 € Carlos Laffon-Parias.

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.

Les chevaux autres que pur sang sont imprimés en caractères italiques.

* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

- A Special Line**, f, 5 ans, Martaline GB et A Special Dream GER, 2014
- Abatilles**, f, 6 ans, Vertigineux et Mishkina, **2068/1**
- Aborigene**, h, 5 ans, George Vancouver USA et Around Me IRE, **2027/4**
- Above All**, h, 4 ans, Sepoy AUS et Above Limits IRE, **1968/5**
- ***Absinth (FR)**, m, 3 ans, Sepoy AUS et Aussicht GER, 1892
- Acapulco Gold**, f, 3 ans, Bungle Inthejungle GB et Velvet Revolver IRE, 1954
- Acclam**, m, 3 ans, Mehmas IRE et Ehteyat, **2019/6**
- ***Ace Card IRE**, m, 3 ans, Dream Ahead USA et Sure, **1922/2**
- ***Acer Alley GB**, f, 2 ans, Siyouni et Willow View USA, **2023/4**
- Achillea**, f, 8 ans, Dylan Thomas IRE et Afya (GB), **1945/5**
- Acloù**, m, 3 ans, Le Havre (IRE) et Ajou, **1979/1**
- Actually In Love**, f, 5 ans, Kingsalsa USA et Terre De Haut, **2102/3**
- Adamantium**, m, 4 ans, Vision D'Etat et Sweet Baby Doll IRE, **2060/2**
- Adel Sun**, f, 2 ans, Asanga USA et Rondelle, **1959/2**
- Adhafera (IRE)**, f, 3 ans, Sea The Stars IRE et Rusty Slipper USA, **2079/2**
- Adhamo (IRE)**, m, 3 ans, Intello (GER) et Foreign Tune (GB), 1950
- Adorata**, f, 4 ans, Pedro The Great USA et Tiger Lilas (GB), 1973
- Afghany**, m, 3 ans, The Gurkha IRE et Texaloula, **2119/2**
- ***Afterglow IRE**, f, 4 ans, Teofilo IRE et Fading Light GB, **1906/7**
- Agnostic (IRE)**, h, 4 ans, Kendargent et Siderante, **2059/3**
- ***Agua (FR)**, f, 5 ans, Holy Roman Emperor IRE et Andromeda Galaxy, **1991/7**
- Aiguier D'Argent**, h, 4 ans, Excelebration IRE et Plaisanciere, **2122/1**
- ***Aimee IRE**, f, 9 ans, Alfred Nobel IRE et Silverdreammachine IRE, 1914
- ***Aimef GB**, f, 3 ans, Heeraat IRE et Aquasulis IRE, 2015
- Air Chief Amour**, f, 4 ans, Air Chief Marshal IRE et Que Je T'Aime (GB), **2065/3**
- Air De Valse**, f, 5 ans, Mesnil Des Aigles et Air Bag, **1953/4**
- Ajaccina**, f, 4 ans, Stormy River et La Martine, 1935
- Akamu**, m, 3 ans, Acclamation GB et Holberg Suite GB, 1996
- Akram**, m, 8 ans, Medicean GB et Vittoria Vetra (GB), 2098
- Al Capdamunt**, h, 3 ans, Shalaa IRE et La Pedrera (IRE), 2032
- Al Jaroud**, h, 5 ans, Dabirsim et l'M Right USA, 1945
- Al Rassoul**, h, 6 ans, Elusive City USA et Tunis, 1927
- Al Tammtam**, m, 3 ans, Tm Fred Texas USA et Tameemah GB, 1929
- ***Alba Power IRE**, 6 ans, Fast Company IRE et Shehila IRE, **2017/3**
- Albert Bridge**, h, 3 ans, Isfahan GER et Moonlight Rose, 2029
- ***Albukhuri GB**, h, 4 ans, Hot Streak IRE et Poyle Dee Dee GB, **1934/3**
- Aleria**, f, 4 ans, Style Vendome et Always Taff (IRE), 1989
- Alexina**, f, 3 ans, Stormy River et Tres Froide, **2029/4**
- Alexina**, f, 3 ans, Stormy River et Tres Froide, 2123
- Alforrocho**, h, 10 ans, King'S Best USA et Pomposa IRE, 2027
- ***Algiers IRE**, 4 ans, Shamardal USA et Antara GER, **2081/5**
- Alhseemah (GB)**, f, 6 ans, Planteur (IRE) et Saga Boreale USA, 2090
- Aliantha**, f, 5 ans, Alianthus GER et Summer Rainbow, 2106
- Aljumayliyah (GB)**, f, 4 ans, Olympic Glory IRE et Aldayha IRE, **2080/1**
- Alkaid**, h, 4 ans, Sommerabend GB et Mahyara, 1982
- Alkaid**, h, 4 ans, Sommerabend GB et Mahyara, **2102/5**
- Alkaline**, f, 3 ans, Ragtime Pontadour et Sagone Des Landes, **1978/3**
- All Revved Up (IRE)**, h, 4 ans, Rio De La Plata USA et Rive Neuve, **2049/1**
- Allez Burrows**, f, 3 ans, Goken et See Your Dream (GB), 2019
- Allez Henri (IRE)**, h, 10 ans, Footstepsinthesand GB et Macotte, 1952
- Almeida Girl (GB)**, 3 ans, Temple City USA et Lianita (GB), **2113/4**
- ***Almeriac IRE**, f, 3 ans, Kodiak GB et Almeria, **2054/3**
- Alpino**, h, 3 ans, Hunter'S Light IRE et Wedding Gown GB, 2070
- Alromy**, f, 2 ans, Al Wukair IRE et Roxelana, **1932/2**
- Alrugrog**, m, 3 ans, Mister Ginoux et Ishra, 1929
- ***Altar Of The Sun GB**, h, 3 ans, Pivotal GB et Dynaglow USA, **1940/3**
- ***Alter Adler GER**, m, 3 ans, Adlerflug GER et Artemisia IRE, **1995/1**
- Alternative**, f, 3 ans, Triple Threat et Shotgun Wedding GB, **2010/4**
- Ama Wild Life**, h, 4 ans, American Devil et Amavie, **1966/3**
- Amalna**, f, 3 ans, Galileo IRE et Debutante, **2045/4**
- Amanda**, f, 5 ans, Kendargent et Cheap Thrills GB, 2062
- Amarigood**, f, 4 ans, Amarillo IRE et Really Good, 2016
- Amazing Filly**, f, 4 ans, American Devil et Fleur Des Indes, 2008
- Amazone**, f, 3 ans, Ragtime Pontadour et Achar, 2089
- Ambroselia**, f, 2 ans, Kheleyf USA et Mesha Dream, **1939/2**
- Ameera**, f, 3 ans, Tamayuz GB et Ocean Talent USA, **2032/4**
- Amel**, f, 4 ans, Al Mamun Monlau et Al Hanoof GB, 1928
- American Lily**, f, 4 ans, American Devil et Miss Vinga, **2028/3**
- American Saint**, h, 6 ans, American Post GB et Sainte Glace, **2016/1**
- American Yana**, f, 3 ans, American Devil et Guyana GER, 2075
- Americanrevolution**, h, 4 ans, American Post GB et Stadenanz GB, 1945
- Amiata**, f, 4 ans, War Command USA et Ponentina, 2014
- Amicalino**, h, 3 ans, Rajsaman et Amicale, **1905/1**
- Amour Nocturne**, f, 4 ans, Martaline GB et Amourette, 2031
- Amourdargent**, f, 3 ans, Kendargent et Amorine (IRE), **2116/5**
- Anadun**, f, 9 ans, Dunkerque et Goritie, 2109
- Analeon**, h, 7 ans, Sunday Break JPN et Aux Quatre Saisons, 2008
- Anamorphose**, f, 4 ans, Soldier Hollow GB et Chasse Maree, 1972
- Anantapur**, h, 9 ans, Lawman et Relais D'Aumale GB, **2065/5**
- Anath**, f, 5 ans, Soldier Hollow GB et Aletheia (IRE), 1997
- ***Ancient Rome USA**, m, 2 ans, War Front (USA) et Gagnoa IRE, **2022/2**
- ***Andersson GER**, h, 5 ans, Scalo GB et Antony USA, **2110/1**
- Andrea Doria**, f, 5 ans, Evasive GB et Danzigs Grandchild USA, 2090
- Anfrati (IRE)**, f, 4 ans, Wootton Bassett GB et Desire To Win (IRE), 1980
- Angel Dust**, f, 3 ans, Le Havre (IRE) et Gregoraci, 2047
- Angela**, f, 4 ans, Wootton Bassett GB et Angel Of Harlem, 2110
- Annodyme**, f, 4 ans, Anodin (IRE) et Polemique (IRE), 1973
- Anodor**, h, 5 ans, Anodin (IRE) et Decize, 1916
- Another Planet**, h, 4 ans, Cockney Rebel IRE et Flute Divine GB, 2008
- Antaios**, m, 4 ans, Soldier Hollow GB et Aletheia (IRE), **1973/1**
- Anterselva**, f, 2 ans, Fast Company IRE et Shimmering Sands, **1947/2**
- Antinea**, f, 3 ans, Myboycharlie IRE et Ermena GB, **2070/2**
- ***Aparna IRE**, f, 3 ans, Awtaad IRE et Annee Lumiere (IRE), 1909
- Apres La Guerre (IRE)**, h, 3 ans, Battle Of Marengo IRE et Ecureuil IRE, **2052/5**
- Aqua Fortis**, f, 5 ans, Kheleyf USA et Bint Nas IRE, **2066/3**
- ***Arabino GER**, h, 6 ans, Areion GER et Arabella GER, **2080/6**
- Arazy**, f, 3 ans, Bathyrhon GER et That'S Crazy IRE, **2120/1**
- ***Arca Royal BEL**, m, 3 ans, Arcadia'S Angle USA et Qualinka Royale, 2025
- Arco Grande**, h, 4 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Autumn Forest, 2011
- Arguin**, h, 6 ans, Manduro GER et Olonella (GB), **2110/4**
- Argyron (IRE)**, h, 5 ans, Iffraaj GB et Alkania GB, 2082
- Aria Laforlongeuse**, f, 6 ans, Masterstroke USA et Wonderful Life GER, 1989
- Arion**, m, 4 ans, Dahess GB et Kiss De Ghazal, **2002/2**
- Armen Basc**, h, 5 ans, Top Trip (GB) et Crystale Basc, 2016
- Armenio**, h, 3 ans, Thewayyouare USA et Armee D'Orient, **2070/3**
- Arrogante**, m, 4 ans, Planteur (IRE) et Money Drop ITY, **2112/4**
- Art Collection**, h, 8 ans, Shakespearean IRE et Renascent Rahy GB, **1955/4**
- Art Of Fusion**, h, 6 ans, Wootton Bassett GB et Magic Sopran, **2008/3**
- Arum**, f, 5 ans, Waldpark GER et Aline GER, 1934
- Arum**, f, 5 ans, Waldpark GER et Aline GER, 2105
- Arusha**, f, 6 ans, Zanzibari USA et Downland USA, **2046/1**

- As Des Flandres**, h, 11 ans, King'S Best USA et Agnes For Ransom USA, 2082
- As If By Magic**, f, 3 ans, Davidoff GER et Magic Shoes IRE, 1976/3
- ***Asanda IRE**, f, 5 ans, Lilbourne Lad IRE et Crafty Notion IRE, 1937
- Asandros**, m, 5 ans, Alexandros GB et Gereon, 2040/1
- Asma Tourettes**, f, 4 ans, Mister Ginoux et Neida Tourettes, 1928
- Asphodele Mia**, f, 3 ans, Gallway (GB) et Marthamia, 1995/6
- Aspirante**, f, 3 ans, Myboycharlie IRE et Ascending Angel IRE, 1951
- Astaldo**, m, 3 ans, Lucayan et Antalia, 2108
- Asterion**, h, 8 ans, Ryono USA et So Long Girl GB, 2049/5
- Asterios**, h, 5 ans, Maxios (GB) et Asteria, 2035/5
- Aston**, h, 6 ans, Magadan IRE et Jiangxi, 2096
- Astrachem (IRE)**, h, 6 ans, Zebedee GB et Daidoo IRE, 1907
- Astrachem (IRE)**, h, 6 ans, Zebedee GB et Daidoo IRE, 2112
- Atanasio**, m, 2 ans, Whitecliffsofdovery USA et Navigatrice (GB), 1986/2
- ***Athlumney Steps IRE**, f, 7 ans, Footstepsinthesand GB et Gregorys Girl IRE, 2098
- Atlanta**, f, 2 ans, Olympic Glory IRE et Petite Patch, 2033/3
- Atsana**, f, 3 ans, Oasis Dream GB et Ashiqana USA, 1910/4
- Aubina (IRE)**, f, 3 ans, Fastnet Rock AUS et Stubbins GB, 1976
- ***Auenwolf GER**, 7 ans, Lord Of England GER et Auenprincess GER, 2114/4
- ***Augustinus GER**, m, 3 ans, Territories IRE et Adriana GER, 2116
- Aussitot**, m, 3 ans, Tin Horse (IRE) et Aussi Princess IRE, 2074
- ***Autumn Twilight IRE**, m, 3 ans, Buratino IRE et Mujadil Shadow IRE, 1933/4
- Avec Mention**, f, 4 ans, French Fifteen et Irrecevable GB, 2086/4
- Avendar**, f, 3 ans, Intello (GER) et Vermentina IRE, 1970
- Avernes (IRE)**, f, 3 ans, Intello (GER) et Annouville, 1998/1
- Ayana**, f, 5 ans, Campanologist USA et Arctica GER, 2027/2
- Ayda**, f, 4 ans, War Command USA et Rampoldina GB, 2085
- Ayguemorte**, h, 8 ans, Vertigineux et Aiguille Du Midi, 2110
- Azov**, m, 3 ans, Invincible Spirit IRE et Askania Nova (IRE), 1954/4
- Azulene (GB)**, m, 3 ans, Le Havre (IRE) et Andalouserie, 2119/1
- Azur As Well**, f, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Stormy Queen, 1942/1
- Babooshka**, f, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Dansia GER, 2051/1
- Baby Des Champs**, h, 10 ans, Fragrant Mix (IRE) et Obelia, 2096/2
- Baby Rider**, m, 3 ans, Gleneagles IRE et Gyrella (IRE), 1950
- Babylone**, f, 3 ans, Invincible Spirit IRE et Typique IRE, 2013/1
- Bachira Falco**, h, 2 ans, Bachir IRE et Highly Bubbly, 2063/4
- Bachra**, f, 4 ans, Munjiz et Al Anood GB, 1928
- Baden Rocks**, h, 4 ans, Champs Elysees GB et Becomes You (GB), 1991
- Bafana Linngari**, h, 6 ans, Linngari IRE et Amerissage USA, 2072/2
- ***Bahama Dream IRE**, h, 4 ans, Dream Ahead USA et Bahama Bay GER, 2004
- Baileys Belle Star**, f, 2 ans, Birchwood IRE et Jolie Et Belle, 2117/4
- Baileys Blessing**, f, 2 ans, Supplicant GB et Jalissa GB, 1915
- Baileys Diable**, h, 5 ans, Rajsaman et Kickingthelilly GB, 2003/5
- Baileys Guapa**, f, 3 ans, Supplicant GB et Jolie Et Belle, 2107/7
- Baker Chope**, 3 ans, Kheylef USA et Star Chope, 2113
- Bakhchisaray**, m, 3 ans, Motivator GB et Brioniya GB, 1912/4
- Balgees Time**, f, 5 ans, Dabirsim et Cindy Bould GB, 1938/3
- Baldy D'Aze**, h, 9 ans, Ballingarry IRE et Lady D'Aze, 1989
- Balong Bay**, f, 4 ans, Fuisse et Belle Espionne, 1975/5
- Bandra (IRE)**, f, 3 ans, Battle Of Marengo IRE et Azameera IRE, 1998
- ***Bangalore GB**, f, 3 ans, Kingman GB et Because IRE, 2013
- ***Banksy GER**, m, 3 ans, Sea The Moon GER et Blumenfee GER, 2108
- Baptisia (GB)**, f, 3 ans, Helmet AUS et Bella Ida, 1892/7
- Barakatle (GB)**, h, 4 ans, Poet'S Voice GB et Baraket Fayrouz, 2080
- Barham Le Grand**, h, 3 ans, Gemix et Xiberua, 1996
- Baroudeur**, h, 5 ans, Stormy River et Baroudia, 2098
- Bassette**, f, 4 ans, Wootton Bassett GB et Jailamigraine (IRE), 1907/5
- Bassim**, h, 4 ans, Maiguri (IRE) et Iphanda, 2004
- Battle Wish**, h, 4 ans, Falco USA et Over Tercah, 1956/1
- Batwan**, h, 6 ans, Kendargent et Matwan, 1953/3
- Bazoques**, f, 3 ans, Le Havre (IRE) et Beaudouville, 2116/2
- Be Great**, f, 3 ans, Myboycharlie IRE et Be Released IRE, 1996
- Beacon Towers**, f, 4 ans, Dabirsim et Kanel, 2109/2
- ***Beau Valley GB**, h, 8 ans, Three Valleys USA et Belle Boleyn GB, 1974
- Beaupreau (GB)**, m, 9 ans, Mr Sidney USA et Kathy'S Rocket USA, 2110/2
- Beaute Cachee**, f, 2 ans, Literato et Sign And Seal IRE, 2023
- Beauty Fatale**, f, 2 ans, Whitecliffsofdovery USA et Linorova USA, 1915/3
- Beb'S**, m, 4 ans, Style Vendome et Mheelah IRE, 2059/5
- Bech River (IRE)**, h, 3 ans, Stormy River et Julia Bech (IRE), 1936
- Becho**, f, 3 ans, Intello (GER) et Manuka USA, 1923
- Becquamis**, h, 7 ans, Vertigineux et Becquamour, 2003/4
- Belgian Prince**, h, 4 ans, Prince Gibraltar et Daffodil Fields IRE, 1952
- Belharra**, f, 3 ans, Gnome et Douchamba, 2056/5
- Bellanodine**, f, 4 ans, Anodin (IRE) et Betria, 2071/2
- Belle De Cadix**, f, 6 ans, Valanour IRE et La Borghese, 2109
- Bellera**, f, 3 ans, Zanzibari USA et Lady Hartwood, 1924/1
- ***Bellissime IRE**, f, 3 ans, No Nay Never USA et Dancing On Air IRE, 1949/5
- Belobog**, h, 6 ans, Whipper USA et Divinatrice, 2109
- Bene Bene**, h, 4 ans, Zanzibari USA et Boulba D'Alben, 2085
- Beni Khiar**, m, 3 ans, Amaron GB et Elea GER, 1905/3
- Berets Verts (GB)**, h, 4 ans, French Navy GB et Primaprima USA, 2086
- Bering Palace**, h, 4 ans, Palace Episode USA et Bering Note, 2028
- Berneuil (IRE)**, h, 4 ans, Lope De Vega IRE et Derivatives IRE, 1953/2
- Best Evening**, f, 4 ans, Sommerabend GB et Best Dreaming GER, 1908
- Best Sixteen**, m, 2 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Surpressa, 1915/1
- Best Step**, f, 4 ans, Sidestep AUS et Shawnee'S Best, 2057
- Bet A Fe Risk**, f, 2 ans, Banyan Tree et Madi Kinta, 1959
- Beyond My Dreams (IRE)**, h, 6 ans, Dream Ahead USA et Street Romance USA, 2003
- Beyond My Dreams (IRE)**, h, 6 ans, Dream Ahead USA et Street Romance USA, 2097/3
- Bienne**, f, 3 ans, Planteur (IRE) et Beaumont, 2026/5
- Big Bourbon**, m, 3 ans, Rajsaman et Barmaid, 2025
- ***Biplane USA**, f, 3 ans, Noble Mission GB et Aviate GB, 1969
- Biscottino**, h, 3 ans, Polarix (GB) et Kenshaba, 1981
- Bison Crossing**, h, 4 ans, Sidestep AUS et Julia'S Dance (IRE), 2086
- Bissin**, h, 7 ans, Air Chief Marshal IRE et Cormeilles GB, 1982/3
- Bissin**, h, 7 ans, Air Chief Marshal IRE et Cormeilles GB, 2049/3
- Black Cess**, f, 4 ans, Dabirsim et Miranda Frost, 2083/2
- Black Mimi**, f, 3 ans, Scalo GB et Pistachette, 1933
- ***Black Morning GB**, f, 4 ans, Due Diligence USA et Bright Morning USA, 2011/1
- Black Night (IRE)**, h, 8 ans, Le Havre (IRE) et Nera Zilzal IRE, 2036
- Black Princess**, f, 9 ans, Country Reel USA et Prima Ballerina, 2048/3
- Black Widow**, f, 5 ans, Alexandros GB et Platense FR, 2110
- Blackjac Du Houley**, h, 3 ans, Silver Frost (IRE) et Cinder'S Post, 2116
- Blind Date (GB)**, f, 3 ans, Dabirsim et Glamour Queen GB, 2104/5
- ***Blind Drunk IRE**, f, 2 ans, Due Diligence USA et Precautionary GB, 1918/5
- ***Blind Drunk IRE**, f, 2 ans, Due Diligence USA et Precautionary GB, 2038/1
- ***Blushing GB**, m, 3 ans, Sepoy AUS et Convention GB, 2119
- Blocking Bet**, h, 6 ans, Tin Horse (IRE) et Claire (IRE), 2014
- Blou Moonlight**, h, 3 ans, Tandori et Go Sacha Go, 1964
- Blue Blue Eyes**, h, 6 ans, Sageburg (IRE) et Blue Hollow (IRE), 1943
- Blue Heart**, f, 2 ans, Dandy Man IRE et Rose Heart IRE, 1993/5
- Blue Horizon**, m, 3 ans, Myboycharlie IRE et Alla Prossima GB, 2116
- Blue One**, m, 3 ans, Stormy River et Brevia ITY, 2029
- Blue Pegasos**, h, 6 ans, Blue Canari et Armania GER, 2016
- Blue Swan**, h, 4 ans, Rajsaman et Blue Blue Sea (GB), 1952/4
- ***Blue Tango GER**, m, 6 ans, Zebedee GB et Beatify IRE, 1955
- Blues Music**, f, 7 ans, Motivator GB et Blanc Sur Blanc IRE, 1938
- Bo Papa**, h, 7 ans, Clodovil (IRE) et Conceive IRE, 1935/5
- Bo Sanga**, h, 5 ans, Asanga USA et Belle De Jour, 1960/1
- Bobbio**, h, 8 ans, Diamond Green et Carnet De Bal (GB), 2004
- Bobby**, h, 3 ans, Diamond Green et Mindset IRE, 1965/4
- Bobby**, h, 3 ans, Diamond Green et Mindset IRE, 2026
- Boydargent**, h, 5 ans, Kendargent et Maybe GER, 1916/1
- Bois Combray**, h, 6 ans, Redback GB et La Papine, 2028/2
- Bois D'Argent (GB)**, h, 4 ans, Toronado (IRE) et Madonna Lily (IRE), 1925/3
- Boken**, h, 4 ans, Kendargent et Baia Chope, 2085

- Boleyro**, h, 4 ans, Rail Link GB et Lily Bolero (GB), **1956/4**
- Bolt Win**, m, 3 ans, Intello (GER) et Take Grace, **2104/3**
- Boomerang**, m, 3 ans, Literato et Briante, **1919/6**
- Border Light**, h, 3 ans, Kendargent et Mythical Border USA, 2050
- Bosquentin**, h, 6 ans, Rajsaman et Scapegrace (IRE), **2121/3**
- ***Botas IRE**, h, 3 ans, Footstepsinthesand GB et Supreme Seductress IRE, 1922
- Botteglio**, m, 3 ans, Bottega USA et Vernazza (IRE), 2045
- Boudeville**, f, 3 ans, Le Havre (IRE) et La Belliere IRE, **1936/4**
- Boujoc**, h, 3 ans, Hunter'S Light IRE et Mirandola'S Dream, 2054
- Boum Boum Tam Tam**, h, 3 ans, Elusive City USA et Burford Belle (IRE), 2034
- Bouti**, f, 3 ans, Slickly et Ambree, 2025
- Boval De Champcour**, h, 6 ans, Dragon Dancer GB et Lola De Champcourt, 2092
- Bowdra**, h, 3 ans, Bow Creek IRE et Dragonesa IRE, **1988/5**
- ***Brandy Eyes GB**, f, 7 ans, Caciue IRE et Snow Blossom GB, 2057
- Brazil Boy**, m, 3 ans, Dabirsim et Big Monologue (IRE), **1996/5**
- Brazing**, h, 5 ans, Dabirsim et Amazing Beauty GER, **2031/2**
- Breath Of Fire**, h, 6 ans, Intello (GER) et Breath Of Love USA, **1952/3**
- Breizh Power**, m, 2 ans, Outstrip GB et Gallopade, 1939
- Bresolettes**, f, 3 ans, Le Havre (IRE) et Brocottes, **2025/3**
- Bridego Bridge**, h, 6 ans, Literato et Perspicace, **2065/2**
- Brigantine**, f, 5 ans, Cima De Triomphe IRE et The Lucky Go Girl GER, 1907
- Bright Crescent (GB)**, f, 5 ans, Sea The Moon GER et Red Tulip GB, 2016
- Brok**, m, 3 ans, Soldier Hollow GB et Roche Ambeau, **2116/3**
- Brulante (IRE)**, f, 3 ans, Intello (GER) et Quezon Sun GER, 1976
- Buddy Chop**, h, 4 ans, Vale Of York IRE et Bakea Chope, **1961/3**
- Bulle De Diamant**, f, 3 ans, Diamond Green et Chichibul, 1976
- ***Bunglejungleparty IRE**, m, 2 ans, Bungle Inthejungle GB et Brazilian Breeze IRE, **2033/2**
- ***Bunook GB**, h, 12 ans, Sakhee USA et Amanah (USA), 2014
- Burn One Down**, h, 4 ans, Evasive GB et Maïta GER, 2048
- Burning Victory**, f, 5 ans, Nathaniel IRE et M'Oubliez Pas USA, **2039/1**
- Business Plan**, f, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Bell Su River (GB), 1936
- By My Side (IRE)**, f, 4 ans, Siyouni et Fill My Heart (IRE), 1972
- By The Rose (IRE)**, f, 3 ans, Bated Breath GB et Larose (GB), **2061/4**
- By The Way**, h, 4 ans, Galiway (GB) et Byburg, **1911/3**
- Byrrh De Llorda**, h, 8 ans, Callejero ARG et Erminza SPA, **1943/1**
- Cabal**, h, 3 ans, Charm Spirit (IRE) et Aliyeska IRE, **1922/5**
- Calaconta**, f, 6 ans, Muhtathir GB et Triki Miki, **1911/4**
- Calas Queen**, f, 3 ans, Elusive City USA et She Cannes, 1905
- Calas Queen**, f, 3 ans, Elusive City USA et She Cannes, **2058/1**
- ***Calculating GB**, 4 ans, Camelot GB et Sea Meets Sky, **2114/7**
- Califano**, m, 2 ans, Pride Of Dubai AUS et Top Chain IRE, **1932/5**
- Caliste (GB)**, h, 6 ans, Intense Focus USA et Russian Hill (GB), 2080
- Caliyoun**, m, 3 ans, Maxios (GB) et Clarinda, **2012/1**
- Calvin**, h, 8 ans, Whipper USA et Celestina Agostino USA, 2112
- Caly Rosay**, f, 4 ans, Rajsaman et Councilofconstance IRE, 2017
- Cameroon**, m, 3 ans, Camelot GB et Plaisanciere, 1920
- ***Camilla My Love IRE**, f, 8 ans, Nayef USA et Desert Version GB, **2036/3**
- Camillia**, f, 4 ans, Don Tomas et Afa, 2091
- Campione**, h, 9 ans, King'S Best USA et Grise Bomb USA, 1982
- Campione**, h, 9 ans, King'S Best USA et Grise Bomb USA, 2049
- Candelas (IRE)**, f, 3 ans, Teofilo IRE et Empress Of France USA, 2051
- Cannello**, h, 5 ans, Dragon Dancer GB et Candie Baie, **1990/2**
- Canoeing (IRE)**, h, 4 ans, Le Havre (IRE) et Love Freedom, 2060
- Cantilienne**, f, 5 ans, Captain Marvelous IRE et Teleti, **2109/5**
- Cap Rocat**, h, 8 ans, Siyouni et Spain, **1941/1**
- Cap Skirring**, f, 4 ans, French Fifteen et Ranjana IRE, **2071/5**
- Capable**, f, 4 ans, Toronado (IRE) et Blast Echo (IRE), **1967/4**
- ***Captious GB**, f, 3 ans, Frankel GB et Argumentative GB, **2005/1**
- ***Cardolan IRE**, h, 12 ans, Azamour IRE et Plutonia (GB), 2049
- Cariberto**, m, 3 ans, Goken et Call Me Up, 1933
- ***Carloun IRE**, m, 2 ans, Kingman GB et Qaws GB, **1946/3**
- ***Carnet Royal GB**, f, 2 ans, Due Diligence USA et Shadow Spirit GB, **2101/5**
- Carolingien**, h, 5 ans, Kendargent et Calasetta IRE, 2004
- Carolingien**, h, 5 ans, Kendargent et Calasetta IRE, 2049
- ***Carpio GB**, h, 5 ans, Lope De Vega IRE et Waterlilly IRE, 1991
- Carre De Soie**, f, 3 ans, Elusive City USA et Toile De Soie, 1983
- Carrine Carrina (IRE)**, f, 3 ans, Wootton Bassett GB et Splendido, 2010
- Cash Equity**, m, 3 ans, Toronado (IRE) et Funny Crazy, **2077/3**
- Cashforpassover**, h, 6 ans, Confuchias IRE et Joha Fong, 2014
- Cassard**, h, 6 ans, Air Chief Marshal IRE et Corvette GB, **1982/1**
- Cassiopea**, f, 3 ans, Helmet AUS et Diva Cattiva GB, 1954
- Cat Mary**, h, 4 ans, Hurricane Cat USA et Mary Montagu IRE, **1975/4**
- Cazalla**, f, 3 ans, Archipenko USA et Aguafria USA, 1998
- Cedou Le Pecheur**, h, 3 ans, Cockney Rebel IRE et Miss Clem'S, **1985/3**
- Cedou Le Pecheur**, h, 3 ans, Cockney Rebel IRE et Miss Clem'S, **2045/1**
- Celtic Glory**, f, 5 ans, Olympic Glory IRE et Terramix (IRE), **2048/4**
- Central Park West**, h, 3 ans, Martinborough JPN et Rapid Transaction USA, **1910/2**
- ***Cerrado GB**, f, 3 ans, Muhaarar GB et Bulbul IRE, **2052/4**
- Chabadabada**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Chabelle GB, 1926
- Chachacha Du Mazet**, f, 4 ans, Nom De D'La et Rumba Des Lilas, **2099/5**
- Chambonas**, h, 4 ans, Wootton Bassett GB et Elusive Queen, **1907/3**
- Chanteuse**, f, 3 ans, Style Vendome et Sensible Song, **1995/7**
- ***Chappaquiddick GB**, f, 3 ans, Camelot GB et Lilac IRE, 2052
- Charlinetta**, f, 3 ans, Myboycharlie IRE et Allegro Vivace, 1979
- Charlotte'S Web**, f, 7 ans, Spider Flight et Sweet Promises, 2027
- Charming Oro (IRE)**, h, 4 ans, Charm Spirit (IRE) et Negra Del Oro GER, **2090/3**
- ***Charnock Richard GB**, h, 6 ans, Mayson GB et Velvet Band GB, **2011/3**
- Chateau Yoghurt**, h, 3 ans, Rajsaman et Galaxidi (GB), **1965/2**
- Cheeky Traou Land**, f, 5 ans, Hello Sunday et Reason Traou Land, 2049
- Cheeteur**, f, 3 ans, Planteur (IRE) et Forward Feline IRE, **2070/5**
- Chelsee**, h, 4 ans, Slickly et Kawneese, **1973/2**
- Cherie Amour**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Angel Falls GB, **2019/**
- Cheshire Academy**, m, 3 ans, Flintshire GB et Danza Cavallo, **1950/5**
- Chevalier Cathare**, m, 5 ans, Sea The Moon GER et Zain Al Boldan GB, **2084/2**
- ***Chica Energica GB**, f, 3 ans, Acclamation GB et Chica Loca, **2113/6**
- Chief'S App**, f, 8 ans, Air Chief Marshal IRE et Appearance GER, **2096/3**
- Chop Val**, m, 4 ans, Amarillo IRE et Enough Paint (IRE), **1955/3**
- Chou Du Pecos**, h, 4 ans, Diamond Green et Rose Chou, 2092
- Christmas**, 4 ans, Palace Episode USA et Many Dreams, 2114
- Chuka**, h, 3 ans, Martinborough JPN et Anima, 1912
- Cigala**, f, 4 ans, Banyan Tree et Cigalon, **1962/3**
- Circechope**, f, 2 ans, Panis USA et Chopinette, **2000/3**
- ***Circle Of Hands IRE**, h, 5 ans, Showcasing GB et Malladore IRE, **2004/5**
- City Cat**, f, 3 ans, Zanzibari USA et City Charm, 2034
- City Rev**, h, 3 ans, Elusive City USA et Fee Reeve, 1940
- ***Clear Man IRE**, h, 5 ans, Lawman et Clear Intent IRE, 1974
- ***Clear Man IRE**, h, 5 ans, Lawman et Clear Intent IRE, 2027
- Clelie**, f, 3 ans, Holy Roman Emperor IRE et Perfect Stranger (IRE), **1944/2**
- Cleo D'Argent**, h, 3 ans, Dabirsim et Foxy Cleopatra, 2058
- Cleostorm**, f, 5 ans, Stormy River et Esquinade, **1913/3**
- Cleostorm**, f, 5 ans, Stormy River et Esquinade, **2111/4**
- Clever Actress**, f, 3 ans, Intello (GER) et Tallulah, 1951
- Clever Duchess**, f, 4 ans, Intello (GER) et Arch Duchess, 2121
- ***Clorinda IRE**, f, 8 ans, Thewayyouare USA et Cloudy Bay GER, **1927/3**
- Cloud Dancer**, h, 6 ans, Kendargent et Cavaliere, 2031
- Coachello**, h, 3 ans, Dunkerque et Rock Harmonie, **1954/2**
- ***Cobreces GB**, m, 3 ans, Australia GB et Nougaboo USA, **2024/2**
- Cocktail Dangereux**, h, 5 ans, Planteur (IRE) et Southwold, **1974/5**
- Coco**, f, 3 ans, Dabirsim et Nautika Danon GER, 1970
- Coco Caline**, f, 4 ans, Sri Putra GB et Mina Hill, **2046/2**
- ***Cocreces GB**, m, 3 ans, Australia GB et Nougaboo USA, **2024/2**
- Cocktail Dangereux**, h, 5 ans, Planteur (IRE) et Southwold, **1974/5**
- Coco**, f, 3 ans, Dabirsim et Nautika Danon GER, 1970
- Coco Caline**, f, 4 ans, Sri Putra GB et Mina Hill, **2046/2**
- Coco City**, 7 ans, Elusive City USA et Coco USA, 2017
- Coeur D'Orient**, h, 3 ans, Zizany IRE et Oriental Dance GB, 1963
- Coeur Davier**, f, 3 ans, Sri Putra GB et Double Mix, **1988/2**

- Coeur De Pierre**, h, 5 ans, Zanzibari USA et Twilight Tear GB, 1953
- Cogolin**, h, 3 ans, Goken et Albicocca, 1926/1
- Col Nem**, h, 3 ans, Vision D'Etat et Vilacca, 2104
- Cold Play**, h, 4 ans, Wootton Bassett GB et Freezing USA, 2111
- ***Collingham GER**, h, 3 ans, Samum GER et Chandos Rose IRE, 2029
- ***Come Say Hi (FR)**, h, 5 ans, Le Havre (IRE) et Show Flower GB, 2084
- Cometic Star**, h, 8 ans, Manduro GER et Slade GER, 2007
- Comme Tu Veux**, m, 3 ans, Robin Du Nord et Blue Risk, 2012
- Complication**, f, 3 ans, No Nay Naylor USA et Sleek Gold GB, 2078/3
- Concerto Of Corsica**, m, 3 ans, Amadeus Wolf GB et Asanah, 2089/2
- Condrieu (GB)**, m, 2 ans, Ardad IRE et Commute GB, 1947/4
- Contessa Senora**, f, 3 ans, Anodin (IRE) et Nina Senora, 2015
- Contortioniste (GB)**, h, 6 ans, Pivotal GB et Distortion (GB), 2083
- Convicted**, h, 9 ans, Lawman et Passiflore, 2110
- Coobird**, m, 3 ans, Camelot GB et Moonlight Swing, 1995/5
- ***Coping Stone GB**, f, 7 ans, Bahamian Bounty GB et Brick Tops GB, 1962/1
- Coral Boy**, h, 5 ans, Lord Of England GER et Miss Coral GER, 2030/2
- Coral Slipper**, f, 6 ans, Sea'S Legacy IRE et Anaboo IRE, 2059
- Cordey Dancer**, f, 4 ans, Authorized IRE et Avoca Dancer IRE, 2030
- Cornicello**, m, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Breezy Hawk GER, 2029/2
- Cosmic City (GB)**, h, 9 ans, Elusive City USA et Cosmic Fire, 2121
- Cosquer Vras**, h, 5 ans, Alexandros GB et Djayapura, 1971
- Count Rostov**, h, 4 ans, Oasis Dream GB et Rosamixa, 1952
- Countless Steps**, h, 3 ans, Stormy River et Montylish (IRE), 2005
- Covadonga**, f, 3 ans, Scissor Kick AUS et Minza, 2010/5
- Cover Bleu**, f, 5 ans, French Fifteen et Malaba, 2090
- Crache Coeur**, f, 3 ans, Doctor Dino et Celebre Fragance, 1976/5
- ***Crafter IRE**, h, 3 ans, Muhaarar GB et Boston Rocker IRE, 1920/1
- Cream Ice (GB)**, f, 3 ans, Territories IRE et Creamcake USA, 1936/5
- Creative**, f, 5 ans, Mastercraftsman IRE et Incroyable USA, 2039/3
- Cressida**, 5 ans, Sommerabend GB et Noble City GER, 2114/6
- Crew Dragon**, 4 ans, Poet'S Voice GB et Vintage Red, 2017/6
- ***Crohanne GB**, f, 3 ans, Havana Gold IRE et Adalene GB, 2079/5
- ***Cross Bench GB**, 3 ans, Kingman GB et Vote Often GB, 2018
- Crowdfunding**, m, 3 ans, Siyouni et Vintage Red, 1954
- ***Crying Over Here IRE**, f, 5 ans, Dream Ahead USA et Peace Fonic, 2031
- Crystal Away**, h, 3 ans, Tin Horse (IRE) et Ovidie, 1944
- Crystal Kara**, f, 3 ans, Diamond Green et Crystal Fire, 2064/4
- Cutty Pie (IRE)**, f, 7 ans, Cape Cross IRE et Whisper To Dream USA, 2016
- Dahlilassang**, f, 2 ans, Asanga USA et Dahlia Deux, 1959/3
- Daidalaa**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Daidahana (GB), 2025/5
- Daimyo (GB)**, h, 6 ans, Holy Roman Emperor IRE et Hayaku USA, 1908
- Daiquiri Macalo**, f, 8 ans, Buck'S Boum et Pepete Des Roses, 2088
- ***Dakini IRE**, f, 3 ans, Galileo IRE et Daivika USA, 2054/2
- Daligar**, m, 5 ans, Invincible Spirit IRE et Dalkala USA, 2082
- Dalstar**, f, 8 ans, Dalghar et Star Of Pompey GB, 2030
- Dalvini**, 6 ans, Lawman et Daltama IRE, 2082/5
- ***Damanda'S Delight GER**, f, 5 ans, Wiener Walzer GER et Damanda GER, 1934/2
- ***Damavand GER**, h, 6 ans, Teofilo IRE et Diamantgottin GER, 1914
- Dame De Manche**, f, 2 ans, Broox (IRE) et Discours De Femme, 2063/1
- ***Dame Gladys GB**, f, 5 ans, Mukhadram GB et Nurse Gladys GB, 1925
- Damon Chop**, h, 3 ans, Kheleyf USA et Moon Serenade GB, 1942/5
- Dan Chop**, h, 3 ans, Captain Chop et Dona Choje, 1924
- ***Danarosa IRE**, h, 7 ans, Clodovil (IRE) et Duna GER, 1982
- Danassang**, f, 3 ans, Asanga USA et Dahlia Deux, 1964/3
- Dance With Devils**, f, 4 ans, Linda'S Lad (GB) et La Boissiere, 2060
- ***Dancing Mountain IRE**, f, 5 ans, Kodiak GB et Pearl Mountain IRE, 2001/6
- Dandy Cool**, m, 3 ans, Intello (GER) et Shahmeen, 2123
- Danny Dancer**, h, 7 ans, Archange D'Or (IRE) et Icontournable, 1974/2
- Danses Cavalieres**, f, 5 ans, Authorized IRE et Loyal Lass USA, 1997/7
- Dantzig Chop**, h, 6 ans, Panis USA et Remember Mix, 1971/4
- Danzig Issue**, h, 4 ans, Orpen USA et Angelic News, 2046
- Darbama**, f, 3 ans, Vadamos et Darbaza, 2015/2
- ***Dare GB**, f, 4 ans, Bated Breath GB et Heronetta GB, 2085/3
- Dark Dream**, h, 10 ans, Maille Pistol et Anse Crawen, 2016/4
- Darkness**, m, 3 ans, Siyouni et Kerila, 2077
- Darlyvi**, f, 3 ans, Vision D'Etat et Layrad, 2045/3
- ***Daron GER**, h, 4 ans, Wiener Walzer GER et Dwemira GER, 2008/5
- Darraja**, f, 3 ans, Wootton Bassett GB et Darinja, 1979/5
- Dary Ci**, f, 3 ans, Dariyan et Cigalia GB, 1951/4
- Dave**, m, 5 ans, Wootton Bassett GB et Dance Toupie, 2006/3
- Davos**, f, 3 ans, Rail Link GB et De Broceliande, 2012
- ***Dazzling Beauty GB**, f, 3 ans, Dubawi IRE et Be Fabulous GER, 2052/3
- ***De La Fayette GER**, m, 3 ans, Soldier Hollow GB et Dynamica GER, 1892/2
- Deal Is Done**, h, 3 ans, Masterstroke USA et Duchess Of Hygrove GB, 2026
- Dear Ruby (IRE)**, f, 2 ans, Camacho GB et Ruby'S Day GB, 2000/4
- Debonair**, h, 5 ans, Anodin (IRE) et Dedicace USA, 1943
- Debonair**, h, 5 ans, Anodin (IRE) et Dedicace USA, 2098/2
- Deeley'S Double**, h, 8 ans, Makfi GB et Habilea, 1943
- Deep Sea**, f, 3 ans, Anodin (IRE) et Zilly Fish, 1921/3
- Deer Bere**, h, 8 ans, Peer Gynt JPN et Help From Heaven IRE, 1984/1
- Deimos**, m, 7 ans, Stormy River et Danse Du Soir, 2065
- Delachance**, h, 5 ans, Linnangi IRE et Three French Hens IRE, 2112/2
- Delayne**, h, 3 ans, French Fifteen et Pearl Goddess GB, 2120
- Delphi Boum**, f, 5 ans, Buck'S Boum et Delphi Loup, 2039
- ***Delta Planform IRE**, f, 3 ans, Power GB et Margaret'S Dream IRE, 2029
- Delta Spirit**, h, 4 ans, George Vancouver USA et Royal Merit, 2122/5
- ***Der Graue IRE**, 10 ans, Kandahar Run GB et Denial GB, 2017
- ***Derab GB**, m, 3 ans, Sea The Stars IRE et Concentric GB, 1950
- ***Desert Heights IRE**, h, 7 ans, So You Think NZ et Desert Fantasy GB, 1908/2
- ***Desert Star GB**, f, 3 ans, Dubawi IRE et Desert Blossom IRE, 1987
- Desert Warrior (IRE)**, h, 8 ans, Peintre Celebre USA et Danse Grecque USA, 1938
- Devka**, f, 3 ans, Silas Marner et Just Dance GB, 2051
- Devna**, f, 3 ans, Amadeus Wolf GB et Dykam, 1960
- Dexter Calys**, h, 3 ans, Top Trip (GB) et Novum, 1926
- Dheba**, f, 3 ans, Le Havre (IRE) et Al Thakhira GB, 1965
- Dhevanafushi (GB)**, h, 8 ans, Kendargent et Tejaara USA, 2035/4
- Diadema**, f, 2 ans, De Treville GB et Panja IRE, 1932/1
- Diam Spirit**, f, 4 ans, Charm Spirit (IRE) et Delya (IRE), 2057
- Diamond Blues**, h, 3 ans, Diamond Green et Bluesology IRE, 2052
- Diamond Stary**, f, 5 ans, Diamond Green et Septieme Etoile, 1943
- Diana**, f, 3 ans, Martinborough JPN et New Simardiere, 1924
- Diction**, 3 ans, Lawman et Saying USA, 2113
- Didissang**, h, 5 ans, Asanga USA et Dahlia Deux, 2068/4
- Dilar (GB)**, f, 4 ans, Makfi GB et Campanillas IRE, 1984/3
- Dilar (GB)**, f, 4 ans, Makfi GB et Campanillas IRE, 2046/4
- Dilawar (IRE)**, 4 ans, Dubawi IRE et Dolniya, 2114/1
- Dima**, f, 3 ans, Falco USA et Belobaka, 2019
- Dinkaratz**, f, 4 ans, Dink et Aratz GB, 2004
- Directorate (IRE)**, f, 3 ans, Spoil The Fun et Mafasina USA, 2051/5
- Dirty Dozen**, h, 5 ans, Rajsaman et Inca Lily IRE, 2110/5
- ***Dirty Thirty GB**, f, 3 ans, Showcasing GB et Pure Innocence IRE, 1921
- Disincanto**, f, 4 ans, The Wow Signal IRE et Lady Sadowa GB, 1935
- Diva Du Dancing**, f, 4 ans, Silver Frost (IRE) et Rava IRE, 2011
- ***Diverge GB**, m, 3 ans, Frankel GB et Sparkling Beam IRE, 1912/1
- Diwan Senora**, m, 8 ans, Youmzain IRE et Kiss Senora, 2082
- Dizzy Bizu (IRE)**, f, 2 ans, Caravaggio USA et Izzy Bizu IRE, 1947/1
- Django Unchained**, m, 3 ans, Pastorius GER et Donna Lavinia GER, 1892/5
- Djannabi**, m, 4 ans, Iffraaj GB et Darjana (IRE), 2097/4
- Djidji L'Amorosa**, f, 4 ans, Kouroun et Djidjika, 1989/5
- Do Not Disturb**, h, 8 ans, Apsis GB et Neige De Sormain, 2088/1
- Doctor Carl (GB)**, m, 3 ans, Fastnet Rock AUS et Sivoliere (IRE), 1909/2
- Dojo**, h, 4 ans, Le Havre (IRE) et Davantage, 1997/4

- Dolcevit**, f, 3 ans, Intello (GER) et Cantalupa (GB), **1940/4**
- Dolia**, f, 3 ans, Invincible Spirit IRE et Dolniya, **2078/2**
- Dolores Del Rio**, f, 4 ans, Rio De La Plata USA et Isla Vista, **1975/2**
- ***Domagnano IRE**, h, 6 ans, Planteur (IRE) et Daloi, **2083/3**
- Don Papa**, h, 8 ans, Gold Away (IRE) et Anawest (IRE), **2027/5**
- Dorastaan**, h, 3 ans, Oasis Dream GB et Dourdana, **2075/4**
- ***Dorazio GER**, h, 4 ans, Holy Roman Emperor IRE et Diamond Dove GER, 2084
- Dorico**, m, 3 ans, Olympic Glory IRE et Vadlama, 1922
- Douville**, f, 7 ans, Air Chief Marshal IRE et Dasani, 2030
- ***Dover Light GB**, h, 4 ans, Sir Prancealot IRE et Miss Mediator USA, 1972
- Dream Bahama**, f, 2 ans, Recorder GB et Bahama Mama IRE, **1986/3**
- Dream Boy**, h, 3 ans, Ragtime Pontadour et Dream Pearl Du Lac, 1978
- ***Dream De Sercam (FR)**, m, 3 ans, Vadamos et La Banderilla, 2050
- Dream Ice**, f, 2 ans, Rajsaman et Croisiere USA, **1918/1**
- Drive Chope**, f, 4 ans, Vale Of York IRE et Lonsome Drive, 2086
- Dubai Empire**, h, 6 ans, Motivator GB et Cable Beach USA, **1938/2**
- Dubai Memories**, m, 2 ans, Recorder GB et Elusive Lily (GB), 1992
- Duchess Of Glory**, f, 5 ans, Olympic Glory IRE et Maharania IRE, **1943/5**
- Duke Of Conker**, h, 5 ans, Authorized IRE et Miss Dixie GB, **2008/2**
- Dusty Men**, h, 8 ans, Palace Episode USA et Perusha USA, **1943/3**
- ***Dylan Dancing IRE**, m, 8 ans, Dylan Thomas IRE et Raindancing IRE, 2111
- Eager De Chiron**, f, 3 ans, Masked Marvel GB et Aphrodite, 2069
- Easter**, m, 3 ans, Exosphere AUS et Excellent Girl GB, **2077/5**
- Eclair Du Gange**, f, 9 ans, Oa Le Bel et Yucparadise, **2068/3**
- ***Eclectic Bird IRE**, h, 6 ans, Zoffany IRE et Early Bird GER, **1914/5**
- Ecolo**, m, 5 ans, Invincible Spirit IRE et Never Green (IRE), 2072
- ***Edgar Best IRE**, m, 4 ans, Mastercraftsman IRE et Lady Montjeu IRE, **2031/5**
- Edissiya**, f, 3 ans, Dutch Art GB et Edilisa IRE, **2074/5**
- ***Edited GB**, m, 4 ans, Acclamation GB et Bellwether GB, 1980
- EI Alsacian**, m, 2 ans, Broox (IRE) et Rue D'Alsace GB, **1959/1**
- EI Caliente**, h, 5 ans, Meshaheer USA et Belle Suisse, 2035
- ***EI Drama IRE**, m, 3 ans, Lope De Vega IRE et Victoire Finale (GB), 1950
- EI Encanto**, h, 3 ans, Planteur (IRE) et Stora Dell'Isola, 2026
- EI Loco Dralliv**, h, 4 ans, Cat Junior USA et Mageska, 1968
- EI Manifico**, h, 6 ans, High Chaparral IRE et Envoutement, **1916/7**
- EI Mansour**, h, 8 ans, Lawman et Equity, 1941
- ***Elbasani USA**, m, 3 ans, English Channel USA et Elennga, **2070/1**
- ***Electroscope IRE**, 3 ans, Requito IRE et Edrea, 2113
- ***Electroscope IRE**, h, 3 ans, Requito IRE et Edrea, **1996/1**
- ***Elieden IRE**, f, 5 ans, Camacho GB et Ohwhatalady IRE, **2110/3**
- Ellie Du Paon**, f, 4 ans, Dahess GB et Jade Du Paon, 2002
- Elokante**, f, 3 ans, Zanzibari USA et Pasba USA, 2051
- Elusive Plant**, f, 5 ans, Planteur (IRE) et Elusive Feeling USA, 2098
- Elwind**, f, 4 ans, Sommerabend GB et Aquavenus, 2083
- Elypson**, m, 6 ans, On Est Bien (IRE) et Djidjika, 2057
- Elysee D'Osvin**, f, 7 ans, Gris De Gris (IRE) et Inzara, **1913/2**
- Embajadores (IRE)**, h, 7 ans, Pivotal GB et Freedom Flashing USA, 2062
- ***Emiliano Zapata GB**, m, 5 ans, Garswood GB et Golden Dirham GB, 1925
- ***Emma Point USA**, f, 5 ans, Point Of Entry USA et Emma Darling USA, 2112
- Emotive**, f, 3 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Big Emotion, 1979
- Emperor**, h, 6 ans, Motivator GB et Equity, 2106
- ***Empire Hurricane GER**, h, 11 ans, Hurricane Run IRE et Emy Coasting USA, 1914
- En Dansant**, f, 6 ans, Zoffany IRE et Madeenh, **1907/4**
- En Or**, m, 3 ans, Dariyan et Decize, 2025
- End Of Story**, f, 8 ans, Heliostatic IRE et Helvetica, **2103/5**
- Engelburg**, h, 6 ans, Le Havre (IRE) et Laita IRE, 2082
- Entei (IRE)**, m, 3 ans, Motivator GB et Upbeat Mood USA, 1954
- ***Eoinstyle GB**, h, 3 ans, Style Vendome et Vision Intense, 2119
- Epergne**, f, 4 ans, Dream Ahead USA et Swan Lakes IRE, 1982
- Equilot**, h, 3 ans, Equiano et Lucky Lot (GB), 1987
- Ermina**, f, 5 ans, Rajsaman et Lerina, 1938
- Ermina**, f, 5 ans, Rajsaman et Lerina, **2062/4**
- Ermione De Candale**, f, 3 ans, Olzarte De Collongues et Douceur De Candale, **2087/3**
- Ernest In Love**, m, 3 ans, Amarillo IRE et Echo Bravo GER, **1940/1**
- Espoir D'Oudairies**, h, 7 ans, Vision D'Etat et Pythie D'Oudairies, **2088/2**
- Espoir Parfait**, h, 6 ans, Le Havre (IRE) et Eviane, **2090/4**
- Esprit Guerrier**, h, 7 ans, Full Of Gold et Union De Sevres, 2088
- Esquina**, f, 5 ans, Rio De La Plata USA et Boathouse (GB), **2102/4**
- ***Esta Bonita IRE**, f, 4 ans, Sepoy AUS et Arabian Beauty IRE, 1907
- Estcourt (GB)**, h, 6 ans, Oasis Dream GB et Stunning View USA, 2062
- Etel Du Ninian**, f, 3 ans, Stormy Ocean et Conference, 1987
- Ethel Et Nathalie**, f, 3 ans, Polarix (GB) et Diolfine, 2070
- Euryale (IRE)**, h, 7 ans, Kendargent et Russian Hill (GB), **2001/3**
- Eustache**, m, 3 ans, Stormy River et Sacira, **2037/4**
- Eva Glitters**, f, 6 ans, Evasive GB et Loupy Glitters, 1927
- ***Everest Hill GB**, h, 11 ans, Tiger Hill IRE et Annapurna IRE, **2049/4**
- Evereste**, f, 3 ans, Dabirsim et Lady Of Light IRE, **1910/5**
- Everillo**, m, 2 ans, Amarillo IRE et Ever Desdemone, 2022
- Everna Kid**, f, 3 ans, Plantation Kid et Lorme, **1964/5**
- Everqueen**, f, 2 ans, Recorder GB et Quatuor (IRE), **1986/4**
- Everstorm**, m, 3 ans, Stormy River et Quatuor (IRE), **1919/4**
- Everything I Do**, f, 3 ans, Kendargent et Business Class, 2010
- Exclusive Baio**, h, 4 ans, Elusive City USA et Carnet De Bal (GB), 2003
- Exclusive Beauty**, f, 4 ans, Excelebration IRE et Ma Petite Poule, 2109
- Explore The Shore**, h, 7 ans, Henrythenavigator USA et Kissin Sign (GB), **1945/7**
- Expresso James**, h, 7 ans, Myboycharlie IRE et Pom Pom Pom GB, 2090
- Faith In You (GB)**, f, 10 ans, Zamindar USA et Spiritual Healing IRE, 2067
- Faith Of Hope**, f, 5 ans, Olympic Glory IRE et Saint Hilary GB, **2014/1**
- Fake (IRE)**, f, 4 ans, Makfi GB et Feigned GB, 2122
- Falcaime**, f, 4 ans, Falco USA et Je Me Aime, 1975
- Falcon Run**, h, 5 ans, Hurricane Run IRE et Germance USA, 2031
- Famous Line**, f, 5 ans, Montmartre et City Charm, **2030/3**
- Fan Zone**, f, 5 ans, Zizany IRE et Queen'S Garden USA, **1971/2**
- ***Fancy Black IRE**, h, 3 ans, Vadamos et Kindling GB, 2120
- Faneur**, h, 6 ans, Slickly et Fair West USA, 2055
- ***Fankairos Ranger USA**, h, 7 ans, Us Ranger USA et Dancin Up A Storm USA, 2049
- Fantabulous (IRE)**, m, 2 ans, Olympic Glory IRE et Moonlight Swing, 1946
- Fashion Du Pecos**, f, 4 ans, Fairplay Du Pecos et Fofolle, 2099
- Faten**, f, 4 ans, Anodin (IRE) et Visomiya, **1991/6**
- Faucon Yaka**, f, 3 ans, Myboycharlie IRE et Siyousha, 1983
- Favara**, f, 6 ans, Lord Du Sud et Vendida, 2076
- Favaritx**, m, 3 ans, Shalaa IRE et Macarella IRE, **2019/7**
- Fearless**, h, 3 ans, Evasive GB et Sweet Baby Doll IRE, 1892
- Fecamp**, m, 2 ans, Recorder GB et Fresles (IRE), 1946
- Federspieler**, h, 5 ans, Sommerabend GB et Renville GER, **2040/3**
- Fee D'Argent**, f, 3 ans, Vertigineux et Falbala Du Pecos, **2056/4**
- Feedesreves**, f, 3 ans, Style Vendome et Silafee, **2037/5**
- Feel The Beat**, m, 2 ans, Almanzor et Star Of Bristol USA, **2022/5**
- Feelin Lucky**, f, 2 ans, Olympic Glory IRE et Feelin Foxy GB, **1915/2**
- Feijoa Du Pecos**, f, 4 ans, Carghese Des Landes et Ferdie Du Pecos, 1977
- Feli Chop**, m, 2 ans, Panis USA et Joubachope, **2009/5**
- Feli Chop**, m, 2 ans, Panis USA et Joubachope, **2117/5**
- Felisha**, f, 3 ans, Papal Bull GB et Fantastic Flash, **1892/3**
- ***Feria De Flores USA**, f, 3 ans, Speightstown USA et Raffle Ticket USA, 1942
- Fernoboy**, h, 3 ans, Rajsaman et Fernobia (IRE), **2116/7**
- Fetarde**, f, 3 ans, Spider Flight et English, 1998
- Fetiche Du Pecos**, f, 3 ans, Carghese Des Landes et Family, **1978/1**
- Fiaccula Di Figari**, f, 6 ans, Olzarte De Collongues et Bianca Di Figari, **2091/3**
- Ficha Limpia**, f, 5 ans, Tin Horse (IRE) et Udana (IRE), **2106/4**
- Field Of Diamonds**, m, 3 ans, Dabirsim et Femme Fatale SWI, 2005
- Fifty Days Fire**, h, 5 ans, Kheylef USA et Ghada Amer, 2109
- Fighting Don**, h, 4 ans, Anodin (IRE) et Mazayyen (GB), 2111
- Fil Dor**, m, 3 ans, Doctor Dino et La Turbale, **1976/2**

- Filitosa**, f, 3 ans, Conquis et Dona Alicia, **2089/3**
- Fille D'Amerique**, f, 2 ans, American Devil et Mademoisellechichi, 1932
- Fils De L'Air**, h, 7 ans, Areion GER et Chica Loca, 2049
- Fiona**, f, 5 ans, Reliable Man (GB) et Fragancia (IRE), **2036/5**
- Fior D'Aleria**, h, 6 ans, Olzarte De Collongues et Miss Libertine, 2091
- First Creation**, m, 3 ans, The Gorkha IRE et Striking Creation IRE, **2123/2**
- First Sight**, m, 4 ans, Siyouni et Espirita, **1911/**
- First Wood**, h, 7 ans, Dunkerque et Tama Wood, **2048/5**
- First Yana**, f, 5 ans, Barastraight (GB) et Guyana GER, **2076/5**
- Fitzcarraldo**, h, 4 ans, Makfi GB et Sapfo, **2085/1**
- Five Ice Cubes**, m, 6 ans, Rip Van Winkle IRE et Victoria College, **1911/6**
- Flash Tempo**, f, 3 ans, Rajsaman et Hiort (IRE), **2029/1**
- Flash Victory**, f, 6 ans, Eclair Du Fada et Queen Victory, 1962
- Flawless Lady**, f, 3 ans, Martinborough JPN et Diamond Flawless, 1998
- Fleur De Baileys**, f, 2 ans, Dabirsim et Golbahar (IRE), 1993
- *Flying Dandy IRE**, m, 5 ans, Dandy Man IRE et Double Vie IRE, 1955
- Flyleyf**, h, 5 ans, Kheleyf USA et Fligane, **2102/1**
- Foligno**, h, 5 ans, Orpen USA et Feerie Stellaire, **1990/4**
- Foll Atout**, h, 6 ans, Anabaa Blue (GB) et Jest In Ball, **2088/4**
- Folle Passion**, h, 6 ans, Motivator GB et Peaceful Love GER, **1997/3**
- Follivores**, m, 2 ans, Pedro The Great USA et Sienna May USA, **1992/5**
- For Me Davis**, f, 6 ans, Pour Moi IRE et Majesty Davis (IRE), **2021/3**
- Forban Du Large**, h, 6 ans, George Vancouver USA et Gulf Stream Lady IRE, **1960/3**
- Forest Of Wisdom (GB)**, h, 3 ans, Ifraaj GB et Wiesenlerche IRE, **2025/2**
- Forever Clementine**, f, 3 ans, Ajaya GB et Riymaisla IRE, 2061
- Forever Coco**, f, 4 ans, Rio De La Plata USA et Asiana, 2122
- Fort Payne**, m, 3 ans, Rio De La Plata USA et Lady Verde, 1950
- Forza Sedaca**, h, 4 ans, Anodin (IRE) et Bella Vento GB, **1945/4**
- Fox Tin**, h, 7 ans, Tin Horse (IRE) et Fox Force Five (IRE), 2105
- Foxy Du Pecos**, h, 8 ans, Gnome et Falanour Du Pecos, **2092/1**
- Frauenfeld (IRE)**, h, 3 ans, Elusive City USA et Fridoline, 1983
- Free Mobile**, f, 4 ans, Carghese Des Landes et Free Teuz, 1977
- Freedom**, f, 3 ans, Power GB et Songerie GER, **2024/3**
- Freestyle**, f, 3 ans, Magadino et Fristar, 2034
- French Pegasus**, h, 6 ans, French Fifteen et Etrangere USA, 2035
- French Plaisir**, h, 9 ans, Linnhari IRE et Rose Bewitched, 2055
- French Rose**, f, 3 ans, Siyouni et Siamsaiocht IRE, **2034/2**
- Frenchy**, f, 4 ans, French Navy GB et Verba'S Best, **2059/1**
- Friendly Face (IRE)**, m, 3 ans, Galileo IRE et High Celebrity, **2116/1**
- Frimousse Baie**, f, 6 ans, Gris De Gris (IRE) et Afrika Baie, **2039/2**
- *Frontgate USA**, f, 3 ans, War Front (USA) et Oceanique USA, 1954
- Frosty Bay**, h, 7 ans, Silver Frost (IRE) et Grosgrain USA, 1911
- Fruehlingsbote**, m, 3 ans, Stormy River et Fantasia GER, **2050/4**
- Fry**, f, 4 ans, Zoffany IRE et Floating Away USA, **1963/5**
- *Full Court Press IRE**, h, 8 ans, Frozen Power IRE et Share The Feeling IRE, **1974/4**
- Full Of Grace**, f, 3 ans, Charm Spirit (IRE) et Dansilady (IRE), 1912
- *Fur Hat GB**, h, 2 ans, Heeraat IRE et All Fur Coat GB, **2038/2**
- Futee Du Pecos**, f, 7 ans, Annapolis et Falladore, 2092
- Future**, h, 4 ans, Lord Of England GER et Night Power, 2008
- Gaalon**, h, 2 ans, Papalet et Gros Bebe, **2063/3**
- Gaetano Donizetti (IRE)**, m, 8 ans, Makfi GB et Galipette GB, 1934
- Gagnesiry**, f, 3 ans, Muhtathir GB et Yalla Yana, **2052/1**
- Galassia**, f, 5 ans, Gris De Gris (IRE) et Rabiavince, 2088
- Galaway**, f, 3 ans, Galiway (GB) et Cherrina, **2051/4**
- Galaxie Quest**, h, 4 ans, Toronado (IRE) et Galaxie Des Sables, 2110
- Galco**, h, 5 ans, Falco USA et Banco Paris, **1957/1**
- Galdan (GB)**, h, 7 ans, Dansili GB et Gradara (GB), **1991/5**
- Galiano**, h, 5 ans, Sunday Break JPN et Princesse Du Cher, 1971
- Galikor (GB)**, h, 6 ans, Dansili GB et Galikova, **1963/4**
- Galio Chop**, h, 4 ans, Kheleyf USA et Gooseley Lane GB, 1941
- Gallardise**, f, 3 ans, Lucayan et Gallaecia SPA, 1981
- Gallica Flavia**, f, 4 ans, Toronado (IRE) et Sloaan (IRE), **1963/3**
- Gallina Du Moulin**, f, 6 ans, Montgolfier GER et Colombe Dor, 2006
- Galopin De Maulde**, h, 3 ans, Jeu St Eloi et Une De Maulde, **2087/4**
- Game Run**, m, 2 ans, Olympic Glory IRE et Shortfin GB, **2009/1**
- Gamin Des Pictons**, h, 5 ans, Al Namix et Venice Des Pictons, **2042/5**
- Gancourt**, h, 3 ans, Le Havre (IRE) et Great Queen, **2119/4**
- *Garrick Harmony GB**, h, 3 ans, Zoffany IRE et Alpensinfonie IRE, **1917/6**
- Gazelle De Tracy**, f, 5 ans, Spirit One et Une De Tracy, **2042/2**
- Geisha De Ferbet**, f, 5 ans, Lord Du Sud et Ulala De Ferbet, 1957
- Gelville**, f, 5 ans, No Risk At All et Rousquille, 1957
- *Gemcutter USA**, f, 4 ans, Medaglia D'Oro USA et Profit USA, 1916
- Gemixa**, f, 5 ans, Gemix et Ohana, 1957
- Genetique (IRE)**, f, 3 ans, Anodin (IRE) et Petunia (IRE), 2019
- *Geniale GR**, f, 3 ans, Schubert USA et Martiniquaise GB, **2043/2**
- Genie De Sarti**, h, 5 ans, Irish Wells et Queva De Sarti, 1957
- Geoffrin (GB)**, f, 3 ans, Dark Angel IRE et Gracefully IRE, 2005
- Geographe**, h, 4 ans, George Vancouver USA et Elle Est D'Or, 1973
- Geomenie**, f, 5 ans, No Risk At All et Reunion A Brion, 1957
- George Flash**, h, 5 ans, George Vancouver USA et Eternal Flash GB, **2044/4**
- Georgia**, f, 3 ans, Rajsaman et Lady Astronomer, **2061/1**
- Gerencie**, f, 5 ans, Nicaron GER et Tarenice, **2042/4**
- Get Set (IRE)**, h, 4 ans, French Navy GB et Almarada, 2057
- Ghadanfar Al Cham**, m, 3 ans, Dahess GB et Al Tarfah, **1929/5**
- Ghaffar De Brugere**, m, 5 ans, Dahor De Brugere et Limeted Edition GB, 2002
- Ghospelle**, f, 5 ans, Cokoriko et Prestelle, 1957
- Giantissime**, h, 6 ans, Zoffany IRE et Moon Giant USA, 1913
- Giantissime**, h, 6 ans, Zoffany IRE et Moon Giant USA, 2008
- Giantissime**, h, 6 ans, Zoffany IRE et Moon Giant USA, **2105/3**
- Giga Super**, h, 5 ans, Carghese Des Landes et Felee, **1977/4**
- Gigi Trio**, f, 7 ans, Muhtathir GB et Anyaar IRE, 2090
- Gin Gembre**, h, 4 ans, Dandy Man IRE et Repechage, 2083
- Girl Of Dancer**, f, 5 ans, Dragon Dancer GB et Malepaire, 1957
- Girl On The Moon**, f, 3 ans, Wootton Bassett GB et Tempera Noire, **1919/1**
- Girlish De Grugy**, f, 5 ans, Balko et Rose De Grugy, **2094/1**
- Girls Chope**, f, 3 ans, Captain Chop et Water Bells (IRE), 1965
- Give Me Flowers**, f, 5 ans, No Risk At All et Send Me Flower, **1957/4**
- Glacier Peak**, m, 3 ans, Myboycharlie IRE et Fantastic Cuix, 2116
- Glamour**, f, 5 ans, Montmartre et Une Nana, **2042/3**
- Glamoureuse**, f, 4 ans, Intello (GER) et La Pedrera (IRE), 2105
- *Glace For Glory GB**, f, 3 ans, Fountain Of Youth IRE et Spirit Glance GB, 2108
- Glaneur (IRE)**, h, 4 ans, Kingman GB et Gracefully IRE, 1972
- Glaneuse**, f, 5 ans, Blue Bresil et Achade, **2088/3**
- *Glenkitt IRE**, f, 3 ans, Anjaal GB et Farran IRE, 1942
- Global Passion**, h, 6 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Lili St Cyr IRE, **2057/5**
- Gloire Des Brieres**, f, 5 ans, Palace Episode USA et Union Des Brieres, 1956
- Gloria Du Morvan**, f, 5 ans, Lord Du Sud et Pipelette, **2094/5**
- Glorious Bay (IRE)**, h, 4 ans, Dabirsim et Carolla Bay IRE, 2059
- Glorious Emaraty**, h, 5 ans, George Vancouver USA et Ascot Glory IRE, **2111/3**
- Glycon**, 5 ans, Le Havre (IRE) et Glorious Sight IRE, 2081
- Gmadylu**, h, 5 ans, Honolulu IRE et Omady, **1957/3**
- Go Gipsy**, f, 3 ans, Goken et Gipsys Pride, 1981
- Go To Hollywood**, h, 5 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Agence Belge, **1916/2**
- Go Val Chop**, h, 3 ans, Goken et First Chope, 2047
- God Save The King**, h, 6 ans, Alex The Winner USA et Patia D'Escaut, 2048
- Gold Accent**, f, 4 ans, Kheleyf USA et Bold Mistress, **1934/1**
- Gold Bere**, h, 5 ans, Hurricane Cat USA et Sanisa, 1997
- Gold Kafe**, m, 4 ans, Tin Horse (IRE) et Hamida USA, 2031
- Gold Lake**, h, 6 ans, Reckless Abandon GB et Guiana GER, 2112
- Gold Palace**, h, 4 ans, Palace Episode USA et Genereuse Gold, **2016/3**
- Gold Vic**, f, 5 ans, Samum GER et Sunny Vic, **2088/5**
- Golden Charlie**, f, 3 ans, Myboycharlie IRE et Golden Thai GB, 1936
- Golden Forez**, f, 5 ans, Khalkevi IRE et Pomme Du Forez, **2053/5**
- Golden Tea**, f, 5 ans, Vertigineux et Golden Thai GB, 1943
- Goldimax**, m, 3 ans, Broox (IRE) et Va, **1964/1**
- Goldino Bello**, h, 5 ans, Anodin (IRE) et Valse Legere, 1955
- Goldistyle (IRE)**, f, 3 ans, Dubawi IRE et Goldikova (IRE), **2078/4**

- Goldstone**, h, 5 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Ice Nizzy USA, 2007
- Golgota**, f, 5 ans, Sinndar IRE et Quenotte Du Mou, 1957
- Good Complicity**, f, 5 ans, Power GB et Vivement Dimanche GB, 2067/4
- Good D Oc**, f, 5 ans, Last Train GB et La Storia, 2053
- Good Friend**, m, 3 ans, Meshahaer USA et Three French Hens IRE, 1996/2
- Good Question**, h, 6 ans, Manduro GER et Question Of Time, 1906/4
- ***Good To Talk GB**, m, 6 ans, Camacho GB et Talkative GB, 2111
- Goodbye Diane**, f, 4 ans, Muhtathir GB et Fylingdale, 2046
- Goodtime Pontadour**, f, 5 ans, Ragtime Pontadour et Perliwood Du Lac, 2053
- Google De Loued**, h, 5 ans, Sunday Break JPN et Ralyciane, 1957/2
- Gordon Break**, m, 2 ans, Goken et Karbayouna, 2020/5
- Gorgo**, h, 3 ans, Goken et Union Sacree, 1933
- Got Frost**, h, 3 ans, Olympic Glory IRE et Miranda Frost, 1926/2
- Gothique**, h, 3 ans, Style Vendome et Alshamatry USA, 2074
- Gottingen**, h, 11 ans, Holy Roman Emperor IRE et Ring Ring, 2004
- Gouvernail**, h, 3 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Gold Sister, 1924/2
- Gowran**, h, 5 ans, Montmartre et Shifa, 2088
- Grace Bay**, 3 ans, Palace Episode USA et Grace Of Dubai, 2115/5
- Grace Bere**, f, 5 ans, Pedro The Great USA et Help From Heaven IRE, 1925
- Grace De L'Oasis**, f, 5 ans, No Risk At All et Japonaise Iii, 1957
- Graignes**, h, 5 ans, Zoffany IRE et Grey Anatomy (GB), 2072/4
- Graminee De Brenus**, f, 5 ans, Zambezi Sun GB et Uxina, 1957/5
- Grand Glory (GB)**, 5 ans, Olympic Glory IRE et Madonna Lily (IRE), 2081/3
- Grand Yaka**, h, 4 ans, Dabirsim et Cat Nova, 2086
- Grande Star**, f, 5 ans, Maresca Sorrento et Maguy Star, 2042/1
- Graziana**, f, 3 ans, Wootton Bassett GB et Galaxie Sud USA, 1924/3
- Great Chief**, f, 2 ans, Pedro The Great USA et Chieftess IRE, 2000/1
- Great Team**, f, 3 ans, Pedro The Great USA et Marichen, 1905
- Greatsong**, h, 4 ans, Balko et Silence Is Easy GB, 1967/3
- Green Bay**, h, 7 ans, American Post GB et High Ville, 1913/4
- Green Curry (IRE)**, h, 7 ans, Elusive City USA et Faustina, 2084
- Green Lantern**, h, 3 ans, Sommerabend GB et Waldeslust (IRE), 1936
- Green View**, f, 5 ans, Sommerabend GB et Sorpresa, 1982/5
- ***Grey Falcon IRE**, h, 4 ans, Gleneagles IRE et Grey Lilas IRE, 1968/1
- Grey Magic**, h, 7 ans, Kendargent et Magical Flower GB, 1941
- ***Grey Sensation IRE**, h, 9 ans, Aussie Rules USA et Sensasse IRE, 2027
- Greyway**, h, 7 ans, Myboycharlie IRE et Aliyeska IRE, 2072/5
- Griffone**, h, 6 ans, Vision D'Etat et Infini GER, 2060/5
- Grisbi (GB)**, h, 6 ans, Kendargent et El Cuerpo E L'Alma USA, 1913
- Grisbi (GB)**, h, 6 ans, Kendargent et El Cuerpo E L'Alma USA, 2111/5
- Grisdelux**, m, 4 ans, Style Vendome et Perle Noire, 2036
- Grisgrises**, m, 5 ans, Rip Van Winkle IRE et Japan GER, 1945
- Grussdelle**, f, 5 ans, Fuisse et Star D'Elle, 2094
- Guinness D'Violettes**, f, 4 ans, Af Albahar UAE et Usa Des Violettes, 2002
- Gunma**, m, 3 ans, Literato et Griotte, 1910/7
- Gynt Cairn**, f, 6 ans, Peer Gynt JPN et Barnenez, 1971/1
- ***Gypsy Whisper GB**, f, 4 ans, Helmet AUS et Secret Insider USA, 1955/5
- Hadajah**, m, 3 ans, Af Albahar UAE et Rumba Du Cassou, 1929/3
- Haiba**, f, 3 ans, Al Tair GB et Amannite, 1929
- Hakeem**, m, 3 ans, Sir Bani Yas et Elmalak Elwaheed, 1929/1
- Haliphon (GB)**, h, 4 ans, Showcasing GB et Harem Lady, 1952
- ***Hallo Wien GB**, f, 5 ans, Sri Putra GB et High Will, 2008
- Hallowed Song**, f, 4 ans, Hallowed Crown AUS et Fammi Sognare IRE, 2097/1
- ***Hallowed Time IRE**, h, 3 ans, Hallowed Crown AUS et Grouptime USA, 1933/2
- Halo On Fire**, h, 4 ans, Papal Bull GB et Joly Berengere, 2044/5
- Haluisin**, h, 4 ans, Honolulu IRE et Quisiera, 1958
- Handchop**, h, 8 ans, Namid GB et Hatane Choje, 2110
- Hanida**, f, 5 ans, French Fifteen et Fosool IRE, 2016/2
- Happy Chrisnat**, h, 4 ans, Red Dubawi (IRE) et Impedimanta (IRE), 1997
- Happy Lane**, f, 3 ans, Wootton Bassett GB et Peaceful Love GER, 2034
- Happy To Be**, f, 5 ans, Zanzibari USA et Happy Crazy, 2105/2
- Harcenville**, f, 3 ans, Le Havre (IRE) et Hallotiere IRE, 1951/5
- Hardico**, h, 4 ans, Monitor Closely IRE et Kamadone, 1975
- Hardrock Forez**, f, 4 ans, American Post GB et Rockstar Forez, 2053
- Harfleur**, f, 4 ans, Sommerabend GB et Klyfun, 2016/5
- Hariasa**, f, 2 ans, Birchwood IRE et Hamadryade GB, 1939/3
- Harley Dream**, h, 4 ans, Joshua Tree IRE et Venus De Re, 1958
- Harmonie D'Araize**, f, 4 ans, Al Namix et Chipie Bleue, 1958/1
- Harmonieuse**, f, 4 ans, Dabirsim et Like Afleet USA, 2036
- Hashtag De Loued**, h, 4 ans, Joshua Tree IRE et Bichaga De Loued, 1958
- Hat Trick Sivola**, h, 4 ans, Noroit GER et Kerrana, 2094/3
- Hatchoubilicane**, f, 4 ans, Nicaron GER et Une De Ciergues, 2094
- Havane De L'Ardus**, f, 4 ans, Seraphin Du Paon et Neva De L'Ardus, 1928/2
- ***Have A Good Day IRE**, f, 2 ans, Adaay IRE et Black Meyeden, 1947/5
- Hawanera**, f, 4 ans, Papal Bull GB et Pharita'S Lake, 2007
- Hayao**, h, 3 ans, Anodin (IRE) et Van Catskill (IRE), 2054
- Haymina**, f, 4 ans, Muhaymin USA et Sissonne, 1958
- Hayrtone**, h, 4 ans, Fuisse et Stormy Snow, 1956/2
- Hazy Day**, f, 4 ans, Montmartre et Lazary, 1958/4
- ***He'S A Rock Star IRE**, h, 5 ans, Society Rock IRE et Its In The Air IRE, 2040/5
- ***Heaven Forfend GB**, h, 4 ans, Frankel GB et Heaven Sent GB, 2084/1
- Heaven'S Fair Lady**, f, 3 ans, Pedro The Great USA et Help From Heaven IRE, 1983/4
- ***Hedwig IRE**, 3 ans, Dark Angel IRE et Magical Fire IRE, 2018
- Heidi De Pompadour**, f, 4 ans, El Triunfo et Histoire Olympique, 2099/1
- Heiva D'Escar**, f, 4 ans, Carghese Des Landes et Salsa D'Escar, 1977
- Helia De La Brunie**, f, 4 ans, Frisson Du Pecos et Aloa De La Brunie, 1977/3
- Hello Royal**, m, 3 ans, Dragon Pulse IRE et Spasha GB, 1936
- Helomie**, f, 4 ans, Falco USA et Ruade, 1958
- Hera De Faust**, f, 4 ans, No Risk Al Maury et Isis Du Clos, 1928/3
- Herico**, h, 4 ans, Joshua Tree IRE et Fleur De Maspie, 1975
- Herishef**, h, 8 ans, Silver Frost (IRE) et Tallence USA, 1990
- Hermes Des Marais**, h, 4 ans, Voiladenuo et Thursday'S, 2094/4
- Hermine Du Roc**, f, 4 ans, Silver Frost (IRE) et Val'Luna, 1975/3
- Herodion**, h, 5 ans, Planteur (IRE) et Bernadette GB, 2112
- Heroique De Maulde**, h, 4 ans, Jeu St Eloi et Ondine De Brejoux, 2042
- Hesperos**, h, 3 ans, Papal Bull GB et Dada Tzara, 2058
- Heure D'Hiver**, f, 4 ans, Olzarte De Collongues et Chica De Paban, 2053/1
- Hewillget In**, m, 2 ans, Ectot (GB) et Tengelina, 1992/
- Hey Man**, m, 3 ans, Hunter'S Light IRE et Lasdramad, 1981/1
- Hidden Champion**, h, 5 ans, Le Havre (IRE) et Sureyya GER, 2098
- High Dream**, m, 7 ans, Zanzibari USA et High Surf USA, 1952
- High Flying Bird**, f, 4 ans, Reliable Man (GB) et Supernova Heights IRE, 2035
- High Impact**, h, 3 ans, Deep Impact JPN et Bea Remembered GB, 1998/4
- High Lady**, f, 3 ans, Camelot GB et Grace Lady, 2116/6
- High Tech**, h, 4 ans, Intello (GER) et Highborne, 1967/2
- Highest Mountain**, h, 5 ans, Siyouni et Chanson Celeste GB, 2105
- Highest Rockeur (GB)**, h, 7 ans, Lawman et Rajastani (IRE), 2080/4
- Highland Spirit (GB)**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Herboriste (GB), 1926
- Hilaire (GB)**, m, 2 ans, Muhaarar GB et Swiss Affair GB, 2033/5
- Hindhyna**, f, 5 ans, Jebeland Pontadour et Hindi, 2053
- Hindilayan**, m, 4 ans, Carghese Des Landes et Hindilaya, 1977/1
- Hipi Chik Dorrells**, f, 4 ans, Bathyrhon GER et Playa Pierji, 1958
- Hipie Baie**, f, 4 ans, Crillon et Tedjala, 1958/3
- Hiram Des Obeaux**, h, 4 ans, Saddex (GB) et Hispaniola, 2094
- Historiene Lauteix**, f, 4 ans, Fairplay Du Pecos et Cesarine, 2053
- History Dream**, h, 10 ans, Sagacity et Manixa, 2098/1
- Hocham Kergador**, f, 4 ans, Honolulu IRE et Unam Kergador, 1958/5
- Hoirie D'Oudairies**, f, 4 ans, Dunkerque et Jade D'Oudairies, 1958
- Hokku**, m, 3 ans, Le Havre (IRE) et Stunning View USA, 1920/3
- Holbox**, h, 5 ans, Alhebayeb IRE et Normale Sup (IRE), 1937/2
- Holly D'Aunou**, f, 4 ans, Creachadoir IRE et Jimagine Ii, 1958

- Holocene Bere**, h, 4 ans, Pedro The Great USA et Triple Witching USA, 2007
- Holy Bere**, f, 4 ans, Peer Gynt JPN et Valibi Bere, 2109
- Holy October**, f, 3 ans, Martinborough JPN et Fleur Des Indes, 2070
- ***Home Moor GB**, f, 3 ans, Kyllachy GB et Coming Home GB, 1930
- Homo Deus**, m, 3 ans, Intello (GER) et Cubiste, 2123/5
- Honeymoon**, f, 4 ans, Spanish Moon USA et Risque De Verglas, 2027
- Hong Kong Star**, f, 4 ans, Helmet AUS et Cheg, 2003
- Honly**, f, 4 ans, Cokoriko et Ukie, 2094/2
- Honneur's Lodestar**, m, 2 ans, Recorder GB et Honneur Sublime, 1992/3
- ***Honor And Pleasure GB**, m, 4 ans, Oasis Dream GB et Holy Moon IRE, 2122/3
- Hoorayanupsherises**, f, 3 ans, Elusive City USA et Pragmatica GB, 1923
- Hootton**, h, 4 ans, Wootton Bassett GB et Hot Marmalade, 1916/5
- Hope Full De Thaïx**, f, 4 ans, Cokoriko et Ukene D'Arc, 1958
- Hopeful**, h, 4 ans, Motivator GB et Monst IRE, 1952/1
- Horneggli**, m, 3 ans, Sidestep AUS et Dauphine SAF, 1985/1
- Horus Du Mestivel**, h, 4 ans, Turgeon USA et Quidam Rochelaise, 2042
- Horse Boreal**, h, 6 ans, Tin Horse (IRE) et Dyhim Boreale, 2040/2
- Hortitza**, f, 4 ans, Saddler Maker (IRE) et Urane De Ferbet, 2042
- ***Hot Pink IRE**, f, 2 ans, Bungle Inthejungle GB et Nordic Lily GER, 2020/3
- Hot Queen**, f, 2 ans, Recorder GB et Hot Fudge SWE, 1993/3
- Hot Spot (IRE)**, h, 5 ans, Siyouni et Excellent Girl GB, 2003/2
- Hozay De Mael**, h, 4 ans, Honolulu IRE et Redingote, 1958/2
- Huang Ho**, h, 11 ans, Kentucky Dynamite USA et Cable Beach USA, 1989
- Huang Ho**, h, 11 ans, Kentucky Dynamite USA et Cable Beach USA, 2021
- Hubert Bonisseur**, m, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Gentle Tap GB, 2119
- Huda**, f, 8 ans, Equiano et Leni Riefenstahl IRE, 2007
- Huetor**, h, 4 ans, Archipenko USA et Briviesca GB, 1952
- Hulk Des Ongrais**, h, 4 ans, Crillon et Ayad Des Ongrais, 1956/3
- Humble Bee**, f, 3 ans, Planteur (IRE) et Dayna (GB), 1923
- Hur Cat**, h, 4 ans, Hurricane Cat USA et Elywave, 2083
- Hurricane De Palmas**, f, 4 ans, Diamond Green et Wivenhoe UAE, 1989/4
- Hurly Cane**, f, 2 ans, Olympic Glory IRE et Qubah (IRE), 1918/2
- Hurly Cane**, f, 2 ans, Olympic Glory IRE et Qubah (IRE), 2038/3
- Hurricane Dream**, 4 ans, Hurricane Cat USA et Shalimara, 2081
- Hurricane Jones**, h, 6 ans, Asanga USA et After Jones, 1961/5
- Hydropuce**, f, 4 ans, Coastal Path GB et Pic Pus, 2042
- Hygrove Bec**, f, 4 ans, Planteur (IRE) et Hygrove Welshlady IRE, 1972/2
- Hypnotized**, f, 2 ans, Dream Ahead USA et Agent Mimi, 1918/4
- Hypnotized**, f, 2 ans, Dream Ahead USA et Agent Mimi, 2117/3
- Hypocondriac**, h, 3 ans, Mastercraftsman IRE et Tristesse USA, 2026
- Hysterique (GB)**, f, 4 ans, Golden Horn GB et Rose Et Noire (IRE), 2085
- I Dare**, f, 2 ans, Outstrip GB et Free Ride IRE, 2100/4
- I Love Blue**, m, 3 ans, Shrek et Apple Blue, 2087/2
- I'M On Fire**, h, 3 ans, Thewayyouare USA et Une De Tracy, 2073/4
- ***Iamarock IRE**, f, 4 ans, The Factor USA et Endless Expanse IRE, 1980/1
- Iballiq**, f, 3 ans, Ballingarry IRE et Berry Greasy, 2041/4
- Ibis De Litre**, m, 3 ans, Nieshan et Djamilia De Carrere, 1929
- Icalero**, 3 ans, Scalo GB et Iyouna, 2018
- Ichanawan**, f, 3 ans, Zoffany IRE et Tamasheq, 1924
- Ici Lagesse**, f, 3 ans, Carghese Des Landes et Lory Shaan, 2056
- Ici Vindecy**, f, 3 ans, Tirwanako et Saga Du Brionnais, 2034
- Ida De Boncoeur**, f, 3 ans, Planteur (IRE) et Bayaka, 2058
- ***Ideal Beauty IRE**, f, 3 ans, Invincible Spirit IRE et Discernable GB, 1953
- Ideal King**, h, 4 ans, Sidestep AUS et Ideal World IRE, 1911
- Idee Klass**, f, 3 ans, Lauro GER et Far Reaching, 2075/
- Idee Noire D'Ayza**, f, 3 ans, Whipper USA et Ayla D'Ayza, 1931/5
- ***Identified GB**, h, 3 ans, Showcasing GB et Corazon Canarias FR, 2019
- Idole D'Oudairies**, f, 3 ans, Kamsin GER et Alkia D'Oudairies, 2073
- Idole De Mai**, f, 3 ans, Crossharbour GB et Riva, 2073/5
- Idrolix**, h, 3 ans, No Risk At All et Rush Tercah, 2073
- Il Vincitore**, m, 4 ans, Maxios (GB) et Por Eso, 1935/2
- Ile De Terre**, f, 3 ans, Saddex (GB) et Powerful Blue, 2075
- Ilem'S**, h, 3 ans, Lord Du Sud et Biuty De Rouhet, 2041
- Ilezen**, h, 3 ans, Youmzain IRE et Adriana Rochelaise, 2041/2
- Illico D'Allier**, h, 3 ans, Rail Link GB et Une D'Allier, 2073
- Ilot Secret**, m, 3 ans, French Fifteen et Scarley Secret (IRE), 2116/4
- Iloucio**, m, 3 ans, Josco Du Cayrou et Louna Du Loup, 1929/4
- Image De Grugy**, f, 3 ans, Bathyrhon GER et Perle De Grugy, 2073/3
- Image Du Croate**, f, 3 ans, Munjiz et Beanie Du Croate, 1929/2
- Imagine Clermont**, f, 3 ans, Tin Horse (IRE) et Yerba Soldado IRE, 1970/1
- Imagine Lagesse**, f, 3 ans, Vision D'Etat et By Decree USA, 1944
- Imagine Machine**, f, 3 ans, Pomellato GER et Princess Kaine IRE, 2095/4
- Imperial Scam**, f, 3 ans, Whipper USA et Groovin High USA, 1981
- Imperial Scam**, f, 3 ans, Whipper USA et Groovin High USA, 2047
- Imprimeur (IRE)**, h, 9 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Rotative GB, 1943
- ***In Crowd GB**, m, 3 ans, Dubawi IRE et In Clover GB, 1995/4
- In For Dinner**, h, 10 ans, My Risk et Iloughane, 2059
- ***In Swoop IRE**, m, 4 ans, Adlerflug GER et Iota GER, 1948/1
- In This World**, m, 3 ans, Saint Des Saints et Maia Royale, 1976/1
- Inato De Carrere**, m, 3 ans, Nieshan et Vanita De Carrere, 1929
- Inattendu Family**, h, 4 ans, Air Chief Marshal IRE et Dorafior, 1975
- Inca Man**, h, 4 ans, Rajsaman et Aztec Queen GB, 2031/1
- Incitatus**, h, 5 ans, Anodin (IRE) et Narva USA, 2055/1
- Incognito**, h, 4 ans, Anodin (IRE) et Cantalupa (GB), 2086
- India**, f, 7 ans, Bertolini USA et Echappee Belle (GB), 1960/5
- Ineffable**, f, 3 ans, Manduro GER et Bejaya, 2087/1
- Ines De Nicaron**, f, 3 ans, Nicaron GER et Teedouna, 2073
- ***Influx IRE**, m, 4 ans, Golden Horn GB et Steel Princess IRE, 1948
- Infox**, h, 5 ans, Reliable Man (GB) et Seltitude (IRE), 2109
- Ingenious Machine**, f, 3 ans, Free Port Lux (GB) et Fongagain IRE, 2037/3
- Initial Climb**, f, 3 ans, French Fifteen et Ammia (IRE), 1924
- ***Innervisions IRE**, f, 4 ans, Dubawi IRE et Fiesolana IRE, 2071/1
- ***Innovator GB**, h, 3 ans, Showcasing GB et Delivery GB, 1917/2
- ***Innovator GB**, h, 3 ans, Showcasing GB et Delivery GB, 2107/5
- Inseo**, h, 10 ans, King'S Best USA et Insan Mala IRE, 2004/3
- Insightful**, m, 4 ans, Dream Ahead USA et Avodale (IRE), 2083
- Insta**, f, 3 ans, Cokoriko et Orelliatea, 2041/1
- Instruit (GB)**, h, 4 ans, Intello (GER) et Stumpy (GB), 2011/2
- Integrale**, f, 3 ans, Dream Ahead USA et De Haute Lutte (USA), 1921/5
- Intelligencia**, f, 3 ans, Intello (GER) et Trully Blessed, 2025
- ***Intrepid Italian GB**, h, 4 ans, Havana Gold IRE et Pizzarra GB, 2071
- Investor**, h, 6 ans, Champs Elysees GB et I'M Right USA, 1952/2
- ***Inveterate IRE**, f, 3 ans, Dragon Pulse IRE et Invernata, 1912
- Invincible De Mee**, h, 3 ans, Authorized IRE et Koeur De Mee, 2073
- ***Invincible Ibra IRE**, 3 ans, Anjaal GB et Boom And Bloom IRE, 2018/4
- Inzy**, h, 4 ans, Intello (GER) et Grey Anatomy (GB), 2084/5
- Iorana Vallis**, f, 3 ans, Martaline GB et Quora Vallis, 2073/1
- Ippling**, m, 4 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Ivory Yes, 2071/3
- Ippone**, f, 3 ans, Gris De Gris (IRE) et Alisone, 2073
- Ire Langy**, f, 3 ans, Maresca Sorrento et Ca Ira, 2041
- Iresine**, 4 ans, Manduro GER et Inanga (GB), 2081/1
- Iris Du Seuil**, f, 3 ans, American Devil et Mrassu (IRE), 2095
- Irish D'Alsace**, f, 6 ans, Irish Wells et Angy Lucky, 2027
- ***Irish Hill GER**, m, 3 ans, Kingston Hill GB et Irresistable GER, 1988/7
- Irishca De Thaïx**, h, 3 ans, Elliptique (IRE) et Luperca, 2041/5
- Irlande Des Violettes**, f, 4 ans, Af Albahar UAE et Starlette D'Violettes, 1928/5
- Ironique**, h, 3 ans, Elliptique (IRE) et Teskaline, 2041/3
- Irun Pontadour**, m, 3 ans, Frisson Du Pecos et Perle De Mestre, 1978/2
- Is Sur Tille**, h, 9 ans, Archange D'Or (IRE) et Sable Island, 2098/4
- Iseult**, f, 3 ans, Dandy Man IRE et Zamorano IRE, 1970/2
- Isis De L'Abbaye**, f, 3 ans, Vision D'Etat et Bayardie, 2087/
- Isis De La Brunie**, f, 3 ans, Petillo et Aloa De La Brunie, 2056/2

- Iskandar (IRE)**, h, 6 ans, Champs Elysees GB et Intarsia GER, 2014
- Iskia Biboulet**, f, 3 ans, Shrek et Oskia De Collongues, 2056
- ***Isle Of May IRE**, f, 3 ans, Kodiak GB et Ibtasama USA, 1954
- Isytowin**, f, 3 ans, Sri Putra GB et Boxe Francaise, 2073
- It Splits The Bise**, f, 3 ans, Tiger Groom GB et Mamy Way, 2058
- It'S All A Dream**, h, 5 ans, Elusive City USA et Kataragama GB, 2031
- It'S Magic**, m, 3 ans, Morandi et Maureenda, 1920/2
- Italia**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Edya GB, 2015
- Itchy De Nacre**, m, 3 ans, Al Mamun Monlau et Nacre Du Croate, 1929
- Itialene**, f, 3 ans, Doctor Dino et Bejca, 2073/2
- Iverna**, f, 3 ans, Triple Threat et Charlirosa, 1987/1
- Ivoire Du Seuil**, f, 3 ans, Masked Marvel GB et Cibellaly Du Seuil, 2120
- Ivory De La Brunie**, f, 3 ans, Gnome et Music De La Brunie, 1978/5
- Ixe Belin**, h, 3 ans, Pivon (IRE) et Closer Star IRE, 1924
- Ixe Belin**, h, 3 ans, Pivon (IRE) et Closer Star IRE, 2058
- Izakaya**, h, 5 ans, Siyouni et Russian Love IRE, 2098
- Izana Bere**, f, 3 ans, Peer Gynt JPN et Sanisa, 1940/2
- Izi De Tenelle**, f, 3 ans, Snoopi et Bella De Tenelle, 1929
- Iznajar**, f, 3 ans, Myboycharlie IRE et Briviesca GB, 1921/2
- J'O Bello**, m, 3 ans, Nombre Premier (GB) et Bellie Jolie, 1931/1
- ***Ja Ja Ding Dong IRE**, f, 3 ans, Acclamation GB et Favourable Terms GB, 1985/2
- ***Jaayiz IRE**, h, 5 ans, Zoffany IRE et So Devoted IRE, 1914
- ***Jacinda GB**, f, 2 ans, Aclairm IRE et Beraymi IRE, 1939/1
- Jackie Step**, f, 3 ans, Sidestep AUS et Jackanory, 2026
- Jacques Coeur (IRE)**, m, 4 ans, Le Havre (IRE) et Shasta Daisy GB, 1913/5
- Jak Cohiba**, m, 3 ans, Vale Of York IRE et Lady Jak, 2066/5
- Jamala**, f, 5 ans, Evasive GB et Ginostra (GB), 2040
- James**, m, 2 ans, Galiway (GB) et Tiaradargent, 2117/6
- Jannah Flower (IRE)**, f, 3 ans, Olympic Glory IRE et Azafata SPA, 2079/1
- January Moon**, f, 2 ans, Soul City IRE et Montana Moon, 1986
- Janulis**, h, 3 ans, Toronado (IRE) et Leen (IRE), 1920/5
- Japarana (IRE)**, f, 4 ans, Makfi GB et My Wish IRE, 1991
- Jardin Bleu**, m, 3 ans, Rajsaman et Keira, 2037/1
- Jashpur**, h, 7 ans, Rajsaman et Jaillissante, 2039/5
- Jasmina**, f, 4 ans, Reliable Man (GB) et Crush On You, 1907
- Jay Gatsby**, m, 2 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Hijaziyah (GB), 2022/4
- Jayadeeva**, h, 4 ans, Kheleyf USA et Dame Caprice IRE, 1913
- Jazzy Wood**, m, 2 ans, Birchwood IRE et Saisissable, 2020/2
- Jery Smaih**, m, 3 ans, Style Vendome et Trainnah GB, 2054
- Jet Ito**, f, 3 ans, Ito GER et Most Welcome GER, 1919/2
- Jeu Celebre (IRE)**, h, 7 ans, Excelebration IRE et Jeu De Vivre IRE, 1990
- Jimaliyah**, f, 3 ans, The Gurkha IRE et Miximaa (GB), 1969
- Joan Jet**, f, 6 ans, Equiano et Amarinda GER, 2057/2
- Joao**, h, 4 ans, Slickly et Alla Prossima GB, 2111
- Joe Francais**, h, 5 ans, George Vancouver USA et Gibraltar Bay IRE, 1925/4
- Johen**, m, 2 ans, Elusive City USA et Fly Tartare, 1932/5
- Joli Coup**, h, 2 ans, Pedro The Great USA et Heritage Island IRE, 1994/4
- Jolie Storm (GB)**, f, 6 ans, Kodiak GB et Ancestral Way GB, 2106
- Jongo Chop**, m, 2 ans, Kheleyf USA et Jadichope, 2093/3
- Jonh For Always**, h, 4 ans, Kheleyf USA et Flower GB, 1927/5
- Joud Al Cham**, m, 5 ans, Azadi et Taj Al Chame, 2002/5
- Joyce Galeste**, f, 2 ans, Whitecliffsofdover USA et Piquetera (GB), 2020/4
- Joyeux Malpic**, h, 4 ans, Sidestep AUS et Joyce GER, 2036/2
- ***Joyful Moment IRE**, f, 3 ans, Shamardal USA et Surprise Moment IRE, 1988
- Joyful Trinity (IRE)**, h, 9 ans, Zanzibari USA et Bargouzine USA, 2083
- Jubile**, m, 2 ans, Recorder GB et Red Vixen IRE, 1999/4
- Jukebox Dancer**, f, 4 ans, Muhaarar GB et Waldjagd GB, 2003
- Jumay**, f, 3 ans, French Fifteen et Scandalous GER, 2054/4
- Jumpin' Jack Flash**, h, 7 ans, Sunday Break JPN et Slap Shade IRE, 2111
- Junto**, h, 4 ans, Wootton Bassett GB et Bartira GB, 2110
- Junvieve**, f, 4 ans, Orpen USA et Tengeline, 1913
- Junvieve**, f, 4 ans, Orpen USA et Tengeline, 2112
- Jupyra**, 4 ans, Le Havre (IRE) et Petite Noblesse, 2114/3
- Juska**, f, 2 ans, Kheleyf USA et So Good IRE, 2023
- Juste Like**, f, 4 ans, Sri Putra GB et Toamasina, 1975/1
- Kaabamix**, f, 11 ans, Carlotamix et Sindella (IRE), 2121
- Kabalabala**, f, 3 ans, Feel Like Dancing GB et Caribea, 1940
- Kadnikov**, h, 7 ans, Henrythenavigator USA et Varsity GB, 2106/2
- ***Kailyn GER**, f, 8 ans, Manduro GER et Kaziyima, 2031/6
- Kaiseki**, f, 2 ans, Pomellato GER et Magic Maca, 2020
- Kal EI**, m, 4 ans, Toronado (IRE) et Al Zubarah GB, 1982/4
- Kalani**, f, 4 ans, Wootton Bassett GB et On The Line, 2085
- Kalaos (IRE)**, h, 3 ans, Helmet AUS et Pale Pearl (IRE), 1922/3
- Kaleorouna**, f, 3 ans, Kouroun et Mossa IRE, 1942
- Kalienko**, h, 3 ans, Pomellato GER et Such A Memory, 2075/3
- Kaliska**, f, 3 ans, Invincible Spirit IRE et Keegsquaw IRE, 2113/2
- Kama Chope**, f, 3 ans, Amadeus Wolf GB et Kadance Blue, 2018/1
- ***Kameron GER**, m, 4 ans, Amaron GB et Kellemoi De Pepita GB, 1906/6
- Kamssio**, m, 3 ans, Kendargent et Rampoldina GB, 1892/6
- Kannon**, h, 5 ans, Garswood GB et Desert Shine IRE, 2003
- Kantaluna**, f, 4 ans, Sidestep AUS et Eva Kant GB, 1927
- Kaptain Nordik**, h, 4 ans, Sri Putra GB et Ka Nordik, 1973/3
- Karababa**, h, 5 ans, Wootton Bassett GB et Fatara Froto, 2111/1
- Karak**, h, 5 ans, Pedro The Great USA et Karaka, 2121/5
- Karakorum**, h, 4 ans, Elvstroem AUS et Mes Bleus Yeux, 2055
- ***Karankawa USA**, f, 4 ans, Karakontie JPN et Southbound USA, 1955
- Kareira De Palmas**, f, 4 ans, Abu Alemarat et Karene De Palmas, 1928
- Kasaman**, h, 5 ans, Charm Spirit (IRE) et Kasatana IRE, 1990
- Kassave**, f, 2 ans, Broox (IRE) et Hanouka, 1959/5
- Katafonic**, m, 4 ans, Iffraaj GB et Pitamore USA, 1911
- Katchi**, f, 3 ans, Olympic Glory IRE et Super Nana, 2054
- Kathalina**, f, 2 ans, Captain Chop et L'Aventura, 1915/5
- Kathalina**, f, 2 ans, Captain Chop et L'Aventura, 2101/4
- ***Kavakney BEL**, m, 5 ans, Cockney Rebel IRE et Kavasole, 2109/1
- Kazain**, h, 4 ans, Youmzain IRE et Kazoma Kate GER, 2039
- Keep Away**, h, 4 ans, Dabirsim et Venga Venga IRE, 2085
- ***Keep Running GER**, h, 3 ans, Lord Of England GER et Koffi Cherie GER, 2119
- ***Kellahen GER**, h, 4 ans, Wiesenpfad FR et Kurfurstin GER, 1906/5
- Kemoco Bello**, h, 5 ans, Montmartre et Lidawar, 1916/5
- Kenartic**, h, 7 ans, Slickly et Vivartic, 1980/3
- Kenbaio**, m, 5 ans, Kendargent et Baia Chope, 2083
- Kenmor**, h, 5 ans, Kendargent et Moranda, 2028
- Kennella**, f, 3 ans, Kendargent et Ella Diva, 1949/2
- Kenny**, h, 3 ans, Kendargent et Iffraja IRE, 1969/1
- Kenor**, m, 3 ans, Goken et Oranor, 2115
- Kenrisk**, h, 7 ans, No Risk At All et Kenohio, 1943
- Kensana (IRE)**, f, 4 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Pinaruh, 1972/4
- Kenshow**, f, 6 ans, Kendargent et Show Gorb SPA, 1927/2
- Kenzoki**, m, 5 ans, Kendargent et Rose Du Roi (IRE), 2096/4
- Kesariya**, f, 2 ans, Exceed And Excel AUS et Kerasona, 2000/2
- Keshana**, f, 2 ans, Iffraaj GB et Kestila (GB), 1994/2
- Key To Bobby**, f, 3 ans, Bobby'S Kitten USA et Kyzim GER, 1923/5
- Khaleesi Mix**, f, 7 ans, Slickly et Shocking Pink, 1927
- Khamma**, f, 2 ans, Al Wukair IRE et Veronica Watch GB, 2009/3
- ***Khivala IRE**, f, 4 ans, Dragon Pulse IRE et Arabela IRE, 2046/5
- Khochenko**, h, 6 ans, Pastoral Pursuits GB et Flam GB, 1916
- Khovancina**, f, 3 ans, Holy Roman Emperor IRE et Kastiya, 2120
- Kiawod**, f, 2 ans, Birchwood IRE et Kianga GB, 1994/5
- Kiaz Apapa**, h, 4 ans, Dabirsim et Aki Anyasova, 1911
- Kihavahfushi (GB)**, h, 6 ans, Wootton Bassett GB et Tejaara USA, 2006/1
- Kilrush Memories**, 5 ans, Shakespearean IRE et Elusive Lily (GB), 2017
- Kill The Sun**, h, 6 ans, Zambezi Sun GB et Kilkee, 2021
- Killing Zoe**, f, 4 ans, Wootton Bassett GB et Pin Up Girl (IRE), 2004/1
- Kiloecho**, h, 5 ans, Whipper USA et Ammia (IRE), 1955/1
- King Cobra**, h, 5 ans, Rajsaman et Kinlochrannoch GB, 1916/3
- King Hartwood**, m, 5 ans, Motivator GB et Sargasses, 2112/1
- King Lollipop**, h, 11 ans, King'S Best USA et Rowat Arazi GB, 1962/5
- King Nonantais**, h, 9 ans, Air Chief Marshal IRE et Castries (IRE), 2014

- King Of Lego**, h, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Satiny, 2119
- King Of My Heart**, 4 ans, Casamento IRE et Ulla GB, 2082
- ***King Of The Lions IRE**, m, 3 ans, The Last Lion IRE et Autumn Blossom USA, 2047/4
- King Platin**, m, 9 ans, Konig Shuffle GER et Couture Platine, 2031
- King Siyouni**, h, 4 ans, Siyouni et Full Rose GB, 2111
- King Solomon**, h, 3 ans, Sir Prancealot IRE et Red Cavier IRE, 1924/5
- King Woody**, h, 4 ans, Wootton Bassett GB et Kerosene Noire, 1972/3
- Kingy Luck**, m, 2 ans, Sidpour (IRE) et Tu T'Laisses Aller (GB), 2063/2
- Kisswood**, f, 2 ans, Birchwood IRE et Kiss A Miss USA, 1993
- ***Kiwi Green Suite BRZ**, m, 8 ans, T H Approval USA et Hypnose BRZ, 2111
- Kolka (GB)**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Satiriste GB, 2019
- Kourking**, h, 4 ans, Tin Horse (IRE) et Kourka, 1991/3
- ***Koutsounakos GB**, h, 6 ans, Captain Gerrard IRE et Saorocain IRE, 1955
- Kuros**, h, 3 ans, Elvstroem AUS et Kamellata, 2010
- Kylhead**, m, 5 ans, Dream Ahead USA et Kylaene GB, 2035/3
- Kyra**, f, 4 ans, Mastercraftsman IRE et Kyliya USA, 1916
- ***L'Aigle IRE**, 4 ans, Gleneagles IRE et Four Eleven CAN, 2082/1
- L'Air Du Temps**, h, 3 ans, Air Chief Marshal IRE et So Long Girl GB, 1987/4
- L'Altore**, h, 8 ans, Secret Singer et Isula Idea, 2091/1
- L'Ange De Minuit (IRE)**, h, 4 ans, Dark Angel IRE et Spring Wave (IRE), 2080
- L'Astalara**, f, 4 ans, Cokoriko et L'Astina, 2006
- L'Eau Enchantee**, f, 4 ans, Zamouncho et Penelope Dancer, 2053/3
- L'Ienissei**, m, 3 ans, Dariyan et Devaki GER, 1917/1
- L'Intello**, h, 3 ans, Intello (GER) et L'Invincible, 2058/3
- L'Orpheline (GB)**, f, 3 ans, Mayson GB et Sorceries (GB), 1909
- La Boca**, f, 3 ans, Olympic Glory IRE et Sultana Gold (GB), 2015/4
- La Bruxelloise**, f, 3 ans, Panis USA et Tiolache, 1936/2
- La Chascona**, f, 2 ans, Dream Ahead USA et Forecaster GB, 2023
- ***La Cheffe IRE**, f, 3 ans, Buratino IRE et Hundredsnthousands IRE, 1923
- La Cintura**, f, 3 ans, Waldpark GER et La Fiesta, 1919
- La Combattante**, f, 2 ans, Shalaa IRE et Over Reacted, 2100/2
- ***La Fiamma USA**, f, 3 ans, War Front (USA) et Faufileur IRE, 2118/3
- La Fibre**, h, 7 ans, Whipper USA et Eva Kant GB, 2035
- La Fille De Berlin**, f, 4 ans, Rajsaman et Kilea, 1937
- La Fille De Berlin**, f, 4 ans, Rajsaman et Kilea, 2097/5
- La Haute Isle**, f, 3 ans, Elusive City USA et Adjuvence, 2012/2
- La Javanaise**, f, 4 ans, War Command USA et Manaia, 1997
- La Kahena**, f, 3 ans, Evasive GB et Maita GER, 1979
- La Kahena**, f, 3 ans, Evasive GB et Maita GER, 2047/5
- La Mathilde**, f, 2 ans, Kheleyf USA et La Fanette, 1918/3
- La Mathilde**, f, 2 ans, Kheleyf USA et La Fanette, 2101
- La Mirande**, f, 3 ans, Dariyan et Cheg, 1944
- La Neva**, f, 3 ans, Goken et Ante Portas GER, 2018/7
- La Parence**, f, 3 ans, Saonois et La Vive Parence, 2013/2
- La Reine Catherine**, f, 4 ans, Medicean GB et Irada IRE, 2122
- La Venelloise**, f, 4 ans, Evasive GB et Noor Forever, 2049/2
- La Zisa**, f, 4 ans, Style Vendome et Added Attraction, 2065
- Labernardie**, f, 3 ans, Carghese Des Landes et Silice De Roches, 1978/4
- Lacuna (GB)**, f, 2 ans, Shalaa IRE et Eleona GER, 2023/3
- Ladie Salsa**, f, 6 ans, Kingsalsa USA et First Empress, 2062/1
- Lady Arkadina**, f, 5 ans, Waldpark GER et Olonella (GB), 2059/4
- ***Lady Australia IRE**, f, 3 ans, Australia GB et Avventura USA, 2061/5
- ***Lady Danger IRE**, f, 3 ans, Prince Of Lir IRE et Pilot Hill IRE, 2047
- Lady Day**, f, 3 ans, Motivator GB et Toride, 2078/5
- ***Lady In France GB**, f, 5 ans, Showcasing GB et Sacre Coeur GB, 1953
- Lady Laura**, f, 3 ans, Holy Roman Emperor IRE et Laura GER, 1951
- Lady Mag**, f, 4 ans, Zoffany IRE et Seal Bay IRE, 2086
- ***Lady Red Moon GB**, f, 4 ans, Havana Gold IRE et Sparkling Montjeu IRE, 1927
- Lady Sainjacques**, f, 7 ans, Miocque Bonjour et Miss Sainjacques, 2066
- Lady Valou**, f, 2 ans, Birchwood IRE et Reinedetroie, 2038/4
- Ladybug (IRE)**, 4 ans, Olympic Glory IRE et Hot Fudge SWE, 2082/3
- Ladybug (IRE)**, f, 4 ans, Olympic Glory IRE et Hot Fudge SWE, 1914/2
- ***Lagertha Rhyme IRE**, f, 3 ans, Gutaifan IRE et Cockney Rhyme GB, 2078
- Lagoone Choep**, f, 2 ans, Shamalgan et Lamchope, 1932/3
- Lagoone Choep**, f, 2 ans, Shamalgan et Lamchope, 2101/3
- Lalyrose**, f, 6 ans, Willywell et Melirose, 2059
- Lamet Shamel Qa**, f, 5 ans, Af Albahar UAE et Valuta Khan HOL, 2002/3
- Landaryna**, f, 3 ans, Dariyan et Imperial Topaz, 1926
- Landaryna**, f, 3 ans, Dariyan et Imperial Topaz, 2123/6
- ***Landmark IRE**, m, 4 ans, Gleneagles IRE et Family USA, 2048
- Lanouee**, f, 3 ans, Olympic Glory IRE et Action Premiere, 1970/3
- ***Laquyood GB**, h, 8 ans, Medicean GB et Elmaam GB, 2028
- Larchamp**, h, 3 ans, Wootton Bassett GB et Larme (IRE), 1912
- Late Comer**, m, 8 ans, Redback GB et Midzan, 2110
- Lauenen**, h, 4 ans, Canford Cliffs IRE et Peppy Miller, 2097/2
- ***Lavandier GB**, m, 3 ans, Zoffany IRE et Lavande Violet GER, 2104/1
- ***Lavinia Rose GB**, f, 8 ans, Compton Place GB et Lavinia'S Grace USA, 1982
- Lawanda (IRE)**, f, 6 ans, Lawman et Cheyrac, 2066/2
- Lawboy**, m, 3 ans, Most Improved (IRE) et Lope Supreme GB, 1930/3
- Le Cadeau (GB)**, m, 2 ans, Dabirsim et Lady Frances GB, 2022
- Le Chat Botte**, 3 ans, Mayson GB et Courchevel IRE, 2018/3
- Le Clement**, h, 4 ans, Tin Horse (IRE) et Road To Perdition GB, 1968
- Le Cosmos**, h, 3 ans, Joshua Tree IRE et Marmelia, 1936
- Le Gardolot**, h, 3 ans, Anodin (IRE) et Rose The One, 2026/2
- Le Havre Dream Up**, m, 6 ans, Le Havre (IRE) et Richhill Lady (GB), 2003
- Le Hoyo**, h, 5 ans, Rajsaman et Ultima Bella, 1991
- ***Le Marais IRE**, h, 5 ans, Lope De Vega IRE et Angel Spirit IRE, 2055
- Le Parrain**, m, 6 ans, Harbour Watch IRE et West Of Saturn USA, 1934/4
- Le Petit Gegene**, h, 4 ans, Feel Like Dancing GB et Dawraat IRE, 1990/1
- Le President**, m, 4 ans, Acclamation GB et Absolutely True (GB), 2008/4
- Le Reveur Fou**, 4 ans, Camelot GB et Dream Girl (GB), 2082
- ***Le Solaire GB**, m, 4 ans, Siyouni et Apsara, 2071/4
- Le Terrible Cat**, h, 3 ans, Cat Junior USA et Malakos, 1940
- ***Leaping GB**, f, 8 ans, Oasis Dream GB et Avoidance USA, 2048
- Lee Dragon**, h, 6 ans, Dragon Dancer GB et Histaka, 2021
- Leeroy Gold**, h, 4 ans, Dabirsim et Little Marleen IRE, 1907
- Leeroy Gold**, h, 4 ans, Dabirsim et Little Marleen IRE, 2083/5
- Legend**, f, 3 ans, French Fifteen et Massaye (IRE), 1921/4
- Lejendario**, h, 3 ans, Myboycharlie IRE et Tia Kia IRE, 2123/7
- Lenalov**, f, 2 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Winografa (GB), 2023
- Leo Chop**, m, 2 ans, Kheleyf USA et Lavistahermosa, 2100/5
- Leopards Park**, m, 3 ans, Siyouni et Basanti USA, 2032/1
- Les Hogues (IRE)**, 4 ans, Bated Breath GB et Hatsepsut Queen, 2017
- Lesslepasser**, m, 2 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Ekatea, 2009/2
- ***Let'S Party Girl IRE**, f, 2 ans, Es Que Love IRE et Conquest Partygirl CAN, 2020
- Letty Fight**, h, 4 ans, Dunkerque et Letty GB, 1911/5
- Levant (IRE)**, f, 4 ans, Toronado (IRE) et Al Dweha IRE, 1937/4
- Libertadore**, m, 4 ans, Evasive GB et Areef IRE, 1955
- Liberte Absolue**, f, 4 ans, Olympic Glory IRE et Fenella'S Link GB, 1990/3
- Libre**, h, 4 ans, Power GB et Parcimonie (GB), 2086
- Light Enters (IRE)**, h, 3 ans, Frankel GB et Oh Star USA, 1940/5
- ***Lightoller IRE**, h, 7 ans, Harbour Watch IRE et April IRE, 1955
- Lights Come On**, f, 4 ans, Hunter'S Light IRE et Libbard GB, 2059
- Like A Lion**, h, 3 ans, Sidestep AUS et Meulles, 1976
- Like You (GB)**, m, 3 ans, Kingman GB et Louve Nationale (IRE), 2034/5
- Lilly Bird (IRE)**, f, 4 ans, Literato et Alacrite, 1941/3
- Lily Apple**, f, 4 ans, George Vancouver USA et Lady Apples, 2035/1
- Lilyhammer**, f, 3 ans, Harzand IRE et Chokhani (IRE), 2015
- ***Linardo GB**, h, 8 ans, High Chaparral IRE et Lady Linda USA, 2014
- Linda'S Cap**, h, 8 ans, Linda'S Lad (GB) et Capitelli IRE, 2030/5
- ***Line Judge GB**, 4 ans, Dawn Approach IRE et Potent Embrace USA, 2082
- ***Lingering Dream GB**, f, 3 ans, Oasis Dream GB et Waring IRE, 2079
- Linngaria**, f, 6 ans, Linngari IRE et Syllable GB, 1989/1
- Linsoumis**, h, 7 ans, Sinndar IRE et Cortiguera GB, 1997

- Lionel**, h, 4 ans, Toronado (IRE) et Chega De Saudade, 1997
- Lionel**, h, 4 ans, Toronado (IRE) et Chega De Saudade, 2085
- ***Lionheart GER**, m, 3 ans, Nutan IRE et Larmina, 1892/
- Little Penny**, f, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Little Jaw (GB), 2074
- Livoye**, h, 8 ans, Le Havre (IRE) et Lady Calido USA, 2027/1
- ***Lloyd IRE**, h, 4 ans, Zebedee GB et Liesl IRE, 1971
- ***Locked N' Loaded GB**, h, 4 ans, Morpheus GB et La Roumegue USA, 1972/5
- Loire**, f, 3 ans, Gleneagles IRE et Lana Girl USA, 2079
- Lokhar**, h, 4 ans, Lope De Vega IRE et Loredana, 2098/5
- Lokman**, m, 2 ans, Prince Gibraltar et Lucky Millionaire (IRE), 1992/2
- Looking Smart**, h, 5 ans, Dandy Man IRE et The Spring Flower GER, 2065/1
- Lookslike**, f, 4 ans, Slade Power IRE et Lucky Look, 1967
- ***Looping GB**, f, 3 ans, Brazen Beau AUS et Miliika GB, 1909
- Lootah**, h, 4 ans, Manduro GER et Lausanne (IRE), 2121/2
- Lorca Malpic**, f, 5 ans, Last Train GB et Ashtar, 2099/3
- Lord Achilles**, m, 4 ans, Rio De La Plata USA et Lords Lane (GB), 1948/4
- ***Lord Charming GER**, m, 3 ans, Charm Spirit (IRE) et Late Show GB, 2077/2
- Lorex**, m, 3 ans, Exosphere AUS et Sopran Lori USA, 1985/4
- Lorlislans**, f, 6 ans, Kingsalsa USA et Lordvia, 2057/3
- Los Altos**, h, 6 ans, Rio De La Plata USA et Tequila Heat IRE, 2008
- ***Los Angeles SWI**, m, 3 ans, Vanishing Cupid SWI et La Coruna SWI, 2012/4
- Losada**, f, 3 ans, Scissor Kick AUS et Lemon Twist (IRE), 1930/2
- Lost Tribe**, h, 3 ans, Outstrip GB et Evermore, 1944
- Lou Love**, f, 3 ans, Dariyan et Epistole (IRE), 1983
- Lou Malpic**, f, 4 ans, American Post GB et Lionne Rousse, 2053
- Lou McDowell**, f, 3 ans, Kheleyf USA et Quellaffaire, 1987/5
- Lou Warrior**, m, 3 ans, Manduro GER et Betty Lou GER, 2107/4
- ***Louis GER**, h, 7 ans, Jukebox Jury (IRE) et Lilia GER, 1991/2
- Louliana (IRE)**, f, 3 ans, Acclamation GB et Rosie'S Premiere IRE, 1954/1
- Louve Dancer**, f, 7 ans, Loup Breton (IRE) et Funambula Dancer, 1943/4
- Louve Dream (IRE)**, h, 5 ans, Oasis Dream GB et Louve Nationale (IRE), 2083
- Love Affair**, f, 3 ans, Lucayan et Star Seed, 1987/3
- ***Love To Excel IRE**, h, 5 ans, Es Que Love IRE et Sakal (GB), 2102/4
- Lovely Miss**, f, 5 ans, Excelebration IRE et I Should Care, 2030
- Lovni Tender**, h, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Medela, 1909
- Lucayano**, m, 3 ans, Lucayan et La Latina (GB), 2005/3
- Luci Del Faro**, f, 3 ans, Elusive City USA et Mojo Moon IRE, 1921
- Lune D'Opale**, f, 2 ans, Sommerabend GB et Eclipse Lunaire (GB), 1986
- Lune De Rio**, f, 2 ans, Rio De La Plata USA et Rocheville, 1994/3
- Luz Ardiden**, h, 7 ans, Kendargent et Anna Danse, 2055
- ***Ma Declaration IRE**, f, 4 ans, Declaration Of War USA et Night Song GB, 2080/5
- ***Ma Jolie GER**, f, 3 ans, Amaron GB et Mayumi (IRE), 2069/4
- Ma Noire**, f, 2 ans, American Devil et Kenwysa, 1947/3
- Ma Petite Toscane**, f, 6 ans, Evasive GB et Rava IRE, 1927
- Mab Soulogne**, h, 4 ans, Soul City IRE et Valognes IRE, 1972
- Mac La Tambouille**, h, 3 ans, Sidestep AUS et Capital Flight, 2120/2
- Macha**, f, 3 ans, Myboycharlie IRE et Salamanque, 1983/2
- Madame Babette**, f, 2 ans, Birchwood IRE et Flying Fleur, 2101/1
- Madeleine Moves**, f, 4 ans, Motivator GB et Danny'S Choice GB, 1927
- Madeleine Moves**, f, 4 ans, Motivator GB et Danny'S Choice GB, 2096
- ***Mademoiselle Emma GB**, f, 4 ans, Kingman GB et Dupe GB, 2080
- Mademoiselle Wolf**, f, 4 ans, Amadeus Wolf GB et Judas Jo, 2096
- Madinina Love**, f, 4 ans, Broox (IRE) et Madison Love, 1961/2
- Madison Avenue**, 3 ans, Martinborough JPN et Severina (GB), 2113/7
- Madouss**, f, 3 ans, Myboycharlie IRE et Japan GER, 2019/5
- Magic Carpet**, f, 3 ans, Pomellato GER et Mantissa GB, 2118
- ***Magic Mac GB**, f, 9 ans, Stimulation IRE et Supatov USA, 2109/4
- Magic Mercury**, h, 3 ans, Dabirsim et Mrs Nobody, 1944/4
- Magic Senora**, h, 5 ans, Le Houssais et Marie Senora, 1989
- Magic Sword**, h, 3 ans, Goken et Makisarde, 2108/1
- Magic Why**, h, 6 ans, Rajsaman et Satwa Blue (IRE), 1927
- Magik Dibass**, f, 5 ans, Diamond Green et Febrero IRE, 2066/4
- ***Magnetique IRE**, h, 6 ans, Leroidesanimaux BRZ et Magique IRE, 1911
- ***Magny Cours USA**, 6 ans, Medaglia D'Oro USA et Indy Five Hundred USA, 2081/2
- Maguroor**, m, 3 ans, Assy QA et Chamade De Ghazal, 1929
- Maille Story**, f, 4 ans, Masked Marvel GB et Maille Anaa, 2031
- ***Mainsail Atlantic USA**, h, 6 ans, Speightstown USA et Minakshi, 1966/1
- Majorette**, f, 3 ans, Showcasing GB et Idle Tears GB, 2024
- Makalia (IRE)**, f, 5 ans, Makfi GB et Izalia, 1980
- Makaloun**, m, 3 ans, Bated Breath GB et Makana, 1950
- Makandia Risk**, f, 3 ans, Banyan Tree et Shouchoune Risk, 2064/2
- Makat Poker**, f, 7 ans, Dunkerque et Roanne, 2109
- Makeno**, h, 4 ans, Kendargent et Marelle GER, 2011
- Makhzen**, h, 7 ans, Motivator GB et Hatikva (GB), 1908/3
- Makhzen**, h, 7 ans, Motivator GB et Hatikva (GB), 2102
- Makotoinabagou**, f, 3 ans, Galiway (GB) et Lounie, 2120/4
- Makototonbokiri**, f, 4 ans, Stormy River et Welcome In Paris, 1989
- Maktava**, h, 6 ans, Makfi GB et Poitava, 2082
- Malaaw**, h, 6 ans, Kendargent et Sky High Flyer GB, 2008
- Malakahna**, f, 3 ans, Manduro GER et Alakhana, 1930/1
- Malayan Tiger**, m, 5 ans, Hurrricane Cat USA et Malacca Straits GB, 1945/2
- Maly**, m, 3 ans, Kingsalsa USA et American Girl, 1924
- ***Mamluk GB**, m, 3 ans, Le Havre (IRE) et Fork Lightning USA, 2052/2
- Mamolita**, f, 6 ans, Irish Wells et Madonna Du Berlais, 2076
- Man Or**, m, 4 ans, George Vancouver USA et Suerte GB, 1913
- Manarola**, f, 4 ans, Red Dubawi (IRE) et Clairefougere, 2111
- Mandleft**, f, 4 ans, Manduro GER et Midleft, 2011/4
- Maneki Neko**, f, 5 ans, Rajsaman et Manroy, 2036
- ***Mangan GER**, f, 4 ans, Wiesenpfad FR et Merci Beaucoup GER, 2011/5
- Mangho**, h, 4 ans, Zamouncho et Mangara, 1977/2
- ***Manjeer IRE**, 5 ans, Footstepsinthesand GB et Navajo Moon IRE, 2017/2
- Mansoun**, h, 6 ans, Dabirsim et Aubonne GER, 2035
- Manta Beach**, f, 3 ans, Belardo IRE et Mantadive, 2118/5
- Mantega**, f, 5 ans, Manduro GER et Tegan IRE, 2110
- Manzon**, m, 3 ans, Rio De La Plata USA et Respite GB, 2024
- Maple Bisquit**, f, 3 ans, Rajsaman et Mapow, 2019/2
- Maradan**, h, 6 ans, Kendargent et Maybewave, 2057
- ***Marboot IRE**, h, 5 ans, Showcasing GB et Cafetiere GB, 1914
- ***Marcella Mia GB**, f, 3 ans, Marcel IRE et Carenot IRE, 1910/3
- ***Marcie IRE**, f, 3 ans, Marcel IRE et Ayun USA, 2012/5
- Marcus Antonius**, h, 4 ans, Zanzibari USA et Princess Vati, 2071
- Marguit**, f, 5 ans, Alexandros GB et Morning Glory GER, 2076/1
- ***Marie De Vega IRE**, f, 3 ans, Lope De Vega IRE et Witches Brew IRE, 2051/3
- Marie L'Angell**, f, 3 ans, Sommerabend GB et Tech Opera, 2051
- Marie'S Picnic**, f, 5 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Marie D'O, 2103/3
- ***Marieche Danz GER**, f, 3 ans, Jukebox Jury (IRE) et Masterstroke GER, 2026
- Marillaman**, 3 ans, Myboycharlie IRE et Marillana, 2115/1
- Marina Gamba**, f, 3 ans, Intello (GER) et Vista, 1917/7
- Maroon Six**, m, 2 ans, Johnny Barnes IRE et Aussie Style, 1999/1
- Marrante**, f, 2 ans, Dark Angel IRE et Mia Capri IRE, 1986/5
- ***Mars GR**, h, 3 ans, Schubert USA et Pieman'S Girl GB, 1983/3
- ***Martial Eagle IRE**, m, 3 ans, Adlerflug GER et Montezuma GER, 1995/2
- Martin'S Jusis**, m, 3 ans, Martinborough JPN et Rainbows For All IRE, 1985/5
- Mary Rose**, f, 3 ans, Nathaniel IRE et Myla Rose, 1923/4
- ***Mascalino GER**, m, 7 ans, Jukebox Jury (IRE) et Marny GER, 1907/1
- ***Mascalino GER**, m, 7 ans, Jukebox Jury (IRE) et Marny GER, 2122/4
- Mathix**, h, 7 ans, Kendargent et Matwan, 2036/5
- Mattina Forza (GB)**, f, 4 ans, Lethal Force IRE et Mala Strana (IRE), 1937/1
- Max The Hunter**, h, 3 ans, Hunter'S Light IRE et Masaya SWI, 2075
- Maxi Bello**, h, 4 ans, Montmartre et Clara De Lune, 1911
- Maxi Bello**, h, 4 ans, Montmartre et Clara De Lune, 2031/7
- May Grey Dancer**, f, 3 ans, Olympic Glory IRE et Kiritsou, 2015

- Maybeandmaybenot**, f, 4 ans, Coach House IRE et Elegant Pursuit GB, **1941/5**
- Maymoon**, h, 3 ans, Intello (GER) et Changeable GB, 1969
- Mazeltot**, h, 5 ans, Kheleyf USA et Acroleine, **2105/1**
- ***Media Storm GB**, m, 4 ans, Night Of Thunder IRE et Raskutani GB, 1991
- Mediterraneeenne**, f, 5 ans, American Devil et Mariners Doll IRE, 2110
- ***Megallan GB**, m, 3 ans, Kingman GB et Eastern Belle GB, 1950
- Mehanydream**, h, 4 ans, Silver Frost (IRE) et Mehany, 2102
- Mejaen**, h, 9 ans, Shirocco GER et Huaca USA, **1966/4**
- Melizabeth**, f, 3 ans, Hunter'S Light IRE et Miss Maybe IRE, 2034
- Merci Capucine (GB)**, f, 6 ans, Falco USA et Tocopilla, 2014
- Merry Picnic**, 4 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Marie D'O, 2017
- Metallica Star**, f, 4 ans, Whipper USA et Guerendiain SPA, 2112
- Mevalik**, f, 3 ans, Triple Threat et Cousine, **2095/2**
- Mi Victoria**, f, 3 ans, My Man et Day Of Victory, **1964/2**
- Mia Lady (GB)**, f, 3 ans, Fast Company IRE et Moonlady, 1970
- Mia Wallace**, f, 7 ans, No Risk At All et Quellaffaire, 2072
- Midnight Shine**, h, 5 ans, Siyouni et Zaneton, **2072/3**
- Midnight Special**, f, 3 ans, Muhtathir GB et Beynotown (GB), **2013/7**
- Midrand**, m, 3 ans, Morandi et Kitty Hawk GB, **1981/4**
- Miengo**, h, 5 ans, Dalakhani IRE et Visiyana, 1971
- Mighty Fine**, 3 ans, Acclamation GB et Toute Famille (GB), 2115
- Miharo**, h, 11 ans, Spirit One et Nahuala, 1938
- Miharo**, h, 11 ans, Spirit One et Nahuala, 2106
- ***Mika (D'O)**, h, 3 ans, Martinborough JPN et Allez Hongkong GER, **1892/1**
- Milady De L'Astree**, f, 10 ans, Regality et Jolifleur De Tanus, **2092/3**
- Milady De Marben**, f, 4 ans, Whipper USA et Etoile De Marben, **2099/4**
- Millebosc**, m, 3 ans, Le Havre (IRE) et Mixed Intention IRE, **1950/3**
- Millfield**, m, 8 ans, Whipper USA et Victoria College, 2080
- Millie Lily (IRE)**, f, 5 ans, Makfi GB et Holly Polly (GER), 2035
- Milos Emery**, h, 4 ans, Air Chief Marshal IRE et L'Etoile Du Soir, **1973/5**
- Minnehaha**, f, 6 ans, Poet'S Voice GB et Sosquaw, **2021/1**
- Mirage**, h, 3 ans, Shalaa IRE et Duet GB, **1996/4**
- Mirage Reve**, h, 3 ans, Pedro The Great USA et Centralienne USA, 1936
- Mirage Reve**, h, 3 ans, Pedro The Great USA et Centralienne USA, **2104/2**
- Miska Chope**, f, 3 ans, Captain Chop et Miss Fantastica, 2070
- Miss Auara**, f, 3 ans, Mastercraftsman IRE et Caprichosa (GB), 2052
- ***Miss Black IRE**, f, 4 ans, Gutaifan IRE et La Reine Mambo USA, 1972
- Miss Cayssie**, f, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Massagena, **1981/5**
- Miss Himalaya**, f, 3 ans, Zanzibari USA et Altitude Oceane, **2058/4**
- ***Miss Irmayn GER**, f, 3 ans, Pastorius GER et Marny GER, **2069/5**
- Miss Kendy**, f, 5 ans, Kentucky Dynamite USA et Misfits, **2091/5**
- Miss Marple**, f, 4 ans, Authorized IRE et Shakman GER, **2085/5**
- Miss Media**, f, 3 ans, Myboycharlie IRE et Green Media, 2104
- Miss Roazhon (GB)**, f, 4 ans, Outstrip GB et Roxy Hart GB, **1934/5**
- Miss Springsteen**, f, 5 ans, Zoffany IRE et Miss Bex (IRE), **2062/5**
- ***Miss Tiche IRE**, f, 4 ans, Ivawood IRE et Miss Wicklow IRE, 2011
- Miss Vancouver**, f, 4 ans, George Vancouver USA et Marillana, **1963/1**
- Miss World**, f, 2 ans, Al Wukair IRE et Miss Alabama, 2023
- Misstaro (IRE)**, f, 4 ans, Mastercraftsman IRE et James Bond Girl USA, **1938/5**
- ***Mister Applebee GER**, m, 2 ans, Areion GER et Menha GB, 1946
- Mister Grenadine**, h, 3 ans, Anodin (IRE) et Decision, **1979/2**
- Mister Jingle**, h, 4 ans, Never On Sunday et Tell Me Why, 1982
- Mister Mario**, h, 5 ans, Kheleyf USA et Marasia, 2109
- Mistral Love**, m, 2 ans, Asanga USA et Nanook, **1959/4**
- Misty Cat**, f, 5 ans, Cat Junior USA et Crazy Fling IRE, 2004
- ***Mitarc BEL**, m, 3 ans, Arcadia'S Angle USA et Mamita, 1922
- Miyaz**, m, 3 ans, Siyouni et Mila, **2119/3**
- Mme Du Barry**, f, 3 ans, Territories IRE et Public Ransom (IRE), 2115
- Moasa**, 4 ans, Dabirsim et Amadea GER, 2082
- Mojo Boy**, h, 6 ans, Pedro The Great USA et Reine Amandine, 1907
- Molino**, m, 4 ans, Makfi GB et Parma, **1927/1**
- Molino**, m, 4 ans, Makfi GB et Parma, **2111/2**
- ***Mommarasa GB**, 3 ans, Dubawi IRE et Farmah USA, **2113/3**
- ***Momour USA**, h, 7 ans, Mizzen Mast USA et Mouraniya IRE, 2030
- Mon Ciel Etoile**, h, 5 ans, Kingsalsa USA et Ma Bonne Etoile, 1914
- Mon Doudou**, h, 3 ans, Galiway (GB) et Nice Chief, 2120
- Mona Lisa**, f, 3 ans, Air Chief Marshal IRE et Mahiladipa, **2032/5**
- ***Monarchic IRE**, m, 2 ans, Kingman GB et Allez Y IRE, **1946/5**
- Monfre**, h, 8 ans, Honolulu IRE et Joly Violette, **2062/2**
- Moni**, h, 5 ans, Confuchias IRE et Nimohe, 1980
- ***Monsieur Beaulieu GB**, h, 3 ans, Equiano et Miss Villefranche GB, 1954
- Monsieur Emile**, m, 3 ans, My Risk et Country Davis USA, **1924/4**
- Monsieur Emile**, m, 3 ans, My Risk et Country Davis USA, 2058
- Mont Steele**, h, 5 ans, Montmartre et European Style, 1952
- Montaigne**, h, 8 ans, Astronomer Royal USA et Materialiste (IRE), 2109
- ***Monte Cinto IRE**, h, 4 ans, Make Believe GB et Bailonguera ARG, 1989
- Montesco**, m, 4 ans, Machucambo et Ionia IRE, 2006
- Montussan**, f, 2 ans, Dabirsim et Tautou Montjeu IRE, **1993/1**
- Moon Flower**, f, 3 ans, Morandi et Nadya GER, 1979
- Moon Traou Land**, f, 3 ans, Milanais et Darling Traou Land, 1942
- Moon Wolf**, m, 3 ans, Intello (GER) et Diyakalanie, **1998/5**
- Moonlight In Japan**, h, 5 ans, Rajsaman et Moonlight Kiss IRE, 2109
- Moral Gagnant (GER)**, h, 6 ans, Dabirsim et Miss Coral GER, 1984
- Morandi First**, h, 3 ans, Morandi et Hold The Thought (GB), 1942
- More Joy**, f, 3 ans, Morandi et La Joie, 2019
- Moremi**, h, 4 ans, Kheleyf USA et Mephala, 1913
- Morepepper**, h, 3 ans, Rajsaman et Ortygia, 2058
- ***Morgny USA**, m, 5 ans, Elusive Quality USA et Manuka Honey USA, 2112
- Moscou**, f, 4 ans, Makfi GB et Steel Woman (IRE), 2008
- Motorsport**, h, 6 ans, Motivator GB et Monarquia (IRE), 2030
- Moudir**, m, 5 ans, Joshua Tree IRE et Mayyadah (IRE), **1914/4**
- Moujik**, h, 4 ans, Siyouni et Balashkova, **1935/1**
- Mounjared Al Cham**, m, 5 ans, Azadi et Al Moutawakila, **2002/1**
- ***Moutraki IRE**, h, 3 ans, Alhebeyeb IRE et Xerxes IRE, **1936/1**
- ***Moutraki IRE**, h, 3 ans, Alhebeyeb IRE et Xerxes IRE, **2123/3**
- Mr Bold**, h, 5 ans, Charm Spirit (IRE) et Supergirl USA, **1945/3**
- Mr De Pourceaunac**, h, 4 ans, Camelot GB et Russian Hill (GB), **1906/2**
- Mr Riem**, h, 3 ans, Martinborough JPN et Makhalina IRE, **2037/2**
- Mrira**, f, 2 ans, Dream Ahead USA et Almahroosa, 1993
- ***Mubaalegh GB**, h, 7 ans, Dark Angel IRE et Poppet'S Passion GB, **1953/5**
- Mucho Macho**, h, 4 ans, Machucambo et Khanbaligh, **2103/2**
- ***Multamis IRE**, h, 5 ans, Charm Spirit (IRE) et Dabista IRE, 1990
- ***My Britannia GB**, f, 3 ans, Anodin (IRE) et Lady Sylvester USA, **2015/1**
- My Buddy**, m, 6 ans, Orpen USA et Lungwa (IRE), 1913
- My Charming Prince**, m, 4 ans, Prince Gibraltar et Hello Sindarella, **1925/6**
- ***My Joker IRE**, m, 2 ans, Free Eagle IRE et Redoutable IRE, **1999/2**
- ***My Kurkum GB**, h, 3 ans, Dariyan et Fresh Strike (IRE), 1910
- My Lovely One**, f, 6 ans, Muhtathir GB et Nadrashaan, 2028
- My Lovely Passion**, h, 3 ans, Elvstroem AUS et Britney, 2115
- My Nest**, m, 3 ans, New Approach IRE et Instant USA, **2043/4**
- Mykiss**, h, 4 ans, Makfi GB et Kissin Sign (GB), **1906/1**
- Mystery**, 3 ans, Dariyan et Masaola, **2113/5**
- Mystical Prince**, h, 8 ans, Spirit One et Miss Maguilove, 1980
- Mythical Creature (IRE)**, f, 6 ans, Mount Nelson GB et Mythical Border USA, **2004/2**
- Mzoon**, f, 5 ans, Kerbella et Nagdine, **1928/1**
- Nabunga**, h, 9 ans, Aussie Rules USA et Grantsville GER, **1997/5**
- Nadira**, f, 4 ans, Le Havre (IRE) et Notting Hill BRZ, 2083
- ***Nagano Gold GB**, m, 7 ans, Sixties Icon GB et Never Enough GER, **1948/5**
- ***Naishan GB**, h, 7 ans, Pivotal GB et Atlantic Destiny IRE, **1991/4**
- Namaste**, h, 3 ans, Myboycharlie IRE et Princesse Winkle, **2104/4**
- Nathalie D'Ores**, f, 4 ans, Whipper USA et Fille Du Soleil, 2021
- ***Nathaniella GB**, f, 5 ans, Nathaniel IRE et Cherry Malotte GB, 1927
- ***National Bank GB**, h, 3 ans, Dubawi IRE et Nargys IRE, **1910/6**
- ***National Velvet GB**, f, 3 ans, Mustajeb GB et Plume GB, **2047/2**

- Natural Path (IRE)**, h, 4 ans, Toronado (IRE) et Panda Spirit USA, 2006
- ***Navalis GER**, h, 6 ans, Soldier Hollow GB et Nouvelle Perle IRE, 1908/4
- Navidad**, f, 4 ans, Kendargent et Numerieus, 2122
- ***Nebuchadnasser GB**, m, 3 ans, Heeraat IRE et Alucica GB, 2119
- Neelakurinjji**, f, 5 ans, Rio De La Plata USA et Ballerina Girl, 2008
- Nepalais**, m, 3 ans, The Gurkha IRE et Daltiana, 2107/2
- Nerokas**, h, 3 ans, Dabirsim et Notting Hill BRZ, 2107/3
- Nestan**, f, 3 ans, French Fifteen et Kirklandi TUR, 1981
- New Chance**, m, 3 ans, New Bay GB et One Chance IRE, 1922/1
- New Cracker'S (IRE)**, h, 4 ans, Toronado (IRE) et Pastiches GB, 2065/4
- New Trafford**, h, 5 ans, Anodin (IRE) et Taraf USA, 2105/5
- Ni Chaud Ni Froid**, f, 5 ans, Norse Dancer IRE et Numerologie, 2030
- Nice Cause**, f, 6 ans, Whipper USA et Heaven'S Cause USA, 2040
- Nice To See You**, m, 8 ans, Siyouni et Around Me IRE, 1911
- ***Nightdance Man GER**, h, 5 ans, Reliable Man (GB) et Nightdance GER, 2028/1
- Nights On Broadway**, m, 3 ans, Night Of Thunder IRE et Xcape To Victory IRE, 1979/4
- Nile Paris**, h, 7 ans, Apsis GB et Nini De Paris, 1913
- Ninja Wonder (GER)**, h, 3 ans, Soldier Hollow GB et Neckara GER, 1920/4
- Ninjo**, m, 2 ans, Sidestep AUS et Nenagh, 2093
- ***Ninth Titan IRE**, m, 3 ans, Wootton Bassett GB et Yoga (IRE), 1950
- Nipper**, h, 3 ans, Whipper USA et Gorki IRE, 1922
- Nipper**, h, 3 ans, Whipper USA et Gorki IRE, 2108
- Nirliit**, m, 2 ans, Iffraaj GB et Llanita (GB), 2117/1
- ***Nizami GER**, m, 3 ans, New Approach IRE et Next Holy IRE, 1892/4
- No Time To Wait**, m, 2 ans, Dabirsim et L'Amethyste (GB), 1946/4
- Noble Amber**, f, 3 ans, Mayson GB et Noble Ginger, 2115
- Nobody'S**, h, 4 ans, Vespone IRE et Lady Speedy (IRE), 2084/3
- Nocyak**, h, 3 ans, Bachir IRE et Alamira, 1964/4
- Noir Ebene**, h, 3 ans, Cat Junior USA et Espiegle Julia, 2095/5
- Noisette**, f, 3 ans, Dream Ahead USA et Non Piu Diva IRE, 1965
- Noliver**, h, 4 ans, Silver Frost (IRE) et Nolien IRE, 2085/4
- Noorah**, f, 4 ans, Majd Al Arab GB et Newkastar, 2002
- Noordhout**, f, 6 ans, Elusive City USA et Anatolie (IRE), 2111/
- Nordic Aurora**, h, 4 ans, Siyouni et Angel Falls GB, 2076/4
- Normandy Bridge**, m, 3 ans, Le Havre (IRE) et Aiglonne USA, 1950
- Norwegian Lord**, h, 6 ans, Kendargent et Norwegian Lady, 2016
- Nosdargent**, h, 6 ans, Kendargent et Nostaltir, 1911
- ***Not In Doubt GB**, f, 3 ans, Sea The Stars IRE et Intercontinental GB, 2034/4
- ***Noticeable Grace IRE**, f, 3 ans, Make Believe GB et Redemption GB, 1923/1
- Notte A Roma (IRE)**, h, 7 ans, Holy Roman Emperor IRE et Japan GER, 1907/2
- ***Nouvel Empire IRE**, h, 3 ans, Iffraaj GB et Imperialistic Diva IRE, 1909
- Nouvelle Vie**, f, 3 ans, Le Havre (IRE) et Across The Sky (IRE), 1998/3
- November Rain**, f, 3 ans, Sidestep AUS et Candidasa, 1983/1
- Novercross**, h, 5 ans, Confuchias IRE et Noverings (GB), 2048/2
- Now We Know**, h, 4 ans, Kendargent et Now Forever GER, 1925/7
- Nowendoc**, h, 3 ans, Olympic Glory IRE et Sapfo, 2120/3
- Nuage Gris**, h, 3 ans, Rajsaman et Trip For Roses, 2070/4
- ***Nuble URU**, f, 5 ans, Brilliant Speed USA et Hero Of The Night BRZ, 2006
- Nuit D'Alienor**, f, 4 ans, Prince D'Alienor IRE et Nuit Torride, 2003
- Nuit D'Orange**, f, 3 ans, Walzertakt GER et Veillee D'Armes, 1930/4
- Nuuk (IRE)**, h, 5 ans, Kendargent et Mountain Rose GER, 1937
- O Gre Des Saisons**, h, 3 ans, Olympic Glory IRE et Baie D'Honneur, 2050/5
- O Trasno**, m, 3 ans, Goken et Mapiya (GB), 2001/1
- O'Goshi**, h, 7 ans, Kentucky Dynamite USA et Hier Deja, 2072
- ***Oakley GER**, m, 3 ans, Protectionist GER et Ovambo Lady GER, 2024/5
- Ocamonte (IRE)**, h, 7 ans, Kendargent et Pestagua (IRE), 2004/4
- Ocean**, h, 3 ans, Exosphere AUS et Tevara GB, 1910/1
- Oh Le Corse**, h, 6 ans, Dunkerque et Miss Clem'S, 2090
- Oissel**, f, 3 ans, Rajsaman et Occagnes IRE, 2019/4
- Oker Bane**, m, 4 ans, Palace Episode USA et Rymi (IRE), 1975
- Okinayo**, h, 3 ans, Literato et Griselidis, 2052
- Olga**, f, 4 ans, Rio De La Plata USA et Out Of Honour IRE, 2030
- Olympiana**, f, 3 ans, Olympic Glory IRE et Ecume Du Jour, 2026/1
- Olympie (IRE)**, f, 4 ans, Olympic Glory IRE et Celebre, 1952/6
- Olypa**, f, 3 ans, Olympic Glory IRE et Whippa D'Or, 2061/2
- Omasibelle**, f, 3 ans, Lord Du Sud et Okelebelle, 2056
- Omnia Munda Mundis (GB)**, f, 3 ans, Australia GB et Regina Mundi IRE, 1951/3
- On The Edge**, f, 5 ans, George Vancouver USA et Life Of Risks, 1908
- ***On The Sea GB**, h, 7 ans, Oasis Dream GB et Quenched GB, 1955
- ***On The Sea GB**, h, 7 ans, Oasis Dream GB et Quenched GB, 2122
- ***On Y Va IRE**, m, 4 ans, Zoffany IRE et Teepee JPN, 1913
- Onclé Fernand**, h, 7 ans, Aqlaam GB et Mixfeeling IRE, 2028
- One More Breath**, f, 4 ans, Bated Breath GB et Dalawysa, 2083/4
- Oneonechop**, m, 3 ans, Kheleyf USA et Pippa Chohe, 2047/1
- ***Opinion Writer GB**, m, 3 ans, Camelot GB et Emma Knows (IRE), 1988/
- ***Optimism (FR)**, h, 3 ans, Kingman GB et Special Meaning GB, 2025
- Orchilla Purple (GB)**, f, 3 ans, Mayson GB et Andrina (IRE), 1944
- Orendina**, f, 3 ans, Siyouni et Ysoldina, 2025/4
- Orpanama Davis**, f, 4 ans, Orpen USA et Majesty Davis (IRE), 2030
- ***Otambura IRE**, f, 3 ans, Kingman GB et Kambura, 1981/3
- Oulalah**, m, 2 ans, Birchwood IRE et Ouahida, 2101/2
- ***Out East USA**, h, 7 ans, Motivator GB et Flamenba USA, 1974/
- ***Out East USA**, h, 7 ans, Motivator GB et Flamenba USA, 2021
- Out Of This World**, m, 3 ans, Exosphere AUS et Queen To Be IRE, 1987
- Out Of This World**, m, 3 ans, Exosphere AUS et Queen To Be IRE, 2119
- Out Of Town**, f, 6 ans, Kentucky Dynamite USA et Beynotown (GB), 1990
- Outrunner**, h, 5 ans, Orpen USA et Claire (IRE), 2007
- ***Over The Guns IRE**, h, 5 ans, Garswood GB et Princess Rose GB, 1984/2
- Oxalis (IRE)**, 4 ans, Invincible Spirit IRE et Lady Of Shamrock USA, 2017/1
- ***Pakistan Treasure IRE**, h, 9 ans, Iffraaj GB et Princess Mood GER, 2103
- Palikao**, m, 3 ans, Montmartre et France Du Pecos, 1931/4
- Palitina**, f, 8 ans, Heliostatic IRE et Pituss GB, 1960
- Pandora**, f, 2 ans, Olympic Glory IRE et Miss Penelope, 1994/6
- Panjaman**, h, 4 ans, Lawman et Panja IRE, 1997/1
- Pao Alto**, 4 ans, Intello (GER) et Peaceful Love GER, 2081/4
- ***Papa Don'T Preach IRE**, m, 2 ans, Kodiak GB et Paella IRE, 1947
- Papa Winner**, h, 7 ans, Salut Thomas et Palea GER, 2027/3
- Paper Trophy**, h, 3 ans, Spanish Moon USA et Mislix, 2054
- ***Parchemin IRE**, m, 3 ans, Lope De Vega IRE et Hint Of Pink IRE, 2077/1
- Paris**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Treve, 1923/3
- ***Paris Affair IRE**, h, 3 ans, Frankel GB et Pacific Angel (IRE), 1987/2
- Parisian Belle**, f, 3 ans, Dabirsim et Parisian Princess IRE, 1926/3
- ***Pasqualita GB**, f, 4 ans, Tai Chi GER et Petite Duchesse GER, 2121/1
- Patzefredo**, h, 4 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Lili St Cyr IRE, 1935/3
- Peaceful City**, f, 6 ans, Elusive City USA et Peaceful Paradise GB, 2105
- Peageoise D'Aumont**, f, 5 ans, Sinndar IRE et Ice Ti ITY, 2021/5
- Pedraza Lescrbaa**, f, 6 ans, Cat Junior USA et Acoupa Lescrbaa, 2055/4
- Pedro Chop**, m, 2 ans, Pedro The Great USA et Super Style GB, 1986/1
- Pedro Del Rio**, h, 6 ans, Deportivo GB et Riobamba D'Ho, 2106/3
- Pedro The First**, h, 6 ans, Pedro The Great USA et Pink Candie, 1980/2
- Pegasus (GB)**, h, 6 ans, Sageburg (IRE) et Pyramid Lake USA, 1916
- ***Pelekai GB**, f, 3 ans, Kodiak GB et Pelerin IRE, 1954
- Penny Ball**, f, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Linfa Bowl, 1969
- Penny De Cerisy**, f, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Gospel Mind, 2074/3
- Penny Whistle**, f, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Loshad GB, 2019
- ***Pennybaker USA**, f, 3 ans, Medaglia D'Oro USA et Macaroon USA, 2005/5
- Pepina**, f, 4 ans, Anodin (IRE) et Dogaressa IRE, 2062/3
- Perfect**, f, 3 ans, Iffraaj GB et Painted Song USA, 2032/6
- ***Peristera IRE**, f, 4 ans, New Approach IRE et Prem Ramya GER, 2085
- Perle De Nuit**, f, 5 ans, Siyouni et Sagariya, 1913/1
- Perle Nonantaise**, f, 8 ans, Alexandros GB et Castries (IRE), 2106
- Perrystreet (IRE)**, 3 ans, Epaulette AUS et Ruby'S Day GB, 2018

- Peruvien'S Gold**, f, 3 ans, Olympic Glory IRE et Girl'S Hope IRE, 1921
- Peter Quinn**, m, 3 ans, Siyouni et Wevanella, **2043/3**
- Peterhof**, h, 6 ans, Sageburg (IRE) et Peace Touch, 1907
- Petit Pays**, h, 5 ans, Whipper USA et Nunez, **1962/2**
- Petite Leia**, f, 4 ans, Josco Du Cayrou et Petite Class, **1928/4**
- Petoche**, f, 4 ans, Martillo GER et Gray Halo, 2008
- Petrovna**, f, 4 ans, No Risk At All et France Du Pecos, **2053/2**
- Peyton Place**, f, 3 ans, Sidestep AUS et Normanna IRE, **1970/4**
- Philosophy**, h, 6 ans, Kentucky Dynamite USA et Hucking Hope IRE, 2028
- Pic Street**, f, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Pyramid Street USA, 1998
- Pic Sylver**, h, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Silver Face, **2010/1**
- *Pidoyne IRE**, f, 3 ans, Fast Company IRE et Saytara IRE, **2054/1**
- Piet**, h, 4 ans, Rio De La Plata USA et Leni Riefenstahl IRE, 2084
- Pikinik**, f, 4 ans, Pirateer IRE et Genifique, 2076
- Pink City (GB)**, f, 2 ans, Showcasing GB et Vedela, **1915/4**
- Pink City (GB)**, f, 2 ans, Showcasing GB et Vedela, **2020/1**
- Pink Gold**, f, 3 ans, Goken et Pepperrose GER, **1942/4**
- Pink Lotus**, h, 5 ans, Enrique (GB) et Coonawarra (IRE), 2027
- *Pinwheel IRE**, m, 3 ans, Exceed And Excel AUS et Quilting USA, **1909/1**
- Piriac**, h, 4 ans, Spanish Moon USA et Perpette, **2086/1**
- Pisanello (IRE)**, h, 4 ans, Raven'S Pass USA et Painting IRE, 2084
- Pivoine Rose**, f, 5 ans, Cacique IRE et Palme Royale (IRE), 2014
- Place Colette**, f, 3 ans, Kendargent et Ezida (IRE), **2058/2**
- Planetarium**, h, 3 ans, Exosphere AUS et Peace Mine CAN, **1969/3**
- Plantayya**, f, 6 ans, Planteur (IRE) et Darayya (IRE), **1961/4**
- *Play All Day USA**, f, 3 ans, Kitten'S Joy USA et Nominative USA, **1917/4**
- Playa Paradiso**, f, 5 ans, Dream Ahead USA et Sabi Sabi, 2004
- Plontier**, m, 5 ans, Planteur (IRE) et Becbec, 1945
- Plume De Jais**, f, 4 ans, Valanour IRE et Belle Prune, 1956
- Plume Du Houley**, f, 6 ans, Planteur (IRE) et Polyegos (IRE), **1974/1**
- Plus Grandir**, m, 3 ans, Captain Chop et Giulia Farnese (IRE), 1940
- Plus Value**, f, 4 ans, Intello (GER) et Paper Profits (GB), 1934
- Policy Of Truth**, m, 3 ans, Siyouni et Dawn To Dance IRE, 1950
- *Polly Gray IRE**, f, 4 ans, Sea The Moon GER et Heart Of Ice IRE, 2031
- Polly Shine**, f, 3 ans, Tin Horse (IRE) et Sienna May USA, **1988/3**
- Polyptote**, m, 3 ans, Amarillo IRE et Didactique, 1985
- Pomela Laujac**, f, 3 ans, Pomellato GER et Back To My Roots USA, **2026/3**
- Pont Au Change**, h, 5 ans, Samum GER et Ghostly Dance, **2039/4**
- Pont D'Ouilly**, h, 4 ans, Prince Gibraltar et Pragmatisme, 1937
- Pop Rocks**, h, 3 ans, Pomellato GER et Popping Candy GB, 2108
- Porta**, f, 4 ans, Ares De La Brunie et Sandra Jolie, **2091/2**
- Portalis**, m, 3 ans, Peer Gynt JPN et River Trebor USA, 2037
- Posed**, f, 4 ans, Zoffany IRE et Cool And Composed USA, **1961/1**
- *Power Jack GB**, 5 ans, Sepoy AUS et Palais Polaire GB, **2017/4**
- Powhatan**, h, 3 ans, The Wow Signal IRE et Feelin Foxy GB, 1942
- Pradaro**, h, 6 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Vaillante (IRE), **1953/1**
- Premier Avril**, h, 9 ans, Panis USA et Zanakara, **1971/5**
- Premier Avril**, h, 9 ans, Panis USA et Zanakara, 2109
- Premiere Donne**, f, 3 ans, Intello (GER) et Siljan'S Saga, **2015/3**
- Premio (IRE)**, h, 6 ans, Oasis Dream GB et Peinture Rare (IRE), **2021/4**
- Pretty Suzie**, f, 3 ans, Caradak IRE et Villerville IRE, **2108/4**
- Pretty Tiger (IRE)**, m, 3 ans, Sea The Moon GER et Fast And Pretty (IRE), 1950
- Primo Mara**, h, 4 ans, Amadeus Wolf GB et Malara, 1941
- Primus Incitatus (IRE)**, m, 10 ans, Mastercraftsman IRE et Chaibia IRE, 2027
- Prince Chaparal**, h, 3 ans, Toronado (IRE) et Fringe Success IRE, 1985
- Prince De Montfort**, h, 3 ans, Rajsaman et Dear Maria, 2115
- Prince Decalas**, h, 5 ans, Tin Horse (IRE) et Lady Calas, **1938/1**
- Prince Du Goyen**, h, 9 ans, Vatori et Xiberua, **1927/4**
- Prince Hamlet**, m, 5 ans, Sommerabend GB et Calle A Venise IRE, **1925/5**
- Prince Kerali**, h, 5 ans, Sinnidar IRE et Perpetual Glory GB, 2111
- Prince Lancelot (GB)**, m, 3 ans, Sir Prancealot IRE et Rainbow Vale, 1954
- Princedeschamps**, 3 ans, Rajsaman et Imagine In Paris, **2115/7**
- Princes Rebecca**, f, 4 ans, Eclair Du Fada et Reine Rebecca, **1962/4**
- Princess Gold**, f, 6 ans, Style Vendome et Princess Love, 2105
- Princess Joyya Vatala**, f, 4 ans, Tabarak GB et Ellanda POL, 2002
- Princesse Bomba**, f, 3 ans, Prince Gibraltar et Bomba, **1983/5**
- Princesse De Saba**, f, 3 ans, Dariyan et Aniyisa, **1954/3**
- Princesse Eleanor**, f, 3 ans, Scissor Kick AUS et Madawaska USA, 2037
- Pro Am**, h, 6 ans, Slickly et Poussette, 2040
- Proelia**, f, 5 ans, Planteur (IRE) et Sadaliya, 2021
- Prospero**, m, 3 ans, Sommerabend GB et Calle A Venise IRE, **2108/3**
- Prost (GER)**, h, 7 ans, Tin Horse (IRE) et Plebeya (IRE), 2072
- Puerto Madero**, m, 2 ans, Dream Ahead USA et Aksinya, **1992/1**
- Puff Dakota**, h, 5 ans, Makfi GB et Atlantic Festival USA, 2016
- Pulsing**, h, 3 ans, Dragon Pulse IRE et Kingdom Come, 2034
- Pulsy**, f, 3 ans, Siyouni et Apulia USA, 2108
- Pumpy Girl**, f, 3 ans, Vision D'Etat et Pump Pump Daisy, **2045/5**
- Puntarelle**, f, 4 ans, Zoffany IRE et Astrologie, **2086/5**
- Purplepay**, f, 2 ans, Zarak et Piedra IRE, **2100/3**
- Pursuit**, h, 4 ans, Hunter'S Light IRE et Recreation GB, **1956/5**
- Putra De Champcour**, f, 4 ans, Sri Putra GB et Lola De Champcour, **2092/5**
- Putumayo**, h, 6 ans, Myboycharlie IRE et Djebel Amour USA, 2112
- Qamriyah**, f, 5 ans, General GB et Vivamaria, 2002
- *Qareeb USA**, m, 3 ans, Speightstown USA et Flip Flop, **2050/1**
- *Qayes GB**, h, 6 ans, Exceed And Excel AUS et Time Control GB, 1941
- *Qeyaady GB**, h, 3 ans, Muhaarar GB et Starflower GB, 1998
- Qous**, m, 4 ans, Dubawi IRE et Treve, **1952/5**
- Qu'Hubo**, h, 5 ans, Siyouni et Pestagua (IRE), 2080
- Qualata**, h, 3 ans, Muhtathir GB et Fliegend GB, 1976
- Quartilla**, f, 3 ans, Elusive City USA et Quamoclit (GB), **1912/2**
- Quatre Mille**, h, 3 ans, Evasive GB et Our Dreams IRE, **1965/1**
- Queen Margaux**, f, 4 ans, Carghese Des Landes et Pearl Du Tursan, **2053/4**
- *Queen Of Camelot IRE**, f, 4 ans, Camelot GB et Bogside Theatre IRE, **2014/5**
- Queen Of The Night**, f, 4 ans, American Devil et In Love Kelty, 1908
- Queen'S Band**, f, 3 ans, Goken et Queen Of Wands GB, **2069/2**
- Queency**, f, 4 ans, Elusive City USA et Hail Holy Queen (IRE), 1971
- Queenhope**, 4 ans, Kendargent et Bedford Hope GER, 2082
- *Quiet Jungle GB**, f, 3 ans, The Last Lion IRE et Last Lahar GB, **2108/5**
- Quilamy**, 3 ans, Kendargent et Queen Of Fire GB, **2018/5**
- Quilaro (GB)**, h, 12 ans, Verglas IRE et Premiere Note (GB), 2021
- *Quiviven GB**, f, 3 ans, Kendargent et Queen Margherita GB, **1905/2**
- Radic**, h, 6 ans, Smadoun et Radelina CZE, 2007
- Ragazzino**, h, 6 ans, Slickly et Karina Du Commeaux FR, 1982
- Raggio Bianco**, h, 4 ans, Kendargent et Biancarosa IRE, 2085
- Raindance**, f, 4 ans, Planteur (IRE) et Changing Skies IRE, **1989/3**
- Raise Of Saints (IRE)**, f, 3 ans, Night Of Thunder IRE et Ready To Smile USA, **1969/5**
- Rajcoun**, m, 3 ans, Rajsaman et Councilofconstance IRE, **1936/3**
- Rajkumar**, h, 8 ans, Lope De Vega IRE et Ramora USA, 1916
- Rakan**, m, 3 ans, Siyouni et Forest Maiden IRE, **2119/5**
- Ramses**, h, 5 ans, Rajsaman et Eviane, 2040
- Rannan**, m, 6 ans, Style Vendome et Footsteppy IRE, 2121
- Rashkani**, h, 8 ans, Pivotal GB et Radiyya (IRE), 2090
- Raspoutin**, h, 7 ans, Soul City IRE et Omarie, **2090/5**
- Rate**, m, 4 ans, Reliable Man (GB) et Ragazza Mio (IRE), 1925
- Raven'S Spirit**, m, 3 ans, Raven'S Pass USA et Spirit Of Pearl IRE, **1979/3**
- Rayanelisol**, f, 8 ans, Loup Breton (IRE) et Dona Raimunda, **2092/2**
- Raymonde**, f, 3 ans, Holy Roman Emperor IRE et Happy Town, 2005
- Rayodor**, h, 8 ans, Kendargent et Tio Poppy IRE, 2007
- Rebel Davier**, f, 4 ans, Cockney Rebel IRE et Dark Melody, 1975
- Requerdame**, f, 3 ans, Gutaifan IRE et Halo De Lune GB, 2010
- Red Duma**, f, 6 ans, Air Chief Marshal IRE et Red Shot, 2072
- Red Light**, f, 3 ans, Morandi et Red Love USA, **2032/7**
- Red Master**, h, 3 ans, Masterstroke USA et Wunschkonzert IRE, 1922
- Red Smile (IRE)**, f, 2 ans, National Defense (GB) et Gaita (IRE), **1993/4**
- Redliner**, m, 2 ans, Recorder GB et Belle De Belle, 1918
- Regarde Moi**, f, 3 ans, Pedro The Great USA et Masaraat FR, 1921
- Reine De Khalvi**, f, 7 ans, Khalkevi IRE et Reine De Java, **1938/**
- Reine De Vitesse**, f, 5 ans, Wootton Bassett GB et Vitesse Superieure GB, **2083/6**

- Relativity**, h, 4 ans, Rio De La Plata USA et Relation USA, 2121
- Renewal**, h, 3 ans, Konig Bernard et Bye Bye Yesterday, 2005
- ***Republique IRE**, f, 3 ans, Kodiak GB et Tiz All Over USA, 2118
- Reve De Barel**, f, 4 ans, Elusive City USA et Melea, 1935/4
- Rhodafrost**, f, 4 ans, Silver Frost (IRE) et Rhodagna IRE, 2112
- Rhumteqcahoutte**, h, 3 ans, Youmzain IRE et Sister Arwen, 1944
- ***Ricardo GER**, 8 ans, Kalatos GER et Rinconada GER, 2114/2
- Ricla (GB)**, f, 3 ans, Adlerflug GER et Highphar, 1951/2
- Rihama**, f, 3 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Rima IRE, 1969/2
- Rimini**, m, 6 ans, Elusive City USA et Kelty In Love, 2080
- Rio D'Octobre**, m, 3 ans, Rio De La Plata USA et Journey D'Octobre, 2113
- Rio Del Jack**, h, 4 ans, Rio De La Plata USA et Helen Fourment GB, 1913
- Rio Del Jack**, h, 4 ans, Rio De La Plata USA et Helen Fourment GB, 2112
- Rip**, m, 7 ans, Rip Van Winkle IRE et Kyalayne GB, 1937/3
- Ripponette**, 3 ans, Le Havre (IRE) et Reine Zao, 2113
- Riquet**, m, 6 ans, Silver Frost (IRE) et Mark Of Brazil, 2007/5
- ***Risk Taker IRE**, h, 4 ans, Lope De Vega IRE et What A Treasure IRE, 1984/5
- River Dee**, f, 3 ans, Pomellato GER et Roodee Queen GB, 1924
- River Of Silver**, h, 5 ans, Rio De La Plata USA et Rose Of Logis, 1938
- Riverside**, m, 3 ans, Sidestep AUS et Rose Of Logis, 1969
- ***Riverwing GB**, f, 5 ans, Mayson GB et Lady Hen GB, 1908/5
- Riviera**, f, 6 ans, Rio De La Plata USA et Portella GER, 2106/5
- ***Roberto Mount GB**, h, 4 ans, Lethal Force IRE et Our Poppet IRE, 1916/4
- Robin Des Plages**, h, 4 ans, Robin Du Nord et Beach Transit (IRE), 1908
- Robinwood**, h, 5 ans, Style Vendome et Lady Wood, 2096
- Roc De Foj**, h, 5 ans, The French et Pelote De Foj, 2099
- Rochelaise**, f, 3 ans, Dunkerque et Vitesse Supérieure GB, 2018
- Rochenka**, f, 8 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Lunashkaya (GB), 1913
- Rock Joyeux**, m, 3 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Joiedargent, 2034/1
- Rock Of Brockton**, h, 4 ans, Makfi GB et Tchouktchouknougat, 2085/2
- Rock Of Normandie**, h, 5 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Normanna IRE, 2090
- Rock Of The Glade**, m, 2 ans, Sommerabend GB et Dawn Of La Garenne, 2033
- Rock Or Bust**, h, 6 ans, Kentucky Dynamite USA et Platense FR, 2122
- Rocker Girl**, f, 3 ans, Amarillo IRE et Rose Of Glory, 1970
- ***Roderick GB**, h, 5 ans, Pastoral Pursuits GB et Reeling N' Rocking IRE, 2080/2
- Roman Bamb**, f, 3 ans, Holy Roman Emperor IRE et Bambara (GB), 2079
- Romantic Moon**, f, 3 ans, Bow Creek IRE et Romantic Pearl, 2051/2
- ***Romantic Rival IRE**, f, 3 ans, Shamardal USA et Sense Of Fun USA, 2118/2
- Romilla**, f, 3 ans, Milanais et Retamilla, 1944/5
- Romilla**, f, 3 ans, Milanais et Retamilla, 2095/3
- ***Ronaldo GER**, h, 7 ans, Scalo GB et Reine Galante IRE, 1911/7
- Rondinar**, h, 3 ans, Manatee GB et Laureen, 2089/5
- Roque Fort Baileys**, h, 3 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Baileys Perle (IRE), 2025
- ***Rose Abella GB**, f, 9 ans, Royal Applause GB et Lady Lindsay IRE, 2040
- Rose De Phlizz**, f, 3 ans, French Fifteen et Phlizz, 1926/4
- Rose Diamant**, f, 4 ans, Rajsaman et Touch Me Now IRE, 1967/5
- Rose In Bloom**, 3 ans, Myboycharlie IRE et Louisa M Alcott GB, 2115
- Rosny**, h, 10 ans, Soldier Of Fortune IRE et Frissonante (GB), 1938
- Rosny**, h, 10 ans, Soldier Of Fortune IRE et Frissonante (GB), 2106
- ***Ross Castle IRE**, h, 8 ans, Bushranger IRE et Bulrushes GB, 2083
- Rougegarde**, h, 4 ans, Red Dubawi (IRE) et Krestena, 1972/1
- Rouvray (GB)**, m, 3 ans, Wootton Bassett GB et Resistance, 1969
- Rovienne (IRE)**, f, 4 ans, Lawman et Remake (GB), 1967/1
- Roxy Music**, h, 3 ans, Prince Gibraltar et Roxanne, 1905
- Royal Force**, h, 5 ans, Mastercraftsman IRE et Ilhabela (IRE), 1911/1
- Royal Vati**, h, 8 ans, Kingsalsa USA et Reine De Vati, 2003
- Royal Word**, m, 3 ans, Wootton Bassett GB et Monarquia (IRE), 1950
- ***Rubeus IRE**, h, 4 ans, Alhebayeb IRE et Peaceful Kingdom USA, 1984/4
- Rubis Gold**, m, 3 ans, Supplicant GB et Golbahar (IRE), 1926
- Rue D'Aumale**, f, 3 ans, Dariyan et Stadore, 2015
- ***Rumbles Of Thunder IRE**, f, 3 ans, Night Of Thunder IRE et Blanche Neige GB, 1921/1
- ***Run For Me GER**, f, 2 ans, Buratino IRE et Runaway Sparkle GB, 2093/2
- Russian Reel**, h, 11 ans, Country Reel USA et Russian Beauty USA, 1960/4
- Ruudje**, h, 5 ans, Palace Episode USA et Hatikva (GB), 1989
- Ruwa**, m, 3 ans, Olympic Glory IRE et Atlantic Light GB, 1987
- ***Sa Sal GER**, h, 5 ans, Kalatos GER et Sinaada GER, 2122
- Saam**, 5 ans, Kendargent et Super Hantem IRE, 2082/2
- ***Saboor GB**, f, 3 ans, Belardo IRE et Abaq GB, 1951
- Sadarak**, h, 6 ans, Myboycharlie IRE et Sadiyna, 2008
- ***Saecula Saeculorum IRE**, 4 ans, Starspangledbanner AUS et Danidh Dubai IRE, 2017/7
- Sagayan**, h, 3 ans, Lucayan et Saga Heidi IRE, 2075/2
- Sage Dream (IRE)**, 3 ans, Oasis Dream GB et Sayfoonisa, 2115/6
- Saglyacat**, f, 6 ans, Hurricane Cat USA et Saglyana, 1971/3
- Saint Romain**, h, 4 ans, Rajsaman et Sandouville (GB), 1960/2
- Saint'Jac**, m, 3 ans, Jeu St Eloi et Triumphant, 1931/2
- Sainte Therese**, f, 7 ans, Bertolini USA et Sadaliya, 2066/1
- ***Saiyabad USA**, m, 3 ans, Blame USA et Sarkiyala, 1950/4
- Sake**, f, 2 ans, Siyouni et Dusky Queen IRE, 2023/5
- Salaria**, f, 3 ans, Dawn Approach IRE et Natty IRE, 1987
- Salesman (IRE)**, h, 4 ans, Dubawi IRE et High Maintenance, 2114/5
- Salocin**, h, 4 ans, Lope De Vega IRE et Alkania GB, 1991
- Salsa Doloise**, f, 5 ans, Kingsalsa USA et Sirene Doloise, 2003/3
- Salsa Queen**, f, 4 ans, Spanish Moon USA et Farsa Romana, 2085
- Salt Rock**, h, 4 ans, Jukebox Jury (IRE) et Yellow Edge GB, 1914
- Samaya**, f, 2 ans, Goken et Frissonante (GB), 2009/4
- Samba Boy**, h, 3 ans, Dabirsim et Amadea GER, 1970
- ***Samedi Rien IRE**, f, 2 ans, Bated Breath GB et Pantile GB, 2100/1
- Samirra D'Oc**, f, 3 ans, Jeu St Eloi et Samarra D'Oc, 2056/1
- Samstrong**, h, 3 ans, Dariyan et Holiday Maker GB, 2061
- Samuraj**, h, 4 ans, Rajsaman et Snowbright GB, 1941/2
- Samuraj**, h, 4 ans, Rajsaman et Snowbright GB, 2103/4
- Samwell**, h, 5 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Escolhida IRE, 2110
- San Antonio**, m, 2 ans, Charm Spirit (IRE) et Super Lina, 2022
- San Pablo**, m, 5 ans, Joshua Tree IRE et Aroma Bella, 1914/1
- ***San Salvador GER**, h, 8 ans, Lord Of England GER et Saratina IRE, 1906/3
- Sancho**, h, 7 ans, Motivator GB et Donna Roberta GER, 2014/2
- ***Sancta Sedes IRE**, f, 3 ans, Sea The Stars IRE et Holy Spring IRE, 2015
- Sandoside**, h, 10 ans, Palace Episode USA et Sandside, 1966/5
- Sandy Dream**, f, 5 ans, Anodin (IRE) et Sandy Winner, 2059
- Sang De Coeur**, h, 3 ans, Asanga USA et Coeur De Perle, 1964
- ***Sant Angelo GER**, h, 7 ans, Areion GER et St Aye USA, 2102/2
- Santa Alegria (IRE)**, f, 5 ans, Dream Ahead USA et Zaraba IRE, 2076
- Santa Paloma**, f, 8 ans, Dalghar et Palmeira GER, 2096/5
- Sante Al Maury**, f, 4 ans, Munjiz et Sainte Al Maury, 1928
- Santurin**, h, 4 ans, Sommerabend GB et Semina GER, 2060/3
- Sapiens**, m, 3 ans, Lawman et Maria Gabriella (IRE), 1981/2
- ***Saramouche USA**, f, 2 ans, Anodin (IRE) et Sarach USA, 2023/1
- Sarati**, f, 5 ans, Anodin (IRE) et Quillaja GER, 2028/5
- Sarendam**, h, 7 ans, Excelebration IRE et Safiyna, 1997
- Sarhan**, m, 4 ans, Mared Al Sahara GB et Alghasa GB, 2002/4
- Sashemy**, f, 4 ans, George Vancouver USA et Fashion Club USA, 1975
- ***Sassifrassi GB**, f, 3 ans, Sea The Stars IRE et Skyline Dancer GB, 1988/6
- Satin Lady**, f, 3 ans, Dariyan et Sea Satin (IRE), 2047
- Satisfied**, f, 3 ans, Elusive City USA et Shortfin GB, 2019/1
- Saukitten (GER)**, h, 3 ans, Bobby'S Kitten USA et Slatina (IRE), 2061/3
- Sauvajon Roc Marie**, h, 6 ans, Never On Sunday et Quatinka Du Forez, 2092/4
- Sauzon**, h, 4 ans, Rio De La Plata USA et Cormeilles GB, 2006/5
- ***Saxone IRE**, h, 8 ans, Tiger Hill IRE et Strela GER, 2035
- Sayann**, h, 6 ans, Spirit One et Metal Rocket, 2105
- Scherzo**, m, 2 ans, Wootton Bassett GB et Persian Belle GB, 2022/1
- ***Schooner Ridge IRE**, f, 3 ans, Siyouni et Surprisingly IRE, 1909
- Schwanensee**, f, 4 ans, Tiberius Caesar et Girl On Fire IRE, 1943/2
- ***Sciliar IRE**, h, 3 ans, Raven'S Pass USA et Snake Dancer IRE, 1926

- *Scottish Anthem GB**, m, 2 ans, Lope De Vega IRE et Loch Ma Naire IRE, **2117/2**
- Sea Of Ash**, f, 2 ans, Wootton Bassett GB et Sea Of Leaves USA, 2023
- *Sea Of Doves IRE**, f, 4 ans, Sea The Stars IRE et Laughing Dove IRE, 1972
- *Seaclusion GB**, f, 3 ans, Fountain Of Youth IRE et On The Brink GB, **1942/2**
- Seagate**, f, 4 ans, Anodin (IRE) et Silvaplane, 1967
- Sealiway**, m, 3 ans, Galiway (GB) et Kensea, **1950/2**
- *Second To None IRE**, m, 3 ans, Zoffany IRE et Magic America USA, **2005/4**
- *See The Rose IRE**, f, 3 ans, Kendargent et Xaarienne GB, **1949/3**
- Semeur**, h, 6 ans, Planteur (IRE) et Desca GER, **2090/1**
- Semeur D'Espoir**, h, 7 ans, Kingsalsa USA et Rose Bewitched, **2055/2**
- Semillante**, f, 4 ans, Stormy River et Poussette, **2046/3**
- Sense Of Belonging**, h, 5 ans, Dutch Art GB et Bertie'S Best GB, **2072/1**
- Sensible**, m, 3 ans, Dunkerque et Theoricienne, **2108/2**
- Septems**, m, 5 ans, Vespone IRE et Rosen Opera, 2111
- Septieme Sens**, f, 2 ans, Paris USA et Lady Jak, 1939
- *Serido GER**, m, 3 ans, Air Force Blue USA et Superb USA, **1909/5**
- *Serpent'S Tooth IRE**, f, 3 ans, Sea The Stars IRE et Shared Humor USA, **2013/3**
- Sestilio Jet**, m, 6 ans, French Fifteen et Hideaway Girl GB, 1953
- Seulomonde (GB)**, m, 3 ans, Dubawi IRE et Solemia (IRE), **1998/2**
- Seven Apples**, f, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Magic Tartare, 1944
- Seven Songs**, m, 4 ans, Sidestep AUS et Seventh Sense (GER), **2083/7**
- *Sevillana IRE**, f, 3 ans, Cityscape GB et Snub GB, **2029/3**
- *Shabandoz GB**, h, 3 ans, Wootton Bassett GB et Shabyt GB, 1920
- *Shafaaf USA**, m, 3 ans, Medaglia D'Oro USA et Atayeb USA, **2025/1**
- Shahzadeh**, m, 3 ans, Stormy River et Resquilleuse USA, **2029/5**
- Shalina**, f, 4 ans, Rajsaman et Anawest (IRE), 2021
- Shallali**, h, 3 ans, Bated Breath GB et Shalaiyma, **2019/3**
- Shamdak**, h, 4 ans, Intello (GER) et Shamsa, 1973
- Shamsabad**, h, 6 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Shamsa, **1991/1**
- Shamsoun**, h, 7 ans, Medicean GB et Shamsa, 2097
- Shanakill**, m, 3 ans, Hunter'S Light IRE et Shanakilla, 2026
- Shanna Rose**, f, 3 ans, Dabirsim et Rambert GB, 2118
- *Shannkiyr USA**, h, 5 ans, Elusive Quality USA et Shankardeh IRE, **1997/2**
- Sharar**, h, 3 ans, Style Vendome et Al Hamla USA, **2054/5**
- Sharela**, f, 5 ans, Dark Angel IRE et Shazana IRE, 2072
- Shariq**, h, 4 ans, Dabirsim et Twilight Tear GB, **1945/1**
- Sherman Oaks**, h, 9 ans, Turtle Bowl (IRE) et Brise Oceanne, 2048
- Shershah**, h, 3 ans, Shalaa IRE et Gherdaiya (GB), **1933/1**
- *Shielding USA**, h, 7 ans, First Defence USA et Kithira GB, **2006/2**
- Shilly Port**, h, 6 ans, Le Havre (IRE) et Shilly Shally GB, **1990/5**
- Shipmate**, h, 9 ans, Silver Frost (IRE) et Napata, **2067/3**
- Shiyrvann**, m, 3 ans, Kingman GB et Shemima (GB), **2024/1**
- Shoufni Anna**, f, 5 ans, General GB et Rolly Polly USA, 1928
- Showersofblessing**, h, 5 ans, Olympic Glory IRE et Transparency (IRE), **2028/4**
- Shut The Box**, m, 3 ans, Pedro The Great USA et Tiziana USA, 2116
- *Shyamala GB**, f, 6 ans, Sepoy AUS et Poppet'S Passion GB, 2035
- *Shymay GB**, f, 4 ans, Mayson GB et Coconut Shy GB, 1955
- Si J'Ailela**, f, 3 ans, French Fifteen et Si Lyrique, 2116
- Si Maria (IRE)**, f, 3 ans, Kendargent et Alyssandre (IRE), 2104
- Sibellia**, f, 4 ans, General GB et Josbella, 2002
- Sidelskie**, f, 7 ans, Hannouma (IRE) et Nuri GER, 1974
- Sidgarry**, h, 7 ans, Sidpour (IRE) et Alamira, **2068/2**
- *Sidona GB**, f, 4 ans, Soldier Hollow GB et Sortilege (IRE), 2085
- Signs Of Success (IRE)**, h, 8 ans, Elusive City USA et Quartz, 2109
- Silastar (GB)**, m, 4 ans, Sea The Stars IRE et Silasol (IRE), 1997
- Silencious**, f, 4 ans, Dabirsim et Bruyante USA, 1982
- Silk Princess**, f, 3 ans, Elvstroem AUS et Schicky Micky, 2118
- Silk Thread**, f, 4 ans, Planteur (IRE) et Tis Mighty IRE, **2109/2**
- Silver American**, h, 5 ans, American Post GB et Silver Diane, 1955
- *Silver Cristal USA**, f, 4 ans, The Factor USA et Sayedah IRE, **2031/4**
- Silver Poker**, h, 7 ans, Policy Maker (IRE) et Silver Diane, 1927
- Silver Silent (IRE)**, f, 4 ans, Elvstroem AUS et Silent Night, 1943
- Silverhawks**, h, 5 ans, Tin Horse (IRE) et Miss Boreal GER, **2007/4**
- Silvestri**, f, 3 ans, Siyouni et La Zubia (GB), **1949/4**
- Simfaust**, h, 7 ans, Lord Du Sud et Rumba Blue, 2007
- Simply Lovely**, m, 3 ans, Kheleyf USA et Reech Band GB, 2050
- *Simply Silca IRE**, f, 4 ans, Showcasing GB et Just Silca GB, 2004
- Simsong**, h, 6 ans, Dabirsim et Song Of Hope GER, 2110
- Singstreet**, h, 5 ans, Evasive GB et Sinnderelle, 1925
- Sinilga**, f, 4 ans, Tin Horse (IRE) et Baileys Applause GB, 2080
- Siouville**, f, 4 ans, Le Havre (IRE) et Simple Solution USA, 2028
- *Sioux GER**, 6 ans, Kamsin GER et Sweet Dreams GER, 2114
- Sirparys**, h, 8 ans, Dragon Dancer GB et Sina, 1974
- Sissi Doloise**, f, 7 ans, Motivator GB et Sirene Doloise, **2055/5**
- Sitoutvabien**, 4 ans, Golden Horn GB et Sefroua USA, 2114
- Situmeledemandais**, h, 4 ans, Oasis Dream GB et Scalambra (GB), **2086/3**
- Six Pennies**, f, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Sizalia, 1933
- Siyazann**, m, 3 ans, Golden Horn GB et Siyenica, **2077/4**
- Siyouzone (IRE)**, m, 4 ans, Siyouni et Anazone (IRE), 1925
- Skade**, f, 3 ans, Wootton Bassett GB et Kyurem IRE, **2074/2**
- Sky Sister**, f, 3 ans, Maxios (GB) et Meandra (IRE), 2078
- Slayer**, h, 4 ans, Elvstroem AUS et Summer Fling IRE, **1941/4**
- Sleeper**, m, 3 ans, Zanzibari USA et More Than Famous, **2069/1**
- Slon He (GB)**, h, 9 ans, Danehill Dancer IRE et Key Figure GB, 1943
- Sluzewiec**, m, 2 ans, Invincible Spirit IRE et Causa Proxima, **1992/4**
- Sly Goblin**, m, 3 ans, Puit D'Or IRE et Dominelle, **2075/5**
- Smart Eagle**, h, 3 ans, Gleneagles IRE et Lady Bering GB, **2026/4**
- Smart Romance**, f, 7 ans, Tin Horse (IRE) et Saayebah USA, 1962
- Smile Makers**, m, 3 ans, Kendargent et Pearly Shells GB, 1950
- *Snoozy Sioux IRE**, f, 7 ans, Sleeping Indian GB et Castalian Spring IRE, 1955
- Snorkeling**, 3 ans, Dark Angel IRE et Serious Dowth IRE, 2113
- *Snowball Jackson GB**, h, 4 ans, No Nay Never USA et Emeralds Spirit IRE, **2080/3**
- Snowy Sunday**, h, 7 ans, Medecis (GB) et Many Dreams, 2030
- So You Say**, f, 3 ans, Dabirsim et Snow Valley, **1905/4**
- Soft Skills**, f, 3 ans, Intello (GER) et Tharsis (IRE), 2070
- *Soho GER**, h, 5 ans, Mastercraftsman IRE et Saratina IRE, **2044/1**
- Soho Vicky (IRE)**, f, 5 ans, Motivator GB et Soho Star GB, 2028
- Solashenka**, f, 3 ans, Fastnet Rock AUS et Zvalinska, **1919/5**
- Soliwood**, f, 5 ans, Hasawood De Bordes et Solignac St Eloi, 1977
- *Solotov IRE**, m, 2 ans, Invincible Spirit IRE et Mathuna IRE, **1946/1**
- Sonate Aredienne**, f, 4 ans, Last Train GB et Jolie Music Du Lac, **2099/2**
- Songforyou**, f, 3 ans, Olympic Glory IRE et Shendaya, 1969
- Sooke**, h, 4 ans, George Vancouver USA et Solamtara, 1975
- Soriana**, f, 3 ans, Le Havre (IRE) et Soriya, **2012/3**
- Sotchi**, f, 3 ans, Olympic Glory IRE et Dhan IRE, 2069
- Sotoun**, h, 3 ans, Sea The Moon GER et Hali Layali GB, 2029
- Soul Survivor**, f, 5 ans, Ifrraj GB et Blue Parade IRE, 2021
- Soul Train**, m, 4 ans, Manduro GER et Indochine BRZ, **1925/1**
- Soulou Malpic**, h, 5 ans, Makfi GB et So Long Malpic, **2007/1**
- Souvine**, m, 7 ans, Zanzibari USA et Senanques, **2044/3**
- Soyose**, f, 5 ans, Scalo GB et Mixigreen, 2076
- *Spanish Time GB**, h, 4 ans, Kendargent et Really Lovely IRE, 2027
- Sparklia (IRE)**, f, 3 ans, Dark Angel IRE et Gwenseb, **1909/3**
- Spatial Merit**, f, 4 ans, George Vancouver USA et Luminescence, 2084
- Speaoblue**, f, 5 ans, Anabaa Blue (GB) et Special Gold, **2090/2**
- Speed'S Addict**, h, 5 ans, Peer Gynt JPN et Relicia Bere, 2062
- Speedywell**, h, 6 ans, Willywell et Salve, 2040
- Spirit Of Dance (IRE)**, h, 5 ans, Charm Spirit (IRE) et Gotlandia, 1990
- Spirit Of Foot (IRE)**, h, 4 ans, Footstepsinthesand GB et Spirit Of Pearl IRE, 2103
- Sport Coupe**, 3 ans, Toronado (IRE) et Ideechic, **2115/3**
- Sport Dream**, f, 3 ans, Dream Ahead USA et Sport Game, 1996
- Spotted Cat (IRE)**, h, 10 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Peaceful Paradise GB, 2106
- Spring Melody**, f, 3 ans, Sommerabend GB et Shamaliyah, 2069

- Springboks**, m, 3 ans, Morandi et Rolled Gold USA, **1988/4**
- ***St Mark'S Basilica (FR)**, m, 3 ans, Siyouni et Cabaret IRE, **1950/1**
- Stade Velodrome**, h, 5 ans, Evasive GB et Stunning USA, **2028**
- Star D Aumone**, h, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Belle Aumone, **1924**
- Star Drack (IRE)**, m, 4 ans, Evasive'S First et Amazing Beauty GER, **1934**
- ***Star Of Cecca IRE**, m, 2 ans, War Command USA et Cealtra Star IRE, **1915**
- Stay With Me**, f, 2 ans, Pedro The Great USA et Elusive Light GB, **1986**
- Steelhammer**, m, 2 ans, Kendargent et Star Of Doha GB, **2093/4**
- ***Stella Tremona GB**, f, 3 ans, Iffraaj GB et Maralika, **1981**
- Stepaside**, h, 4 ans, Sidestep AUS et Bitza Baileys IRE, **2121**
- Sterzata**, f, 3 ans, Pomellato GER et Settala, **2069**
- Stone Of Scone**, f, 3 ans, Reliable Man (GB) et Irishstone IRE, **2118/1**
- ***Stone The Crows HOL**, h, 6 ans, Wiesenpfad FR et Classic Night GER, **2121**
- Stonetail (GB)**, m, 3 ans, Frankel GB et Dubai Rose (GB), **2034/3**
- Storm Katy**, f, 5 ans, Sommerabend GB et Anasy USA, **2036/4**
- Stormy**, h, 7 ans, Stormy River et Compulsive Quality USA, **2122**
- ***Stormy Air GB**, h, 7 ans, Bated Breath GB et Love The Rain GB, **2083/1**
- Stormy Baby**, f, 3 ans, Dabirsim et Storma, **2005**
- Strange Attraction**, f, 2 ans, Morandi et Slap Shade IRE, **2000/5**
- Strategic Blue**, f, 8 ans, Strategic Prince GB et Halcyon Lodge FR, **1963/2**
- Strategie Bleu**, m, 7 ans, Anabaa Blue (GB) et Strategie, **2057/4**
- Stratonice**, f, 5 ans, Makfi GB et Street Lightning, **2098/3**
- Street Music**, f, 3 ans, Charming Thought GB et Bahamian Music IRE, **2047/3**
- Striking**, h, 3 ans, Equiano et Distinctive Look IRE, **1976/4**
- Stromboli**, h, 6 ans, Pedro The Great USA et Sadaliya, **1990**
- Stromboli**, h, 6 ans, Pedro The Great USA et Sadaliya, **2014**
- Style Lenzac**, h, 3 ans, Style Vendome et Dalmatie, **1930**
- ***Suave Story IRE**, f, 4 ans, Make Believe GB et For Joy (GB), **2112**
- Subah**, f, 4 ans, Shadyda et Tharwah Al Wathba UAE, **1928**
- ***Sublimis IRE**, h, 5 ans, Shamardal USA et Be Fabulous GER, **1948/2**
- Success Story**, f, 3 ans, Dariyan et Run On Ruby, **2015**
- ***Sugar Bay GB**, f, 7 ans, Makfi GB et Jalousie IRE, **1927**
- Sultanhon**, 3 ans, Scissor Kick AUS et Hasturianita (IRE), **2113**
- Summer Fly**, 3 ans, Motivator GB et Super Anna, **2113**
- ***Sun At Work GER**, h, 9 ans, Areion GER et So Royal GER, **2084**
- Sunday Holidays**, f, 4 ans, Sunday Break JPN et Gwenhwyfar (IRE), **2067/1**
- Sunkawakan**, f, 4 ans, Canford Cliffs IRE et Corail (IRE), **2031/3**
- Sunny Morning**, f, 3 ans, Lope De Vega IRE et Eldacar (GB), **1923/2**
- Sunset Beach**, f, 2 ans, Birchwood IRE et Sign Your Name GER, **1939/4**
- Super Mac**, h, 8 ans, Makfi GB et Super Pie USA, **2067/2**
- Super Super Sonic**, m, 3 ans, Territories IRE et Amoa USA, **1996/3**
- Sur Ma Vie**, 7 ans, Myboycharlie IRE et Saishu IRE, **2082**
- ***Surrey Warrior USA**, h, 5 ans, Data Link USA et Spring Heather IRE, **2121/4**
- Susu'S Dimples (GB)**, f, 3 ans, Sea The Stars IRE et Five Fifteen, **2013/4**
- Swapan**, h, 4 ans, Whipper USA et Sainte Baume, **2086**
- Sweeper Chop**, h, 3 ans, Goken et My Princess, **2001/7**
- Sweet Malpic**, f, 3 ans, Stormy River et Nessa FR, **2074/1**
- Sweet Or Bitter**, f, 5 ans, Masked Marvel GB et Orange Bitter, **2055**
- ***Sweet Victory IRE**, f, 3 ans, Holy Roman Emperor IRE et Swish GER, **1919/3**
- Swinging London (IRE)**, h, 3 ans, Dark Angel IRE et Malka, **2050/2**
- ***Swiss Bank IRE**, h, 6 ans, Swiss Spirit GB et Support Fund IRE, **2003/1**
- ***Swiss Tigress IRE**, f, 3 ans, Exceed And Excel AUS et Swiss Roll IRE, **1917/3**
- Ta Vie En Rose**, f, 5 ans, Sri Putra GB et Toamasina, **1997**
- Tabularasa**, h, 6 ans, Sea The Stars IRE et Recreation GB, **2060/1**
- Taekwondo**, h, 6 ans, Excelebration IRE et Tarawa, **2076/3**
- Tag**, h, 4 ans, George Vancouver USA et Tamada GB, **1980**
- Tahlie**, f, 3 ans, Rio De La Plata USA et Tianshan, **1949/1**
- Taj**, m, 3 ans, War Command USA et Rogen (IRE), **1944/1**
- Takachiho (IRE)**, f, 3 ans, Excelebration IRE et Toxic Girl, **1919/7**
- Takamaka**, f, 3 ans, Silver Frost (IRE) et Tamada GB, **1981**
- Take A Guess**, h, 9 ans, Palace Episode USA et Somewhere, **2057**
- ***Talap GB**, h, 4 ans, Kingman GB et Tamarind IRE, **1916**
- Taliouina**, f, 3 ans, Lucayan et Market Trend GB, **1970/5**
- Tamarin**, f, 3 ans, Awtaad IRE et Ludiana, **2010**
- Tamer**, f, 3 ans, Assy QA et Nemosie Al Maury, **1929**
- Taratata Lanlore**, f, 3 ans, Whipper USA et Tolene De Senam, **2056**
- Tarida**, f, 4 ans, Charm Spirit (IRE) et Totem USA, **1911**
- Tasha (IRE)**, f, 3 ans, Lawman et Tasharowa, **1965/3**
- Task Force**, h, 7 ans, March Groom USA et Lightning Flash GER, **2040**
- Tawfiq**, m, 6 ans, General GB et Rolly Polly USA, **2002**
- Tawhiri**, m, 4 ans, Sommerabend GB et Rawya USA, **2003**
- Tayberry**, f, 3 ans, Oasis Dream GB et Passiflore, **2024/4**
- Tayouma**, f, 4 ans, Sommerabend GB et Mayouta, **1973/4**
- Tazma**, f, 3 ans, Iffraaj GB et Tazkara, **2075/1**
- Tchucky Chop**, h, 6 ans, Deportivo GB et River Avon, **2106/1**
- Teazzura**, f, 3 ans, Sidpour (IRE) et After Jones, **2064/3**
- Temp Me Not**, h, 3 ans, Kheleyf USA et Tell Me Why, **1942**
- Tendo King**, h, 3 ans, Tandori et Solkynesham, **2064/5**
- Tennessee Song**, m, 6 ans, Youmzain IRE et Teleti, **1952/7**
- Tepeka (GB)**, h, 4 ans, Olympic Glory IRE et Super Eria, **2030/1**
- Terre De France**, m, 4 ans, Intello (GER) et Narya IRE, **1937**
- Tess**, f, 3 ans, Elusive City USA et La Contessa IRE, **1933/3**
- Testigreat**, f, 5 ans, Pedro The Great USA et Testigos (IRE), **1974/3**
- Texanito**, h, 6 ans, Vatori et Rose Bewitched, **2055**
- Texas**, m, 2 ans, Wootton Bassett GB et Texalova (GB), **2033/1**
- Texas Bright Moon**, f, 8 ans, Mamool IRE et Texas Melody GER, **2021**
- Thaniella**, f, 4 ans, Nathaniel IRE et Matorio, **2059/2**
- The Arches**, f, 4 ans, Rajsaman et Nadrashaan, **1989**
- The Champ**, m, 4 ans, Intello (GER) et Reponds Moi USA, **2080**
- The Chosen One**, m, 5 ans, Cacique IRE et Istriane (IRE), **1980/4**
- The Dig**, m, 2 ans, Johnny Barnes IRE et Dance Toupie, **1999/3**
- The Donald**, h, 6 ans, Air Chief Marshal IRE et Kenzinga, **2030/4**
- The Last Hard Man**, h, 5 ans, Bach IRE et The Last Chance, **2062**
- The Lawyer**, 3 ans, Zoffany IRE et Guerande (IRE), **2115/4**
- The Manager**, m, 4 ans, Charm Spirit (IRE) et Scandalous GER, **2084/4**
- The Natural**, m, 3 ans, Bow Creek IRE et Moortown IRE, **1922/4**
- The Preacher**, 3 ans, Captain Marvelous IRE et Rendition, **2018**
- Theclimb**, h, 3 ans, Dariyan et Lady Melior, **1996**
- ***Theodora GER**, f, 3 ans, Ito GER et Tuiga (IRE), **2079**
- Thibouville**, 3 ans, Rajsaman et Tarnag, **2115/2**
- Thindy**, h, 9 ans, Footstepsinthesand GB et Windy, **2111**
- Think Positive**, m, 3 ans, Dream Ahead USA et Afra Tsitsi, **1996**
- Third Apple**, f, 3 ans, Pomellato GER et Troisième Dan, **1942/3**
- Thousand Dreams**, f, 3 ans, Pomellato GER et Mastermambo (IRE), **1933/5**
- Threshold**, h, 3 ans, Slickly et Red Diadem GB, **2029**
- Through The Mist**, 3 ans, Lope De Vega IRE et Misty Solitude GB, **2113/1**
- ***Thunder Drum IRE**, f, 3 ans, Dubawi IRE et Great Heavens GB, **1951/1**
- ***Thymian GER**, h, 8 ans, Toysome GB et Tanja Belle GER, **2036**
- Ti Keen**, h, 3 ans, Kenbest et Quanita Pierji, **1964**
- Ti Sirop**, h, 3 ans, Sirop Risk et An Mirak Risk, **2064/1**
- Tibasti**, 4 ans, Dabirsim et Almahroosa, **2017/5**
- Tibbett**, m, 3 ans, Style Vendome et Solugazonia, **2123/1**
- ***Tiger Touch USA**, 4 ans, American Pharoah USA et Osaila IRE, **2082/4**
- Tigrr**, m, 2 ans, Teofilo IRE et Silca'S Sister GB, **1946**
- ***Time Leon IRE**, m, 4 ans, Outstrip GB et Church Melody GB, **2112/5**
- Time To Run**, h, 3 ans, American Devil et Okapina, **1909/4**
- Timour**, m, 3 ans, Gleneagles IRE et Rock My Soul IRE, **1995/3**
- Timsar**, m, 3 ans, Siyouni et Mancora, **1917/5**
- Tindea**, f, 6 ans, Tin Horse (IRE) et Peaceful Deia, **1961**
- Tiptop**, f, 5 ans, Zanzibari USA et Tinera, **2036/1**
- ***Tireur BEL**, m, 5 ans, Planteur (IRE) et Tirovia, **2110**
- Tirolienne (IRE)**, f, 4 ans, Toronado (IRE) et Lady Bering GB, **1971**
- ***Tito GB**, h, 4 ans, New Approach IRE et Dear Lavinia USA, **1945**

- Toijk**, h, 5 ans, Siyouni et Eire GB, **2080/7**
- Toimy Son**, m, 2 ans, Twilight Son GB et Miss Pimpernel IRE, **1946/2**
- *Tom Red GER**, h, 4 ans, Cityscape GB et Tippy Tangerine GER, **2028**
- *Tombecka IRE**, f, 3 ans, Kingman GB et Totally Devoted USA, **2005/2**
- Top Glory**, h, 3 ans, Olympic Glory IRE et Miss Denmark (GB), **1926/5**
- *Tornado GER**, h, 6 ans, Campanologist USA et Thanksgiving GER, **2007/2**
- Tosca Du Lemo**, f, 4 ans, Dragon Dancer GB et Voltige Du Lemo, **1975**
- Toulpar**, m, 5 ans, Slickly et No Wind No Rain (GB), **2121**
- Tour To Paris**, h, 6 ans, Fuisse et Thoricienne, **1953**
- Tourbe**, f, 3 ans, Wootton Bassett GB et Pestagua (IRE), **1923**
- *Touristic GB**, m, 2 ans, Frankel GB et Heuristique (IRE), **2022/3**
- Treadstone**, f, 4 ans, City Zip USA et Comtesse GB, **2068/5**
- Treguiss**, m, 6 ans, Fuisse et Hukba IRE, **2007**
- Trempolina**, f, 5 ans, Sri Putra GB et Flaminga Tremp, **1971**
- Trentino**, h, 5 ans, Harbour Watch IRE et Added Attraction, **2112/3**
- Tresjolie**, f, 2 ans, Morandi et Tricky Bid USA, **1939/5**
- Tresor Cache (GB)**, h, 3 ans, Invincible Spirit IRE et Swiss Affair GB, **2050/3**
- Trezy Boy**, h, 4 ans, Le Havre (IRE) et Kozaka, **1911/2**
- Trick Of The Mind**, m, 4 ans, Intello (GER) et Carding USA, **1997/6**
- *Trizna POL**, f, 3 ans, Star Poker IRE et Triana POL, **1926**
- Trois Mille**, h, 5 ans, Evasive GB et Indian Beauty IRE, **1953**
- Troiscentsept**, h, 5 ans, Pour Moi IRE et Manuka USA, **1911**
- Troiscentsept**, h, 5 ans, Pour Moi IRE et Manuka USA, **2112**
- Trop De Charme**, f, 4 ans, Charm Spirit (IRE) et Epistole (IRE), **2096/1**
- Truly Glorious**, f, 3 ans, Olympic Glory IRE et Trully Belle IRE, **2010/3**
- Tselena**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Tell It As It Is USA, **1905**
- Tudo Bem**, h, 5 ans, Sommerabend GB et Boulba D'Alben, **1955/2**
- Tulipe**, f, 5 ans, Diamond Green et Fast Style, **2067/5**
- Tumulte**, h, 4 ans, Intello (GER) et Houleuse USA, **2016**
- Turbo D'Afa**, h, 3 ans, Olzarte De Collongues et Christia Deux, **2089/4**
- Turnberry**, f, 5 ans, Rajsaman et Treat, **2076/2**
- *Twilight'S Baby GER**, h, 4 ans, Tai Chi GER et Twilight Women USA, **2006/4**
- Twin Boy**, h, 3 ans, Myboycharlie IRE et Twinkly, **1912/5**
- *Two Thank You's IRE**, f, 4 ans, Kodiak GB et Awwal Malika USA, **2083**
- *Two Weeks GB**, f, 6 ans, Mayson GB et Laurena GER, **2122/2**
- Txope**, f, 2 ans, Siyouni et Power Of The Moon IRE, **2023/2**
- U Palatinu**, h, 3 ans, Quartz De Roches et Zitellina, **2089/1**
- Uchronique**, f, 6 ans, Palace Episode USA et Arakawa, **2039**
- Ugotthelook (IRE)**, m, 4 ans, Uncle Mo USA et Louve Des Reves (IRE), **1952**
- Ultra Cool**, h, 6 ans, Rajsaman et Classic Cool, **1913**
- Ultra Marin**, m, 2 ans, Ultra IRE et Country Lanes, **1918**
- Um Elnadim**, f, 4 ans, Elvstroem AUS et Three French Hens IRE, **2086**
- Up And Go**, f, 3 ans, Mayson GB et Precoce (IRE), **2010/2**
- Urban Design**, f, 3 ans, Footstepsinthesand GB et Fast Lane Lili (GB), **2058/5**
- Urgent Appeal (IRE)**, m, 3 ans, Showcasing GB et Zayanida IRE, **1954/5**
- *Ursuly IRE**, f, 3 ans, Olympic Glory IRE et Shahah GB, **2032/3**
- Usain Best**, h, 9 ans, Whipper USA et Take Grace, **2011**
- Va S'Y Mix**, h, 4 ans, Gemix et Vesilia, **1997**
- Vabellino Succes**, h, 6 ans, Domedriver (IRE) et Verisca (IRE), **1938/4**
- Vabellino Succes**, h, 6 ans, Domedriver (IRE) et Verisca (IRE), **2048/1**
- Vadaliya**, f, 3 ans, Maxios (GB) et Vadiya, **2107/1**
- Vadela (GB)**, f, 3 ans, Anodin (IRE) et Vedela, **2043/1**
- Valdarann**, h, 3 ans, Siyouni et Valdaya, **2032/2**
- *Valentine Mist IRE**, f, 9 ans, Vale Of York IRE et Silvertine IRE, **1971**
- Valentino**, h, 5 ans, Rajsaman et Welcome Valentine (GB), **1914**
- Valeya**, f, 5 ans, Mastercraftsman IRE et Valdiyana, **2014/4**
- Valhaie**, h, 4 ans, Stormy River et Matsot, **2021/2**
- Valinco**, h, 5 ans, Conquis et Dona Alicia, **2091/4**
- Valle Darsim**, h, 4 ans, Dabirsim et Chiaravalle IRE, **2006**
- Vallee De Joie (GB)**, f, 3 ans, Bobby'S Kitten USA et Vallicola (IRE), **1905**
- Valley Kid**, m, 8 ans, Kendargent et Valera GER, **2016**
- Valloria**, f, 3 ans, Dubawi IRE et Celebre Vadala, **2078/1**
- Valrose**, f, 5 ans, Kodiak GB et Vadirima, **2060/4**
- *Van Gogh USA**, m, 3 ans, American Pharoah USA et Imagine IRE, **1950**
- Vasy Sakhee**, f, 8 ans, Sakhee USA et Vasy Fleur De Roy, **2014**
- Vaucelles**, f, 4 ans, Le Havre (IRE) et Vaunoise (IRE), **1948/3**
- Vautrin (IRE)**, 6 ans, ODYSSEE DU CELLIER, **1980/5**
- Vaux Le Vicomte**, h, 3 ans, The Gurkha IRE et James Bond Girl USA, **2095**
- Vazir**, m, 3 ans, Siyouni et Vazira, **1912/3**
- Vedvokov**, h, 3 ans, Scissor Kick AUS et Moune IRE, **2108**
- Vegane**, f, 3 ans, Vertigineux et Vagabonde, **1942**
- Vegas De La Serre**, f, 3 ans, Carghese Des Landes et May Monroe, **2056/3**
- Veldeni**, m, 3 ans, Exceed And Excel AUS et Velannda, **2069/3**
- Vendome Think**, m, 2 ans, Style Vendome et Kyria Think, **2038/5**
- Venere**, f, 5 ans, Wootton Bassett GB et Croisiere USA, **2057/1**
- Ventura Lightning**, m, 4 ans, No Nay Never USA et From This Day On USA, **1955**
- *Verbena GB**, f, 3 ans, Lethal Force IRE et Red Bloom GB, **2051**
- Verdina**, 3 ans, Anodin (IRE) et Vernissage (IRE), **2018/6**
- *Veria IRE**, f, 3 ans, Nathaniel IRE et Vilamos IRE, **1969/4**
- Verti Chop**, h, 8 ans, Namid GB et Very Astair, **1982/2**
- Victory Cat**, f, 4 ans, Cat Junior USA et Crazy Fling IRE, **2003**
- Vienna Woods**, f, 7 ans, Cacique IRE et Vienna View GB, **1989/2**
- Viesna**, f, 4 ans, Montmartre et Robinka, **2086/2**
- Vilaro**, h, 8 ans, Whipper USA et Envoutement, **1952**
- Villa Caprara**, f, 8 ans, Turtle Bowl (IRE) et Shippawa (GB), **1971**
- Villa Royale**, f, 4 ans, Style Vendome et Royale Again, **1980**
- Villa Wagram (IRE)**, f, 3 ans, Zoffany IRE et Every Time GB, **2118/4**
- Vino Bello**, h, 2 ans, Dariyan et Amerique GER, **1932/4**
- Vino Bello**, h, 2 ans, Dariyan et Amerique GER, **2033/4**
- Viomenil**, h, 5 ans, Saonois et Villa Joyeuse, **2048**
- Vision Rebelle**, f, 7 ans, Monitor Closely IRE et Opportunity Girl, **2021**
- Visir Iznogud**, m, 4 ans, Sommerabend GB et Mademoiselle Sally (GB), **2001/4**
- Visite Officielle**, f, 3 ans, Martinborough JPN et Visite Royale, **2045/2**
- Visite Privee**, f, 4 ans, Waldpark GER et Visite Royale, **1968/2**
- Vive Clarte**, f, 5 ans, Vatori et Very Very Risky, **2072**
- Voila Pourquoi**, h, 4 ans, Sri Putra GB et Dix Neuf Six GB, **2086**
- Voix Divine**, f, 4 ans, Gnome et M'Dame Pierre, **1977/5**
- Vrigny**, f, 3 ans, Le Havre (IRE) et Vidiyna, **2079/4**
- Vuelta Di Baci**, f, 5 ans, Casamento IRE et Ponentina, **1937/5**
- Vuelta Di Baci**, f, 5 ans, Casamento IRE et Ponentina, **2044/2**
- Wadhnan**, h, 3 ans, Shalaa IRE et Al Wathna (GB), **2013/5**
- Waiting**, m, 2 ans, Attendu et Belle De France, **2093/5**
- Waldkauz**, h, 4 ans, Soldier Hollow GB et Wanda'S Girl GB, **2035/2**
- *Waldsheriff GER**, h, 3 ans, Maxios (GB) et Wildente GB, **2034**
- Wallis Et Futuna**, f, 3 ans, Territories IRE et Life Of Risks, **1944/3**
- Wasachop**, h, 4 ans, Kheleyf USA et Wa Zine, **1908/1**
- Wasachop**, h, 4 ans, Kheleyf USA et Wa Zine, **2103/1**
- Wayne**, h, 7 ans, Holy Roman Emperor IRE et Western Mystic GER, **2036**
- We Love Daisy**, f, 3 ans, Crossharbour GB et Green Daisy, **1905/5**
- *Weddell Sea IRE**, h, 3 ans, Sea The Stars IRE et West Of Venus USA, **2116**
- Weetamoo (IRE)**, f, 3 ans, Le Havre (IRE) et Wild Silva GB, **1988/1**
- Wejdan**, f, 4 ans, Dabirsim et War Bride GER, **2001/2**
- *Well And Truly IRE**, f, 3 ans, Teofilo IRE et Well Away GER, **2079/3**
- What A Story**, h, 9 ans, Gold Away (IRE) et Jackanory, **2027**
- Wheel Of Chance**, m, 4 ans, Charm Spirit (IRE) et Wheels Of Love (IRE), **2036**
- Where Chop**, m, 3 ans, Amadeus Wolf GB et Wa Zine, **2123/4**
- Whipy**, f, 3 ans, Whipper USA et Non Pareille IRE, **1944**
- Whisper De Candale**, m, 3 ans, Whipper USA et Chryse Echo, **1931/3**
- White Card (GB)**, f, 4 ans, French Fifteen et Delta Black Sheep, **2055/3**
- White Elusive**, f, 4 ans, Elusive City USA et Kataragama GB, **2036**
- White Platin**, 3 ans, Polarix (GB) et Gallery'S Platine, **2018/2**
- *Whizz Kid GER**, h, 5 ans, Teofilo IRE et Wurfspiel GER, **1925/2**
- Why Choqe**, f, 2 ans, Vale Of York IRE et Waliya, **2093/1**
- Wiebke**, f, 3 ans, Reliable Man (GB) et Weltklasse GER, **2034**

***Wild Gypsy Boy GB**, 6 ans, Intikhab USA et Sahabah USA, 2114

***Wildfeder GB**, f, 3 ans, Galileo IRE et Waldlerche GB, 1951

Wildwood, f, 3 ans, Maxios (GB) et Walayta GER, 1919

Willy Boy, h, 4 ans, Willywell et Salve, 2035

Wind Of Change, m, 3 ans, No Nay Never USA et Ida The Fox USA, 2019

Wind Spirit, h, 4 ans, Charm Spirit (IRE) et Alpine Rose, 2122

Windy Welly, f, 3 ans, Kingsalsa USA et Broken And Go, 2037

Wings, 3 ans, Elvstroem AUS et Well Planned GER, 2018

Winnan, f, 2 ans, Toronado (IRE) et Just Win, 1993/2

With Me, f, 3 ans, Kheleyf USA et Septieme Etoile, 2026

With My Love, f, 3 ans, Whipper USA et Kim My Love, 1944

Wodiac (IRE), f, 3 ans, Kodiak GB et Wadjet (IRE), 2095/1

Wonder, f, 2 ans, Belardo IRE et Folle Allure, 2023

Woody Cat, 3 ans, Literato et Bush Cat USA, 2113

***Woolacombe GB**, f, 3 ans, Zoffany IRE et Wooing IRE, 2015/5

Woot City, h, 4 ans, Wootton Bassett GB et Plume Rose (GB), 1991

Wooturn, f, 3 ans, Wootton Bassett GB et Turning For Home, 2078

***Wow GER**, h, 7 ans, Areion GER et Wonderful Filly GER, 1916

Wundertuete, m, 3 ans, Bobby'S Kitten USA et Sound Of The Sea GB, 1905

Yakamette Koukebak, 3 ans, Intello (GER) et Don'T Hurry Me (IRE), 2018

Yamina, f, 3 ans, Territories IRE et Irish Song, 2037

Yardan, m, 3 ans, Invincible Spirit IRE et Nepali Princess IRE, 2001/5

Yazina, f, 3 ans, Dariyan et Zina Blue, 1930

Ydromelle, f, 6 ans, Conquis et Deargirl, 2091

Yellow Samba, f, 4 ans, Rio De La Plata USA et Yellow Queen, 1914/3

Yoker, h, 4 ans, Manduro GER et Nova Luz GB, 1925

Yokohama, h, 3 ans, Rajsaman et Alceste IRE, 1930/5

Yorksea (IRE), h, 3 ans, Sea The Stars IRE et Queen'S Jewel (GB), 2120/5

***Youm'S Flower BEL**, f, 3 ans, Youmzain IRE et Willy'S, 1965/5

Yuzu, f, 4 ans, Sommerabend GB et Rubies GB, 1968/4

Zaahir, h, 5 ans, Charm Spirit (IRE) et Ampersand GB, 1966/2

***Zaamar IRE**, h, 5 ans, Tamayuz GB et Tawteen USA, 2105/4

Zafor, m, 3 ans, Scissor Kick AUS et Zafri (IRE), 2064/

Zagoria, f, 3 ans, Spanish Moon USA et Silver Bell, 2074/4

Zanak, h, 5 ans, Dragon Dancer GB et Zanatiya, 1990

Zara De Luxe, f, 3 ans, Manduro GER et Zappatera, 1909

Zarica, f, 7 ans, Rio De La Plata USA et Zarnitza USA, 2028

Zarra Star, f, 4 ans, Azadi et Larissa Star, 1928

Zaster For All, f, 3 ans, Dabirsim et Zamarrila (GB), 1923

***Zawadi GER**, f, 8 ans, Kallisto GER et Zandra GER, 1914

Zella, h, 5 ans, Ragtime Pontadour et Aligianinca, 2091

Zellie, f, 2 ans, Wootton Bassett GB et Sarai GB, 1994/1

Zenhaya, f, 3 ans, Dariyan et Star Val, 1909

Zephir, h, 9 ans, Lawman et Mensa Sonne FR, 2040/4

Zephyrine, f, 3 ans, Dutch Art GB et Lia Waltz, 2043/5

Zepiss Risk, f, 5 ans, Banyan Tree et La Casilina, 2068

Zhivago (IRE), m, 3 ans, Kendargent et Zanet, 2107/6

Zillipom, f, 3 ans, Pomellato GER et Zillione Beauty, 2015

Zilya, f, 2 ans, Silver Frost (IRE) et Zamoyska, 2033

Zimbaldino, h, 5 ans, Dunaden FR et Pearl Goddess GB, 2016

Zinouyi, h, 4 ans, Siyouni et Zina Blue, 1990

Zinzichera, f, 9 ans, Centennial IRE et Naghaland, 2007/3

Zippere, f, 4 ans, Soul City IRE et Mapreference Amoi, 1968/3

Zirochka, f, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Zarkatala IRE, 2054

Zormy, h, 4 ans, Stormy River et Zanet, 2008/1

Zorpen, h, 6 ans, Orpen USA et Cinecitta USA, 2014/3

Zzeppelin, m, 4 ans, Don Tirso et Fizz Du Pecos, 2092